


SAMEDI 6 JANVIER 1900

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE JANVIER)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France et 5 fr. pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: 25 centimes.

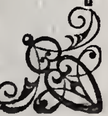
3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: 15 centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Dimanche 6 janvier, *FÊTE DE L'EPIPHANIE, double de 1re classe.* A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 1/2, office capitulaire avec procession. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — Après le salut, réunion mensuelle de la Confrérie avec procession et recommandations.

A tous les offices, quête pour l'Œuvre antiesclavagiste.

(A la messe solennelle, à ces mots de l'Evangile : *Et procidentes,* tout le monde fait la génuflexion en se tournant vers la croix de l'autel).

Dimanche, à 7 heures, messe pour les Associés de la Confrérie de N.-D. de Chartres.

Dimanche, à 8 heures, messe à la Crypte pour l'Archiconf. des Mères chrétiennes.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, fête de l'Epiphanie, à 10 heures grand'messe ; à 2 heures et demie vêpres.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain dimanche, fête de l'Epiphanie ; à 10 heures grand'messe. A 3 heures, vêpres suivies de la procession de la Confrérie, de l'allocution et du salut.

BIBLIOGRAPHIE

Après une déclaration d'abus. — *Monseigneur Isoard,* évêque d'Annecy. Prix : 25 centimes. Paris, Lethielleux, libraire-éditeur, rue Cassette, 10. Annecy, librairie Abry, Roche, successeur.

La Fille des Boers, par A. Geoffroy, 1 vol. in-12. Prix : 3 fr.; *franco,* 3 fr. 45. — Téqui, librairie de l'OEuvre Saint-Michel, 29, rue de Tournon. Dépôt à Chartres : Saint-Pierre, libraire.

Drame admirable de patriotisme, d'esprit de sacrifice, d'amour du devoir et de la famille, que cette *fille des Boers* ; drame où la France et le Transvaal se trouvent mêlés dans des pages passionnantes, instructives, qu'on ne peut lire sans larmes, sans envoyer un salut du chœur vers le coin de terre où luttent de nobles âmes, le coin de terre qui absorbe l'attention du monde et force son respect.

Almanach Kneipp pour l'année 1901. In-16° raisin, orné de nombreuses gravures, franco, 0 fr. 50. Paris, P. Lethielleux, 10, rue Cassette.

André Godard. — *In memoriam.* (Paris, Calman-Lévy, éditeur, 3, rue Auber), Prix : 2 fr. Livre émouvant où M. A. Godard (auteur d'un ouvrage couronné par l'Académie), raconte sa conversion.

Du nombre des élus. — Dissertation très forte et très intéressante sur la question, par Dom Maréchaux, suivie du *Traité de la prière* de Saint A. de Liguori. Le tout publié par A. M. P. Ingold (Paris, 15, rue Cassette, Poussielgue. — Chartres, librairie Renier). — Prix : 1 fr.

RESEARCH LIBRARY
GETTY RESEARCH INSTITUTE

N° 1. 5 Janvier 1901.

SOMMAIRE

UNE LETTRE DE S. S. LE PAPE LÉON XIII

A S. E. le Cardinal Archevêque de Paris.

NOTRE CHER FILS
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Au milieu des consolations que Nous procurait l'Année Sainte par le pieux empressement des pèlerins accourus à Rome de tous les points du monde, Nous avons éprouvé une amère tristesse en apprenant les dangers qui menacent les Congrégations religieuses en France. — A force de malentendus et de préjugés, on en est venu à penser qu'il serait nécessaire au bien de l'État de restreindre leur liberté et peut-être même de procéder plus durement contre elles. Le devoir de Notre ministère suprême et l'affection profonde que Nous portons à la France Nous engagent à vous parler de ce grave et important sujet dans l'espoir que, mieux éclairés, les hommes droits et impartiaux reviendront à de plus équitables conseils. En même temps qu'à vous, Nous nous adressons à Nos vénérables frères vos collègues de l'épiscopat français.

Au nom des graves sollicitudes que vous partagez avec Nous, il vous appartient de dissiper les préjugés que vous constatez sur place et d'empêcher, autant qu'il est en vous, d'irréparables malheurs pour l'Eglise et pour la France.

Les Ordres religieux tirent, chacun le sait, leur origine et leur raison d'être de ces sublimes Conseils évangéliques que notre divin Rédempteur adressa, pour tout le cours des siècles, à ceux qui veulent conquérir la perfection chrétienne : âmes fortes et généreuses qui par la prière et la contemplation, par de saintes austérités, par la pratique de certaines règles s'efforcent de monter jusqu'aux plus hauts sommets de la vie spirituelle. Nés sous l'action de l'Eglise dont l'autorité sanctionne leur gouvernement et leur discipline, les Ordres religieux forment une portion choisie du troupeau de Jésus-Christ. Ils sont, suivant la parole de saint Cyprien, *l'honneur et la parure de la grâce spirituelle*, en même temps qu'ils attestent la sainte fécondité de l'Eglise.

Leurs promesses faites librement et spontanément après avoir été mûries dans les réflexions du noviciat, ont été regardées et respectées par tous les siècles, comme des choses sacrées, sources des plus rares vertus.

Le but de ces engagements est double : d'abord élever les personnes qui les émettent à un plus haut degré de perfection ; ensuite les préparer en épurant et en fortifiant leurs âmes, à un ministère extérieur qui s'exerce pour le salut éternel du prochain et pour le soulagement des misères si nombreuses de l'humanité.

Ainsi, travaillant sous la direction suprême du Siège apostolique à réaliser l'idéal de perfection tracé par Notre-Seigneur, et vivant sous des règles qui n'ont absolument rien de contraire à une forme quelconque de gouvernement civil, les instituts religieux coopèrent grandement à la mission de l'Eglise qui consiste essentiellement à sanctifier les âmes et à faire du bien à l'humanité.

C'est pourquoi, partout où l'Eglise s'est trouvée en possession de sa liberté, partout où a été respecté le droit naturel de tout citoyen de choisir le genre de vie qu'il estime le plus conforme à ses goûts et à son perfectionnement moral, partout aussi les ordres religieux ont surgi comme une production spontanée du sol catholique, et les évêques les ont considérés à bon droit comme des auxiliaires précieux du saint ministère et de la charité chrétienne.

Mais ce n'est pas à l'Eglise seule que les ordres religieux ont rendu d'immenses services dès leur origine : c'est à la société civile elle-même. Ils ont eu le mérite de prêcher la vertu aux foules par l'apostolat de l'exemple autant que par celui de la parole, de former et d'embellir les esprits par l'enseignement des sciences sacrées et profanes et d'accroître même par des œuvres brillantes et durables le patrimoine des beaux-arts. Pendant que leurs docteurs illustraient les Universités par la profondeur et l'étendue de leur savoir, pendant que leurs maisons devenaient le refuge des connaissances divines et humaines et, dans le naufrage de la civilisation, sauvaient d'une ruine certaine les chefs-d'œuvre de l'antique sagesse, souvent d'autres religieux s'enfonçaient dans des régions inhospitalières, marécages ou forêts impénétrables, et là, desséchant, défrichant, bravant toutes les fatigues et tous les périls, cultivant, à la sueur de leur front, les âmes en même temps que la terre, ils fondaient autour de leurs monastères et à l'ombre de la croix des centres de population qui devinrent des bourgades ou des villes florissantes, gouvernées avec douceur, où l'agriculture et l'industrie commencèrent à prendre leur essor.

Quand le petit nombre des prêtres ou le besoin des temps l'exigèrent, on vit sortir des cloîtres des légions d'apôtres, éminents par la sainteté et la doctrine, qui apportant vaillamment leur concours aux évêques, exercèrent sur la société l'action la plus heureuse en apaisant les discordes, en étouffant les haines, en ramenant les peuples au sentiment du devoir et en remettant en honneur les principes de la religion et de la civilisation chrétiennes.

Tels sont, brièvement indiqués, les mérites des ordres religieux dans le passé. L'histoire impartiale les a enregistrés, et il est superflu de s'y étendre plus longuement. Ni leur activité, ni leur zèle, ni leur amour du prochain ne se sont amoindris de nos jours. Le bien qu'ils accomplissent frappe tous les yeux, et leurs vertus brillent d'un éclat qu'aucune accusation, qu'aucune attaque n'a pu ternir.

Dans cette noble carrière où les Congrégations religieuses font assaut d'activité bienfaisante, celles de France, Nous le déclarons avec joie une fois de plus, occupent une place d'honneur.

Les unes, vouées à l'enseignement, inculquent à la jeunesse, en même temps que l'instruction, les principes de religion, de vertu et de devoir sur lesquels reposent essentiellement la tranquillité publique et la prospérité des États. Les autres, consacrées aux diverses œuvres de charité, portent un secours efficace à toutes les misères physiques et morales dans les innombrables asiles où elles soignent les malades, les infirmes, les vieillards, les orphelins, les aliénés, les incurables, sans que jamais aucune besogne périlleuse, rebutante et ingrate arrête leur courage ou diminue leur ardeur.

Ces mérites plus d'une fois reconnus par les hommes les moins suspects, plus d'une fois honorés par des récompenses publiques, font de ces congrégations la gloire de l'Église tout entière et la gloire particulière et éclatante de la France, qu'elles ont toujours noblement servie et qu'elles aiment avec un patriotisme capable, on l'a vu mille fois, d'affronter joyeusement la mort.

Il est évident que la disparition de ces champions de la charité chrétienne causerait au pays d'irréparables dommages.

En tarissant une source si abondante de secours volontaires, elle augmenterait notablement la misère publique, et du même coup cesserait une éloquente prédication de fraternité et de concorde.

A une société où fermentent tant d'éléments de trouble, tant de haines, il faut, en effet, de grands exemples d'abnégation, d'amour et de désintéressement.

Et quoi de plus propre à élever et à pacifier les âmes que le spectacle de ces hommes et de ces femmes qui, sacrifiant une situation heureuse, distinguée et souvent illustre, se font volontairement les frères et les sœurs des enfants du peuple, en pratiquant envers eux l'égalité vraie par le dévouement sans réserve aux déshérités, aux abandonnés et aux souffrants?

Si admirable est l'activité des Congrégations françaises, qu'elle n'a pu rester circonscrite aux frontières nationales et qu'elle est allée porter l'Évangile jusqu'aux extrémités du monde, et, avec l'Évangile, le nom, la langue, le prestige de la France. Exilés volontaires, les missionnaires français s'en vont, à travers les tem-

pêtes de l'Océan et les sables du désert, chercher des âmes à conquérir dans des régions lointaines et souvent inexplorées.

On les voit s'établir au milieu des peuplades sauvages pour les civiliser en leur enseignant les éléments du christianisme, l'amour de Dieu et du prochain, le travail, le respect des faibles, les bonnes mœurs ; et ils se dévouent ainsi sans attendre aucune récompense terrestre jusqu'à une mort souvent hâtée par les fatigues, le climat ou le fer du bourreau. Respectueux des lois, soumis aux autorités établies, ils n'apportent, partout où ils passent, que la civilisation et la paix ; ils n'ont d'autre ambition que d'éclairer les infortunés auxquels ils s'adressent, et de les amener à la morale chrétienne et au sentiment de leur dignité d'hommes.

Il n'est pas rare, d'ailleurs, qu'ils apportent, en outre, d'importantes contributions à la science en aidant aux recherches qui se font sur ces différents domaines : l'étude des variétés de races dans l'espèce humaine, les langues, l'histoire, la nature et les produits du sol et autres questions de ce genre.

C'est précisément sur l'action laborieuse, patiente, infatigable de ces admirables missionnaires qu'est principalement fondé le protectorat de la France, que les gouvernements successifs de ce pays ont tous été jaloux de lui conserver, et que, Nous-même Nous avons affirmé publiquement. Du reste, l'attachement inviolable des missionnaires français à leur patrie, les services éminents qu'ils lui rendent, la grande influence qu'ils lui assurent, particulièrement en Orient, sont des faits reconnus par des hommes d'opinions très diverses, et naguère encore proclamés solennellement par les voix les plus autorisées.

Dans ces conjonctures, ce ne serait pas seulement répondre à tant de services par une inexplicable ingratitude, ce serait, évidemment, renoncer du même coup aux bénéfices qui en dérivent que d'ôter aux Congrégations religieuses, à l'intérieur, cette liberté et cette paix qui seules peuvent assurer le recrutement de leurs membres et l'œuvre longue et laborieuse de leur formation. D'autres nations en ont fait la douloureuse expérience. Après avoir arrêté à l'intérieur l'expansion des Congrégations religieuses et en avoir tari graduellement la sève, elles ont vu, à l'extérieur, décliner proportionnellement leur influence et leur prestige, car il est impossible de demander des fruits à un arbre dont on a coupé les racines.

Il est facile aussi de voir que tous les grands intérêts engagés dans cette question seraient gravement compromis, même dans le cas où l'on épargnerait les congrégations de missionnaires pour frapper les autres ; car, à le bien considérer, l'existence et l'action des unes sont liées à l'existence et à l'action des autres. En effet,

a vocation du religieux missionnaire germe et se développe sous la parole du religieux prédicateur, sous la direction pieuse du religieux enseignant et même sous l'influence surnaturelle du religieux contemplatif.

D'ailleurs, on peut s'imaginer la situation pénible qui serait faite aux missionnaires et la diminution que subiraient certainement leur autorité et leur prestige, dès que les peuples qu'ils évangélisent apprendraient que les Congrégations religieuses, loin de trouver dans leur pays protection et respect, y sont traités avec hostilité et rigueur.

Mais, élevant encore la question, nous devons remarquer que les Congrégations religieuses, ainsi que nous l'avons dit plus haut, représentent la pratique publique de la perfection chrétienne ; et, s'il est certain qu'il y a et qu'il y aura toujours dans l'Eglise des âmes d'élite pour y aspirer sous l'influence de la grâce, il serait injuste d'entraver leurs desseins. Ce serait attenter à la liberté même de l'Eglise qui est garantie en France par un pacte solennel ; car tout ce qui l'empêche de mener les âmes à la perfection nuit au libre exercice de sa mission divine.

Frapper les Ordres religieux, ce serait encore priver l'Eglise de coopérateurs dévoués : d'abord à l'intérieur où ils sont les auxiliaires nécessaires de l'épiscopat et du clergé en exerçant le saint ministère et la fonction de l'enseignement catholique, cet enseignement que l'Eglise a le droit et le devoir de dispenser et qui est réclamé par la conscience des fidèles.

Puis à l'extérieur, où les intérêts généraux de l'apostolat et sa principale force dans toutes les parties du monde sont représentés principalement par les Congrégations françaises. Le coup qui les frapperait aurait donc un retentissement partout, et le Saint-Siège, tenu par un mandat divin de pourvoir à la diffusion de l'Evangile, se verrait dans la nécessité de ne point s'opposer à ce que les vides laissés par les missionnaires français fussent comblés par des missionnaires d'autres nationalités.

Enfin, nous devons faire observer que frapper les Congrégations religieuses, ce serait s'éloigner, à leur détriment, de ces principes démocratiques de liberté et d'égalité qui forment actuellement la base du droit constitutionnel en France et y garantissent la liberté individuelle et collective de tous les citoyens, quand leurs actions et leur genre de vie ont un but honnête qui ne lèse les droits et les intérêts légitimes de personne.

Non, dans un état d'une civilisation aussi avancée que la France, Nous ne supposerons pas qu'il n'y ait ni protection ni respect pour une classe de citoyens honnêtes, paisibles, très dévoués à leur pays, qui, possédant tous les droits et remplissant tous les devoirs

de leurs compatriotes, ne se proposent, soit dans les vœux qu'ils émettent, soit dans la vie qu'ils mènent au grand jour, que de travailler à leur perfection et au bien du prochain, sans rien demander que la liberté ! Les mesures prises contre eux paraîtraient d'autant plus injustes et odieuses que, dans le même moment, on traiterait bien différemment des sociétés d'un tout autre genre.

Nous n'ignorons pas que, pour colorer ces rigueurs, il en est qui vont répétant que les Congrégations religieuses empiètent sur la juridiction des évêqnes et lèsent les droits du clergé séculier. Cette assertion ne peut se soutenir si l'on veut se reporter aux sages lois édictées sur ce point par l'Eglise et que nous avons voulu rappeler récemment. En parfaite harmonie avec les dispositions et l'esprit du Concile de Trente, tandis qu'elles règlent d'un côté les conditions d'existence des personnes vouées à la pratique des conseils évangéliques et à l'apostolat, d'autre part elles respectent autant qu'il convient l'autorité des évêques dans leurs diocèses respectifs.

Tout en sauvegardant la dépendance due au chef de l'Eglise, elles ne manquent pas, en beaucoup de cas, d'attribuer aux évêques son autorité suprême sur les Congrégations par voie de délégation apostolique. Quant à représenter l'épiscopat et le clergé français comme disposés à accueillir favorablement l'ostracisme dont on voudrait frapper les Congrégations religieuses, c'est une injure que les évêques et les prêtres ne peuvent que repousser de toute l'énergie de leur âme sacerdotale.

Il n'y a pas lieu de donner plus d'importance à l'autre reproche qu'on fait aux Congrégations religieuses, de posséder trop de richesses.

En admettant que la valeur attribuée à leurs propriétés ne soit pas exagérée, on ne peut contester qu'elles possèdent honnêtement et légalement, et que, par conséquent, les dépouiller serait attenter au droit de propriété.

Il faut considérer en outre qu'elles ne possèdent point dans l'intérêt personnel et pour le bien-être des particuliers qui les composent, mais pour des œuvres de religion, de charité et de bienfaisance qui tournent au profit de la nation française, soit au dedans, soit au dehors où elles vont rehausser son prestige en contribuant à la mission civilisatrice que la Providence lui a confiée.

Passant sous silence d'autres considérations que l'on fait au sujet des Congrégations religieuses, Nous nous bornons à cette importante remarque : la France entretient avec le Saint-Siège des rapports amicaux fondés sur un traité solennel. Si donc les inconvénients que l'on indique ont sur tel ou tel point quelque réalité, la voie est toute ouverte pour les signaler au Saint-Siège

qui est disposé à les prendre en sérieux examen et à leur appliquer, s'il y a lieu, des remèdes opportuns.

Nous voulons, cependant, compter sur l'équitable impartialité des hommes qui président aux destinées de la France et sur la droiture et le bon sens qui distinguent le peuple français. Nous avons la confiance qu'on ne voudra pas perdre le vieux patrimoine moral et social que représentent les Congrégations religieuses; qu'on ne voudra pas, en attentant à la liberté commune par des lois d'exception, blesser le sentiment des catholiques français, et aggraver les discordes intérieures du pays, à son grand détriment.

Une nation n'est vraiment grande et forte, elle ne peut regarder l'avenir avec sécurité que si, dans le respect des droits de tous et dans la tranquillité des consciences, les volontés s'unissent étroitement pour concourir au bien général. Depuis le commencement de Notre Pontificat, Nous n'avons omis aucun effort pour réaliser en France cette œuvre de pacification qui lui aurait procuré d'incalculables avantages, non seulement dans l'ordre religieux, mais encore dans l'ordre civil et politique.

Nous n'avons pas reculé devant les difficultés, Nous n'avons cessé de donner à la France des preuves particulières de déférence, de sollicitude et d'amour, comptant toujours qu'elle y répondrait comme il convient à une nation grande et généreuse.

Nous éprouverions une extrême douleur si, arrivé au déclin de notre vie, Nous nous trouvions déçu dans ces espérances, frustré du prix de nos sollicitudes paternelles et condamné à voir dans le pays que Nous aimons les passions et les partis lutter avec plus d'acharnement sans pouvoir mesurer jusqu'où iraient leurs excès ni conjurer les malheurs que Nous avons tout fait pour empêcher et dont nous déclinons à l'avance la responsabilité.

En tout cas, l'œuvre qui s'impose en ce moment aux évêques français, c'est de travailler dans une parfaite harmonie de vues et d'action à éclairer les esprits pour sauver les droits et les intérêts des Congrégations religieuses, que Nous aimons de tout Notre cœur paternel et dont l'existence, la liberté, la prospérité importent à l'Eglise catholique, à la France et à l'humanité.

Daigne le Seigneur exaucer Nos vœux ardents et couronner les démarches que nous faisons depuis longtemps déjà pour cette noble cause! Et comme gage de Notre bienveillance et des faveurs divines, Nous vous accordons, bien-aimé Fils, à vous, à tout l'épiscopat, à tout le clergé et à tout le peuple de France, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 23 décembre de l'an 1900, de Notre Pontificat le vingt-troisième.

LÉON XIII, Pape.

M. CASSEGRAIN.

« M. Cassegrain, chanoine de l'Eglise cathédrale de Chartres, fondateur et premier Supérieur de la Congrégation des Filles de la Providence du Cœur de Jésus, dite du *Bon-Secours.*

Avec une Vie complémentaire de M. Durand, son neveu et successeur. (Chartres, imprimerie Marcel Laffray, 6, place Marceau) »

Ainsi s'annonce le nouveau livre que nous voulons aujourd'hui faire connaître de nos lecteurs (1). M. le Chapelain des Sœurs de Bon-Secours a bien fait de livrer ainsi à la publicité cette double biographie très intéressante, non seulement à cause de deux belles vies sacerdotales mises en relief, mais aussi à cause des notions qu'elle nous donne sur le clergé chartrain du XVIIIe siècle et sur les origines d'une Communauté religieuse si justement estimée dans notre région.

Nous allons reproduire le prologue du livre :

La vie de M. Cassegrain, chânoine de l'Eglise Cathédrale de Chartres, fondateur et premier Supérieur de la Congrégation des Filles de la Providence du Sacré-Cœur de Jésus, dite du Bon-Secours, a été écrite par M. Durand, son neveu et son successeur dans le canonicat comme dans le gouvernement de la Congrégation. M. Durand a composé son œuvre, comme il nous l'apprend lui-même, dans les quinze années qui ont suivi la mort de son oncle, et l'a terminée en 1786.

La plupart des faits qu'il raconte, se sont accomplis sous ses yeux, les autres lui ont été fournis par des témoins dignes de foi, par sa famille et par les religieuses de la Communauté.

Cette vie est spécialement éditée pour les Sœurs du Bon-Secours, qui aimeront à y étudier l'esprit de leur fondateur et de leur institut et à se pénétrer plus à fond de sa première régularité et de sa première ferveur. Mais elle peut être lue avec utilité par les personnes de toutes les conditions.

Elle présente aux ecclésiastiques un modèle digne d'être imité dans son zèle sacerdotal, son exactitude la plus scrupuleuse aux devoirs de son saint état, sa vie réglée, son amour de la solitude, de la mortification et de la prière. Elle offre aux gens du monde l'exemple des plus belles vertus chrétiennes avec des traits instructifs et édifiants. Elle a encore un intérêt d'un autre genre, en ce qu'elle fait connaître la ville de Chartres et le diocèse dans ces temps déjà bien éloignés de nous; elle expose en détail plusieurs

(1) On peut se le procurer soit à l'imprimerie M. Laffray, soit à la Communauté de Bon-Secours. Prix : 2 fr. 50.

œuvres fondées à cette époque, particulièrement les Confréries de la Croix; elle retrace des mœurs, des usages, un peu oubliés de nos jours, les anciens règlements du chapitre et la vie des chanoines, la situation du clergé avant la Révolution; elle nous reporte à différents événements historiques du XVIIIe siècle, etc.

Nous avons placé dans le même volume, pour faire suite à la vie de M. Cassegrain, celle de M. Durand, son successeur et son biographe, parce que ces deux vies sont étroitement liées ensemble et que l'une est comme le complément de l'autre.

La première partie de la vie de M. Durand jusqu'à l'âge de 40 ans, est entièrement fondue dans celle de M. Cassegrain. Afin d'éviter les répétitions, l'auteur s'est contenté d'en faire une analyse rapide pour aborder ensuite la seconde partie, dont l'intérêt principal se rattache au récit des trois détentions différentes, que ce saint prêtre a subies dans les prisons de Chartres pendant la tourmente révolutionnaire.

C'est un document aussi rare que précieux !

La vie de M. Durand, comme le témoignent plusieurs passages, est une œuvre collective, composée dans un temps postérieur à 1825, d'après les souvenirs de plusieurs sœurs qui avaient vécu sous sa direction et qui avaient pris part elles-mêmes aux événements qu'elles racontent. Elle a été rédigée par l'une d'entre elles.

Nous avons apporté le plus grand soin à élaguer des manuscrits les passages oiseux et inutiles, à mettre de l'ordre et de la clarté dans le récit et à faire les corrections nécessaires, tout en conservant à leurs auteurs le style qui leur est propre.

Puisse ce modeste travail produire les fruits que nous nous proposons, pour la plus grande gloire de Dieu ! J. F.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

La nuit du 31 décembre a été sanctifiée à Chartres par de pieuses cérémonies. Conformément à l'autorisation donnée par le Saint-Père, il y a eu longues adorations du Saint-Sacrement et messe de minuit, avec amende honorable pour le XIXe siècle à son terme et consécration pour le XXe siècle à son aurore, dans plusieurs églises et chapelles de la ville, savoir : à la crypte de la cathédrale, où un certain nombre de fidèles étaient venus se joindre au personnel de la Maîtrise; — à l'église Sainte-Foy, remplie d'adorateurs et d'adoratrices ; — à l'église Saint-Aignan, où la solennité a été présidée par Monseigneur, qui a dit la sainte messe devant un nombre considérable d'assistants, dont beaucoup d'hommes, et où les chants du *Miserere*, du *De profundis*

et du *Te Deum* ont été précédés d'une émouvante allocution de M. l'abbé Le Bel ; plus de 300 communions, attitude très recueillie de toute la foule, chants religieux à la tribune du grand orgue ; — enfin au grand séminaire, à Saint-Paul, à la Providence, au couvent des Dames Blanches, à Bon-Secours, à la Maison Bleue.

Il y a eu aussi messe de minuit le 31 décembre, en plusieurs autres paroisses du diocèse.

Dreux. — M. l'abbé Faligan remplace M. l'abbé Bourgine comme aumônier de l'Hôtel-Dieu et aumônier de la prison. — M. l'abbé P. Coulombeau remplace M. l'abbé Damas comme aumônier du collège.

— Une remarquable conférence a été donnée tout dernièrement devant un nombreux auditoire, par M. Henri Reverdy, avocat à la Cour d'appel, docteur en droit, sur *Les Lassitudes* et les *Espérances des Catholiques.*

Sorel-Moussel. — On nous a écrit en date du 20 décembre :

M. le curé de Sorel, en présence de MM. les curés d'Ezy, de Muzy, de Rouvres et de Garnay, a célébré un service solennel dans son église pour le repos de l'âme de son vénéré prédécesseur, M. l'abbé Véron. Avant l'absoute M. le curé d'Ezy a rappelé aux nombreux assistants ce qu'avait été leur ancien pasteur : un prêtre qui a manifesté sa foi vive, par les pieux pèlerinages de Lourdes, de Montmartre et autres où souvent on le voyait demander à Dieu sa sanctification et la conversion des âmes qui lui étaient confiées ; par son culte pour Dieu présent dans l'Eucharistie. Il a fait dans l'église de Sorel, avec le concours de deux généreuses familles, de très importantes réparations ; il a établi un autel, onze verrières représentant le crucifiement, les quatre évangélistes, la naissance de N.-S., la Transfiguration, Jésus enseignant les foules, la Résurrection ; saint Hubert, le Bon Samaritain, l'Enfant prodigue, saint Louis rendant la justice, la Sainte-Famille, N.-D. de Sous-Terre et N.-D. du Pilier ; un confessionnal, les statues de saint Nicolas et de saint Joseph ; la voûte a été renouvelée, et les murs complètement rajeunis. Enfin M. Véron a manifesté sa foi en donnant comme le bon pasteur, sa vie pour ses brebis. — P. Collin.

Adoration perpétuelle. — Tout dernièrement j'assistais à une fête d'adoration perpétuelle. Je ne dirai pas où : ce n'est pas dans notre diocèse. Il n'a pas le bonheur de voir fleurir cette institution, du moins dans les campagnes, à l'exception de quelques-unes plus favorisées.

Exposition du S. Sacrement dès le matin. Messe solennelle à 10 h. 1/2 ; vêpres et salut à 2 heures et demie.

C'est tout le programme ordinaire. Mais combien rempli parfaitement !

A la grand'messe, vous auriez cru être dans une cathédrale. Au lieu du lutrin, qui a pourtant de la réputation dans cette église, vous auriez entendu un chœur de chant, composé d'une dizaine d'artistes, en y comptant M. le Curé, directeur. Ils ont exécuté habilement la messe en musique de Fauré, curé dans l'Aude. Une messe complète, interprétée savamment et avec expression par des voix d'hommes et de jeunes filles que, pour l'édification de tous, nous voudrions pouvoir nommer, mais nous craindrions de blesser leur modestie.

La messe s'est terminée par un cantique ravissant du P. Ligonnet, des dominicains d'Arcueil, en l'honneur de la sainte Eucharistie. — Les vêpres n'ont pas été moins solennelles, avec *Magnificat* à trois chœurs et l'*Alma Redemptoris* en musique. Au salut, les chanteurs ont également fait entendre un *Ave verum* et un *Tantum*, des grands maîtres.

M. le doyen de Montmirail, nouvellement installé, avait bien voulu prêter le concours de son talent pour accompagner les chants du soir à l'harmonium. Plusieurs prêtres des diocèses du Mans et de Chartres, s'étaient aussi rendus avec empressement à l'appel de M. le Curé et lui avaient rendu service pour le bon complément des cérémonies de toute cette belle journée. Ici, j'entends un lecteur me dire : Mais il me semble, monsieur le narrateur, que vous oubliez une chose importante. Quoi donc ? — L'assistance ? Elle a été nombreuse comme aux grandes fêtes de l'année ; non seulement des femmes, mais des hommes, des jeunes gens. Etes-vous satisfait ? — Non, pas encore. La prédication, voulez-vous dire ? J'y arrive. Elle a été ce qu'elle devait être : pieuse, pathétique, et..... patriotique.

Pieuse : M. le curé de Gréez, le prédicateur, a donné la vraie note de cette cérémonie. C'est un acte de piété, d'honneur, de réparation. Il a dit, comme je le crois aussi, que la dévotion au S. Sacrement devra être la principale dans le siècle où nous allons entrer.

Pathétique : Il a démontré avec force et éloquence, qu'il y avait deux voix qui s'élevaient aujourd'hui de la France vers le ciel ; la voix du blasphème et la voix de la prière. La voix du blasphème : il suffit de prêter l'oreille pour l'entendre et pour en frémir. D'ailleurs, ne blasphémons-nous pas nous-mêmes, sinon en paroles, du moins en œuvres, en ne rendant pas à Dieu les hommages qui lui sont dus. La voix de la prière, heureusement, fait contre-poids. Nous voyons avec consolation qu'à côté du blasphème, le bien s'élève de toutes parts. Que d'œuvres pieuses,

charitables, rivalisent avec les œuvres mauvaises! et l'on dirait vraiment qu'elles les dominent et qu'elles vont bientôt les étouffer. Dieu le veuille! Du nombre de ces œuvres excellentes, et non la moindre, est l'adoration perpétuelle qui, çà et là dans toute la France, jette un cri de supplication qui ne peut n'être pas entendu et ne pas attirer sur la France les bénédictions de Dieu.

Patriotique : Nécessairement le discours du prédicateur devait l'être : c'est vers la France que se tournent aujourd'hui toutes les pensées et tous les cœurs ; elle a si grand besoin de salut.

Prions donc pour elle, dans ces cérémonies saintes, dans ces cérémonies réparatrices.

C'est pourquoi, au salut, on les termine toujours par l'amende honorable au S. Cœur de Jésus : Pardonnez, Seigneur; pardonnez à votre peuple.

Je m'aperçois, en finissant, que dans le feu de la composition de ce compte rendu, je me suis trahi en plusieurs endroits. Tout en voulant ne pas faire connaître le nom de l'heureuse paroisse où se sont passées ces merveilles, j'ai nommé ou à peu près la paroisse de S.-Ulphace, limitrophe de notre diocèse.

E. C.

FAITS DIVERS

Rome. — L'aube du vingtième siècle a été partout saluée par des fêtes et des manifestations populaires. A Rome, le Pape a dit la messe dans la chapelle du Vatican, entouré de la cour pontificale. Un très petit nombre d'invités a obtenu le privilège d'assister à cette cérémonie.

Léon XIII s'est servi pour la première fois du calice en or qui lui a été offert par le comité international des pèlerinages. Une foule énorme s'est portée dans la basilique de Saint-Pierre, éclairée à l'électricité. La messe a été célébrée par le cardinal Rampolla. On remarquait dans l'assistance le duc de Norfolk et les pèlerins anglais.

Dans toutes les grandes villes d'Italie, des manifestations populaires ont eu lieu.

— Le cardinal Richard, conformément au désir du Saint-Père, a envoyé à tous les évêques de France la magnifique lettre de Léon XIII sur la situation résultant de la guerre déclarée par le gouvernement aux congrégations religieuses.

— **L'instruction laïque** ne se borne pas à enlever la foi et à faire des désespérés : elle ruine matériellement les familles et perd les enfants. Combien de familles s'imposent des sacrifices au-dessus de leurs ressources pour pousser au brevet les jeunes filles, en

vue d'un emploi dans l'Enseignement ou les Postes ? Elles n'en font que des déclassées, sans emploi, dont la plupart demanderont au vice leur pain quotidien. A Paris, pour 50 places au Métropolitain, il s'est présenté 3,000 candidates; pour 193 places vacantes dans l'enseignement, le chiffre des postulantes était si énorme qu'on en a définitivement éliminé 7,000 ; pour 200 places dans les Postes, on a eu 5,000 demandes. Il y a à Paris seulement de 15 à 20,000 jeunes filles qui attendent un emploi. Comment vivent-elles en attendant ?

— ANNECY. — Mgr Isoard a publié une ordonnance qui défend le port des drapeaux et bannières non bénits dans les sépultures.

— Sa Grandeur a aussi publié une brochure, *le saint bréviaire et son avenir,* dans laquelle il étudie l'opportunité d'une réforme du bréviaire, afin de revenir à la récitation hebdomadaire du psautier. Cette réforme consisterait à simplifier tous les offices doubles et semi-doubles des saints.

— Le courageux évêque d'Annecy a été déféré comme d'abus au conseil d'Etat, pour l'ordonnance citée plus haut.

L'homme sans Dieu.— Un jour, Napoléon Ier mande à Saint-Cloud M. Fourcroy et M. de Fontanes, président du corps législatif, à qui déjà, dans son esprit, était destiné le gouvernement de l'enseignement public. Il leur exposa ses vues dans un entretien qui dura deux heures.

« L'Empereur, dans ce saisissant monologue, a dit M. de Fontanes, changeait à chaque instant de ton : tantôt calme, simple et familier ; tantôt marchant à grands pas devant nous, l'œil enflammé et comme s'énivrant de sa propre parole. Il venait de parler de la nécessité de donner un lest à l'âme des jeunes gens par l'éducation. « Il faut, disait-il, me faire des élèves qui sachent être des hommes... Et vous croyez, s'écria-t-il tout à coup en élevant la voix, comme s'adressant à un ennemi invisible, vous croyez que l'homme peut être homme s'il n'a pas Dieu ! Sur quel point d'appui posera-t-il son levier pour soulever le monde, le monde de ses passions et de ses fureurs ? *L'homme sans Dieu, je l'ai vu à l'œuvre depuis 1793. Cet homme-là, on ne le gouverne pas, on le mitraille. De cet homme-là, j'en ai assez* ! ...... Ah! c'est cet homme-là que vous voudriez faire sortir de mes collèges ? Non, non, pour former l'homme qu'il nous faut je mettrai Dieu avec moi ; car il s'agit de créer, et vous n'avez pas encore trouvé le pouvoir créateur, apparemment. »

Belles paroles, dignes de ce grand esprit, qui savait voir haut et loin, quand la passion ne l'aveuglait pas.

Portugal. — La reine Amélie de Portugal, sœur de Mgr le duc

d'Orléans, s'est acquis une énorme popularité par un acte d'héroïsme, à Cascaes.

La reine se promenait sur la plage, lorsqu'elle aperçut un canot de pêche prêt à faire naufrage non loin de l'endroit où elle se trouvait.

Deux pêcheurs qui montaient le canot, avaient été précipités dans la mer; la reine, qui est très bonne nageuse, se jeta à l'eau pour porter secours aux naufragés. Elle a pu les sauver l'un après l'autre.

Prière à réciter par les Mères chrétiennes. — Il est bien à désirer que durant cette année si critique pour l'enseignement religieux, la prière qui suit soit récitée par toute la France. Toutes les mères de famille en particulier sont invitées à la réciter tous les jours et à propager autour d'elles cette pieuse pratique :

Seigneur Jésus-Christ, qui vous plaisez à faire éclater votre toute-puissance, nous implorons la clémence de votre Sacré-Cœur pour les âmes de nos enfants, pour toute cette jeunesse catholique, que le démon cherche à entraîner dans la voie de la perte éternelle.

Ne permettez pas, nous vous en conjurons, que l'Eglise, votre sainte Epouse, soit opprimée plus longtemps; mais apaisé par l'intercession du Cœur immaculé de votre Très Sainte Mère et par les prières des Mères chrétiennes dont le cœur est en proie aux plus cruelles angoisses, daignez vous souvenir de votre miséricorde infinie.

A nouveau nous vous consacrons nos familles pour que vous y régniez par l'observation fidèle de vos commandements et des préceptes de votre Eglise, voulant user de toute l'influence que nous pouvons avoir pour les faire respecter et y conformer nos lois et nos institutions nationales.

Qu'une goutte de votre sang divin, par sa toute-puissance expiatrice, rachète la France que vous aimez.

Cœur adorable de notre Dieu, toutes les Mères, toutes les Femmes chrétiennes vous implorent au nom de la France. Bénissez-la, sauvez-la et rendez à votre Eglise le calme et la liberté.

Louange au Divin Cœur. A lui soit honneur et gloire dans tous les siècles. Amen.

Pater, Ave.

Cœur Sacré de Jésus, ayez pitié de nous.

Cœur Immaculé de Marie, priez pour nous.

Saint Joseph priez pour nous.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

N° 2.




SAMEDI 12 JANVIER 1901

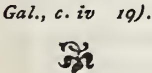
LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE JANVIER)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

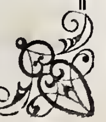
3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O Vierge immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 13 janvier, 1[er] dimanche après l'Epiphanie, octave de la fête, *double.* A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. Chapelet. — A 7 h., messe à Saint-Piat pour les Enfants de Marie et le catéchisme de persévérance.

— Mercredi 16, à 9 h., après none, messe de *Requiem* pour les bienfaiteurs de l'Église.

— Samedi 19, à 4 h., salut à l'autel du S. Cœur de Marie.

Association du T. S. Sacrement. — Retraite prêchée à la chapelle Saint-Piat, par le R. P. Blino, jésuite. Ouverture, lundi matin 14 et clôture le samedi matin, 19.—Chaque jour, exercices à 8 h. du matin et à 3 h. du soir.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, à 10 h., grand' messe ; à 2 h. 1/2, vêpres, salut, catéchisme.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — 13 janvier 1901, 1[er] dimanche après l'Epiphanie ; à 10 heures grand'messe ; à 3 heures, vêpres, complies et salut.

BIBLIOGRAPHIE

Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, (Rue Bonaparte, 82, Paris. Abonnement : 20 fr.) — Sommaire du numéro du 5 janvier 1901 : I. Un siècle, par le P. J. Forbes. — II. L'enseignement classique en Allemagne, son rôle pédagogique, par le P. P. Bernard. — III. Autour de Bossuet. Le Quiétisme en Bourgogne et à Paris, d'après des correspondances inédites (deuxième article), par le P. H. Chérot. — IV. Encore la question du salaire, par le P. P. Fristot. — V. Revue littéraire, par le P. H. Bremond. — VI. Bulletin d'ancienne littérature chrétienne, par le P. J. Brueker. — VII. Actes pontificaux. — Constitution apostolique concernant les congrégations qui professent des vœux simples, par S. S. Léon XIII. — VIII. Livres. — IX. Événements de la quinzaine.

Goffiné ou Manuel pour la Sanctification des Dimanches et Fêtes, contenant, en outre la matière d'un paroissien, une explication du texte des Épîtres et Évangiles des dimanches, des féries de l'Avent et de tous les jours de carême, et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques; distribuées suivant leur rapport avec l'Évangile du jour, par Dom Placide Moura, Bernardin. Avec bref, approbations et recommandations. *Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée.* 1 vol. in-16, 984 pp. Rel. div. de fr. 3.00 à fr. 7.75. (En vente à la Société Saint-Augustin, Lille (Nord), 41, rue de Metz, et dans toutes les librairies catholiques.

On trouve à la même adresse, le petit livre si utile intitulé : **La Chambre d'un malade**, par Mgr de Biseau de Bougnies, 1 vol. in-32 allongé, de 116 pages, illustré de 6 gravures. Prix : broché fr. 0.30.

On y trouve aussi : **La Vie de N. S. J. C. racontée aux Enfants,** d'après l'Evangile et appuyée sur les Prophéties N. D. S. 1 vol. in-12 de 200 pages. Prix : 1 fr. 25. Ce charmant livre, écrit par quelqu'un qui s'est voué à l'éducation des enfants, convient aussi aux lecteurs plus âgés, car, en rapprochant des prophéties l'Évangile, et de l'Évangile l'histoire de l'Église, il montre la solidité des fondements de la Religion et l'enchaînement divin qui relie la loi nouvelle à la loi ancienne, l'Église à Jésus-Christ, et Jésus-Christ à Dieu.

SOMMAIRE

LES MAGES

En ce temps de l'Épiphanie, il n'est peut-être pas inutile de donner quelques renseignements sur les mages qui adorèrent Notre-Seigneur. Disons donc ce qu'étaient les Mages et ce qu'ils devinrent après le retour dans leur pays.

I. — Les Mages n'étaient pas des gens adonnés à la magie, comme leur nom semblerait l'indiquer. C'étaient des savants très versés dans les sciences naturelles, et particulièrement dans l'astronomie. Ils connaissaient la prophétie de Balaam, qui avait prédit qu'une étoile sortirait de Jacob et annoncerait la naissance du Sauveur du monde. Dès qu'ils virent apparaître cette étoile extraordinaire, dociles à l'inspiration du Saint-Esprit, ils la suivirent jusqu'à Bethléem où ils trouvèrent N.-S., l'adorèrent et lui offrirent leurs présents : de l'or, de l'encens, de la myrrhe.

Les Mages étaient aussi des rois, comme nous le voyons par l'Écriture, la tradition, les Saints Pères et la croyance commune, suivie par les peintres, qui les représentent ordinairement avec tous les emblêmes de la royauté. Et si l'Évangile ne leur donne pas le nom de rois, c'est que devant N.-S. le roi des rois toute royauté devait s'éclipser.

Il y a apparence que les Mages étaient prêtres, parce que chez les peuples anciens, la dignité sacerdotale était unie à la dignité royale, afin que celle-ci fût plus respectée des sujets.

Quoi qu'il en soit, c'étaient de grands personnages, dignes de tout respect. Ils étaient au nombre de trois, et avaient nom : Gaspar, Melchior et Balthasar. Dans les tableaux des peintres, il y a ordinairement au milieu d'eux un nègre, pour signifier que toute la race humaine sortie des trois enfants de Noë : Sem, Cham et Japhet, était représentée à la crèche du divin Sauveur.

L'Épiphanie ! c'était vraiment la manifestation de N.-S. aux Gentils qui couvraient toute la surface de la terre, comme la fête de Noël avait été la manifestation de Jésus aux Juifs ses

compatriotes, dans la personne des bergers. Un ange avait conduit les bergers à l'étable de Bethléem; une étoile y conduisit les Mages; parce que, dit un saint Père, il fallait un être raisonnable pour conduire ceux qui s'étaient servi de leur raison sous la loi des prophètes, et un être insensible et sans raison pour ceux qui avaient abusé de leur intelligence en se prosternant devant les idoles.

II. — Le pays des Mages était l'Orient par rapport à Jérusalem, ou peut-être l'Extrême-Orient; mais dans ce cas il eût été bien difficile aux Mages de se rendre en treize jours de leur pays à Jérusalem. Car on sait que, selon la tradition, l'étoile apparut aux Mages le 25 décembre, et qu'ils adorèrent l'Enfant-Dieu le 6 janvier. On les fait venir spécialement de l'Arabie ou des environs, comme le donne à entendre l'Ecriture sainte, et comme il paraît par les présents des Mages qui sont des produits de ces contrées lointaines.

Les Mages retournèrent donc dans ces pays après avoir adoré N.-S. Et là, encore sous la vive impression de ce qu'ils avaient vu et entendu dans l'étable auprès de Jésus, de Marie et de Joseph, ils menèrent une vie déjà sainte, en attendant qu'elle fût plus parfaite par la prédication de l'Évangile. Ils annoncèrent par anticipation la bonne nouvelle aux peuples qui les entouraient, et s'efforcèrent par leurs paroles et par leurs exemples de faire pénétrer dans les esprits et dans les cœurs la connaissance et l'amour de N.-S., qu'ils avaient vu de leurs yeux et touché de leurs mains, et probablement baisé et embrassé respectueusement et avec amour. Mais plus tard, quand N.-S. fût remonté aux cieux, et que les apôtres eurent été dispersés dans tout l'univers, l'apôtre saint Thomas, selon l'histoire ecclésiastique, vint dans leurs contrées ; il les instruisit de tout ce qui s'était passé depuis la naissance de N.-S., leur enseigna sa doctrine, les baptisa et les confirma. Bien plus, il les ordonna prêtres et même évêques ; de sorte qu'à leur tour, ils prêchèrent l'Evangile.

Ils trouvèrent une mort glorieuse dans la confession de leur foi. Leurs corps furent ensevelis dans leur pays, c'est-à-dire en Perse. De la Perse leurs précieuses reliques furent transférées à Constantinople dans l'église Sainte-Sophie, par les soins de sainte Hélène, de Constantinople. Sous l'empereur Emmanuel, elles furent emportées à Milan, dans l'église

eustorgienne, où l'on célébrait jadis la messe de minuit, à l'Épiphanie comme à Noël; et enfin Milan ayant été pillée par Frédéric Barberousse, les saintes reliques des Mages furent déposées à Cologne, dans une superbe et splendide basilique où elles sont encore aujourd'hui considérées et honorées. La châsse magnifique d'or, d'argent et de pierres précieuses a eu diverses vicissitudes qu'il serait sans intérêt de raconter pour la piété des fidèles; qu'il nous suffise de dire qu'elle est maintenant en sûreté dans une chapelle de marbre attenant à la Basilique, et qui date du XVII[e] siècle.

Un mot d'édification pour finir : prions les saints rois Mages, prémices des Gentils et nos pères dans la foi, de nous établir dans la grâce habituelle, de nous maintenir jusqu'à la fin de notre vie dans cet état de grâce qui nous permettra de nous unir à eux dans le Ciel.

Indulgences accordées par S. S. le Pape Léon XIII pour encourager les fidèles à consacrer le XX[e] siècle au Sacré Cœur de Jésus.

S. Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, a demandé au Saint-Père de vouloir bien accorder des faveurs spirituelles aux fidèles qui communieraient le premier vendredi de chaque mois de l'année 1901, pour offrir au divin Cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ le vingtième siècle et le lui consacrer.

Sa Sainteté a daigné répondre à cette supplique par un Rescrit accordant une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire:

1° A ceux qui, au premier vendredi de chacun des mois de l'année 1901, conformément à l'intention exprimée dans la susdite supplique, s'étant confessés, vraiment contrits, feront la sainte communion et prieront quelque temps aux intentions de Sa Sainteté ;

2° A ceux qui, dans le cours de cette même année et dans le but indiqué plus haut, feront un pieux pèlerinage à la cité de Paray-le-Monial, visiteront l'église dédiée au très saint Cœur de Jésus, s'étant confessés et ayant communié, prieront comme il a été déjà dit (aux intentions du Souverain Pontife).

Donné à Rome, le 9 décembre 1900.

S. cardinal CRETONI, *préfet de la Sacrée Congrégation des Indulgences.*

AUX PARENTS CHRÉTIENS. — Paroles de Lacordaire

Lacordaire, dans un *Sermon sur les moyens choisis par Jésus-Christ pour communiquer à tous les hommes le bienfait de la Rédemption,* établit que l'Église à laquelle nous appartenons est apostolique, que nous sommes donc tous, en un sens, apostoliques, et poursuit ainsi :

» Si nous sommes apostoliques, nous devons contribuer à l'apostolat. Nous devons tous proclamer que ce n'est pas un vain titre que nous avons porté et que nous portons.

» Et comment le pouvons-nous ?

» En bien des manières. Nous le pouvons par la prière, en demandant à Dieu de se susciter des apôtres. Vous le pouvez par l'éducation de vos fils ; vous le pouvez en demandant à Dieu, comme tous le faisaient dans les temps de ferveur chrétienne, depuis les princes jusqu'aux villageois, qu'il suscite de votre sang *quelque apôtre, quelque saint prêtre qui reçoive cette mission d'aller mourir, même en vivant, pour la Propagation de la Foi.* Et si ce sentiment est devenu plus rare, si dans tant de familles on ne consent pas même à payer un tribut au sacerdoce ordinaire, c'est que notre foi s'est refroidie, que nous ne comprenons plus le principe de l'apostolicité qui nous a été donné. Il n'y a personne d'entre vous qui connaisse les desseins de Dieu sur sa race, les vertus enfouies dans toutes les générations. Si, au premier degré, vous n'obtenez pas des apôtres, vous pouvez en obtenir au troisième, au quatrième, au vingtième degré. Quelquefois il faut vingt générations de vertus pour que Dieu accorde à une famille un apôtre, un martyr. Mais, bornés que nous sommes dans le temps présent, nous ne croyons pas que la semence chrétienne soit féconde dans la suite des siècles, et qu'il faille quelquefois deux cents ans pour que, d'une branche qui est desséchée dans le tombeau, il fleurisse un rejeton qui soit envoyé de Dieu aux nations. Il faut demander à Dieu que vous soyez féconds dans l'apostolat.

» Vous qui avez reçu cette grande mission du mariage, n'avez-vous donc jamais entendu ce qui vous est dit dans l'exposition de ce sacrement, que son but principal est de donner des enfants à Dieu ? *C'est l'apostolat qui les donne complètement à Dieu.*

» Il est vrai, ce n'est qu'une exception, et vous ne la demanderez pas tous; mais au moins, quand Dieu aura dit à quelqu'un de vos fils: Samuel! quand Il l'aura appelé par son nom, comme Il appelle par leur nom tous ceux qu'il destine à de grandes choses chrétiennes, eh bien! portez-le au temple; du moins laissez-le faire, laissez-le à la liberté du sacrifice, non seulement dans l'avenir, mais dans le présent; ne luttez pas contre ces saints penchants qui sont devenus trop rares.

» Dieu a béni déjà les efforts d'un apôtre qui naîtra de vous dans trois siècles; Dieu voit tout d'un seul coup d'œil; il n'y a rien d'obscur à ses yeux. En ce moment, à genoux devant ces autels, si vous demandez avec foi qu'un apôtre naisse de vous, il y aura un décret qui peut sortir du silence de l'éternité et qui peut dire: « Je te bénis, mon fils, ma fille, car tu » viens de faire un apôtre qui est sorti de ma volonté et de ta » prière. »

MÉDITATIONS SUR JÉSUS ENFANT

Un jour à Nazareth, sur la place publique,
Une femme au regard, au maintien angélique,
Passait, tenant la main d'un tout petit enfant;
Doucement ils marchaient, causaient en cheminant.
Tout autour d'eux la foule inquiète, agitée,
Croisait dans tous les sens son onde tourmentée,
Sans qu'aucun des passants, femmes, enfants, vieillards,
Sur le groupe charmant abaissât ses regards.
Un homme, cependant, un seul, c'était un sage,
Dont la barbe blanchie encadrait le visage,
Aperçut, par hasard, cet enfant dont les traits
Eblouirent ses yeux. Epris de tant d'attraits,
Il semble qu'une force irrésistible, étrange,
L'attirait vers l'enfant que conduisait cet ange;
Pendant longtemps, dit-on, s'attachant à ses pas,
Il l'écoutait parler et l'admirait tout bas.

« Je veux les sauver tous, disait-il à sa mère,
Je veux qu'un jour mon sang, en coulant sur la terre,
Rende aux hommes la paix, la vie et le bonheur.
Je veux les réchauffer, ô mère, sur mon cœur.
— Mais que donnerez-vous au mendiant qui passe,
Courbé sous le fardeau de sa lourde besace?
— Un magnifique asile où pour l'amour de Dieu

Le pauvre aura du pain, une couche et du feu.
— Mais qui le soignera ? — Descendu de son trône,
Aux pieds du mendiant, déposant sa couronne,
Plus d'un roi de ce monde et des plus glorieux,
Saura, pour les servir, se faire humble comme eux.
A ce pauvre vieillard qui n'a plus de famille,
Je veux rendre une mère, une sœur, une fille,
Qui, pour sauver son âme et lui fermer les yeux,
Veillera sur sa couche en lui parlant des cieux.
C'est ainsi que bientôt, sous notre toit, ma mère,
Nous verrons le vieillard que l'on nomme mon frère,
Rendre à Dieu sa belle âme ; humble et saint ouvrier,
Joseph, entre nos bras, doit mourir le premier.

— Voyez, voyez, mon fils, cette femme amaigrie
Sur son sein épuisé porter, pâle et flétrie,
Une tête d'enfant déjà presque orphelin.
Il fut un jour, hélas ! où, sans toit et sans pain,
Je vous portais ainsi. — Je serai de l'enfance
Le soutien, le tuteur, l'ami, la Providence.
J'adopte les petits, les enfants malheureux ;
Me souvenant toujours que j'ai pleuré comme eux.
Et, quand j'établirai mon éternel empire,
Pour sauver ces enfants, ma mère, je veux dire
Un de ces mots vainqueurs qui traversent les temps :
Laissez venir à moi tous les petits enfants !
Et tous viendront à moi des plus humbles chaumières ;
Au fils de l'ouvrier je réserve deux mères.
L'une pauvre, et trouvant des forces dans l'amour,
A l'enfant donnera le pain de chaque jour ;
L'autre, plus pauvre encore, humble et vaillante femme,
Pour le conduire au ciel, adoptera son âme.
Elle aura ma puissance, et second créateur,
Elle verra bientôt, sous l'effort d'un grand cœur,
Briller les premiers jets de sa raison naissante,
Et ma grâce abonder en son âme innocente.
Depuis que j'ai voulu, comme un fils d'ouvrier,
Grandir dans la maison d'un humble charpentier,
Sous la loi, tout amour, du nouvel Evangile,
L'humanité plus douce, à mes leçons docile,
Aimera l'enfant pauvre, et l'on ne verra plus
Souffrir sans pain, sans mère, un frère de Jésus.
Les peuples convertis, les villes d'un autre âge,
Au malheur innocent rendant un double hommage,

Prodigueront pour lui l'or de la charité,
Et ce sera pour tous fête dans la cité,
Quand on verra s'ouvrir, en un jour d'espérance,
Un hospice aux vieillards, un asile à l'enfance ».

Que devinrent la mère et son enfant?... Un jour
L'enfant mourut en croix, et la mère... d'amour.
Et le sage?... On ne sait : sa vie est un mystère.
Mais si de Nazareth, un jour, foulant la terre,
Vous franchissez le seuil d'une antique maison
Que divise, en deux parts, une mince cloison,
Saluant ces vieux murs, que chaque jour mutile,
Le guide vous dira : C'est le premier asile
Qui, jadis, établi par un pieux savant,
Vit, sur ces bancs de bois, s'asseoir Jésus enfant.

Abbé Guiot
du diocèse d'Orléans.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

La cinquantaine sacerdotale d'un chanoine d'honneur de la cathédrale de Chartres. — Ce chanoine d'honneur est S. E. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims. Il vient de célébrer les noces d'or de sa prêtrise au milieu de son clergé. C'est un fait auquel ne pouvait manquer de s'intéresser le clergé chartrain. Aussi nous nous faisons un devoir de le sigaler dans la *Voix* d'après les récits de la presse rémoise.

Par un mouvement tout spontané, puisqu'aucun avis officiel n'avait été émis, une centaine de prêtres et religieux sont accourus de tous les coins du diocèse présenter leurs vœux à leur chef vénéré. Tous ces prêtres étaient réunis dans le salon du cardinal pendant qu'au dehors les sons puissants et si harmonieux du bourdon annonçaient aux Rémois que l'église de Reims était en fête.

Le Chapitre était en habit en chœur, son vénérable doyen, Mgr Juillet, à sa tête. Le prélat était tout désigné comme porte-parole du clergé diocésain. Très ému, il a rappelé que, depuis cinquante ans, bien des événements, les uns glorieux, les autres pénibles, s'étaient produits, mais que Son Eminence s'était efforcée de les faire tourner vers l'utilité et le bien du ministère des âmes. Des larmes coulaient des yeux de l'excellent prélat quand il rappelait les éminents services rendus à la cause catholique par Mgr Langénieux, et il termina en associant les deux noms de Léon XIII et du cardinal. *Ad multos annos feliciter.*

Son Eminence, non moins émue que Mgr Juillet, répond en remerciant le vénérable ecclésiastique et tous ceux de ses prêtres qui sont venus lui apporter les vœux de leurs cœurs. Il rappelle qu'étant tout enfant, *sa mère le porta à N.-D. de Fourvière pour le vouer au service de Dieu.* Il rentra ensuite au séminaire, fut vicaire à Saint-Roch, puis catéchiste, vicaire général et enfin curé de Saint-Augustin. C'est à ce moment qu'éclata la Commune. On venait d'arrêter le curé de la Madeleine quand un fédéré, dans le cœur duquel subsistaient quelques bons sentiments, vint à la dérobée prévenir le futur archevêque de Reims du sort qui lui était réservé. Il se réfugia alors dans une maison amie où il attendit des jours plus calmes. Il fut ensuite nommé évêque de Tarbes, puis, en 1874, archevêque de Reims. Il prit possession de son siège en 1875, et quelques années plus tard, le Souverain Pontife le revêtait de la pourpre cardinalice.

Son Eminence, avant de quitter son clergé, l'a remercié chaudement du concours dévoué qu'il lui prête tous les jours et en toutes circonstances, puis a donné lecture d'une lettre de Léon XIII dans laquelle Sa Sainteté envoie ses vœux à son cardinal, en même temps que sa bénédiction.

Le monument de Mgr Rivet. — A Dijon, le 27 décembre, a été inauguré le monument érigé à la mémoire de Mgr Rivet, décédé il y a seize ans, après avoir longtemps gouverné son diocèse. La cité dijonaise a été, à cette occasion, témoin d'une manifestation très imposante où le clergé du diocèse avait la première place. Nous n'oublions pas que Mgr Rivet condisciple du saint abbé Leconte, notre ancien archiprêtre, vécut quelque temps à Chartres comme professeur, pendant sa jeunesse ecclésiastique, et par suite de ce séjour conserva toute sa vie une grande dévotion à N.-D. de Chartres.

La fête eucharistique des 31 décembre et 1er janvier. — Nous avons dit, dans notre dernier Supplément, comment avait été célébrée à Chartres la fête d'adoration pour l'ouverture du 20e siècle.

Nous avons su depuis que la même fête a eu aussi beaucoup de charmes en plusieurs églises de chefs-lieux d'arrondissement ou de canton, et même en des paroisses rurales, comme Beaumont, Oysonville, Houville, Ozoir. Sur cette dernière paroisse, nous avons eu des détails plus précis dans la lettre suivante :

— Bien qu'à peu près imprévue, la messe de minuit du 31 décembre, à Ozoir-le-Breuil, a pris un caractère tout-à-fait solennel. Plusieurs personnes pieuses tinrent à faire la veillée près de l'autel jusqu'à l'heure de la messe. A 11 heures 3/4, malgré le silence de la cloche qui devait ménager le repos des faibles et des indifférents, de nombreux paroissiens avaient déjà occupé l'église

parée et illuminée comme aux jours de fête. Le Saint-Sacrement était exposé à l'autel ; une belle statue du Sacré-Cœur trônait au milieu du chœur, entourée de fleurs et de lumières.

A la messe chantée solennellement, beaucoup de personnes se sont approchées de la sainte Table. Après la messe, nouvelle cérémonie au pied de la statue du Sacré-Cœur. M. le Curé y récitait l'amende honorable et la profession de foi. Trente hommes étaient groupés près de lui, et s'unissaient à sa prière. M. l'adjoint de la commune, propriétaire, chrétien charitable, bien connu dans la contrée, portait la bannière du Sacré-Cœur avec d'autres hommes fiers d'un tel honneur. Profonde était l'émotion de toute l'assistance participant à cette amende honorable, redisant les pieuses promesses faites à Dieu par le zélé pasteur et les mêmes demandes de grâces.

Un *Te Deum* chanté avec entrain et le Salut du Saint-Sacrement ont couronné cette solennité nocturne. Et au sortir de l'église, les hommes, les femmes, les enfants, tous ne se lassaient de répéter : « Oh ! que c'était beau ! »

Oui, c'était beau, paroissiens d'Ozoir ; vous vous êtes montrés chrétiens vaillants. Honneur à vous ! qui avez su glorifier le Seigneur ! Béni soit votre zélé pasteur qui, depuis bientôt un demi-siècle, vous instruit et sait faire fructifier en vos âmes le germe de la foi ! *Un témoin.*

Rappel des apparitions de la T. S. Vierge en France au XIXe siècle. — Le jour de Noël, à la grand'messe, avec l'autorisation de Mgr l'Evêque de Chartres, a eu lieu dans l'église de Soizé la bénédiction de quatre statues de la T. S. Vierge, représentant ses dernières apparitions. Les statues des deux premières y avaient été érigées depuis quelque temps déjà.

On compte ordinairement six apparitions ou manifestations de la T. S. Vierge en France au XIXe siècle : 1. La médaille miraculeuse, en 1830. — 2. N.-D. des Victoires, en 1836. — 3. N.-D. de la Salette, en 1846. — 4. N.-D. de Lourdes, en 1858. — 5. N.-D. de Pontmain, en 1871. — 6. N.-D. de Pellevoisin, en 1876.

1. La médaille miraculeuse est la médaille de l'Immaculée Conception qui est représentée, les mains étendues, rayonnantes, pleines de grâces, et les pieds reposant sur le globe du monde, détruisant l'empire du démon figuré par le serpent. On lit sur la face cette prière : O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous ; et sur le revers, on voit le chiffre de Marie, surmonté de la Croix, avec les cœurs de Jésus et de Marie, et une couronne de douze étoiles. Cette médaille a été révélée à Catherine Labouré, sœur de l'Institut de S. Vincent de Paul, dans la chapelle de la maison-mère, à Paris. Elle a produit des miracles sans

nombre de conversion et de guérison, et elle a préparé la définition du dogme de l'Immaculée Conception en 1854.

2. N.-D. des Victoires a inspiré à M. l'abbé Desgenettes une association de prières pour la conversion des pécheurs. Cette archiconfrérie en l'honneur du très saint et immaculé Cœur de Marie, est établie dans tout l'univers.

3. N.-D. de la Salette s'est révélée à deux petits bergers sur les montagnes des Alpes. Elle a dénoncé les péchés publics de la France, en particulier le blasphème, la profanation du dimanche et la violation des jours de pénitence. Elle a annoncé de grands malheurs si son peuple ne se convertissait pas.

4. N.-D. de Lourdes s'est montrée à Bernadette Soubirous dix-huit fois pendant l'année 1858, sur une montagne des Pyrénées. Cette apparition, survenue quatre ans après la promulgation du dogme, en a été pour ainsi dire une confirmation du Ciel. Dans ces deux apparitions de la Salette et de Lourdes, une source d'eau a jailli et a produit par la suite de nombreux miracles.

5. N.-D. de Pontmain (Mayenne) est apparue dans un ciel étoilé le soir du 17 janvier 1871, à quatre petits enfants du pays, au moment de la guerre de la France avec la Prusse. On l'a surnommée N.-D. de la Prière parce qu'elle a inscrit sur une large banderole ces paroles significatives : « Mais, priez, mes enfants ; Dieu vous exaucera en peu de temps. — Mon Fils se laisse toucher ». Et de fait la guerre a cessé immédiatement.

6. Enfin, N.-D. de Pellevoisin (Indre), appelée aussi N.-D. et Mère de la miséricorde, s'est montrée à une pieuse servante qu'elle a guérie miraculeusement d'une maladie incurable, et lui a révélé le scapulaire du S. Cœur de Jésus qu'elle portait sur sa poitrine, pour nous engager à imiter son exemple.

On a voulu réunir ces six apparitions de la T. S. Vierge en France au XIXᵉ siècle, pour la remercier de ses bienfaits et pour demander à Dieu, par son entremise, la grâce d'en profiter à l'avenir, en écoutant ses paroles et en suivant ses enseignements, dont les principaux sont : la prière et la pénitence.

Ce ne sera pas en vain, il faut l'espérer, que ce petit mémorial des apparitions aura été élevé à la mémoire et en l'honneur de Marie.

FAITS DIVERS

— La grande neuvaine annuelle de Sainte-Geneviève, qui attire toujours à Saint-Etienne-du-Mont la foule des pèlerins, s'est ouverte, sous la présidence de Mgr Douais, évêque de Beauvais, qui a célébré la grand'messe pontificale et prononcé une allocution.

La neuvaine est prêchée chaque jour à trois heures et demie, par le R. P. Billot, Jésuite, et à huit heures du soir par M. l'abbé Guérin, missionnaire apostolique.

Il y a tous les jours de la neuvaine, grand'messe solennelle à onze heures, allocution et procession des reliques; chant des invocations à Sainte-Geneviève, sermon, salut, procession au tombeau et vénération des reliques à trois heures et demie : sermon et salut à huit heures.

— Il y a peu de jours le Saint-Père est descendu à Saint-Pierre à quatre heures et demie de l'après-midi, pour la cérémonie d'hommage au Rédempteur. L'église était splendidement illuminée à l'aide de lampes électriques, produisant un effet merveilleux. Le nombre des invités dépassait 20.000.

Le Pape, accompagné d'une vingtaine de cardinaux, a été accueilli par des acclamations enthousiastes. Aussitôt après l'arrivée du Pape, on a chanté le *Te Deum* et les litanies, puis on a donné la bénédiction du Saint-Sacrement.

Sa Sainteté est rentrée dans ses appartements à cinq heures un quart, saluée d'immenses ovations.

La France en Orient. — Si l'on conserve l'effort accompli et si l'on ajoute à l'élément national les œuvres qui se réclament de sa protection, la France compte aujourd'hui en Orient plus de cinq cents écoles congréganistes, près de six mille couvents, maisons religieuses ou hospices relevant de son pavillon, plus d'un million de catholiques habitués à la prendre pour médiatrice, quatre cent mille enfants des deux sexes élevés suivant son esprit ou ses méthodes et faisant, par contre-coup, rayonner son influence sur une proportion de trente millions d'habitants ; tel est le résultat pratique d'un protectorat qui n'a pas besoin, pour être efficace, de s'appuyer sur la force des baïonnettes, ni sur les charges écrasantes d'un budget obéré.

Le Petit Séminaire de Luxeuil. — Par décision du ministre des cultes, le petit séminaire de Luxeuil, dans la Haute-Saône, au diocèse de Besançon, petit séminaire dont les bâtiments appartiennent à l'État, va être désaffecté.

Cet établissement n'est cependant pas dirigé par des congréganistes, mais par des prêtres du clergé séculier. D'où il appert que le clergé séculier n'est pas plus que les congrégations religieuses, à l'abri des tracasseries gouvernementales.

En Chine. *Au Tché-ly Sud-Est.* — Une Mission, d'après les missionnaires, par le Père Henry-Joseph Leroy de la Compagnie de Jésus. — 1 vol. petit in-4° de 500 pp., illustré de nombreuses gravures, sur très beau papier. (Société de Saint-Augustin, rue de

Metz, à Lille, et dans toutes les librairies catholiques). Broché : 7 fr. 50.

Le Sud-Est du Tché-ly a été le premier champ d'expérience des *Boxers*; ils s'y sont fait la main par le massacre de plusieurs missionnaires français, et les troupes alliées ne les en ont pas encore délogés.

C'est assez dire la douloureuse actualité que les événements d'hier donnent à ce livre.

Quant à son autorité, l'homme le mieux à même d'en juger, le Père Maquet, qui vit au Tché-ly depuis bien des années, a pu écrire : « Dans l'ensemble et dans les détails, *En Chine* est d'une exactitude absolue. »

Jamais peut-être l'âme du peuple chinois, cette âme multiple et complexe, simple et raffinée, n'a été vue dans une lumière plus sincère et plus abondante. L'auteur expose, avec une égale clarté, ce qu'est la religion en Chine, ce que sont ses croyances indécises, ses pratiques cultuelles ou sataniques. — Des récits prestement enlevés, de rapides et vivantes descriptions nous initient à la vie publique et privée des mandarins, des lettrés, des soldats, des artisans. Une large place est faite à l'œuvre de l'apostolat, à ses méthodes, à ses travaux, aux difficultés qu'elle rencontre, aux résultats merveilleux qu'elle avait obtenus, à ceux qu'elle espérait... hélas! car la Mission grandissait florissante quand éclatèrent les événements de mai 1900... Tout est-il perdu? Non. Si la Mission est ravagée, ses églises détruites, ses prêtres massacrés, nous savons que des milliers de chrétiens sont morts, qui avaient eu le choix entre l'apostasie et le supplice. Or la foi pour laquelle on meurt ne meurt pas : *sanguis martyrum semen christianorum.*

Le dernier chapitre présente l'historique des relations, anciennes déjà, de la France et de la Chine. Que de conseils utiles le passé donnerait à l'heure troublante que nous traversons, si nos hommes d'Etat écoutaient davantage nos missionnaires ! Enfin une introduction, écrite sur les données fournies par le Père de Becquevort, actuellement à Tien-tsin, complète l'ouvrage en éclairant les problèmes de la situation présente.

Mais savoir ne suffit plus aux lecteurs d'aujourd'hui, ils veulent voir. Des gravures nombreuses et variées leur donneront satisfaction.

Le centenaire de la congrégation des Sacrés-Cœurs. — La congrégation des Sacrés-Cœurs a célébré, le jour de Noël le centième anniversaire de sa fondation. — Le fondateur, le R. P. Coudrin, avait affronté tous les périls de la Révolution, il avait bravé les prisons et l'échafaud pour évangéliser le diocèse de Poitiers. Dans la nuit de Noël 1801, il prononça les vœux de religion, puis

commença la célébration de la messe de minuit. Sa digne collaboratrice, Mme Henriette Aymer de la Chevalerie, fondatrice des religieuses des Sacrés-Cœurs, qui, après avoir été sauvée de la mort par la chute de Robespierre, s'était vouée à une vie de prières et d'austérité, faisait les mêmes vœux comme supérieure générale.

Cent ans après, dans la nuit de Noël 1900, le T. R. P. Bousquet, supérieur général de la congrégation des Sacrés-Cœurs, a renouvelé la scène touchante qui s'était passée, jadis, dans la chapelle de la Grand'Maison à Poitiers; il a prononcé, en son propre nom et au nom de tous ses religieux, présents et absents, la formule de rénovation des trois vœux de religion, puis a célébré la messe de minuit en actions de grâces.

Au même moment une cérémonie semblable avait lieu dans toutes les maisons des religieux et des religieuses des Sacrés-Cœurs.

Les œuvres salésiennes. — Nous avons reçu de don Rua, successeur du vénéré don Bosco, une lettre où il est fait à la charité de nos lecteurs un appel bien digne d'être entendu :

Je viens frapper à la porte de votre charité pour un grand besoin. Dans le courant de ce mois nous avons deux départs de missionnaires et de sœurs de Marie Auxiliatrice. Ils sont une cinquantaine disposés à tout sacrifice, à donner même leur vie pour coopérer au salut des âmes et dilater le règne de Jésus-Christ parmi les sauvages du Brésil, de la Terre-de-Feu, de la Patagonie et d'autres régions auxquelles ils sont destinés.

C'est pourquoi je me recommande à votre bienfaisance pour un secours en faveur de ces coûteuses expéditions d'ouvriers évangéliques, dont plusieurs déjà fendent la mer, et les autres partiront vers la fin du mois. Tous prient avec moi pour la prospérité de leurs bienfaiteurs.

C'est avec grande confiance et plein de religieux respect que je me déclare, etc. Abbé Michel Rua.

N'est-ce point un châtiment ?. — Les journaux du département des Deux-Sèvres ont raconté, dans le courant du mois de septembre dernier, un accident sur lequel il est peut-être bon de revenir.

Un jeune homme, bien connu pour ses idées anti-religieuses, habitant une commune des environs de Melle, fut trouvé étendu sans connaissance au milieu d'une mare de sang ; il avait été projeté hors de son char-à-bancs, et les roues du véhicule lui avaient fait de sérieuses blessures à la paume de la main et à la tête.

A propos de cet accident, j'entendis des commentaires qui me semblèrent mériter quelque attention.

Voici ce que j'appris :

Le 21 avril dernier, X*** (je désignerai ainsi notre blessé) conduisait son attelage ; il fit la rencontre d'un ami qui était également en voiture. On arrêta les chevaux pour causer. Survint un colporteur chargé d'une caissette de statues de la Sainte Vierge.

La vue de l'image sainte mit X*** en fureur.

Descendre de la voiture, acheter des statues fut l'affaire d'un instant. « Elles ne sont pas chères, dit-il ; on peut en paver la route. » Et, ce disant, il plaça les statues sous les roues de la voiture de son ami. Ce dernier évita l'obstacle. « Non, dit-il, la Sainte Vierge ne m'a jamais rien fait... et puis ça ferait renverser ma voiture, » ajouta l'honnête garçon, en s'éloignant. De nouveaux blasphèmes furent la réponse à si sage propos.

X*** prit les statues, les plaça lui-même sous les roues de son char-à-bancs et... pava la route.

Cinq mois après, il tombait, sous les roues qui avaient écrasé la Vierge. Cet accident a paru aux yeux de tous un vrai châtiment.

Dieu punit souvent avec rigueur les lâches insultes faites à sa divine Mère. Il est peut-être bon de le répéter... à l'occasion. Marie, Mère de Jésus et notre Mère, obtenez pardon et miséricorde aux pauvres pécheurs !... — Emmanuel NÉGRIER, *prêtre*.

Grasse. — Il n'est bruit à Grasse que du dernier sermon sensationnel donné à la cathédrale, par M. l'abbé Crépaux, ancien lieutenant-colonel en retraite, habitant Cannes, originaire du Midi. L'éloquence de l'orateur attire autour de sa chaire une grande affluence. M. l'abbé Crépaux a dû donner aux hommes, pendant les jours précédant la Noël, des conférences qui leur étaient spécialement réservées.

Le Sacré-Cœur et la France, par le P. L. BRIAUX, S. J. Petit in-4°, 300 pages, 31 gravures. Edition de luxe. (Société de S. Augustin), Prix : fr. 5,00. — L'arrivée de Lazare et de ses sœurs en Provence, la conversion de la Gaule, le baptême des Francs, la vocation de la Fille aînée de l'Eglise appelée à l'honneur d'accomplir les *gesta Dei* ; la réponse de notre pays qui se fait le protecteur du Saint-Siège, l'âme des croisades, le héraut de l'évangile à travers le monde ; puis, à l'heure mauvaise et trouble entre toutes, la mission libératrice de Jeanne d'Arc, toutes ces grâces, toutes ces gloires — que le Père Briaux commémore en ces pages, qui ont le lyrisme de l'hymne ou l'allure de l'épopée — forment un magnifique préambule au suprême honneur des apparitions de Paray-le-Monial. La révélation du Sacré-Cœur en terre française remplit la seconde partie du livre. La troisième raconte l'épanouissement de cette dévotion qui sauvera le monde.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

No 3.




SAMEDI 19 JANVIER 1901

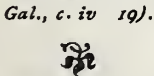
LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE JANVIER)





Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle. **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.



Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 20 janvier, 2e dimanche après l'Epiphanie, *Fête du Saint Nom de Jésus*; double de 2e classe. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. Chapelet.

— Jeudi 24, *fête de l'ADORATION MENSUELLE à la Crypte.* A 5 h. 3/4, Exposition du Saint Sacrement et première messe, avec chants et allocution après l'Evangile. — Autres messes avec chants, à 7 h., à 8 h. et à 9 h. — Après les vêpres capitulaires, à 4 h., cérémonie présidée par Monseigneur : cantique, sermon de M. l'abbé Maurice Coulombeau, licencié ès lettres, professeur de rhétorique à l'Institution Notre-Dame; salut chanté par la Maîtrise.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, fête du Saint nom de Jésus. A 10 h., grand'messe ; à 2 h. 1/2, vêpres, salut. — Catéchisme.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — 20 janvier, 2e dimanche après l'Epiphanie, fête du Saint Nom de Jésus. A 10 h., grand'messe ; à 3 h., vêpres, complies et salut.

BIBLIOGRAPHIE

Paris. — Librairie de P. LETHIELLEUX, éditeur, rue Cassette, 10. — **Petit Directoire de la Religieuse pour l'an de grâce 1901.** Onzième année. Brochure in-18°, forte couverture, fr. 0.35. Dix exemplaires, *franco*, fr. 3.15; vingt-cinq exemplaires, fr. 7.40.

Conçu sur un plan des plus originaux, ce petit agenda de la religieuse a reçu l'approbation d'un grand nombre de communautés qui l'ont adopté. Chaque année le vénérable auteur propose une vertu à pratiquer : le thème choisi pour cette année est le **Respect mutuel.** Outre les conseils pour aider la retraite du mois, en tête de chaque semaine une courte explication indique quels sont les points sur lesquels la religieuse devra plus particulièrement porter son attention.

Almanach Kneipp, pour l'année 1901. In-16° raisin, orné de nombreuses gravures, *franco*, fr. 0,50. (Paris, R. LETHIELLEUX, 10, rue Cassette.)

Galerie des Pères de la Compagnie de Jésus, Apôtres du Sacré-Cœur, *Vies et œuvres choisies*, par le P. Joseph ZELLE, S. J. UN PRÉCURSEUR A PARAY-LE-MONIAL : *Le P. Paul de Barry* (1585-1661). 1 vol. in-32, allongé de 342 pages. — Prix : Broché, 1 fr.; relié dos percaline, plats papier, tr. rouge, fr. 1.25.

En vente au siège de la Société de Saint-Augustin, rue de Metz, 41, Lille (Nord), et dans toutes les librairies catholiques.

Le Jubilé et les indulgences d'après le Cardinal Pie, avec quelques explications préliminaires, qui forme une jolie petite brochure d'un prix très minime, *vient de paraître à la Librairie H. OUDIN, Paris, 10, rue de Mézières et Poitiers.* (Prix **0 fr. 20** l'exemplaire, remises par quantités).

L'auteur a fait précéder l'enseignement du grand évêque de Poitiers d'une étude claire et pratique autant que consolante qui répond à quelques objections et éclaircit certaines difficultés concernant les indulgences.

SOMMAIRE

LE SAINT NOM DE JÉSUS

Nous voulons dire, aujourd'hui, l'histoire abrégée du Saint Nom de Jésus, que nous diviserons en trois époques : avant J.-C., au temps de J.-C., après J.-C.

1. Avant J.-C. — Il a été porté figurativement par plusieurs hommes célèbres. On a aussi nommé sauveurs certains personnages qui ont rendu de grands services aux peuples : comme Joseph, fils de Jacob, qui préserva l'Egypte et les pays environnants des horreurs de la famine.

Le nom de Jésus était prédestiné de toute éternité pour être porté par le Fils de Dieu, fait homme. C'est devant ce nom que fléchirent le genou, pour l'adorer, toutes les cohortes du ciel, restées fidèles au Seigneur. Et sur la terre, après le péché, s'il ne fut pas prononcé explicitement, il le fut implicitement, toutes les fois que Dieu ou ses prophètes promirent et annoncèrent à l'homme un Sauveur. Il le fut surtout dans cette première parole rédemptrice, dite par Dieu s'adressant au serpent, c'est-à-dire au démon : « Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et la sienne, et elle te brisera la tête... » (par Jésus, son divin Fils).

Dans la race des patriarches, Abraham, Isaac et Jacob, toutes les nations devaient être bénies, par la naissance de Jésus, rédempteur du monde.

Dans la descendance de Jacob, ce fut la tribu de Juda qui hérita des promesses messianiques, lesquelles se restreignirent encore plus tard à la seule famille de David. Aussi le roi prophète, dans ses psaumes, emploie-t-il souvent ces manières de parler : le salut, le salutaire, pour désigner Jésus, le Sauveur des hommes : comme du reste tous les prophètes, avant et après lui, se sont servis des mêmes termes, et ont chanté dans leurs cantiques le nom mille fois répété du Seigneur : Louez le Seigneur, louez le Nom du Seigneur. Que le Nom du Seigneur soit béni, maintenant et toujours. Du lever du soleil à son couchant est louable le

Nom du Seigneur. — Il n'y avait plus qu'à mettre le Nom du Seigneur Jésus, sous-entendu.

Enfin, Celui qui était l'attente de toutes les nations, parut et reçut le nom prédit à travers les siècles sous des ombres et des figures.

2. Au temps de J.-C. — Les temps étant accomplis, un ange envoyé de Dieu se présenta à Marie, et lui annonça qu'elle deviendrait la mère de Dieu, et que le Fils qui naîtrait d'elle serait saint, et conçu par l'opération du Saint-Esprit. En même temps, de la part du Père éternel, il lui dit que le Fils de Dieu, qui se ferait homme dans son sein, s'appellerait Jésus, c'est-à-dire Sauveur, parce qu'il devait racheter son peuple de ses péchés. Ainsi, le voilà donc nommé pour la première fois ce Sauveur du monde, appelé d'un nom qui lui est propre et dont il devait remplir entièrement la signification. Seul le Père pouvait nommer son Fils de ce nom, parce qu'il avait puissance sur lui, comme homme, et qu'il le connaissait parfaitement et qu'il devait être l'objet de toutes ses complaisances. Une seconde missive fut envoyée à Joseph, inquiet de l'état de son épouse, pour le rassurer. L'ange lui dit pendant son sommeil de ne pas craindre de garder Marie pour épouse, que le Fils qui naîtrait d'elle serait saint, et qu'il devait l'appeler Jésus. Jésus, nom céleste, prononcé, deux fois par un ange, et que devaient répéter dans la suite, Marie et Joseph, et toutes les nations de la terre, jusqu'à la fin des siècles.

En effet, Jésus étant né, et le jour de sa circoncision étant arrivé, Marie et Joseph lui imposèrent ce nom béni, comme trempé dans les prémices de son sang divin, pour signifier que c'était par son sang qu'il devait accomplir le salut du monde. Combien de fois Marie et Joseph se plurent à appeler l'Enfant Dieu du nom de Jésus ? Autant vaudrait dire leurs sentiments et leurs actes d'amour, qu'ils multipliaient à l'infini. Il fut ainsi appelé par ses contemporains, ses parents, ses amis, ses apôtres, ses disciples, qui chassaient les démons en son nom, et hélas ! aussi par ses ennemis qui l'appelaient par dérision : Jésus de Nazareth, le fils du charpentier. La dernière fois qu'il fuit appelé de ce nom, ce fut même par eux sur le Calvaire. Rappelez-vous cet écriteau, apposé au haut de la croix : Jésus de Nazareth, roi des Juifs. Pilate ne

savait pas si bien dire et exécutait par là les décrets du Père éternel; c'était, en effet, pour le salut des Juifs et pour le salut de toutes les nations qui lurent cet écriteau, que Jésus était mort; son nom était comme un phare brillant, qui le faisait connaître à tout l'univers.

3. Après J.-C. — Maintenant, il nous resterait à énumérer les nombreux effets de la puissance du nom de Jésus, depuis sa mort jusqu'à la fin des siècles. Ce sera une tâche que nous abrègerons le plus possible.

Jésus à peine mort, son nom opère les mêmes miracles que pendant sa vie. Les apôtres Pierre et Jean montent au temple à l'heure de la prière. Ils rencontrent un boiteux qui leur demande l'aumône. « Ce que nous avons, lui disent les deux apôtres, nous te le donnons au nom de Jésus. Lève-toi et marche. » Aussitôt ses jambes se redressent, et il entre avec eux dans ce temple, en sautant et en louant Dieu.

L'Evangile est annoncé au nom de Jésus dans le sang des martyrs; et la religion chrétienne se propage rapidement jusqu'aux extrémités du monde. « Le nom de Jésus, dit saint Bernard, est une lumière; et, lorsqu'il est annoncé, il dissipe les erreurs et fait luire la vérité. »

Aussi, tous les saints ont-ils aimé à prononcer le nom de Jésus. L'apôtre saint Paul le répète, on dirait à satiété, dans ses épîtres, sans se préoccuper s'il nuisait à l'élégance du beau langage. Il aimait à prêcher Jésus et Jésus crucifié. On dit que le nom de Jésus fut trouvé inscrit dans le cœur de saint Ignace, martyr au xv[e] siècle; saint Bernardin de Sienne propagea l'usage de représenter, entouré de rayons, le saint nom de Jésus, réduit à ses trois premières lettres I. H. S., en forme de monogramme. On trouve, de plus, dans ces trois premières lettres, cette signification du nom de Jésus Sauveur des hommes, en latin : *Jesus Hominum Salvator.*

L'Eglise donnait, du reste, l'exemple à ses enfants. Elle avait déjà, depuis longtemps, institué la fête de la Circoncision, où l'on célèbre l'imposition du saint nom de Jésus.

Plus tard, dans l'année 1721, sur les instances de l'empereur d'Autriche Charles VI, elle établit universellement, une fête spéciale, qui se célèbre le deuxième dimanche après l'Epiphanie, et elle accorda de nombreuses indulgences à ceux qui prononceraient dévotement ce saint nom.

Prononçons-le donc souvent pendant la vie, au milieu des tentations, des afflictions, des peines diverses que nous aurons à subir; car il n'y a point d'autre nom par lequel nous devions être sauvés; souvenons-nous avec saint Bernard, que le nom de Jésus est une lumière, une nourriture et un remède. Comme l'huile répandue du cantique des cantiques: une lumière, lorsqu'il est annoncé par la parole évangélique; une nourriture pour l'âme qui le médite, car le nom de Jésus nous rappelle non seulement la personne du Sauveur, mais encore tous ses divins enseignements et les événements de sa vie; enfin un remède à nos maux, une consolation, une paix ineffable au sein de toutes nos tribulations.

Prononçons-le surtout à l'heure de notre mort, ce doux nom, avec ceux de Marie et de Joseph; il nous ouvrira la porte du Ciel.

SAINT MICHEL ET NOS PÈRES

Dans une lettre publiée récemment par les annales du Mont Saint-Michel, M. l'amiral de Cuverville nous donne de puissants motifs d'appeler saint Michel au secours de notre Patrie et de raviver sa dévotion dans tous les cœurs français. C'est là une heureuse inspiration et nous ne pouvons que louer M. l'amiral de se montrer, ainsi que sur les champs de bataille, le digne successeur des hommes d'armes qui travaillèrent à sauver, au xve siècle, la nationalité française, et cent ans plus tard à repousser victorieusement les assauts du Protestantisme au nom de l'archange.

Mais si les saints, les pontifes et les grands rois, empereurs, princes, conquérants sont venus tour à tour implorer, sur le rocher sacré que l'Anglais, malgré un siège de cent ans, n'a jamais pu prendre, le secours du chef de la milice sacrée, les multitudes elles aussi, sur tous les points de la France, dans le cours des siècles, ont su lui jeter un cri de confiance. A la gloire de nos aïeux, nous sommes heureux de le constater, notre contrée qui déjà, pendant l'occupation de Verneuil par les Anglais, aimait à s'appeler « la France » n'a pas été en cela la moins ardente.

Il y a quelques années, M. l'abbé Langlois publiait les statuts d'une confrérie vieille de plusieurs siècles en l'honneur de

saint Michel et établie à la Puisaye. Cette paroisse voisine n'était pas alors la seule à honorer plus particulièrement le grand archange. Morvilliers (qui possède encore sa statue sauvée au moment de la Révolution par une famille chrétienne et son bâton vendu pour la dernière fois en 1877), La Mancelière, avaient aussi leur confrérie de St Michel dont nous venons de retrouver le règlement refondu très probablement pour l'usage des deux paroisses assez rapprochées, le dimanche 29 septembre 1776, jour auquel se fait l'office du grand St Michel archange. Une quarantaine d'hommes (dont nous avons les noms) sous la présidence de Pierre Housset l'aîné et de Jacques Bellamy roy en ladite année, assistés de maître Charles Rodon curé, et assemblés ce dit jour en la manière accoutumée, rédigeaient les articles suivants « pour entretenir entre eux » une sainte union et une sainte société tant durant leur vie » qu'après leur mort. »

Article 1er. — Nous nous obligeons d'entretenir à nos frais l'autel St Michel qui est dans l'église de La Mancelière et d'y fournir toutes les choses nécessaires même le luminaire.

Art. 2. — De faire dire une messe basse tous les mois, laquelle se dira toujours le premier mardy de chaque mois, autant que faire se pourra, en l'honneur de St Michel et à notre intention et des bienfaiteurs, et pour lesquelles chaque confraire donneront chacun deux s. (sols) le jour de St Michel.

Art. 3. — Les entrans qui auront fait le voyage du Mont Saint-Michel, donneront cinq sols à l'autel de St Michel et ceux qui ne l'auront pas fait donneront chacun six livres.

Art. 4. — Nous nous obligeons de prendre le bâton chacun à notre tour et de donner à dîner aux confraires, pour lequel, afin de ne pas nous surcharger les uns les autres, nous donnerons douze sols à celuy qui fera le repas, présens comme absents, quand même on avertirait celuy qui fait le repas, sous peine d'être biffé de notre confrairie.

Art. 5. — Nous nous obligeons tous de faire dire une messe basse à chaques frères qui mourront et de le faire recommander aux prières dans ladite église de La Mancelière le dimanche ou fête, suivant son inhumation, comme aussi nous nous obligeons de faire faire un service solennel pour le repos des âmes tant des confrères qui mourront que pour les sœurs quand

mêmes leurs maris mourroient avant elles et pour lequel nous donneront chacun un sol le jour de St Michel.

Art. 6. — Nous nous obligeons d'assister sept confraires de notre confrairie, à l'inhumation de chaques fraires ou sœurs qui mourront, sous peine à ceux qui manqueront de payer dix sols d'amande, pourvu qu'ils soient avertis, lesquels sept confraires seront changés tous les ans afin de servir tous chacun à leur tour. De plus nous sommes convenus que chaque confrères donneront chacun six deniers au sacristain pour sonner la veille et le jour des services qu'on fera pour chaques frères et sœurs qui mourront. Et nous sommes convenus pour aller aux inhumations de nommer pour porte-croix Louis Héron de Morvilliers. — C'est ce dont nous sommes convenus et avons signés ceux qui savent ce dit jour vingt neuf septembre mil sept cens soixante seize.

(Suivent neuf signatures.)

Les procès-verbaux des années suivantes se ressemblent assez et se contentent de signaler l'entrée et le paîment de la cotisation des nouveaux confrères. En 1780 cependant « vu la chéreté des vivres » il fut décidé qu'on donnerait vingt sols au lieu de douze pour la dépense du repas en commun. Quelques uns voulurent sans doute en prendre pour leur argent, ou (ce que nous aimons mieux croire) l'année 1783 avait été pour notre Perche une bonne année de pommes, car le dimanche troisième jour d'octobre 1784 jour où se faisait l'office de St Michel, les Confrères assemblés durent édicter des amendes contre ceux, qui « à la messe ou aux vespres vacilleront sur les jambes pour » cause d'avoir trop bu ou du moins bu avec excès et qui » s'abstiendront d'assister à l'office ou y viendront sans piques.» Dix sols rachetaient le premier des ces délits, cinq sols le second. Cette dernière disposition fut reprise en 1787 pour « la » messe et les vespres de la saint Michel, du jeudy de la grande » Fête-Dieu, du dimanche de l'octave et du jeudy de la petite » Fête-Dieu. Sous peine cette fois d'une amende de douze sols. »

La période révolutionnaire n'arrêta en rien la célébration de la fête. En 1792 les confrères assemblés en la maison commune (église paroissiale) acceptent comme entrant le *citoyen* Pierre Merlot vicaire de la paroisse et remettent en dépôt au *citoyen* Chouet leur curé une somme de trente six livres qu'il devra

employer pour l'ornement de l'autel de St Michel. La terrible année 1793 elle-même ne semble pas avoir été une époque de persécution dans la contrée. La Saint-Michel fut solennisée le 29 septembre, et Jean Rouelle, soldat volontaire, se fit inscrire sur les registres de la confrérie. Par contre les années 1794 et 1795 ne figurent pas aux procès-verbaux. L'achat d'un encensoir affecté au service unique des confrères marqua l'année 1796, et la fin du siècle vit se dresser une liste nouvelle des frères présents et absents de la paroisse, sur laquelle figure l'instituteur de La Mancelière. Le registre clos en 1817 accuse un boni de 8 fr. 40.

Malheureusement pour la contrée nos paroisses semblent n'avoir retenu de cette fête et de ces réunions pieuses que les vilaines habitudes déjà signalées au livre des amendes et dues sans doute au relâchement religieux du XVIIIe siècle. Puisse l'appel du vaillant amiral être entendu, compris du clergé et des catholiques français, et la dévotion envers St Michel, dont le rôle dans notre histoire nationale est trop peu connue du peuple, prendre un nouvel essor ! Alors il nous serait peut-être donné d'entendre encore une fois la voix « moult belle et douce » de l'ange gardien de la Patrie annonçant le complet relèvement.

Jos. Rousseau, curé de Morvilliers.

LA CHARITÉ

Dans la désolation d'une nuit d'hiver, le Froid, le Vent et la Faim se rencontrèrent.

— « Lequel de nous a le plus de puissance ? — questionna la Faim. Lequel de nous est le plus redouté des hommes ? »

— « Moi, dit le Vent, je promène partout l'épouvante. Personne qui ne tremble quand ma colère se déchaîne en furieuses rafales et déchire l'air de ses sifflements. Je couche les moissons de la plaine ; je déracine les chênes puissants, j'emporte les toits des maisons et les murs des chaumières croulent sur mon passage. Les vagues écument, se courroucent à mon gré, soulevant les lourds vaisseaux aussi bien que les faibles barques, créant des tempêtes dans l'horreur desquelles des équipages entiers sombrent, de même qu'au désert s'ensevelissent sous les sables que j'enlève autour d'elles, des caravanes nombreuses. Aussi, le soir, sur la rive où les flots font aborder de sinistres épaves, la voix des veuves m'a maudit. »

— « Moi, répliqua le Froid, je compte chaque jour mes victimes par milliers. Au fond des bois, sur les routes, sous les toits des mansardes, dans l'encoignure des portes et à l'angle des maisons, je sème des cadavres que je recouvre parfois d'un linceul de neige. A mon seul nom, les orphelins joignent d'effroi leurs mains rougies, et les vieillards frissonnent et les aïeules pleurent, à mon seul souvenir, devant leur foyer éteint. Entendez ces cris désolés qui montent de la terre : ce sont les innombrables voix des pauvres qui me maudissent. »

— La Faim parla à son tour : « Que sont vos ravages, dit-elle, comparés aux miens? Regardez les villes et les hameaux; cherchez sur les montagnes; poussez jusqu'aux pays déserts; partout, vous verrez mon œuvre. Savez-vous quelles tortures j'apporte, quelles angoisses je laisse, quels crimes je suscite? Parfois, j'atteins toute une cité, tout un peuple. Sans lassitude, je frappe à chaque heure des nouveau-nés dans leur berceau, des femmes dont les mamelles sont taries, et une grande foule de malheureux. Parmi les châtiments d'En-Haut je suis le plus terrible. Ecoutez : ce sont de toutes parts les plaintes affolées, les hurlements douloureux de mes victimes. Ecoutez encore : c'est la voix des mères dont j'ai tué les enfants, c'est la voix des mères qui me maudit... »

... Un ange parut soudain, éclairant de son éblouissante blancheur les trois hideux fantômes. Et la vision divine les frôlant, leur dit : « Je suis plus puissante que vous. Je préviens vos coups, j'annule vos fureurs : le mal que vous faites, je le répare. Jamais vous ne serez maudits autant que je serai, moi, bénie. »

— Qui donc es-tu, ô toi, notre ennemie? » demandèrent les Fléaux.

Mais l'ange qui fuyait enveloppé de clartés célestes, leur répondit d'une voix ineffablement douce : « Je suis la fille aimée de Dieu, je suis la Charité. »

J. D'YSEULT.

OH ! LES ASSASSINS

Et la mère s'alarmait jusqu'à pleurer en silence...

L'enfant, si mignon et si sage l'an dernier, que M. le Curé le proposait à tous comme modèle au moment de la première communion, le pauvre petit tournait mal, visiblement...

Pourquoi?... la pauvre femme le sait d'hier seulement. Elle s'en doutait..., elle en est sûre maintenant : c'est ce maudit journal qui est la cause de tout.

Son homme le lisait chaque soir, au retour du chantier, et il labandonnait ensuite négligemment sur la commode ou sur le manteau de la cheminée.

« Ces choses-là, avait-elle hasardé un jour, on les lit, et c'est déjà mal ; mais, Seigneur Dieu, s'exposer à les laisser sous les yeux de ces pauvres petits !... »

L'homme avait d'abord haussé les épaules, s'était fâché ensuite. Elle s'était tue, réfléchissant que les hommes sont parfois des scélérats ou des imbéciles.

Or, hier, comme elle rentrait du travail, lasse, ayant dix heures de travail dans les bras, elle surprit le gars qui remettait précipitamment sous le linge de la commode la feuille immonde qu'elle avait soin d'y cacher chaque jour...

Il rougit. Elle gronda.

Le père, averti, voulut gronder à son tour...

— Peuh ! ricana l'enfant. Le curé me disait tout ça jadis. On s'est instruit depuis. Ton journal m'a appris que tout ça c'est des ficelles...

Pour le coup, l'homme fut guéri ; et c'est de la belle façon que, le lendemain, il reçut le distributeur...

Mais qui rendra la foi et la vertu à cette âme d'enfant empoisonnée par un père ?

Oh ! les assassins !

(Semaine d'Angoulême).

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

— Chaque année, à la Cathédrale, nous avons une procession en l'honneur de saint Sébastien, le 20 janvier, jour de sa fête. Cette année, à cause de l'occurrence de la fête du S. Nom de Jésus qui se célébrera le 20, la procession de S. Sébastien a été fixée au samedi 19, à l'heure ordinaire, savoir : avant la messe capitulaire. Saint Sébastien est invoqué spécialement contre la peste et les autres maladies contagieuses.

— On nous informe qu'une lettre de Mgr l'Évêque de Chartres, relative au jubilé dans son diocèse, paraîtra très prochainement.

— Plusieurs feuilles publiques citent les réflexions dont différentes *Semaines religieuses* ont accompagné la reproduction de la lettre du Saint-Père sur les Congrégations religieuses. En reproduisant cette même lettre si importante, la *Voix de Notre-Dame* de Chartres n'avait ajouté nulle réflexion ; aucun lecteur toutefois ne pouvait douter de nos sentiments. Certes le document pontifical imposait assez par lui-même l'admiration et la reconnaissance à tout chrétien, pour se passer de nos humbles commentaires. Nos hommages de respectueux dévouement et de filiale gratitude se sont élancés vers Rome, vers le grand défenseur des saintes

causes, unis aux hommages de la vraie France tout entière, la France catholique.

— On nous a communiqué des nouvelles de deux de nos Clercs de Notre-Dame de Chartres, missionnaires : le P. Galerne, mariste, et le P. Denieaud, de la Société des Missions étrangères.

1° Le P. Galerne est résident à Plaisant-Point, près de Temuka (Nouvelle-Zélande). Le P. Galerne désirait depuis longtemps procurer à son église un clocher et une cloche. Son zèle vient d'être couronné de succès. Avec le concours de fervents catholiques, et sous la protection très libérale du gouvernement, il a organisé une grande loterie sous le titre de *Bazar de l'Union artistique*. Catholiques et protestants ont enlevé les billets, les lots ont afflué, et le clocher avec sa cloche sont choses assurées. Le plus beau lot de cette loterie, nous apprend le *The Temuka leader*, était une horloge sonnant les heures, quarts et avant-quarts et donnant toutes sortes d'indications précieuses. Notre compatriote a eu, le 17 décembre dernier, une grande séance publique pour le tirage de sa loterie. Il a réussi à avoir les 10.000 francs nécessaire. Entre temps le P. Galerne sculpte le bois et cultive la photographie ; il obtient avec tout cela un grand succès dont il profite pour son ministère évangélique.

2° Le P. Denieaud, missionnaire dans l'Inde, vient d'être envoyé par ses supérieurs dans la mission de Karikal, poste établi dans les possessions françaises non loin de Pondichéry. Le P. Denieaud est en bonne santé.

L'abbé Potard. — Dans la première moitié du XIXᵉ siècle, il y eut à Chartres, près de la Porte-Cendreuse, une petite institution de jeunes garçons dirigée par un Monsieur Jacquot, plus connu sous le nom d'Eugène de Mirecourt. Nous venons de trouver dans un journal de Paris une note bien inattendue sur la fin de la carrière de ce maître de pension qui fut chartrain plusieurs années. Nous citons en partie M. René de Pont-Jest, du *Gaulois :*

« Bien qu'il ait eu son heure de célébrité, grâce surtout à ses fameux pamphlets : *Les Contemporains* qui lui valurent de si grosses amendes et de si nombreux mois de prison, Eugène de Mirecourt est un peu oublié aujourd'hui. Il a laissé cependant des ouvrages fort intéressants, qui se rééditent toujours.

« La vie d'Eugène de Mirecourt, Jacquot, de son vrai nom, a été des plus agitées. De sa femme, nièce de l'évêque de Bayeux, il eut un fils et deux filles. Son fils Edgar, officier d'artillerie distingué, est mort à Rome. Sa seconde fille, très intelligente, excellente musicienne, après de grands succès dans le monde, mourut à 27 ans. La sœur aînée de cette artiste s'était faite religieuse et vit toujours. Quant à Mirecourt, le chagrin que lui causa la mort de

sa fille Hélène réveilla en lui le séminariste qu'il avait été, il rentra dans le giron de l'Église, *devint prêtre* sous le nom de Potard, s'expatria et, le 13 février 1880, l'abbé Potard fut tué par la foudre sur le seuil de son église à Haïti. »

Pieuse fête d'origine chartraine. — Mercredi prochain, 23 janvier, aura lieu cette fête : celle des fiançailles de la B. V. Marie et de Saint Joseph.

Un chanoine de la cathédrale de Chartres ayant demandé par testament que, le jour anniversaire de sa mort, le chapitre célébrât les gloires de Saint Joseph, Gerson, chancelier de l'Université de Paris, proposa de réaliser les intentions du pieux chanoine par l'installation de la fête des fiançailles.

— Le jeudi 24, ce sera la grande fête de l'adoration à la Crypte; nous en avons donné le programme plus haut.

La Saint-Maur à Auneau. — Saint Maur appartenait a l'une des plus illustres familles de Rome ; de bonne heure il se consacra au service de Dieu ; sa ferveur était si grande qu'il était parmi les religieux, dit la chronique, comme le soleil au milieu des étoiles. Envoyé en France où il fonda 120 maisons de son ordre, il semait les miracles sous ses pas. Puissant durant sa vie, il l'est encore après sa mort. Presque toutes les neuvaines faites en son honneur sont exaucées; c'est ce qui explique l'influence continuelle des pèlerins en l'église d'Auneau où l'on vénère ses reliques. La fête de saint Maur a été célébrée le 15 janvier.

FAITS DIVERS

A la Chambre. — A propos de la lettre du Saint-Père au cardinal-archevêque de Paris sur les Congrégations religieuses de France, un député socialiste, M. Sembat, a fait, le lundi 14 janvier, à la Chambre, une interpellation sur « l'ingérence du Vatican dans nos affaires intérieures ». A son discours violent ont répondu plusieurs orateurs en faveur des droits du Saint-Siège. Le tout s'est terminé par un ordre du jour que l'on a interprété comme « un vote de confiance au Pape. » — Pourtant, le maintien du Concordat n'a été voté que par 257 voix contre 250.

Le mardi 15, a commencé la discussion sur le projet de loi relatif aux Associations religieuses. Le premier discours, celui de M. Renault-Morlière, a déclaré que la loi en discussion est une œuvre de haine et d'iniquité. C'est bien l'avis de tous les hommes sensés et indépendants. Mais contre cet avis quelle lutte ont préparée les sectaires de toute nuance? Leur objectif est la ruine, non seulement des congrégations, mais de toute l'Église catholique. — Il faut redoubler d'ardeur dans la prière.

A Montmartre. — Nous lisons dans le journal *Le Drapeau du Sacré-Cœur,* du 15 janvier :

« Avant de parler du siècle nouveau, jetons un regard sur la dernière année de ce XIXe siècle qui vient de finir :

24,719 adorateurs ont passé la nuit devant le Saint-Sacrement pendant cette année 1900. Ce qui fait une augmentation de 1,859 présences, sur les 22,860 de l'année précédente.

Le Sacré-Cœur bénit visiblement cette œuvre.

Depuis cinq ans, plus de 100,000 hommes ont passé la nuit d'adoration à Montmartre, et si nous remontons à l'année 1881, date de la fondation de l'œuvre, nous arrivons au total de 191,259 hommes.

Que la prière de ces vaillants contribue à faire contrepoids aux péchés de la France!

On a lu plus haut le compte rendu si émotionnant et si vrai de la cérémonie qui a clôturé le XIXe et commencé le XXe siècle. Nous n'y ajouterons qu'un détail ; mais il est important car il donne une idée de la ferveur de cette nuit d'adoration.

Quand la foule s'en fut allée vers une heure du matin, cent cinquante hommes restèrent devant le Saint-Sacrement et firent tous ensemble la première veillée du siècle. Avec quelle ferveur! Mgr Le Roy, supérieur général de la congrégation des PP. du Saint-Esprit, célébra la sainte messe à deux heures ; jusqu'au matin, on chanta, on pria. Ces premières heures du siècle étaient si douces aux pieds de Notre-Seigneur qu'on ne songeait pas à la fatigue. D'ailleurs, M. l'abbé Garnier était là et, par les envolées de son éloquence tout apostolique, il savait entretenir la ferveur. »

La Terre-Sainte. — (*Pâques à Jérusalem*). — Le pèlerinage St-Louis partira cette année pour la Terre-Sainte le 25 mars. Il aura cette fois un grand attrait religieux. Les pèlerins passeront la semaine sainte à Jérusalem. Ils assisteront aux exercices si émouvants de la Passion sur les lieux mêmes où le grand drame s'est accompli il y a dix-neuf siècles. Et, le jour de Pâques, ils seront aussi présents sur le lieu de la *Résurrection.*

Aller consacrer le commencement du nouveau siècle à *Jésus Rédempteur,* en face de son calvaire et de son glorieux sépulcre, faire cet acte solennel en ces lieux si saints aux jours anniversaires du grand mystère de la Rédemption : c'est un bonheur dont un grand nombre de pèlerins ne voudront pas laisser passer l'occasion.

Au retour, les pèlerins visiteront l'Egypte, Constantinople et Athènes.

(Un autre pèlerinage aura lieu pendant les vacances).

Pour programmes, renseignements et adhésions, s'adresser à M. le secrétaire du pèlerinage, rue Humboldt, 25, Paris.

Les crimes des Congrégations religieuses. — 1° Elles instruisent les ignorants; elles donnent en effet l'éducation et l'instruction à 2 millions d'enfants sans qu'il en coûte un sou à l'Etat ;

2° Elles donnent asile (vivre et couvert compris) à plus de 100.000 vieillards, dont 28.000 chez les Petites-Sœurs des Pauvres, sans recevoir aucune subvention gouvernementale;

3° Elles élèvent 60,000 orphelins, toujours sans subvention de l'Etat, etc.

Voilà pourquoi les Francs-Maçons, incapables d'une œuvre de charité, poursuivent de leur haine les Congrégations religieuses.

Clermont-Ferrand. *La prière dans la mort.* — Il vient de mourir à Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), un excellent vieillard de soixante-quatorze ans, Joachim Vivat, dont toute la vie, nous apprend la *Croix d'Auvergne*, fut un modèle au point de vue chrétien.

Jusque dans la mort, il avait tenu à attester sa foi. Il y a quatorze ans, il s'était mis lui-même à fabriquer son cercueil. Ne voulant pas être surpris dans cette besogne, il dut y travailler longtemps. Ce ne fut que vers la fin de sa vie qu'on connut son secret. De la pointe de son crayon, il avait gravé sur les planches de ce cercueil toutes les prières qu'il aimait, toutes les belles pensées et les pieux sentiments d'une vie toute consacrée à Dieu. Malheureusement, ce testament spirituel n'a été lu que par les personnes chargées de l'ensevelissement, qui n'ont pas eu le temps d'en prendre copie ni assez de mémoire pour le retenir. Son travail s'était terminé sur ce mot : « J'ai fini, mon Dieu, le travail que vous m'aviez inspiré en esprit de pénitence. Merci ! » Il y avait aussi une prière à ses parents et à ses amis de ne pas oublier son âme.

Fête de Saint-Julien, au Mans, les 27 et 28 janvier. — Nous lisons dans la *Croix du Maine :*

« Les cérémonies, à la Cathédrale, seront présidées par Mgr de Bonfils, assisté de :

Mgr Favier, évêque de Pékin ; Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié ; Mgr Mollien, évêque de Chartres ; Mgr Latieulle, évêque de Vannes ; Mgr de Courmont, évêque de Bodona ; Mgr Augouard, évêque de Sinita, vicaire apostolique de l'Oubanghy ; Dom Delatte, abbé de Solesmes ; Le Père Abbé de la Trappe de Fontgombault.

— Les prédications seront faites par : Le P. Lemius, supérieur des chapelains de Montmartre ; L'abbé Garnier, missionnaire apostolique ; L'abbé Poulin, vicaire à Sainte-Clotilde de Paris.

— Le dimanche 27 janvier à 10 heures, la grand'messe sera célébrée par Mgr l'Evêque de Chartres. A 3 heures, vêpres pontificales. A 7 heures 1/2 du soir, cérémonie spéciale pour les hommes de la ville, auxquels la nef sera réservée.

Illumination de la Cathédrale ; procession des reliques de saint Julien ; salut solennel.

— Le lundi 28 janvier, pèlerinage des hommes du diocèse.

A 10 heures, messe en musique ; instruction : proclamation et ouverture du Jubilé. A 1 heure 3/4, sermon ; procession des reliques de saint Julien ; salut solennel et consécration au Sacré-Cœur.

Sur toutes les lignes du tramway, des billets à prix réduits seront délivrés aux pèlerins.

MM. les curés fourniront dans leurs paroisses respectives tous les renseignements nécessaires aux pèlerins.

De Probibitione et Censura Librorum, Constitutio SS. LEONIS PP. XIII. " Officiorum ac Munerum " et Dissertatio canonico-moralis ARTHURI VERMEERSCH e S. J. Lovanii, in Collegio maximo S. J. Professoris Theologiæ moralis et Juris canonici. — *Tertia editio* auctior et accuratior. Accedit novi Indicis descriptio. — In-8° de 145 pages. — Société de S. Jean l'Evangéliste, DESCLÉE, LEFEBVRE et CIE, éditeurs, Tournai (Belgique.) — Prix : 1 fr. 50.

Cette troisième édition emprunte un intérêt tout spécial d'actualité au fait de sa coïncidence avec la publication du *nouvel Index*. Le R. P. Vermeersch s'est hâté de mettre à profit les ressources de cet ouvrage : l'on y trouve en effet, non plus seulement le Catalogue des livres défendus, mais de précieux documents pour l'interprétation des décrets de la S. C. Cette circonstance lui a permis de mettre son travail tout à fait au point ; et de fixer, dans sa physionomie actuelle, l'importante question de la prohibition des livres. En particulier, la célèbre cause " Opera Omnia " est expliquée de manière à mettre fin à toute controverse.

Autre appoint nouveau, dont le casuiste appréciera la valeur : le R. P. Vermeersch s'est efforcé de tracer, encore plus nettement qu'il ne l'avait fait, la ligne de démarcation qui, en cette manière si délicate, sépare le péché mortel du péché véniel. Inutile d'insister sur la portée pratique de cette distinction.

Au reste l'éloge de cet ouvrage n'est plus à faire. Il a rencontré dans toute la presse religieuse l'accueil le plus favorable ; les juges les plus autorisés se sont empressés de rendre hommage à cette magistrale interpretation des dernières Constitutions de l'Index. Les deux premières éditions ont été rapidement enlevées.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 2 FÉVRIER 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE FÉVRIER)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.



Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 3 février, dimanche de la Septuagésime, semi-double. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, sermon, complies et salut. — Réunion de la Confrérie. — Le sermon des vêpres sera prêché en faveur des Missions africaines et suivi d'une quête pour ces Missions.

— Jeudi, 7, à 4 h., adoration réparatrice.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain, Septuagésime. A 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres, salut. — Catéchisme.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche, 3 février, Septuagésime. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, procession de la confrérie, allocution et salut.

BIBLIOGRAPHIE

Sermons par l'Abbé Henri Perreyve, œuvres posthumes. Sermons inédits. Une station à la Sorbonne. 4e édition. Un volume in-12 de 432 pages. (Ancienne maison Ch. Douniol. P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris.) Prix : 3 fr. 50. — Chartres, librairie Saint-Pierre.

Accablé de travaux et d'infirmités précoces, l'abbé Perreyve ne publia de son vivant que sept sermons: LA VOCATION DES ARTS ; LA JUSTICE ET LA PAIX et les cinq derniers qu'on entendit de lui, et imprimés sous ce titre: UNE STATION A LA SORBONNE. Mais à côté de ces chefs-d'œuvre aussi universellement appréciés que ceux des grands maîtres, il y en a huit autres qui ne méritent pas, à un moindre degré, l'admiration des connaisseurs, quoique inédits.

Puis vient, pour compléter le volume, une série de fragments, ébauches de sermons, laves refroidies de la pensée de l'auteur, et dans lesquels se reflètent la vigueur, la souplesse et la grâce de son génie incomparable.

Le Chrétien à l'École de Saint Joseph, courtes et excellentes lectures pour le mois de mars, par l'auteur des *Avis spirituels*, 2e édition. Un volume in-18 de IX-400 pages. (Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris.) Prix : 1 fr. 50 ; *franco* 1 fr. 70. Dépôt à Chartres, à la librairie Saint-Pierre.

Le culte de saint Joseph dans l'Eglise ressemble à ces fleuves qui, partant d'une source limpide et féconde, s'enfoncent momentanément dans les entrailles du sol, pour reparaître avec plus d'abondance et d'éclat. Saint Joseph a été le saint caché du moyen âge. Mais on le voit monter, après le concile de Constance, avec Gerson et le cardinal d'Ailly, mais surtout avec sainte Thérèse, la plus grande initiatrice du mouvement catholique en faveur du noble et saint Epoux de Marie. Pie IX en consacra la gloire en lui confiant la protection et le patronage de l'Eglise universelle.

Voilà pour le dehors ; mais au dedans des âmes quelle tendresse toujours croissante, quelle confiance inébranlable, que de faveurs obtenues ! On ne peut rien demander à Jésus, par l'intercession de saint Joseph, sans être exaucé. Ce cri de confiance qui est aussi le nôtre, explique avec quel soin les fidèles ont cherché à mieux pénétrer les grandeurs de ce puissant avocat auprès de Dieu. C'est pour leur faciliter cette étude, que le pieux *Auteur des Avis spirituels* a entrepris le petit manuel que nous annonçons.

SOMMAIRE

LES MÉCONNUS

C'est le titre d'un excellent livre, tout d'actualité (1), à cette heure où l'on médite de détruire les Congrégations religieuses. L'auteur, ancien élève de l'Ecole polytechnique, examine ce que sont les religieux, ce qu'ils font et à quoi ils servent. Mais pour mieux faire, citons le premier chapitre. Il nous paraît résumer l'ouvrage, et nulle recommandation ne vaudra cette lecture :

L'Enigme. — Le Sphinx fixa sur moi ses grands yeux moqueurs où semblait pétrifié, dans un cruel regard, tout ce que quarante siècles de comédie humaine contemplée peuvent produire d'ironie dans un cœur de Sphinx.

— Tu aimes les énigmes psychologiques, dit-il. Ecoute celle-ci et résouds-la, si tu l'oses.

Et, tandis qu'assis entre les énormes pattes de pierre je sentais passer sur mon front le sirocco brûlant du désert, l'implacable poseur de problèmes laissait tomber de ses lourdes lèvres une histoire belle comme le ciel, hideuse comme l'enfer.

Il y avait une fois une Société toute desséchée d'égoïsme, comme les sables gris brûlés par le grand soleil du Sahara.

Et voilà que s'y élevèrent, semblables aux vertes oasis, des groupements d'hommes, de femmes, atteints d'une étrange et sublime folie. Où se recrutaient-ils ? Partout. Partout où passait un souffle mystérieux que l'on nommait : passion du sacrifice; partout où bruissait une brise céleste qui murmurait, douce et pénétrante : aime Dieu, aime tes frères et dévoue-toi pour eux.

Dans la famille opulente, au foyer de l'ouvrier; dans les Universités savantes, comme aux écoles primaires; aux champs, à la ville, à l'armée, au comptoir, partout, il s'en trouvait, de ces épris d'immolation qui ne rêvaient qu'abné-

(1) Le demander à la librairie Renier, rue du Cheval-Blanc, Chartres. — Prix : 0 fr. 75.

gation pour eux-mêmes, larmes à essuyer, souffrances à soulager.

C'était des jeunes filles radieuses de jeunesse et de santé qui auraient pu aller vers l'autel au bras d'un époux chéri, au son des orgues, au parfum des fleurs d'oranger.

Elles allaient vers les malades, de vrais malades, qui geignaient, toussaient, crachaient, se fâchaient parfois, juraient et frappaient. De leurs mains délicates, elles lavaient les ulcères, pansaient les blessures, faisaient avec des sourires d'ange des besognes de valet. Par dessus tout, de leur bouche compatissante sortaient des consolations exquises : elles disaient à l'infirme : « Mon frère ». Il répondait en toute vérité : « Ma sœur. »

D'autres allaient vers l'enfance et, vierges par la pureté, se montraient mères par l'amour. A la crèche, à l'asile, à l'école primaire, elles recevaient ces innocentes créatures, leur apprenaient à fuir le mensonge, à respecter leurs parents, à obéir à leurs maîtres, à haïr le vol, le blasphème, l'impudicité. Avec le petit bagage de science humaine, aujourd'hui indispensable, elles donnaient un viatique autrement précieux pour la traversée de la vie : elles révélaient à ces petits tant aimés du Christ le *Beati pauperes*, cette lettre de noblesse de la pauvreté, elles faisaient paraître à leurs yeux l'espérance céleste, qui donne la clé du problème humain et la solution pacifiante de ses cruelles énigmes.

Celles-là allaient à une plus rebutante enfance, à la vieillesse sans attraits, sans grâce, sans sourire. Douées d'une joie surhumaine qui plongeait les spectateurs dans la stupeur, elles entouraient ces vieux enfants de douceurs inconnues jusques-là, mendiaient pour leur donner du pain, couchaient à terre pour leur laisser un lit; et tous ces invalides du « *struggle for life* » se trouvaient si heureux, qu'ils se croyaient déjà aux antichambres du Paradis. D'autres relevaient l'innocence perdue, d'autres couraient aux missions, bravant les fièvres brûlantes et les noirs abrutis; d'autres enfin, mystère pour le monde, s'enfermaient au cloître et priaient pour les pécheurs, comme prie une mère pour l'âme de son enfant! A côté de cet essaim de vierges, une armée, plus mâle et plus rude souvent, parcourait elle aussi, à grands pas, cette étrange carrière du dévouement absolu, *où l'amour des autres l'emporte sur l'amour de soi* (Taine). »

Ces hommes venaient de toutes parts et avaient tous les âges. Ils portaient jadis des galons et maniaient les troupes, ou bien ils étaient médecins, avocats, ingénieurs, architectes. Tel gérait des affaires, tel autre faisait le commerce. Les uns avaient de bonne heure quitté le monde; les autres l'avaient parcouru en tous sens, y contractant plus d'une souillure: persécuteurs peut-être, renversés quelque jour sur le chemin de Damas. Tous s'étaient unis désormais pour aimer Dieu et aimer le prochain.

Eux aussi servaient les malades, voire même les fous, et compensaient à force d'attention, la délicatesse féminine qui leur faisait défaut. Plus nombreux étaient ceux qui allaient aux âmes. Hommes de savoir, ils s'inclinaient vers la jeunesse pour lui communiquer la science, au prix d'un labeur écrasant qui ne leur rapporte rien. Je me trompe, ils s'estimaient bien payés quand, à ces jeunes âmes, ils avaient inspiré le sentiment du devoir, le respect de Dieu, l'énergie du bien. Il en était que l'esprit d'apostolat emportait d'un souffle plus violent. Il les jetait comme des graines fécondes sur les terres infidèles, au milieu des glaces intolérables de l'Alaska, comme au rayonnement fiévreux du soleil de l'Equateur. Alors, il fallait parler de rudes idiomes, marcher dans les forêts vierges et la brousse, grelotter la fièvre au fond d'une barque, ou sur le sol pourri d'une cahute, mourir seul sans presser une main aimée, sans même recevoir les sacrements des mourants. D'autres enfin, répandaient la parole de Dieu, parmi les populations plus ingrates encore du vieux monde. Ils l'annonçaient en chaire, aux petits comme aux grands, aux pauvres comme aux riches. Ils s'enfermaient dans l'insupportable atmosphère d'un confessionnal pour rendre la paix aux âmes troublées, pour relever les blessés de la vie, pour verser le baume céleste sur des douleurs sans fin. On les nommait : « Mon Père », et ils l'étaient par une charité sans trêve, une patience sans défaillance, une indulgence sans amertume... Mon mystérieux interlocuteur s'arrêta un instant... — Et tout cela, lui dis-je, ce métier de galérien, pour gagner?..

— Rien du tout, répondit-il. Traitement : zéro. Nourriture souvent détestable, parfois insuffisante. Vêtements de bure ou de serge qu'il fallait rapiécer en vingt endroits... Quelques heures de sommeil que bon nombre prenaient sur la dure.....

Et cela toute la vie jusqu'à ce que la mort vînt crier : « Halte ! » au travail et ouvrir à ces enragés de la charité la porte du ciel.

— Mais c'est incroyable ! m'écriai-je en bondissant sur mes pieds. Quoi ! cette terre maudite d'égoïsme et d'amour-propre a pu germer pareilles oasis de dévoués ! Du moins, n'étaient-ils que quelques-uns ! — Ils étaient des milliers, des centaines de mille. — Tu mens, Sphinx, tu mens...

— Attends, dit la bouche cruelle ; l'équilibre va s'établir : tu n'as encore bu que la gloire de ta race, tu vas en savourer l'ignominie. Ecoute. Contre ces hommes d'abnégation, de dévouement, de charité, contre ces femmes, anges consolateurs, qui donnaient leur jeunesse et leur fortune, afin de faire du bien aux malheureux, s'élevait un cri de haine, demandant leur proscription, leur spoliation, leur exil ! qu'on charge leurs biens d'impôts spéciaux et ruineux ! qu'on les empêche de se réunir autrement que sous la surveillance de la police ; — sinon la prison. Que le droit de s'associer librement soit à tous ; aux socialistes pour détruire la société ; aux ouvriers en grève, pour ruiner le patron et empêcher le travail ; aux financiers qui veulent grossir leur bourse par des spéculations ; aux francs-maçons surtout pour imposer à tous leurs caprices sectaires... Mais pas à eux.

Que pour prier, pour être pur, pour être pauvre, pour soigner l'enfance, la vieillesse, l'indigence, la maladie ; pour enseigner la morale de l'Evangile, pour préparer des missionnaires on ne puisse se réunir librement. Bien plus, que ces *êtres mutilés que la nature ni la société ne sauraient reconnaître* (paroles d'un F∴) soient tous rendus responsables de la faute d'un seul.

Si un congréganiste donne une claque à un enfant, que tous soient réputés des bourreaux ! Si un moine dit un mot violent, qu'on musèle tous les autres ! Si l'un est accusé d'un crime, que ce forfait souvent imaginaire, efface des milliers et des milliers d'actes de charité héroïques. Bref, que cette légion de dévoués soit la bête noire, — tu sais, cette bête noire que l'on tient en réserve et que l'on signale bravement au peuple, en ces heures de fureur où les mauvaises passions surexcitées ont besoin de haïr, de déchirer et de tuer parfois ! Que ce soit le danger public dénoncé dans les harangues

ministérielles, le dérivatif dont se servent les détenteurs du pouvoir pour enlever un vote de confiance!

Et tout cela en France, dans la terre classique du dévouement et de la chevalerie, là où les cœurs s'enflamment pour tout héroïsme, battent pour toute grande chose.

Comprends-tu?...

(*Les Méconnus*, par le R. P. BELANGER.)

MŒURS BRETONNES

Un médecin de Paris qui est allé chasser en Bretagne, a décrit les mœurs des paysans bretons telles qu'il les a observées. Nous détachons de son tableau ces quelques traits :

« J'ai assisté au repas. La chambre où ils mangent est sombre ; il était sept heures, une mauvaise chandelle et un cierge de résine les éclairaient. Le repas fini, l'une des filles de la ferme a pris sur une planche un gros livre relié en noir. C'était une *Vie des Saints* en breton. Elle a lu le Saint du jour. Les hommes écoutaient gravement, dévotement. La lecture finie, chacun fait le signe de la croix, puis ils se lèvent et s'en vont. Les choses se passent ainsi tous les jours. Cette Vie des Saints, un almanach, quelques livres d'heures, forment toute la bibliothèque de la ferme.

» Le moment venu, les habitants de la ferme se mettent à genoux. On fait à haute voix les prières du soir. Après le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* et le *Confiteor*, en breton, on récite en latin l'*Angelus*, les litanies de la Vierge et le *De Profundis*, puis une série de prières spéciales aux besoins de la ferme. Au commencement et à la fin de cette récitation, le fermier prend de l'eau bénite dans un vase suspendu à la muraille près de la cheminée, et il en donne à tous les siens. Ce signe de la croix est fait dans un religieux silence.

» Un détail me fit admirer combien était sérieuse la piété de ces braves gens. J'avais remarqué la tendresse particulière de la vieille fermière pour un de ses petits-fils, gamin d'une huitaine d'années. « Le petit Gilles fait ceci... le petit Gilles fait cela... » Voilà que pendant la prière « le petit Gilles » se tint fort mal ; il s'asseyait dans la cheminée, se levait, allait s'appuyer au mur, se mettait à genoux, se relevait un moment après. Un avertissement du grand-père n'avait pas servi. Quand les prières furent finies, la grand'mère m'expliqua que d'ordinaire, à cette heure-là, « le petit Gilles » était couché depuis longtemps. On l'avait laissé veiller « à cause de moi », mais, ajouta la fermière d'un air grave, « je » lui avais fait faire sa prière avant le soleil couché, car la nuit » venue, *il n'y serait plus de toute sa tête* ».

» Ce qui frappe de ces existences, c'est la paix profonde dans laquelle elles s'écoulent. La vie est extrêmement dure ; mais, habitués dès l'enfance à toutes les privations, ces braves gens n'en souffrent pas. Ils voient venir la vieillesse sans aucune crainte. Ils ne craignent pas la mort. Ils parlent avec une sorte d'enjouement d'aller « dormir dans le jardin de M. le Curé. » L'idée de la mort ne les épouvante nullement, parce qu'ils aspirent à la vie meilleure qui leur est promise. »

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 3 au 10 Février.

3. *Septuagésime*, semi-double ; mémoire de S. Blaise, évêque martyr. Le dimanche de la Septuagésime est environ le 70e jour avant la fête de Pâques. Quoique le jeûne et l'abstinence ne soient pas encore obligatoires, le temps qui sépare ce dimanche du mercredi des Cendres, est déjà un temps de préparation à la pénitence quadragésinale. — Indulgences ; Rosaire et scapulaire bleu.

S. Blaise est patron de plusieurs églises du diocèse de Chartres. Autrefois, dans la cathédrale, à la chapelle dite du Lazare, une belle verrière était consacrée à l'histoire de ses miracles et de son martyre (Voir Suppl. du 14 mai 1898, de la *Voix N.-D.*). Il avait guéri entre autres un enfant qui avait eu le gosier traversé par une épine. On l'invoque contre les maux de gorge.

4, Lundi. — *S. Aventin*, évêque de Chartres, double. Il remplaça quelque temps sur le siège épiscopal de Chartres, son frère, S. Solenne, qui s'était enfui après son élection. Au retour de celui-ci, on donna à S. Aventin, la contrée de Châteaudun à gouverner. — On invoque ce saint spécialement pour la guérison des maux de tête. — Indulg : Scap. Mont-Carmel.

5, Mardi. — *Oraison de N. S. J.-C.*, double majeur ; Mémoire de Ste Agathe, vierge et martyre. Il s'agit ici de l'Oraison du Sauveur lors de son agonie ; ce souvenir est pour nous une excitation à la contrition de nos fautes. Jusqu'à Pâques, nous aurons ainsi chaque semaine une commémoration de la Passion : le mardi avant le carême et le vendredi pendant le carême. Indulg. : Ste Agonie. Cœur agon. — Ste Agathe, si forte contre des séductions terribles, est invoquée pour la protection de la sainte vertu.

6, Mercredi. — *Ste Jeanne de Valois*, veuve, double ; Mém. de Ste Dorothée. — Ste Jeanne, fille de Louis XI, fut répudiée par son époux, le duc d'Orléans, devenu Louis XII. Cette épreuve fit éclater encore davantage sa vertu. Retirée en son duché de Bourgogne, elle y vécut et mourut saintement, après avoir fondé l'Ordre

des Annonciades ; ce qui indique suffisamment sa grande dévotion pour la Sainte Vierge. Imitons-la dans cette dévotion filiale.

Ste Dorothée fut martyrisée avec ses deux sœurs qu'elle avait ramenées de l'apostasie au courage de la souffrance et de la mort pour son Dieu.

7, Jeudi. — *S. Romuald,* abbé, double. — Il était de la famille illustre des ducs de Ravenne. Etant dans le monde, il eut le malheur d'assister comme témoin à duel. Il s'en repentit vivement, et, pour en faire pénitence, il se fit moine bénédictin à Classe ; il a fondé l'Ordre des Camaldules.

8, Vendredi. — *S. Jean de Matha,* confesseur, double. — Il fonda, de concert avec S. Félix de Valois, l'Ordre des Trinitaires, pour le rachat des captifs sous la puissance des Sarrazins. Voué à la Sainte Vierge dès avant sa naissance, il l'aima comme sa tendre mère et mit son Ordre sous la protection spéciale de N.-D. Il établit l'Adoration perpétuelle de la Sainte Trinité, afin de réparer les outrages des hérésies contre les trois personnes divines. Avec la protection de ce Saint, gardons-nous de la captivité de l'âme sous la puissance de Satan. Indulg. : Scap. rouge, Tabernacles.

9, Samedi. — *S. Cyrille*, patriarche d'Alexandrie, docteur de l'Eglise. Il se montra l'intrépide champion du dogme de la maternité divine et de l'Incarnation. On le représente assis et bénissant ; au dessus de lui, dans les airs, est une Vierge tenant l'enfant Jésus.

10, Dimanche de la *Sexagésime.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

— Au nº de samedi dernier, composé avant la fin de la fête d'Adoration à la Crypte, nous disions par anticipation ce que devait être cette solennelle clôture finale qui attire toujours une si grande foule. Ce compte rendu hâtif d'une chose pressentie s'est trouvé conforme à la réalité. Comme celle de la matinée, la cérémonie du soir, présidée par Monseigneur, a satisfait grandement la piété des très nombreux assistants. Le prédicateur, M. l'abbé M. Coulombeau, a donné, sous une belle forme oratoire, une étude saisissante sur la sainte messe, réalisation de la parole auguste du Sauveur : Faites ceci en mémoire de moi. — Bien que l'acoustique en ce lieu soit moins favorable qu'à l'église supérieure, les chants de la Maîtrise ont charmé l'auditoire.

— La fête de la Confrérie de N.-D. de Chartres, pompeusement célébrée dimanche dernier à la Cathédrale, est pour nous l'occasion de recommander de nouveau le zèle en faveur de cette Association. A Chartres, les mères chrétiennes et, à leur exemple,

d'autres mères moins habituées aux pratiques de foi, se font un devoir de consacrer à notre auguste Patronne leurs petits enfants qui deviennent ainsi les protégés de Marie. Il nous semble aussi naturel que les grandes personnes recherchent la protection de Notre-Dame par une marque d'attachement à son culte comme celle dont nous parlons : l'affiliation à sa Confrérie, affiliation qui donne un droit spécial aux bienfaits de la Bonne Mère. Au prône paroissial de dimanche, le prédicateur a insisté sur la propagande de la Confrérie qui semble s'imposer à tous les pieux serviteurs et servantes de N.-D. de Chartres. Au sermon du soir, avant le salut solennel, M. l'abbé Mélisson a été très sympathique à ses auditeurs en leur rappelant ce qu'ils aiment toujours à entendre : les titres de la Sainte Vierge à notre confiance filiale.

— Nous avons dit, à la page des annonces, que demain, dimanche de la Septuagésime, aura lieu à la cathédrale, entre vêpres et complies, un sermon avec quête en faveur des *Missions africaines*. Le prédicateur sera le R. P. Dartois, qui a passé trois ans comme missionnaire en Afrique et qui est maintenant attaché à la procure de ces Missions à Paris.

L'*Œuvre des missions africaines* a été bénie et enrichie d'indulgences par L. L. S. S. Pie IX et Léon XIII et encouragée par un grand nombre d'Évêques. La Congrégation des Missions Africaines de Lyon, fondée en 1856, par Mgr de Marion de Brésillac, a pour but l'évangélisation de l'Afrique, et s'étend maintenant dans presque toute l'Afrique occidentale; elle prépare dans ses écoles apostoliques de Clermont, de Nantes, de Corck (Irlande), de Keerlès-Maestrich (Hollande), et dans ses grands séminaires et noviciats de Lyon et d'Egypte, un grand nombre de missionnaires qu'elle envoie à Bénin, à la Côte des Esclaves, au Dahomey, à la Côte d'Or, à la Côte d'Ivoire, au Niger, au Delta égyptien, etc. Elle compte actuellement 220 religieux et 250 religieuses. C'est à cette Société qu'appartenait le R. P. Dorgère, dont la presse française a célébré à bon droit l'admirable dévouement.

Le fondateur de la Société, Mgr de Marion de Brésillac, étant mort de la fièvre jaune en Afrique dès le début de l'Œuvre, fut remplacé comme supérieur général par le R. P. Planque qui l'est encore et dirige l'Œuvre depuis 44 ans. La Société a deux procures où l'on adresse les offrandes, l'une à Marseille, et l'autre à Paris (8, rue Desrenaudes, 17e arrond.) dont le R. P. Lebouvier est le supérieur.

Les Bienfaiteurs de l'Œuvre des Missions Africaines ont part : 1° aux travaux et aux œuvres des missionnaires; 2° aux prières des nègres convertis et à la reconnaissance des nombreux enfants baptisés à l'article de la mort; 3° aux prières dites chaque jour

pour les bienfaiteurs et fondateurs ; à une messe dite chaque vendredi pour les affiliés vivants ou défunts ; à un service annuel pour les affiliés défunts, le vendredi qui suit la fête des Trépassés.

— Nous avions annoncé pour les 27 et 28 janvier des fêtes grandioses organisées au Mans à l'occasion de la Saint Julien (patron de la ville et du diocèse), à l'occasion aussi de la promulgation du Jubilé et de la consécration du diocèse au Sacré-Cœur. Mr Mollien, évêque de Chartres, s'est rendu à ces fêtes sur l'invitation de Mgr de Bonfils, évêque du Mans. Six évêques et deux Abbés mitrés ont paru dans les cérémonies qui ont eu pour orateurs : le premier jour, Mgr Favier, évêque de Pékin qui a entretenu son auditoire des événements récents de Chine, et M. l'abbé Garnier, de Paris, le missionnaire bien connu ; le second jour, M. l'abbé Poulin, de Paris, et le R. P. Lemius.

Le 27, Mgr Foucault a chanté la grand'messe, et Mgr Mollien a présidé les vêpres. On nous dit que plus de 4.000 hommes et près de 1.500 dames ont répondu à l'invitation de Mgr de Bonfils pour cette fête de dimanche ; et que, le lendemain lundi, il y avait environ 8.000 hommes, venus de 300 paroisses du diocèse, et rangés par doyennés sous des drapeaux qui indiquaient les groupes. Spectacles émouvants, magnifiques pèlerinages bien faits pour encourager la foi dans les contrées où la franc-maçonnerie n'a pas encore pu détourner les populations des coutumes religieuses.

Pieuse vie, pieuse mort. — Mardi dernier, 29 janvier, avait lieu à la cathédrale de Chartres, une cérémonie funèbre d'un aspect particulièrement touchant. Derrière le catafalque s'étaient rangées en très grand nombre des personnes appartenant à tous les rangs de la société ; près de l'autel se trouvaient beaucoup d'ecclésiastiques avec S. G. Mgr Mollien qui se proposait de donner l'absoute.

Le défunt, un jeune homme de dix-neuf ans, était le petit-neveu de deux anciens vicaires généraux des évêques de Chartres : M. Levassort, mort curé de Dreux, et M. Barrier, supérieur-général des Sœurs de Saint-Paul, mort à l'évêché, en 1884.

Pierre Malenfant, ce jeune homme à qui nous rendions ainsi les derniers honneurs, fils d'un honorable pharmacien de Chartres, avait terminé par une pieuse mort sa très longue maladie pieusement supportée, son existence trop rapide mais toujours chrétienne, comme elle devait l'être grâce aux leçons et aux exemples de ses père et mère. C'est peu d'instants après sa dernière communion et un affectueux remerciement au prêtre qui lui avait apporté le saint viatique, c'est dans l'action de grâces même qu'il rendit son âme au Seigneur, cette âme qu'avaient gardée loin du mal l'éducation au foyer paternel, et ensuite à l'Institution Sainte-Croix des Jésuites du Mans. Pierre Malenfant était entré dans cette Institu-

tion au sortir de la Petite École Notre-Dame de Chartres, et il y a fait toutes ses études littéraires.

Nous avons vu pendant bien des années son brassard de première communion attaché près de notre Madone du Pilier; ce fut le rendez-vous fréquent de ses meilleures pensées, la preuve permanente qu'il avait confié sa vie à la tutelle de la Sainte Vierge; nos prières, s'il en a besoin encore, aideront sa prompte admission auprès de la Reine du Ciel pour les joies de l'éternité.

Nogent-le-Rotrou. — *Fête religieuse.* — Dimanche 13 janvier, la paroisse de Saint-Hilaire, célébrait sa fête patronale.

L'église restaurée avec tant de goût par M. le Curé, était ornée de plantes et de lumières, qui produisaient le meilleur effet.

Les offices furent chantés, toute la journée, par les élèves du Petit-Séminaire. La grand'messe fut célébrée par M. le Supérieur.

Le chœur de chant exécuta avec succès la messe de Bouichère; et la fanfare fit entendre ses meilleurs morceaux.

Avant le salut du soir, une très intéressante instruction, sur la foi active de saint Hilaire, fut donnée par le Père Gardien des Capucins de Versailles.

Chapelle-Royale. — *S. Julien, N.-D. de Lourdes.* — Le dimanche 27 janvier 1901, il y avait à Chapelle-Royale triple fête. D'abord, la fête de N.-D., refuge des pécheurs, comme dans toutes les autres églises du diocèse de Chartres, où l'Archiconfrérie du très Saint et Immaculé Cœur de Marie est établie pour la conversion des pécheurs. Elle a été célébrée devant la belle statue de N.-D. des Victoires, qui est érigée dans cette église. — Ensuite, le pèlerinage de S. Julien, dont on a chanté la grand'messe, à cause de l'affluence des fidèles, messe en musique à trois voix, que les artistes ont habilement exécutée; on aimait à suivre les multiples variantes de nos anciens Noëls, qui s'égrenaient en notes harmonieuses avec les paroles liturgiques : c'était de circonstance à l'approche de la Purification de la T. S. Vierge.

Toutes les paroisses environnantes étaient représentées à cette solennité. On voudrait voir toujours cette assistance aux offices des dimanches. — S. Julien, premier évêque du Mans, très connu dans cette partie du Perche, où l'on compte plusieurs pèlerinages fréquentés en son honneur, est invoqué pour la guérison des douleurs et des maladies de la peau. Il faut croire que notre pauvre humanité est bien affligée de ces maux, si l'on considère la multitude des pèlerins qui viennent chaque année implorer les faveurs du bon Saint, par un cierge qu'ils allument devant sa statue, par un évangile qu'ils font dire et par leurs prières aux messes qui se succèdent depuis le matin jusqu'à midi à leur inten-

tion. Beaucoup ne pensent peut-être guère à demander leur guérison spirituelle; mais S. Julien n'y pense-t-il pas pour eux, lui qui prêchait l'Evangile avec tant de zèle et n'opérait des miracles que pour convertir les pécheurs de son temps, c'est-à-dire les idolâtres !

Enfin, il y avait une troisième solennité ce jour-là à Chapelle-Royale, c'était la bénédiction d'une statue de N.-D. de Lourdes. Si S. Julien guérit ses pieux clients, à plus forte raison peut-on attendre de Marie pareils bienfaits. Bien sage est donc le recours à son intercession si puissante. M. le Curé a bien fait d'ériger ainsi dans son église une statue de N.-D. de Lourdes. Du reste, on peut le dire sans indiscrétion : cette statue est comme un *ex voto,* qui témoignera de la reconnaissance d'une grande faveur obtenue dans le pèlerinage national de 1899. M. le curé de Soizé, autorisé par Mgr l'Evêque de Chartres, a béni cette statue, et la bénédiction a été suivie de prières dites à genoux par toute la foule attendrie. Le prédicateur de la cérémonie a rappelé tous les enseignements qui pourraient résulter de cette bénédictlon pour la piété des fidèles et l'honneur de la T. S. Vierge Marie. Il a fait surtout admirer cette belle Madone représentée au moment où elle semblait écouter Bernadette qui l'invoquait et lui demandait son nom. Son chapelet enroulé autour de son bras, ses mains jointes, ses yeux baissés, tout dans son attitude nous invite à la prière. Le prédicateur a fait ressortir cette mise modeste, qui aussi convient si bien à la jeune fille, et qui est le symbole en même temps que la gardienne de son innocence. En un mot, il suffit de regarder la statue pour se sentir porté à l'amour de Marie et à la pratique de tous ses devoirs.

Ce sera, il faut l'espérer, l'impression qui restera de ces touchantes cérémonies ; et les paroissiens de Chapelle-Royale voudront venir souvent prier devant cette statue pour demander à Dieu par Marie ses grâces et ses bénédictions. Avant et après la bénédiction, les chanteurs ont fait entendre leurs plus belles symphonies en l'honneur de N.-D. de Lourdes : *Ave Maria.*

FAITS DIVERS

Sa Sainteté Léon XIII. La maison Alfred Mame et Fils, de Tours, vient d'acquérir le droit de reproduction du splendide *Portrait de Sa Sainteté Léon XIII* par le grand maître français Benjamin Constant. Cette œuvre d'art a fait l'admiration des visiteurs de l'Exposition universelle qui l'ont contemplée dans le pavillon des Missions catholiques, au Trocadéro. Ce portrait, tout

récemment terminé, est considéré comme le plus ressemblant qui existe du Saint-Père.

Les reproductions en héliogravure sont de deux formats : L'une tirée sur papier Chine appliqué, aux dimensions de 0m63 × 0m90, est établie au prix de 10 fr. l'exemplaire; l'autre sur grand vélin, mesurant 0m22 × 0m28, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire.

On peut en faire la demande à la maison Mame, à Tours, ou dans les grandes librairies.

1901. XXIe Pèlerinage de Pénitence à Jérusalem. — Le conseil des pèlerinages, 8, rue François Ier, à Paris, organise, comme chaque année, un pèlerinage aux Lieux Saints, qui partira de Marseille le 26 avril pour rentrer en France le 7 Juin. Les pèlerins visiteront le Carmel, Nazareth, Tibériade, la Samarie, l'Égypte, Port-Saïd, le Caire, les Pyramides, Alexandrie. Le transport se fera comme toujours sur la nef Notre-Dame de Salut. Les pèlerins seront logés, à Jérusalem, à Notre-Dame de France.

Prix des places (aller et retour): 1re classe, 650 francs. — 2e classe, 480 francs. — 3e classe, 315 francs. A ces sommes, il faut ajouter pour le logement à Jérusalem, en Syrie et en Égypte, les divers transports et frais accessoires : 330 francs en 1re classe; 280 francs en 2e classe; 255 francs en 3e classe. Soit au total : 980 francs en 1re classe; 760 francs en 2e classe; 570 en 3e classe. Des réductions sont accordées pour se rendre à Marseille.

Demander le programme et tous les renseignements au secrétaire du pèlerinage de Jérusalem, 8, rue François Ier, à Paris.

Avis relatif au Confréries du Rosaire (1). — Sous peine de n'avoir point d'existence légitime et, par conséquent, de n'assurer à ceux qui y sont agrégés ou qui veulent s'y agréger aucun des privilèges, aucune des indulgences qui forment le patrimoine des Confréries dûment établies, la Confrérie du Rosaire doit posséder un Diplôme des Frères Prêcheurs constatant qu'elle est canoniquement instituée. Au Maître Général est exclusivement réservé le droit de donner des diplômes et d'ériger les Confréries soit par lui-même, soit par les religieux ou les ecclésiastiques qu'il délègue à cet effet.

Aux Confréries non pourvues de ce Diplôme, S. S. Le Pape Léon XIII daigna accorder un délai qui leur permit de conserver leurs privilèges jusqu'à ce qu'elles l'eussent sollicité et obtenu. Ce délai a expiré au mois d'octobre dernier. Mais le 8 septembre, le Rme P. Cormier, Procureur général de l'Ordre près le Saint-Siège, a obtenu de Sa Sainteté un rescrit qui assure aux retardataires encore un an pour se pourvoir. Cette année expirée, les Confréries

(1) Nous avons déjà publié cet avis ; nous croyons utile de le reproduire.

du Rosaire qui auront encore négligé de se procurer cette pièce seront, par le fait, annulées.

L'intérêt des âmes, et en même temps la gloire de Marie et de son adorable Fils, sont ici également en jeu, et nous pensons que MM. les Curés et Directeurs des Confréries qui ne sont pas encore en règle n'attendront plus pour faire le nécessaire.

Pour obtenir le diplôme, s'adresser au R. P. Directeur général du Rosaire, 91, rue Tête-d'Or, à Lyon, en indiquant le diocèse, le nom de la paroisse et le Saint, titulaire de l'église.

Frais de chancellerie et d'expédition : 2 *francs*. Avec grand tableau français des indulgences — facultatif — franco : 3 *francs*.

Besançon. — Une calomnie infâme était lancée, les premiers jours de décembre, contre un très digne prêtre, curé d'une paroisse du diocèse de Besançon, M. l'abbé Deniset, âgé de 50 ans; deux journaux sectaires du pays avaient vomi à ce sujet tous leurs mensonges dans les villages des bords de l'Oignon.

Le pauvre abbé a été arrêté dans sa cure, où il vivait avec sa sœur et sa vieille mère âgée de 82 ans. La gendarmerie lui a fait traverser Baume et Besançon. Il est resté quinze jours en prison avec les assassins, les voleurs, les incendiaires, et, après cette longue et rude épreuve, on l'a remis en liberté comme innocent.

Le jour de sa sortie de prison, toute sa paroisse est venue en procession à sa rencontre, à 3 kilomètres jusqu'à la gare, en chantant *Miserere*.

Le lendemain le calomniateur tombait foudroyé par la mort, dans la chambre où, un mois auparavant, il avait écrit sa lettre de satanique mensonge.

Inutile de dire que les feuilles qui avaient répandu la calomnie se sont bien gardées de réparer, par le récit de la vérité, le mal causé par leurs articles diffamatoires.

Le départ des missionaires. — On a lu dans le journal *Le Soleil:* Le 29 décembre, le bateau l'*Armand Béhic* est parti de Marseille pour Sydney, ayant à son bord trois missionnaires Maristes et et treize Sœurs de l'Ordre religieux de Marie. Ces jeunes filles, au premier printemps de la vie, s'en vont dans le Pacifique, sous tous les protectorats, aux îles Tonga, aux Wallis, aux Salomon, aux Nouvelles-Hébrides, en Nouvelle-Calédonie, porter le nom de la France, avec leur cœur d'apôtres au service de la foi. L'une d'elles ayant un nom très connu dans la marine, questionnée sur la durée de son séjour au Tonga, répondait ce simple mot : « Toujours ».

A l'aurore du siècle qui se lève, il est consolant de voir ce spectacle et de penser que la mission de la France est toujours remplie, grâce à ces dévouements admirables qui méprisent les lointains dangers

Les jeunes Sœurs de Marie savent que sur la terre française de la Nouvelle-Calédonie, elles seront protégées par la grande figure de Mgr d'Amata qui prépara la conquête de l'île en 1854. Elles savent qu'aux Wallis, aux îles Tonga, à Samoa, comme aux Nouvelle-Hébrides, le massacre de Mgr Epalle, les exemples du P. Bataillon, du P. Chanel et la vie des missionnaires Maristes, ont montré ce que les Français valent, quand ils s'en vont, sous le regard de Dieu, servir au loin la patrie.

Quant à vous, jeunes filles de 20 ans, qui donnez à Dieu et au pays la moisson de vos années à venir, soyez bénies, pour le sacrifice que vous allez accomplir, à l'exemple de vos sœurs de Chine.

Les hommes ne sauraient trop redire ce qu'inspire d'admiration et de respect votre sacrifice généreux.

Allez, mais ne rentrez pas en France, demain peut-être on chassera les Congrégations au milieu desquelles vous avez appris à aimer Dieu et la patrie.

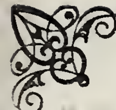
Mgr Chapon. — Par une lettre aussi digne que modérée, adressée au président du Conseil des ministres, Mgr Chapon, évêque de Nice, a refusé la croix d'honneur qu'il ne veut pas accepter dans les circonstances présentes.

Les Associations religieuses. — Malgré les beaux discours dont nous avons déjà parlé, malgré les explications et protestations entendues depuis à la Chambre en faveur des congrégations, comme les plaidoyers de M. Lasies, de M. l'abbé Gayraud, etc., la majorité, qui est sectaire, continue de voter dans le sens du projet Waldeck-Rousseau. Peu importe aux radicaux et aux socialistes la question de liberté, dès lors qu'il s'agit de guerroyer contre l'Eglise catholique et ses œuvres.

L'Encyclique Graves de Communi. — C'est celle que S.S. Léon XIII vient de publier sur la Démocratie chrétienne. Nous en parlerons bientôt plus longuement. Il nous suffit aujourd'hui de dire que le Saint-Père consent à admettre ce titre : Démocratie chrétienne, adopté par des catholiques, mais à une condition : c'est qu'il n'ait aucun sens politique, malgré l'étymologie du mot et qu'il signifie tout simplement : *Bienfaisante action chrétienne parmi le peuple*, par les œuvres de charité, les leçons du respect pour l'autorité et la hiérarchie des classes, et l'impulsion donnée aux vrais progrès non contraires à l'esprit de l'Evangile. De nouveau le Pape condamne la démocratie socialiste.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 9 FÉVRIER 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE FÉVRIER)





Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).

J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

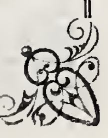
Prix du Numéro de la Revue mensuelle **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O Vierge immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.



Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 10 février, dimanche de la Sexagésime, semi-double. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vèpres, complies et salut. — Chapelet.

En ce jour, quête à la cathédrale pour l'entretien du calorifère.

— Jeudi, 14, fête d'adoration réparatrice, à la chapelle Saint-Piat. Messe à 8 h., pour les Assoc. du Saint-Sacrement ; à 3 h., sermon et salut.

— Vendredi 15, messe à 6 h., à la Crypte, pour le T.-O. de Saint-François.

— Samedi, 16, à 4 h., salut à l'autel du S. Cœur de Marie.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain, Sexagésime. A 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres, salut. — Catéchisme.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain, Sexagésime. A 10 h., grand'messe. A 3 h., complies, vêpres et salut.

COMMUNAUTÉ DE LA PROVIDENCE. — Jeudi 14 février, fête de la Réparation. A 6 h. 1/2, première messe. A 7 h. 1/2, messe avec chants, Exposition du T. S. Sacrement. A 4 h., sermon et salut solennel.

BIBLIOGRAPHIE

Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. — Sommaire du numéro du 5 Février 1901 : I. Lettre de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, au R. P. Directeur des *Etudes*. — II. Les Mésaventures du Merveilleux, par le P. L. Roure. — III. Un conseiller janséniste du ministère, par le P. P. Dudon. — IV. A propos des lois d'association. — Le Religieux-Prêtre (deuxième article), par le P. H. Prélot. — V. La Congrégation non autorisée du Grand Orient (deuxième article), par le P. E. Abt. — VI. L' « Iliade » de la France au XIXe siècle, par le P. V. Delaporte. — VII. Correspondance de Chine. — Un coin de la politique chinoise, du 15 août au 15 novembre 1900, par le P. J. Tobar. — VIII. Revue des livres. — IX. Evènements de la Quinzaine.

L'Encyclique de Jésus Rédempteur est éditée, en brochure de 16 pages, par le Bureau central des *Associations Ouvrières Catholiques de France*, 11, rue Stanislas, Paris, VIe arrondissement. Prix : l'exemplaire, 0 fr. 25 ; franco 0 fr. 30. — Pour la propagande : 10 exemplaires, 1 fr. 50 ; franco, 1 fr. 70. — 50 exemplaires, 6 fr. 25 ; franco, 7 fr. 10. — 100 exempl., 10 fr.; franco, 10 fr. 85.

Le Jubilé en 1901, par l'abbé J. Sabouret, auteur des *Evangiles des dimanches expliqués*. — Cette excellente *BROCHURE DE PROPAGANDE*, format petit in-18 de 32 pages, contient : I. Notion du Jubilé (explication de l'indulgence plénière et de l'indulgence partielle).— II. Différentes espèces de Jubilés. — III. Avantages du Jubilé. — IV. Conditions à remplir pour gagner le Jubilé. — V. Prières pour les visites à l'église. Ouvrage très utile, revêtu de l'imprimatur de l'archevêque de Paris. — Instruction claire et solide, à la portée de tous. — Prix : l'exempl. : 5 cent.; par la poste : 10 cent. — 50 exempl.: 2 fr. 50 franco. — 100 exempl. : 4 fr. 50 franco. — 1000 exempl. : 35 fr. franco. — Les commandes doivent être accompagnées d'un mandat-poste à l'adresse de M. G. PICQUOIN, imprimeur, 53, rue de Lille, VIIe, Paris.

N° 5 9 Février 1901.

SOMMAIRE

LE PROJET DE LOI SUR LES ASSOCIATIONS

Beaucoup de nos lecteurs ont témoigné le désir de posséder le texte du projet de loi actuellement en discussion à la Chambre. Le voici :

TITRE PREMIER

Article premier. — L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

Art. 2. — Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à l'unité nationale et à la forme du gouvernement de la République, est nulle et de nul effet.

Art. 3. — Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps, après payement des cotisations échues, et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Art. 4. — Toute convention d'association devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ces établissements et les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction.

Les associations seront tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront en outre consi-

gnés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Art. 5. — Les directeurs ou administrateurs de l'association pourront la représenter soit dans les actes prévus par les statuts, soit en justice.

Art. 6. — En cas de nullité prévue par l'article 2, la dissolution de l'association sera prononcée par le tribunal civil, soit à la requête de tout intéressé, soit à la diligence du ministère public.

En cas d'infraction aux dispositions de l'article 4, la dissolution pourra être également prononcée, à la requête de tout intéressé ou du ministère public.

Art. 7. — Seront punis d'une amende de 16 à 200 fr. et, en cas de récidive, d'une amende double ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 4.

Seront punis d'une amende de 50 à 500 fr. les fondateurs, directeurs ou administrateurs d'une association formée en violation des dispositions de l'article 2.

Seront punis d'une amende de 500 à 5,000 fr. et d'un emprisonnement de six jours à un an les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le jugement de dissolution.

Seront punies de la même peine toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont ils disposent.

Dans le même cas, les immeubles affectés à son usage seront présumés appartenir aux membres de l'association.

Art. 8. — A défaut de convention spéciale réglant les droits des membres de l'association sur ses biens, ils seront réputés la propriété indivise des sociétaires, et la part de chacun dans cette indivision sera fixée suivant la valeur de son apport en nature ou l'importance de ses services.

TITRE II

Des associations reconnues d'utilité publique.

Art. 9. — La personnalité civile est la fiction légale en vertu de laquelle une association est considérée comme constituant une personne morale distincte de la personne de ses

membres, qui leur survit et en qui réside la propriété des biens de l'association.

Cette personnalité civile est subordonnée à la reconnaissance de l'utilité publique par décrets rendus en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 10. — Ces associations peuvent faire tous les actes de la vie civile qui ne sont pas interdits par leur statuts, mais elles ne peuvent posséder ou acquérir d'autres immeubles que ceux nécessaires au but qu'elles se proposent.

Toutes les valeurs mobilières d'une association doivent être placées en titres nominatifs.

Elles peuvent recevoir des dons et des legs dans les conditions prévues par l'article 901 du Code civil.

Les immeubles compris dans un acte de donation ou dans une disposition testamentaire, qui ne seraient pas nécessaires au fonctionnement de l'association, sont aliénés dans les délais et la forme prescrits par le décret qui autorise l'acceptation de la libéralité. Le prix en est versé à la caisse de l'association. Elles ne peuvent accepter une dotation mobilière ou immobilière avec réserve d'usufruit au profit du donateur.

TITRE III

Des associations qui ne peuvent se former sans autorisation.

Art. 11. — Ne peuvent se former sans autorisation préalable, par décret rendu au Conseil d'Etat, les associations entre Français et étrangers.

Ne peuvent se former sans autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de leur fonctionnement :

1° Les associations entre Français dont le siège ou la direction seraient fixés à l'étranger ou confiés à des étrangers;

2° Les associations dont les membres vivent en commun.

Art. 12. — Toute association rentrant dans les prévisions de l'article 11, formée sans autorisation, sera déclarée illicite.

Ceux qui en feront partie seront punis des peines édictées à l'article 7, paragraphe 3.

La peine applicable aux fondateurs ou administrateurs sera portée au double.

TITRE IV

Dispositions générales à la dissolution.

Sont nuls tous actes entre vifs ou testamentaires, à titre onéreux ou gratuit accomplis soit directement, soit par per-

sonnes interposées, ou toute autre voie indirecte, en violation de la présente loi, et ayant pour effet de permettre aux associations légalement ou illégalement formées de se soustraire aux dispositions des articles 8, 10 et 14.

Sont réputées personnes interposées au profit des associations pour lesquelles est exigée l'autorisation législative :

1° Les associés à qui des dons et legs ont été faits par d'autres membres de la même association, à moins qne le bénéficiaire ne soit l'héritier en ligne directe du déposant ;

2° L'associé ou la société civile ou commerciale composée en tout ou partie des membres de l'association, propriétaire de tout immeuble occupé par l'association.

Est également réputée personne interposée, au profit des mêmes associations, mais sous réserve de la preuve contraire, le propriétaire, même étranger à l'association, de tout immeuble occupé par elle.

Art. 14. — Les associations existantes au moment de la promulgation de la présente loi et qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de six mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ces prescriptions.

Toutefois, les associations rentrant dans les catégories prévues à l'article 11 seront considérées comme dissoutes si, dans ce délai de six mois, elles n'ont pas rapporté l'autorisation exigée par cet article.

Les valeurs appartenant aux membres des associations avant leur formation, ou qui leur seraient échues depuis, mais par la succession seulement, leur seront restituées.

Les valeurs acquises à titre gratuit pourront être revendiquées par le donateur, ses héritiers ou ayant droits ou par les héritiers ou ayant-droits du testateur, pendant le délai d'un an à partir de la publication au *Journal officiel* du jugement de dissolution ou de l'acte de dissolution volontaire.

Passé ce délai, la propriété en sera acquise à l'Etat, ainsi que le surplus de l'actif, et effectué à la dotation d'une caisse de retraite des travailleurs.

Jusqu'au fonctionnement de cette caisse de retraites, le montant des valeurs revenant à l'Etat sera versé à la Caisse des dépôts et consignations.

Art. 15. — Les dispositions de l'article 463 du Code pénal sont applicables aux délits prévus plus haut.

Art. 16. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de la présente loi.

Art. 17. — Sont abrogés :

Les articles 291, 292 et 293 du Code pénal, ainsi que les dispositions de l'article 294 du même Code, relatives aux associations ;

La loi du 10 août 1834 sur les associations ;

Les lois et décrets relatifs aux congrégations et communautés religieuses, dans celles de leurs dispositions qui sont contraires à la présente loi (1).

L'APOSTOLAT AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

M. Lamy a fait d'attachantes conférences à l'Ecole des sciences sociales et politiques de l'Institut catholique de Lille. Sa dernière leçon a été consacrée à « l'Apostolat catholique au dix-neuvième siècle. »

Voici l'analyse de ses conclusions :

Au siècle dernier, un millier de prêtres suffisaient aux missions ; actuellement, 13.500 prêtres, 4,500 frères y sont employés, et ce n'est qu'une partie de ce que le mode nouveau d'apostolat a créé. Du moment où la charité en devenait la base, les femmes ont réclamé leur part, la meilleure part, et ce que les siècles anciens n'avaient pas vu, nous le voyons aujourd'hui, où 50,000 Européens, 10,000 indigènes, sont occupés en pays infidèles à soulager les misères.

Mais pour une telle entreprise, il faut des ressources, et la catholicité n'a plus les biens-fonds créés par la pitié des siècles antérieurs. Comment cet immense apostolat sera-t-il soutenu? Par l'obole des pauvres, par l'œuvre de la Propagation de la Foi qui donne 6 à 7 millions par an ; par l'œuvre de la Sainte-Enfance qui donne la moitié; soit environ 10 millions fournis par l'obole de 8 millions de personnes.

Dix millions, c'est bien peu, comparativement aux 60 millions ou 150 millions peut-être de l'Angleterre, et avec 10 millions, l'apostolat catholique couvre le monde entier ; il réussit là où les pasteurs ont désespéré. En Birmanie et au Siam, le nombre des catholiques s'est élevé de 10,000 à 40,000 ; au Japon où tout avait été détruit par la persécution, il est de 400,000 ; en Annam, il est passé de 320,000 à 700,000 ; en Chine, de 200,000 à 600,000 ; dans

(1) Les votes qui ont eu lieu depuis le commencement de la discussion menacent non seulement la liberté des Congrégations religieuses, mais le droit de propriété en général. Redoublons d'ardeur dans la prière. G.

l'Inde, où le protestantisme était fortement établi, où jusqu'en 1887, le Portugal fit une guerre acharnée, le nombre des catholiques s'élève quand même de 250,000 à 2 millions, etc.

M. Lamy montre ensuite l'apostolat catholique en Asie Mineure, aux Lieux Saints, s'exerçant par tous les ordres religieux à la fois ; il le montre en Afrique, où le chiffre des catholiques passe de 15,000 à un million.

Dans l'Allemagne protestante, le chiffre des catholiques a passé en ce siècle de 6 millions à 13 millions; dans la Hollande, de 350,000 à 1,500,000; en Angleterre, de 120,000 à 2 millions; en Amérique, de 40,000 à 10 millions.

Dans cette œuvre ce qui frappe, c'est que l'apostolat est allé se dégageant de plus en plus des pouvoirs humains pour ne recourir qu'aux moyens qu'on pourrait appeler divins.

Mais ne croyez pas, ajoute l'orateur, qu'on puisse oublier la part de la France dans cet admirable apostolat. Elle donne à elle seule les trois quarts des prêtres, religieux et religieuse de cette grande armée de la civilisation.

A PROPOS DES GRÈVES

Les grèves qui se généralisent rendent pleines d'actualité les réflexions suivantes de Louis Veuillot :

« Des abjectes archives de l'athéisme sortent, en ce moment, mille platitudes sans nom, remises à neuf par des esprits faits pour les comprendre, trop stériles pour les inventer. Les capables d'aujourd'hui font les fiers sous la défroque de ceux que l'on conspuait au siècle dernier. Ils invoquent Voltaire; Voltaire eût rougi d'eux. Voltaire est mort : c'est Thersite qui mène le combat et Tabarin qui sonne la charge.

» Combien de temps durera cette guerre, et quel en sera le résultat ? Dieu le sait ! Songeons seulement aux devoirs qu'elle impose à quiconque la contemple et prise un peu la justice et la vérité. L'Eglise, sans doute, a deux armes qui ne lui manqueront pas : les siècles passés et les siècles à venir. Nous savons bien que l'impartiale voix de la postérité dira des anticatholiques de notre temps ce qu'elle dit aujourd'hui de leurs devanciers : et peut-être nous serait-il permis de nous endormir au bruit de ces voix malfaisantes, que le dégoût du monde étouffera demain. Mais l'esprit se révolte et le cœur s'indigne en les écoutant. Comment s'endormir ? Comment se taire ?

» Ils blasphèment la lumière, ils outragent la vertu. Ils ont compris que la force de l'Eglise est dans le respect qu'elle mérite et dans le bien qu'elle fait ; ils ne veulent pas que l'Eglise soit

respectée et qu'elle fasse le bien. Ils ont décrété que la science n'éclairerait plus l'ignorant, que sa voix ne consolerait plus le malheureux, que sa main ne nourrirait plus l'affamé. Ils ont dit à l'enfant du peuple : « Le frère des écoles t'empoisonne. » Ils ont dit aux malades des hôpitaux : « La sœur de charité te tue. »

« Ils ont conduit la multitude au bord des champs où commençait à verdir l'espoir de la moisson et ils lui ont dit : « Vois ! on veut te faire manger de l'herbe ! Les prêtres ont enfoui dans cette terre le blé mur pour te le ravir. Ravage cette terre et reprends ton bien ! »

» Ils se sont penchés à l'oreille crédule du peuple, et ils ont murmuré des mots infâmes ; un rire obscène leur a répondu. Le jour n'est pas loin où ces semences porteront partout leurs fruits. Le peuple, enivré de haine, se ruera, comme ils l'ont voulu, sur la lumière, sur la main, sur le champ de la charité ; il brisera, il dévastera, il tuera. Puis il aura faim et soif, et il se lamentera dans les ténèbres. Mais que leur importe? Ils auront vaincu.

» Si le peuple se plaint, ils lui diront qu'il est libre, et que la superstition ne souille plus son âme. S'il se plaint encore, ils feront avancer du canon. Il n'y aura plus d'Eglise ; mais de la poudre et de la mitraille, il y en aura toujours ! »

« O chrétiens ! combattez et priez ! Combattez pour retarder, ne fût-ce que d'un instant, cette catastrophe. Priez, afin que Dieu en abrège la durée.

» Louis VEUILLOT. »

ABATTEZ-LES, SI VOUS POUVEZ

On raconte que, sous la Terreur, les commissaires de la Convention, irrités de la résistance des Vendéens, leur disaient : « Nous démolirons vos églises, vos calvaires, vos statues de saints.... » — « Nous cesserons d'adorer Dieu et de le prier, répondaient les intrépides fils de la catholique Vendée, en montrant le ciel, quand vous aurez abattu les étoiles qui sont là-haut. » Théodore Botrel, le poète breton, a reproduit cette scène dans les vers suivants, tout imprégnés de couleur locale :

— Pour vous faire oublier vos paroles naïves,
Bretons, vos chapelets nous vous les brûlerons !...
— Nous avons sainte Anne et saint Yves :
C'est devant eux que nous prierons.

— Alors nous passerons les seuils de vos chaumières,
Vos saintes et vos saints nous vous les briserons !
— Au pied des arbres des clairières,
Devant la Vierge nous prierons.

— Hé ! que nous font à nous leurs têtes séculaires ?
Tous vos grands chênes creux, nous vous les abattrons !
— Il nous restera nos Calvaires :
C'est devant eux que nous prierons.

— Avec nos durs leviers, parmi les folles herbes,
Tous vos bons Dieux sculptés nous vous les jetterons ?
— Nous avons des clochers superbes :
En les regardant nous prierons.

— De votre obscur passé quand nous fendrons les voiles
Vos fiers clochers à jour baiseront les pavés !
— Nous prierons devant les étoiles :
Abattez-les, si vous pouvez !

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 10 au 17 Février.

10, *Dimanche de la Sexagésime,* semi-double ; mémoire de Ste Scholastique. — S. Benoît, son frère, vit l'âme de cette sainte monter au ciel environnée d'une brillante clarté. Trois jours auparavant, le frère et la sœur s'étaient réunis pour s'entretenir ensemble des choses célestes, et comme saint Benoît voulait se retirer, Scholastique désirant prolonger encore leur pieux entretien, se mit à prier, et aussitôt une pluie torrentielle tomba avec une telle continuité et une telle force que le saint, contraint de rester, s'écria : « Ma sœur, qu'avez-vous fait ? » Et celle-ci de répondre avec une admirable simplicité : « Je vous ai demandé une grâce et vous m'avez refusé ; j'ai eu recours au Seigneur et il m'a exaucée. »

11, Lundi. — *Les sept fondateurs des Servites de Marie,* double. — Ils étaient déjà rassemblés en communauté, pour vivre saintement, quand ils eurent chacun une apparition de la T. S. Vierge qui leur demanda d'instituer un Ordre pour honorer ses douleurs. Unissons nos prières à celle des religieux Servites dans le même but.

Même jour, anniversaire de la première Apparition de N.-D. de Lourdes. — Indulg. : Scapul. des Sept Douleurs.

12, Mardi. — *Commémoration de la Passion de N. S.,* avec mém. de S. André Corsini. Après une jeunesse orageuse, André se convertit, comme une vision l'avait fait présager à sa mère qui le voua tout enfant à la Ste Vierge. André se fit Carme et devint évêque de Fiésole. On l'invoque spécialement pour l'extinction des discordes et inimitiés. — Ind. : Archiconf. de la Ste Agonie.

13, Mercredi. — *S. Raymond de Pennafort,* confesseur, semi-double (transf. du 23 janvier). — Conjointement avec S. Pierre No-

lasque et Jacques d'Aragon, le saint dominicain institua l'Ordre de la Merci pour le rachat des captifs. Il est l'auteur d'un recueil de décrets des Papes. C'est lui qu'on cite comme ayant traversé une grande étendue de mer n'ayant pour nacelle que son manteau étendu sous ses pieds, et pour unique mât de cette nacelle son bâton. La terre où il fut inhumé a été une source de miracles partout où on la transportait.

14, Jeudi. — *S. Canut*, roi de Danemark, martyr, semi-double (transf. du 19 janvier). — Il s'attachait à l'évangélisation de son peuple. Poursuivi par son frère en haine de la foi, il fut massacré au pied des autels, modèle de zèle pour la religion et de l'amour de la justice.

15, Vendredi. — *S. Paul*, premier ermite, double (transf. du 15 janvier). — Il vécut au désert de la Thébaïde jusqu'à 113 ans. Au moment de sa mort, il fut visité par S. Antoine. Celui-ci lui rendit les honneurs de la sépulture et emporta, comme souvenir de son ami, sa tunique en feuilles de palmier, vêtement qu'il prit ensuite comme ornement d'honneur aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte. S. Jérôme parlant de l'ermite Paul nous fait admirer en lui surtout l'oraison assidue et la conversation continuelle dans le ciel. — Indulg. : Scapulaire rouge et Assoc. de S. Antoine.

16, Vendredi. — *Ste Julienne*, vierge et martyre, semi-double. Cette vierge admirable, pour garder sa foi et sa virginité, résista longtemps aux plus affreux supplices auxquels l'avait exposée la dénonciation même de son père, et de plus aux séductions de Satan qui, pour la tromper, voulut se transformer près d'elle en ange de lumière. A la vue de son héroïque courage, plusieurs centaines de personnes se convertirent au christianisme et partagèrent son martyre. — Ste Julienne est patronne spéciale du Val-St-Germain, près Dourdan, jadis du diocèse de Chartres ; on l'invoque contre la fièvre et les maladies contagieuses.

17, Dimanche. — *Quinquagésime.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Cathédrale. — La quête de dimanche dernier, en faveur de l'Œuvre des missions d'Afrique, a répondu aux espérances du prédicateur qui venait de la recommander et qui l'a faite lui-même. C'était le supérieur de la procure de ces missions à Paris (8, rue Desrenaudes, 17), le R. P. Dartois, que nous avions annoncé comme devant plaider chez nous cette cause sainte ; il est venu en effet. L'assemblée, c'est-à-dire cette partie de la paroisse qui croit encore, comme la Sainte Église, à l'importance de l'office des vêpres et se fait une règle d'y assister, a entendu avec un vif

intérêt, disons plus, avec une vive émotion le discours de l'ancien missionnaire de l'Afrique occidentale. Par un simple exposé du malheureux état des noirs, étrangers à notre civilisation et plus encore à la foi chrétienne, consolation des misères terrestres et porte du ciel, l'apôtre a touché les cœurs. L'effet immédiat d'une compassion si légitime, a été l'aumône, cette ressource unique des Pères et des Religieuses qui, Dieu aidant, ont tant de merveilles à produire pour sa gloire dans ces lointains pays d'infidèles.

La quête de demain. — Nous avons dit plus haut quel en doit être l'objet. Il s'agit de subvenir au frais du chauffage de la cathédrale. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'utilité des offrandes attendues. Il y a eu à l'église accroissement de dépenses pour l'amélioration des conditions hygiéniques ; il ne répugne point aux personnes qui en ont profité de déposer dans l'aumônière du quêteur, mandataire de la Fabrique, un témoignage de leur gratitude.

L'Institut catholique. — La collecte dont nous venons de parler est une affaire d'intérêt local et matériel. En voici bientôt une autre qui sera plus générale, et dont le but a été bien des fois déjà expliqué aux fidèles. C'est le dimanche de la Quinquagésime, 17 février, que l'on quêtera dans toutes les églises du diocèse pour l'Institut catholique de Paris.

Pour encourager la charité envers cette Œuvre qui aide l'Église à propager, à défendre, à glorifier la Religion par la science, nous n'avons ici qu'à reproduire les remerciements adressés aux bienfaiteurs par l'Administration de l'Institut catholique de Paris :

« ... Notre cœur est très sensible à tous les témoignages de dévouement qui sont donnés à l'œuvre que nous représentons devant la France chrétienne. Les témoignages qui vont se multipliant d'année en année, sous les formes les plus touchantes, nous remplissent de courage pour le présent et d'espérance pour l'avenir.

» Merci du fond du cœur pour tous ceux qui ont fait du bien à notre Université catholique ! Merci à ceux qui se souviennent d'elle dans leurs prières et qui attirent sur ses travaux les bénédictions de Dieu ! Merci à ceux qui prennent sur leurs bibliothèques et leurs collections pour enrichir et compléter notre outillage scientifique ! Merci à ceux qui nous soutiennent de leurs libéralités et nous permettent de donner à la jeunesse française un enseignement chrétien qui la mette en état de repousser l'envahissement des doctrines matérialistes et impies !

» Chers bienfaiteurs, rappelez-vous que la lutte devient tous les jours plus âpre. A l'heure des engagements décisifs, les timides hésitent et se retirent ; sans doute qu'ils n'étaient pas de la race qui doit sauver le peuple de Dieu. Mais les vrais soldats de Gédéon,

ceux qui boivent l'eau du torrent sans ployer le genou, tiennent bon. Un jour sonnera pour eux l'heure de la victoire. Ils ont confiance en Dieu, car Dieu ne meurt pas.

» Chrétiens, ils ont aussi confiance en vous! Vous avez été leur Providence depuis cinq ans; soyez-la encore cette année. Par vos dons généreux vous prouverez que vous avez non seulement un grand cœur, mais encore une grande intelligence et que vous voyez les choses de loin et de haut; car c'est uniquement par le haut enseignement chrétien que nous transformerons les esprits et que nous régénèrerons notre chère France!

» L'Université catholique compte sur vous. Vous ne tromperez pas son attente et, grâce à vous elle fleurira de plus en plus. »

— Rappelons que, le premier mercredi de chaque mois, à 8 heures, la messe est dite par Mgr le Recteur, en l'église Saint-Joseph de l'Institut, à l'intention des bienfaiteurs vivants et défunts.

Le vingt-cinquième anniversaire de la création de l'Institut catholique de Paris a été fêté le mercredi 6 février. Une messe solennelle d'action de grâces a été célébrée, à 10 heures, dans la chapelle de l'Institut, sous la présidence de S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris et devant plusieurs autres Prélats; Mgr Péchenard a prononcé un beau discours. Le soir, à 7 heures, un banquet familial réunissait les maîtres, les élèves et les amis de l'enseignement supérieur libre.

Dreux. *Le mois de janvier à l'église Saint-Pierre.* — Le voilà terminé le temps des visites à la crèche, édifiée pour les fêtes de Noël. Ces visites ont été nombreuses. Tous les âges y ont puisé d'utiles leçons.

Le mois de janvier a vu se produire, à la fête de la Sainte-Enfance, une gracieuse innovation dans les discours prononcés sur cette belle œuvre par un petit garçon et par une petite fille. La fête s'est terminée par une procession autour de l'église à laquelle ont pris part tous les enfants présents à cette cérémonie.

Encore un souvenir du 31 décembre. — Le petit journal mensuel *La Paroisse* nous apporte d'Houville et sur une cérémonie d'Houville un récit, sans doute tardif pour nos lecteurs, mais si édifiant qu'il trouvera bon accueil dans tout le diocèse. A cause de cela nous le cueillons comme un épi précieux et bien approprié a notre gerbe :

« Le 31 décembre, le Saint-Sacrement a été exposé toute la journée; c'est pour nous une grande joie; la plupart des familles sont venues quelques instants adorer Notre Seigneur.

« A 11 heures du soir, la cloche carillonne ses joyeux appels, et les fideles d'accourir empressés vers l'église illuminée qui donne les illusions du plein jour.

« De quart d'heure en quart d'heure, la voix du prêtre et la voix de la foule s'élèvent suppliants vers le trône de Jésus-Hostie. Au chant de l'*Adoro te*, du *Magnificat*, du *Miserere*, succède la récitation du chapelet; la ferveur est grande. On pense à tout ce qui s'en va, à tout ce qui finit, et l'on demande au maître de nos destinées d'avoir pitié de nos misères et de notre vie.

« Le temps passe, les minutes s'écoulent, on entend les suprêmes respirations du siècle. Minuit sonne; la vision du passé s'est évanouie et désormais les cœurs sont tout à l'avenir. Encore une prière pour remercier Dieu des bienfaits accordés pendant le XIX[e] siècle et le prier de bénir le nouveau siècle qui commence.

« Puis la messe est dite avec tout l'éclat de nos plus grandes fêtes, nous entendons des chants qui nous ravissent; mais je n'ose plus féliciter nos artistes, on m'a dit que la dernière fois j'ai blessé leur modestie ».

FAITS DIVERS

Retraites données chez les Dames Réparatrices du Mans :

Le 20 février, par le R. P. Van den Brûle, pour les jeunes filles.

En avril, pour les dames, par M[gr] de Durfort.

En mai (retraite fermée), par le R. P. Cisterne.

Pour les renseignements, s'adresser à M[me] la Supérieure du couvent des Réparatrices, 48, boulevard Négrier, Le Mans.

Pèlerinage national d'hommes à Lourdes. —Le P. Lemius, supérieur des chapelains du vœu national au Sacré-Cœur, a demandé à la *Croix* de publier cette note :

« Il est question de renouveler, au début du XX[e] siècle, l'impo-
» sante manifestation de 1899. On se souvient du pèlerinage des
» cinquante mille hommes à Lourdes. Cette année, ce chiffre sera
» facilement atteint.

» Déjà, la plupart des évêques de France ont approuvé et béni
» ce projet.

» Plusieurs se proposent même de prendre part au pèlerinage.

» Il est fixé à la semaine qui suivra le dimanche du Bon Pas-
» teur, du 22 au 27 avril.

» Chaque diocèse aura son directeur désigné par l'autorité
» épiscopale.

» D'ores et déjà, il est aisé de prévoir que le succès est assuré. »

La reine Victoria, dont les obsèques ont été l'occasion de cérémonies si grandioses le 1[er] et le 2 février 1901, en Angleterre, appartient dorénavant à l'histoire, qui la jugera sans doute de façons très diverses. Plusieurs revues religieuses ont dit déjà à leurs lecteurs pourquoi elle mérite non seulement le respect mais

la reconnaissance. Car, bien que protestante, elle a vraiment aimé les catholiques et elle a su faire régner en leur faveur, dans son royaume, les grandes idées de tolérance et de liberté. Après l'exécution des fameux décrets, elle ouvrait toutes grandes les portes de l'Angleterre aux religieux que la France chassait impitoyablement, au nom de la liberté. Elle fit plus que leur permettre d'entrer. Elle leur prodigua, de mille façons délicates, les preuves de son affection... Ceux-là le savent bien, qui ont été l'objet de ses royales prévenances, et ils n'ont pas manqué, à l'occasion, de lui en témoigner toute leur gratitude. Les catholiques de France n'oublieront pas la reine Victoria : ils prieront pour celle qui a su accueillir nos religieux en exil, avec indulgence et pitié.

Ajoutons que, dans les derniers mois de sa vie, elle a manifesté des regrets sur la guerre d'Afrique, voulue par ses ministres, et un vif désir de la paix.

Le prétendu milliard des Congrégations a été réduit par les calculs honnêtes à 493 millions. Et encore, en retranchant les dettes et hypothèques (ce qui est absolument logique), M. l'abbé Gayraud évalue la fortune nette des congrégations françaises à 393 millions. Mais supposons le chiffre soutenu par le Gouvernement lui-même en 1895, savoir ; 500 millions. Partagée entre les 160,000 religieux, cette somme devient pour chacun d'eux 3,125 fr., soit 94 fr. de revenu annuel. Et ce revenu sert à l'entretien d'hospices, de crèches, d'orphelinats, d'écoles, de collèges, d'asiles. Le supprimer, c'est jeter sur le pavé des milliers et des milliers de malheureux. — Et les six chefs de famille Rotschild (la congrégation juive) possèdent ensemble 9 milliards, soit pour chaque chef de ces six familles un milliard cinq cents millions, soit 45 millions de revenu annuel (plus de 100,000 fr. à dépenser par jour.)

Allemagne. *Les Pères Blancs et l'Allemagne.* — L'influence française qui s'exerçait universellement sur les pays de missions va diminuant et s'émiettant peu à peu. On prétend refaire le grand empire colonial perdu par la faute de Louis XV et l'on veut se passer autant que possible des missionnaires, seuls soutiens efficaces d'une telle entreprise. L'Allemagne, elle, les prendra sous sa protection, les missionnaires. Parlons seulement des Pères Blancs. Voilà une institution éminemment française, fondée par le grand français qui s'appelait le cardinal Lavigerie ; or, quand les Allemands arrivant dans l'Ouganda, y trouvèrent les Pères Blancs, tous Français, au lieu de les chasser, ils les laissèrent à la condition qu'ils recruteraient des Allemands. Depuis, il y a trois maisons de ces missionnaires en Allemagne. Dans les possessions allemandes d'Afrique, il y a des Pères Blancs Allemands. Et l'influence française est déplacée.

Le Jubilé séculaire de 1901, *son histoire, ses faveurs spirituelles.* — Brochure in-18, prix *franco* 0.25 cent. (Remises spéciales pour la propagande). Lyon, Emmanuel Vitte, 3, place Bellecour.

Cette courte et substantielle brochure contient des notions sur l'origine du Jubilé, son histoire et ses vicissitudes à travers les siècles, les conditions à remplir pour profiter des faveurs spirituelles accordées par le Souverain-Pontife; car, on le sait, la bonne foi, en ces matières, ne sert absolument à rien, et quiconque, même involontairement, omettrait une œuvre prescrite, ne pourrait avoir la prétention de gagner l'indulgence jubilaire. — Les prêtres eux-mêmes trouveront là des renseignements très utiles pour l'exercice de leur saint ministère.

La Gloire de saint Joseph, représentée dans ses principales grandeurs, avec quelques exercices de dévotion pour l'honorer et le servir, par le P. Jacquinot, S. J. Nouvelle édition par un Père de la même Compagnie. Un volume in-18 de x-396 pages. Prix : 2 fr. Librairie Douniol, 29, rue de Tournon. Paris.

Sous ce titre, l'auteur étudie, dans une suite de méditations courtes et substantielles, saint Joseph, père du fils de Dieu; époux de la bienheureuse Vierge; père de Jésus et époux de Marie conjointement; les faveurs accordées à saint Joseph en considération de sa paternité et de ses épousailles; la maison et la famille de saint Joseph; la vie cachée et laborieuse de saint Joseph; saint Joseph père et protecteur des enfants de l'Église: le pouvoir de saint Joseph, la confiance et les honneurs qui lui sont dus; ses vertus, sa gloire, son culte.

Suivent plusieurs exercices sacrés pour l'honorer; des oraisons jaculatoires et actes de louange à saint Joseph; plusieurs sortes de dévotions envers la Trinité créée, et nommément envers saint Joseph.

Ce simple exposé suffit à nous montrer que l'auteur a écrit de saint Joseph tout ce qu'on peut en dire. Et il l'a fait avec une onction et une piété touchantes.

Fleurs pour églises. — Demandez le charmant catalogue de fleurs pour églises. 500 modeles. — Gratuit. Franco. — (Léon Lhomer, au Lys de Pâques, Paris, rue de Sèvres, 47).

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

No 6.





SAMEDI 16 FÉVRIER 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE FÉVRIER)

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).

J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O Vierge immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 17 février, dimanche de la Quinquagésime, semi-double. A 6 h., exposition du Saint-Sacrement (à l'occasion des Quarante heures), et messe au grand'chœur. A 7 h. et à 8 h., messes au même autel. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies, procession du Saint-Sacrement et salut. — Chapelet.

— Lundi et mardi, exposition du Saint-Sacrement comme dimanche et salut à 5 h.

— Mercredi des Cendres : office capitulaire à 9 h. Après les Petites Heures psalmodiées, bénédiction et imposition des cendres par Monseigneur. — Le soir, à 4 h., salut.

— Jeudi, à 4 h., adoration réparatrice.

— Vendredi, à 4 h., chemin de croix et salut.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain, à 10 h., les offices aux heures ordinaires. Exposition et procession du Saint-Sacrement. Quête pour l'Institut catholique.— Mercredi des Cendres, office à 9 h.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain, Quinquagésime. A 6 h., exposition du Saint-Sacrement. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, procession du S. Sacrement et salut. A tous les offices quête pour l'Institut catholique de Paris. — Mercredi, les *Cendres*. A 9 h., office. — Imposition des cendres à toutes les messes.

Chapelle des Dames des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration. (13, rue du Bourgneuf). — Dimanche 17 février 1901. Triduum de prières réparatrices pour les Quarante Heures, prêché par le R. P. Al. Brou. A 7 h., messe de communion. A 9 h., grand'messe, exposition du T. S. Sacrement. A 2 h., vêpres, sermon, salut solennel. Le T. S. Sacrement sera de nouveau exposé. Adoration nocturne. — Lundi et mardi, à 6 h., 7 h. et 7 h. 1/2, messes. A 4 h., sermon, salut solennel.

Lettres de M. Henri Perreyve à un ami d'enfance (1847-1865) 7e édition, augmentée de plusieurs lettres inédites. (1897 — Ancienne Maison Douniol, P. Téqui, successeur, 29, Rue de Tournon, Paris : 4 fr.).

Lettres de M. l'abbé Henri Perreyve (1850-1865) avec le portrait de l'auteur et une lettre de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, 6e éditiou, augmentée de plusieurs lettres. (1896 — Ancienne maison Douniol, P. Téqui, successeur, 29, rue de Tournon, Paris : 4 fr.).

Voilà deux beaux volumes in-12, dont la lecture édifie et charme. Elève du P. Lacordaire et du P. Gratry, ce jeune apôtre qui s'appelle Henri Perreyve, n'a rencontré autour de lui que de vives sympathies. Ses prédications, son professorat à la Sorbonne l'ont fait connaître comme un esprit de haute distinction, comme une âme de foi ardente et facilement communicative, comme un prêtre d'une piété aussi vive qu'aimable et d'un zèle entraînant. Ses talents de premier ordre et sa charité se révèlent bien dans les lettres que nous annonçons ici. Avec ces lettres, a-t-on dit justement, il est aisé de reconstituer dans son entier la physionomie de celui que le P. Gratry n'a pas craint d'appeler « un rare modèle de la complète beauté humaine », et M. de Montalembert un chef-d'œuvre de Dieu ».

LETTRE PASTORALE

DE Mgr L'ÉVÊQUE DE CHARTRES

PROMULGUANT LE JUBILÉ

ET

MANDEMENT

POUR LE CARÊME DE 1901

Nous, Gabriel Mollien, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège apostolique, Évêque de Chartres, au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J.-C.

Nos Très Chers Frères,

Ce n'est point sans un vif sentiment de bonheur et de réelle consolation parmi les calamités du temps présent, que nous venons exercer auprès de vous Notre ministère de réconciliation et de paix, en vous annonçant la bonne nouvelle de l'Année sainte, le Jubilé traditionnel qui doit marquer d'un signe lumineux le commencement de notre nouveau siècle.

C'est là un grand événement dans l'Église de Dieu et qui devrait combler de joie le peuple chrétien, si on en comprenait bien toute la signification et la mystérieuse portée.

Déjà, sous l'ancienne loi, Dieu avait dit à Moïse, en parlant du Jubilé : « Cette année-là, vous annoncerez la rémission générale à tous les habitants du pays. » (*Lévit.* XXV.) Aux Juifs charnels et grossiers, Dieu promettait alors la possession de la terre, l'extinction des dettes matérielles.

Sous la loi nouvelle, à chaque quart de siècle et surtout à la fin, l'Église de J.-C. ouvre le trésor inépuisable de ses indulgences et met à la disposition de nos âmes des biens surnaturels qui dépassent infiniment tous ceux de la terre, quelle que soit leur valeur, puisqu'ils sont les seuls par lesquels nous puissions nous acquitter envers Dieu et obtenir le bonheur éternel.

Or, le voici arrivé, N. T. C. F., ce temps de propitiation et de salut. En effet, au jour de la glorieuse Ascension de N. S., l'an de grâce 1899, le Souverain Pontife, chef suprême de la sainte Église, pasteur vigilant des brebis fidèles, faisait publier le jubilé séculaire actuel en ces termes :

« Après avoir prié de tout notre cœur le Dieu riche en miséricordes, afin qu'il daigne dans sa bienveillance se montrer favorable à nos vœux et à nos entreprises, éclairer de son esprit les enfants des hommes, et émouvoir leurs cœurs par sa bonté, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, avec l'assentiment de nos vénérables frères, les cardinaux de la sainte Église romaine, en vertu de ces lettres, par l'autorité du Dieu tout puissant, par celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, nous ordonnons et promulguons, et voulons qu'on regarde dès maintenant comme ordonné et promulgué, le jubilé solennel et universel qui commencera dans cette ville sacrée, c'est-à-dire à Rome, aux 1res vêpres de la Nativité de N. S. »

Et dans sa sollicitude pour les âmes confiées à sa garde, le le chef de l'Église ajoutait :

« Quelles ténèbres ! Que d'erreurs ! Et quelle immense multitude de créatures humaines se précipitent vers la mort éternelle !

» Une particulière angoisse nous étreint toutes les fois que nous revient à l'esprit le grand nombre de chrétiens qui, séduits par la licence de penser et de juger, et s'abreuvant du venin des mauvaises doctrines, corrompent chaque jour en eux-mêmes les bienfaits de la foi divine.

» De là ce dégoût de la vie chrétienne et la diffusion des mauvaises mœurs.

» De là cette convoitise ardente et jamais assouvie de tout ce qui excite les sens.

» De là enfin toutes ces passions qui s'éloignent de Dieu et s'attachent à la terre.

» On ne saurait dire combien de fléaux ont découlé de cette source malsaine, pour compromettre les principes mêmes qui sont le fondement d'un État; car l'esprit de révolte répandu dans les masses, le soulèvement confus des appétits populaires, les périls imprévus, les crimes tragiques ne sont pas autre chose, pour quiconque veut en examiner attentivement la cause, que le résultat de la lutte sans loi et sans frein pour la conquête des jouissances des choses mortelles. »

Il est donc d'un intérêt à la fois privé et public d'avertir les hommes de leurs devoirs, de réveiller les cœurs assoupis dans leur léthargie, de rappeler au sentiment et au souci de leur

salut tous ceux qui, à chaque heure, s'exposent aveuglément à un péril mortel, et risquent, par leur nonchalance ou par leur orgueil, de perdre les biens célestes et immuables, pour lesquels nous sommes nés.

Maintenant, s'il est vrai de dire qu'il se rencontre, dans le cours de la vie chrétienne, des heures plus propices, des circonstances particulièrement favorables pour les œuvres de conversion et de salut, on peut l'affirmer sans crainte, nous touchons à l'un de ces moments qu'on a appelés moments de la grâce.

Le trésor de bénédictions si largement ouvert à Rome, durant l'année qui vient de se terminer, Notre Très Saint Père le Pape veut qu'il devienne accessible, cette année-ci, à l'universalité des fidèles, dans tout le monde catholique, et il a confiance que, grâce au zèle des évêques et du clergé, joint à la bonne volonté des fidèles, la miséricorde et le pardon se répandront en abondance dans les âmes chrétiennes.

C'est pourquoi le Souverain Pontife, en vertu de l'autorité divine, de celle des Saints Apôtres et par la sienne propre, étend à tout l'univers le grand Jubilé qui a été célébré à Rome en 1900; il le proroge en faveur de chaque diocèse, pour une durée de six mois, et veut qu'il soit regardé comme étendu et prorogé.

Puis, considérant de haut et de loin les maux qui nous affligent ou nous menacent, le Pasteur suprême daigne nous indiquer deux remèdes efficaces: la prière et la pénitence qui résument toutes les obligations du saint temps du Jubilé.

Seulement, N. T. C. F., il faut pendant ce temps que nos prières soient aussi profondes et aussi larges que possible: qu'elles ne tombent pas machinalement de nos lèvres, mais qu'elles montent de notre cœur, des entrailles de notre âme, qu'elles soient soutenues par un grand esprit de foi, animées par la ferveur et le désir sincère de plaire à Dieu, et avec cela qu'elles ne se renferment pas dans le cercle particulier et restreint de nos besoins personnels ou même de ceux de nos proches, mais qu'elles s'étendent à toutes les nécessités du corps mystique dont J.-C. est le chef, qu'elles aillent à la patrie, à l'Église de France, qu'elles embrassent toutes les intentions du Souverain Pontife pour devenir des prières vraiment jubilaires.

De plus la prière ne va pas sans la réconciliation avec Dieu; elle doit avoir pour base solide la pénitence, c'est-à-dire le repentir de nos fautes et la conversion de nos cœurs.

Le péché a mis la séparation entre Dieu et nous : confessons-le, expions-le, évitons-le à l'avenir.

Si nous avons violé le jour du Seigneur, convertissons-nous, en le sanctifiant désormais par le repos, l'assistance aux offices de l'Église et la participation à ses divins sacrements.

Si nous avons contracté de mauvaises habitudes: négligence, légèreté, intempérance, convertissons-nous en respectant nos corps qui sont les temples du Saint-Esprit, en réparant nos scandales par l'exemple d'une vie édifiante.

Si la mollesse, la tiédeur, le respect humain nous ont fait abandonner la pratique de nos devoirs, remettons-nous courageusement et généreusement au service de Dieu.

Enfin, si vous aviez oublié la Sainte Mère de Dieu, la Vierge qui protège si puissamment l'Église de Chartres, ah ! je vous en supplie, commencez par revenir à elle tout d'abord, et elle ne manquera point de vous réconcilier avec son divin Fils.

Vous n'en sauriez douter, N. T. C. F., si la grande voix du Souverain Pontife était écoutée, si le jubilé actuel était partout religieusement observé, il marquerait la fin des maux dont nous souffrons, il nous établirait dans la justice et la paix sur la terre, en attendant le bonheur éternel.

A CES CAUSES :

Le saint nom de Dieu invoqué, après avoir pris l'avis de Nos vénérables Frères les Chanoines et Chapitre de Notre Église Cathédrale, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

DISPOSITIF POUR LE JUBILÉ

ARTICLE PREMIER. *Ouverture du Jubilé et avis généraux.* — En vertu de l'Encyclique *Temporis quidem sacri*, donnée à Rome, le 24 décembre 1900, étendant l'indulgence jubilaire de l'Année Sainte à toute la chrétienté pour une durée de six mois, cette indulgence pourra être gagnée, dans notre diocèse, du dimanche 17 février 1901 au jeudi 15 août inclusivement.

L'ouverture du jubilé sera célébrée solennellement le dimanche de la quinquagésime, 17 février prochain. Le *Veni Creator* sera chanté avant la grand'messe dans toutes les paroisses du diocèse ; et la veille au soir, il y aura sonnerie générale des cloches des

églises et chapelles. A Chartres, ces cloches ne se feront entendre qu'après que le bourdon de la cathédrale aura sonné en volée.

Bien que le jubilé puisse être gagné à quelque époque que ce soit pendant les six mois indiqués, cependant il y aura, dans toutes les paroisses, un certain temps consacré aux exercices jubilaires. L'ouverture des exercices sera annoncé par la même sonnerie que l'exercice général du jubilé.

Dans notre ville épiscopale, ces exercices auront lieu pendant le mois de mai.

Tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe pourront gagner l'indulgence jubilaire, même ceux qui l'auraient gagnée à Rome ou autre part pendant l'Année Sainte.

L'ordre dans lequel doivent s'accomplir les diverses œuvres prescrites est laissé libre au choix de chacun. Il est nécessaire cependant d'être en état de grâce au moment où l'on accomplit la dernière œuvre.

Art. 2. *Des Visites et des Stations.* — Pour gagner le jubilé, les fidèles devront faire pendant quinze jours consécutifs ou interrompus (jours naturels ou ecclésiastiques) les quatre stations indiquées, et réciter les prières déterminées selon les intentions du Souverain Pontife. Le jour ecclésiastique se compte des 1res vêpres de chaque jour jusqu'au crépuscule complet du jour suivant.

Les églises stationales seront, pour Chartres, la Cathédrale, Saint-Pierre et Saint-Aignan, l'une de ces églises étant visitée deux fois. Pour les autres paroisses du diocèse, MM. les Curés désigneront eux-mêmes à leurs paroissiens les églises ou chapelles à visiter, de telle sorte qu'il y ait quatre visites faites par jour pendant quinze jours, soit un total de soixante visites. Et chacune de ces visites, pour compter comme station jubilaire, doit être faite avec l'intention de gagner l'indulgence et n'être point nécessitée par l'accomplissement d'un autre devoir religieux.

MM. les Curés et Confesseurs pourront indiquer comme lieux de station aux personnes empêchées par l'infirmité ou par l'exigence de leurs travaux, des oratoires plus rapprochés, ou même, en cas d'obstacle absolu, commuer les visites en d'autres œuvres de piété et de charité.

Dans chacune des stations, on devra réciter cinq fois l'oraison dominicale et cinq fois la salutation angélique, selon les intentions du Souverain Pontife, pour l'exaltation de l'Église, pour l'extirpation des hérésies, la concorde des principes catholiques et le salut du peuple chrétien.

Quand on doit visiter plusieurs fois une même église, il est nécessaire que l'on en sorte après chaque visite, mais on y peut rentrer aussitôt pour en faire une nouvelle.

Celui qui, après avoir fait une partie de ses visites dans un diocèse, se transporte dans un autre pour s'y fixer, peut et doit achever celles qui lui restent à faire, en se conformant aux prescriptions de l'Évêque du lieu.

Art. 3. — Les voyageurs de terre ou de mer, s'ils reviennent après ces six mois écoulés à leur domicile, ou s'ils s'arrêtent en quelque endroit, pourront, après avoir accompli les conditions prescrites et visité l'église cathédrale ou principale ou paroissiale de leur domicile ou du lieu de leur arrêt, gagner la même indulgence.

Art. 4. — En vertu des pouvoirs accordés aux Ordinaires, nous dispensons des visites prescrites les religieuses, oblates ou autres jeunes filles menant la vie religieuse dans les cloîtres, les monastères, ou en d'autres pieuses maisons ou communautés. Nous exemptons de ces mêmes visites les prisonniers, les malades et toutes autres personnes retenues par un empêchement. Nous commuons en pareil cas et nous autorisons les confesseurs à commuer, même en dehors de la confession sacramentelle, les visites des églises en d'autres œuvres de piété. Les visites des églises pourront être remplacées par le même nombre de ces visites dans les chapelles des communautés, pour les personnes vivant dans ces communautés.

Enfin, en ce qui concerne les Chapitre, congrégations, tant séculières que régulières, associations pieuses, confréries, universités ou collèges, et aussi pour les simples fidèles qui, avec leur curé ou un autre prêtre délégué par lui, visiteront processionnellement les églises indiquées, nous réduisons le nombre de visites à un certain nombre de processions.

Nous fixerons plus tard ce nombre pour la ville de Chartres. Dans les autres paroisses du diocèse, nous autorisons cinq processions soit à l'extérieur de l'église, soit à l'intérieur. L'assistance à l'une quelconque de ces processions comptera pour douze visites.

Pendant ces processions, on chantera les litanies des saints ou celles de la Sainte Vierge; on pourra y ajouter le psaume *Miserere*. On donnera ensuite la bénédiction du Saint Sacrement; on y chantera entre autres prières, le *Tu es Petrus* ou bien l'invocation : *Oremus pro pontifice nostro Leone.*

Art. 5. *De la Confession et de la Communion.* — La confession pourra être faite dans toutes les églises et à tous les prêtres approuvés pour notre diocèse; toutefois la confession annuelle ne peut servir pour l'indulgence jubilaire.

Les confesseurs ont la faculté d'absoudre, dans le for de la conscience, et pour une fois seulement, des cas et censures réser-

vées au Saint-Siège et à Nous, et de commuer les vœux simples, s'il y a des raisons légitimes de le faire.

(Nous ne reproduisons point ici le dispositif déterminant les prérogatives des confesseurs du Jubilé. On le trouvera dans un appendice).

Les religieuses, ainsi que les novices ou sœurs converses, pourront s'adresser, pour la confession du Jubilé, à tous les prêtres approuvés pour entendre les confessions des religieuses.

La communion du Jubilé pourra se faire dans telle église ou chapelle du diocèse que les fidèles voudront choisir. La communion pascale ne peut servir pour l'indulgence jubilaire. Il est à désirer, mais il n'est point indispensable que toutes les autres conditions aient été remplies avant la communion.

La communion prescrite sera remplacée par une autre œuvre de piété pour les enfants qui n'ont pas encore été admis à la première communion. Nous engageons MM. les Curés et Aumôniers à organiser une réunion spéciale d'enfants à cette occasion et à leur faire renouveler solennellement les promesses de leur baptême, en y ajoutant une consécration à la sainte Vierge ou au Sacré-Cœur.

Art. 6. — Quant aux personnes qui, après avoir obtenu l'absolution de leurs censures ou la rémission de leurs vœux, en viendraient à abandonner le dessein réel et sincère qu'elles ont eu de gagner le jubilé, bien qu'il soit difficile de les croire exemptes de péché, le Saint-Père décrète et déclare que ces absolutions, commutations et dispenses obtenues par elles conserveront leur valeur.

Art. 7. *Exercices pendant le temps du Jubilé.* — Ces exercices seront fixés par chacun de MM. les Curés au temps qu'ils jugeront le plus favorable aux besoins de leurs paroisses.

Nous exhortons MM. les Curés à s'entendre entre eux et à se prêter mutuellement secours tant pour le ministère de la confession que pour celui de la prédication.

Nous autorisons la bénédiction avec le Saint-Ciboire, à la suite de tous les exercices du soir, durant le Jubilé.

Nous prions les Communautés religieuses et les pieux fidèles d'offrir quelquefois à Dieu leurs communions pour le succès du Jubilé et la conversion des pécheurs.

Art. 8. — La clôture solennelle du Jubilé sera faite dans notre Église cathédrale le jeudi 15 août, fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, par un salut solennel qui aura lieu à l'issue de la procession générale et auquel assistera tout le clergé de la ville.

On y chantera le psaume *Benedic, anima mea, Domino* et le *Te Deum* avec le verset *Benedicamus Patrem* et l'oraison de l'action de grâces. Dans les paroisses du diocèse, cette cérémonie de clôture se fera le même jour.

Communication de l'Evêché. — On nous prie d'insérer dans *La Voix* les avis suivants au sujet du Jubilé :

1° L'exercice paroissial indiqué par Mgr l'Evêque de Chartres comme pouvant équivaloir à douze visites et consistant en une procession avec prières spéciales et ensuite bénédiction du Saint-Sacrement, devra durer au moins trois quarts d'heure. Dans ce but, on pourra ajouter une allocution ou un Chemin de Croix au programme de la cérémonie ;

2° Mgr l'Evêque de Chartres a reçu de Rome les décisions suivantes de la S. Pénitencerie :

DUBIA APOSTOLICAE SEDI DELATA OCCASIONE JUBILAEI MAGNI AD UNIVERSUM ORBEM EXTENSI

I. An tempore praesentis Jubilaei liceat Confessariis pluries uti facultatibus extraordinariis eisdem concessis erga eundem poenitentem, qui nondum omnia opera iniuncta adimplevit ad Jubilaei indulgentiam lucrandam ?

SSmus respondendum mandavit : Affirmative.

II. An in locis ubi processiones in viis publicis non permittuntur, possint, ad affectum reducendi visitationum numerum, processionibus aequiparari coadunationes corporum moralium et aliorum fidelium qui in designatis Ecclesiis, hora praestituta, sub proprii Moderatoris et respective sub proprii Parochi vel alterius Sacerdotis ab eo deputati ductu, colliguntur, ut ibidem una simul visitationes peragant ?

SSmus, attentis praesentium temporum adiunctis, ex speciali gratia benigne indulget ut, in locis in quibus processiones non permittuntur, visitationes prout exponitur peractae habeantur tamquam processionaliter factae.

III. An pro iis qui degunt in locis ab Ecclesia Parochiali valde dissitis possit ab Ordinario alia Ecclesia vel publicum Oratorium facilioris accessus ad visitationes per agendas designari ?

R. De speciali gratia SSmi : Affirmative.

IV. An sex menses ad quos extensum est Jubilaeum extra Urbem debeant necessario esse continui, vel possint ab Ordinario interpolari et dividi per partes infra annum ?

R. Affirmative ad 1am partem : negative ad 2am. Nihilominus SSmus benigne indulget ut Ordinarii, interveniente gravi et legitima causa, possint pro suo prudenti arbitrio semestris tempus in partes dividere ; ita tamen ut una tantum vice Jubilaeum acquiri valeat, licet opera ipsa iniuncta possint distribui per designatos ab Ordinario menses.

V. Nonnullis Episcopis gratiam implorantibus ut unica Confessione et Communione satisfieri possit praecepto Ecclesiae et operi iniuncto ad Jubilaeum lucrandum, SSmus minime annuendum censuit.

Datum Romae in S. Poenitentiara die 25 Januarii 1901.

S. Card. VANNUTELLI Poenitentiarius major.

R. CELLI *S Poenitentiariae Substitutus.*

MANDEMENT POUR LE CARÊME DE 1901

ARTICLE PREMIER. — Nous exhortons tous nos chers diocésains à redoubler de dévotion envers la bienheureuse Vierge; à recourir à ses intercessions maternelles dans tous leurs besoins ; à s'affilier aux Confréries établies en son honneur; à placer ses images dans leurs maisons, comme un gage de bénédiction, et à porter pieusement la médaille de Notre-Dame de Chartres.

ART. 2. — En ce qui touche les prescriptions de l'Eglise relativement au Carême, nous rappelons que la Sainte Eglise demande, durant la sainte Quarantaine, l'abstinence à tous les fidèles, et le jeûne, les dimanches exceptés, aux adultes qui ont atteint l'âge de vingt et un ans.

ART. 3. — En vertu d'Indults accordés par le Saint-Siège, nous permettons l'usage des aliments gras les lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, au principal repas, les samedi des Quatre-Temps excepté, le dimanche à tous les repas, depuis le jeudi après les Cendres jusqu'au mardi de la Semaine Sainte inclusivement.

Les personnes qui, à raison de leur âge, de leurs infirmités ou de leurs travaux, seront dispensées du jeûne, pourront faire gras plusieurs fois par jour.

Il est interdit d'user à la fois, au même repas, même le dimanche, de viande et de poisson.

ART. 4. — Nous permettons l'usage des œufs au principal repas, pendant tout le Carême, à l'exception des trois derniers jours de la Semaine Sainte.

Nous tolérons l'usage du lait et du beurre à la collation, celle du Vendredi Saint exceptée. Cette concession s'étend à tous les jeûnes de l'année.

ART. 5. — Nous permettons d'une manière générale l'usage des assaisonnements gras, toute l'année, excepté le Vendredi Saint.

ART. 6. — Les personnes infirmes, qui auraient besoin de dispenses plus étendues, pourront s'adresser à leur propre curé ou à leur confesseur, que nous autorisons spécialement à cet effet. Celles qui vivent dans les collèges, communautés ou hospices,

s'adresseront au premier aumônier, ou au supérieur, ou au chapelain, également investis du même pouvoir.

Art. 7. — Toutes les personnes qui useront des dispenses du maigre, ou de la concession du lait et du beurre à la collation, *devront, selon leurs facultés, faire une aumône* destinée exclusivement à nos séminaires.

Elles pourront satisfaire à cette obligation, soit en remettant leur aumône à MM. les Curés de leur paroisse, soit en la déposant dans le tronc qui sera placé dans les églises avec cette inscription : *Aumônes du Carême.*

Cette aumône est distincte de l'offrande qui est faite à la quête du jour de Pâques pour les besoins si pressants de nos séminaires.

La quête de Pâques devra être annoncée avec soin le dimanche précédent, jour des Rameaux, dans toutes les Eglises et Chapelles publiques.

Art. 8. — Nous désirons vivement que dans chaque paroisse du diocèse, il y ait, outre la prédication du dimanche, au moins deux instructions par semaine, pendant le Carême, même quand l'assistance serait peu nombreuse. A cet effet, MM. les Curés choisiront les jours et heures convenables et se prêteront un mutuel concours. Nous insistons sur les avantages de ce concours.

Art. 9. — Le temps fixé pour la Communion pascale commencera le *dimanche de la Passion* et finira le *second dimanche après Pâques.*

Art. 10. — Aux saluts du Carême on chantera le *Domine non secundum*, et trois fois l'Antienne *Parce, Domine* ; mais le vendredi on substituera à ce qui précède le psaume *Miserere*, avec l'invocation *Cor Jesu Sacratissimum, miserere nobis*, répétée trois fois, afin d'attirer sur nous, par notre humilité et notre confiance, l'infinie miséricorde du Cœur de Jésus.

Art. 11. — On continuera à chanter, les dimanches et fêtes, à la fin de la grand'messe et au Salut du Saint Sacrement, trois fois l'invocation *Auxilium Christianorum*, avec l'oraison *Concede*, afin que la Sainte Vierge, Notre-Dame de Chartres, intercède auprès de Dieu pour l'Eglise et pour la France.

Art. 12. — Pour répondre au désir du Souverain Pontife, une quête en faveur des Lieux-Saints sera faite chaque année, à la messe paroissiale, le 1er dimanche de mai. Cette quête sera annoncée au prône, le dimanche précédent, et MM. les Curés voudront bien en faire parvenir le produit au secrétariat de l'évêché.

Et seront, notre Lettre pastorale, le Dispositif du jubilé et notre Mandement, lus et publiés dans toutes les Eglises, Chapelles publiques, Communautés religieuses du diocèse, au plus tard le dimanche de la Quinquagésime.

Donné à Chartres, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de l'Evêché, le 2 février 1901.

GABRIEL, *évêque de Chartres.*
Par mandement,
ROUSSILLON, *Chan., Sec. gén.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

— La quête de demain, 17 février, dans toutes les églises du diocèse, sera faite au profit de l'Institut catholique de Paris.

— Le prédicateur annoncé pour le Carême à la Cathédrale est le R. P. Clavère, de l'ordre de saint Dominique. Le sermon du 1er dimanche (24 février) sera prêché en faveur de l'Œuvre des Pauvres Malades, entre vêpres et complies, et sera suivi d'une quête pour cette Œuvre. La quête sera faite par : Mme la comtesse de Montmarin, 10, rue de Beauvais et Mme Damar, 6, rue Chantault.— Mme Geoffroy, 27, rue Collin-d'Harleville et Mme Masson, 18, rue Saint-Jean (Porte du côté de l'Evêché). — Mme Imbault, 8, rue des Changes, et Mme Poirier, 5, rue Noël-Parfait (Porte Royale). — Les personnes qui ne pourraient assister au sermon sont priées de faire remettre leurs offrandes à l'une des Dames quêteuses ou à M. le Curé de Notre-Dame.

La Ferté-Villeneuil. — M. le Curé de cette paroisse nous informe que la petite note insérée dans la Voix, le 16 décembre dernier, en faveur de notre missionnaire Coréen, le P. Chapelain, a produit un bon effet. Remerciements aux personnes chrétiennes et généreuses qui ont répondu à son appel et envoyé des offrandes! Si d'autres aumônes lui arrivent ainsi, destinées à son ancien paroissien, le P. Chapelain, il sera heureux de les lui transmettre. Adresse : M. l'abbé Augis, curé de la Ferté-Villeneuil, par Cloyes-sur-Loir, Eure-et-Loir.

Les Autels-Villevillon. — *Pèlerinage de sainte Apolline.* — C'est la première fois, depuis la consécration de l'autel majeur et la bénédiction des deux petits autels latéraux, qu'a eu lieu le pèlerinage de sainte Apolline dans l'église de cette paroisse ; c'était le samedi 9 février 1901.

On dirait qu'en raison de cette circonstance les fidèles se sont rendus cette année avec encore plus d'empressement et en plus grand nombre que d'habitude : heureux, ce semble, en montrant leur fidélité et leur dévotion à leur sainte patronne, d'admirer la restauration du lieu saint et de prier avec plus de ferveur devant les saints autels réédifiés et artistement décorés. C'est du moins dans

ces idées que le célébrant a chanté la grand'messe, en implorant l'intercession du saint dont les reliques reposent dans le tombeau de l'autel, pour le Prélat consécrateur, le curé de la paroisse, ses paroissiens, et tous les assistants qui se succédaient en foule pressée, demandaient l'Evangile et allumaient leur cierge devant la statue de la sainte.

Pendant la messe, l'exécution d'un *Ave Maria*, à l'offertoire, et d'un *Panis angelicus* à l'élévation, a charmé les oreilles des connaisseurs. Les vêpres ont été suivies du cantique traditionnel, en l'honneur de sainte Apolline. Les pèlerins sont restés, comme d'ordinaire, pour l'écouter, toujours avec un nouveau plaisir.

Malgré les cris des petits enfants qui semblaient vouloir faire leur partie dans la fête, on a entendu distinctement le pieux et instructif sermon de M. le curé de Charbonnières. Il a montré que, tout en ne négligeant pas les soins du corps, il fallait donner la préférence au salut de son âme. C'est l'enseignement qu'il a tiré de ce texte de l'Evangile : Cherchez le royaume de Dieu, et tout le reste vous sera donné par surcroît. C'est l'enseignement que nous donne aussi la vie de sainte Apolline, qui n'a pas voulu dire un mot pour s'épargner les plus cruels supplices, parce que ce mot eût été un péché ; et qui obtient la guérison de leurs maux à ceux qui l'invoquent avec confiance, en vue de les conduire à la bienheureuse éternité.

Puisse cet enseignement être compris, goûté et pratiqué par tous les nombreux pèlerins de sainte Apolline !

Soizé. — *Messes des Apparitions.* — Déjà trois messes ont été célébrées en l'honneur des apparitions de la T. S. Vierge dans l'église de cette paroisse : à l'anniversaire de N.-D. de Pontmain, 17 janvier, le premier samedi de février, et le 15 du même mois, qui était le 43e anniversaire de l'apparition de N.-D. de Lourdes. Cette dernière fois, comme les autres, la messe a été dite avec solennité pour remercier la T. S. Vierge de ses apparitions, et lui demander la grâce d'en profiter à l'avenir, pour l'Eglise, pour la France, pour la conversion des pécheurs, et pour la délivrance des âmes du purgatoire

N.-D. de Lourdes veut qu'on ait recours à la prière. Elle veut qu'on récite le chapelet, qu'on offre le S. Sacrifice de la messe. C'est pourquoi elle a demandé une chapelle qui est devenue une magnifique basilique ; ou plutôt, avec la crypte et l'église du rosaire, elle forme maintenant comme trois basiliques superposées. De plus, un autel est en permanence au pied de la grotte où s'est montrée l'apparition. C'est dans ces lieux de prière, que les foules vont en procession, chantant des cantiques, récitant le chapelet, mais surtout faisant offrir le S. Sacrifice de la messe, pour lequel les églises sont principalement édifiées.

C'est donc entrer dans les intentions de la T. S. Vierge que de célébrer et de faire célébrer des messes en l'honneur de ses apparitions dans le sens que nous avons expliqué plus haut.

Daigne la T. S. Vierge entendre nos vœux, et les présenter à son divin Fils, qui les exaucera certainement, comme il le fait à Lourdes, dans les basiliques et dans les processions, où est porté le divin sacrement !

La statue érigée dans la chapelle de Soizé représente la T. S. Vierge, au moment où elle dit à Bernadette, les mains jointes et les yeux élevés au ciel : Je suis l'Immaculée-Conception.

Tout auprès de cette statue, en face du vitrail de N.-D. du Rosaire, et formant un ensemble avec les vitraux du premier et du dernier mystère du rosaire, est placé aussi un vitrail de N.-D. de Lourdes : on y voit Bernadette à genoux devant la T. S. Vierge, un chapelet d'une main et un cierge de l'autre. Marie, les mains jointes et les yeux baissés, semble écouter ses prières et ses demandes. La source miraculeuse coule entre Bernadette et les rochers Massabielle. Dans un lointain nuageux apparaît la basilique, telle que la S. Vierge l'avait demandée. La statue et le vitrail se complètent donc mutuellement, pour retracer toute l'histoire de N.-D. de Lourdes.

FAITS DIVERS

Nécrologe des Missionnaires. — Les *Missions catholiques* publient la liste des missionnaires tombés en 1899 au champ d'honneur de l'apostolat.

La France y tient, comme toujours, le premier rang.

La liste comprend 141 noms, dont 5 évêques, tous Français : NN. SS. Taurin Cahague, vicaire apostolique de Gallas; Simon, vicaire apostolique du Kiangnan ; Sarthou, vicaire apostolique de Pékin ; Chouzy, préfet apostolique du Kouang-Si ; Duricu, évêque de New-Westmister.

Sur les 141 noms, plus de la moitié, exactement 78, sont ceux de Français, sans compter 12 autres appartenant aux diocèses de Strasbourg et de Metz. Sur les 78, les diocèses d'origine se répartissent ainsi : Paris, Besançon, Chambéry, Toulouse, Chartres, Tarbes, Autun, Belley, Bayeux, Amiens, Agen, Orléans, Evreux, Saint-Flour, Angers, Périgueux, Gap, Langres, chacun un ; Rennes, Quimper, Vannes, Séez, Nancy, Cahors, Clermont, 2 ; Le Puy, 3 ; Nantes, Saint-Dié, 4 ; Coutances, Rodez, Lyon, 5 ; diocèses non indiqués, 20.

Les 63 autres missionnaires sont des diverses nationalités suivantes : diocèses de Metz et Strasbourg, 12 ; Italiens, 18 ; Hollandais ,6 ; Espagnols, 4 ; Allemands ,4 ; Irlandais, 4 ; Belges, 4 ; Améri-

cains des Etats-Unis, 2; Argentin, 1; Péruvien, 1; Mexicain, 1; Brésilien, 1; Canadien, 1; Autrichien, 1; Saxon, 1; Suisse, 1; Chinois, 1.

Les 78 Français appartenaient aux sociétes suivantes : Missions étrangères de Paris, 23; Compagnie de Jésus, 14; Pères du Saint-Esprit, 11; Lazaristes, 7; Missions africaines de Lyon, 6; Capucins, 4; Oblats de Marie, 4; Maristes, 3; Franciscains, 2; Pères Blancs, 2; Sacré-Cœur de Picpus; 1; Dominicains, 1.

Ménélick et l'existence de Dieu. — *Un trait à l'honneur de l'empereur Ménélick.* — On sait que le moyen d'obtenir une audience des princes africains c'est de se faire précéder de cadeaux. Un jour arrive au camp de Ménélick (la capitale du Négus, Addis-Ababa, est plutôt un camp qu'une ville) un Européen, porteur d'un magnifique volume très richement relié. On l'introduit : Voici, dit-il, en présentant son livre qui avait pour auteur un écrivain impie, voici un ouvrage qui vous prouvera, Sire, que Dieu n'existe pas! » A cette parole, le Négus entre dans une fureur terrible : « Gardes, s'écrie-t-il, prenez-moi ce livre, jetez-le au feu et dispersez-en les cendres à tous les vents du ciel. Quant à cet homme, qu'on l'expulse immédiatement de mon empire! C'est une malédiction pour moi qu'il ait pu le souiller de sa présence! Que le grand Dieu daigne me pardonner! »

Et ce qui fut dit, fut fait.

Comme il est grand, ce barbare, à côté de nos athées modernes!

Vers le gouffre... révolutionnaire. — Vous connaissez ce fleuve de l'Amérique, qui roule ses ondes à travers les déserts, les villes, les lacs, les forêts, et puis, tout à coup, se précipitant avec un irrésistible élan et d'une hauteur effroyable, forme la cataracte la plus effroyable du monde, la chute du Niagara.

Malheur à ceux qui se sont embarqués sur ce fleuve et qui ne s'arrêtent pas à temps pour aborder au rivage ou pour remonter le courant; ils sont engloutis!

Eh bien, Messieurs, malheur à nous! car nous sommes embarqués sur un fleuve semblable, et il ne faut pas prêter une oreille bien attentive pour entendre de loin les mugissements de la cataracte qui doit nous engloutir tous.

Nous serons engloutis, si nous n'abordons pas au rivage, ou si nous ne remontons pas d'un bras vigoureux le courant du rationalisme et de la démagogie.

Or, nous ne le remonterons qu'avec le secours de l'Eglise.

MONTALEMBERT.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 23 FÉVRIER 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(4e SUPPLÉMENT DE FÉVRIER)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. IV 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

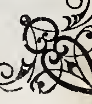
3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 24 février, 1er dimanche de Carême. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, sermon par le R. P. Clavère, de l'ordre de Saint-Dominique, prédicateur de la Station de Carême; complies, salut. — Chapelet.

Le sermon des vêpres sera prêché en faveur de l'Œuvre des pauvres malades de la paroisse Notre-Dame. La quête pour cette œuvre sera faite après le sermon. Quêteuses : Mme la comtesse de Montmarin, 10, rue de Beauvais; Mme Damar, 6, rue Chantault; — à la porte du côté de l'Evêché, Mme Geoffroy, 27, rue Collin-d'Harleville et Mme Masson, 18, rue Saint-Jean; à la porte royale, Mme Imbault, 8, rue des Changes et Mme Poirier, 5, rue Noël-Parfait.

— Mercredi, vendredi et samedi, Quatre-Temps.

— Mercredi et vendredi, à 8 h. du soir, sermon et salut.

— Jeudi, à 4 h., chemin de croix.

— Vendredi, la messe pour l'apostolat de la prière.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, à 10 h., grand'messe; à 2 h. 1/2, vêpres. — Mardi et jeudi, à 8 h. du soir, sermon et salut. — Vendredi, à 8 h. du soir, chemin de la croix.

Jeudi prochain, 27 février, en l'église Saint-Pierre, *fête de l'*ADORATION MENSUELLE. A 5 h. 3/4, exposition du T.-S.-Sacrement. — Messes basses à 6 h., à 7 h., à 8 h., à 9 h., avec chants. A 3 h., allocution et amende honorable. A 8 h. du soir, sermon par M. l'abbé Verret, chanoine honoraire, supérieur du Petit Séminaire de Saint-Cheron. Salut en musique.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — 1er dimanche de Carême. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres et salut. — Mardi et vendredi, à 8 h. du soir, instruction et salut. — Jeudi, à 8 h. du soir, chemin de la Croix.

Monastère de la Visitation. — 1er mars, Exercices du premier vendredi du mois. A 6 h. 1/2, première messe. A 7 h. 1/4, messe conventuelle avec exposition du Saint-Sacrement. — A 3 h., sermon, salut. — Distribution des billets de la garde d'honneur.

Le cardinal WISEMAN. — **Méditations sur l'Evangile**. traduction de l'anglais, par l'abbé J. Caudron. Approuvé par S. G. Monseigneur l'Evêque de Meaux. Un beau volume in-16 jésus de VI-280 pages, prix broché : 3 fr. — Avignon, AUBANEL FRÈRES, éditeurs, imprimeurs de N. S. P. le Pape. — La parole évangélique porte en elle-même un charme irrésistible qui exerce son influence sur les esprits les plus incroyants. Quelle ne doit pas être sa puissance lorsqu'elle est interprétée par un prince de l'Eglise, qui est en même temps un profond penseur et un écrivain de premier ordre, comme le cardinal Wiseman. Lisez cette traduction fidèle des *Méditations sur l'Evangile*, et vous vous sentirez pénétré d'une atmosphère de foi appuyée sur la raison.

N° 7. 23 Février 1901.

SOMMAIRE

Communication de l'Évêché. — Pour les processions jubilaires faites à l'intérieur de l'église, si la disposition du lieu rend difficile le déplacement des fidèles, ils pourront rester à leur place ordinaire, et de là s'unir aux prières du clergé qui circulera seul dans l'église.

N. S. JÉSUS-CHRIST ET LES SOUFFRANCES DE L'ÉGLISE

Mgr l'Évêque de Saint-Dié a pris cette année pour sujet de sa lettre pastorale du Carême l'Amour de Dieu envers les hommes.

Après nous avoir dit éloquemment les manifestations de cet amour de Dieu pour nous par la création, par le don qu'il nous fit d'un Rédempteur, par cette œuvre de Rédemption que continuèrent l'institution des sacrements et l'établissement de l'Eglise, Mgr Foucault nous représente les ingratitudes des hommes devant la profusion des bienfaits divins : « Quelle passion que celle de Jésus-Christ dans les sacrements, et par conséquent quelle nouvelle preuve d'amour dans ces souffrances mystiques !... » Puis Sa Grandeur parle des outrages adressés à la Sainte Église, outrages dont le Rédempteur souffre avec elle. Reproduisons au moins ce passage de la belle lettre pastorale :

« Sont-elles moins vives, N. T. C. F., les plaies faites à ce divin amour, par les contradictions qui marquent chacun des pas de son Église, par les dénis de justice dont on paie ses bienfaits, par les persécutions qui détruisent ses œuvres ou qui déciment ses apôtres ? L'Église, comme son divin fondateur, est encore, elle sera toujours, ce signe de contradiction autour duquel se livrent les plus ardentes batailles. L'enseignement de l'Évangile, aujourd'hui comme aux jours de Notre-Seigneur, se heurte à des oppositions tour à tour systématiques ou aveugles, méprisé par une raison orgueilleuse, bafoué par des passions qu'il gêne et condamne, inaperçu des hommes d'affaires qui poursuivent la fortune ou des travailleurs qui gémissent sous le faix.

Son sacerdoce voit se liguer contre l'action rédemptrice toutes les forces coalisées de l'or et du pouvoir, de la haine et du vice. Depuis le Pontife suprême, qui ne peut abaisser les yeux sur la cité sainte sans rencontrer le regard de ses geôliers, jusqu'au plus humble prêtre qui voit se fermer devant lui tant de portes et tant d'âmes, les serviteurs du Père de famille sont trop souvent accueillis, comme ceux de la parole évangélique, par les plus mauvais et les plus injustes traitements. A ceux qui portent au loin le flambeau de la foi et les dons de la charité, on réserve les coups, les prisons et la mort. A ceux qui travaillent à maintenir et à développer au sein des nations catholiques, l'amour et la pratique des vertus chrétiennes, on ne ménage ni les déboires ni les outrages.

Tandis que la licence la plus effrénée peut s'étaler impunément sous nos yeux, on n'accorde souvent au bien qu'une liberté précaire, parcimonieuse ou malveillante. Avec une sollicitude hypocrite pour défendre la dignité humaine contre ceux qui l'honorent le plus, on veut supprimer les droits les plus imprescriptibles et décapiter par des amputations sacrilèges la grandeur de la personnalité humaine. La libre-pensée aura pour ses adeptes et pour ses entreprises toutes les faveurs et toutes les complaisances, tandis que la Sainte Église n'aura que des entraves pour les pieds de ses enfants, pour leurs lèvres que des baillons, pour leurs épaules que le joug des parias. Malheur à qui viendra s'asseoir sur les bancs de ses écoles ! il en sortira marqué au fer rouge, comme le forçat des galères. Malheur à qui viendra chercher un peu d'ombre dans les cloîtres pour vivre dans l'oubli, un peu de silence pour murmurer une prière qui ne soit pas distraite, ou bien quelques vieux livres pour se consoler des tristesses du présent en conversant avec le passé, ou encore des marais pestilentiels pour s'y creuser une tombe en y faisant germer les moissons et la vie, ou enfin des malades à soigner, des vieillards à recueillir, des orphelins à élever ! Malheur, trois fois malheur à quiconque dédaigne le gain, ou plutôt ne connaît d'autre gain, comme saint Paul, que celui de se sacrifier et de mourir pour ses frères !

Et quand on pense, N. T. C. F., que depuis vingt siècles ces assauts furieux contre le Christ et son Église se sont renouvelés sous toutes les formes et chez tous les peuples, sans que le

Christ ait maudit l'humanité, sans que son Église ait cessé de tendre à des enfants égarés une main compatissante et miséricordieuse, est-il possible de ne pas s'écrier de nouveau : *Sic Deus dilexit mundum !* Voilà à quel point, malgré quelles ingratitudes et quelles offenses Dieu nous a aimés et nous aime ! O amour, amour de Dieu pour les hommes, combien vous avez grandi, de l'Eden au Calvaire, et du prétoire de Pilate aux conciliabules de l'impiété contemporaine !

Or, N. T. C. F., la grandeur de l'amour est corrélative à la puissance de la source d'où il jaillit, à l'intensité de la fournaise d'où il rayonne : l'amour vient du cœur. L'amour de Jésus-Christ vient de ce cœur, et c'est de ce cœur, comme de cet amour, qu'il est impossible de sonder la largeur et la longueur, la sublimité et la profondeur.

C'est pourquoi, en terminant ces quelques considérations sur l'amour de Dieu pour nous, je ne veux pas manquer de vous exhorter à une dévotion de plus en plus grande envers le cœur adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le siècle qui vient de finir a été vraiment le siècle de Maire : celui qui vient de s'ouvrir devra être le siècle du Sacré-Cœur. Par Marie allons à Jésus ; qu'une dévotion, si tendre et si efficace, envers la Mère, nous conduise à une dévotion, plus ardente et plus riche de grâces, envers le Fils, envers ce Rédempteur dont le souverain Pontife nous a rappelé dernièrement les droits et les bienfaits, envers son Cœur surtout dont les flammes, impatientes d'embraser l'univers, ne demandent qu'à brûler nos âmes d'une ardeur nouvelle et d'un nouvel amour ».....

LA MAINMORTE

La mainmorte ! c'est l'épouvantail des épouvantails. Il suffit de le prononcer à la Chambre avec un trémolo d'horreur pour faire frissonner les sectaires et les disposer à tous les attentats contre la justice. Ah ! c'est bien pire que la banqueroute !

« La mainmorte ! la hideuse mainmorte est à vos portes, et vous délibérez ! »

De fait, on ne délibère pas longtemps, on vote, et la liste des iniquités légales compte un article de plus. Qu'est-ce donc que cette fameuse mainmorte ?

C'est tout bonnement le régime fiscal des biens qui ne se trans-

mettent pas par testament. Tels sont ceux des départements, des communes, des hospices, des fabriques, des séminaires, des consistoires, des *congrégations autorisées*, de certaines sociétés, etc.

Or, parmi ces nombreuses propriétés, quelle est la part des congrégations autorisées ?

En contenance, 1/2 % ! c'est-à-dire qu'en supprimant ces possessions des religieux on laisserait subsister 99,50 % de la mainmorte totale.

En valeur, environ 5 % au plus, c'est-à-dire qu'en les confisquant on conserverait 95 % de la mainmorte actuelle.

On voit à quel point l'épouvantail est ridicule. Si la mainmorte est le terrible danger que l'on proclame, pourquoi ne le signaler, pourquoi ne le combattre que chez les Congrégations, détenteurs seulement d'un 1/2 % ou de 5 % de ces redoutables biens ?

D'ailleurs, il y a mieux : la mainmorte n'est qu'une pure apparence ; *elle n'existe pas* !

En effet, il est vrai que les propriétés soumises à ce régime sont soustraites aux transmissions par testament ; donc pas de droit de mutation par décès. Elles sont pratiquement très rarement vendues ; donc peu de droits de mutations entre vifs.

Ce serait là un avantage, soit ! Mais la loi du 1er janvier 1849 est intervenue pour l'annuler. Elle a frappé ces biens immobilisés d'une taxe spéciale de 62 centimes et demi par franc du principal de la contribution foncière, taxe élevée, par la suite, à 87 centimes et demi; de sorte qu'une congrégation reconnue acquitte 187 fr. 50 d'impôt foncier pour un immeuble qui, aux mains d'un particulier, ne paierait que 100 francs.

Cette taxe n'a jamais été refusée par les congrégations. Leurs adversaires prétendent, il est vrai, qu'elle est devenue insuffisante et a cessé d'équivaloir à ce que versent, du fait des mutations, les contribuables ordinaires. Si telle était la vrai raison des lois d'*accroissement*, on les appliquerait à tous les biens mainmortables. Au lieu de cela, on les inflige aux *seuls biens religieux*, portion absolument infime de la mainmorte totale, et consacrés, pour la plupart, au service des pauvres. N'est-ce pas une preuve irréfutable qu'il ne s'agit pas d'égalité ?

Nous avons donc le droit de conclure que, réduit à sa juste valeur, le célèbre privilege de mainmorte égale zéro, ou à très peu près Par conséquent, les biens religieux ne sont pas plus favorisés que les autres, et il n'y a aucune raison de leur assigner dans des rêveries d'imagination montée une puissance d'envahissement à faire frémir.

Car c'est la, n'en doutons pas, ce qui se cache sous ce spectre menaçant, sous ce mot incompris du grand nombre : une folle ter-

reur de voir se multiplier les *biens des moines*. On se les représente gagnant peu à peu, comme une marée envahissante, le territoire du pays, laissant les terres en friche, ramenant le servage, etc., etc., donnant surtout à ces religieux exécrés la puissance de la richesse dont ils ne manqueront pas d'user pour rétablir l'Inquisition...

Folie que tout cela ! C'est oublier avec trop de sans-gêne l'expérience de ce siècle. Durant quatre-vingts ans, les congréganistes ont joui, non de la paix, mais d'une sécurité relative. On les persécutait souvent ; un reste de pudeur empêchait de les voler.

Eh bien, qu'est devenue leur richesse ? 3,125 fr. par tête, c'est-à-dire, en apparence, 94 livres de rente et, en réalité, rien, ou quelques francs. Et cela, tandis que la fortune nationale s'épanouissait puissamment, tandis qu'industriels, banquiers, commerçants accumulaient les millions dans leurs mains, tandis que les petits rentiers à 800, 1,000, 1,200 fr. de revenu se multipliaient, alors que la moyenne de la fortune française s'élevait à plus de 6,000 francs par tête.

Restez donc en paix, sans vous effarer de la mainmorte !

(*Les Méconnus*).

CE QUE COUTERAIT A LA FRANCE LA SPOLIATION DES RELIGIEUX

On a prétendu qu'ils ont un milliard (1,000,000,000) ! Tous ces zéros troublent les têtes.

Supposons que le chiffre soit exact, bien que l'exagération soit notoire, l'Etat prendra ce milliard, le placera à 3 0/0 et inscrira au chapitre des recettes annuelles une nouvelle somme de 30 millions. Tout va bien jusqu'ici. Mais, une fois les Religieux dépouillés de leurs biens et dispersés, il faudra nécessairement leur servir une petite rente. L'Assemblée nationale décréta en 1789 (2-4 novembre) que tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation, mais *à la charge de pourvoir d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres.* Plusieurs fois, l'Assemblée constituante renouvela cet engagement, et c'est là l'origine du budget des cultes. Or, il faut espérer que M. Waldeck-Rousseau y mettrait autant que les grands hommes de la Révolution ; autrement ce serait un vol pur et simple. J'estime que le gouvernement accorderait à chaque religieux et religieuse 1 franc par jour. Il y a, en France, 30,000 religieux et 130,000 religieuses : ce serait donc une dépense de 58 millions à inscrire au budget.

On serait bien obligé également de nourrir leurs 110,000 malades,

infirmes et vieillards, leurs 60,000 orphelins, 12,000 filles repenties, 68,000 aliénés, aveugles, sourds-muets, etc., soit en tout 250,000 personnes dont l'entretien ne coûte présentement rien à l'Etat et pour lesquelles il faudrait grever le budget d'environ 125 millions.

Mais les 1,600,000 enfants élevés gratuitement par les religieux et religieuses coûteraient désormais 90 millions en passant des écoles libres aux écoles laïques.

En résumé, l'Etat acquerrait 30 millions de recettes, et s'engagerait au moins à 270 millions de dépenses nouvelles.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 24 Février au 3 Mars.

24 février. — 1er *Dimanche du Carême*; semi-double. — Vers le xe siècle, ce dimanche fut appelé en Occident le dimanche *des Brandons,* c'est-à-dire des flambeaux, parce que ceux qui avaient commis quelque désordre pendant le carnaval venaient en ce jour se présenter à l'église, la torche à la main, pour faire *amende honorable des scandales* qu'ils avaient donnés. L'usage des *brandons* existe encore dans certains pays, mais ce n'est qu'une sorte de divertissement tout profane pour les jeunes gens des campagnes.

L'Evangile du jour est le récit de la Tentation de N.-S. « Heureux qui supporte la tentation! » (S. Jacques, I, 12) — avec l'aide de Dieu.

25, lundi. — *S. Mathias,* apôtre (fête transférée du 24) double. — *Saint Mathias,* apôtre. Les apôtres, après l'Ascension du Sauveur, s'étaient retirés dans le cénacle; saint Pierre, comme chef du collège apostolique, prit la parole et montra la nécessité de remplir la place laissée vide par le traître Judas. Joseph surnommé le juste et Mathias ayant été proposés, on invoqua le Saint-Esprit, puis on tira au sort pour savoir quel devait être l'élu. Le sort tomba sur Mathias, qui fut aussitôt associé aux onze apôtres. Selon la tradition, il évangélisa la Cappadoce et souffrit le martyre en Colchide.— Indulgences : Arch. S. Joseph. Bonne Mort. Prop. de la foi, Ind. apost.

26, mardi. — *S. Marguerite* de Cortone; semi-double. — La bonne Marguerite, comme on l'appelle en Italie, cette admirable pénitente, dont le pèlerinage est si fréquenté. — Il y a un concours extraordinaire de peuple auprès de ses reliques, auprès de son corps prodigieusement conservé. Demandons par l'intercession de sainte Marguerite l'esprit de pénitence. — Indulg. : Archic. églises pauvres.

27, mercredi. — (Quatre-Temps). *La Chaire de S. Pierre,* à

Antioche; double-majeur. — Ce fut à Antioche que les apôtres écrivirent le Symbole, et que les fidèles prirent la première fois le titre de chrétiens. Portons dignement ce titre qui nous honore, et réalisons courageusement toutes les obligations qu'il nous impose.

28, jeudi. — De la férie (Office vot. du S.-Sacrement.) — La dévotion eucharistique bien comprise fait aimer la vie surnaturelle, et par suite la vie pénitente.

MARS

1er mars, vendredi. — (Quatre-Temps). La Sainte Lance et les Saints Clous de N.-S.; double-majeur. — « Cette blessure (la blessure faite par la lance) achève la beauté sublime et touchante de ce Christ que l'humanité ne devait plus cesser de contempler, les bras étendus pour embrasser le monde, la tête couronnée de douleur et d'amour, le corps vêtu de la seule pourpre de son sang, les pieds et les mains percés et le cœur entr'ouvert. » (Bongaud, J.-C., page 553.) Indulgences : Sacré-Cœur, Garde d'honneur, Scap. rouge, Arch. des églises pauvres.

2, samedi. — (Quatre-Temps) De la férie (Office vot. de l'Imm.-C.). — Indulgences : Scapulaire bleu.

3, 2e Dimanche *du Carême.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Le Jubilé. — Samedi, 16 février, à 6 heures 1/2 du soir, la belle sonnerie des cloches de la Cathédrale annonçait un grand événement; toutes les cloches des autres églises ou chapelles de la ville se mettaient aussi en branle et s'associaient aux harmonies parties des tours de Notre-Dame, pour mieux montrer à la cité entière l'importance de l'événement annoncé. C'est du Jubilé que nous parlait cette musique aérienne : du Jubilé que Rome a célébré durant l'année 1900, que le reste de la chrétienté célèbre en 1901, et qui, pour le diocèse de Chartres, allait s'ouvrir le dimanche 17 février.

Dimanche matin, en effet, dans nos églises, l'office public a commencé par le chant du *Veni Creator,* solennel appel de la grâce. A la Cathédrale, avant la grand'messe capitulaire, Mgr l'Evêque de Chartres, agenouillé au pied du maître-autel, a entonné ce chant que les nombreuses voix du chœur et les orgues devaient continuer. C'était la prière initiale préludant à des milliers de prières qui, pendant six mois, c'est-à-dire jusqu'au 15 août inclusivement, vont monter des âmes vers Dieu dans le même but, celui qu'ont expliqué l'encyclique papale et la lettre épiscopale relatives au jubilé.

Combien il nous importe de comprendre le prix des miséricordes divines promises en ce moment à la foi et à la bonne volonté de tous les chrétiens sérieux ! Que chacun d'eux, à l'annonce des pratiques jubilaires indiquées comme conditions d'immenses faveurs spirituelles, écoute volontiers et efficacement cette voix qui retentira dans son âme : Si tu connaissais le don de Dieu ! *Si scires donum Dei* !

Les Cendres. — La cérémonie des Cendres a ouvert le Carême, le mercredi 20 février. Elle a été présidée à la Cathédrale par Monseigneur. En dehors de cette cérémonie, les Cendres ont été distribuées, à plusieurs reprises, aux groupes de fidèles qui se succédaient pour les messes basses. Il est grand encore le nombre des personnes qui tiennent à cette pratique tant de fois séculaire, adoptée par l'Eglise comme signe et prédication de pénitence. Qu'on s'en souvienne fréquemment pendant le Carême, et l'on gardera mieux les dispositions aux pensées sérieuses, à l'expiation des fautes, à la préparation des pâques.

Pèlerinage national des hommes de France à Lourdes. — En 1899, un immense pèlerinage de cinquante mille hommes et plus se réunit à Lourdes. Ce fut une manifestation incomparable.

Le 22 avril de cette année, les Hommes de France sont convoqués de nouveau aux pieds de Notre-Dame. Les nouvelles que nous recevons font prévoir un succès plus grandiose encore. Environ soixante trains spéciaux sont en formation.

Il faut que notre département soit largement représenté. Que ceux qui désirent prendre part à ces cérémonies se fassent inscrire à nouveau. — S'adresser à M. le chanoine Roussillon, à Chartres, directeur pour le diocèse de Chartres.

— Les solennités eucharistiques pour la Réparation ont été prêchées à la chapelle S. Piat (cathédrale) par M. l'abbé Hubert, chanoine honoraire, et à la chapelle des Dames Blanches par le R. P. Al. Brou, jésuite.

Oinville-Saint-Liphard. — Le dimanche 17 février, une foule nombreuse de pieux fidèles assistait à une belle et intéressante cérémonie dans l'église paroissiale : c'était la bénédiction et l'érection d'un magnifique Chemin de Croix en plâtre œuvre de M. Cachal-Froc, statuaire de Paris, et don d'une généreuse anonyme.

Dans un entretien éloquent et pieux M. le chanoine Deuzet, curé doyen de Janville, insistait sur l'importance, l'utilité et les indulgences de l'exercice du Chemin de la Croix, puis il procédait aux cérémonies attendues. Après le chant du « Crucifix, de Faure », par M. le curé de la paroisse et M. Dutrop, artiste ténor de Janville, la foule émue entonnait le cantique « Suivons sur la montagne

sainte », entraînée par l'habile organiste M. Grudet et les puissantes voix des deux vénérables chantres Drop et Monra. Chaque tableau et chaque petite croix de bois étaient baisés respectueusement par M. le Doyen, le célébrant, et ensuite adroitement exposés sur la muraille aux yeux ravis des assistants.

Enfin un salut solennel attirait les bénédictions de Dieu sur la paroisse. M. le Curé exécutait l'*O Salutaris*, de Faure; M. Dutrop, l'*Ave Maria*, de Gounod, et tout le clergé, le *Tantum*, de Eckoute; le tout très bien réussi inondait les cœurs d'une joie profonde. Les ardentes prières de ce jour nous ont donné de douces espérances: surtout celle de voir heureuse cette année dont les débuts ont inspiré tant de crainte.

Un assistant.

Courtalain. — *Un Souvenir du Jubilé de Rome.* — On lisait dernièrement dans le Bulletin de la Société dunoise, IX, p. 429;

La porte du Jubilé séculaire, ouverte l'année dernière avec une grande solennité par Notre Saint-Père le Pape, vient d'être fermée avec un cérémonial non moins imposant, pour marquer la fin de l'année sainte. Cet événement religieux donne une sorte d'actualité à la note suivante que nous empruntons à une étude de M. l'abbé Chapron, curé de Courtalain, sur son église:

L'année 1825... M. le duc de Montmorency, se rendit à Rome et en rapporta l'une des briques qui, lors du Jubilé de 1775 (le dernier célébré, puisque celui de 1800, ne put l'être en raison des événements) avait servi à murer la porte sainte. Cette brique a toujours été depuis lors conservée dans notre église paroissiale: on peut la voir dans l'enceinte de la tribune réservée à la famille de Montmorency.

La Patrie française. (*Paroles prononcées au mariage du Président de la Chambre*). — Quel journal n'a pas publié un article sur le mariage de notre député d'Eure-et-Loir, président de la Chambre législative, M. Paul Deschanel! La cérémonie de bénédiction nuptiale à l'église Saint-Germain-des-Prés, de Paris, en présence du Chef de l'Etat, des plus hauts représentants du pouvoir et de plusieurs milliers d'invités, a été l'objet d'intéressants récits. Le discours du célébrant, M. l'abbé de la Guibourgère, curé de la paroisse, a été généralement admiré, comme il méritait de l'être. Citons-en quelques lignes.

Après avoir dit les gloires de son église, riche en souvenirs historiques qui nous parlent de nos dynasties royales, des papes, des vieux moines gardiens de la science et de l'érudition de tous les temps, M. le Curé s'exprime en ces termes:

« S'il est bon de se rappeler toujours les grandeurs de la Patrie française, ici elles se pressent en foule à la pensée et elles nous

sollicitent de consacrer toutes nos forces intellectuelles et morales à en continuer la trame. Car rien ne finit dans un peuple : tout se tient, tout s'enchaîne, le présent se soude au passé, on ne peut faire table rase de ce qui a fait battre le cœur et vibrer l'intelligence des aïeux. Ce trésor ancien, la nation doit le conserver et le développer sans relâche, sans rien perdre des richesses accumulées pendant les siècles. Et fasse le ciel qu'elle soit toujours fidèle à la mission qu'elle a reçue de conserver intact le culte du Vrai, du Beau, du Bien, et de le répandre par le monde, d'être en un mot le soldat, le hérault de la Vérité ! »

FAITS DIVERS

Pèlerinages. — *La Société catholique de Pèlerinages* organise à l'occasion des vacances de Pâques plusieurs voyages et pèlerinages par trains à marche rapide.

1° Voyage circulaire en France et en Italie, durée du voyage du 9 au 27 avril. — Prix à forfait, tout compris, au départ de Paris ou de Bordeaux : 1re classe, 735 fr.; 2e classe, 635 fr.

2° Voyage en Italie, durée 10 jours, départ à volonté. — Prix à forfait, tout compris, de Paris : 1re classe, 490 fr.; 2e classe, 420 fr. De Bordeaux : 1re classe, 495 fr.; 2e classe, 425 fr.

3° Pèlerinage à Lourdes, arrivées coïncidant avec celles du grand Pèlerinage d'hommes. Durée du voyage, 6 jours. — Prix à forfait, tout compris, de Paris : 1re classe, 170 fr.; 2e classe, 139 fr. — Tous les prix ci-dessus comprennent : chemins de fer, logement et nourriture (hôtels de premier ordre), omnibus, voitures, guides, etc. — Pour tous les renseignements, écrire à M. le Directeur de la Société catholique de Pèlerinages, 15, rue de la Pépinière, à Paris. Tous les détails sont fournis gracieusement.

Rome. — *La cause de béatification de Jeanne d'Arc.* — M. l'abbé Hertzog, postulateur de la cause de béatification de la vénérable Jeanne d'Arc, écrit de Rome au cardinal Langénieux, que l'adresse des archevêques envoyée de Reims au Saint-Père pour hâter cette béatification a été remise à la Congrégation des Rites. La première Congrégation sur les vertus qui porte le nom d'antipréparatoire et est la plus importante, sera tenue cette année, en décembre, en présence de tous les consulteurs, sous la présidence du cardinal Parocchi.

— L'*Osservatore Romano* a publié le décret de canonisation du vénérable serviteur de Dieu, Joseph-Benoît Cottolengo, chanoine de Turin.

— La Sacrée Congrégation des Rites a rendu une sentence favorable

relativement aux deux miracles proposés pour la canonisation du bienheureux Chanel, missionnaire mariste, premier martyr de l'Océanie. Cette séance, appelée congrégation antipréparatoire, est l'avant dernière de celles qui doivent précéder le décret de canonisation.

— Tout dernièrement, la Sacrée Congrégation des Rites a tenu une séance solennelle. On y a traité entre autres questions : de la cause de la servante de Dieu, Caroline Barbe Colchen Carré de Malberg, fondatrice de la Société des filles de Saint-François de Sales ; de la concession et approbation de l'office de la messe en l'honneur de saint Jean-Baptiste de la Salle, confesseur, fondateur des Frères des écoles chrétiennes ; de l'office et de la messe en l'honneur de la bienheureuse Jeanne de Lestonnac, fondatrice de l'ordre des filles de Marie, dites de Notre-Dame ; approbation et concession du petit office du Sacré-Cœur de Jésus.

Afrique. — Le R. P. Lejeune, préfet apostolique du Bas-Niger, annonce, dans une lettre récente, que le peuple d'Onitsha a élu pour roi un des principaux catéchistes de la mission, Samuel Okosi-Okolo.

Les habitants d'Onitsha l'ont nommé contre deux autres candidats : le fils païen de l'ancien roi, et un élève de la mission protestante.

Il a immédiatement aboli les sacrifices humains et fait d'importantes réformes.

C'est ainsi que les missionnaires gagnent les sauvages à la civilisation chrétienne, pendant que nos sectaires nous ramènent à la barbarie.

Les Inventions idiotes. — Les journaux anticléricaux ne savent plus qu'inventer pour ameuter leurs lecteurs contre les congrégations. Cette rage les amène à inventer des histoires abracadabrantes, qui supposent chez de tels journalistes, un mépris intense de leurs lecteurs.

La *Petite République*, par exemple, raconte que dans un collège congréganiste (elle se garde bien de dire si ce collège est situé à Paris ou à Tombouctou), lorsque les Pères veulent punir un élève, ils le mettent à genoux et font défiler soixante autres élèves devant lui, avec ordre pour chacun de cracher à la figure de leur camarade.

Plaignons les milliers d'ouvriers qui avalent chaque matin, avec leur petit verre d'alcool, des *inepties* de cette espèce.

La nuit d'une malade. — A la suite d'un pressant appel en faveur des jeunes poitrinaires du célèbre asile de Villepinte, une généreuse dame adressait à M. Émile Ollivier un chèque de 25,000 francs. Dans la lettre de remerciement que M. Ollivier écrivit à l'insigne bienfaitrice, nous relevons le trait suivant :

« On demandait à l'une des pauvres jeunes filles auxquelles votre don va assurer au moins la paix des derniers jours, si elle ne trouvait pas ses nuits de souffrance d'une intolérable longueur. — Non, répondit-elle, d'un accent angélique, je n'ai pas trop de toutes mes heures de souffrances: l'une est consacrée à ma mére pour qu'elle soit moins malheureuse; l'autre, à mon père pour qu'il se convertisse ; l'autre, à ma sœur, afin que, moins malade que moi, elle guérisse; l'autre, aux pauvres, etc..., et arrivée au matin, je trouve que la nuit a été très courte !

» Une des heures des nuits qui restent à la pauvre malade vous sera consacrée, et de telles priéres redescendent d'en haut en bénédictions. » *(Semaine d'Orléans).*

Nos missionnaires. — *La France et les missionnaires dans les Nouvelles-Hébrides.* — Au moment même où il se disposait à lancer contre les Congrégations religieuses sa majorité, le gouvernement faisait à certaines d'entre elles un appel qui témoigne tout au moins d'un état d'esprit bien contradictoire. Nous empruntons les détails qui suivent à un article paru, à la date du 24 novembre dernier, dans l'*Echo de la France catholique* de Nouméa, reproduit ensuite en France :

« Mercredi 21 novembre, s'embarquaient à bord de *La Pérouse,* pour les Nouvelles-Hébrides, *six nouveaux missionnaires Maristes* ayant à leur tête le R. H. Douceré.

« Connaissant particulièrement cette mission qu'il dirigeait déjà avant d'occuper la cure de Nouméa, le R. P. Douceré était tout désigné pour ce poste de dévouement patriotique et religieux.

« Cette expédition est destinée à donner une nouvelle impulsion au progrès de la religion et de l'influence française aux Nouvelles-Hébrides.

« Nul n'ignore, à Nouméa, les circonstances qui ont déterminé ce mouvement. De concert avec la Société française des Nouvelles-Hébrides, le ministère a demandé six missionnaires pour cet archipel, leur accordant à chacun un traitement de 2,000 francs à inscrire au budget de la Nouvelle-Calédonie.

« Le ministre a senti le besoin d'affirmer l'influence française dans cet archipel, en face des agissements des protestants anglais, si souvent dénoncés en ces derniers temps. Et il n'a pas trouvé de moyen plus efficace que la présence et l'action des missionnaires catholiques.

« Comme tous les autres missionnaires français du monde entier, ceux des Nouvelles-Hébrides travaillent à faire aimer la France en faisant connaître Dieu, et arborent le drapeau national à côté de la croix de leur clocher ou de leur modeste case.

« D'ailleurs, ils ont fait leurs preuves. Ils sont à l'œuvre en cet archipel depuis plus de 13 ans.

« Leur action a été longue à se faire sentir, en ces pays rudes, aux mœurs sauvages, aux superstitions grossières et, cependant, ils ont déjà réussi à fonder 5 écoles où plus de 300 enfants apprennent à parler et à écrire le français.

« Si nous sommes bien informés, les installations nouvelles complèteront les premières, au sud, au centre et au nord de l'archipel.

« N'y a-t-il pas là une vraie prise de possession des Nouvelles-Hébrides par les missionnaires français, en attendant que la France elle-même y vienne officiellement planter son drapeau ?

« C'est le cours ordinaire des événements. Les missionnaires catholiques et nos vaillants explorateurs marchent en avant.

« Nous faisons des vœux pour que le résultat final ne se fasse pas longtemps attendre : l'annexion des Nouvelles-Hébrides par la France. »

R. P. Arthur Devine, Passionniste, auteur du « Credo expliqué, » de « la Vie Monastique », etc. — *Les Sacrements expliqués, d'après la doctrine et les enseignements de l'Église catholique*, ouvrage traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'Auteur, par l'abbé C. Maillet, ancien professeur d'Anglais. Un beau volume in-16 jésus, de LII-658 pages, prix broché : 6 fr., reliure percaline, tr. jaspée ! 7 fr. 50. — Avignon, AUBANEL FRÈRES, éditeurs, imprimeurs de N. S. P. le Pape.

Le plus grand éloge que nous puissions faire du livre : *Les Sacrements expliqués d'après la doctrine et les enseignements de l'Église catholique*, est certainement de signaler qu'il a pour auteur le R. P. Arthur Devine, dont les lecteurs français ont déjà apprécié le mérite dans la traduction qui a été donnée de son précédent ouvrage sur *les Commandements expliqués.*

L'un et l'autre volume sont d'une doctrine d'autant plus solide qu'ils ont été écrits pour un public anglais, qu'il importe d'instruire doublement, pour le prémunir contre les erreurs auxquelles pourraient l'entraîner les enseignements des cultes séparés de l'église romaine.

BIBLIOGRAPHIE

Revue du Clergé français. (Levouzen et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris). Abonn. 20 fr. — Sommaire du 15 février :

Mgr Mignot, archevêque d'Albi : Sur l'Histoire (fin). — Mgr Péchenard : L'Enseignement supérieur catholique. — H. Lagarde, agrégé d'histoire : Chronique historique. — R. P. dom

Pierdait, prieur de l'abbaye de Silos, en Espagne : Le régime du concours dans les diocèses d'Espagne. — Actes récents du S. Siège : A. Boudinhon. — Tribune libre : Abbé Gayraud, Encore un mot sur la méthode d'immanence. — Prédication : J. Bricout, Plans d'instruction. — Conférences ecclésiastiques : H. Leduc, 1° Le Sacrement du mariage au catéchisme; 2° L'œuvre des jardins ouvriers. — Revue mensuelle du monde catholique. — A travers les périodiques. — Bibliographie.

Spirites et Médiums : Choses de l'autre monde, par M. le docteur Surbled. 1 vol. in-18, Vic et Amat, édit. — Parmi tous les écrivains, — et le nombre en est assez grand, — qui s'occupent des « choses de l'autre monde », questions difficiles autant que curieuses, M. le docteur Surbled nous semble un de ceux qui le font avec plus d'autorité et, il faut s'empresser de le dire, avec le plus de sécurité. Il cherche, en tout cas, à ne s'éloigner en rien des doctrines les plus sûres de l'Eglise catholique, ce qui nous est une garantie précieuse, et que nous sommes loin de trouver chez d'autres auteurs s'occupant des mêmes questions. Le livre qu'il vient de publier est un exposé précis et très informé de tout ce qui se rattache au spiritisme et à l'occultisme. Les apôtres de cette nouvelle religion démoniaque ont fait trop de victimes pour qu'on ne soit pas obligé, en quelque sorte, de se renseigner sur les terrains plus ou moins dangereux où ils cherchent à entraîner ceux qui ne savent pas. C'est à ce besoin de savoir, mais contenu en de justes limites, que répond le livre de M. le docteur Surbled, dont nous annonçons la récente publication.

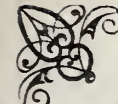
Lettres de M. Henri Perreyve à un ami d'enfance (1847-1865) 7e édition, augmentée de plusieurs lettres inédites. (1897 — Ancienne Maison Douniol, P. Téqui, successeur, 29, Rue de Tournon, Paris : 4 fr.).

Lettres de M. l'abbé Henri Perreyve (1850-1865) avec le portrait de l'auteur et une lettre de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, 6e édition, augmentée de plusieurs lettres. (1896 — Ancienne maison Douniol, P. Téqui, successeur, 29, rue de Tournon, Paris : 4 fr.).

Voilà deux beaux volumes in-12, dont la lecture édifie et charme. Elève du P. Lacordaire et du P. Gratry, ce jeune apôtre qui s'appelle Henri Perreyve, n'a rencontré autour de lui que de vives sympathies. Ses prédications, son professorat à la Sorbonne l'ont fait connaître comme un esprit de haute distinction, comme une âme de foi ardente et facilement communicative, comme un prêtre d'une piété aussi vive qu'aimable et d'un zèle entraînant. Ses talents de premier ordre et sa charité se révèlent bien dans les lettres que nous annonçons ici. Avec ces lettres, a-t-on dit justement, il est aisé de reconstituer dans son entier la physionomie de celui que le P. Gratry n'a pas craint d'appeler « un rare modèle de la complète beauté humaine », et M. de Montalembert un chef-d'œuvre de Dieu ».

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15



SAMEDI 9 MARS 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE MARS)

VIRGINI·PARITVRÆ



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 10 mars, 3e dimanche de Carême, semi-double. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, sermon, complies et salut.

— Mercredi et vendredi, à 8 h. du soir, instruction et salut.

— Jeudi, à 4 h., adoration réparatrice.

— Samedi, à 4 h., salut à la chapelle du S. Cœur de Marie.

— Vendredi, *fête de N.-D. DE LA BRÈCHE*, double-majeur. — A 9 h., après tierce psalmodié, le clergé se rend processionnellement de la cathédrale au sanctuaire de la Brèche. Là, chants et prières en souvenir de la délivrance de la ville en 1568. — Au retour à la cathédrale, grand'messe et vêpres.

L'Institution Notre-Dame célèbrera sa fête patronale, le 15 mars, en l'église St-Aignan. Messe à 10 h. 1/2 et salut dans la même église à 5 h. Les offices seront présidés par Mgr Mollien, et l'instruction sera faite par Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, à 10 h., grand'messe; à 2 h. 1/2, vêpres, salut. Catéchisme. — Mardi et jeudi, à 8 h. du soir, instruction. — Vendredi, à 8 h. du soir, chemin de la croix.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — 3e dimanche de Carême. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, complies et salut. — Mardi et vendredi, à 8 h. du soir, instruction et salut. — Jeudi, à 8 h. du soir, chemin de la Croix et salut.

Chapelle de N.-D. de la Brèche. — Vendredi 15 mars, *fête de N.-D. de la Brèche*. Messes basses à 7 h. et à 8 h. — A 10 h., après la procession, messe chantée. — A 4 h., sermon par M. l'abbé Gabriel Bouillet, professeur à l'Institution N.-D., *Te Deum* et salut.

Œuvre des Tabernacles (Voir à la Chronique.)

Revue du Clergé français. Letouzey et Ané, éditeurs, rue du Vieux-Colombier, 17, Paris. Abonnements, un an : 20 fr.; six mois, 11 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. Sommaire du n° du 1er mars. — La situation actuelle de l'Italie, par G. de Pascal. — Chronique biblique, par J. Touzard. — Le développement social du catholicisme, par Ch. Calippe. — *Actes récents du Saint-Siège,* par A. Boudinhon. — *Tribune Libre.* Un Concordat pour les Ordres religieux, par S. G. Mgr Fuzet. — Archives de l'histoire religieuse de la France. — Un sermon de M. l'abbé Lemire. — Le suffrage de demain, par E. Dimnet. — *Prédication.* Plan d'instructions : 1° sur les Sacrements : l'intention du ministre; 2° pour la fête de saint Jean de Dieu; 3° pour la fête de Saint Joseph, par J. Bricout. — *Conférences ecclésiastiques.* Théologie pastorale : 1° les vocations sacerdotales; 2° l'utilité des missions. — A travers les périodiques. — Bibliographie. — Ouvrages nouveaux.

Histoire poétique *de la reine Isabelle de France, sœur de St Louis.* Par une religieuse Clarisse. — Bourg, imprimerie J.-M. Villefranche. Prix : 2 fr. — Pieux et charmant ouvrage.

N° 8 9 Mars 1901.

SOMMAIRE

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Concernant les Congrégations qui professent des vœux simples.

Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, ad perpetuam rei memoriam.

L'Église fondée par le Christ possède en elle-même, par la grâce divine, une force et une fécondité telle qu'Elle a fondé durant les temps passés, pour ainsi parler, de nombreuses familles religieuses de l'un ou de l'autre sexe, qui se sont multipliées encore dans le cours de ce siècle. Ces associations, dont les membres assument le lien sacré des *vœux simples*, ont pour but de se consacrer saintement à diverses œuvres de piété et de miséricorde. La plupart de ces congrégations, pressées par la charité du Christ, ont franchi les limites trop étroites de telle ville ou de tel diocèse. Ayant acquis, par la force d'une seule et même règle et d'une direction commune, la forme parfaite pour ainsi dire de l'association, elles prennent une extension de jour en jour plus grande.

Or ces congrégations sont de deux sortes : les unes qui ont obtenu la seule approbation des évêques, sont pour ce motif appelées *diocésaines;* au sujet des autres est intervenue en outre une décision du Souverain Pontife, soit qu'il ait ratifié leurs règles et leurs statuts, soit que de plus il leur ait accordé une recommandation ou une approbation.

Quels doivent être envers ces deux catégories de familles religieuses les droits des évêques, et réciproquement quelles sont les obligations de celles-ci envers les évêques : ce sont là des points qui dans l'opinion de certains restent douteux et controversés. A la vérité, en ce qui concerne les congréga-

tions *diocésaines*. l'affaire ne se présente pas comme aussi difficile à régler ; en effet elles ont été fondées et elles vivent sous la seule autorité des évêques. Mais un problème plus grave se pose au sujet des autres, qui ont été honorées de l'approbation du Siège apostolique.

En effet, elles se répandent dans de nombreux diocèses, et partout elles suivent les mêmes règles, elles sont soumises à une direction unique. En conséquence, il est nécessaire que l'autorité des évêques à leur égard subisse certains adoucissements et soit contenue dans des limites fixées. Jusqu'où doivent s'étendre ces limites, c'est ce qu'on peut conclure de la forme même de la décision qu'a coutume de prendre le Siège apostolique en ce qui concerne l'approbation des congrégations de ce genre. Telle congrégation est approuvée comme une pieuse association à vœux simples « sous la direction du supérieur général, la juridiction des Ordinaires étant respectée, et conformément aux saints canons et aux constitutions apostoliques. »

Il résulte évidemment de là que de telles congrégations ne peuvent être rangées au nombre des associations *diocésaines* et qu'elles ne peuvent être soumises aux évêques si ce n'est dans les limites de chaque diocèse, et la direction de leur supérieur général demeurant cependant respectée. D'après ce principe, il serait funeste que les chefs suprêmes de ces associations empiétassent sur les droits et l'autorité des évêques ; la même règle interdit que les évêques ne s'arrogent quelques-uns des pouvoirs des supérieurs eux-mêmes.

S'il en était autrement, ces congrégations auraient autant de supérieurs qu'il y aurait d'évêques dans les diocèses desquels leurs membres résideraient, et c'en serait fait de l'unité de direction et de discipline. Il faut que l'autorité des supérieurs des congrégations et celle des évêques demeurent en plein accord, tendent au même but, et par conséquent il est nécessaire que les uns connaissent et respectent intégralement les droits des autres.

Pour que, toute controverse cessant, il en soit ainsi à l'avenir, et pour que le pouvoir des évêques, que Nous voulons voir partout intact, comme il est juste, ne subisse nulle part aucun détriment, Nous avons jugé bon d'édicter deux catégories de prescriptions, selon l'avis de la Sacrée Congréga-

tion des Évêques et Réguliers. Le premier de ces chapitres concerne les associations qui n'ont pas encore été recommandées ou approuvées par le Saint-Siège, et le second les autres, celles dont le Saint-Siège a reconnu les règles, celles dont il a approuvé ou recommandé les institutions.

La première catégorie de prescriptions comprend les règles suivantes:

I. — Il appartient à l'évêque de ne pas recevoir dans son diocèse une congrégation quelconque récemment fondée, avant que lui-même n'en ait connu et approuvé les règles et les constitutions, pour vérifier si elles ne contiennent rien de contraire à la foi ou à la saine morale, ni aux sacrés canons et aux décrets des Souverains Pontifes, et si elles sont conformes au but que la congrégation se propose.

II. — Aucune maison dépendant de congrégations nouvelles ne pourra être régulièrement fondée, si ce n'est avec l'assentiment et l'approbation de l'évêque. Celui-ci ne devra donner son autorisation qu'après s'être assuré avec soin de ce que sont les hommes qui la lui demandent, s'ils ont des sentiments droits et honnêtes, s'ils sont doués de sagesse, guidés par le zèle de la gloire divine, par le désir d'assurer leur salut et celui des autres.

III. — Les évêques. autant que faire se pourra, au lieu de fonder ou d'approuver une congrégation nouvelle, s'en adjoindront plus utilement une prise parmi celles qui sont déjà approuvées, et ayant des règles et un but analogues. Si ce n'est dans les pays de missions, on ne devra approuver pour ainsi dire aucune congrégation qui, sans se proposer un but fixe et spécial, entreprenne d'accomplir n'importe quelles œuvres de piété et de bienfaisance, même entièrement différentes les unes des autres.

Les évêques ne devront laisser se fonder aucune congrégation qui soit dépourvue des revenus nécessaires à la subsistance de ses membres. Ils n'approuveront qu'avec beaucoup de précautions et même avec beaucoup de difficulté les congrégations qui vivraient d'aumônes, et aussi les familles religieuses de femmes qui assisteraient les malades à domicile, le jour et la nuit.

Si quelque nouvelle congrégation de femmes se propose d'ouvrir dans ses maisons des hôpitaux où seront reçus

ensemble des hommes et des femmes, ou encore des asiles semblables réservés aux prêtres qui, malades, recevraient les soins et les services des sœurs, les évêques ne devront approuver un tel projet qu'après un mûr et sévère examen. En outre, ils ne permettront nulle part que des religieuses ouvrent des maisons où les hommes et les femmes venant du dehors trouvent à prix d'argent le logement et la nourriture.

IV. — Toute congrégation diocésaine ne pourra passer dans d'autres diocèses qu'avec le consentement des deux évêques : celui du lieu qu'elle quittera et celui du lieu où elle voudra se fixer.

V. — S'il arrive qu'une congrégation diocésaine se répande dans d'autres diocèses, il ne pourra rien être changé à sa nature et à ses règles, si ce n'est du consentement de chacun des évêques dans les diocèses desquels elle sera établie.

VI. — Il importe qu'une fois approuvées les congrégations ne s'éteignent pas sans des causes graves et avec l'approbation des évêques sous la juridiction de qui elles auront été placées. Cependant il est permis aux évêques de supprimer telle ou telle maison isolée, chacun dans son diocèse.

VII. — L'évêque devra s'informer de ce qui concerne chacune des jeunes filles qui demandent à mener la vie religieuse et de même celles qui, ayant achevé leur noviciat, doivent prononcer leurs vœux : il lui appartiendra de même de les examiner selon l'usage et de les admettre à la profession si aucun obstacle ne s'y oppose.

VIII. — L'évêque a le pouvoir de renvoyer les religieuses professes des congrégations diocésaines en les relevant de leurs vœux perpétuels et temporaires. Un seul est excepté (au moins en ce qui concerne l'autorité propre de l'évêque) c'est celui de chasteté perpétuelle. Il faut prendre garde cependant, en relevant ainsi de ses vœux une religieuse, de léser le droit d'autrui, ce qui aurait lieu si les supérieurs ignoraient cette mesure ou s'y opposaient avec raison.

IX. — Les supérieures, en vertu des constitutions, seront élues par les religieuses. L'évêque cependant, soit lui-même, soit en la personne d'un délégué, présidera au scrutin : il a pleins pouvoirs de confirmer ou d'annuler l'élection, suivant sa conscience.

X. — L'évêque a le droit de visiter les maisons de toute

congrégation diocésaine, et d'être informé de la manière dont la vertu y est pratiquée, dont la discipline y est observée, ainsi que de l'état du budget.

XI. — Il appartient aux évêques de désigner des prêtres pour les cérémonies religieuses, les confessions, la prédication, et aussi de statuer sur la dispensation des sacrements en ce qui concerne les congrégations diocésaines de même que les autres ; ce point est expliqué en détail dans le chapitre suivant (n° VIII). *(A suivre)*

COMITÉ TECHNIQUE DES PÈLERINAGES ET VOYAGES PIEUX

Le *Comité technique des Pèlerinages et Voyages pieux* a pour but d'aider au développement des Pèlerinages :

1° En se chargeant, à des conditions avantageuses, d'en assurer la partie matérielle (logement, nourriture et, s'il y a lieu, transport) ;

2° En accordant des *Bourses de Pèlerinage* totales ou partielles, pour faciliter, soit aux ecclésiastiques peu fortunés, soit aux malades pauvres, l'accès des lieux sanctifiés.

Le *Comité technique des Pèlerinages* dispose d'un personnel dont l'éducation et les sentiments s'harmonisent complètement avec l'esprit de cette œuvre.

La direction de ce personnel et le soin de tous les services actifs ont été confiés à *M. G. P. Desroches* dont la compétence dans les questions de transports et de voyages est généralement reconnue.

A l'occasion du *Pèlerinage national d'hommes à Lourdes*, du *22 Avril au 27 Avril prochain* (1), le *Comité technique des Pèlerinages* se met à la disposition des Pèlerins, qui voudront bien recourir à ses soins. Le *Comité technique des Pèlerinages* se charge d'assurer le séjour à Lourdes, de tous les groupes de Pèlerins, quelle qu'en soit l'importance.

CONDITIONS. — Nourriture et logement pendant la durée du Pèlerinage à Lourdes.

1re Classe	40 francs
2e Classe	30 francs
3e Classe	24 francs

(1) Nous l'avons annoncé dans notre Supplément du 23 février, page 106.

Des conditions particulières peuvent être faites aux personnes faisant à Lourdes un séjour plus court ou plus prolongé.

Avis. — Pendant la présence du Pèlerinage à Lourdes les Pèlerins trouveront au *Bureau du Comité technique*, Villa Béthanie, tout renseignement et tout concours pouvant leur être utile.

S'adresser au Secrétariat général du *Comité technique des Pèlerinages*, 22, rue de la Barre, *Paris-Montmartre* ; par retour du courrier, il sera répondu à toutes demandes de renseignements.

A PROPOS DE LA LOI SUR LES CONGRÉGATIONS

Paroles de L. Veuillot. — Au moment où les ordres religieux sont si menacés, il est bon pour nous de méditer sur les paroles qu'écrivait Louis Veuillot il y a quelque 30 ans, et qui sont plus que jamais pleines de vérité :

« A l'heure où vous dormez, fatigués des plaisirs de la ville, savez-vous ce que font les Religieux, ces fainéants et ces conspirateurs tout à la fois ?

« Le Chartreux est au chœur. Le Capucin court les campagnes, assiste un moribond, console un pauvre, catéchise un enfant. Le Trappiste laboure la terre et creuse la tombe d'attente. Le Jésuite occupe le confessionnal ou la chaire. Le Bénédictin rétablit quelque vieux texte efficace qui a déjà usé la vie et les yeux d'un homme, ou compose un sermon pour la fête prochaine. Le moine du Saint-Bernard fouille les neiges. Le Père de la Merci prend les fers de l'esclave qu'il a délivré. Le Frère ignorantin balaye la classe que vont remplir tout à l'heure des centaines de pauvres enfants. Le Curé de campagne offre le saint sacrifice de la Messe, qu'une servante ou un mendiant écoutent à genoux.

« Tous, et bien d'autres que je ne nomme pas, tous travaillent, tous prient, travailleront et prieront durant la journée entière ; non pas pour la gloire, ils n'y songent pas ; non pas pour la fortune, ils n'en veulent pas ; non pas pour l'estime du monde, car le monde les abreuve d'outrages ; non pas même pour les bénédictions des malheureux. Ils font le bien pour le faire, pour obéir à Dieu qui leur commande ; et ils le font sans relâche, sans repos, sans récompense ici-bas.

Oui, à l'heure de l'épreuve, à l'heure de la persécution, si telle est la volonté de Dieu, nous retrouverons les religieux au même poste, pleins d'obéissance, de résignation, sachant qu'ils ne travaillent que pour l'éternelle récompense. »

Protestations contre la loi sectaire. — Les protestations contre la loi sectaire se multiplient. Voici celle qui a circulé dans l'arrondissement de Wassy (Haute-Marne), et qui a été couverte de signatures.

A M. Albert Rozel, député de l'arrondissement de Wassy.

Monsieur le député,

Au moment où la Chambre prépare une loi sur les associations, les électeurs soussignés croient de leur devoir d'attirer votre attention sur le sens qu'ils donnent à cette loi.

Ils tiennent à pouvoir compter sur leur député pour obtenir une loi de paix et de justice, au lieu d'une loi de guerre et d'exception, dirigée surtout contre une catégorie de citoyens français qui ont droit comme tout le monde à la liberté et à l'égalité.

Un de vos collègues ne s'est pas caché de faire de cette loi une déclaration de guerre à l'Eglise catholique elle-même ; d'autres, qui se croient modérés, visent seulement un ou plusieurs groupes de religieux. De ces projets, nous ne voulons pas plus le second que le premier. La *liberté* pour tous, l'*égalité* pour tous, voilà notre devise. Nous espérons qu'elle sera vôtre. C'est le moyen d'arriver à la vraie *fraternité*, à ramener la paix sociale et religieuse, seules garanties de la grandeur de la patrie française.

Veuillez agréer, Monsieur le député, l'expression de nos sentiments respectueux.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 10 au 17 Mars.

Le 10 mars. — 3me Dimanche de Carême. — Dans l'Évangile de ce jour nous voyons Jésus guérir un possédé que le démon avait rendu muet (et aveugle). Que le Seigneur nous affranchisse à jamais de l'esclavage du démon, qu'il nous donne pleine lumière pour découvrir les artifices sataniques, et franc langage pour confesser nos fautes et glorifier Dieu sans respect humain.

Le 11, lundi, de la férie (ou office vot. des SS. Anges).— C'est dans l'Évangile de ce jour que nous lisons cette parole : Je vous dis en vérité, nul prophète n'est bien reçu en son pays. Les gens de Nazareth, irrités de la prédication de Jésus, le conduisirent au sommet de la montagne, pour le précipiter de ce lieu. Mais passant au milieu d'eux il s'en alla. — Conclusion : Les serviteurs de Dieu doivent se consoler du mépris qui leur vient parfois de ceux avec qui ils vivent.

Le 12, mardi. — *S. Grégoire-le-Grand*, pape, confesseur et docteur de l'Église (540-604). — Nous lisons dans Cornelius à Lap.

« Tandis que le Pontife exhortait le peuple à la pénitence et faisait faire des prières publiques pour obtenir la cessation de la peste qui désolait la cité, on vit un *ange* debout sur le môle d'Adrien (appelé, depuis cette apparition, Château Saint-Ange) ; il tenait un glaive dont il menaçait la ville, et lorsque les processions s'avançaient dans les rues, on le vit remettre son épée dans le fourreau, le fléau cessa aussitôt ». — Par l'intercession de S. Grégoire, demandons l'arrêt des fléaux d'erreur et de vices qui menacent la jeunesse. — Indulg. : Sacré-Cœur, Garde d'honneur.

Le 13, mercredi, de la férie (ou office vot. de S. Joseph). — L'Évangile de la messe est un reproche pour ceux qui négligent les devoirs les plus indispensables et semblent rassurer leur conscience en s'attachant scrupuleusement à certaines pratiques extérieures de religion.

Le 14, jeudi de la férie (ou office vot. du S. Sacrement). — L'Évangile nous montre Jésus guérissant la belle-mère de Simon, et ensuite beaucoup d'autres malades sur qui il met les mains. Et les maladies de notre âme, le contact du corps et du sang de J.-C. ne devrait-il pas toujours les guérir ? Humilions-nous de notre peu de foi. Disposons-nous mieux à recevoir l'Eucharistie.

Le 15, vendredi. — A Chartres, *N. D. de la Brèche* ou *de la Victoire*. — Fêtons-la filialement et demandons-lui le triomphe de la liberté religieuse. — Ailleurs, les Cinq Plaies de N. S., double majeur. Les plaies faites par les clous aux pieds et aux mains, et celle faite par la lance du soldat Longin, nous prêchent la pénitence pour les fautes que nous avons commises par différents sens de notre corps et par notre cœur. — Indulg. : Sacré-Cœur, Cœur agon., Scap. rouge.

Le 16, samedi. — A Chartres, les *Cinq Plaies*. — Dans le reste du diocèse, de la férie. — Jésus, au temple, pardonne à la femme adultère amenée et accusée par les Scribes et les Pharisiens. Le vrai zèle imite celui du divin Maître : horreur du péché, tendre compassion pour le pécheur. — Indulg. : Scap. bleu.

Le 17, 4me Dimanche de Carême, semi-double.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Pour les Congrégations. — Sur l'initiative d'un groupe de dames chartraines, une neuvaine de messes a été fixée, du lundi 11 mars au mardi 19 mars, fête de saint Joseph, à la cathédrale de Chartres, en faveur des Congrégations religieuses. Ces messes seront dites à 8 h., à la chapelle de saint Joseph (dans l'église supérieure).

On espère une grande assistance. A Chartres, comme ailleurs, les catholiques ne sont-ils pas émus du sort que les sectaires veulent préparer aux ordres et instituts religieux ? Pour détourner les menaces de l'impiété, il faut attirer par des prières ardentes le secours du ciel. Or, la plus puissante des prières, c'est bien le Sacrifice du Calvaire, continué à la sainte messe.

Rendez-vous donc près de l'autel, nombreux et fervents paroissiens de Notre-Dame ; allez demander ensemble, par le sang rédempteur de J.-C., la protection des phalanges religieuses entièrement consacrées à sa gloire, si dévouées et si utiles au salut de la France.

La station de Carême. — Le sermon de vendredi soir, 1er mars, expliquait ce texte : La vie de l'homme sur terre est un combat. Nous ne pouvons être vraiment chrétiens que par la lutte contre le démon, les séductions du monde, et les passions ; la vigilance et la prière sont les armes qui assurent la victoire. — Dimanche dernier, le R. P. Clavère nous a donné une magnifique instruction sur l'Eglise dont il nous a dit la nature, l'organisation, la vie. Cette conférence venait bien après celle du dimanche précédent qui roulait sur l'irréligion. Ainsi nous avons pu étudier les deux forces toujours en présence ici-bas : celle du mal, l'impiété, le satanisme ; celle du bien, la sainte Eglise contre qui les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais.

A l'église Saint-Pierre de Dreux, les prédications du carême ont lieu le dimanche aux vêpres, vers 3 heures et demie et les mercredi et vendredi à 8 heures du soir. Le R. P. Duponchel est le prédicateur de la station quadragésimale. L'éloquent prédicateur a commencé la série de ses instructions en parlant du dimanche et de ce que le dimanche bien observé apporte à l'individu et à la famille.

Patronage Saint-Jean. — Le dimanche 17 février, a eu lieu, à Dreux, dans la salle des fêtes du pensionnat Saint-Pierre, une séance récréative, offerte aux bienfaiteurs du Patronage Saint-Jean.

La présidence en a été offerte à M. l'abbé Clerval, supérieur de la Maîtrise de Chartres. Le président a remercié le directeur du patronage, M. l'abbé Faligan, de l'occasion qu'il lui donnait de louer les zélés jeunes gens de Dreux qui se consacrent à l'œuvre de salut chrétien et social qu'est le patronage Saint-Jean. Chants, monologues, scènes et saynettes, tout a donné un grand charme à la fête.

Marville-les-Bois. — Dimanche dernier, 3 mars, Mgr l'Evêque de Chartres était à Marville, à l'heure de vêpres, pour la bénédiction

du nouveau cimetière. Auprès de Sa Grandeur étaient M. le vicaire général Fournier, M. l'abbé Corne, curé de la paroisse, et plusieurs autres prêtres des environs. L'assistance était nombreuse; elle a été très édifiée par l'excellente instruction qu'a donnée M. l'abbé Thouvay, curé de Vérigny, sur l'objet de la cérémonie.

Il y a eu aussi bénédiction d'une statue de St Antoine avant le salut du Saint-Sacrement.

Fête de l'Adoration en l'église Saint-Pierre de Chartres. — Elle avait lieu le jeudi, 28 février, comme nous l'avions annoncé. Aux fidèles de la paroisse se sont joints, pour les divers exercices pieux de la journée, beaucoup de personnes venues des autres paroisses de la ville. A la cérémonie du soir, le beau sermon de M. l'abbé Verret, supérieur du Petit Séminaire, a montré l'Eucharistie vivifiant les œuvres catholiques, et spécialement celle qui fournit des ministres à l'autel; le prédicateur ne pouvait être que bien inspiré en parlant de l'Œuvre des séminaires, Œuvre dont il est le directeur attitré dans le diocèse.

Nécrologie. — Le 5 mars, l'Évêché envoyait au clergé la lettre suivante : « Nous avons la douleur de vous annoncer la perte que nous venons de faire en la personne de M. l'abbé Alfred-Hilaire-Isidore Geslin, curé des Étilleux, décédé hier, âgé de 40 ans et 6 mois. — Le Service funèbre et l'Inhumation auront lieu à 10 heures du matin, le Jeudi 7 Mars, aux Étilleux. — Vous voudrez bien dire une messe à son intention. Legué, E., vic. gén. »

C'est un grand sujet de tristesse pour nous en effet d'apprendre la mort de ce prêtre, jeune encore, que l'on a connu comme « intelligent, pieux, zélé, fort apprécié de ses paroissiens ». Ainsi l'a dépeint très justement M. le doyen d'Authon dans la lettre qui portait la douloureuse nouvelle à Monseigneur.

M. l'abbé Geslin, décédé lundi matin, a succombé, nous dit-on, à une grippe infectieuse après quelques jours seulement de maladie. Sa pieuse vie l'avait préparé à paraître devant le juge suprême, devant le bon Dieu qu'il a si bien servi.

M. l'abbé Geslin (Alfred-Hilaire-Isidore), né à Unverre, le 5 septembre 1860, a fait ses études à Saint-Cheron et au Grand Séminaire; il a été ordonné prêtre le 14 octobre 1883; le 22 du même mois, il était curé de Crécy-Couvé; le 13 décembre 1887, il devenait curé des Étilleux, où il vient de mourir. — Que son âme repose en paix !

Nous présentons nos condoléances à la famille du défunt, et particulièrement à son cher neveu, M. le curé de Montainville.

— Parmi les autres défunts qui ont été recommandés à nos prières cette semaine, nous nommerons ici un petit-neveu de

Mgr Regnault, notre ancien évêque. C'est M. Pierre-Paul Rheinart, décédé à Paris, rue du Regard, 14, le 15 février 1901, dans sa 61e année, muni des sacrements de l'Église. M. P.-P. Rheinart était lieutenant-colonel d'infanterie de marine en retraite, ancien Résident général en Annam et au Tonkin, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, Grand-Croix et Commandeur de plusieurs autres Ordres de Chevalerie.

ŒUVRE DES TABERNACLES

L'Exposition générale des objets distribués aux églises pauvres du diocèse de Chartres par le Comité central de Paris, seront exposés dans les salons de l'Évêché les 16, 17 et 18 mars. Le dimanche 17, à 2 h., Monseigneur bénira les ornements exposés.

Des expositions partielles auront lieu : à Nogent-le-Rotrou, les 24 et 25 mars, — à Châteaudun, les 31 mars et 1er avril, — à Dreux, les 28 et 29 avril.

Nous rappelons que chaque église favorisée doit faire célébrer une messe pour les bienfaiteurs et zélateurs de l'Œuvre, vivants ou morts, dans le plus bref délai après la réception des ornements.

Voici la liste des objets accordés :

Alluyes, 1 ornement rouge. — Allaines, 1 ornement blanc. — Autels-Villevillon, 1 ornement noir. — Baignolet, 1 orn. blanc. — Bazoches-en-Dunois, 1 orn. blanc. — Bazoches-les-Hautes, 1 aube. — Bérou, 1 orn. noir. — Beauvilliers, 1 croix d'autel. — Boisville-la-S.-P., 1 orn. rouge. — Bréchamp, 1 étole bl. et viol., cordon, purificatoires, ciboire, pavillon. — Croisilles, 1 étole bl. et viol., cordon. — Chapelle-du-Noyer, 1 étole bl. et viol., 1 étole noire. — Chapelle-Guillaume, 1 écharpe. — Châtillon-en-Dunois, 1 bourse de viatique, 1 écharpe. — Charray, 1 écharpe, du linge, boîtes aux Saintes-Huiles. — Combres, 1 orn. blanc. — Crécy-Couvé, 1 orn. blanc, 1 orn. violet. (Saulnières, 1 calice, boîtes aux S.-H.). — Donnemain-St-Mamès, 1 orn. violet, 1 nappe. — La Ferté-Villeneuil, 1 cordon, 1 surplis. — Les Etilleux, 1 orn. d'or. — Frazé, du linge. — Francourville, 1 orn. noir. — Garancières-en-Drouais, 1 orn. d'or. (Boissy-en-Dr., 1 orn. violet). — La Gaudaine, 1 exposition. — Gellainville, 1 aube. — Garancières-en-Beauce, 1 croix, 2 chandeliers. — Gouillons, 1 orn. noir. — Guillonville, 1 chape d'or. — Hanches, 1 étole noire, du linge. — Intreville, 1 orn. vert, 1 étole blanche et viol. (Mérouville, 1 orn. noir, 1 étole bl. et viol.). — Jouy, 1 étole bl. et viol. — Landelles, 1 calice. — La Puisaye, 1 chape blanche. — Levesville-la-Chenard, 1 orn. noir. — Lucé, 1 chape blanche. — Marboué, du linge. — Margon, boîtes aux S.-H.

— Marolles, 1 chape blanche. — Jaudrais, 1 aube. — Marville-Moutiers-Brûlé, 1 croix, 6 chandeliers. — Meslay-la-Grenet, 1 étole pastorale, du linge. — Mézières-en-Drouais, 1 étole noire (Ecluzelles, 1 étole noire). — Mottereau, 1 orn. vert. — Oinville-St-Liphard, 1 chape blanche. (Tancrainville, du linge; Vierville, 1 orn. violet.) — Moléans, 1 orn. vert, 1 étole bl. et viol. — Prasville, 1 dais. — Pontgouin, 1 chape d'or, 1 étole d'or. — Réclainville, 1 orn. blanc, du linge. — Ressuintes (Les), 1 étole noire, 1 bourse de viatique, 1 custode. — Rohaire, 1 étole bl. et viol., cordon. — Rouvray-St-Denis, 1 étole noire, nappe, linge. — St-Ange-et-Torçay, 1 orn. blanc. — St-Arnoult, 1 aube, du linge. (Favières, 1 calice.) — St-Aubin-des-Bois, du linge. — St-Bomert, 1 orn. violet. — St-Eliph, 1 aube. — St-Georges-sur-Eure, 1 chape blanche. — St-Hilaire-s.-Yerre, 1 étole bl. et viol., 1 étole noire. — St-Loup, 1 orn. vert. — St-Lubin-de-la-Haye, 1 étole bl. et viol. — St-Pellerin, 1 orn. noir. — St-Victor-de-Buthon, du linge. — Sandarville, 1 chape d'or. — Theuville, du linge. (Pézy, 1 aube, 1 nappe, du linge.) — Thieulin (Le), 1 orn. d'or, 1 cordon, 1 calice. — Thivars, 1 chape blanche. — Tréon, 1 bourse de salut, 1 thabor, du linge, boîtes au S.-H., des canons. (Aunay, du linge, 1 baiser de paix.) — Ver-les-Chartres, 1 orn. blanc. — Vert-en-Drouais, 1 orn. noir. — Villampuy, 1 étole bl. et viol., 1 surplis. — Villiers-le-Morhiers, 1 aube, corporaux. — Voise, 1 étole pastorale, 1 étole noire. (Moinville, 1 nappe). — Méréglise, 1 orn. blanc.

FAITS DIVERS

Rome. — Le 23e anniversaire du couronnement de Léon XIII a été célébré, avec une grande pompe, dans la chapelle Sixtine. L'auguste Pontife est sorti à dix heures de ses appartements, revêtu de ses habits pontificaux, et s'est rendu sur la *sedia gestatoria* dans la salle ducale. Léon XIII était précédé des procureurs des ordres religieux, des membres du Sacré-Collège et des personnages de sa Cour.

Des deux côtés de la *sedia gestatoria* se tenaient les *flabelli*, les dignitaires de la Cour pontificale et les gardes suisses, armés de la large épée traditionnelle. Venaient ensuite les archevêques, les évêques, les protonotaires apostoliques et autres prélats.

Un grand nombre d'invités de choix se trouvaient dans la salle ducale, dont le service d'honneur était fait par la garde palatine, commandée par le comte Carlo Barbiellini. L'auguste vieillard traversa lentement les rangs des assistants, qui inclinaient respectueusement la tête. Léon XIII avait un aspect florissant. Il souriait, tandis que de la main droite il bénissait l'assistance.

Arrivé à la chapelle Sixtine, le Pape prit place sur le trône, ayant à ses côtés : les cardinaux Aloisi, Macchi et Steinfuler, le prince Colona et Mgr Riggi, préfet des cérémonies pontificales ; la grand'-messe fut commencée aussitôt. C'est le cardinal Serafino Vannutelli qui officiait ; il était accompagné par les chanteurs de la chapelle Sixtine, qui, sous la direction du maëstro Mustafa, ont exécuté la messe à huit voix de Fazzini, *Benedictus*, une merveilleuse composition musicale de Mustafa, et l'*Ecce Sacerdos*. Dans les tribunes se tenaient le grand-maître de l'ordre de Malte, la princesse de Saxe, la comtesse de Trani, le corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège et l'aristocratie romaine.

La cérémonie s'est terminée à une heure de l'après-midi.

Paris. — Il y a quelques jours eut lieu à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, sous la présidence du cardinal Richard, une magnifique réunion des Bretons de Paris. L'immense nef, ainsi que les bas-côtés, étaient remplis de Bretons et de Bretonnes de toutes les classes, de tous les costumes. A côté du comte de Chateaubriand, président de la société « La Bretagne », tous les membres du comité directeur se trouvaient réunis, les dames patronnesses avec la baronne de Kertanguy, leur présidente. Le comte et la comtesse d'Eu avaient voulu honorer la cérémonie de leur présence.

M. le chanoine Ollivier, supérieur du petit séminaire de Plouguernevel, au diocèse de Saint-Brieuc, était venu prêter le concours de son éloquente parole à cette solennité. Dans son discours, il a rappelé aux Bretons qui l'écoutaient les glorieux exemples de leurs ancêtres, de ces hommes de foi et d'énergie qui, dans tous les siècles, se sont dévoués à la petite patrie, la Bretagne, comme à la grande patrie, la France. Puis il a adjuré ses auditeurs d'être fidèles au Christ rédempteur, à son Cœur sacré qu'ils venaient honorer sur la sainte montagne des martyrs.

Des cantiques bretons et français ont été chantés par toute l'assistance. La procession du saint Sacrement a été faite au milieu d'une telle affluence que le pieux cortège avait peine à se frayer un passage.

Toulouse. — Les francs-maçons publient que le romancier Armand Silvestre est mort en païen et en philosophe. Au contraire, cet écrivain a fait une mort très chrétienne, après avoir reçu, sur sa demande, tous les sacrements.

Le port de la soutane. — Le juge de paix de Villejuif a rendn son jugement dans la question du *port de la soutane* : M. l'abbé Aigouy a été acquitté. Le maire du Kremlin-Bicêtre en sera donc pour ses grotesques procédés.

L'Eglise de France et l'Etat au dix-neuvième siècle (1802-1900). Conférences faites aux Facultés catholiques d'Angers, par L. Bourgain. Pour faire connaître la valeur et l'actualité de cet ouvrage, il suffira de citer quelques mots de sa préface et d'indiquer les sujets qu'il traite. « Ces conférences sur l'*Eglise de France et l'Etat au dix-neuvième siècle,* dit l'auteur, font suite aux Conférences sur l'*Eglise d'Angers pendant la Révolution.* Aussi, malgré l'étendue et la variété de la matière, y suit-on la même méthode : la synthèse, et rien que la synthèse. Puissent-elles, quelque imparfaites qu'elles soient, trouver auprès des lecteurs l'accueil qu'elles ont déjà trouvé auprès de nos auditeurs des Facultés catholiques et des dix mille abonnés de l'*Ami du Clergé*!... » 2 vol. in-12, 360 p. — Prix : 6 fr.; franco gare : 6 fr. 60. Librairie Téqui, rue Tournon, 29, Paris, et Libr. St-Pierre, à Chartres.

Mgr Dupanloup et la liberté. *Sa vraie doctrine,* par Mgr Chapon, évêque de Nice. Pour connaître à fond Mgr Dupanloup, il faut lire l'ouvrage de Mgr Chapon. Il ne laisse, comme l'a si bien dit l'archevêque d'Aix, aucun doute sur la saine théologie de ses écrits et de ses discours; il prouve que l'homme d'action n'a jamais entraîné au delà des limites de l'orthodoxie l'homme de doctrine. — 1 vol. in-12 de 380 p. Prix : 4 fr.; franco : 4 fr. 45. Libr. Téqui.

Frère et Sœur, par le R. P. Jean Charruau, S. J. C'est la vie bien simple, et bien attachante pourtant, de deux orphelins. Entre les physionomies si caractéristiques, qui laissent au lecteur un inoubliable souvenir se détache en pleine lumière, et dans un saisissant relief, l'angélique figure de Marguerite Leclère, dont la vie tout entière a été consacrée au service du prochain, et qui meurt, victime volontaire, pour le salut du pécheur. C'est Paul, le converti, qui raconte l'histoire de la grande sœur. On sent qu'il a pleuré en écrivant les pages qui lui rappelaient un passé si cher et si douloureux. — 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50; franco : 3 fr. 85. Libr. Téqui.

La Réalité des Apparitions angéliques, par le R. P. D. Bernard-Marie Maréchaux, Bénédictin de la Congrégation Olivétaine. L'Angélique dans la vie des Saints, ou Epiphanies des bienheureux esprits, voilà tout le sujet de cette étude. Après l'avoir lu, l'homme le plus prévenu s'étonne de voir négligé ce point de vue spécial de la théologie catholique, se sent porté à invoquer les anges et comprend mieux le rôle de ces esprits bienheureux qui montent et descendent incessamment l'échelle de Jacob pour relier directement, par des communications plus intimes, les hommes avec Dieu, la terre avec le Ciel. — 1 vol. in-12 de 140 p. Prix : 1 franc; franco : 1 fr. 50. Libr. Téqui.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

N° 9.




SAMEDI 16 MARS 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE MARS)

VIRGINI·PARITVRÆ

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O Vierge immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 17 mars, 4e dimanche de Carême. — A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, sermon, complies et salut.

(Après le salut, vers 5 h., le Chapitre se rendra à l'Evêché pour présenter ses vœux de fête à Monseigneur, qui a pour patron S. Gabriel, archange.)

— Lundi 18, fête de S. Gabriel, double-majeur; après la messe capitulaire et la psalmodie de sexte et de none, premières vêpres de S. Joseph.

— Mardi 19, fête de S. Joseph, patron de l'Eglise universelle : les offices capitulaires aux heures ordinaires. — Salut à la crypte, à 1 h. 1/2, dans la chapelle S. Joseph. A 4 h., à la cathédrale, sermon par le R. P. Clavère, et salut.

— Mercredi et vendredi, à 8 h. du soir, instruction et salut.

— Jeudi, à 4 h., chemin de la croix.

Retraite des domestiques. — Du 18 au 23 mars, à 5 h. 1/2 du matin, dans la chapelle S. Piat, messe et sermon.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, à 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres, salut et catéchisme. — Mardi et jeudi, à 8 h. du soir, instruction. — Vendredi, même heure, chemin de la croix.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain dimanche, à 10 h., grand'-messe. A 3 h., vêpres, complies et salut. — Mardi, à 8 h. du soir, instruction et salut. — Vendredi, à 8 h. du soir, chemin de la Croix.

Dans l'église Saint-Aignan aura lieu la *FÊTE DE L'ADORATION MENSUELLE*, le jeudi 21 mars. – Le matin, à 6 h., Exposition du T. S. Sacrement. A 7 h., messe de communion générale avec allocution et chants. — Le soir, à 3 h., chant du *Miserere*, allocution, amende honorable. — A 8 h., sermon par M. l'abbé Fessler, directeur au Grand Séminaire; salut solennel.

Œuvre de Saint François de Sales. — Le Vendredi 22, à 8 h., dans la chapelle Saint-Joseph, à la cathédrale, messe avec allocution.

BIBLIOGRAPHIE

Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. — Sommaire du numéro du 5 Mars 1901 : I. Nos Congrégations enseignantes en Syrie, par le P. H. Prélot. — II. Un poète philosophe. Vigny, par le P. G. Longhaye. — III. Le Concordat et les Congrégations, par le P. P. Dudon. — IV. Charlemagne au Palais-Bourbon, par le P. E. Capelle. — V. En Chine. — Une armée chrétienne improvisée. Défense de Wei-Tsuen, par le P. A. Wetterwald. — VI. Notes et documents pour servir à la défense des Congrégations religieuses. — VII. L'Espagne de l'ancien régime, par le P. J. Dorceau. — VIII. Revue des livres. — IX. Événements de la quinzaine.

N° 9. 16 Mars 1901.

SOMMAIRE

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Consernant les Congrégations qui professent des vœux simples.

(Suite et fin)

L'autre chapitre de prescriptions, concernant les congrégations dont le Siège apostolique a reconnu les règles ou dont il a recommandé ou approuvé les institutions, renferme les préceptes suivants :

I. — Il appartient aux chefs des congrégations de choisir les candidats, de les admettre à la prise d'habit et à la profession des vœux. L'évêque toutefois garde entière la faculté qui lui est concédée par le Concile de Trente d'examiner, en vertu de sa charge, les novices, quand il s'agit de femmes, avant qu'elles ne prennent l'habit et prononcent leurs vœux. Il appartient également aux chefs des congrégations d'organiser chaque maison, de renvoyer des novices et des profès, en observant néanmoins tout ce que les règles de l'Institut et les décisions pontificales commandent d'observer. Le droit d'attribuer des fonctions et promotions, tant celles qui sont relatives à l'ensemble de la congrégation que celles qui sont exercées dans chaque maison, appartient aux « chapitres » et aux conseils propres du couvent. En ce qui concerne les couvents de femmes, l'évêque, comme délégué du Siège apostolique, présidera, par lui-même ou par un autre, à l'assignation des fonctions dans son diocèse.

II. — Le droit d'accorder les vœux, soit temporaires, soit perpétuels, appartient au seul Pontife romain. Aucun évêque n'a le droit de modifier les constitutions, en tant qu'elles ont été appouvées par le Siège apostolique. De même, il n'est

pas permis aux évêques de changer ou de tempérer le régime établi de droit, en vertu des constitutions, soit par les chefs de toute la congrégation, soit par ceux de chaque maison.

III. — Les évêques ont le droit, dans leur diocèse, de permettre ou de prohiber la fondation de nouvelles maisons, l'érection par les congrégations de nouvelles églises, l'ouverture d'oratoires publics ou semi-publics, la célébration du culte dans les oratoires privés, l'exposition publique du Saint-Sacrement à la vénération des fidèles. Il appartient également aux évêques de prescrire des solennités et des prières qui devront être publiques.

IV. — Pour les maisons des congrégations de cette catégorie qui possèdent la « clôture épiscopale » les évêques conservent intacts tous les droits qui, à ce sujet, leur sont conférés par les lois pontificales. Pour celles qui possèdent, comme l'on dit, la « clôture partielle » il appartient à l'évêque de veiller à ce qu'elle soit observée régulièrement et à ce qu'aucun abus ne vienne à s'y glisser.

V. — Les novices de l'un et de l'autre sexe, au point de vue du « for intérieur », sont soumis au pouvoir de l'évêque. Au point de vue du « for extérieur », ils lui sont soumis en ce qui concerne les censures, la réservation des cas, le relèvement des vœux qui ne sont pas réservés au Souverain Pontife, la prescription de prières publiques, les dispenses et autres permissions que les évêques peuvent accorder aux fidèles de leur diocèse.

VI. — Si des religieux demandent à être promus aux ordres sacrés, l'évêque, bien qu'agissant dans son diocèse, aura soin de ne les y admettre qu'aux conditions suivantes : Que les aspirants soient proposés par leurs supérieurs, que toutes les choses prescrites par le droit sacré au sujet des lettres dimissoriales ou testimoniales soient observées ; que les aspirants possèdent le *titulus sacræ ordinationis*, ou en soient du moins régulièrement exemptés ; qu'ils se soient adonnés à l'étude de la théologie, selon le décret *Auctis admodum*, en date du 4 novembre 1892.

VII. — En ce qui concerne les ordres mendiants, les évêques conservent les droits mentionnés par le décret *Singulare quidem* promulgué, en date du 27 mars 1896, par la Sacrée-Congrégation des évêques et réguliers.

VIII. — Pour les choses d'ordre spirituel, les congrégations sont soumises aux évêques des diocèses où elles sont établies. Il appartient donc aux évêques de désigner et d'approuver pour elles les prêtres pouvant célébrer et prêcher. Pour les congrégations de femmes, l'évêque désignera des confesseurs tant ordinaires qu'extraordinaires, selon la constitution *Pastoralis curæ* publié par Notre prédécesseur Benoît XIV, et selon le décret *Quemadmodum*, rendu en date du 17 décembre 1890 par la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers. Ce décret vise aussi les congrégations d'hommes où nul n'est promu aux saints ordres.

IX. — L'administration des biens possédés par chaque congrégation doit appartenir au supérieur général ou à la supérieure générale et à leurs conseils. Les revenus de chaque maison doivent être administrés par leurs chefs particuliers, selon les règles de chaque congrégation. L'évêque ne peut exiger qu'on lui en rende compte. Si des fonds ont été attribués ou légués à une maison particulière en vue de pourvoir au culte ou à une œuvre de bienfaisance locale, le supérieur de la maison les administrera, mais en prenant l'avis de l'évêque, et en lui témoignant une parfaite déférence. Le supérieur ou la supérieure de toute la congrégation ne pourra cacher ou soustraire à l'évêque aucune partie de ces biens, ni les affecter à d'autres usages. Pour cette sorte de biens, l'évêque examinera, chaque fois qu'il les verra, les comptes de ce qui a été reçu et déboursé ; il veillera à ce que le capital ne dépérisse pas, et à ce que les intérêts ne soient pas dépensés inconsidérément.

X. — Si aux maisons des congrégations se trouvent joints des établissements tels que pensionnats, orphelinats, hôpitaux, écoles, asiles, tous ces établissements demeurent soumis à la vigilance épiscopale en ce qui concerne le magistère de la religion, l'honnêteté des mœurs, les exercices de piété, l'administration du culte, tout en laissant intacts les privilèges accordés par le Siège apostolique aux collèges, écoles ou établissements de cette nature.

XI. — Dans toutes les maisons de congrégations faisant des vœux simples, il appartient aux évêques, en ce qui concerne leurs diocèses respectifs, de visiter les églises, chapelles, oratoires publics, les lieux affectés à l'administration du

sacrement de pénitence, et de décider ce qui leur paraîtra opportun au sujet de leur établissement. — Dans les congrégations de prêtres, seuls les supérieurs connaîtront de ce qui concerne la conscience, la discipline et l'organisation matérielle de la maison, Dans les congrégations de femmes et dans les congrégations d'hommes non admis au sacerdoce, il appartient à l'évêque de s'enquérir si la discipline est observée selon la règle, si la saine doctrine et l'intégrité des mœurs n'ont subi aucune atteinte, si la clôture n'est pas violée, si les sacrements sont reçus avec fréquence et régularité. — Si l'évêque trouve quelque chose qui mérite des reproches, qu'il ne prenne pas de décision immédiatement, et avertisse les supérieurs de prendre les mesures nécessaires. Si ceux-ci négligent de le faire, l'évêque agira de son propre mouvement. Si pourtant des faits très graves se produisent qui n'admettent pas de délai, l'évêque décidera immédiatement, mais en transmettant sa décision à la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers.

L'évêque usera, principalement dans ces visites, des droits que Nous avons mentionnés plus haut, en ce qui concerne les écoles, asiles et autres établissements énumérés. — Quant à l'organisation matérielle des congrégations de femmes, et des congrégations d'hommes non admis au sacerdoce, l'évêque ne s'en occupera pas, sauf en ce qui concerne l'administration des fonds ou legs attribués au culte ou à des œuvres destinées à venir en aide aux habitants du diocèse.

Par ce que Nous avons édicté et sanctionné ci-dessus, Nous voulons qu'il ne soit dérogé en rien aux facultés et privilèges concédés par Notre décret ou par tout autre décret du Siège apostolique, ou confirmés par une coutume immémoriale ou séculaire, ni à ceux qui peuvent être contenus dans les règles de telle ou telle congrégation approuvée par le Pontife romain.

Nous décrétons que les présentes lettres et tout ce qu'elles contiennent ne pourront être en aucun temps taxées ou accusées d'altération, d'interpolation, de différence d'intention de Notre part ou de quelque autre défaut, mais qu'elles sont et seront toujours valides et dans toute leur vigueur, et qu'elles doivent être observées inviolablement, en jugement et hors jugement, par toute personne, de quelque dignité et de quelque

prééminence qu'elle soit revêtue ; déclarant vain et de nulle valeur tout ce qui pourra être fait pour les modifier, sciemment ou insciemment, par qui que ce soit, par quelque autorité et sous quelque prétexte que ce soit ; nonobstant toutes choses contraires.

Nous voulons que les exemplaires de ces lettres, même imprimés, signés de la main de Notre notaire et munis du sceau d'un homme constitué en dignité ecclésiastique, fasse foi de Notre volonté comme si l'on avait sous les yeux ces présentes lettres :

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le six des ides de décembre de l'année de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil neuf cent, de Notre Pontificat la vingt-troisième.

C. card. Aloisi Masella *Pro-Dat.*
A. card. Macchi.

LA LETTRE DE S. G. MONSEIGNEUR TOUCHET

Évêque d'Orléans, sur les Congrégations.

Mgr l'Évêque d'Orléans démontre aux sénateurs et députés du Loiret, avec des chiffres irréfutables, que les biens possédés par les congrégations résidant dans le Loiret et qui, d'après la commission d'enquête, valent 6,645,900 francs, doivent être évalués à la somme de 2,198,700 francs seulement, attendu qu'il ne faut pas tenir compte des biens occupés, lesquels appartiennent à des sociétés, à des particuliers, voire même (c'est le cas du pensionnat du Sacré-Cœur), à des étrangers. Et il ajoute avec un légitime accent d'indignation :

« Ces tontiniers, ces sociétés civiles, ces particuliers, ne se laisseront pas dépouiller ; ils résisteront, ils agiteront l'opinion. Il reste des tribunaux en France.

Je m'explique : le Carmel d'Orléans est possédé par une tontine. Les premières tontinières avaient acheté l'immeuble ; les secondes ont hérité des premières en payant ce qui était dû au fisc pour droits successoraux. Dites-moi, est-ce que l'argent n'est pas réellement sorti de la bourse des premières tontinières ? Est-ce que celles-ci ne pouvaient léguer leur avoir aux secondes ? Comment fera-t-on pour démontrer aux secondes tontinières qu'elles ne sont pas légitimes propriétaires ? — Nous décréterons qu'elles ne le sont pas. — J'entends, vous décréterez qu'elles ne le sont pas ! Une Chambre qui décréterait que ma propriété n'est pas ma propriété ferait-elle que ma propriété cesse d'être ma propriété ?

Son acte législatif malhonnête retomberait sur elle de tout son poids et, quelque jour, la laisserait enlisée misérablement dans le mépris du peuple qui est honnête, lui.

Nous sommes aujourd'hui cinquante, soixante, un cent peut-être, qui sommes co-propriétaires de la Visitation d'Orléans. Je ne sais pas notre nombre, nos actions étant au porteur. Nous avons constitué une société civile qui la possède. Nous avons versé notre argent en bonnes espèces sonnantes et trébuchantes portant intérêt. Comment s'y prendra-t-on pour vendre l'immeuble qui est à nous, que nous avons acheté de bonne foi, sous la garantie de formes légales sanctionnées par la législation de notre pays ?

Le pensionnat Saint-Euverte d'Orléans rentre dans la même catégorie. Une société l'a acheté, l'a loué et l'exploite par le moyen des Frères des Écoles chrétiennes. Chaque année, cette société touche un dividende. Viendra-t-on dire à cette société : allez-vous-en. Cet immeuble que vous avez acheté, payé, parce que vous l'avez loué à des hommes portant soutane et enseignant, appartient à l'Etat. Dira-t-on cela ? Je voudrais savoir qui le dira.

Le collège Saint-Louis, de Montargis, appartient à l'abbé Huot ; il l'a payé de ses deniers, y a appelé, avec mon autorisation, les Pères d'Issoudun. Qui évincera M. Huot de sa propriété ?

. . . .

L'immeuble occupé par notre pensionnat du Sacré-Cœur appartient à une Américaine. Lorsque l'on en décrétera la vente (si cela devait arriver), est-il certain que l'ambassadeur des Etats-Unis, près le gouvernement de la République française, n'interviendra pas, disant : « Mais ce bien est à un de nos nationaux, notre pavillon le couvre. »

Alors, dites, que vendrez-vous ? Que pouvez-vous vendre ? »

— Voilà des arguments sans réplique et il faut avoir les yeux fermés ou les oreilles bouchées pour ne pas les comprendre.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 17 au 24 Mars.

Le 17 mars. — 4e Dimanche de Carême, semi double. — En ce jour, appelé dimanche du *Lœtare,* à cause du premier mot de l'Introït, les ministres sacrés prennent la damaltique et la tunique, on peut orner les autels de fleurs et jouer le grand orgue. — L'Evangile rappelle le miracle de la multiplication des pains. Tout bien vient de Dieu, remercions-le de ses dons, sa bénédiction fait tout prospérer. Pauvres, mettez votre confiance en J.-C., il vous soulagera. — Indulg. : Rosaire viv.

Le 18, lundi. — S. *Gabriel*, archange, double majeur. — Céleste messager du mystère de l'Incarnation, Dieu l'envoya à *Daniel* pour lui préciser l'époque de la venue du Messie, à *Zacharie* pour le prévenir qu'il deviendrait le père de son Précurseur, à *Marie*, l'humble Vierge de Nazareth, pour la saluer bénie entre toutes les femmes et lui annoncer que le Verbe se ferait chair dans son chaste sein.

Le 19, mardi. — S. *Joseph*, époux de la B. V. Marie, double de 1re classe. — Ce saint patriarche, après avoir été le protecteur visible de la Sainte Famille, rendit le dernier soupir entre les bras de Jésus et de Marie; aussi est-il regardé à juste titre comme le patron de la bonne mort. Sainte Thérèse affirme qu'elle n'a jamais rien demandé à ce grand saint, en particulier le jour de sa fête, sans l'avoir obtenu. — Indulg. : Sacré-Cœur, Garde d'hon., Cord. et arch. de S Joseph, Tert. de S. François, Scap. bleu et du Carmel, Bonne mort, Ste Enf., Ind. apost.

Le 20, mercredi. — S. *Cyrille*, évêque de Jérusalem, double. — Voici quelques paroles de ce saint docteur : « Des myriades d'*anges* sont présents au baptême des fidèles... Désirez d'entendre leurs concerts lorsqu'ils acclament les élus en chantant : Bienheureux ceux à qui les péchés sont remis. Nos bonnes actions sont écrites dans les livres des *anges* ; craignons qu'en en commettant de mauvaises, nous ne les forcions à effacer les premières. »

(Saint CYRILLE de Jérusalem).

Le 21, jeudi. — S. *Benoît*, abbé, double majeur. — C'est le fondateur et le patriarche des moines d'Occident (480-543). Papes, empereurs et rois le regardaient comme la merveille de son siècle. Au Mont-Cassin, il vivait comme le dernier de ses religieux. Il nous a donné l'exemple de l'humilité et de la pénitence. On garde encore à Rome l'image de la Sainte Vierge, au pied de laquelle il reçut des faveurs extraordinaires. — Indulg. : Médaille de S. Benoît.

Le 22, vendredi. — Le *Précieux Sang* de N.-S., double majeur. — Le sujet de l'Evangile, à la fin de la messe, est la résurrection de Lazare. Jésus a consolé Marthe et Marie; lui seul a le secret d'adoucir les peines et de faire tarir les larmes. Qu'il soit notre confident dans l'affliction. — Indulg. : Sacré-Cœur.

Le 23, samedi. — De la férie (ou off. vot. de l'Imm. Conc.), semi double. — Aux vêpres de ce jour commence le temps de la Passion. On couvre d'un voile (sans image de croix) toutes les croix, les images et les statues des Saints. — Indulg. : Scapul. bleu.

Le 24. Dimanche de la Passion.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Communication de l'Evêché. — Mgr l'Evêque de Chartres a reçu de l'Institut catholique de Paris la lettre suivante, datée du 8 mars 1901 :

Monseigneur,

Permettez-moi d'appeler un instant l'attention et la bienveillance de Votre Grandeur sur les besoins pressants de l'Institut catholique.

Les ressources que nous avions réunies au début de l'année sont à peu près épuisées ; nous voici parvenus au milieu de l'année scolaire, et nous n'avons reçu à ce jour, que le dixième environ des cotisations diocésaines.

Nous vous serions donc extrêmement reconnaissants, Monseigneur, si Votre Grandeur pouvait, d'ici à peu de temps, nous aider à faire face à nos obligations.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

J. Chobert, *sec. gén.*

Encore quelques explications relatives au Jubilé. — 1° La Sacrée Pénitencerie a décidé, en 1875, que les processions des Rogations ne peuvent compter comme processions du Jubilé.

2° On ne peut commuer les visites en faveur de ceux qui n'ont pas assez de bonne volonté pour les faire, mais seulement en faveur de ceux qui ont un empêchement véritable ne leur permettant pas de les faire. Cette commutation peut être accordée même en dehors du confessionnal.

Rien n'est prescrit pour cette commutation. Il convient toutefois que les nouvelles œuvres imposées soient, — autant que le permettent les conditions dans lesquelles se trouve le pénitent — proportionnées à celles dont il est dispensé.

3° Nous avons lu dans la *Semaine Religieuse* de Montréal ce qui suit :

La confession annuelle à laquelle on est obligé par la loi de l'Eglise ne peut pas servir à gagner le jubilé, celui-ci exigeant toujours une confession spéciale. Il faut en dire autant de la communion requise pour le jubilé. Toutefois on est libre de faire cette confession et cette communion dans n'importe quelle église.

(S. C. Indulg., 9 décembre 1763 et 10 mai 1844 ; S. Pœnitent. 25 janv. 1875, 26 fév. 1875, 26 fév. 1879, 25 mars 1881 et 15 janv. 1886).

Il y a cependant une différence entre l'obligation de la confession et celle de la communion. Ainsi la personne qui veut gagner son jubilé pendant le temps pascal, doit durant ce même temps, sauf le cas d'une dispense spéciale du Souverain Pontife, faire deux communions : l'une pour satisfaire à la loi de l'Eglise et l'autre pour avoir droit à l'indulgence jubilaire, tandis qu'elle n'a pas la même obligation par rapport au sacrement de pénitence. La confession annuelle peut être remise à plus tard et ne sera même obligatoire dans le courant de l'année que si on a eu le malheur de retomber dans une faute grave.

Celui qui fait sa confession en deux fois, pour ne recevoir cependant qu'une seule absolution, ne satisfait pas à la double obligation qu'il peut avoir de se confesser, et pour gagner le jubilé et pour accomplir le précepte de l'Église.

(S. Pœnitent, 1875, dans les Acta S. Sedis VIII, 555).

(*Les Indulgences* par le R. P. F. Beringer, S. J., consulteur de la S. Congrégation des Indulgences).

Il est clair que pour ce qui est des privilèges relatifs aux cas réservés, aux censures et aux vœux, les fidèles doivent se présenter au tribunal de la pénitence pour en bénéficier.

Ordination. — Le samedi 23 mars, à 8 heures, à la Crypte de la cathédrale, Monseigneur ordonnera deux prêtres : M. l'abbé Bouthors, professeur au petit séminaire de Nogent-le-Rotrou, et M. l'abbé Valéry, professeur à l'Institution Notre-Dame.

La neuvaine à Saint-Joseph pour les Congrégations continue à la cathédrale avec une ferveur très édifiante. Grande est l'affluence à la messe de 8 heures à la chapelle Saint-Joseph. Cette neuvaine finira mardi, jour de la fête du Saint Patriarche.

Station de carême. — Le R. P. Clavère, prédicateur du carême à la cathédrale, a prêché le mercredi 6 mars sur les lectures : *Attende lectioni.* Il nous a dit de quels livres devaient se nourrir l'intelligence et la piété du chrétien ; son zèle apostolique a eu des accents d'une grande et bien légitime véhémence contre la mauvaise presse, corruptrice des âmes surtout par le journal et les romans. — Le vendredi 8, il a traité de l'emploi du temps selon les desseins de Dieu, chose bien contraire aux jugements et aux habitudes des hommes de plaisir qui se perdent pour avoir considéré la vie comme un amusement : *æstimaverunt lusum esse vitam nostram* (Sag. 15, 12).

L'éloquent dominicain a donné dimanche dernier, 10 mars, une très belle instruction sur le sacerdoce. Après avoir parlé de l'Église le dimanche précédent, il avait à présenter à son auditoire les ministres de cette Eglise, les ministres de Dieu. — Qu'est-ce que

le sacerdoce? Quelle doit être l'attitude des chrétiens devant le sacerdoce? A la première question, le R. P. donne d'abord la réponse menteuse et calomniatrice de l'impiété qu'il réfute aisément par les faits connus, puis la réponse de la foi qui voit dans le prêtre Jésus-Christ lui-même et qui admire sa dignité et ses pouvoirs. De cette seconde réponse, il suit que le chrétien doit respecter le sacerdoce, l'aimer et le défendre.

Les Étilleux. — L'Inhumation de M. l'abbé Geslin, curé des Étilleux, a eu lieu le jeudi 7 Mars.

L'église était comble. Un nombreux clergé (plus de trente prêtres) remplissait le chœur et le sanctuaire. M. le doyen d'Authon a célébré la grand'messe, et M. le curé de N.-D. de Nogent-le-Rotrou a donné l'absoute.

A la fin de l'office, M. l'abbé Chapron, curé de Courtalain, ancien curé d'Unverre, est monté en chaire, et a prononcé quelques mots d'éloge qui partaient du cœur. M. l'abbé Geslin était son élève et, on le sentait aussi à son accent ému, son enfant privilégié. Il avait espéré, dit-il, que ce serait ce fils spirituel qui lui fermerait les yeux, et voilà qu'il est obligé de lui rendre les derniers devoirs. *Dilectus Deo et hominibus :* Il fut cher à Dieu et aux hommes; cher à Dieu par sa piété; cher aux hommes, par son affabilité, et sa charité. Tel fut en abrégé toute sa vie.

Dès son enfance, il montra un caractère doux et sérieux qui le fit distinguer de bonne heure pour l'état ecclésiastique. Au séminaire il fut un élève régulier, travailleur, aimé de ses condisciples, estimé et chéri de ses maîtres. Ordonné prêtre en 1883, il fut nommé d'abord à la cure de Crécy-Couvé, puis en 1887 à celle des Étilleux.

M. l'abbé Geslin fut vite apprécié de ses paroissiens. D'une doctrine sûre, d'un tact parfait, il fut un très bon directeur des consciences. Il sut conduire les âmes dans les voies de la vertu et de la perfection. Aussi, M. le curé de Courtalain a-t-il eu raison, en terminant son émouvante allocution, de faire promettre à ses paroissiens d'être fidèles aux instructions de leur pasteur. « Faites tous le serment, s'écria-t-il, de ne jamais oublier Dieu et la Religion, comme il vous l'a enseignée! Qu'il en soit ainsi! que Dieu reçoive son bon serviteur dans le sein de sa miséricorde, et qu'il entende ses prières pour tout ceux qu'il a tant aimés sur la terre!

TOURNÉE DE CONFIRMATION EN L'ANNÉE 1901

Avril. — Dimanche, 14. A 3 h., Anet.

Lundi, 15. A 9 h. 1/2, Sorel-Moussel.

Mai. — Lundi, 6. A 9 h., Clévilliers. Challet. — A 3 h., Le Trem-

blay. Gironville, Puiseux, Marville-les-Bois, Boullay-les-Deux-Eglises, Le Boullay-Thierry, Serazereux, Theuvy-Achères. — Départ pour Châteauneuf.

Mardi, 7. A 9 h., Châteauneuf. Ecublé, Chêne-Chenu, Gâtelles, Saint-Sauveur-Levasville, Saint-Jean-de-Rebervilliers, Thimert, Favières. — A 3 h., Blévy. Dampierre, Louvilliers, Maillebois, Saint-Maixme, Fontaine-les-Ribouts, Saint-Ange-Torçay. — Coucher.

Mercredi, 8. A 9 h., Tréon. Marville-Moutiers-Brûlé, Crécy-Couvé, Saulnières, Garancières, Garnay. — Départ pour Mézières.

Jeudi, 9. A 9 h., Mézières-en-Drouais. Cherizy, Germainville, Ouerre. — Départ pour Bû.

Vendredi, 10. A 9 h., Bû. Abondant, Marchezais. — A 3 h., Rouvres. Oulins. — Départ pour Guainville.

Samedi, 11. A 9 h., Guainville. Le Mesnil-Simon, Gilles, La Chaussée-d'Ivry. — Départ pour Berchères.

Dimanche, 12. A 3 h., Berchères-s.-Vesgre. Saint-Ouen, Saint-Lubin. — Départ pour Goussainville.

Lundi, 13. A 9 h., Goussainville. Broué. — Départ pour Chaudon.

Mardi, 14. A 9 h., Chaudon. Villemeux, Bréchamps, Croisilles.— Départ pour Faverolles.

Mercredi, 15. A 9 h., Faverolles. Prouais, Saint-Laurent, Senantes. — A 2 h., Saint-Martin-de-Nigelles, Saint-Lucien, Villiers-le-Morhier, Hanches. — Départ pour Nogent-le-Roi.

Jeudi, 16. Ascension. A 3 h., Nogent-le-Roi. Coulombs, Néron. — Retour à Chartres.

Lundi, 20. A 9 h., La Ferté-Vidame. La Puisaye, Boissy-le-Sec, La Chapelle-Fortin, Morvilliers, Les Ressuintes, Rohaire. — Retour à Chartres.

Lundi, 27. *Couvent des Sacrés-Cœurs.*

Mardi, 28. A 9 h., Châteaudun.

Juin. — Dimanche, 2. A 2 h., La Mancelière. Beauche.

Lundi, 3. Nogent-le-Rotrou. A 9 h., Notre-Dame. A 3 h., Saint-Hilaire.

Mardi, 4. A 9 h., Saint-Laurent, de Nogent-le-Rotrou. — Retour à Chartres.

Mercredi, 5. A 9 h., Maintenon. Pierres, Bouglainval, Chartainvilliers, Saint-Piat.

Jeudi, 6. A 9 h., Dreux. Vert-en-Drouais. — Retour à Chartres.

Lundi, 10. — A 9 h., Brezolles. Crucey, Vitray-s.-Brezolles. — A 3 h., Laons. Châtaincourt, Prudemanche.

Mardi, 11. A 9 h., Saint-Rémy-sur-Avre. — A 3 h., Saint-Lubin-des-Joncherets. Dampierre. — Départ pour Montigny.

Mercredi, 12. A 9 h., Montigny-sur-Avre. Bérou-la-Mulotière. — A 3 h., Rueil-la-Gadelière. — Retour à Chartres.

Dimanche, 23. A 10 h., Gasville. Coltainville. — A 3 h., Saint-Aignan, à Chartres.

Lundi, 24. A 9 h., Epernon. Droue, Gas. — A 3 h., Gallardon. Yermenonville, Bailleau, Ymeray, Ecrosnes, Bleury, Saint-Symphorien, Levainville.

Juillet. — Jeudi, 4. A 9 h., Cathédrale. — Lundi, 8. A 9 h., Saint-Pierre.

Dimanche, 7. A 4 h., Jouy. Saint-Prest, Soulaires, Berchères-la-Maingot.

FAITS DIVERS

Le Vatican et le gouvernement français. — Nous reproduisons sous toutes réserves la note suivante publiée par la *Liberté* :

Le silence des journaux officieux au sujet des négociations entamées par M. Waldeck-Rousseau avec le Vatican est des plus significatifs.

Nous avons affirmé : 1° Que deux députés ministériels avaient été envoyés à Rome par le président du conseil ; 2° Que Léon XIII avait refusé de les recevoir ; 3° Que la rupture avec le Vatican était imminente ; 4° Que les conséquences de cette rupture seraient la mainmise par l'Allemagne sur le protectorat des chrétiens en Orient et le rétablissement du Pape dans une partie de son pouvoir temporel ; 5° Que le gouvernement italien, effrayé, demandait, par l'intermédiaire de M. Barrère, le retrait de la loi contre les Congrégations ou son ajournement *sine die*.

Les journaux officieux se gardent bien de démentir nos renseignements, dont nous maintenons d'ailleurs l'exactitude absolue. Mgr Lorenzelli, nonce apostolique à Paris, consulté par plusieurs personnalités politiques, n'a pu que les confirmer.

Le Catéchisme. — A la fin de son mandement de carême, S. G. Mgr Latty, évêque de Châlons, ajoute ce grave avertissement : « Les écoles publiques ne donnant plus aucun enseignement religieux, Nous rappelons aux parents qu'ils sont rigoureusement obligés, *sous peine de péché grave*, d'apprendre ou faire apprendre à leurs enfants les prières, le catéchisme et l'histoire de la religion. Ils doivent s'assurer que leurs enfants assistent régulièrement au catéchisme et aux autres instructions données par M. le Curé ou par ses délégués, et qu'ils étudient avec assiduité toutes leurs leçons de catéchisme et d'histoire sainte. »

Belgique. — Le 15 février, la première leçon de catéchisme a été donnée dans les écoles communales officielles de Bruxelles, par les « aumôniers de religion ».

LE CLERGÉ FRANÇAIS

Annuaire ecclésiastique et des congrégations religieuses pour 1901. — Huitième année. — Un vol in-8° de 1,400 pages. — Prix : 6 francs. — (Maison Alfred MAME et fils, imprimeurs du Saint-Siège et de la Sacrée Congrégation des Rites, à Tours).

L'*Annuaire du Clergé français* pour 1901 vient de paraître. Cet ouvrage, honoré de la bénédiction apostolique et de nombreuses lettres d'approbation de NN. SS. les Archevêques et Évêques, contient les renseignements les plus complets sur l'Église catholique, le Clergé et les Congrégations de France, des Colonies, d'Alsace-Lorraine et des Missions françaises dans le monde entier. L'édition de 1901 se recommande par de nombreuses améliorations et une disposition nouvelle des matières figurant déjà aux éditions antérieures. — En premier lieu, nous trouvons groupés dans un ordre logique les renseignements généraux les plus complets sur L'ÉGLISE UNIVERSELLE, en commençant par ce qui a trait à ROME, mère et maîtresse de toutes les Églises. — I. *Chronologie des Papes.* — II. *Gouvernement de l'Eglise* : Le Saint-Père, le Sacré Collège, les Congrégations romaines, les Charges palatines, les Nonciatures, le Corps diplomatique accrédité auprès du Vatican. — III. *La France catholique à Rome.* Étudiant ensuite L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS L'UNIVERS ENTIER, nous trouvons : IV. *État par nations et par rites*, indiquant la population catholique de chaque nation, l'organisation ecclésiastique de chacune d'elles, tant au centre que dans les colonies. Ce travail est complété par plusieurs tables synoptiques : il résume en quelques pages, avec les deux tableaux suivants, la matière de *la Gerarchia cattolica* de Rome. — V. *Hiérarchie catholique.* Sous ce titre les lecteurs retrouvent, avec une rédaction différente, l'ancienne liste des « Noms latins des Évêchés ». Classés dans l'ordre alphabétique latin, les sièges *résidentiels* sont rangés par catégorie hiérarchique : *Évêchés suburbicaires, Patriarcats, Archevêchés, Évêchés, Abbayes* et *Prélatures.* Outre les anciens rénseignements, on y fait figurer la date d'érection ou de rétablissement des sièges, les métropoles dont ils relèvent, les dates de naissance et de préconisation de leurs titulaires, les Ordres et Congrégations dont font partie un grand nombre de prélats. — VI. Sous ce titre : *la Propagande*, figurent, à la suite des noms des cardinaux composant cette importante Congrégation : *les Délégations, les Vicariats, les Préfectures.*

Cette première partie se termine par la *Notice sur le Tiers Ordre.*

La seconde partie des Renseignements généraux, consacrée à L'ÉGLISE DE FRANCE, donne *la Nonciature, le Ministère des Cultes, le haut Clergé français.* Cette dernière liste est complétée par trois tableaux spéciaux concernant : les Archevêques et Évêques titulaires ; les Vicaires apostoliques des colonies ; le troisième groupant les nombreux prélats répandus dans le monde entier et que la France, à juste titre, peut revendiquer comme siens. Cette seconde partie se termine par une trop longue liste des prélats français qui n'ont point vu la fin de l'année sainte 1900.

La troisième partie, *Diocèses de France,* a été revisée avec le plus grand soin. Elle renferme, classés par diocèses, les documents les plus précis sur le haut Clergé, le Clergé paroissial (avec l'indication des bureaux de postes et des gares de chemin de fer), les Aumôniers, les Séminaires et les Maisons religieuses d'éducation avec la liste des professeurs, les Congrégations et les Communautés avec une note historique sur leurs origines, le but de chacune d'elles et les différents établissements qu'elles dirigent.

Une quatrième partie intitulée : *Missions*, contient de courtes notices consacrées à chacun des vicariats (ou préfectures) de nos colonies, les diocèses de l'avenir.

Dans une table spéciale, placée à la fin du volume, les Congrégations, si injustement attaquées à l'heure présente, sont groupées par diocèses à la suite des Maisons mères dont elles dépendent.

Tant par son prix rendu plus abordable, que par l'abondance, la variété et l'exactitude des renseignements qu'il contient, l'*Annuaire du Clergé français pour 1901* constitue un ouvrage unique, dont la place est indiquée dans les bibliothèques du clergé (séminaires, conférences décanales, congrégations) et dans toutes les sacristies. Il est le guide indispensable de tous ceux que leurs travaux, leurs affaires et leurs relations mettent en rapport avec le monde ecclésiastique et religieux français.

Manuel Théorique et pratique d'Horticulture, par un religieux de 26 ans de pratique et d'enseignement. Un volume in-12 de 700 pages. Prix franco : 4 fr. 80. Librairie Téqui, et à Chartres librairie Saint-Pierre.

Cet ouvrage agrémenté de quarante dessins et divisé en quatre parties offre un traité *complet* d'horticulture. Il traite du jardin potager, du jardin fruitier, du jardin d'agrément et de l'orangerie et des serres. Éléments de botanique et taille des arbres.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15



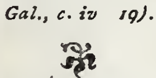

SAMEDI 23 MARS 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE MARS)

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O Vierge immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Demain, 24 mars, dimanche de la Passion, semidouble. — A 9 h., messe de paroisse. — A 10 h. 3/4, office capitulaire. — A 3 h., none, premières vêpres de l'Annonciation, sermon, complies et salut.

Le sermon de demain, après *Magnificat*, sera prêché en faveur des jeunes filles soutenues par l'*ŒUVRE DES JEUNES ÉCONOMES*. La quête qui suivra sera faite au profit de cette Œuvre par Mlles Thérèse Berthelon, rue de la Tuilerie, et Madeleine Chevallier, rue du Petit-Beauvais. — A la porte du côté de l'Evêché quêteront : Mlles Marie Labouré, rue Jean-de-Beauce, et Germaine Brault, à la Fonderie. — A la porte royale quêteront : Mlles Thérèse Modelet, rue St-Jean, et Henriette Jumentier, rue du Grand-Faubourg.

— Lundi, 25, fête de l'Annonciation, double de 2e classe. Une seule grand'messe à 10 h., précédée de tierce et de la procession et suivie des vêpres. — A 3 h., complies, procession de la Ste Vierge et salut.

— Mercredi et vendredi, à 8 h. du soir, instruction et salut.

— Jeudi, à 4 h. du soir, chemin de la croix.

— La Retraite pour les Jeunes personnes du Catéchisme de Persévérance et les Enfants de Marie commencera mercredi, à 5 h. du soir, prêchée par le R. P. Clavère. Clôture le dimanche des Rameaux.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, à 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres, salut. — Catéchisme. — Mardi et jeudi, à 8 h. du soir, instruction. — Vendredi, à 8 h., chemin de la croix.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le 24 mars, dimanche de la Passion, à 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres et salut.— Mardi et vendredi, à 8 h. du soir, instruction et salut. — Jeudi, à 8 h. du soir, chemin de la Croix.

Revue du Clergé français. Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. Sommaire : Newman (1er art.) par P. Godet. — « La crise de la foi », par J. Bricout. — Chronique philosophique : 1° Deux études sur la philosophie ancienne : l'abbé C. Piat, M. C. Huit; 2° Le Congrès de philosophie à l'Exposition universelle de 1900, par C. Besse. — L'idée d'égalité (1er art.), par F. Dubois. — Le Néo-judaïsme, par Bourgine. — Les sermons de passion, par J. Bricout, etc.

Le Procès de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par M. l'abbé Constantin Chauvin, professeur d'Écriture Sainte au séminaire de Laval, Supérieur du séminaire de Mayenne, 1 vol. in-32 (collection *Science et Religion*). Prix : 0 fr. 60. Librairie Bloud et Barral, B. Bloud, successeur, 4, rue Madame, Paris. — L'auteur a retracé tout d'abord la physionomie des personnages qui osèrent juger et condamner le « **Saint** » et l' « **Innocent** » par excellence. Nous suivons ensuite avec intérêt les phases si mouvementées et les péripéties diverses de l'inique jugement. Enfin quelques réflexions montrent l'irrégularité de la procédure adoptée par le Sanhédrin et le procurateur Pilate dans ces tristes circonstances.

RESEARCH LIBRARY

N° 10 23 Mars 1901.

SOMMAIRE

L'ANNONCIATION DE LA B. V. MARIE ET L'INCARNATION DE N.-S. J.-C.

Saluons de nos adorations profondes « LE GRAND MYSTÈRE préparé dès l'origine des siècles et révélé dans la plénitude des temps ». — Mystère d'humilité et de gloire, d'abaissement et de puissance, miracle, chef-d'œuvre de l'infinie sagesse et de l'éternel amour.

Redisons avec l'Église la bonne et bienheureuse nouvelle, qui doit dominer, en la fête du 25 mars, tous les bruits du monde, cette parole ravissante que le ciel et la terre devraient se renvoyer nuit et jour, comme le cantique d'une immense joie : « VERBUM CARO FACTUM EST — LE VERBE S'EST FAIT CHAIR, ET IL A HABITÉ PARMI NOUS ». — Il est venu le « *Désiré des nations* » ; il est descendu l'Emmanuel qui s'abaisse pour nous grandir, qui prend nos misères pour nous donner sa gloire. « La vérité et la paix, la justice et la miséricorde se sont embrassées dans les cieux », et le Fils unique de Dieu, le bien-aimé du Père, est apparu sur notre terre, « et nos yeux l'ont vu plein de grâce et de douceur ». Heureux le sein qui l'a porté, et bénie la Vierge Mère qui nous l'a donné !

L'Incarnation, redisent les saints à l'envi, c'est le soleil aux rayons infinis qui illumine le ciel et la terre, le temps et l'éternité. Sa grandeur et sa beauté divines, ses inépuisables harmonies ont ravi les plus hautes intelligences ; mais, parmi les plus illustres docteurs du Verbe incarné, il n'en est pas qui ait surpassé l'éloquence du grand saint Irénée.

« Je vois, dit-il, au jardin de délices un ange et une vierge, et de même à Nazareth ; mais avec quelle différence ! Au jardin c'est l'ange des ténèbres ; à Nazareth c'est l'ange de la lumière : l'un vient de l'abîme pour apporter le mensonge et le malheur aux hommes ; l'autre vient du ciel pour consoler la terre. Au jardin c'est l'Ève de la désobéissance, de la chute et de la mort ; à Nazareth c'est la nouvelle Ève, humble, pure, obéissante et fidèle, qui devient la mère du salut et de

la vie. Ce que la première avait ruiné, la seconde le répare ; le malheur qui venait d'Ève, Marie le change en bonheur; l'une nous avait mis sous les pieds de Satan, l'autre met Satan sous son pied virginal. Une femme avait tout perdu ; une femme a tout sauvé. Ève est la mère des mourants ; Marie est la mère des vivants et des immortels. »

En d'autres pages encore, ce pieux docteur célèbre, avec une inépuisable admiration, la grandeur et la puissance du *fiat* si humble et si doux de la divine Vierge. Il nous représente tout le ciel en suspens et Dieu lui-même attendant la parole de la nouvelle Ève. Il rappelle l'espérance et les vœux de tant de siècles, les malheurs et les larmes qui couvrent la terre : l'heure de la grande miséricorde est venue ; mais c'est dans le sein de la Vierge qu'elle veut descendre pour se donner au monde. Il faut que les lèvres de Marie l'appellent. Enfin la bienheureuse parole est sortie de son cœur : « Voici la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon votre parole ». Le ciel s'ouvre et le paradis descend sur la terre.

Voilà les adorables mystères que nous nous préparons à fêter. Malheur à ceux qui les oublient ! Malheur plus encore à ceux qui blasphèment cette page divine de l'Évangile, véritable charte de la délivrance du genre humain !

LA CEINTURE DE SAINT JOSEPH

En 1254, après la première croisade de saint Louis, le sire de Joinville, son fidèle compagnon, grand sénéchal de Champagne, revenant au château de ses pères, y rapporta, pour sa chapelle de Saint-Laurent une précieuse relique, — la ceinture même de saint Joseph. La tradition veut qu'elle ait été faite des mains même de Marie, sa virginale épouse.

De qui Joinville la reçut-il ? L'histoire se tait à cet égard, mais nous trouvons dans le caractère bien connu du sénéchal la sérieuse présomption qu'il n'admit point légèrement la vérité de cette relique. Joinville n'était pas crédule, et la simplicité n'était point précisément le défaut de sa foi. Il fit construire dans l'église de son château une chapelle en l'honneur de saint Joseph. La relique y fut déposée, et quand le sénéchal mourut, en 1319, il voulut être inhumé près d'elle.

Cette ceinture — écrivait M. Feriel de Joinville en 1844 — consiste en un tissu plat de fil ou d'écorce, assez gros et de couleur grisâtre ; elle est longue d'un mètre et varie en largeur de 30 à 45 millimètres ; aux extrémités est attaché un fermoir en ivoire jauni par le temps ; une boutonnière se trouve aussi à l'une des extrémités.

Une inscription, attachée à l'un des bouts, portait ces mots : — *Cette ceinture est celle dont se ceignait Joseph, époux de Marie.*

Elle est renfermée dans un étui ou fourreau en drap d'argent..... Il couvre la relique en la laissant apercevoir seulement par douze ouvertures rectangulaires de 35 millimètres. Ces ouvertures sont séparées entre elles par un bouquet avec des fleurs de lis brochées en soie. Au-dessus et au-dessous des douze ouvertures, on lit les légendes suivantes, brochées dans le tissu comme tout le reste :

« Le patriarche dont voici la ceinture est vierge aux reins » ceints ; — de la virginité il est gardien ; il est vêtu comme » d'une ceinture par la pureté ; — la foi de ses reins est la » ceinture ; — la justice est le cordon qui les ceint ; — la force » passe comme une ceinture autour de sa poitrine ; — il a » vêtu comme une ceinture la puissance ; — il est tout vêtu » de grâce ; — il est tout environné de gloire. »

Au milieu, entre les ouvertures, sont brochées les armes du sire de Joinville ; les trois dernières ouvertures, percées sur une longueur de 45 millimètres, sont vides et pourraient faire supposer que la ceinture a été raccourcie d'autant.

Le fourreau, qui vient d'être décrit, est celui dont Pierre Masson, de Sainte-Catherine, religieux et visiteur de l'ordre des Feuillants, avait fait don, en 1667, *pour mettre et enchâsser* la relique de la ceinture. Il l'avait fait exécuter par les religieuses Ursulines de Celles-sur-Berry ; leurs pieuses mains l'avaient parsemée de fleurs de lis et d'inscriptions en l'honneur de saint Joseph.

L'authenticité de cette relique a été, dans ces dernières années, reconnue de nouveau, après un mûr examen, par Monseigneur l'Évêque de Langres ; elle paraît incontestable. Depuis son arrivée en Champagne, on la suit à travers les âges. L'obituaire qui signale le décès du sire de Joinville rappelle que ce fut lui qui la rapporta de Terre-Sainte, et

l'épitaphe de la tombe, restituée en 1625, signale, parmi les bienfaits dont la ville est redevable à ce prince, le don de la précieuse relique.

A diverses époques, elle fut l'objet des hommages des personnes les plus illustres : en 1629, Richelieu, de passage à Joinville avec Louis XIII, montait au château pour la vénérer.

On la regardait comme une protection pour la ville, on venait devant elle invoquer le saint, et l'on sait qu'en des cas difficiles, les femmes recouraient à elle pour obtenir leur délivrance.

Souvenirs pleins d'encouragements !... Si nous recourons à saint Joseph avec la foi confiante et filiale de nos pères, pourquoi ne recevrions-nous point par lui tout ce qu'ils ont reçu ? Les trésors de saint Joseph ne sont pas épuisés, car ils sont ceux de Dieu même (1).

LA COIFFE BLANCHE SOUS LA TERREUR

I

C'est en Quatre-vingt-treize...
Une mer en fureur
Roule son front sanglant dans Paris... La Terreur !
Barbares et bandits sont sortis de leurs bouges.
A travers leurs drapeaux hideux, leurs bonnets rouges,
Dans le tumulte ardent des piques, des tambours,
Aux plus lointains quartiers, aux plus pauvres faubourgs,
Tranquille dans l'orage, alerte, et vive, et franche,
Sœur Thérèse passait partout, en coiffe blanche...
Et, quand ils la voyaient, barbares et bandits,
— Humble et douce, — un instant rêvaient du Paradis.

Plus de Dieu ! disait-on. Plus de roi ! Plus de prêtre !
Thérèse répondait, souriante : « Peut-être...
Mais, les pauvres sont là toujours... Combien nombreux !
Et, si je n'y suis pas, qui veillera sur eux ? »
Et, belle dans l'orage, alerte, et vive, et franche,
Sœur Thérèse passait partout, en coiffe blanche.
C'était dans les faubourgs la commune rumeur
Que cette « patriote » au sourire charmeur

(1) *Etude historique sur le culte de saint Joseph*, par l'abbé Lucot.

Avait jadis porté falbalas et dentelle,
Que même elle savait danser la tarentelle ;
Et d'aucuns ajoutaient, avec juste raison,
Qu'elle avait préféré le rosaire au blason...
Le peuple l'adorait pour sa bonté si tendre.
Comme elle parlait bien, il aimait à l'entendre.
Il aimait à la voir caresser les enfants.
Oh ! les joyeux ébats ! et les cris triomphants !
Le bon peuple l'aimait pour sa gaieté si franche
Et les ailes d'oiseaux qu'ouvrait sa coiffe blanche...

Un jour, on la dénonce... On l'arrête : Il le faut.
— « Nonne, tu vas monter enfin sur l'échafaud ».
— « Ah ! vous voulez ma tête ?... Eh bien ! donc, soit ! dit-elle.
Je l'offre de grand cœur. Ne suis-je pas mortelle ?
Mais avant, n'est-ce pas, il me sera permis
D'avertir les faubourgs où sont tous mes amis.
Dans leurs rangs familiers, alerte, et vive, et franche,
Ils me verront marcher avec ma coiffe blanche ».
Or, sans doute, on eut peur des amis du faubourg.
On lui couvrit la voix en battant du tambour,
Plus d'un disait d'ailleurs que cette crânerie
Décidément faisait honneur à la patrie.
Qui donc, près de mourir, jase comme un pinson ?
Et l'on ne parla plus de mort ni de prison.

II

Sur un pont de la Seine, elle va d'un pas ferme.
Un groupe de braillards forme cercle et l'enferme.
L'un, d'un ton solennel et d'un geste irrité,
Lui fait un beau discours sur la fraternité,
Puis, voyant que la Sœur ne répond ni ne bouge :
— « Autour de ce bâton coiffé d'un bonnet rouge,
Danse un pas de gavotte... Allons, danse, la sœur ! »
Lui dit le sans-culotte avec plus de douceur.
— « Volontiers, mon ami ; car, bien qu'un peu dévote,
Il me plaît de danser... J'aime fort la gavotte,
Aussi le menuet... C'est donc à votre choix... »
— « Allons, bravo, la nonne ! » hurlent cinquante voix.
— « Bonnes gens, mes amis, riposte Sœur Thérèse,
Un rien vous met en joie... Oh ! que j'en suis bien aise !
Il faut bien un trousseau quand on prend un mari.
Or, dans Bourges, là-bas, la nouvelle épousée,
A chacun des danseurs, femme bien avisée,

Demande, à défaut d'or, quelques pièces d'argent ;
Pour les pauvres surtout, c'est quelquefois urgent ».
— « Mais quel est ton époux ? » ricane un sans-culotte
A face cramoisie, ivre comme un ilote.
— « Jésus-Christ, mon Sauveur ». — Un bon républicain,
Reprend un grand jeune homme en habits d'arlequin.
— « Mais encor ce trousseau, qu'est-ce donc ? » — « Des layettes
Pour tous mes nouveaux-nés, pour garçons, pour fillettes ».
— « Eh ! Combien en as-tu, citoyenne ? » — « Au moins trente.
Tous les jours il m'en naît deux ou trois, et sans rente.
Pendant que nous causons, tenez, dans ce grenier
De misère, là-haut, — rien ; pas même un denier ;
Pas de linge : ni pain, ni vin ; un coin immonde ; —
Un petit patriote aujourd'hui vient au monde...
Ouvrez-lui votre bourse, et Dieu, je vous le dis,
Un jour vous recevra dans son saint Paradis. »
Et les gros sous tombaient dans cette main si franche,
Et le peuple criait : Vive la Coiffe blanche ! »

III

C'est à Noël, au soir, en un taudis sans feu.
Là, sur une paillasse étalée au milieu,
Un enfant de trois ans est en proie à la fièvre.
Tout près de lui la mère allaite deux jumeaux.
L'hiver au galetas suspend ses froids émaux.
La pauvre *Coiffe blanche* est là, pensive et triste,
Oh ! que le monde est dur et qu'il est égoïste !
Et même, quelquefois, n'est-il pas inhumain ?

Tout le jour et partout, elle a tendu la main.
Elle vient de rentrer, glacée, et la main vide,
Et cette jeune mère a faim. Elle est livide.
— O Jésus de Noël, Dieu très bon, Dieu très doux,
Voyez cette misère, ayez pitié de nous !...
Par les carreaux brisés comme le vent pénètre !
Et qu'il est froid ! Comment calfeutrer la fenêtre ?
Sœur Thérèse s'approche et regarde... Un hôtel
Projetait dans la rue un rayonnement tel
Qu'on eût dit un soleil : elle en fut éblouie.
Puis, elle se souvint... Et, l'âme réjouie,
Elle dit à la mère : « Allons, un peu d'espoir !
Le Jésus de Noël nous exauce ce soir... »

Va, chère Coiffe blanche, et que Dieu t'accompagne !

Un conventionnel, un Vieux de la Montagne,
Jadis bon serviteur chez les Montmorency,
Aujourd'hui traître à Dieu, traître au roi, tout noirci
Des crimes qui l'ont fait expulser par ses maîtres,
Ayant l'horreur du bien et la haine des prêtres,
Insolent, fou d'orgueil, se vautre en ce palais.
La religieuse entre. Elle dit aux valets
Étonnés : « Oui, c'est moi, Messieurs, ne vous déplaise
Veuillez à votre maître annoncer sœur Thérèse ».

— « Nonne, que me veux-tu ? » grogna le Montagnard,
Dardant sur elle un œil aigu comme un poignard.
— « Je viens vous demander l'aumône », lui dit-elle.
— « Est-ce pour toi, l'aumône, ou pour ta clientèle ? »
Pour mes maîtres, Monsieur ». — « Tes maîtres, quels sont-ils ? »
— « Les pauvres ». — « Parle clair et point de maux subtils ».
— « Dans l'art d'être rètors je ne suis point savante...
Oui, les pauvres, Monsieur, et je suis leur servante ».
— « Mais enfin ? » — « Là, tout près, en face, au galetas,
La mère, les enfants, dès miséreux en tas...
La pauvre jeune mère, hier encore en gésine !...
Ayez donc pitié d'elle, elle est votre voisine ».
— « Mais ce costume étrange ? » — « On l'acclame aux faubourgs,
Et même, en son honneur, on bat sur les tambours.
Le peuple me connaît, alerte, et vive, et franche,
Le peuple en me voyant dit : « C'est la Coiffe blanche ! »

— « De quoi me parlais-tu ? » — « De pauvres gens sans pain...
La femme et les enfants qui vont mourir de faim...
Le père est mort... Hier on fit ses funérailles...
Vous êtes bon, Monsieur, vous avez des entrailles...
Puis, pour tous les chrétiens, c'est aujourd'hui Noël ».
— « Noël ! Qu'est-ce que ça ? » — « Pour les anges au Ciel,
Pour les petits enfants sur la terre, c'est fête,
Et, s'ils sont malheureux, disait un vieux prophète,
La sainte charité les fêtera deux fois... »
— « Mais, de ces gamins-là, — je t'écoute, tu vois, —
Peux-tu dire qu'ils sont vraiment bons patriotes ?...
Quoi ! tu ne réponds rien, la nonne ! et tu riotes...
Ne parle jamais mal de la Convention.
Fais-leur crier souvent : Vive la nation !... »
— « Peut-être faudra-t-il, mon bon Monsieur, attendre...
Ces mioches sont encor en un âge bien tendre.
Ils ont grand appétit surtout pour le moment... »
Et Thérèse riait d'un bon rire charmant.

Sur cette âme la peur n'a jamais eu de prise.
Et le vieux, à son tour, sourit de sa méprise.
Il prend dans un tiroir deux ou trois pièces d'or :
— Tiens donc ! Voici pour eux... » Et souriant encor :
— « Va-t-en vite, va-t-en, nonne, tu m'ensorcèles.
Mais, prends garde à ta coiffe, on peut rogner ses ailes... »
— « Dès longtemps je suis prête... à tout, ou peu s'en faut.
Je ne crains rien, Monsieur, ni vous, ni l'échafaud.
J'y porterai ma tête, alerte, et vive, et franche,
Et l'on verra tomber, pour Dieu, la Coiffe blanche.

— « Cette femme est sublime, en vérité... Ton nom... ? »
— « Je vous l'ai déjà dit : Sœur Thérèse. » — « Mais non ;
Ça, c'est un sobriquet... Ton vrai nom ? » — « Dans le monde,
Naguère on m'appelait Louise, et j'étais blonde...
Tu m'as donc oubliée, ô Jacque !... Allons, merci !...
Mon père était alors duc de Montmorency !... »

Jean VAUDON, *Missionnaire du Sacré-Cœur.*

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 24 au 31 Mars.

Dimanche, 24. — *Dimanche de la Passion*, semidouble. — Les quatre premières semaines du Carême sont particulièrement destinées à porter le pécheur à faire pénitence ; les deux dernières, à lui faire honorer le mystère du Calvaire, ellesnous font participer à la Passion de Jésus. Ne l'oublions pas en cette quinzaine où l'Eglise est en pleurs, où tout dans la liturgie, sauf pendant la fête de l'Annonciation, marque un deuil public. — Indulg. : Scapul. bleu et noir.

Lundi, 25. — *Fête de l'Annonciation*, double de 2e classe. — C'est en ce jour, dit Saint-Pierre Chrysologue, qu'un Dieu se renferme dans le sein d'une Vierge, afin de pacifier la terre, de glorifier le ciel, de sauver ce qui était perdu, de rendre la vie aux morts, d'établir une alliance entre le ciel et la terre et un commerce entre la divinité et la nature humaine. — Indulg. : Sacré-Cœur, Garde d'hon., scap., rosaire, archic. N.-D. des Vict., Enf. de Marie.

Mercredi, 26. — *De la Férie.* — Nous devons aimer la Croix parce qu'elle est notre salut, et parce qu'elle est notre vraie consolation dans nos peines.

Mercredi, 27. — *S. Jean Damascène* (ou de Damas), confesseur et docteur, double. — Ce prêtre fut premier ministre du calife : il se retira ensuite au monastère de S. Sabas, près Jérusalem où,

religieux très austère et très instruit, il écrivit ses livres célèbres sur « La Foi orthodoxe ». Demandons par son intercession l'esprit de Foi.

Jeudi, 28. — *S. Jean de Capistran*, confesseur, double. — S. Jean de Capistran, disciple de S. Bernardin de Sienne et frère mineur comme lui, a signalé son zèle et son éloquence au concile de Florence, puis dans la Bohême contre les hérétiques et dans la Hongrie contre les Turcs.

Vendredi, 29. — *N.-D. des Sept-Douleurs*, double-majeur. — Au pied de la Croix, saluons la Mère des douleurs, la Reine des martyrs. Là elle nous enseigne, avec la patience et l'humilité, l'esprit de sacrifice. Ne s'est-elle pas soumise aux vues divines, résignée à toutes souffrances pour la gloire de Dieu et le salut du monde? — Indulg. : Sacré-Cœur, Ros., Ros. viv., Scap. rouge, bleu et noir. Mères chrét., N.-D. des Vict., Messe rép., Cœur agon.

Samedi, 30. — *De la Férie*. — L'Evangile de ce jour nous montre Jésus troublé un instant devant l'image qu'il se fait de sa mort, devant la seule pensée qui lui en vient; voilà un sentiment qui n'était point opposé à sa parfaite soumission aux desseins de son Père. De cette frayeur, de ce trouble, il voulut ressentir toute la pointe et l'amertume, comme notre chef, dit S. Augustin, pour servir d'exemple à ses apôtres et à tant de millions de martyrs. — Indulg. : Scap. bleu.

Dimanche, 31. — *Dimanche des Rameaux*, semidouble.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

L'Annonciation. — La fête du 25 mars attirera certainement, comme tous les ans, beaucoup de personnes pieuses au sanctuaire de N.-D. de Sous-Terre, qui rappelle particulièrement le mystère de l'Annonciation. C'est là que, dans notre cité carnute, furent offerts les premiers hommages *Virgini pariturœ*, à la Vierge devant enfanter.

N.-D. de la Brèche. — La fête du 15 mars n'a pas été favorisée par un beau temps; toutefois il n'est pas survenu de pluie pendant la procession. Cette belle cérémonie a pu s'accomplir dans les conditions ordinaires. Monseigneur présidait; le chapitre, le séminaire, la maîtrise, la confrérie formaient un long cortège; en avant, les élèves de l'Institution Notre-Dame défilaient avec leur jolie bannière; la musique des Frères alternait avec les chants du clergé. A la chapelle de N.-D. de la Brèche, but du pèlerinage, les prières liturgiques ont rappelé la protection accordée par la Sainte

Vierge à nos ancêtres, et ont sollicité pour les chrétiens de notre région et de notre temps ses faveurs maternelles.

L'Institution Notre-Dame, dont nous venons de parler, a continué sa journée de fête patronale par des offices célébrés en l'église Saint-Aignan, avec très bonne musique de chants et d'orchestre : messe à 10 heures 1/2, et le soir, à 5 heures, instruction et salut. Mgr l'Evêque de Chartres présidait. Le prédicateur était Mgr Péchenard, l'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris. Une assistance très nombreuse a entendu cette éloquente prédication qui disait au jeunes gens, d'une manière si sympathique, comment ils doivent se préparer aux luttes de la vie pour obéir à leur vocation, c'est-à-dire aux desseins particuliers de Dieu sur chacun d'eux.

La station de Carême à la Cathédrale. — Le R. P. Clavère a prêché le mercredi, 13 mars, sur le septième commandement de Dieu. Il faut prendre en horreur l'injustice dont on voit tant d'exemples dans le monde, à tous les degrés de l'échelle sociale. Le prédicateur ne pouvait mieux faire ressortir, entre autres vérités, cette assertion d'un saint docteur : Rien de plus odieux et de plus commun que le vol, rien de plus nécessaire et de plus rare que la restitution ; et cette autre sentence contre laquelle il n'y a pas à protester : Sans la restitution, point de pardon à attendre de Dieu.

Le 15 mars, le sujet du sermon était notre fin dernière, la chose qui mérite le plus notre attention. L'homme a été créé par Dieu pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle.

Le dimanche, 17, instruction aussi solide que brillante sur les graves obligations des parents relativement à l'éducation chrétienne de leurs enfants, dans la famille et à l'école. Le Rév. Père a flétri l'indifférence des familles qui se préoccupent trop peu de l'enseignement sans religion, sans Dieu. Et si, leur éducation terminée, les enfants s'écartent obstinément du devoir, la tâche des parents vis-à-vis d'eux est-elle finie ? Non, non, a dit le prédicateur en accents émus, il vous reste, pères et mères, à prier et à pleurer ! Ainsi sainte Monique obtint la conversion de son fils Augustin.

La fête de Monseigneur. — Dimanche soir, le Chapitre de la cathédrale et, avec lui, le clergé de la ville, ont été saluer Monseigneur à l'occasion de la fête de l'archange Gabriel, son saint patron — M. le doyen du chapitre, interprète des vœux de l'assemblée, a demandé à Monseigneur la permission de faire participer à sa fête Notre S. P. le Pape, par quelques mots d'hom-

mage au glorieux pontificat de Léon XIII. Et l'expression de son admiration pour Sa Sainteté se terminait ainsi : « Un flot continu de foi et de charité circule dans ses écrits ; et naguère encore il écrivait des pages attendries et émues comme une prière en faveur des Congrégations menacées de disparaître. En évoquant ces souvenirs d'hier, Monseigneur, je crois entrer dans vos sentiments intimes. Ce sont ceux de tout cœur français et catholique, parce qu'il s'agit de la vie de l'Église et du salut de la France. »

Monseigneur a dit toute la satisfaction que lui causaient de telles paroles. Puis Sa Grandeur développant le même thème dans un langage tout épiscopal, nous a exhortés vivement à la confiance aux directions du Saint-Siège, et à un redoublement de prières au Seigneur dans le but de détourner les calamités redoutées.

La neuvaine à S. Joseph dont nous avons parlé dans nos suppléments précédents s'est terminée à la cathédrale le 19 mars par une messe et un salut solennel. On a été très édifié du nombre d'assistants, venus là pour implorer le secours du ciel en faveur des Congrégations.

La loi sur les Associations. *Une conférence à Chartres.* — Les conséquences de la loi sur les Associations pour l'industrie et le commerce de Chartres, tel a été le sujet d'une belle et intéressante conférence donnée, lundi soir, à la salle Sainte-Foy, devant un important auditoire ou l'on remarquait en bon nombre des commerçants, des patrons, des ouvriers. L'honorable conférencier, M. de Bagneaux, a fait valoir admirablement les raisons qui déjà, en en divers discours et divers écrits, ont condamné l'œuvre néfaste actuellement poursuivie à la Chambre. Après sa thèse générale en faveur des Congrégations, thèse souvent applaudie, il a abordé la question au point de vue local, ce qui devait encore plus captiver l'attention des 500 assistants. Par des chiffres et des faits précis, M. de Bagneaux a montré ce que la disparition des religieux et religieuses de la ville ferait perdre à l'industrie et au commerce chartrains.

Donc il faut protester et créer un mouvement d'opinion pour la défense des Congrégations. En effet, la conclusion de cette excellente conférence a été la signature d'une pétition par les commerçants et industriels, patrons et ouvriers, et autres électeurs de la ville, contre la suppression des Congrégations. Cette pétition est adressée à MM. les Députés et Sénateurs d'Eure-et-Loir. (On la trouve chez M. Laffray, imprimeur, place Marceau, et dans la basse ville, chez M. Lecomte, propriétaire, 16, faubourg Guillaume).

A l'asile des Petites Sœurs des Pauvres. — Le 19 mars, en la fête de S. Joseph, Monseigneur a présidé le banquet donné aux vieil-

lards de cet asile par plusieurs messieurs et dames de la société chartraine. Touchante fête de charité !

— Une retraite pour les dames et une autre pour les domestiques ont été prêchées cette semaine à la cathédrale par le R. P. Clavère.

Châteaudun. — Une assemblée importante de la Société des Dames de la Croix-Rouge a eu lieu, le vendredi 15 mars, à Châteaudun, sous la présidence de M. le chanoine Denizet, curé de Saint-Valérien. L'exposé de la situation, faite par M. Lecesne, vice-président, a présenté un vif intérêt. L'état de la Société est prospère à Châteaudun, et, le cas échéant, elle est en mesure de rendre les plus grands services.

Dreux. — La cinquième procession du jubilé a eu lieu lundi dernier. Le concours des fidèles aux exercices du Carême est consolant.

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières un de nos bien aimés confrères dont on vient de nous annoncer la mort : M. l'abbé Toussaint-Léopold-Ferdinand Serais, curé de Saint-Eliph, décédé le 21 mars, âgé de 62 ans et onze mois. C'était un prêtre de grande vertu.

Le service funèbre et l'inhumation ont été fixés au samedi 23 mars, à 11 heures.

FAITS DIVERS

Rome. — Rome a toujours les yeux fixés et les oreilles tendues du côté de la France pour savoir ce qui s'y passe et ce qui s'y dit relativement au Congrégations.

« La loi contre les associations religieuses, écrit le correspondant romain de la *Croix*, ne peut être considérée comme un acte transitoire, c'est une loi, et elle décrète la confiscation des biens des religieux. Si cette loi arrivait à terme, le Souverain Pontife serait dans la nécessité de répondre à une loi spoliatrice par un acte tendant à conserver les biens de l'Eglise. Quelle serait la forme de cet acte ? On l'ignore, mais on est unanime à croire qu'il y en aurait un. On pense que le Pape, gardien et défenseur des biens de l'Eglise, appliquerait à cette situation particulière et légale les canons qui protègent la propriété des religieux. Ces canons sont anciens, il est vrai, mais ils n'en restent pas moins en vigueur, et la Sacrée Pénitencerie les a appliqués depuis 1860 aux spoliations italiennes. Ils excommunient quiconque se serait prêté aux lois de spoliation, et atteignent de la même censure ceux qui achètent sans permission les biens qui appartiennent aux Congrégations injustement dépouillées. Le Souverain Pontife ne ferait point un acte nouveau,

il déclarerait que les censures ecclésiastiques conservent leur vigueur. »

Il y a, en effet, une grande différence entre l'exécution des décrets, qui étaient une mesure de Police, et la spoliation légale, la confiscation de tous les biens des religieux. A un acte légal le Pape répondrait par un acte de même nature, ou mieux par une déclaration constatant la permanence des lois qui défendent la propriété ecclésiastique.

La situation est, on le voit, excessivement grave, et au point de vue diplomatique et au point de vue canonique. Si Bismark n'a pas pu prouver en face de Rome que la force prime le droit, il est permis d'espérer qu'en France la sagesse et la fermeté bien connues du Souverain Pontife obtiendront le même effet. Et déjà on commence à en voir les premiers résultats.

Paris. — Son Eminence le Cardinal-Archevêque, en descendant de Montmartre, le vendredi 1er mars, après avoir célébré la sainte Messe pour le Souverain-Pontife, et prié aussi pour la France et les congrégations religieuses, avait écrit au Saint-Père une lettre toute filiale où il était heureux de lui dire que les représentants des congrégations et une foule nombreuse de fidèles étaient venus s'associer à ce pieux pèlerinage. Il avait en même temps fait connaître au Pape qu'il avait exprimé à M M. les curés le désir que, ce même jour, une messe fût célébrée dans toutes les paroisses aux mêmes intentions. Léon XIII a daigné répondre avec une bonté paternelle, et Son Eminence se fait un devoir de communiquer sa Lettre au clergé et aux fidèles, en les remerciant de l'empressement avec lequel on a répondu à son désir dans toutes les paroisses.

Lettre de S. S. le Pape Léon XIII à Son Em. le Cardinal Richard, archevêque de Paris.

Monsieur le Cardinal, — Votre pitié filiale vous a inspiré d'aller au sanctuaire de Montmartre la veille du jour anniversaire de Notre naissance et de Notre couronnement, d'y offrir le Saint-Sacrifice de la Messe à Nos intentions et par votre Circulaire aux Curés, d'associer le Clergé de Paris à votre pèlerinage. Cette nouvelle marque de votre filial amour Nous a vivement touché, et Nous en avons été d'autant plus satisfait, que vos prières se sont trouvées unies aux Nôtres pour le salut de ces congrégations religieuses françaises qui Nous sont tant à cœur. C'est pourquoi votre lettre Nous a apporté une particulière consolation, et en vous remerciant de vos vœux et de vos souhaits, Nous invoquons de nouveau sur vous, sur votre Diocèse et sur les Congrégations religieuses de France l'abondance des grâces divines. Et comme gage de ces faveurs

célestes, Nous accordons avec toute l'effusion de Notre cœur, à vous et à votre Clergé et peuple, la bénédiction apostolique. — Du Vatican, le 7 mars 1901.

LÉON XIII, Pape

Lille. *Réparation et protestation.* — L'odieuse profanation du Calvaire « du Dieu de Marcq » par la municipalité socialiste de Lille provoque dans la région des protestations indignées et les actes les plus consolants de réparation. Les dames et les jeunes filles de Lille donnent aux hommes un magnifique exemple par une initiative fort heureuse. Elles ont, en effet, décidé en grand nombre de porter ostensiblement le crucifix sur leur poitrine en signe de protestation et de réparation.

Cette réponse aux profanateurs ne manque ni de courage ni d'à-propos.

La *Croix du Nord* qui l'avait conseillée reçoit chaque jour de nombreuses adhésions.

L'Evangile raconté à mes Paroissiens, par M. l'abbé Raynaud, curé de Notre-Dame du Port. — Prix : 2 fr. — L. Bellot, éditeur, 4, avenue Carnot, Clermont-Ferrand. — La *Croix de Paris*, rendant compte de cet ouvrage, écrivait : « Les récits que contient cet ouvrage donnent, par une traduction fidèle de l'Évangile, l'ensemble de la vie de Notre-Seigneur. Mais cette traduction est parsemée de courtes réflexions morales qui mettent en lumière certains des enseignements divins et aident puissamment à les comprendre et à les interpréter. D'une lecture facile [illegible]trayante, cet ouvrage peut amener les âmes à une connaissance plus intime de Notre-Seigneur. »

Sur la foi de ce journal, nous avons lu attentivement ce petit livre et l'avons apprécié de même.

La Vie d'outre-tombe *ou Raison et Révélation sur l'immortalité de l'âme,* par Mgr John S. Vaughan, traduit de l'anglais par le R. P. Duhamel, Rédemptoriste. 1 volume in-12, broché : 1 fr. 50. — Clermont-Ferrand, L. Bellot, éditeur, avenue Carnot, 4. — Voici un charmant petit livre, fort instructif, fort convaincant, qui satisfera pleinement les esprits sérieux, préoccupés du grand problème de la vie future. « L'Ame est-elle immortelle ? Y a-t-il une autre vie au-delà de la tombe ? » Cette grave question est traitée par le vénérable auteur en neuf chapitres auxquels ne manquent ni la logique la plus serrée, ni les pages émouvantes, ni les histoires pleines d'*humour* qui complètent la démonstration. On voit avec plaisir s'ajouter dans ce livre, à l'autorité des saintes Écritures, celle des penseurs les plus célèbres, des prélats tels que le cardinal Manning, des moralistes, des poètes, des physiologistes.

La traduction est fidèle et agréable à lire.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 6 AVRIL 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT D'AVRIL)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

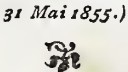
(S. Paul aux Gal., c. iv 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

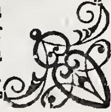
3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le dimanche 7 avril, *SAINT JOUR DE PAQUES,* double de 1re classe avec octave. — A 7 h., messe avec allocution au grand chœur pour la communion pascale des hommes. — A 9 h., grand'messe paroissiale. — A 10 h. 1/2, *office pontifical* : tierce, procession, grand'messe célébrée par Monseigneur (messe en musique de Gounod). — A 2 h. 3/4, procession conduisant Monseigneur de l'évêché à la cathédrale. — A 3 h., none, vêpres, procession aux Fonts, sermon par le R. P. Clavère; complies : *Regina* (musique de Gounod); procession de la Sainte Vierge (Litanies et *O filii*). — Salut solennel : *Benedictus,* de Mozart; *Ave Maria,* de Niedermeyer; *Tantum,* de Grison. — Après le salut, réunion mensuelle de la confrérie.

Aux messes basses, aux grand'messes et aux vêpres, quête au profit des Séminaires.

— Le lundi de Pâques, une seule grand'messe, à 10 h. — A 3 h., none, vêpres, procession et complies.

— Mardi, 9, et les jours suivants, les offices capitulaires à 9 h. et à 3 h.

— Jeudi, 11, à 4 h., adoration réparatrice.

— Vendredi, 12, messe de l'Apostolat de la prière, à 8 h.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — *Solennité de Pâques.* Le matin, à 7 h., messe de communion générale. A 10 h., grand'messe chantée en musique par le chœur de chant de la paroisse. A 2 h. 1/2, vêpres, salut. — Quête pour les Séminaires. — Lundi, grand'messe, à 10 h.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain, 7 avril, solennité de Pâques. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, complies et salut solennel. — Aux offices, quête par le clergé pour les séminaires diocésains. — Lundi, à 10 h., grand'messe; à 3 h., vêpres et salut.

Monastère de la Visitation. — 12 avril. Exercices du premier vendredi du mois transférés du Vendredi Saint). A 6 h., première messe. A 6 h. 3/4, messe conventuelle avec exposition du Saint-Sacrement. — A 4 h., sermon, salut. — Distribution des billets de la Garde-d'honneur.

BIBLIOGRAPHIE

Le dernier volume de l'**Année liturgique** de Dom Guéranger : *Le Temps après la Pentecôte,* Tome 6, vient de paraître chez l'éditeur H. Oudin, 10, rue de Mézières.

Ce quinzième et dernier volume, si impatiemment attendu, termine cet admirable ouvrage et conduit le lecteur jusqu'au 30 Novembre, date à laquelle commence le premier volume de l'œuvre : Le Temps de l'Avent. « Le cycle divin des mystères de l'année chrétienne se trouve donc ainsi parcouru en entier » et « les fidèles sont mis à portée de suivre la Sainte Église dans sa prière de chaque saison mystique et même de chaque jour et de chaque heure ». — Dans la préface de ce dernier volume, l'auteur constate en ces termes le succès toujours grandissant de cet ouvrage : « Voici donc terminée cette *Année liturgique* commencée il y a soixante ans. Les *cinq cent mille volumes* sortis des presses avant que l'œuvre fût achevée, sont la preuve de l'attrait qu'y trouvent les âmes chrétiennes. Il semble que le Seigneur eut voulu faire reposer sur elle une large part des bénédictions méritées par Dom Guéranger dans ses grands travaux pour l'Église. »

SOMMAIRE

LA MÈRE

L'Eglise, notre Mère surnaturelle, fait entendre son appel, et le plus chaud de son cœur, le plus persuasif et le plus entraînant, aux fils de son amour.

La Communion pascale n'est pas seulement pour les femmes; elle est obligatoire pour tous.

Les hommes, disait un vieux prédicateur plein de bon sens et d'originalité, le Père Lejeune, « les hommes ont plus besoin d'éperon que de bride en cette matière ». Et le Père Monsabré ajoutait en sa retraite pascale de 1884 : « Va donc pour l'éperon. L'éperon entre dans les âmes indolentes et paresseuses sous la forme d'une loi : Prenez et mangez; si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez pas la vie en vous. »

Le P. Coubé parlait aux hommes en ces termes, au Congrès Marial, de Lyon :

« Nous sommes ainsi faits que nous ne pouvons jamais nous passer de notre mère. Plus nous avançons dans la vie, plus par suite, ses soins nous deviennent inutiles, et plus cependant nous l'aimons et nous la vénérons. Plus nous sommes fiers et indépendants, et plus nous sommes tendres et respectueux pour celle qui nous berça sur ses genoux. Quand nous avons le malheur de la perdre, il s'ouvre à notre cœur une inguérissable blessure. Après avoir vécu de sa présence, nous vivons de son souvenir; et, parfois, de longues années après sa mort, son seul nom fait couler nos larmes. Je ne sais si le sentiment filial envers la mère est plus profond et plus vif chez l'homme que chez la femme ; quelques-uns l'affirment; il me semble du moins qu'il est plus touchant et plus beau.

» Ne rougissez pas de ce sentiment, hommes qui m'écoutez : il vous honore. Mais reportez-le sur celle qui vous a enfantés dans la douleur au Calvaire. C'est à vous plus encore peut-être

qu'à vos mères, à vos femmes et à vos filles, qu'il appartient d'aimer et de vénérer Marie.

» On dit que, lorsque nos soldats meurent loin de leur foyer, leur dernier souvenir, leur dernier adieu est pour leur mère. Comme, un jour, on demandait à un aumônier militaire si cela était vrai : Oui, dit-il, et que de fois j'en ai été le témoin ! Que de fois, après une sanglante journée, errant sur le champ de bataille, j'ai rencontré de pauvres soldats agonisant et perdant leur sang par de larges blessures ! Je prenais leur tête sur mes genoux, j'essayais de les consoler et d'adoucir leurs derniers moments. Oh ! cette scène lugubre je la revois encore comme si j'y étais : ce champ couvert de cadavres et de blessés, l'obscurité de la nuit percée çà et là par les lanternes des infirmiers, le silence de la mort interrompu par les gémissements et les appels des mourants. Or, le mot qui s'échappait le plus souvent de leurs lèvres dans le délire de la fièvre et qui montait solennel, émouvant, dans l'immensité, c'était celui-ci : Mère ! ma mère ! ô ma mère !

« Ah ! les vaillants ! Ah ! les pauvres enfants ! Tout à l'heure, quand ils s'élançaient dans la mêlée, ils voyaient passer devant eux des vols de victoire qui les entraînaient, la Patrie qui leur criait : En avant ! La Gloire qui leur promettait le triomphal retour au milieu des acclamations populaires ! Et maintenant qu'ils vont mourir, la dernière vision qui les hante, ce n'est pas la Victoire, gagnée par leur courage et qui ira caresser d'autres fronts ; ce n'est même pas la Patrie, la douce France qu'ils ont servie vaillamment, mais qui ne peut plus rien pour eux, c'est la femme aux mains si douces, au sourire aimé ; qui jadis, quand ils étaient tout petits dans leur berceau, s'approchait d'eux silencieuse, écartait les rideaux pour voir s'ils dormaient, pour les consoler et fermer leurs paupières sous un baiser. Et ils l'appellent encore, comme si elle pouvait les entendre, comme si elle était là dans la nuit, sur le champ de bataille, prête à s'élancer pour défendre son enfant contre la mort, et ils lui répètent : Mère, ma mère ! ô ma mère !...

« Voilà l'homme, messieurs ! »

Ajoutons : tel devrait être le chrétien, gardant au cœur toujours le culte de l'Eglise, et ne refusant pas de ses divines mains le Pain sacramentel qu'elle lui présente : « Ton

Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement ». Autrefois les enfants demandaient du pain, et il n'était personne pour le leur rompre.

Faut-il maintenant que les rôles soient changés : que la Mère ait du pain plein les mains et que ses fils lui jettent à la face cet insolent défi : « Nous n'en voulons plus !... »

UN BEL HOMMAGE RENDU AUX JÉSUITES

M. de Gaillard-Bancel, le vaillant député de la Drôme, a rendu à la tribune de la Chambre l'éloquent témoignage suivant, à ses maîtres, les *Jésuites :*

« Les Jésuites, dont j'ai l'honneur d'être l'élève, et auxquels je suis fier d'envoyer l'hommage de mon admiration, sont au premier rang des éducateurs de la jeunesse.

» Ces maîtres nous ont appris l'amour de Dieu et de la patrie, et le dévouement à toutes les souffrances.

» C'est là le véritable enseignement civique : on n'en saurait trouver de meilleur.

» Il a été reconnu tel depuis trois siècles, par des témoins bien divers : Henri IV... (Exclamations à gauche.)

L'orateur lit diverses citations de Henri IV, de Pascal, de Voltaire, reconnaissant la valeur de l'enseignement des Jésuites.

» Du reste, qu'on le sache bien : quand le dernier Jésuite aura fait son dernier pas sur la terre de France, il y en aura encore ! (Applaudissements à droite, protestations à l'extrême-gauche). Pour 1.000 que vous aurez chassés, il en reparaîtra 100.000.

» Il y en aura encore, car nous serons là, nous, anciens élèves, avec leurs principes, leur leçons, le cœur qu'ils nous ont formé pour le double amour qui remplit notre vie : la religion et la patrie ! (Applaudissements à droite.)

» La loi sera votée, appliquée, et nous le regretterons comme tout ce qui atteint l'intérêt du pays.

» Mais nous ne désespérerons pas, sachant que l'orage prendra fin, que l'horizon s'éclaircira, et que les Congrégations reparaîtront fortifiées et grandies par l'épreuve. »

On ne peut mieux dire. Et le sympathique député des Deux-

Sèvres, M. Savary de Beauregard, s'adressant à M. de Gaillard-Bancel, s'est écrié :

« Nous nous joignons à vous. Tous les élèves des Jésuites partagent ces sentiments ». (Voix nombreuses à droite et au centre : Oui, tous. Nouvelles clameurs; applaudissements prolongés.)

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

La Chambre a voté l'affichage d'un discours très sectaire de M. Bourgeois sur le prétendu péril de l'enseignement congréganiste. Sans doute, l'orateur, dans ce discours, parle des Frères sans justice et sans affection, mais *il s'est vu forcé de reconnaître publiquement leur mérite comme éducateurs*. Voici les réflexions que suscite ce discours à un rédacteur du *Gaulois* :

« M. Bourgeois a dû rappeler qu'à l'Exposition universelle, le jury, *dont il était le président*, « avait donné le grand prix de la section des colonies et une médaille d'or dans la section française à l'exposition de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes » (1).

Ce même jury n'a formulé aucune critique contre le manuel de l'instruction civique que les Frères placent entre les mains de leurs élèves.

Ce sont les élèves eux-mêmes qui excitent la bile et provoquent les colères civiques de M. Léon Bourgeois.

Dans les devoirs par eux rédigés, ces innocents ont, paraît-il, attribué au zèle excessif des dragons de Villars les violences dont M. Léon Bourgeois entend faire remonter la responsabilité à Louis XIV.

Ces mêmes élèves se montrent sévères pour l'école sans Dieu, et portent sur Galilée des jugements qui choquent l'orthodoxie de M. Léon Bourgeois.

Après avoir lu ces juvéniles élucubrations, l'ancien ministre de l'instruction publique en tire cette extraordinaire conclusion :

« Plus tard, quand ils seront devenus des hommes, ils descendront dans la rue, et ce sera la guerre civile !!! »

(1) Les divers jurys de l'Exposition ont décerné aux Frères 3 grands prix, 13 médailles d'or, 21 médailles d'argent, 14 médailles de bronze, et 7 mentions honorables.

Il faut avoir un beau sang-froid pour offrir à la Chambre cet argument contre l'école chrétienne, à l'heure même où les amis de M. Millerand, qui n'ont certainement pas été élevés dans le giron de l'Eglise, s'insurgent à Marseille et lapident nos soldats.

Jamais les disciples des congrégations auxquelles on veut retirer le droit d'enseigner n'ont participé directement ou indirectement à une guerre civile.

Je ne dis pas que tous soient de bons sujets. Quelques-uns d'entre eux, oublieux des principes que leur avaient inculqués les religieux, ont assez mal tourné : ils sont devenus députés, sénateurs de la majorité et même ministres. Je crois bien que deux d'entre eux occupent à l'heure actuelle des situations fort élevées, mais le nombre en est restreint, et j'espère que les exemples, que je me contente d'indiquer sans les préciser, ne seront pas contagieux.

Quoi qu'il en soit, les accusations que porte M. Léon Bourgeois contre les élèves congréganistes, ne provoquent pas le mouvement d'indignation sur lequel il paraît compter.

Ravaillac et les dragonnades sont bien démodés ; on connaît peu Galilée dans nos campagnes, et l'on ne s'y intéresse pas outre mesure à la révocation de l'édit de Nantes.

Ce qui restera du discours de M. Léon Bourgeois, ce qui frappera tous les esprits, c'est que les pires adversaires des religieux sont forcés de rendre justice à l'excellence de leurs méthodes et à la supériorité de leur enseignement.

(Le *Gaulois*). L. DESMOULINS.

COMMENT ON DEVIENT PAPE

Sous ce titre nouveau, M. l'abbé Maxime Sabatier du clergé de Paris, docteur en droit canon de notre faculté catholique, attaché au secrétariat de l'Archevêché et chartrain de cœur, car il compte dans notre diocèse de hauts et puissants amis, vient de publier une étude très approfondie sur les divers modes des élections pontificales à travers les siècles (1).

I

Les assauts subis presque simultanément par l'Église romaine

(1) Bloud et Barral : 1 fr.

en ces derniers temps chez les nations les plus dévouées au Saint Siège, les empiètements du gouvernement italien, son désir de s'immiscer dans l'administration du domaine pontifical, enfin l'âge avancé du vénéré Léon XIII, le tout objet d'inquiétudes pour les uns, de réjouissances sataniques pour les autres, comme aussi l'influence grandissante de la Papauté dans la vie des particuliers et dans la vie des peuples à côté de la Foi qui semble subir des défaites apparentes et vouloir déserter le monde, donnent un relief d'actualité à ces pages bien dignes d'éloges. Elles ont un succès vraiment mérité; car elles nous font voir, selon la parole du Christ, le pape à toutes les époques docteur universel, seule et vraie lumière de tout homme venant en ce monde. Aux papes, dit l'auteur, revient bien l'application de la saisissante image de Lucrèce : « *Cursores vitæ lampada trahunt.* »

Aux reflets de ce même flambeau qui perce les ténèbres de l'humanité, M. Sabatier nous montre à travers les siècles aux diverses époques de l'histoire de l'Église, selon les conditions et les besoins particuliers, l'acte préliminaire qui, sans lui rien faire perdre de sa qualité d'homme, donne au vicaire de Jésus-Christ, au successeur de Pierre, une personnalité quasi divine.

Pendant onze siècles à peu près consécutifs tous, fidèles, nobles, clergé, ont une part active dans le choix, la désignation de celui qui recevra de Dieu les pouvoirs surhumains de la Papauté, sans qu'on retrouve dans cette liberté du choix rien de la théorie protestante, ni des affirmations hérétiques de certains juristes d'après lesquelles le peuple qui choisit son chef spirituel, comme il choisit son chef temporel, lui donnerait par le fait même de l'élection les pouvoirs, les lumières, les grâces attachés à son suprême ministère.

II

Une élection si sainte, si redoutable, avec l'accroissement des membres de l'Église, pouvait dans ce droit primitif dégénérer en élection politique et causer des mutineries. Selon l'expression d'un apologiste contemporain, Mgr Freppel, « l'expérience constate » que le meilleur moyen de calmer les esprits n'est pas précisé- » ment de remuer les multitudes pour une élection. »

Pour apprécier un homme, reconnaître son mérite, il faut aussi être à même de le voir et de le juger. Et puis, ce que la foi fervente des premières communautés chrétiennes avait pu longtemps écarter apparaissait, grâce aux factions des puissantes familles italiennes, grâce à l'arbitraire des Princes absorbant à leur profit les droits du peuple, souvent même ceux du clergé.

L'heure était donc venue de confier la mission d'élire le pape aux seuls cardinaux dignitaires du clergé romain appelés depuis

longtemps les pivots de l'Église, et de remercier principalement l'empereur d'Allemagne de ses bons offices par trop intéressés.

La gloire de ce droit nouveau revient particulièrement à la France en la personne du célèbre Hildebrand, moine de Cluny, qui, après avoir fait nommer quatre papes dans la forme canonique sans l'approbation ni l'appui du Saint-Empire, fut intronisé lui-même sous le nom de Grégoire VII. Chacun sait quel fut le pontificat de ce pape et de quelle splendeur il brille aux yeux de la postérité. — Désormais le pontife romain ne sera plus le pontife d'un pays, d'une faction, mais, selon le vocable de Grégoire lui-même, le pape de l'Église universelle. Car le conseil des cardinaux électeurs sera choisi dans toute la chrétienté et suivra un règlement bien déterminé.

III

Après quelques pages sur la mort, l'interrègne, le conclave, l'élection, l'invasion du domaine pontifical apportant des modifications à la condition temporelle de la Papauté, l'auteur soulève une question d'un intérêt captivant et qui peut être effectivement résolue dans quelque temps. Il se demande si un troisième mode d'élection plus approprié aux circonstances actuelles ne pourrait pas se substituer aux usages reçus et suivis depuis plus de mille ans par l'Église, afin d'assurer la transmission rapide, sans secousse, des pouvoirs pontificaux? en un mot, si le pape ne pourrait pas non seulement *désigner* mais *nommer* son successeur? Des juristes, des canonistes graves et de haute marque penchent pour cette opinion qui compte déjà de très nombreux adhérents. Le nouveau pontife préalablement désigné au monde catholique par une pièce authentique, une bulle, en annonçant aux fidèles la mort de son regretté prédécesseur accomplirait son premier acte de chef de l'Église. Rien dans les saints canons ni dans l'état de l'Église ne s'y oppose. On en trouve d'assez nombreux exemples dans le cours des siècles, et le fléau du népotisme n'est plus à craindre ; ils sont loin en effet les jours ensoleillés de la Papauté!

C'est là une question qui, à notre époque, ne pouvait échapper à l'attention du pape, juge suprême de la situation de l'Église, et des esprits curieux de savoir ce que sera demain.

Le livre de M. l'abbé Sabatier où l'on trouvera de longs détails sur ces questions est donc attrayant, et mérite d'avoir une place d'honneur dans toute bibliothèque sacerdotale et chez les érudits.

Joseph Rousseau,
curé de Morvilliers.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 7 au 14 Avril

7. *Dimanche de la Résurrection* de *N. S. J. C.*, double de 1re classe avec octave. — C'est le jour du Seigneur par excellence; le jour où il paraît vraiment Seigneur, le soleil de justice; le jour où la foi nous le montre véritablement grand et glorieux. Laissons-nous donc aller aux transports d'une douce allégresse. — Indulg. : Tiers-Ordre franc.; les scap.; Rosaire; Ind. apost.; méd. de S. Benoit et méd. mirac.; Arch. S. Joseph.

8. Lundi, double de 1re classe. — La Résurrection du Sauveur a donné une preuve invincible de sa divinité, et par là même a rendu notre foi inébranlable. Comme leur chef, les chrétiens attendent pour eux la résurrection : *carnis resurrectionem.*

9. Mardi, double de 1re classe. — Ces deux jours, quoique doubles de 1re classe, ne sont plus aujourd'hui d'obligation. Faisons attention à toutes les cérémonies qui se pratiquent durant cette octave et le temps pascal. Il n'est rien qui ne ressente la joie : chants, fêtes multipliées, processions, cessation du jeûne.

10. Mercredi, *de l'octave.* — Autrefois on fêtait toute l'octave de Pâques, et ce n'est que depuis le onzième ou le douzième siècle, que l'on se contente de solenniser les trois premiers jours. Cette fête est en quelque sorte continuée jusqu'à la Pentecôte. De là le nom de temps pascal donné à l'espace compris entre les deux grandes solennités.

11. Jeudi, *de l'octave.* — Mémoire de S. Odilon, abbé de Cluny. Miraculé de la Sainte Vierge dans son enfance, il devint l'un de ses plus dévots serviteurs; notre S. Fulbert fut un de ses amis intimes; l'église de Chartres possède une relique de S. Odilon.

12. Vendredi, *de l'octave.* — Mémoire de S. Herménégilde, martyr, fils du roi Leuvigilde. Collecte à l'office de ce jour : O Dieu, qui avez appris au bienheureux Herménégilde, votre martyr, à préférer le royaume du ciel à celui de la terre; faites-nous la grâce de mépriser, à son exemple, les biens périssables et de ne nous attacher qu'aux biens éternels. Par J. C. N. S.

En ces jours de Pâques, les premiers chrétiens avaient coutume de se saluer, en disant comme l'Eglise : Le Seigneur, est vraiment réssuscité; ce à quoi l'on répondait : Rendons à Dieu de dignes actions de grâces ! C'était même une occasion de réconciliation entre ceux qui avaient eu ensemble quelque différend. Plût à Dieu qu'une si sainte coutume fût encore observée ! — Ind.; Scap. rouge et bleu; Œuvre des Tabernacles.

13. Samedi, *de l'octave.* — Le mot béni, *Alleluia*, si souvent

répété à l'office, veut dire : Louez Dieu, ou Louanges à Dieu. C'est le même que les bienheureux, au témoignage de S. Jean, chantent éternellement dans la gloire. Rendez grâces à Dieu, vous qui êtes ses serviteurs, car le Seigneur a pris possession de son royaume.

14. *1er Dimanche après Pâques.* — Mémoire de *S. Bernard*, abbé de Thiron, et de S. Tiburce.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

La fête de la Compassion. — Dans la basilique chartraine toutes les fêtes de la Sainte Vierge sont marquées par un caractère spécial : quelque fait pieux, quelque souvenir se rattachant à son histoire. C'est ainsi que, le vendredi dédié à N.-D. des Sept-Douleurs, la chapelle dédiée à Marie sous ce vocable dans notre cathédrale était fréquentée le matin par beaucoup de fidèles; ils suivaient là une messe célébrée pour le repos de l'âme du célèbre chartrain si dévot à Notre-Dame : le cardinal Pie.

Station du Carême à la Cathédrale. — Après avoir prêché contre le délai de la conversion et sur la divinité de la confession, le R. P. Clavère ne pouvait mieux continuer son œuvre qu'en attirant les âmes au Seigneur par les considérations suivantes : Dieu est l'infinie Miséricorde (Instruction du 29 mars). — Par qui Jésus fut-il toujours aimé, par qui toujours haï, *signum contradictionis* ? (Instruction du dimanche 31 mars).

Les conférences spéciales pour les hommes ont eu lieu lundi, mardi et mercredi; les deux premiers jours au chœur, le troisième dans la grande nef à cause de l'affluence des hommes dont le nombre avait été croissant. Cette affluence témoigne en faveur du prédicateur qui a bien mérité, par son talent et son zèle, les sympathies de son auditoire; ne prouverait-elle pas aussi que le public, fatigué de ce malaise universel du dehors, malaise dont nous n'avons pas à dire ici les causes, aspire d'une manière plus ou moins consciente à la paix du dedans, au repos de l'âme dans la vérité : la vérité de l'Evangile, la vérité qui est Jésus-Christ?

La parole apostolique vous transmet la lumière et la force, Messieurs; que sera-ce de l'action du Verbe substantiel, du Verbe vivant, si vous avez le bonheur de répondre à son appel et de le laisser prendre possession de tout vous-même par la communion pascale!

Institution N.-D. de Chartres. — Les élèves de l'Institution N.-D. ont eu leur retraite pascale prêchée par le R. P. de Bagneaux, de la Compagnie de Jésus.

Quête de Pâques. — Dans toutes les églises du diocèse de Chartres, la quête du jour de Pâques est au profit des séminaires; c'est un usage de vieille date, auquel tout catholique doit s'intéresser efficacement. Que de fois nous avons montré dans la *Voix* la nécessité de cette quête, en appelant l'attention bienveillante de nos lecteurs sur la question des séminaires ! C'est qu'il importe beaucoup de faciliter le recrutement des vocations sacerdotales, non seulement en préparant des élèves aux établissements de noviciat ecclésiastique, mais en multipliant les aumônes qui doivent soutenir ces établissements. Il y a maintenant en France beaucoup de régions où des mesures extraordinaires durent être prises en vue de cette recherche des élèves et du secours matériel réclamé par leur éducation. Et nous savons qu'en maint endroit de beaux succès ont été obtenus. Pourquoi ne signalerions-nous pas sur ce sujet une note que nous venons de recueillir dans une *Semaine religieuse*? La voici : « **Tours.** — Le 19 mars, à la réunion annuelle de l'Œuvre des Séminaires, le rapporteur a fait connaître que l'œuvre avait payé, pendant l'exercice 1899-1900, la demi-pension de 105 élèves. Il a signalé des générosités héroïques faites par des personnes très pauvres et, par conséquent, fruits de privations..... »

Puissent, pour le diocèse de Chartres aussi, être fructueux les efforts de la charité ! Le grand séminaire, le petit séminaire de Saint-Cheron et le petit séminaire de Nogent-le-Rotrou, voilà, on le sait, les trois maisons ecclésiastiques auxquelles sont destinés le profit de la quête de Pâques et l'aumône du Carême prescrite par le mandement épiscopal pour commutation d'abstinence.

Charbonnières. — *Fête de la Compassion.* — Cette fête s'est passée comme d'habitude, avec sa longue procession au calvaire stationnal; les chants du *Miserere,* du *Parce Domine*, en allant; des litanies en revenant. Nombreuse assistance de petits enfants qui sont mis sous la protection de Marie par la récitation de l'Évangile.

Mais, cette année, nous ne parlerons pas du pèlerinage; nous examinerons ce qui se rapporte au culte de la T.-S. Vierge, dans l'Église de Charbonnières qui lui est dédiée spécialement.

Dans les fenêtres du sanctuaire, on remarque deux beaux vitraux à personnages, représentant des mystères joyeux du rosaire: l'Annonciation, la Visitation, la naissance de N.-S. Ces vitraux sont accompagnés des armoiries des donateurs. Dans la chapelle de la Sainte Vierge, à droite du chœur, sont disposés, comme dans le sanctuaire, deux beaux vitraux représentant des mystères douloureux et glorieux du rosaire, en médaillons : celui de la Compassion de la T.-S. Vierge, et ceux de la descente du Saint-Esprit, de l'Assomption et du couronnement de Marie dans le ciel.

Une statue de la Vierge mère, en pierre, est révérée dans une niche au-dessus de l'autel; vis-à-vis est suspendu au mur un tableau de l'Immaculée Conception, représentée comme dans la médaille miraculeuse, les bras étendus et les pieds reposant sur le globe du monde et foulant le serpent infernal.

C'est dans cette chapelle qu'aux jours de fête on place la riche bannière de la Confrérie et qu'est dressée sur un brancard élégant, garni de dentelles, la châsse dorée, où repose sur un coussin de velours rouge la relique précieuse du Voile de la T.-S. Vierge. C'est aussi dans cette chapelle que les jeunes filles assistent aux offices, sous la surveillance de leurs religieuses maîtresses.

Maintenant, si nous descendons au bas de l'église, nous trouverons encore l'image de Marie tenant sur le bras droit l'Enfant Jésus qui semble jouer avec un oiseau. Elle est encadrée dans les restes d'un vieux rétable en bois. C'est la statue de l'ancienne église; devant cette image surtout se tient le pèlerinage de la Compassion, comme le témoignent les nombreux cierges allumés en ce lieu.

N.-D. de la Compassion est enfin rappelée, dans l'endroit où l'on se rend en procession, par une petite statue en fonte, adossée à une croix de même matière, laquelle est fixée sur un piédestal en pierre. Tout le calvaire est érigé sur un tertre, où l'on accède par des gradins en terre, semés de sable, et plantés d'un bosquet de magnifiques sapins.

Quand l'assistance se masse auprès de la croix et sur les degrés du tertre, elle ne laisse pas que de produire un très bel effet, au milieu de toute cette verdure. Mais surtout les prières s'y rassemblent fortes et touchantes pour monter vers le trône de la Mère de douleurs, qui les présente à son Fils Jésus sur la croix.

Daigne son infinie bonté y répondre par une grande effusion de grâces sur les mères et sur les enfants, sur tous les assistants, prêtres et fidèles !

NOTA. — Ce que nous venons de faire pour l'église de Charbonnières, n'y aurait-il pas grand avantage à le faire pour les autres paroisses ?

Oui, ce serait contribuer à l'édification des âmes que de glorifier la Sainte Vierge, en relevant partout pour ainsi dire, ses traces au milieu de nous, par ce moyen facile : inventorier les objets de la dévotion à Marie dans toutes les églises du diocèse.

FAITS DIVERS

La Loi sur les associations. — Cette loi, votée en première lecture à la Chambre par 303 voix contre 224, le 29 mars, viole à

la fois la liberté d'association et la liberté d'enseignement. Toute la presse non sectaire est unanime à le proclamer. Voici ce qu'a écrit au journal *La Croix* un de ses correspondants de Rome au sujet de ce grave et triste événement :

Le vote de la loi des associations était prévu à Rome, et si la menace de la confiscation a été écartée, ou du moins si un accord de la dernière heure lui enlève son caractère le plus brutal et le plus odieux, cependant l'impression est considérable.

On se souvient que M. Millerand avait dit : « Frappez à la caisse »; mais si tel était le dessein des socialistes et des sectaires, autres sont les vues de l'Eglise.

Ce que voulait conserver le Pape, ce n'est pas l'or, c'est l'âme des enfants, et c'est pour les sauver que le Souverain Pontife a travaillé jusqu'aujourd'hui et travaillera jusqu'à son dernier souffle.

Or, sur ce point, le vote de la Chambre n'a rien perdu de sa gravité, et on aurait tort de croire que les demi-concessions, les tempéraments sur la question matérielle ont fait oublier au Vatican le but que visait la loi. Ce n'est pas une loi de finances, c'est une loi de déchristianisation.

— Je voyais ce matin même un cardinal bien au courant des choses de France, qui m'exprimait avec une vivacité et une émotion communicative les sentiments que je viens d'indiquer, et qui sont ceux de tous ses éminents collègues. Et je puis vous en donner un « confirmatur ».

Le Souverain Pontife a *décidé de faire un nouvel acte*; la décision est récente, elle date de trois ou quatre jours à peine. Il est impossible de savoir la forme qui sera donné à cet acte.

D'aucuns penchent pour l'allocution consistoriale dont l'allure grave et solennelle se prête à l'importance de cette protestation, d'autant plus qu'il y a des précédents, et que Grégoire XVI, dans une circonstance analogue à propos des lois que fit l'Espagne en 1834, prononça une allocution qui est restée célèbre.

Mais le Souverain Pontife n'a point voulu dire comment il ferait entendre encore une fois sa voix. Il estime seulement que sa lettre au cardinal Richard n'est plus suffisante et qu'il faut autre chose. »

— Un vaste *pétitionnement*, dont l'initiative revient à des femmes chrétiennes de Lyon, s'organise dans toute la France, en faveur du maintien des associations religieuses.

Le texte de cette pétition est court et bon. Le voici :

« Nous, femmes de France, protestons de toute notre âme, avec
« la plus grande énergie, contre le projet de loi concernant les
« associations religieuses.

« Nous demandons la liberté. »

C'est bien le droit des mères de famille de réclamer la liberté et le maintien des associations religieuses qui, chaque jour, donnent une éducation chrétienne à leurs enfants.

Aussi applaudissons-nous de tout notre cœur aux efforts de ces vaillantes françaises. Les listes seront présentées au Sénat, quand à son tour il aura à discuter sur la loi votée par les députés.

La Grande Chartreuse. — D'après une correspondance adressée à *l'Autunois*, les Chartreux menacés par la loi sur les associations, ont pris leurs précautions. Ils ont acheté des terres en Espagne et en Autriche, où ils ont fait construire des couvents. S'ils sont expulsés de France, le gouvernement perdra 2,000,000 d'impôts. Les Chartreux pour faire leur liqueur, achètent par an 90,000 hectolitres de vin dont ils font 9,000 hectolitres d'eau-de-vie. Il y a peu de contribuables si avantageux au Trésor de la République!

Couronnement de Notre-Dame de Brebières. — Mgr l'évêque d'Amiens annonce par une lettre pastorale le prochain couronnement de la statue de Notre-Dame de Brebières, la madone si vénérée en Picardie, à laquelle la ville d'Albert a élevé un magnifique sanctuaire.

Chanoines honoraires de Digne. — En raison des vides produits dans le chapitre cathédral par suite de la suppression du traitement des chanoines, Mgr l'évêque de Digne, afin de conserver son éclat à son église épiscopale, a obtenu par indult apostolique l'autorisation d'élever de 20 à 30 le nombre de chanoines honoraires, à la condition toutefois qu'il y aurait toujours au moins 10 chanoines honoraires demeurant dans la ville de Digne et en situation d'assister aux cérémonies de la cathédrale, et plus particulièrement à celles que préside Monseigneur.

1901. XXIe Pèlerinage de pénitence à Jérusalem. — Le Conseil des Pèlerinages, 8, rue François Ier, à Paris, organise, comme chaque année, un Pèlerinage aux Lieux Saints, qui partira de Marseille le 26 avril pour rentrer en France le 7 juin. Les pèlerins visiteront le Carmel, Nazareth, Tibériade, la Samarie, l'Égypte, Port-Saïd, le Caire, les Pyramides, Alexandrie. Le transport se fera comme toujours sur la nef *Notre-Dame-de-Salut*. Les pèlerins seront logés, à Jérusalem, à Notre-Dame de France.

Prix des places (aller et retour) : 1re classe, 650 fr. — 2e classe, 480 fr. — 3e classe, 315 fr. — A ces sommes, il faut ajouter pour le logement à Jérusalem, en Syrie et en Égypte, les divers transports et frais accessoires : 330 fr. en 1re classe; 280 fr. en 2e classe; 255 fr. en 3e classe. Soit au total : 980 fr. en 1re classe; 760 fr. en 2e classe;

570 fr. en 3e classe. Des réductions sont accordées pour se rendre à Marseille.

Demander le programme et tous les renseignements au Secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 8, rue François-Ier, à Paris.

Notre-Dame du Temple, au Dorat. — La Mère Agnès, Supérieure générale des religieuses franciscaines de N.-D. du Temple, au Dorat, vient de mourir.

On connaît, dit la *Semaine religieuse*, l'œuvre éminemment utile créée par M. l'abbé Rougier, de vénérée mémoire, pour venir en aide aux vieux prêtres infirmes.

L'abbé Rougier avait été frappé de la situation pénible qui souvent était celle de ses confrères du sacerdoce, quand, à l'âge avancé, et dénués de ressources, ils se trouvaient aux prises avec la maladie, et souvent même avec la misère. Que de fois le respect des convenances extérieures ou le sentiment de la dignité personnelle, empêchait l'aveu de ces tristesses ! Et qui saura jamais combien de souffrances ont été dissimulées par ces vaillants de la vie sacerdotale, curés ou vicaires, à qui Dieu avait réservé les dures épreuves de la maladie ou de la vieillesse !

C'est pour eux que l'abbé Rougier résolut de constituer des maisons de retraite où ils pourraient passer convenablement leurs vieux jours et mourir en paix. La première maison de retraite fut créée au Dorat ; elle fut bénite en 1874 par Mgr Duquesnay, alors évêque de Limoges.

L'œuvre s'est développée depuis. Une seconde maison de retraite a été installée à Montmorillon (Vienne), une autre à Cieurac (Lot). une autre à Louyat, près du cimetière de Limoges.

Mère Agnès, de son nom de famille Marie Rambaud, fut des premières à faire partie de la congrégation nouvelle, avec Mme Vergnaud, la supérieure qui est morte il y a dix ans, et à qui elle avait succédé.

Revue du Clergé français. Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. Sommaire du 1er Avril 1901 : Le mouvement théologique en France depuis les origines jusqu'à nos jours (1er art.), par Ph. Toreilles. — L'idée d'égalité (fin) par F. Dubois. — Le Christianisme et les temps présents, par J. Bricout. — Pour la Passion, par F. Montagnon. — Tribune libre : A propos de catéchisme, par E. Barbier. — De la vie intérieure chez les modernes, à propos de la canonisation de Jean-Baptiste de la Salle, par C. Delfour. — Prédication : Trois plans d'instructions sur le jubilé, par E. Léveillé. — Conférences ecclésiastiques. L'évolution historique de l'Indulgence, par H. Leduc. — Consultation. Sur l'Index, par A. Boudinhon. — A travers les Périodiques. — Bibliographie. — Ouvrages nouveaux.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

Nº 12.



SAMEDI 13 AVRIL 1901



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT D'AVRIL)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)





3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES — Cathédrale.—Le 14 avril, dimanche de la *Quasimodo*, double. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, procession avec station au Crucifix, complies et salut. — Chapelet.

Mardi 16, fête de S. Benoît-Labre, messe à 6 h. dans la chapelle de la Crypte où est sa statue; messe du T. O. fr.

Mercredi 17, fête de S. Fulbert, messes dans sa chapelle.

Jeudi 18, à l'office capitulaire, messe de *Requiem* pour les bienfaiteurs de l'église. — A 4 h., adoration réparatrice.

Samedi 20, à 4 h., salut à l'autel du Sacré-Cœur de Marie.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — 14 avril, 1er dimanche après Pâques. A 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres, salut. — Catéch·

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain, dimanche de la *Quasimodo*. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, procession de la Confrérie et salut.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Le 16 avril, à 8 h. 1/2, cérémonie d'Oblation d'une sœur tourière. Allocution par le P. Pérou, mariste; messe conventuelle.

BIBLIOGRAPHIE

Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. — Sommaire du numéro du 5 Avril 1901 : I. Monseigneur de Ketteler et ses principes de gouvernement, par le P. H. de Bigault.—II. L'Alcoolisme devant la Chambre, par le P. H. Martin. – III. Bonald d'après sa correspondance inédite, par le P. H. Chérot. — IV. Le Mysticisme dans l'art, par le P. H. Brémond. — V. Nécrologie : le R. P. Emile Régnault, par le P. H. M. — VI. Choses de l'éducation et de l'enseignement, par le P. J. Burnichon. — VII. Notes sur quelques travaux de sociologie, par le P. X. Moisant. — VIII. Un siècle de l'Eglise de France, par Mgr Baunard, par le P. H. C. — IX. Notes et documents pour servir à la défense des Congrégations religieuses, par le P. É. Capelle. — X. Revue des livres. — XI. Notes bibliographiques. — XII. Evénements de la quinzaine.

Une Revue pour les jeunes filles. —Une revue mensuelle et illustrée pour les jeunes filles, doctrinale et pieuse, très littéraire, paraît depuis quelques mois, sous le vocable de sainte Solange, ce type idéal de beauté, de pureté, de courage.

Du côté de l'autorité ecclésiastique, rien ne lui manque. Elle est patronnée par l'Ordinaire, Mgr l'archevêque de Bourges, et a été chaudement recommandée par un grand nombre de nos évêques, notamment par Son Eminence le cardinal archevêque de Lyon. Rien non plus ne lui manque du côté de la rédaction. Elle est dirigée par le R. P. Jean Vaudon, supérieur des missionnaires de Bourges, lauréat de l'Académie française. Elle a pour principaux collaborateurs des laïques éminents, et des prêtres qui sont tous ou bien docteurs ès lettres ou bien docteurs en théologie.

On s'abonne à Bourges (Cher), 108, rue de Dun. Prix de l'abonnement annuel : 4 fr. 50 pour la France; 5 fr. 50 pour l'Union postale; prix de l'abonnement semestriel : 2 fr. 50 pour la France; 3 fr. 50 pour l'Union postale.

Lettre de Mgr l'Evêque d'Annecy sur la Persécution présente de l'Eglise. (*Libr. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris, VI. Prix : 10 centimes.*)

SOMMAIRE

PRIÈRE POUR LA FRANCE

Voici une prière composée au XV[e] siècle par Charles d'Orléans, et qui semble faite aujourd'hui.

† Notre-Dame, priez pour la France.

Jadis on ne nommait, par tous pays, la France que « le Trésor de la noblesse ». Chacun trouvait en elle, la bonté, l'honneur, la loyauté, la noblesse, la science, la courtoisie, le sens et la prouesse. Tous les autres peuples prenaient plaisir à la suivre. Et maintenant j'ai une grande déplaisance à te voir subir tant de douleurs, ô très chrétien, ô franc pays de France.

Sais-tu d'où vient ton mal, à vrai parler, et pourquoi tu es aujourd'hui en tristesse? Eh bien! je te le vais dire, et je crois par là m'acquitter envers toi. Ecoute et tu feras sagesse.

Ce qui t'a perdu, France, c'est ton grand orgueil, ta gloutonnerie, ta paresse, ta convoitise, ton mépris de la justice, cette luxure surtout qui abonde et surabonde en toi. Voilà ce qui a forcé Dieu à te punir, ô très chrétien, ô franc pays de France!

Ne va pas cependant désespérer : car Dieu est très largement plein de grande miséricorde.

Va vers lui, va lui demander ta grâce. Car Dieu a, il y a longtemps, pris des engagements avec toi. Pour avocate choisis humilité, et Dieu sera très joyeux de te guérir. Mets entièrement ta confiance en lui : s'il a voulu mourir en croix, c'est pour tous les hommes; c'est en particulier pour toi, ô très chrétien, ô franc pays de France!

La cour de Rome t'appelle son bras droit : car tu l'as souvent tirée de détresse. Et, pour t'en remercier, les Papes te font asseoir, seule, entre toutes, à leur droite. Et ainsi feront-ils toujours, tant que ce sera justice. C'est pourquoi tu dois fortement pleurer et gémir, quand tu déplais à Dieu qui a tant fait pour toi et que tu devrais tant aimer, ô très chrétien, ô franc pays de France!

Dieu a les yeux ouverts pour t'embrasser, ô France, et le voici tout prêt à oublier ta vie pécheresse. Demande pardon et Notre-Dame te va venir aider bien vite, Notre-Dame, ta très puissante reine; Notre-Dame, qui est ton cri de guerre et que tu reconnais comme maîtresse. Tous les saints dont les corps reposent en terre française, vont avec la Vierge, accourir à ta défense. Mais ne reste pas endormi dans ton péché, ô très chrétien, ô franc pays de France!

† Notre-Dame, priez pour nous.

LA RÉVOLUTION ET LA LIBERTÉ

Sous ce titre, le T. R. P. Constant, des Frères Prêcheurs, a publié à la Librairie Salésienne, 29, rue du Retrait (Ménilmontant), Paris, un bel ouvrage que nous souhaiterions de voir dans toutes les mains. Notre-Dame de Chartres, dont le Révérend Père est le dévot serviteur, et par sa naissance et sa famille le diocésain, a béni ce livre d'actualité.

La Révolution et la Liberté (c'est le titre du livre) a flétri les énergumènes proscripteurs de 1880. Citons ce passage d'un chapitre sur la *Liberté de conscience*, traité magistralement par le docte écrivain.

« Quel était le grief de l'Etat contre ces hommes mis violemment à la porte de leurs demeures, en juin et novembre de l'an de grâce 1880?

Ces hommes priaient. C'était là le danger public; il le fallait à tout prix conjurer.

La prière est un acte de conscience, l'acte le plus élémentaire et le plus élevé, tout à la fois, de cette conscience. C'était donc la conscience que l'expulsion visait. C'était donc à la conscience qu'il attentait.

— Mais, réplique l'Etat, ces hommes priaient en commun.

— Mais vous ne savez donc pas, ministre mal avisé, que la prière, si bonne d'elle même *que meilleure chose ne saurait être*, après Dieu, que la prière est bien meilleure encore quand elle s'allie à une autre prière, et que plus monte le chiffre de ces prières alliées, plus leur excellence, leur puissance et leur action s'accroissent? Vous n'avez, ni dans votre géométrie, ni dans votre algèbre, ni dans aucune de vos sciences, si riches en merveilleuses formules, aucune formule qui exprime la force de la prière multipliée par la prière.

Donc, *c'est cette force de la prière unie qui vous épouvante.* C'est cette force que vous voulez enlever au monde et que vous allez combattre et détruire, si vous pouvez, aux foyers d'où elle se dégage et où elle se développe le mieux : aux foyers religieux.

Mais vous attentez à ce qu'il y a de plus profond, de plus sacré dans la chose qui est elle-même la plus sacrée du monde. Car la chose la plus sacrée du monde, c'est la conscience. Et l'acte le plus sacré de la conscience, c'est la prière. Je pourrais m'en tenir là. Car je n'ai à faire voir que votre tyrannie. Mais laissez-moi tenter de vous être un peu plus utile, aussi utile que je pourrais vous être, en vous montrant en plus combien vous êtes aveugles.

Vous trouvez que les associations deviennent péril public dès que les hommes associés prient. Jamais, peut-être, quelque coutumiers du fait que vous soyez, vous n'avez pris la vérité plus au rebours. Mais c'est précisément lorsqu'ils ne prient pas que les hommes sont dangereux.

Bien plus, il n'y a qu'une seule chose qui puisse rendre politiquement et socialement possibles, je veux dire tout au moins, inoffensives, les associations : la prière.

Qui rassemble ameute, a dit un penseur. On ne pouvait exprimer d'une manière plus concise et avec un relief plus heureux une des premières vérités de l'Ordre social.

Un homme isolé, tel que le péché d'origine le fait, est loin d'être toujours inoffensif. Ainsi, d'ailleurs, l'avez-vous pensé vous-même en vous garant de mille manières contre lui. Mais si vous unissez plusieurs de ces hommes, la loi des serments n'attend pas pour agir. Les éléments mauvais individuels se combinent. Leurs affinités les compénètrent et dégagent de chacun des activités latentes. La force qu'ils acquièrent devient terrible.

Et si les éléments rassemblés se chiffrent par centaines, par milliers, il n'y a pas de volcan dont les fumées prisonnières luttent plus fort aux entrailles de la terre, que ne lutte pour se donner issue, l'ébullition de cette matière humaine. Il n'y a qu'ùne puissance pour enchaîner cette lave, ou, mieux encore, pour prévenir l'ébullition. Ce pouvoir, c'est la prière. Pour qu'un rassemblement d'hommes ne soit pas, tout d'abord, ou à brève échéance, un groupe séditieux, il n'y a

qu'un secret; les faire prier. Et c'est pourquoi il y a deux endroits au monde, et *ce sont les seuls peut-être, où les rassemblements cessent d'être dangereux : l'Eglise et le couvent.*

Vous disputez pied à pied, le droit d'association aux hommes modernes, aux fils de la Révolution. Vous avez certes bien raison. Le seul malheur, en cela, c'est que vous ne savez pas pourquoi vous avez raison. C'est parce que ces hommes ne prient pas, et que, s'ils ne prient pas quand ils sont seuls, beaucoup moins encore prieront-ils rassemblés, et que, la prière faisant défaut, l'émeute naîtra ; voilà la raison que vous avez sans le savoir.

Ainsi vous ont déjà trahis, ainsi vous craqueront encore entre les mains tous les projets de loi d'association que vous élaborerez et tous les essais de réalisation que vous en tenterez. — Vos syndicats ne datent que d'hier et déjà ils vous épouvantent. Je le crois bien, il y a beau temps que vous bannissez de partout la prière, que vous n'en voulez nulle part pour l'homme. Vous avez supprimé le frein des passions, et vous déchaîneriez impunément la furie des passions ! Vous vous préparez en renversant les digues, à pousser de nouvelles eaux dans le lit du fleuve, et vous vous étonnez que le fleuve ne coule pas inoffensif à travers les brèches de ses rives !

Les associations que vous rêvez stérilement aujourd'hui, elles ont été possibles en d'autre temps ; elles y furent réalisées, elles y furent florissantes. C'étaient ces corporations issues du génie de saint Louis. (Je ne dis rien de trop : de l'institution des corporations on peut, sans hyperbole, décerner le génie à saint Louis). C'étaient ces puissantes et paisibles corporations que la Révolution renversa si précipitamment et si étourdiment, par la main d'un *de ses sages*, de l'un des précurseurs de ses délires, mis au pinacle par elle et dont l'apothéose ouvrit la série de ses dieux.

Turgot ne vit rien de mieux, ni de plus pressé que de défaire ce qu'avait fait saint Louis.

Puisque, aujourd'hui, le vide social fait par la main de Turgot vous paraît un désert, où couve un volcan, allez donc redemander son secret à saint Louis. Il vous le livrera dans ses merveilleux établissements. Il vous montrera que l'âme de ces corporations était la prière.

L'association était possible alors, parce que les associés priaient ensemble, parce qu'ils ressemblaient par ce côté à ces odieux couvents que vous avez fermés ; parce que leur centre était l'Église, le second lieu du monde où les hommes puissent se tenir rassemblés sans péril ; parce qu'ils avaient un saint du ciel pour patron ; parce que la bannière de ce saint était leur drapeau ; parce qu'avec cette bannière ils faisaient des processions, autre département de la prière qui vous paraît si menaçant pour l'État, et qui était alors une des sauvegardes et de la corporation et de l'État.

Quand vous aurez rétabli ces choses, vous aurez, autant que vous voudrez, des associations de toute nature et des syndicats de toute forme. Tant que vous les tiendrez dehors, vous continuerez à tâtonner en plein midi, comme vous faites à l'heure présente, avec un succès qui ébahit le monde.

Je reviens maintenant à mon point de départ, et je regarde comme bien établi que l'expulsion des religieux en 1880 fut une oppression odieuse et insensée de la conscience catholique.

R. P. Constant O. P.

LES BRETONS A CHARTRES

ET COMMENT LA SAINTE VIERGE LES Y GUIDAIT ELLE-MÊME.

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Rennes, n° du 6 avril 1901.

Au XIII[e] siècle, à l'enthousiasme des croisades succéda la sainte ardeur des constructions religieuses. Parmi les merveilleux édifices élevés à cette époque figure, au premier rang, la cathédrale de Chartres. Or l'on ne sait pas assez dans notre province qu'au nombre des travailleurs de cette admirable église se trouvèrent beaucoup de Bretons.

Qui amena de la sorte nos ouvriers en Beauce ? Leur foi et leur amour pour la Sainte Vierge les y entraînèrent certainement ; de plus, à cette époque le duché de Bretagne était entre les mains de Pierre de Dreux, époux d'Alix de Bretagne ; or le duc Pierre, fils puiné du comte de Dreux, appartenait par sa naissance aux environs de Chartres.

Il existe deux témoignages, à Chartres, de la participation du peuple breton à la réédification, au commencement du XIII[e] siècle, de la cathédrale Notre-Dame, naguère incendiée : les pierres

sculptées et les brillantes verrières de cette église représentent, avec le plus grand art, les princes de la maison de Bretagne — les vieilles traditions de la ville de Chartres relatent en outre les travaux des Bretons et les faveurs qu'en récompense leur accordait la Sainte Vierge elle-même.

Nous voici devant l'incomparable porche méridional de la cathédrale de Chartres ; au dessous de la statue colossale de Jésus-Christ, au milieu de celles de ses douze Apôtres, nous apercevons les deux statues d'un grand seigneur et de sa femme ; ce sont Pierre et Alix, duc et duchesse de Bretagne ; la couronne en tête, mais les mains jointes et les genoux en terre, ils implorent le secours divin par l'intercession de Marie ; devant eux des serviteurs distribuent aux pauvres les pains que renferme une corbeille.

Au dessus de ce portail monumental s'ouvre l'une des plus belles roses en vitraux de couleur que possède la France. Elle fait le pendant à la rose septentrionale, dite de France, donnée par saint Louis ; elle peut prendre elle-même le nom de rose de Bretagne, car c'est un don magnifique du même duc Pierre Ier. Le peintre verrier y a représenté la Glorification de Jésus-Christ, et douze fois autour de la scène principale il a voulu reproduire en brillants émaux l'écusson du prince breton : *échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules, au franc quartier d'hermines plein.*

Au dessous de cette rose, dans la fenêtre centrale, Marie présente aux fidèles son Divin Fils ; à ses pieds apparaissent d'un côté le duc Pierre de Dreux et la duchesse Alix de Bretagne, mariés en 1212 ; d'autre côté deux de leurs enfants : Jean Ier, duc de Bretagne après son père, et Yolande de Bretagne, fiancée en 1228 à l'un des frères du roi saint Louis. Comme l'on voit, la Bretagne est bien représentée dans la cathédrale par les portraits de ses souverains, et ce n'est que justice, car, dit un auteur sérieux : Pierre Ier, duc de Bretagne, « fut le plus généreux bienfaiteur de Notre-Dame de Chartres (1). »

Un trouvère du XIIIe siècle, Jean Le Marchant, écrivant vers 1262, le poème des *Miracles de Nostre-Dame*, nous est garant de la présence à Chartres de nombreux représentants de la nation bretonne ; il nous indique même leur demeure dans cette ville, tout en faisant l'éloge de leur endurance, de leur courage, surtout de leur dévotion et de leur foi :

A Chartres avoit une gent
Qui Chartres aiment par coustume ;

(1) Bulteau, *Description de la Cathédrale de Chartres*, 102 et 195.

Tous ne gisent pas sur plume
Si sont-ils gent de grant prouesse.
A Chartres ont leur forteresse
Close des Fossez Sainte-Foi :
Vers Dieu et sa mère en grant foi,
Et d'une rue ont la baillie
Qui a nom la Bretonnerie (1).

Jean Le Marchant raconte, entre autres choses, un éclatant miracle opéré par la Sainte Vierge en faveur de ses bons serviteurs de Bretagne réunis à Chartres pour travailler à la cathédrale. Ne pouvant reproduire ici les longues rimes du trouvère, nous en emprunterons la traduction à une excellente notice publiée jadis par notre savant et regretté compatriote Alfred Ramé :

« La gent bretonne de Chartres avait décidé, à l'instar des Normands, Manceaux et autres voisins devotieux à Notre-Dame, qu'elle amèneroit à la cathédrale son char de matériaux ; clercs et laïques, nobles et manants s'y attelaient d'ordinaire, sans permettre qu'un homme étranger à la province mît la main à leur besogne. Mais il ne paraît pas que nos gens, lents par nature, brillassent par leur diligence. Les Bretons ont reçu, ce semble, assez de qualités solides en partage pour ne pas trop regretter que le Ciel ait départi à d'autres le don de la vivacité. A Chartres, cependant, ils étaient périodiquement attristés de voir leur chariot arriver en général le dernier à pied d'œuvre, et afin de porter remède à un état de choses si humiliant, ils tinrent conseil en leur Bretonnerie. Les malins avisèrent qu'en quittant la ville à l'heure où tout s'endort, et en passant la nuit sur les grands chemins, l'aurore ne manquerait pas d'éclairer l'arrivée de leur chariot à la cathédrale et le triomphe de la bannière de saint Malo.

« Un soir donc, après souper, il n'y eut Breton ni Brette qui ne courût aux carrières avec bonne provision de cordes et de colliers. Mais par aventure jamais ténèbres plus épaisses ne rendirent la nuit plus sombre : pas une étoile au ciel, point de lune à l'horizon. Nos pauvres gens haletant sous le faix, s'égarent dans la campagne, quittent les sentiers tracés et font culbuter leur chariot d'un fossé dans un autre. Egarés, saisis de terreur et de découragement, ils vont renoncer à leur malencontreuse entreprise ; mais Notre-Dame voyait ses serviteurs éperdus dans les ténèbres : elle prie le Dieu qui guida jadis par une colonne de feu les Israélites à leur sortie d'Egypte, d'éclairer la marche des bons Bretons de Chartres. Aussitôt Dieu, qui n'est qu'amour pour sa mère, envoie

(1) *Les Miracles de Notre-Dame.* (Ms. de la Bibliothèque de Chartres).

au dessus du char « trois brandons de feu qui ardoient, » et cette lueur miraculeuse illumine au loin le vieux clocher de la cathédrale, resté debout au milieu des ruines. En apercevant le but de leurs efforts, les Bretons se jettent à genoux, entonnent avec des larmes de joie les versets du *Te Deum*, et toujours chantant, toujours éclairés par les trois brandons, qu'une main invisible tenait suspendus au dessus du chariot, arrivent à Chartres et déposent devant l'église leur précieux chargement (1). »

Notons en terminant que les Bretons, favorisés de la sorte par la Sainte Vierge, appartenaient probablement au territoire de notre archidiocèse de Rennes, car le trouvère Jean Le Marchant dit expressément d'eux :

Ce sont Bretons nés en Bretaigne
De saint Malo portant l'enseigne (2).

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 14 au 21 Avril

Le 14, 1er Dimanche après Pâques. — On l'appelle dimanche de *Quasimodo,* à cause du premier mot de l'Introït; dimanche *in albis,* à cause des vêtements blancs jadis déposés ce jour-là par les nouveaux baptisés du samedi saint. En bonne règle, c'est la fin de la période des pâques ; mais depuis longtemps déjà cette période est prolongée par une autorisation de l'Évêque.

Le 15, lundi, S. Justin, martyr au 2e siècle. — Né de parents payens, à Flavia Neapolis (Naplouse), il suivit dans sa jeunesse différentes écoles de philosophes païens ; mais plus tard ému de la constance des martyrs chrétiens, l'étude des prophètes et de la doctrine du Christ le conduisit à l'Evangile. Il l'enseigna lui-même, tout en restant laïque, et il écrivit de belles Apologies de la foi ; il confirma ses enseignements par le martyre.

Le 16, mardi, S. Benoît-Joseph Labre. — C'est le célèbre pèlerin dont nous avons une statue bénite à la Crypte chartraine, en souvenir de son séjour à Chartres où une parente lui donnait l'hospitalité, afin de lui faciliter le pèlerinage à Notre-Dame. L'histoire de ses austérités à Amettes, lieu de sa naissance, aux couvents des Chartreux et des Trappistes où il essaya de se fixer, aux lieux de pèlerinages qu'il a visités, enfin à Rome où il est mort le 16 avril 1883, étonne, édifie, fait aimer le saint. Son panégyrique par Mgr Pie, est admirable.

(1) Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes.

(2) *Les Miracles de Nostre-Dame.*

Le 17, mercredi, S. Fulbert, évêque de Chartres. — Né en Poitou, élève du célèbre Gerbert à Reims, directeur des écoles à Chartres, puis évêque, tout en continuant ses leçons publiques qui ont formé des savants distingués, « étoiles brillantes autour d'un soleil étincelant. — La chapelle dédiée à saint Fulbert dans la crypte chartraine, rappelle ce qu'il a fait pour le culte de N.-D. de Chartres; les archéologues étudient en ce moment les restes de la cathédrale qu'il éleva en l'honneur de Marie.

Le 18, jeudi, la B. Marguerite de l'Incarnation, veuve. — Mme Acarie, née Barbe Avrillot, élevée au monastère de Longchamp, entra, après la mort de son époux, au Carmel d'Amiens; elle reçut alors le nom de Sœur Marie de l'Incarnation. Elle devint supérieure du monastère des Carmélites de Pontoise, où elle mourut après s'y être distinguée par d'éminentes vertus. Dans le monde, elle était déjà d'un grand détachement : Bien avare, disait-elle, celui à qui Dieu ne suffit pas.

Le 19, vendredi, S. Isidore, évêque et docteur. — Fils d'un gouverneur de Carthagène, et frère de S. Léandre, archevêque de Séville, qui prit soin de son éducation, il vécut 35 ans dans l'épiscopat, présida plusieurs conciles, fonda un monastère qui fut une pépinière de savants, publia plusieurs ouvrages, entre autres une collection bien connue de Décrétales, rétablit l'unité dans la prière liturgique et révisa la liturgie romano-espagnole. Il mourut le 4 avril 629.

Le 20, samedi, S. Léon, pape et docteur (transf. du 11). — S. Léon-le-Grand, issu d'une des plus nobles familles de Toscane, est né à Rome. Archidiacre, il prit une grande part aux affaires sous les papes Célestin et Sixte III. Souverain pontife, il écrasa le pélagianisme qui commençait à reparaître, condamna les erreurs d'Eutychès, et arrêta la marche d'Attila sur Rome. Par sa vertu et sa doctrine, il est l'un des plus illustres successeurs de S. Pierre.

Le 21, dimanche (du Bon-Pasteur), S. Anselme, évêque et docteur.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Fête de Pâques, à la Cathédrale de Chartres. — Elle a dépassé notre attente en splendeur et en charmes cette majestueuse solennité.

Le temps était très beau; il a favorisé l'affluence à l'église. Que de monde dès le matin ! Les communions des hommes à la messe spéciale pour eux ont été plus nombreuses que les années précédentes; ce dont on ne peut trop se réjouir. Aux offices pontificaux, une immense foule suivait la prière publique, exprimée par les

plus beaux chants : le plain-chant liturgique dont le *Credo*, le *Victimœ paschali laudes* et l'*Ofilii* sont en ce jour la partie la plus parfaite et la plus saisissante pour le peuple; puis, la messe en musique dite du Sacré-Cœur de Gounod, le *Benedictus* de Mozart disposé en solo et chœur par Bischof, l'*Ave Maria* solo et chœur de Niedermeyer, le *Tantum* de Grison; autant de compositions de premier ordre, surtout la messe et le *Benedictus* du salut. Ces harmonies religieuses d'un grand caractère impressionnent vivement et élèvent l'âme vers Dieu.

Quant au discours des vêpres, le dernier de la station quadragésimale, il a été le digne couronnement de toutes les instructions du R. P. Clavère. Quelle exhortation puissante au courage et à la confiance, au milieu des luttes actuelles, que cette démonstration superbe de la vie de l'Église! Vie prouvée par ses pensées et les grandes paroles des Papes; par les énergies de son cœur et les dévouements qu'elle inspire; par la force de son bras, l'héroïsme de ses défenseurs. Non, les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Sœurs de N.-D. de Chartres. — Mardi, 9 avril, a eu lieu, dans la Communauté des Sœurs de N.-D., une cérémonie de profession et de vêture religieuse. Le prédicateur était M. l'abbé Bouillet, vicaire de la Cathédrale.

Sœurs de l'Immaculée-Conception, à Nogent-le-Rotrou. — Le 10 avril, une belle cérémonie de vêture religieuse réunissait une nombreuse assistance dans la chapelle des Sœurs de l'Immaculée-Conception; quatre postulantes prenaient le saint habit. Le supérieur de la Communauté, M. le chanoine Genet, présidait et prononçait l'allocution.

Châteaudun. — *Paroisse de la Madeleine.* — Au soir de la fête de Pâques, en l'église de la Madeleine, a été célébré en grande pompe le salut traditionnel, bien connu sous le nom de *Salut de Henri IV.*

Cette solennité était rehaussée par l'éloquence entraînante et bien appréciée du R. P. Rigault, prédicateur de la station de carême en cette église. Le vaillant missionnaire a fait ses adieux aux paroissiens de la Madeleine qu'il sut captiver pendant quatre semaines par le charme de sa chaude et ardente parole.

Le recrutement sacerdotal. — Nous venions d'écrire, pour notre dernier Supplément, notre annonce de la quête de Pâques en faveur des Séminaires, quand nous est arrivé le premier numéro d'une nouvelle Revue (revue trimestrielle) publiée à Limoges sous ce titre: *Le Recrutement sacerdotal*. On nous prie de la faire connaître à nos lecteurs. Nous le faisons volontiers. Le programme

de ses rédacteurs est précisément la thèse principale que voulut soutenir et répandre feu M. le chanoine Ychard, en fondant la *Voix de N.-D. de Chartres*, en 1857, après avoir fondé, en 1853, son Œuvre des Clercs de Notre-Dame, œuvre de vocations ecclésiastiques comme depuis on en créa dans plusieurs diocèses de France.

Il y a plus de 44 ans que la *Voix* continue de plaider cette cause si intéressante des élèves des Séminaires ; plusieurs fois, chaque année, elle la rappelle au souvenir de ses lecteurs. Puis nous avons l'habitude de recommander spécialement cette formation première des lévites pour le sacerdoce à notre auguste Patronne, *Virgini pariturae*, à la Vierge qui doit donner Jésus au monde et le monde à Jésus. C'est dans ce but qu'autour d'Elle et bien loin d'Elle, les membres de notre Archiconfrérie de N.-D. de Sous-Terre redisent chaque jour cette invocation : N.-D, de Chartres, reine du Clergé, priez pour nous ; et cette autre que M. le chanoine Ychard propagea le premier, croyons-nous, il y a bientôt un demi-siècle : « Seigneur Jésus, donnez à votre Eglise des ministres selon votre cœur. »

Il est donc tout naturel que nous souhaitions un prompt succès à une publication qui vient joindre ses aspirations et ses efforts aux nôtres, et agrandir la sphère d'action sacerdotale sur les vocations à cultiver selon les vues de la divine Providence.

On s'abonne au Recrutement sacerdotal (3 fr. par an) place de l'Ancienne-Comédie, Limoges, et dans tous les Bureaux de poste (1).

Le Carême à Boisgasson. — On nous écrit en date du 8 avril.

Monsieur le Directeur. Deux grands événements remplissent en ce moment le monde : le redoublement des épreuves de la fille aînée de l'Église et le Jubilé universel.

Contraste consolant et plein d'espérance ! Le deuil est dans l'Eglise de France par la persécution de ses ennemis plus acharnés qu'à aucune époque connue ; et dans le même temps la joie est dans les âmes chrétiennes par le spectacle d'une piété qui s'étale au grand jour comme dans les âges les plus fervents. Il est bon

(1) Sommaire : Notre Revue. — Déclaration. Approbations épiscopales (37 sont déjà accordées) Chronique du recrutement Sacerdotal. — L'œuvre du Recrutement. Souvenirs et réflexions, par Mgr Baunard, recteur des Facultés Catholiques de Lille. — Ce que peut un Curé, par M. l'abbé Allain, curé de Saint-Ferdinand de Bordeaux. — Pages à relire, extrait de Mgr d'Hulst. — Recruteurs du Sacerdoce. M. de Commet par J. Lagenais. — Variétés. Une vocation, par Jean des Tourelles. — Echange d'idées et d'informations, par le T. R. P. Dehon, Supérieur général des prêtres du Cœur de Jésus. — Renseignements divers. Publications relatives au Sacerdoce au recrutement du clergé (etc.).

sans doute, au milieu des épreuves et des incertitudes de l'heure présente, que les traits d'édification soient révélés pour l'exemple et l'encouragement.

A Boisgasson, les exercices du saint temps de Carême ont été prêchés par deux zélés curés du Loir-et-Cher.

Malgré les intempéries de la saison, il a semblé que ces exercices aient réuni tous les membres de la paroisse qui pouvaient quitter leur maison, les hommes se faisant remarquer par leur nombre et leur recueillement. Aussi combien doux et consolant a été le spectacle de cette brave population, qui fournissant à la pieuse et suave parole des prédicateurs une docilité unanime, n'a voulu refuser à la grâce le concours d'aucune bonne volonté ! Heureuse population, où l'on ignore de plus en plus ce respect humain qui est la honte et la lâcheté du bien, où la généralité est unanime à glorifier Dieu, à pratiquer les lois de son Église, à s'aimer et à s'entendre dans la vraie charité ! La paroisse de Boisgasson a prouvé, à l'occasion de ces exercices, que son zèle pour la religion est loin de se ralentir, que l'ensemble de ses jeunes gens, de ses hommes mûrs et de ses vieillards couronnés par les cheveux blancs aime la parole de Dieu, les cérémonies saintes, et que tout fait espérer que son esprit de foi croîtra d'année en année, à mesure que se développera en elle cette unanimité de la louange envers le Christ Rédempteur.

Voilà la part d'une humble paroisse dans les grâces que nous apporte cette année notre Mère la Sainte-Église. Si quelque âme peut en être édifiée, ce ne sera pas un tort d'en avoir parlé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc.

P. Poyac,
curé à Boisgasson.

NÉCROLOGIE. — Le 9 avril, on nous écrivait de l'Évêché : Nous avons la douleur de vous annoncer la perte que nous venons de faire en la personne de M. l'Abbé Louis-Parfait Bouthemard, curé de Saint-Martin-de-Nigelles, Chanoine honoraire de la Cathédrale de Chartres, décédé hier à l'âge de 80 ans et 16 jours.

Le service funèbre et l'inhumation auront lieu à Saint-Martin-de-Nigelles, le jeudi 11 avril, à 11 heures. — Vous voudrez bien dire une messe à son intention.

M. l'abbé Bouthemard, né à Denonville en 1821, ordonné prêtre, à Chartres en 1844, a été nommé curé de Saint-Martin dès son entrée dans le sacerdoce ; il a donc gouverné cette paroisse pendant près de 57 ans. Tous ceux qui l'ont connu, paroissiens et autres amis, rendent un bel hommage à cette longue vie si humble et si pieuse, entièrement dévouée à l'accomplissement de la volonté de Dieu.

Nous attendons d'autres détails sur la vie, la mort et les obsèques de ce vertueux prêtre que nous recommandons aux prières.

FAITS DIVERS

S. Benoit Labre et le V. Viannay, Curé d'Ars. — Benoit Labre était en compagnie de pauvres comme lui : ils arrivaient, s'acheminant sans doute vers Rome, dans un petit hameau voisin du Dauphiné où ils demandèrent à passer la nuit. En ce temps l'hospitalité, étant une vertu chrétienne, était essentiellement une vertu française. On reçut ces pauvres mendiants : on ne put leur offrir pour nourriture que le pain noir de la ferme, et pour gîte qu'une grange avec de la paille ; mais on les leur offrit de bon cœur. Or un jeune enfant d'une dizaine d'années observait ces pèlerins avec curiosité, mais un surtout excitait son admiration ; il ne le quittait pas des yeux, et l'eût pris volontiers pour un ange descendu du ciel et caché sous les haillons. Avec quelle ferveur il joignait ses mains pour la prière et levait ses yeux vers le ciel ! Il reçut son pain comme ses compagnons, mais avec quelle reconnaissance et quelle douce humilité ! Avec quelle pudique simplicité il prit son repos et étendit sur la paille ses membres harassés de fatigue et à peine couverts de sordides lambeaux ! Tout cela ravissait l'enfant, qui fut tenté vingt fois de se jeter aux pieds du pauvre pour les baiser. Or cet enfant qui admirait ainsi le bienheureux mendiant devint celui que tout le monde appelle aujourd'hui le saint curé d'Ars. Peut-être est-ce cette soirée, dans cette grange, auprès de Benoît-Joseph, qui fit éclore et grandir en lui la sainteté. Ces deux astres se rencontrèrent ; l'un éblouissant déjà et à son midi, embrasa l'autre à peine naissant et à son aurore, d'une lumière qui ne s'est plus éteinte, et qui bientôt, nous l'espérons, illuminera l'Eglise entière. Il fut peut-être la première conquête de Labre vivant. (Extrait d'un discours prononcé à Marçay (par Vivonne, Vienne), lors de la bénédiction de la première pierre de l'église dédiée à S. Benoit Labre, en 1894).

Nominations épiscopales. — Sont nommés :

A l'archevêché d'Aix, Mgr Bonnefoy, évêque de la Rochelle, ancien curé de Neuilly-sur-Seine, originaire du diocèse de Fréjus.

A Mende, M. l'abbé Bouquet, premier aumônier du lycée Saint-Denis, né à Paris en 1839.

A la Rochelle, M. l'abbé Le Camus, chanoine de Carcassonne, né à Paraza (Aude), en 1839.

A Marseille, M. l'abbé Andrieu, vicaire général de Toulouse, né à Seyne (Haute-Garonne), 52 ans.

A Angoulême, M. l'abbé Richard, vicaire général de Rodez, originaire du diocèse de Cahors, 49 ans.

A Périgueux, M. l'abbé Delamaire, curé de Notre-Dame-des-Champs, à Paris, 53 ans.

A Verdun, M. l'abbé Dubois, vicaire général du Mans, né à Saint-Calais, 45 ans.

A Tarentaise, M. l'abbé Lacroix, aumônier du lycée Michelet, docteur ès lettres, 46 ans.

A la Guadeloupe, M. l'abbé Canappe, ancien vicaire général de la Guadeloupe, aumônier de la Visitation, à Rouen, né à Sully, au diocèse d'Amiens, 62 ans.

Je la prends sous ma protection. — J'ai habité, pendant près de quatre ans, les camps et les casernes, où je vivais avec des chrétiens de la pire espèce, et où le bon Dieu lui-même était souvent assez peu favorablement jugé.

Une seule fois j'ai entendu prononcer une parole contre la Reine des Vierges, et c'était par un imberbe.

Un conscrit, tout bouillant de socialisme, arrivait de Paris avec la conviction qu'il était appelé à renouveler la face... des casernes.

Or, un soir, après l'appel, il pérorait contre Dieu et le gouvernement...

« Et la Sainte Vierge, lui demanda quelqu'un, qu'en penses-tu? »

Le conscrit lâcha un vilain mot.

Un vieux grognard, que je croyais impie et qui, en ce moment, semblait ronfler à trois francs l'heure, bondit au milieu de la chambre, et, saisissant l'orateur à la gorge, il l'étranglait en disant :

« Pour la sociale et tout le reste, passe ; mais pour la Sainte Vierge, vois-tu, pierrot, motus !

» *Je la prends sous ma protection* ! ». — X.

Le congrès eucharistique. — Mgr Rumeau, évêque d'Angers, vient de recevoir la visite de Mgr Doutreloux, évêque de Liège, qui s'est rendu auprès de lui, avec ses vicaires généraux, pour organiser le prochain congrès eucharistique.

Il a été décidé que ce congrès aurait lieu à Angers, du 4 au 8 septembre.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 20 AVRIL 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT D'AVRIL)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger
Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.
Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES — Cathédrale. — Le 21 avril, 2e dimanche après Pâques, S. Anselme, évêque et docteur, double. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, avec procession station au Crucifix, complies et salut avec chant du *Te Deum* pour la clôture des Pâques. — Chapelet.

Jeudi 25, S. Marc, évangéliste, double de 2e classe. A 9 h., office capitulaire. Avant la grand'messe, procession dans l'intérieur de l'église au chant des Litanies des Saints. S. Marc est invoqué pour la bénédiction des biens de la terre. Les fidèles sont invités à assister à cette procession.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, S. Anselme. A 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres, salut. — Catéchisme.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le 21 avril 1901, 2e dimanche après Pâques, S. Anselme, évêque et docteur. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres et salut avec *Te Deum.* — Vendredi 26, à 8 heures du soir, chemin de la Croix et salut.

Chapelle des SS. Cœurs et de l'Adoration. — Jeudi 25 avril, *Fête de l'Adoration du T. S. Sacrement.* A 6 heures, Exposition du T. S. Sacrement et première messe. A 7 h. 1/2, messe basse. A 9 h., grand'messe. — A 4 h., vêpres, sermon par M. l'abbé Le Bel, agrégé des lettres, professeur à l'Institution N.-D.; et salut solennel. — Indulgence plénière.

BIBLIOGRAPHIE

Revue du Clergé Français. Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. — Sommaire du 15 Avril 1901 : Nos traditions. — Newman (suite) par P. Godet. — Le clergé laïque de demain, par C. Delfour. — Un programme religieux pour le xxe siècle. « L'essence du Christianisme », par Ad. Harnack, par J. Labourt. — M. l'abbé Vacant. L'enseignement de la théologie dans nos séminaires, par J. Bricout. — Inquiétude religieuse, par V. Duboisset. — Tribune libre. L'organisation des études, par L. Guérard. — Prédication. Plan d'instructions sur les Sacrements (suite). 1° L'efficacité des Sacrements; 2° Conditions et dispositions nécessaires pour recevoir les sacrements, par J. Bricout. — Revue mensuelle du monde catholique. — A travers les périodiques. — Bibliographie. — Ouvrages nouveaux.

Pour nos malades, *par M. l'abbé Lefebvre, prêtre du diocèse d'Arras.* Elégante brochure in-12 allongé de 100 pages. 0 fr. 20 l'exemplaire ; franco 0 fr. 30 — 15 fr. le cent franco en gare. S'adresser aux bureaux de la *Semaine religieuse*, 3, place de l'Ancienne-Comédie, à Limoges. — On jugera de l'utilité de ce petit livre en lisant les titres des chapitres : — La religion au lit de mort. — L'insouciance. — Les préjugés. — Affection mal entendue. — Craintes chimériques. — Prudence chrétienne. — Le Saint-Viatique. — L'Extrême-Onction. — L'indulgence plénière in articulo mortis. — Quelques avis pratiques. — La mort chrétienne. — Conclusion. — Ce petit livre propagé facilitera l'administration des Sacrements aux malades.

N° 13 20 Avril 1901.

SOMMAIRE

QUELQUES TRAITS INÉDITS DE LA PERSÉCUTION EN CHINE

Un religieux de Toulouse, nous dit la *Semaine religieuse* de cette ville, a reçu d'un de ses parents, missionnaire en Chine, plusieurs lettres fort instructives, dont nous détachons les passages suivants :

Un vieillard est arrêté au moment où il entre à la chapelle. On lui demande : « Es-tu chrétien ? — Il répond, selon l'usage chinois, par un signe du doigt qui signifie cinq : Depuis cinq générations. — *D.* Quel âge as-tu ? — *R.* (par le signe du doigt qui signifie quatre-vingts) : Quatre-vingts ans ; et il mettait dans sa réponse une certaine fierté. — *D.* Il faut apostasier ou mourir. — *R.* Après avoir vécu quatre-vingts ans dans la religion chrétienne, pourrais-je, pour vivre quelques jours de plus, renoncer à ma foi ? La mort est pour moi un gain. » — Sur cette réponse, digne des plus grands martyrs, il fut massacré à la porte de l'église.

Une jeune fille chrétienne, de dix-huit à vingt ans, est arrêtée dans sa fuite. Quand elle voit qu'il n'y avait plus d'espoir pour s'échapper, elle se met à genoux et prie en attendant la mort. Les païens lui disent : « Cesse de prier et renonce à la foi chrétienne. La jeune fille tire de sa poche l'argent qui lui restait et le donne à ces barbares : « Voilà de l'argent, dit-elle, mais laissez-moi prier, jamais je ne renoncerai à Dieu ». On lui prend l'argent et après on décapite l'héroïque jeune fille.

Un autre cas presque semblable. Une jeune fille chrétienne, qui fuyait, est arrêtée. On la fait mettre à genoux et, lui plaçant le couteau sous la gorge, on lui dit : « Renonce à la religion chrétienne, sinon on te coupe la tête. — *R.* Non, non ; mourir plutôt ! » On ne la frappe pas, mais on l'enchaîne et on la prend. Après quelques pas de marche, on la fait mettre à genoux et on la menace de nouveau, en lui disant : « Renonce à ta foi. — *R.* Non ! non ! » On la fait lever. Après une centaine

de pas, pour la troisième fois on la fait mettre à genoux, toujours le couteau sous la gorge, et on lui dit : « Apostasie! — *R.* Non! non! » N'osant la frapper, on recommence encore plusieurs fois, et toujours même refus : « Non, non, je n'apostasie pas! Je suis chrétienne! » Cette constance héroïque désarma les païens, qui laissèrent partir la jeune fille. Et l'on peut bien dire que si cette jeune fille n'a pas subi le martyre, elle a cependant confessé héroïquement sa foi chrétienne.

Maintenant, parlons d'un converti à la dernière heure. Il s'agit d'un chrétien qui ne s'était pas approché des sacrements depuis des années et qui menait une vie scandaleuse. Dès qu'il apprit que la persécution sévissait, il rentra en lui-même, en disant : « C'est pour moi un bon moyen d'obtenir le ciel, car si je laisse passer cette occasion, je ne sais comment je parviendrai à me corriger de mes vices si invétérés ». Là-dessus, il se confessa. Trois jours après, la persécution sévit dans son village. Les païens l'arrêtent et, connaissant ses antécédents scandaleux, ils escomptent déjà une éclatante apostasie. On lui dit de renoncer à la foi chrétienne, ou de mourir. « Ah! répondit-il, je me garderai de manquer le seul moyen que j'aie d'aller au ciel; car, si je vis, je ne pourrais me corriger. Non, non! je ne renonce pas. Je suis chrétien et veux mourir chrétien! » On le massacre et on le coupe en plusieurs morceaux. Voilà un converti, un saint de la dernière heure.

Et on aura des milliers d'actes héroïques semblables à raconter au sujet de cette cruelle persécution, qui dure déjà depuis trois mois. (La lettre du pieux missionnaire est datée du 2 septembre).

ASSOCIATION ET UNION DE SAINTS SACRIFICES

établie entre les prêtres du diocèse de Saint-Claude.

Au mois de novembre 1894, à la fin du congrès catholique tenu à Lons-le-Saunier, quelques prêtres se dirent que, si la parole et l'action étaient nécessaires pour rendre la France à Notre-Seigneur Jésus-Christ, la prière, et surtout la prière sacerdotale, ne l'était pas moins : qu'elle seule pouvait attirer les bénédictions du Sacré-Cœur sur les efforts des catholiques et les faire fructifier. Ils s'engagèrent à célébrer chacun plusieurs messes par an pour la France, et pour la diffusion de la Bonne

Presse et du Drapeau du Sacré-Cœur ; ils désignèrent l'un d'eux comme secrétaire, et promirent de trouver des adhérents parmi leurs Confrères.

Cette association, encouragée par Mgr Marbot, a été acclamée, en 1897, par le congrès eucharistique de Paray-le-Monial.

Le nombre des adhérents a toujours été croissant depuis la fondation.

En 1899, deux cent soixante-deux messes furent célébrées par cent quatre-vingt-quatre prêtres, et en 1900, trois cents messes furent célébrées par deux cent cinq associés. Près de la moitié du clergé du diocèse de Saint-Claude prie ainsi pour le salut de la France ; et bientôt il y aura une messe chaque jour pour réparer les crimes, et solliciter du Sacré-Cœur le pardon pour notre patrie.

Le mal semble triompher malgré les plus grands efforts. Les crimes publics et privés se multiplient tous les jours. La justice de Dieu, de plus en plus provoquée, ne peut que se lasser et frapper,

Nous savons bien que le Sacré-Cœur a dit : « Je règnerai malgré Satan et ses suppôts ». Mais comment satisfaire à la justice de Dieu pour arrêter les châtiments qui nous menacent ? Comment obtenir, au plus tôt, le Règne du Sacré-Cœur sur notre patrie, et par elle sur le monde ?

L'Immaculée-Conception nous l'a dit à Lourdes : « *Prière... Pénitence...* »

De toutes les prières, la plus puissante est bien celle du Cœur de Jésus offerte à la Très Sainte-Trinité par le Saint Sacrifice de la messe. Si la prière d'un pécheur est déjà si puissante que Dieu n'y peut résister quand elle est humble et confiante ; si la prière d'un saint lui fait violence, que fera la prière d'un Dieu ? A la messe, la prière d'un Dieu devient nôtre.

Il faut en dire autant de la pénitence. A la Sainte Messe, nous offrons à Dieu les satisfactions infinies du Sauveur. Quand Dieu a promis de ne pas laisser sans récompense un verre d'eau, quel retour faut-il attendre quand on Lui présente un Calice qui contient le sang de son fils ? La *Messe Réparatrice* pour la France est un moyen tout puissant d'obtenir miséricorde, et de hâter le renouvellement de l'antique alliance

avec le Christ qui aime les Francs. C'est bien au *peuple choisi*, dont quelquefois le Sacré-Cœur s'est plaint, c'est bien aux prêtres, avant tout autre, d'offrir des Messes Réparatrices pour la patrie. C'est pourquoi Mgr l'Evêque de Saint-Claude a voulu donner à l'Œuvre un caractère plus accentué de réparation en modifiant ainsi le Titre, sans changer le But :

« *Association et Union de Saints Sacrifices entre les prêtres du diocèse de Saint-Claude en réparation au Sacré-Cœur et pour obtenir la prompte réalisation des demandes et des promesses du Sacré-Cœur à l'égard de la France* (1).

MONSEIGNEUR D'HULST ET L'OUVRIER

Un ancien apprenti mécanicien, devenu Frère des Écoles chrétiennes, racontait dernièrement qu'il a pris sa vocation durant ses six années de rude atelier, grâce à Monseigneur d'Hulst, à l'époque de sa vie où le prélat était encore vicaire de la paroisse Saint-Ambroise ; il habitait aux Folies-Méricourt.

Dans l'entourage quotidien, tout devait perdre l'enfant ; mais au début, il avait rencontré le prêtre apôtre, et celui-ci ne cessait de veiller sur cette âme en danger.

Mgr d'Hulst recommandait à son jeune pénitent, plongé en ce milieu d'impiété, la pratique fréquente des sacrements, et, chaque semaine, obtenait de lui une promesse quasi-solennelle pour le dimanche suivant.

L'apprenti venait fidèlement le soir, de la rue de Babylone au quartier de Charonne, à plusieurs kilomètres, chercher l'absolution.

... Arrivèrent les longues veillées.

— Monsieur l'abbé, je ne pourrai plus venir ; on veille à l'atelier.

— Jusqu'à quelle heure ?

— Jusqu'à 11 heures.

— Eh bien, viens après.

— Il sera minuit.

— Qu'importe !

» Je vins en effet après la veillée, raconte l'ancien apprenti mécanicien, il était minuit et demi ; j'entre et je trouve l'abbé d'Hulst qui écrivait en m'attendant. Cela dura plusieurs semaines et la veillée s'allongeait, il m'attendait toujours. Enfin ; une fois nous ne sortons de l'atelier, qu'à une heure du matin ; j'hésite. Cependant

(1) Nous tirons cette notice d'un rapport adressé le 30 mars 1901 à Mgr Marpot, par M. l'abbé Guichard, curé de Dôle, directeur de l'Association.

il m'a recommandé de venir ; peut-être qu'il m'attend. J'arrive à deux heures, il était là comptant sur moi.

» A l'approche du jour de l'an il fallut travailler le dimanche.

» — Je ne puis même plus aller à la messe, Monsieur l'abbé, je ne viendrai plus.

» — Tu auras bien le temps de déjeuner cependant ; eh bien ! viens dimanche pendant cette demi-heure, je t'attendrai.

» — En habits de travail ?

» — Oui, certainement.

» — J'arrive tout noir ; il était là, il monte au tabernacle, dépose l'hostie sur mes lèvres et presque aussitôt revient à moi :

» — Cours à l'atelier, tu feras ton action de grâces en route.

. . . .

» C'est comme cela que par lui je suis devenu religieux. »

X.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 21 au 28 Avril

21 avril, 2e dimanche après Pâques. — *Saint Anselme*, archevêque de Cantorbery, et docteur, se montra le zélé défenseur des libertés de l'Eglise, et se prononça en faveur d'Urbain II, le pape légitime ; l'exil fut le prix de sa constance, et le titre de confesseur la récompense de sa foi (XIe siècle). — On appelle ce jour dimanche du Bon Pasteur, à cause de l'Evangile de la messe qui présente N. S. sous ce symbole. — Indulg. : Rosaire, rosaire viv. Conf. de S. V. de Paul.

22, lundi, *S. S. Soter et Caïus*, martyrs. — S. Soter, successeur du pape S. Anicet, distribua ses richesses aux pauvres et aux prélats indigents qui venaient réclamer son hospitalité. Il mourut martyr dans la persécution de Marc Aurèle.

S. Caïus fut martyr sous Dioclétien après douze ans de souverain pontificat ; il avait dû se cacher dans des tombeaux avant de tomber entre les mains des persécuteurs.

23, mardi, *S. Georges*, martyr. — Né d'un père soldat, S. Georges servit lui-même dans les armées de Dioclétien qui le fit décapiter comme chrétien. Ce saint martyr est devenu le patron des gens de guerre. L'ordre militaire, dit de la Jarretière, fut placé sous sa protection en 1330.

24, mercredi, *S. Fidèle*, martyr. — Saint Fidèle de Sigmareingen, capucin et martyr. Ayant eu révélation de sa mort, il signait ainsi les lettres qu'il écrivait : « Fidèle qui sera bientôt la pâture des vers ». Il fut tué par les calvinistes le 24 avril 1622. Ses reliques furent placées dans la cathédrale de Coire. — Indulg. : Sainte Agonie.

25, jeudi, *S. Marc*, évangéliste, double de 2e classe. — Saint Marc apôtre et évangéliste, fut martyrisé dans la ville d'Alexandrie. On fait remonter à saint Grégoire-le-Grand la procession et le chant des grandes litanies qui ont lieu en ce jour pour fléchir la justice de Dieu irrité par les péchés des hommes, et pour attirer la bénédiction du Seigneur sur les biens de la terre.

26, vendredi, *S. S. Clet et Marcellin*, martyrs. — S. Clet a été le deuxième pape après S. Pierre. C'est lui qui le premier s'est servi de cette formule : Salut et bénédiction apostolique. — S. Marcellin, successeur du pape S. Caïus, a été décapité pour la foi avec trois autres chrétiens : Claude, Cyrinus et Antonin. La leçon du Bréviaire approuvée par la Congrégation des Rites et S. S. Léon XIII rend hommage à la fidélité de S. Caïus que certains historiens avaient faussement accusé d'avoir faibli tout d'abord devant ses persécuteurs. Indulg. : Scapul. rouge.

27, samedi, Office de l'Immac.-Conception. — Le mois de Marie approche ; préparons-nous à cette manifestation de dévotion filiale par un redoublement de ferveur dans nos hommages à Notre-Dame.

28, 3e dimanche après Pâques. — Fête du Patronage de S. Joseph, double de 1re classe.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

L'Œuvre des Jeunes Economes, à Chartres. — Le tirage de la loterie de l'Œuvre des Jeunes Economes se fera le mardi 23 avril, à deux heures, dans une salle de l'Evêché. Les lots y seront exposés de midi à six heures, les vendredi 19, samedi 20, dimanche 21 et lundi 22 avril 1901. Le prix du billet est de 25 centimes et un lot est assuré aux séries de 20 billets. Les Conseillères de l'Œuvre font appel à la générosité des personnes charitables pour leur faciliter le placement des billets et leur donner des lots, afin d'assurer le succès de la loterie qui est la principale ressource de l'Œuvre.

Le Jubilé à Chartres. — Les exercices jubilaires publics vont commencer à Chartres très prochainement ; à cette occasion nous annonçons un petit livre dont beaucoup de personnes sans doute aimeront à profiter : *Le Jubilé de 1901*, manuel pratique à l'usage des Prédicateurs et des Confesseurs, par l'abbé A. Boudinhon, professeur de droit canonique à l'Institut catholique de Paris. In-18 de 230 pages : 1 fr. Librairie Lethielleux. — Le nom de l'auteur suffirait à recommander cet opuscule : mais il se recommande également par la richesse et l'utilité des matières que renferment ses 230 pages. Une première partie donne la traduction des actes pontificaux relatifs au Jubilé : Bulle d'indication, Bulle d'extension,

Lettre encyclique sur J.-C. Rédempteur; la 2e partie, des notions générales sur les indulgences en général et sur les indulgences du Jubilé en particulier, l'histoire des Jubilés, l'explication des œuvres prescrites pour le Jubilé de 1901, et des pouvoirs spéciaux accordés aux confesseurs; le tout à l'aide des dernières décisions du Saint-Siège et avec les garanties de la doctrine la plus autorisée.

Saint-Martin-de-Nigelles. — Nous avons donné, il y a huit jours, un petit article nécrologique sur M. l'abbé Bouthemard, chanoine honoraire, curé de cette paroisse depuis son ordination en mars 1844, décédé le 8 avril 1901 à l'âge de 80 ans. Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Martin, le jeudi suivant, 11 avril.

Les lignes suivantes qu'on nous a communiquées compléteront notre premier récit :

L'église était trop petite pour contenir la nombreuse assistance qui s'était fait un devoir de témoigner à ce bon vieillard ses respectueux et sympathiques regrets. M. le Maire et plusieurs conseillers municipaux de la commune s'étaient réunis au cortège, apportant au vénérable prêtre un témoignage de respect et de regrets.

Les sapeurs-pompiers faisaient escorte et transportaient à sa dernière demeure la dépouille mortelle du vénérable prêtre, qui avait baptisé, marié et inhumé trois générations et qui avait élevé des enfants aujourd'hui plus que sexagénaires.

Une quinzaine de prêtres et autant de religieuses assistaient à la funèbre cérémonie.

La messe fut célébrée par M. le curé doyen de Nogent-le-Roi, et les chants furent exécutés par plusieurs prêtres dont les belles voix furent remarquées. Après l'absoute, M. l'abbé Chevauché, curé de Hanches, prononça en termes éloquents, émus et convaincus, le panégyrique du bon curé de Saint-Martin. Il fit ressortir ses qualités dominantes : sa modestie, sa simplicité, son austérité, sa loyauté, son affection si vive pour ses paroissiens, et, pourquoi ne pas le dire ? ses idées vraiment libérales en ce qui touche l'amélioration du sort des classes laborieuses, car l'abbé Bouthemard aimait le progrès et applaudissait à tout ce qu'il apportait de bon à la Société.

Dans sa jeunesse, M. l'abbé Bouthemard s'était fait instituteur. Il avait même, de ses propres deniers, fondé, à côté de son presbytère, une école libre où il réunit une vingtaine d'élèves. Ceux qu'il a instruits vénéreront toujours la mémoire de l'éducateur dévoué et convaincu qui ne leur donna que de bons conseils et de bons exemples.

Les Etilleux. — *La Très Sainte Vierge Marie : témoignages de son culte* (1).

L'église des Etilleux a trois parties bien distinctes.

D'abord, une grosse tour carrée qui n'a pas été finie, mais que l'on a surmontée d'une espèce de clocheton d'un aspect assez pittoresque. Cette tour voûtée sert de petite chapelle, précédant la nef de l'église, dans laquelle on accède par une large ouverture en forme d'arcade.

L'église tout entière est dédiée à l'Assomption. Il n'est donc pas étonnant que, au-dessus de la porte d'entrée, on voie, à l'intérieur, une statue de Marie avec l'Enfant-Jésus, dressée sur un socle de pierre.

A ses pieds, on lit ces paroles : *Ave Maria.* C'est une invitation à saluer la T. S. Vierge, quand on pénètre dans l'église, et surtout quand on en sort. On dirait qu'on a fait alors sa prière à la Mère, après avoir imploré le secours du Fils. On remarque aussi dans cette tour, d'un côté une grande croix sans Christ avec les instruments de la Passion ; et de l'autre la statue de S. Gilles, dont le pèlerinage a été depuis peu d'années inauguré dans cette paroisse.

Au bas de la seconde partie de l'église, qui forme la nef, dans une niche, éclairée par des verres de couleur bleue, au-dessus des fonts baptismaux, est vénérée une autre statue de la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus, tenant dans ses mains le globe du monde. Peut-être a-t-on voulu mettre les nouveaux baptisés sous la protection de N.-D. d'une manière toute spéciale.

Au milieu de la nef, sur le dos de la chaire, est apposée une statuette de l'Immaculée-Conception : qui semblerait indiquer que le prédicateur demande et reçoit toutes ses inspirations du ciel par Marie. C'est une très heureuse idée, selon nous.

Dans le haut de la nef, deux petits autels latéraux se correspondent ; ils sont placés un peu de biais, sans doute pour ne pas trop masquer le chœur. L'un est dédié à la Sainte Vierge, et l'autre à S. Joseph. La statue de la Sainte Vierge, en plâtre, représente l'Immaculée Conception, les mains croisées sur sa poitrine avec le croissant et le serpent sous ses pieds.

Près de l'autel est fixée une belle bannière de N.-D. du Rosaire et du Bon Secours, aujourd'hui, 7 mars, cravatée de noir en signe de deuil, à cause du service funèbre du curé de la paroisse.

La statue de S. Joseph le représente, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus, endormi.

Sur la porte du tabernacle de chacun des deux petits autels on

(1) Voir notre Supplément du 6 avril, article : Charbonnières.

a mis l'image d'un ange; sur celui de la Sainte Vierge, l'ange est à genoux devant un livre, avec un lys à la main; c'est l'ange Gabriel, adressant à Marie sa salutation. Sur celui de S. Joseph, l'ange, également à genoux, chante les louanges de ce grand Saint, en s'accompagnant d'une harpe d'or.

Enfin, dans la troisième partie de l'église, le chœur est voûté en pierre, comme la tour, et il est éclairé par quatre belles fenêtres ogivales, en verre blanc, avec quelques restes d'anciens vitraux. Le sanctuaire se distingue par une ornementation en plâtre formant des nuages, desquels semble émerger la statue du S. Cœur. Cette statue est accostée, a droite, d'une statue de N.-D. de Lourdes, et, à gauche, d'une statue de S. Antoine de Padoue.

La statue de N.-D. de Lourdes a été érigée après un pèlerinage et en reconnaissance d'une grande faveur obtenue. M. l'abbé Geslin, curé décédé des Etilleux, était très dévot à N.-D. de Chartres; à chaque pèlerinage diocésain, on le voyait accompagné d'un certain nombre de personnes pieuses de sa paroisse.

Il resterait à parler à propos des Etilleux, de la chapelle de M. l'abbé Clément, ancien curé. C'est une lacune que l'on tâchera de combler une autre fois.

— A l'instar des descriptions de l'église de Charbonnières et de celle des Etilleux, d'autres nous viendront sans doute pour témoigner de la dévotion à Marie en diverses paroisses.

Senonches. *Mission.* — On nous écrit:

Grâce au zèle de M. le Curé de Senonches, le pasteur tant aimé, qui sait combien les prières sont nécessaires dans ces temps de troubles et d'aberration, Senonches a eu sa mission.

L'église si coquette et si gracieuse avait, grâce à notre missionnaire si compétent en la matière, les belles décorations qui convenaient à la fête. Devant le maître-autel, une magnifique estrade supportait la statue de la Sainte Vierge, entourée de fleurs et d'arbustes. Des guirlandes, faites par nos jeunes filles, tombaient du faîte de la voûte, pour former dôme, et dans le tout se jouaient harmonieusement des flots de lumière.

Le missionnaire était un prêtre du diocèse : M. l'abbé Dourdoigne, dont le nom est connu de tous, et dont le zèle et la piété ont fait souvent notre admiration.

Il fut, selon l'attente commune, à la hauteur de sa tâche difficile. Il a prêché, en effet, en véritable orateur pour nous montrer les grandes vérités de la Religion, pour nous faire comprendre combien nécessaires sont la prière, la confession et la communion, et combien la bonté de Dieu est grande et grande aussi la récompense.

Dans une série de conférences contradictoires, il a solidement démontré combien fausses et peu sérieuses étaient les soi-disant raisons de ceux qui ne veulent ni voir ni entendre, et quelle folie c'est de se laisser prendre à de telles excuses et de tels mensonges.

Je ne parle ni des fêtes des enfants et des jeunes filles, fêtes intéressantes et édifiantes, ni la distribution des objets de piété dont le nombre pourtant considérable ne suffisait pas à satisfaire la pieuse avidité de l'assistance.

Qu'il me suffise de dire que, par sa parole communicative et son ardeur infatigable, M. l'abbé Dourdoigne sut inspirer à son auditoire, qui chaque jour remplissait l'église, un amour profond et généreux du Seigneur, et tout porte à croire que nombreuses seront les grâces du Dien de miséricorde et de pardon.

Merci donc à M. le doyen de Senonches, et toute notre reconnaissance à notre digne et vénéré missionnaire !

Agréez, etc...

Pélerinage des hommes à Lourdes. — Ils vont partir dans quelques jours les milliers d'hommes de France attendus à Lourdes, pour y affirmer publiquement, solennellement la vieille foi catholique et recommander à Notre-Dame, dans une imposante manifestation de confiance filiale, les grandes causes religieuses qui préoccupent, cette année surtout, notre pays. — Nous avons appris avec plaisir que le diocèse de Chartres allait être représenté par un certain nombre de prêtres et de laïques dans ce pèlerinage.

Conférence d'un missionnaire. — Le R. P. Pionnier, de la Société de Marie, provicaire apostolique, missionnaire en Océanie depuis 30 ans, a donné jeudi soir, 18 avril, dans la salle Saint-Ferdinand, rue Chanzy, à Chartres, une bien intéressante conférence sur les Nouvelles-Hébrides (Archipel de l'Australie).

Theuvy. — Des travaux très importants de restauration et d'embellissement viennent d'être accomplis à l'église de Theuvy; église d'un beau style est maintenant d'une superbe ornementation inspirée par le bon goût artistique de M. l'abbé Genty, curé de la paroisse. Mgr l'Évêque de Chartres a été, le jeudi 18 avril, y donner la bénédiction qui devait être le couronnement de ces travaux. M. l'abbé Genty avait parfaitement préparé cette cérémonie; elle a eu lieu avec messe solennelle chantée par un chanoine titulaire, et allocution très instructive prononcée par M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution Notre-Dame. Monseigneur était accompagné de M. l'abbé Legué, vicaire général; un bon nombre de prêtres dont sept chanoines et beaucoup de fidèles assistaient à cette gracieuse fête.

Soizé. — *Fête des Cultivateurs et des Ouvriers*. — On nous écrit : C'est la première fois que cette fête se célèbre à l'église, aujourd'hui dimanche, 14 avril. Il est juste d'en marquer la date.

Le Conseil municipal était présent, le Maire en tête. Bon exemple à suivre !

Un organiste de la capitale avait bien voulu rehausser l'éclat de la cérémonie par le concours de son talent.

Au prône, M. le Curé a félicité les cultivateurs et les ouvriers de l'inauguration de leur fête religieuse. Rien ne pouvait mieux leur convenir que l'assistance à la messe et l'offrande du pain bénit :

La messe qui attire toutes les grâces de Dieu sur leurs personnes et sur leurs travaux. Le pain bénit, qui, par sa signification mystérieuse leur prêche l'union et la concorde, sanctifiées et fécondées par les bénédictions célestes.

Le lendemain, une messe basse a été dite spécialement pour les biens de la terre.

Avis. — On nous prie de recommander, pour une place de sacristain, un homme âgé de 34 ans, père de famille, qui a déjà l'habitude de cet emploi. On promet de fournir sur son compte de bons renseignements. L'adresse de la personne qui lui sert d'intermédiaire sera indiquée par nous, à MM. les ecclésiastiques qui en auront besoin.

FAITS DIVERS

Orléans. — *Les fêtes de Jeanne d'Arc*. — La ville d'Orléans célébrera, le mercredi 8 mai, le 472e anniversaire de sa délivrance par la vénérable Jeanne d'Arc.

Mgr Germain, archevêque de Toulouse, présidera la cérémonie religieuse, entouré de NN. SS. Laborde, évêque de Blois ; Hazera, évêque de Digne ; Latieule, évêque de Vannes ; Guérard, évêque de Coutances ; Dubillard, évêque de Quimper ; Henry, évêque de Grenoble.

Le panégyrique sera prononcé par M. l'abbé Frémont, chanoine honoraire de Poitiers.

Le 7 mai, dans la matinée, Mgr l'Evêque d'Orléans consacrera l'église de Saint-Marceau.

Les 7 et 8 mai, à la Cathédrale, sera exécuté l'*Oratorio* de Jeanne d'Arc, par M. Lenepveu, membre de l'Institut.

Mgr Hacquard. — Une dépêche de Segou (Soudan français), a annoncé la mort dans cette ville, le 4 avril, de Mgr Augustin

Hacquard, des Pères blancs, vicaire apostolique du Sahara et du Soudan.

Originaire de la Lorraine annexée, Mgr Hacquard avait quarante et un ans; son nom est intimement lié à l'histoire de notre pénétration dans l'Afrique centrale; c'est lui qui fonda la première mission catholique à Tombouctou, après l'occupation de cette ville, et il a pris part à plusieurs explorations importantes, notamment à l'audacieux voyage accompli par le lieutenant de vaisseau Hourst, sur le Niger.

La France perd en Mgr Hacquard un de ses plus vaillants, un de ses plus nobles enfants.

Legs faits aux Fabriques. — Une rente annuelle de 52 francs a été faite par Mlle Berthe Gruau à la fabrique de Vance, à charge de faire célébrer chaque année à perpétuité 13 Messes basses pour les défunts de sa famille. *(Décret du 18 Mars 1901).*

Legs d'une rente annuelle de 8 francs 3 0/0 par M. Chaligné à la fabrique de Jupilles, à la charge de faire célébrer une Messe par an et à perpétuité à l'intention des défunts de la famille du testateur et d'entretenir sa tombe.

(Arrêté préfectoral du 1er Avril 1901).

La Déclaration des Droits de l'homme. — Dans une de ses dernières séances, la Chambre des Députés a voté l'affichage dans les écoles publiques de la Déclaration des Droits de l'homme. Nous sommes heureux pour une fois d'entrer dans ses vues en publiant plusieurs articles de cette fameuse Déclaration dont beaucoup parlent et que bien peu ont lue.

Art. 1. Par. 5. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Par. 6. La loi est l'expression de la volonté générale : tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation : elle doit être la même pour tous soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens sont égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

Par. 10. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public, établi par la loi.

Les membres des Congrégations religieuses et les catholiques demandent qu'on observe à leur égard la déclaration des Droits de l'homme.

Les Juifs dans le mouvement socialiste. — Les socialistes les plus sincères l'avouent : toute la grande presse socialiste de France est entre les mains des juifs à l'heure qu'il est ; toute, à quelque école qu'elle appartienne. Voilà le fait indéniable et singulièrement suggestif. Rapprochons maintenant de ce fait ceci : qu'en Allemagne, le précurseur du socialisme, Lassalle, était juif ; que son fondateur, Karl Marx, était juif ; que son chef actuel et incontesté, le richissime Singer, est juif. Remarquons encore que le fondateur du socialisme anglais, Engels, était juif, et que le chel actuel du socialisme autrichien, Adler, est juif. Est-il téméraire, après cela, de poser comme thèse absolue que le mouvement socialiste international est un mouvement *essentiellement* juif ?

Isère. — *Un converti.* — En annonçant la mort de M. Edouard Rey, sénateur de l'Isère, la *Croix de l'Isère* dit que cet homme politique, qui se montra si hostile aux catholiques, a racheté ses erreurs anticléricales par une mort chrétienne, on peut même dire édifiante. L'expérience et la souffrance avaient modifié ses idées.

« On ne pense pas aujourd'hui comme il y a quinze ans, disait-il à un de ses amis politiques, quelques jours avant sa mort. »

L'histoire de M. Edouard Rey se répète bien souvent, et cela devrait faire réfléchir nos politiciens sectaires.

Les interventions de la Sainte Vierge en Chine. — Pendant les dernières persécutions en Chine, la Sainte Vierge est venue visiblement au secours de ses enfants, sur un grand nombre de points, et notamment à Péking, d'après ce récit donné dans l'*Univers* du 5 avril.

« Chaque nuit — de nombreux païens qui ne connaissaient ni la Sainte Vierge ni les anges, en ont fait le récit après la levée du siège, — sur la cathédrale du Pé-Tang, aux yeux des assaillants stupéfaits, se montrait dans un nimbe de lumière une belle dame, toute vêtue de blanc, qu'escortaient deux jeunes gens munis de longues ailes. Quel pouvait être ce mystérieux et hardi personnage ? *Quœ est ista quœ processit sicut sol* ? Les Boxeurs ne s'expliquaient pas comment il s'élevait si haut ; ils comprenaient moins encore le symbolisme des ailes sur les épaules de ses suivants. Jamais leur tir acharné ne réussit à les descendre...

« Et jamais non plus ils ne purent envahir les lieux que protégeait la Vierge Marie. Car c'était elle, l'auxiliatrice des chrétiens, qui avait pendant soixante jours sauvé ses enfants d'une mort mille fois certaine, — et c'est en la fête de son Assomption, que les troupes européennes envoyées à leur secours, entraient à Pékin pour les délivrer ! »

Les Écoles catholiques à Paris. — Le cardinal Richard, archevê-

que de Paris, vient de recommander à la générosité des fidèles l'appel fait par le comité diocésain en faveur des écoles chrétiennes libres de Paris.

Il y a vingt et un ans, les Frères et les Sœurs, proscrits par le conseil municipal de Paris, furent chassés des écoles communales. Anciens et loyaux services des excellents instituteurs, volonté des parents nettement exprimée, droit des contribuables, rien ne fut respecté. Mais l'initiative privée répara le mal : toutes les écoles chrétiennes sans exception furent alors rouvertes, et, aujourd'hui, sans aucune exception, toutes vivent encore.

La générosité des souscripteurs a fait plus : non seulement aucune maison n'a péri, mais une dizaine d'écoles nouvelles ont été fondées.

Si les entrées libres n'existaient pas, les parents ouvriers auraient subi depuis longtemps le sort dont la loi du stage scolaire menace aujourd'hui les parents plus aisés. Le choix de l'éducation à donner à leurs enfants leur eût été interdit. Heureusement, on a pu empêcher de se commettre cette iniquité.

Mais au prix de quels efforts ! La dépense ordinaire annuelle, pour les écoles municipales officielles, dépasse vingt-cinq millions, sans compter les dépenses de premier établissement.

Sans un sou de subvention, ni de la Ville, ni de l'Etat, la générosité des fidèles a pourvu à la création et à l'entretien d'écoles où 82,000 enfants sont admis.

Les bons catholiques continuent à soutenir par leurs subsides cette grande œuvre, car chaque ouvrier apporte une preuve nouvelle de l'insuffisance de l'enseignement moral en dehors de la foi chrétienne.

Le catholicisme libéral. — *L'Osservatore Romano* a publié une lettre importante du Saint-Père à S. Em. le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, et aux autres évêques de la même province ecclésiastique.

Le Saint-Père Léon XIII confirme dans ce document la condamnation de la doctrine désignée sous le nom de « catholicisme libéral » et aussi du « rationalisme », et recommande à ces prélats la grande œuvre de l'union de l'Angleterre à l'Église. Et dans ce dernier but, il les exhorte à propager la pieuse association de Notre-Dame de Compassion *Mariæ Matris perdolentis* instituée il y a quelques années par ses soins.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 4 MAI 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE MAI)

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O Vierge immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES — Cathédrale. — Le 5 mai, 4e dimanche après Pâques, fête du *Patronage de la Très Sainte Vierge.* A 9 heures, messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 2 h. 1/2, vêpres capitulaires (immédiatement sans petite heure ni complies). Vers 3 heures, les prières pour la première station de la procession jubilaire. Toutes les personnes qui veulent profiter de la procession pour leur jubilé, doivent assister à cette première station comme aux trois suivantes. Ensuite départ pour l'église Saint-Pierre où se fera la 2e station; les personnes suivant la procession, qui ne pourront se trouver dans l'église quand le clergé y récitera les 5 *Pater* et les 5 *Ave*, les réciteront en dehors de l'église, suivant l'indication d'un prêtre qui se tiendra, lui aussi, en dehors. De l'église Saint-Pierre on se rendra par la rue Pétion à l'église Saint-Aignan pour la 3e station; et de là retour à la cathédrale où se fera la 4e, suivie d'un salut très court avec les chants prescrits par le Mandement. (Voir: Supplément de la Voix, 16 février.) Bien entendu, les fidèles rentreront tous à la cathédrale pour leur 4e station. — Pendant la procession, on chantera les Litanies des Saints en doublant les invocations, et on pourra ajouter le *Miserere.*

— Tous les soirs à 8 heures, exercice du Mois de Marie.

— Jeudi, 9 mai, fête de la Sainte-Enfance. A 10 heures, office avec allocution par le R. P. Lecomte.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, Patronage de la Sainte Vierge. A 7 heures, messe de communion générale; à 10 heures, grand'messe. A 8 heures du soir, vêpres et ensuite mois de Marie. — En semaine mois de Marie, tous les soirs à 8 heures.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain dimanche, Patronage de la Sainte Vierge. A 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2 mois de Marie et ensuite départ pour la cathédrale. — En semaine, mois de Marie à 8 heures du soir.

Revue du Clergé Français. Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. — Sommaire du 1er Mai 1901 : Le mouvement théologique en France depuis ses origines jusqu'à nos jours (2e art.), par P. Toreilles. — L'Encyclique sur la Démocratie chrétienne, par G. de Pascal. — Chronique d'histoire ecclésiastique: 1o L'Archéologie chrétienne ; 2o les « Gesta martyrum » romains, par H.-M. Hemmer. — Le chœur de Beauvais, par F. Martin. — Tribune libre. Bulletin de littérature ecclésiastique : « Confusions fâcheuses ». — Sur la mission de l'instituteur, par H.-M. Hemmer. — Le mouvement néo-thomiste, par De Wulf. — Prédications. Plans d'instructions : 1o sur l'institution divine des Sacrements; 2o pour la fête de Sainte Monique, par J. Bricout. — A travers les périodiques. — Bibliographie. — Ouvrages nouveaux.

L'Ave Maris stella, médité par l'abbé Louis Caillol, aumônier du 1er monastère de la Visitation de Marseille, avec préface de M. le chanoine Toussaint Brieugne, directeur de l'Echo de N.-D. de la Garde.

Prix : 1 fr. l'exemplaire, et 10 fr. la douzaine (Marseille, rue Montaux, 42). Excellent livre pour le Mois de Marie.

Petites Méditations sur les Litanies de la Sainte Vierge, par le R. P. Olivier, des Frères Prêcheurs. (Paris, P. Lethielleux, rue Cassette, 10. Prix : 0 fr. 60). — Charmant opuscule sous tous rapports.

N° 14 4 Mai 1901.

SOMMAIRE

LES COMMENCEMENTS DU MOIS DE MARIE

Il y a bientôt un siècle, à cette époque de reconstitution religieuse et sociale, où l'Église de France commençait à faire disparaître les ruines accumulées sur son sol, par l'impiété révolutionnaire, et relevait ses autels renversés ou profanés, un fait extraordinaire attirait à Rome l'attention des pieux serviteurs de Marie. Un soir du beau mois de mai, un petit enfant, à peine arrivé à l'âge de raison, se mettait à genoux dans une rue de la Ville éternelle, aux pieds d'une Madone portant dans ses bras l'enfant Jésus ; et, les mains jointes, récitait pieusement les litanies qu'il avait entendu chanter à l'église. Le lendemain, à la même heure, un de ses petits camarades l'accompagnait aux pieds de la Madone, et répondait à sa prière. Les jours suivants, quelques enfants, attirés les uns par la piété de leurs camarades, les autres par la curiosité, s'agenouillaient aussi devant la statue de Marie. Tous chantaient les litanies. Bientôt les mères, édifiées par la piété de leurs enfants, se joignent à eux et chantent, elles aussi, les litanies. Touché de ce spectacle, et voyant chaque soir augmenter le groupe des pieux manifestants, le curé de l'église voisine leur dit : « Venez à l'église, nous allumerons des cierges à l'autel de Marie, et tous ensemble nous chanterons ses litanies. »

La première réunion, embaumée de la plus suave piété, se termina par un entretien sur l'amour de la mère pour son divin fils et de la piété filiale du fils pour sa mère.

Telle fut l'origine de cette dévotion si générale et si aimée.

Une étincelle d'amour pour la Reine du ciel jaillit du cœur d'un enfant, et, peu à peu, elle embrase le monde. Le mois de Marie commençait, au centre de la catholicité, par la prière d'un enfant, pour rayonner de là jusqu'aux extrémités de l'univers.

(Annales de N.-D. des Victoires.)

LE P. MARQUETTE (1)

Un Comité vient de se former à Chicago, dans le but d'ériger à Makinac (2) un *troisième* monument à la gloire du P. Marquette, né à Laon, le 1er juin 1637, mort le 28 juin 1675. Les promoteurs de l'entreprise ont résolu d'éclipser l'éclat des fêtes précédentes et de consacrer à l'érection d'une nouvelle statue une somme de 25.000 dollars, soit environ plus de 128.000 francs (tous souscrits).

Rien ne saurait rendre l'enthousiasme des Américains et des Canadiens envers leurs premiers missionnaires. Sans cesser d'être apôtres, ne furent-ils pas aussi les principaux pionniers de ces vastes contrées, ouvertes par leurs efforts à la civilisation, au prix des plus rudes labeurs ?

Parmi les hommes particulièremeut honorés de l'estime et de la reconnaissance publique aux États-Unis, il faut placer le P. Jacques Marquette, de la Compagnie de Jésus. Son nom est partout le symbole de l'intrépidité et rappelle la découverte de l'artère commerciale la plus vaste, le Mississipi. En profitant si largement d'une voie de communication aussi exceptionnelle, l'Amérique a su, par reconnaissance, associer le nom du missionnaire à celui du fleuve dont elle retire tant d'avantages.

Seule, la France semble ignorer encore la part de gloire qui rejaillit sur elle du fait de cette découverte. En descendant le cours du Mississipi, du 42° au 33° de latitude nord, afin de faire pénétrer sur ses rives, avec l'Évangile, la civilisation et la prospérité, le P. Marquette eut la bonne fortune de faire connaître sur ce fleuve le nom de son pays et de planter le drapeau glorieux de la France. Grâce aux résultats du premier voyage, l'Angleterre, toujours rapace et obstinée quand elle convoite, échoua, pendant près d'un siècle, dans toutes ses tentatives de spoliation. Elle ne put arracher au premier occupant les vastes domaines bornés à l'ouest par le grand fleuve, limites des prétentions de la France, depuis la Louisiane jusqu'au Canada. Nouveau Xavier, le P. Marquette

(1) D'après un journal de Boulogne-sur-Mer et la Semaine religieuse de Paris.

(2) Jadis Missilimakinac. Lieu de la sépulture du célèbre P. Marquette. Ses ossements y ont reposé, de 1676 à 1887, dans l'ancienne église.

avait voulu conquérir à la foi chrétienne une région chrétienne. Par surcroît, Dieu lui donna la consolation d'enrichir aussi sa patrie.

Quel homme devait être cet apôtre au cœur brûlant, pour se risquer, sans guides, sans argent, sans ressources, sans vivres, sans une provision de vêtements de rechange, avec un canot d'écorce, à la merci des cinq Indiens enrôlés pour le voyage! C'était peu pour une navigation encore entourée de dangers, sur un fleuve rapide et profond, où parfois des quartiers énormes de rochers, soutenus par des arbres enlacés, forment des écueils, quand, par une débâcle soudaine, ils ne brisent pas tout ce qui se rencontre sur leur passage.

Et cet homme, enfant de Laon, issu d'une famille, sinon la plus considérable, du moins des plus considérées, proche parent de saint Jean-Baptiste de la Salle, fils et arrière-petit-fils de magistrats et d'hommes de guerre, après avoir donné à la France le droit, souvent revendiqué depuis par le cabinet de Versailles, sur les territoires situés à l'est du Mississipi, est encore presque inconnu dans sa patrie! C'est à peine si, dans sa ville natale, on lui a consacré un maigre souvenir en appelant de son nom une ruelle, sorte d'impasse.

Au moment où Makinac organise, à l'occasion d'un nouveau monument, des fêtes destinées à le glorifier avec une splendeur inaccoutumée, quand le nom de Laon sera sur toutes les lèvres et dans tous les cœurs, sa patrie ne saurait-elle faire un effort et rendre hommage à l'un de ses plus illustres fils? Déjà la presse s'efforce de le faire mieux connaître. Un écrivain de mérite prépare une ample biographie de ce grand explorateur : elle ne tardera pas à paraître.

L'INDULGENCE PLÉNIÈRE DU JUBILÉ

Voici comment Bourdaloue la décrit :

« C'est une indulgence plus *solennelle*. Pourquoi ? parce qu'elle est plus universelle et qu'elle s'étend à tout le monde chrétien; parce qu'on y observe des cérémonies et plus augustes et plus saintes; parce que la publication, la célébration, la clôture de cette indulgence se font avec un appareil plus capable d'exciter les cœurs et de leur inspirer des sentiments de piété; parce que, en effet, la dévotion est alors plus

fervente et plus unanime. Tout y concourt et tous les fidèles réunis s'assemblent devant les autels et de concert viennent solliciter le Ciel et présenter à Dieu leurs prières.

« C'est une indulgence plus *privilégiée.* Pourquoi? parce qu'elle est accompagnée de plusieurs grâces que l'Eglise, comme une charitable mère veut bien accorder à ses enfants, mais qu'elle ne leur accorde que pour ce saint temps, et qu'en faveur du Jubilé.

« Tel est par exemple le pouvoir qu'elle donne à chaque fidèle, de se faire absoudre de toutes sortes de crimes sans restriction et sans réserve, de se faire relever de toutes sortes de censures ; de se faire dispenser, au moins par échange, de certains vœux à l'accomplissement desquels il est survenu des obstacles : grâces, encore une fois, dépendantes du Jubilé, et spécialement attachées à ces jours de bénédiction et de salut.

« C'est une indulgence plus *sûre.* Et comment ? parce qu'elle est donnée pour des raisons et des fins plus importantes, d'où il s'ensuit qu'on peut moins douter de sa validité. Or, par cette règle, dont les théologiens conviennent, ne puis-je pas dire qu'il n'y eut jamais d'indulgence plus assurée, que celle qui nous est maintenant offerte ? »

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 5 au 11 Mai.

5 mai, 4e dimanche après Pâques, *fête du Patronage de la Sainte Vierge.* — « De même que le fils de Dieu est la joie et la félicité des élus, de même le Fils de Marie est notre espérance... La mère de Dieu est notre mère ; la mère de celui en qui nous espérons, de celui que nous craignons est notre mère... Que tous ressentent les effets de son puissant secours. » (S. Anselme). — Indulg. : Sacré-Cœur, Rosaire, scapul. du M. C. et scap. bleu.

6, Lundi, *S. Jean devant la Porte latine*, double majeur. — Sous l'empereur Domitien, S. Jean, apôtre et évangéliste, fut plongé dans une chaudière d'eau bouillante d'où il fut retiré sain et sauf. Ce miracle s'accomplit à Rome devant la Porte latine. Il fut relégué alors dans l'Ile de Pathmos où il écrivit son Apocalypse.

7, Mardi, *S. Stanislas*, évêque et martyr. Mémoire de sainte Mesme, vierge. — S. Stanislas, évêque de Cracovie, s'opposa aux débordements du roi Boleslas II. Ce roi, plein de fureur, le tua de

sa propre main dans l'église de S. Michel. Le souverain pontife Innocent IV plaça Stanislas au rang des saints.

8, Mercredi, *Apparition de S. Michel*, archange, double majeur. — La plus remarquable des apparitions de S. Michel est celle que l'on célèbre le 8 mai : elle eut lieu au Mont-Gargan, au royaume de Naples. Un homme de ce nom, ayant perdu un de ses taureaux, le retrouva dans une caverne, où il s'était réfugié : on lui lança des flèches pour le faire sortir; mais les flèches revinrent sur ceux qui les avaient lancées. Etonnés de ce prodige, ils consultèrent l'évêque qui ordonna un jeûne de trois jours : S. Michel lui apparut et lui dit que cette caverne lui était consacrée. Elle était en effet déjà préparée comme un temple et depuis on y construisit une basilique où sont opérés de nombreux miracles. — Indulg. : Arch. Purg.

9, Jeudi, *S. Grégoire* de Nazianze, évêque et docteur. Mémoire de S. Béat, confesseur. — S. Grégoire est né à Nazianze en Cappadoce; quand son père, devenu évêque de cette ville, vint à mourir, on voulut le mettre à sa place; mais il s'enfuit dans la solitude. Elu évêque de Constantinople, il donna sa démission et s'adonna dans la retraite à la prière et aux bonnes œuvres.

10, Vendredi, *S. Antonin*, évêque et confesseur. Mémoire de S. Gordien et ses compagnons martyrs. — S. Antonin, né à Florence, entra dès l'âge de seize ans dans l'ordre de S. Dominique, et commença à mener cette vie sainte qui faisait dire qu'on pourrait le canoniser de son vivant. Nommé malgré lui évêque de Florence, il conserva sous la mitre les vertus du cloître. Il rappelait souvent qu'un successeur des apôtres ne doit avoir d'autres richesses que sa vertu. Tout le monde le consultait; tant il était sage et judicieux : on le surnomma : *Antonin le conseiller*. — Indulg. : Sacré-Cœur, garde d'h., scap. rouge, Tabernacles.

11. Samedi, *S. Jean-Baptiste de la Salle*, confesseur. Mémoire de S. Mamert, évêque. — Demandons au Saint fondateur des Ecoles chrétiennes qu'il protége les enfants, et qu'il obtienne pour les maîtres la grâce d'imiter les vertus dont il leur a donné l'exemple.

On doit à *S. Mamert*, évêque de Vienne, l'institution des Rogations : le pape Léon III les adopta pour toute l'Eglise.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Pèlerinage diocésain à Notre-Dame de Chartres, le jeudi 23 mai 1901 (Arrondissements de Châteaudun et de Dreux).

Offices. — Le matin : à 10 h. 1/2, messe célébrée dans le chœur

par Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Chartres. — Chants de cantiques. — Brève allocution.

Avant l'office public, MM. les Curés pourront avoir leurs exercices particuliers aux divers autels de la Crypte et de la Cathédrale. — Prière de prévenir. — Il y aura des confesseurs dans les chapelles des Transepts.

Le côté droit avec le transept du côté de la chaire, sera réservé à l'arrondissement de Dreux (insigne de couleur bleue).

Le côté gauche avec son transept, à l'arrondissement de Châteaudun (insigne de couleur rouge).

Le soir : à 2 h. 1/4. — Petites Vêpres. — Allocution et avis. — Salut. — Procession aux flambeaux dans la Crypte illuminée.

Temps libre : On en profitera pour la visite du Trésor et des Clochers.

La Crypte sera ouverte toute la journée, par le bas de la Cathédrale et par les côtés. On y pourra faire ses dévotions individuellement ou par groupe, en priant et chantant.

Les jardins de l'Évêché seront ouverts au pèlerins.

Avis. — Les pèlerins prendront à leur arrivée dans la Cathédrale, pour se placer, les insignes du pèlerinage (0 fr. 10); ils voudront bien se grouper dans le train et dans la Cathédrale autour de MM. les Curés.

Ils pourront prendre le *Manuel du Pèlerin*, 0 fr. 10, qui renferme les cantiques, les prières et les pratiques en usage.

Confirmations en mai. — 6 mai, 9 heures, Clévilliers. — 3 heures, Tremblay-le-Vicomte.

7 mai, à 9 heures, Châteauneuf. — 3 heures, Blévy.
8 — à 9 heures, Tréon. — 3 heures, Marville-Moutiers-Brûlé.
9 — à 9 heures, Mézières-en-Drouais.
10 — à 9 heures, Bû. — 3 heures, Rouvres.
11 — à 9 heures, Guainville.
12 — à 3 heures, Berchères-sur-Vesgres.
13 — à 9 heures, Goussainville.
14 — à 9 heures, Chaudon.
15 — à 9 heures, Faverolles.
16 — à 3 heures, Nogent-le-Roi. — Retour à Chartres.

Chanoines d'honneur. — La fête traditionnelle de S. Brieuc, patron de la ville de ce nom, a été magnifiquement célébrée, le dimanche 21 avril, en présence de plusieurs archevêques et évêques. Au nombre de ces vénérés Prélats se trouvait Mgr Mollien qui s'était rendu en Bretagne accompagné de M. le vicaire général Fournier.

Mgr Fallières, ancien vicaire général d'Amiens, et depuis plusieurs années évêque de Saint-Brieuc, a profité de cette occasion pour

nommer chanoine d'honneur de sa cathédrale Mgr Mollien, lequel de son côté a nommé son bien aimé collègue de Saint-Brieuc chanoine d'honneur de la cathédrale de Chartres.

Pèlerinage du 28 mai. — Dimanche dernier, les demoiselles de la Confrérie de Sainte-Croix d'Orléans sont venues en pèlerinage à N.-D. de Chartres, sous la direction de M. l'abbé Thoret, vicaire de Sainte-Croix, accompagné d'un autre vicaire d'Orléans : M. l'abbé Fournier. C'était un groupe de 230 personnes. Nous les avons vues avec grande édification défiler pieusement, revêtues de leurs insignes, de l'évêché où était le premier rendez-vous, à l'église de N.-D. de Sous-Terre. C'est là qu'elles ont eu leurs offices, savoir : le matin, messe de communion, et plus tard réunion de confrérie ; après-midi, réunion nouvelle avec allocution et salut.

Parmi les chants qu'elles avaient si bien rendus et qui exprimaient leurs prières et leurs vœux, nous avons remarqué surtout un cantique à N.-D. de Chartres, composé à Orléans pour la circonstance et que nous sommes heureux de reproduire :

A NOTRE-DAME DE CHARTRES

1.

O Toi que la France révère
Sous le titre de Vierge Mère,
A tes pieds viennent d'Orléans
Les plus humbles de tes enfants.
Refr. *Ave, Maria.*

2.

Quand ta basilique si belle
De loin nous montra sa dentelle
Sous les premiers rayons du jour,
Notre cœur a frémi d'amour. *Ave.*

3.

C'est qu'en cette terre chartraine
Depuis des siècles ton domaine,
O notre Dame-du-Pilier.
Ton âme semble respirer. *Ave.*

4.

C'est qu'ici les Gaulois nos pères,
A l'ombre d'arbres séculaires,
Autrefois sont venus chanter
La Vierge qui doit enfanter. *Ave.*

5.

C'est qu'elle est ici, ta Statue
De royaux atours revêtue
Qui souriait aux vieux païens
Avant de sourire aux chrétiens. *Ave.*

6.

C'est qu'ici, pieux héritage,
Le Voile qui de ton visage
A caché les célestes traits
Nous rappelle tes doux attraits. *Ave.*

7.

O compatissante, Marie.
Sur ta famille réunie
Qui se prosterne à tes genoux
Lève tes regards les plus doux. *Ave.*

8.

Si nous avons de la jeunesse
L'imprévoyance et la faiblesse,
Roseaux qui fléchissons souvent,
Abrite-nous contre le vent. *Ave.*

9.

Notre foi ressemble à l'étoile
Qui marche dans un ciel sans voile
Nous éclairant de sa splendeur ;
Mais sois son astre conducteur. *Ave.*

10.

O Vierge, Lys de la vallée,
Qui prit le nom d'Immaculée,
Fais de notre âme un pur miroir
Où ta beauté se puisse voir. *Ave.*

11.

Sous tes yeux notre main est fière
De porter ta blanche bannière :
Sur tes traces toujours serré
Garde ton Bataillon sacré. *Ave.*

12.

Dans l'inoubliable chapelle,
Où là-bas ta voix nous appelle,
Aimable et divin rendez-vous,
Tous les dimanches conduis-nous. *Ave.*

13.

Que dans cette pieuse école
Tout ce qu'on dit, chant ou parole,
Sur l'âpre sentier des vertus
Nous attire à ton Fils Jésus. *Ave.*

14.

Te dirons-nous, bonne Madone,
Que notre zèle aussi patronne
Des cœurs plus frêles que nos cœurs ?
Veille sur nos plus jeunes sœurs. *Ave.*

15.

Bénis nos pères et nos mères ;
Rends leurs épreuves moins amères
Et si plusieurs ne t'aimaient pas,
Indulgente, ouvre-leur tes bras. *Ave*

16.

Orléans la cité fidèle
Qu'autrefois sauva la Pucelle,
Implore toujours ton secours ;
Défends-la comme aux anciens jours. *Ave.*

17.

O Notre-Dame de Sous-Terre,
Si puissante en ce sanctuaire,
Quelle âme vraiment sans pleurer,
Pourrait aujourd'hui te quitter ? *Ave.*

18.

O Crypte sainte, O Cathédrale
Qui t'élèves si triomphale
Sur l'immense tapis des blés,
A vous nos cœurs se sont liés. *Ave.*

19.

Si l'amour, après trois années,
A Chartres nous a ramenées.
O Mère, c'est là notre espoir,
Nous viendrons encor t'y revoir. *Ave.*

Mois de Marie. — Les exercices du mois de Marie à la cathédrale ont commencé mardi dernier avec une belle assistance. Le R. P. Lecomte, dominicain, a vite gagné les sympathies de son auditoire, qui aime toujours à entendre célébrer avec une pieuse éloquence les titres de Marie à notre dévotion filiale.

Pèlerinage des hommes à Lourdes. — Une quarantaine d'hommes ont représenté le diocèse de Chartres dans cette manifestation admirable où parurent 60,000 chrétiens.

Corancez. — Les journaux ont continué de renseigner le public sur les circonstances et les suites du drame de Corancez. Vu le caractère spécial de notre humble revue, nous devions, nous, ne donner à nos lecteurs qu'un récit très court et le restreindre autant que possible aux détails sur les obsèques. C'est ce que nous avons fait dans notre dernier Supplément. A ce récit nous croyons devoir ajouter aujourd'hui l'insertion d'un discours chrétien qui a été prononcé au cimetière, et dont le texte ne nous est parvenu que le vendredi.

Voici les touchantes paroles de M. Thibonneau, secrétaire général de la préfecture, représentant M. le Préfet d'Eure-et-Loir :

Habitants si affligés de Corancez,
Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers municipaux,
Parents et amis,

Au milieu de nos populations si sages, si laborieuses, si unies dans le sentiment de réciproque solidarité, il n'est pas de joies, pas de fêtes sans que vous nous conviez, nous, les représentants parmi vous du gouvernement de la République, à y prendre part à côté de vous. C'est donc un sentiment naturel et notre devoir le plus strict qui nous conduit vers vous aux jours de malheur et de peines.

Je viens, au nom de M. le Préfet et au mien, prendre notre part de l'affliction, de la désolation qui vous atteint.

Je viens avec vous pleurer et conduire à leur dernière demeure ces malheureux enfants victimes du plus exécrable des forfaits. Vous les aimiez, vous voyiez avec joie les sourires et les jeux des plus jeunes, vous admiriez la sagesse précoce de l'aînée qui déja, à peine dans l'adolescence, avait su remplacer la mère trop tôt ravie et n'avait d'autre plus grande satisfaction que de bien tenir la maison et de diriger avec droiture les premières actions des plus jeunes.

Grâce à vous, grâce à elle, ces fillettes seraient devenues d'honnêtes femmes, ce petit garçon, un honnête homme; ils auraient appris de vous comment on doit se conduire dans la vie, comment on doit en supporter les vicissitudes, comment on se rend utile à ses concitoyens et à son pays.

Ils n'auront pas cette satisfaction du dur devoir accompli et il ne nous reste que cette triste consolation de nous dire que, s'ils ne goûteront pas les quelques joies de l'existence, ils n'auront pas à en supporter les nombreuses amertumes; il ne nous reste qu'à répéter cette parole de je ne sais plus qui, mais sans doute d'un désillusionné : « Heureux ceux qui meurent jeunes, ils sont aimés des dieux ! »

Aimés, ils le seront sûrement les innocents ! Il me semble voir les chérubins des cieux ouvrir leurs blanches ailes pour emporter ces chérubins de la terre ; il me semble voir les vierges célestes venir, les bras tendus, au devant de leur sœur ici-bas !

Ils les conduiront dans les retraites du bonheur sans mélange, mais s'il est permis de penser que ces enfants, encore dans la faiblesse si tendre de leur âge, ont pu quitter cette terre sans se rendre compte de l'abomination de l'attentat et n'être pas poursuivis par son souvenir horrible, que dire de cette jeune fille, dans la floraison de la jeunesse, qui semble, à l'affreuse contraction de son visage, avoir été écrasée plus par l'horreur du forfait lui-même que par le coup qui la frappait. Même au séjour des délices

célestes, ne faudra-t-il pas, pour qu'elle soit heureuse, lui verser le baume de l'oubli éternel ou de l'incommensurable pardon qui, après que la vindicte des hommes a accompli sa triste et inéluctable besogne, laisse planer l'âme des victimes innocentes dans la sereine tranquillité, au-dessus des faiblesses, des aberrations et des scélératesses humaines?

Adieu, mes enfants, que nos vœux vous accompagnent !

Le Patronage Saint-Joseph. — L'Assemblée annuelle de charité en faveur de l'Œuvre des jeunes Apprentis et Ouvriers, a eu lieu, aux vêpres du dimanche 28, en l'église Saint-Pierre de Chartres. L'assistance était nombreuse. Le prédicateur, M. l'abbé M. Coulombeau, licencié ès lettres, professeur de rhétorique à l'Institution N.-D. de Chartres, a montré éloquemment le but et les heureuses influences de l'Œuvre du Patronage Saint-Joseph, au double point de vue social et religieux.

FAITS DIVERS

Le Chapelet des Croisiers. — Comme les années précédentes, le R. P. de BIE, de l'ordre des Pères Croisiers, viendra à la Chapelle-Montligeon (gare de Mauves-Corbon, Orne), le **23 Mai** et attachera aux chapelets la riche indulgence de 500 jours pour chaque *Pater* et chaque *Ave*. Cette indulgence peut être gagnée chaque fois que l'on récite dévotement un *Pater* ou un *Ave* sur un de ces chapelets. Il n'est pas nécessaire de dire tout le chapelet ni de méditer sur les saints mystères.

A cetre indulgence seront ajoutées celles du saint Rosaire et de sainte Brigitte. Aux croix qui ont un Christ relevé en cuivre ou en une matière solide seront également attachées : 1° les indulgences du Chemin de la Croix ; 2° les indulgences de la Bonne Mort. Ecrire à M. l'abbé Buguet, curé de Montligeon.

MOIS DE MARIE, à l'usage des Femmes chrétiennes, par M. DE MÉZANGE DE SAINT-ANDRÉ. Un vol. in-16 carré, avec encadrement bleu : **2** fr. *Librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 3, Paris.*

Ce recueil de trente et une méditations est spécialement destiné aux jeunes filles et aux femmes. Elles y trouveront des règles de conduite très pieuses et très pratiques, déduites, par une excellente adaptation, des vertus ou des mystères de la Vie même de la Très Sainte Vierge. Pour chaque jour, une pratique résume l'enseignement que l'on vient de méditer.

Ce petit volume ne manquera pas de rencontrer le succès qu'il mérite.

LE COMPTE RENDU du Pèlerinage national des hommes de France à Lourdes en 1901. — Le récit du grand événement religieux qui vient d'avoir lieu à Lourdes, va paraître sans retard, probablement le 4 ou le 6 mai prochain, au prix de 0 fr. 30 l'exemplaire, — franco 0 fr. 40, et 20 francs le cent, port en sus.

Prière d'adresser les commandes le plus tôt possible à M. l'abbé Garnier, 123, rue Montmartre, Paris (IIe).

Ce pèlerinage de 60,000 hommes a été raconté par beaucoup de grands journaux. Le récit donné par le *Gaulois* se terminait par les lignes suivantes :

« Pendant la cérémonie de l'après-midi, le P. Coubé, Jésuite, a prononcé un discours magistral : l'action, le geste, le style, la pensée, tout est supérieur chez cet orateur, l'un des plus remarquables de la France contemporaine.

« L'heure n'est plus aux paroles, mais aux actes », a dit en substance l'éloquent Jésuite. Vous êtes des soldats du Christ ; je vous adresse un appel « militaire ». Il faut combattre, il faut lutter, car la guerre est déclarée, la guerre est acharnée. Donc, préparez-vous, sur le terrain légal, aux luttes électorales. En 1902, il n'y aura « que deux candidats : Jésus-Christ et Barrabas » ! Dans une magnifique péroraison, l'orateur a rappelé le cor de Roland et sonné lui aussi du cor et supérieurement.

On ne peut imaginer l'effet produit par ce discours, qui mériterait d'être lu par tous les Français. Quatre vingt mille hommes électrisés ont acclamé le Père Coubé, et les nobles, les généreuses, les martiales idées qu'il a préconisées. Son discours est le plus utile, le plus énergique des actes. »

Les Fêtes de Jeanne d'Arc. — C'est le dimanche 12 mai que la fête annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc sera célébrée à Paris. Le panégyrique sera prononcé à Notre-Dame, par le Père Janvier, dominicain. Des fêtes semblables sont annoncées à Orléans, à Saint-Etienne, à Rennes, à Rouen. Il est fort à désirer que la France entière suive cet exemple, et que partout, au souvenir de notre libératrice, les bons Français proclament leur amour pour la religion, la patrie et l'armée, traînées dans la boue par les sectaires. La fête d'Orléans aura lieu les 7 et 8 mai ; nous en avons donné le programme.

Visites jubilaires. — Nous lisions dernièrement dans une Revue :

Depuis quelques jours, on remarque à Paris, la profonde et religieuse impression produite par les pèlerinages paroissiaux qui se déroulent en longues théories à travers les rues et les boulevards de la capitale, et s'en vont dans diverses églises accomplir dévotement leurs visites jubilaires. On se demande, à les voir passer :

« Qu'est-ce donc ? » Car on ne voit pas souvent, dans les rues de Paris, de ces groupes qui s'en vont en rangs pressés, où se trouvent, en un pittoresque mélange, les riches et les pauvres, les enfants et les vieillards, tous s'avançant d'une allure égale et qu'on ne peut définir d'un mot connu, à moins qu'on ne comprenne ce qu'ils sont, je veux dire des pèlerins en visites d'églises, pour gagner leur jubilé.

Personne ne songe à railler. On devine d'instinct qu'ils représentent quelque chose de très noble et de très grand : la miséricorde de Dieu qui passe, la grande miséricorde du Jubilé.

Le Jubilé pontifical de Léon XIII. — Le commission réunie sous la présidence de S. Em. le cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté, pour préparer la célébration du jubilé pontifical de Léon XIII, a pris les décisions suivantes : inviter la presse catholique à mettre en tête de chaque journal l'*Oremus pro Pontifice nostro Leone* ; inviter les ordinaires à imiter l'Eglise de Rome, où, par ordre du cardinal vicaire, la récitation du chapelet se terminera toute l'année par la prière pour le pape ; inviter les associations catholiques à réciter la même prière en chacune de leurs réunions. La commission continue à étudier le projet de la fondation d'une œuvre qui resterait comme souvenir du jubilé pontifical de Léon XIII.

Paris. — Une consultation, signée par tous les anciens bâtonniers du barreau de Paris, et par tous les anciens présidents de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, qui, chacun, ont pris soin de motiver leur avis par des raisons nouvelles et des plus sérieuses, condamne la loi d'association. Cette manifestation émanant des maîtres du barreau, est un fait de nature à donner à réfléchir, à ceux qui ont gardé encore assez de sang-froid pour pouvoir le faire.

— Le fisc avait exigé la taxe d'accroissement et l'impôt sur le revenu de la société civile du temple israélite de la rue Buffault, à Paris. Condamnée à payer, la Société israélite s'est pourvue devant la Cour de cassation, qui vient d'admettre son pourvoi contre le fisc. Heureux Juifs !

Les Islandais à N.-D. des Dunes. — Touchante cérémonie à Dunkerque à l'occasion du départ des Islandais. Une grand'messe solennelle a été célébrée au sanctuaire de Notre-Dame des Dunes, par M. le chanoine Brousse, doyen de Saint-Eloi.

Les autorités maritimes, les armateurs, les capitaines et de nombreux marins avec femmes et enfants, tant de Dunkerque que de Fort-Mardyck, Rosendaël et Zuydcoote, y assistaient. Le célébrant a prononcé un très éloquent sermon de circonstance.

Après la vénération des reliques et un émouvant cantique à la Madone des Dunes, le R. P. Yves, désigné par les Œuvres de mer comme aumônier de l'hôpital de la baie de Faskrudijord, a salué les braves marins pour lesquels il ira se dévouer là-bas, sur les côtes islandaises.

Tous les Islandais avaient revêtu leurs plus beaux habits. Les charmantes et fines goëlettes qui, chaque année, sont au nombre de 75 pour Dunkerque et 13 pour Gravelines, montées par 1400 hommes, étaient parées comme des fiancées de la mer sous un ciel d'azur et un soleil printanier. Les couleurs nationales dunkerquoises et de la Mutuelle étaient gaiement agitées par la brise.

Que la Mère des marins veuille que cela soit de bon augure et qu'aucun de ces vaillants ne reste dans le froid cimetière des flots !

Culte de la Sainte Vierge en Angleterre. — Il a une haute signification le fait qui a été constaté récemment à Osborne, dans la chapelle ardente où se trouvait exposé le cercueil de la reine Victoria ; fait certainement nouveau et unique, et qui n'était pas arrivé depuis les temps d'Henri VIII, ce destructeur de la religion catholique et du culte de Marie dans l'île des Saints.

Voici la dépêche qui racontait le fait ; elle est datée du 28 janvier :

« Le cercueil de la reine est tout recouvert de soie blanche ; il est dressé au milieu de la chapelle sur une estrade élevée, et au dessus flotte le drapeau royal, etc... Par côté, contre le mur, sur un petit autel, entre des cierges allumés, est *placé un cadre représentant la Madone tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus.*

« La famille royale descend chaque matin dans la chapelle ardente pour y prier. »

Cette nouvelle a rempli de stupeur non seulement les protestants mais les catholiques eux-mêmes. L'image de Marie solennellement exposée dans le palais royal de l'Angleterre réformée ; cette douce image protégeant la dépouille mortelle de la reine et recevant les hommages et les prières de la famille royale, n'est-ce pas qu'elle nous fait concevoir l'espérance légitime que des jours meilleurs ne vont pas tarder à luire sur l'Angleterre ?

C'est une victoire nouvelle qui s'annonçait, une victoire de *Celle dont il est dit que de son pied virginal elle a broyé toutes les hérésies.* Marie, chassée d'Angleterre par la reine Elisabeth, y rentrait triomphalement, protégeant le cercueil de la reine Victoria.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 11 MAI 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE MAI)





Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.



Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES — Cathédrale. — Dimanche 12 mai, Fête de *N. D. de la Miséricorde*, double-majeur. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 2 h. 1/2, vêpres, et vers 3 h. départ de la procession jubilaire ; salut au retour.

Tous les soirs à 8 h., mois de Marie.

— Lundi, mardi et mercredi, à 8 h. procession *des Rogations*, avec messe stationale, le 1er jour, à l'église Saint-Martin-au-Val ; le 2me jour, à l'église Saint-Pierre ; le 3me, à la chapelle des Sœurs de Bon-Secours.

— Mercredi, 15, veille de l'Ascension, à 3 h., 1res vêpres. A 6 h., matines et laudes.

— Jeudi, 16, *Fête de l'Ascension*, double de 1re classe. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 1/2, office capitulaire. (Pendant l'évangile, à ces mots : *Assumptus est in cœlum* : Il s'est élevé vers le ciel, on éteint le cierge pascal ; il ne sera rallumé que pour la Bénédiction des fonts, la veille de la Pentecôte). A 3 h., vêpres.

— Le mardi 14, à 6 h., messe pour les Tert. de Saint-François.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche prochain et jeudi, à 10 h., grand'messe. Catéchisme dans l'après-midi. A 8 h. du soir, petites vêpres de la Sainte Vierge, et mois de Marie.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain Dimanche, à 10 h., grand'-messe. A 2 h. 1/2, mois de Marie et départ pour la cathédrale. Le jour de l'Ascension, à 10 h. grand'messe. A 3 h., vêpres, mois de Marie, salut.

Tous les soirs, en semaine, mois de Marie à 8 h.

Etudes publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. Sommaire du Numéro du 5 Mai 1901. — I. Un chapitre de la vie de la sainte Vierge. Ses origines, par le P. R. M. de La Broisse. — II. Le Retour aux champs. Celles qui n'en veulent pas, par le P. J. Burnichon. — III. Du respect de la langue française au XVIIe siècle (2e article par le P. V. Delaporte. — IV. Une conversion manquée. John Keble (1772-1866) (2e article). par le P. H. Bremond. — V. Bulletin d'histoire, par le P. H. Chérot. — VI. Le Lys dans la Bible, par le P. F. Prat. — VII. Cent ans de l'histoire des missions, par P. H. C. — VIII. Cicéron et César. Leur langue et leur grammaire, par le P. A. d'Alès. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Événements de la quinzaine..

Paillettes d'Or, Publication honorée de plusieurs Brefs de Sa Sainteté. — TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE : *Deuxième livraison* (de mai à août 1901). Prix de la livraison : 70 centimes *franco*. Prix de l'Abonnement : 2 fr. par an. — Avignon, Aubanel Frères, éditeurs, imprimeurs de N. S. P. le Pape.

Dans une courte et vigoureuse brochure, **La Revanche des Francs-Maçons**, M. Keller, l'ancien député catholique et patriote, a résumé en quelques pages la campagne antireligieuse et antifrançaise entreprise contre les congrégations religieuses par les frères et amis du traître Dreyfus. Il fait justice des calomnies dirigées contre les meilleurs des Français, et réclame pour eux la liberté à laquelle ils ont droit.

Cette petite brochure, faite pour porter la lumière dans tous les esprits, se trouve au *Comité de Défense Religieuse*, 35, rue de Grenelle. Prix : 5 centimes l'exemplaire 4 francs le cent. *franco*. 30 francs le mille.

SOMMAIRE

LES ROGATIONS

Au commencement du XIXe siècle.

Les cloches du hameau se font entendre, les villageois quittent leurs travaux ; le vigneron descend de la colline, le laboureur accourt de la plaine, le bûcheron sort de la forêt ; les mères, fermant leurs cabanes, arrivent avec leurs enfants, et les jeunes filles laissent leurs fuseaux, leurs brebis et leurs fontaines pour assister à la fête.

On s'assemble dans le cimetière de la paroisse, sur les tombes verdoyantes des aïeux. Bientôt on voit paraître tout le clergé destiné à la cérémonie : c'est un vieux pasteur qui n'est connu que sous le nom de *curé*, et ce nom vénérable, dans lequel est venu se perdre le sien, indique moins le ministre du temple que le père laborieux du troupeau. Il sort de sa retraite, bâtie auprès de la demeure des morts, dont il surveille la cendre. Il est établi dans son presbytère comme une garde avancée aux frontières de la vie, pour ceux qui entrent et ceux qui sortent de ce royaume des douleurs. Un puits, des peupliers, une vigne autour de sa fenêtre, quelques colombes, composent l'héritage de ce roi des sacrifices.

Cependant l'apôtre de l'Evangile, revêtu d'un simple surplis, assemble ses ouailles devant la grande porte de l'église, il leur fait un discours, fort beau sans doute, à en juger par les larmes de l'assistance. On lui entend souvent répéter : *Mes enfants, mes chers enfants*, et c'est là tout le secret de l'éloquence du Chrysostôme champêtre.

Après l'exhortation, l'assemblée commence à marcher en chantant : *Vous sortirez avec plaisir, et vous serez reçu avec joie ; les collines bondiront et vous entendront avec joie.* L'étendard des saints, antique bannière des temps chevaleresques, ouvre la carrière au troupeau, qui suit pêle-mêle avec son pasteur. On entre dans des chemins ombragés et coupés profondément par la roue des chars rustiques ; on franchit de hautes barrières, formées d'un seul tronc de chêne ; on

voyage le long d'une haie d'aubépine où bourdonne l'abeille, et où sifflent les bouvreuils et les merles. Les arbres sont couverts de leurs fleurs, ou parés d'un naissant feuillage. Les bois, les vallons, les rivières, les rochers entendent tour à tour les hymnes des laboureurs. Etonnés de ces cantiques, les hôtes des champs sortent des blés nouveaux, et s'arrêtent à quelque distance, pour voir passer la pompe villageoise.

La procession rentre enfin au hameau. Chacun retourne à son ouvrage : la religion n'a pas voulu que le jour où l'on demande à Dieu les biens de la terre fût un jour d'oisiveté. Avec quelle espérance on enfonce le soc dans le sillon, après avoir imploré Celui qui dirige le soleil, et qui garde dans ses *trésors* les vents du midi et les tièdes ondées ! Pour bien achever un jour si saintement commencé, les anciens du village viennent, à l'entrée de la nuit, converser avec le curé, qui prend son repas du soir sous les peupliers de sa cour. La lune répand alors les dernières harmonies sur cette fête que ramènent chaque année le mois le plus doux, et le cours de l'astre le plus mystérieux. On croit entendre de toutes parts les blés germer dans la terre, et les plantes croître et se développer ; des voix inconnues s'élèvent dans le silence des bois, comme le chœur des anges champêtres dont on a imploré le secours : et les soupirs de rossignol parviennent à l'oreille des vieillards, assis non loin des tombeaux.

CHATEAUBRIAND.

PRIVILÈGES ET RÈGLES LITURGIQUES DE LA MESSE VOTIVE DU SACRÉ-CŒUR LE PREMIER VENDREDI DU MOIS

Par le décret *Altero nunc* (S. R. C., 28 juin 1899) cette messe votive est concédée « *In iis ecclesiis et oratoriis ubi feria VIa quæ prima unoquoque in mense occurrit, peculiaria exercitia pietatis in honorem divini Cordis, approbante loci Ordinario, mane peragentur* ».

Il suffit pour jouir du privilège, d'un exercice de piété, tel que réunion des membres d'une confrérie du Sacré-Cœur et de la Garde d'honneur, communion réparatrice, réunion où l'on récitera quelques prières en l'honneur du Sacré-Cœur.

Dans ce cas, « *Beatissimus Pater indulsit ut hisce exercitiis addi valeat missa votiva de Sacro Corde Jesu, dummodo in illam*

diem non incidat aliquod festum Domini, aut duplex 1æ classis, vel Feria, Octava, Vigilia ex privilegiatis ».

Donc on peut dire cette messe tous les premiers Vendredis, excepté s'il se rencontre ce jour-là une fête de Notre-Seigneur, v. gr. la Transfiguration, les fêtes des Vendredis de Carême, — ou bien un double de 1re classe, ou la Vigile de Noël, ou une des Octaves de Pâques, de la Pentecôte, de Noël, de l'Épiphanie, de la Fête-Dieu, ou le 2 novembre.

On doit prendre la messe *Miserebitur.*

Quoique basse, cette messe jouit des mêmes privilèges (Déc. 20 mai 1892).

On dit une seule oraison, sans aucune mémoire, pas même d'une férie de Carême, pas même du Saint-Sacrement exposé (Déc. 20 mai 1890 et 3 juillet 1896). On récite le *Gloria* et le *Credo* (ibid.). Même en dehors du temps pascal, sauf de la Septuagésime à Pâques, les *Alleluia* doivent être récités à l'Introït, à l'Offertoire et à la Communion (3 juin 1892). De la Septuagésime à Pâques, Graduel *Improperium* et Trait *Ego autem* ; Au temps pascal, *alleluia* et les versets *Domine Deus*, et *Convertisti*. En autre temps, Graduel *O vos omnes*, *Alleluia* et verset *Discite a me.* — Préface de la Croix. Dernier évangile *In principio.*

On ne peut dire qu'une seule messe votive privilégiée dans chaque église.

Transférée à un autre Vendredi, elle perdrait ses privilèges liturgiques.

ANTIQUA VENERARI. RESPECT A L'ANTIQUITÉ

Il y a quelques mois, dans la salle des séances de la Société d'Archéologie d'Eure-et-Loir, nous voyions épars çà et là les anciens vêtements d'une « Charité » du diocèse : robes noires, chaperons brodés en soie pour les simples frères, en or et argent pour le syndic, le trésorier et l'échevin, la dalmatique si riche de « l'agitateur » des sonnettes. Revenaient-ils de Paris où ils avaient peut-être accompagné le tableau légendaire de Garancières à l'Exposition? Devaient-ils rester la propriété de la Société? Nous l'ignorons, mais nous pensons que chaque paroisse devrait garder avec un soin empressé les vestiges de son passé.

Ces différents vêtements en effet étaient jadis réputés sacrés : ils ne se portaient pas sans de grandes cérémonies préalables. Le récipiendaire, aux vêpres de la fête de la Charité, était amené solennellement à l'autel par un ancien : il devait jurer fidélité aux constitutions de sa Fraternité, aux lois de l'Eglise ; le chapelain, d'ailleurs, avait grand soin de lui adresser une allocution écoutée

avec respect. Le serment était fait, l'autel était baisé ; alors seulement le novice devenait frère, était revêtu de ses ornements et désormais apte à porter la croix, la bannière, le drap mortuaire ; la Charité, en effet, avait un vestiaire complet et souvent plus riche que celui de la mère église. Dans la paroisse, chaque famille tenait à avoir des représentants parmi les membres exerçants ; il n'est donc pas étonnant que les richesses aient afflué dans les coffres du trésorier.

Quiconque était inscrit sur les folios du grand livre de S. Martin, de S. Gorgon ou de Sainte Anne, avait droit à tous les honneurs rendus par la confrérie. Les frères assistaient à la réception des derniers sacrements donnés à un de leurs membres, et récitaient le *Salve regina* au son de la cloche. Au jour fixé pour les funérailles, la Charité au complet, sous peine d'amende, franchissait, accompagnée de son chapelain, parfois de grandes distances, jusqu'à cinquante kilomètres. Quatre frères portaient le cercueil, quatre autres les coins du drap; le syndic soutenait la tête du défunt, les autres formaient le cortège. Ils présentaient le pain et le vin à l'offertoire, et lors de la descente du cercueil, ils tenaient au-dessus de la fosse le grand drap mortuaire étendu comme pour cacher aux assistants la disparition dernière du membre aimé ; le son lugubre des clochettes, pendant que la fosse se comblait, demandait une dernière prière unie au *Languentibus*.

Puis se célébraient dans la huitaine l'anniversaire, le premier dimanche du mois les vêpres des morts, le lendemain de la fête patronale le service général (1).

C'est ainsi que ces vêtements qui ne sont plus aujourd'hui, hélas ! ni portés, ni vénérés, appartenaient pourtant à des institutions des plus respectables.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 12 au 19 Mai.

12, Ve dimanche après la Pentecôte, fête de *N.-D. Mère de Miséricorde*, double majeur. — Ce titre de Notre-Dame, nous le redisons chaque jour dans nos Litanies de Lorette, l'Eglise le célèbre plus particulièrement en ce dimanche. Soyons heureux d'invoquer Marie sous ce glorieux vocable qui nous rappelle tant de grâces de pitié et de pardon obtenues par Elle.

13, Lundi. *De la férie,* Rogations. — Aujourd'hui commence une

(1) Tiré d'un manuscrit enfoui dans les archives de M. Renier, libraire, rue du Cheval-Blanc ; archives qui offriront aux bibliophiles et aux antiquaires des documents rares mais non inventoriés.

série de trois jours consacrés à la pénitence et à des prières spéciales contre les calamités publiques et pour la bénédiction des fruits de la terre. Cette coutume remonte à la fin du ve siècle et fut introduite dans l'Eglise par S. Mamert, évêque de Vienne.

14, Mardi, *S. Boniface,* martyr. Rogations. — « Boniface ayant subi le martyre à Tarse, ses compagnons firent transporter son corps à Rome. Aglaé connut par un Ange ce qui s'était passé, alla au devant des saintes reliques et bâtit une église sous le nom de Boniface » (IVe siècle.)

15, Mercredi, Vigile de l'Ascension. *S. Isidore*, le laboureur. Rogations. — Ce saint, né de parents pauvres, à la fin du onzième siècle, est devenu le patron de Madrid et le protecteur de toute l'Espagne. Son épouse, nommée Marie, a mérité, elle aussi, d'être honorée après sa mort comme sainte. Voilà un fermier à gages qui a su remplir parfaitement les obligations de son métier, à la grande satisfaction de ses maîtres, sans rien retrancher aux pratiques de la piété la plus fervente.

16, Jeudi, Fête de l'*Ascension de N. S. J.-C.* — « Comme ils le contemplaient montant vers le ciel, voilà que deux *anges* se présentèrent à eux avec des vêtements blancs, et leur dirent : « Hommes de Galilée, pourquoi demeurez-vous là regardant au ciel? Ce Jésus qui, du milieu de vous, s'est élevé dans le ciel en descendra de la même manière que vous l'y avez vu monter. » (*Actes des Apôtres*)

Demandons, dit le Bulletin de l'Œuvre de Ste Cath. d'Alexandrie, demandons au nom du mystère de l'Ascension, que les maîtres chrétiens, faisant l'office des Saints Anges, fortifient leurs disciples par la pensée des vérités éternelles. — Indulg. : Ros., les scap., Congr. de la Ste Vierge, arch. de S. Joseph.

17, Vendredi, *S. Pascal Baylon*, confesseur. — S. Pascal, d'abord berger, désirant mener une vie plus austère, entra dans l'ordre des Franciscains déchaussés. Il ne voulut être que frère portier par humilité, et pour se sanctifier dans les plus humbles offices et dans une grande mortification. Il avait eu les anges pour maîtres de lecture; il les eut toujours pour consolateurs. — Indulg. : Sacré-Cœur, Garde d'h., scap. rouge.

18, Samedi, *S. Venant*, martyr. — Il n'était âgé que de quinze ans quand il fut décapité avec des compagnons de martyre, par ordre du gouverneur Antiochus, sous le règne de l'empereur Déce.

19, *Dimanche dans l'octave de l'Ascension.* — S. Pierre Célestin, pape, *double.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

LE PUITS DES SAINTS-FORTS.

Les travaux entrepris par M. Merlet, derrière l'autel de Notre-Dame-Sous-Terre, à l'effet de déblayer le puits des Saints-Forts, sont actuellement très avancés. Le moment semble donc venu de rappeler en quelques mots à nos lecteurs l'histoire de ce puits, si célèbre autrefois, mais dont le souvenir, bien que vivant encore, s'est, depuis quelques siècles, sensiblement effacé.

La tradition ecclésiastique, d'accord avec les récits de nos vieux chroniqueurs, nous le présente comme le plus antique objet du culte chrétien dans le diocèse de Chartres. Personne n'ignore, en effet, qu'à l'époque des persécutions édictées par les empereurs romains, les corps des premiers martyrs chartrains, victimes de leur attachement à la foi chrétienne, furent jetés dans cette fosse, qui, depuis lors, prit le nom de Puits des Saints-Forts.

Il y a un fait, généralement moins connu, qui concerne également l'histoire du Puits des Saints-Forts. — Le 12 juin 858, sous le règne de Charles le Chauve, une bande de pirates danois, qui exerçaient leurs brigandages dans tout le Nord de la France, s'emparèrent par surprise de la ville de Chartres. Ils renversèrent la partie des murailles gallo-romaines qui avoisinaient la Cathédrale, puis pénétrèrent dans l'édifice et y massacrèrent l'évêque Frotbold, ainsi qu'un grand nombre de clercs et de laïques qui avaient cherché refuge en ce lieu. Après avoir livré aux flammes, pillé et saccagé la ville tout entière, ils s'en allèrent porter plus loin leurs ravages.

Dès qu'ils se furent éloignés, les Chartrains recueillirent pieusement, au milieu des ruines encore fumantes de la Cathédrale, les cadavres de ceux qui avaient péri dans le massacre. Considérant comme de véritables martyrs ces prêtres et ces fidèles égorgés par les pirates, ils inscrivirent leurs noms dans le martyrologe de l'Eglise et jetèrent leurs corps dans le puits qui avait survécu à l'incendie de la basilique.

Voici, d'ailleurs, la traduction littérale de la notice insérée au martyrologe en souvenir du désastre, peu de jours après l'événement : « L'an de l'Incarnation de notre Seigneur 858,

« le 2 des ides de juin, il a été fait à Chartres par les pirates « danois, venus des rives de la Seine, un grand carnage, dans « lequel ont péri Frotbold, notre évêque ; Etienne, prêtre ; « Titulf, prêtre et moine ; Tetbert, prêtre ; Rainulf, prêtre ; « Adalgaud, clerc ; Modo, clerc ; Landran, sous-diacre ; Létran, « sous-diacre ; Almand, sous-diacre ; Ulgaire, sous-diacre ; « Adalbert, clerc ; Gaubert, clerc ; et une grande multitude « de fidèles. Priez Dieu pour le repos de leurs âmes ! »

Depuis cette époque, la vénération qu'on portait au puits des Saints-Forts se transforma en une sorte de culte. Vers l'année 1080, le moine Paul y fait allusion dans son livre intitulé : *Vetus Aganon* : « Aujourd'hui encore, dit-il, les Char- « trains, en souvenir de leurs concitoyens massacrés par les « pirates danois, appellent ce puits le Lieu-Fort, et, par le « mérite de ceux dont les cendres y ont été jetées, il s'opère « à ce puits une multitude de miracles. »

Ce nom de Lieu-Fort ne tardera pas à s'étendre à toute la partie de la crypte où était le sanctuaire de la Vierge Noire. Les malades y affluaient en si grand nombre qu'on fut forcé de créer un hôpital pour les y recevoir. C'est ainsi que, pendant presque toute la durée du moyen âge, on vit, dans la galerie septentrionale de l'église souterraine, une longue suite de lits et de chambrettes où couchaient les pèlerins infirmes, ainsi que les pieuses femmes qui leur prodiguaient des soins et qu'on appelait *Dames des Saints-Lieux-Forts*.

Cet état de choses subsista jusqu'au milieu du XVIIe siècle. A cette date, on transforma de fond en comble la chapelle de Notre-Dame-Sous-Terre. Suivant les nouveaux plans adoptés, le puits fut condamné à disparaître : on en démolit la margelle, on le combla, et l'on fit passer un mur par-dessus. C'est sous cette muraille que l'on vient de le découvrir.

Lorsque, il y a une cinquantaine d'années, grâce au zèle éclairé de Mgr Regnault et à la générosité des fidèles, on restaura le sanctuaire de la Vierge Noire et qu'on rétablit son pèlerinage, on fit les plus grands efforts pour retrouver l'emplacement de l'ancien puits, dont l'histoire était si intimement liée à celle de nos origines chrétiennes. Mais toutes ces tentatives échouèrent complètement.

Aujourd'hui que le puits est retrouvé et qu'il est presque vidé jusqu'au fond, il serait désirable de compléter l'œuvre

entreprise par nos prédécesseurs. Faute d'argent pour le consolider, le puits sera-t-il comblé de nouveau dès qu'on en aura trouvé le fond ?.... Combien nous regretterions que cet antique objet de la vénération de nos pères vînt à disparaître encore une fois !

Il reste à le maçonner en partie et à construire un escalier de quelques marches afin d'y accéder.

Pour subvenir aux frais qu'entraîneraient ces travaux, plusieurs personnes se sont déjà déclarées prêtes à verser une offrande, et ont conseillé d'ouvrir une souscription dans la *Voix*. S. G. Mgr Mollien donne à cette idée l'adhésion la plus favorable. Si la souscription doit en effet avoir lieu, nous en informerons nos lecteurs dans l'un de nos plus prochains numéros. — Gloire à Notre-Dame de Chartres et à son église !

Le Jubilé à Chartres. — La première des processions jubilaires à Chartres a eu lieu dimanche dernier, 5 mai, avec une affluence considérable de fidèles. Malheureusement la cérémonie a été troublée par un orage, qui a empêché pour le retour de l'église Saint-Pierre à la Cathédrale l'ordre et le calme admirés au commencement de la procession. — Demain, 12 mai, la seconde procession jubilaire suivra le parcours qui fut réglé en dernier lieu pour la précédente, savoir : 1re station à la Cathédrale, 2me à Saint-Aignan, et descente par le tertre voisin ; 3me, à Saint-Pierre, d'où retour à la Cathédrale, pour la 4me station.

Le mois de Marie, prêché à la Cathédrale, par le R. P. Lecomte, présente les prérogatives admirables de la Sainte Vierge dans une suite de méditations doctrinales dont le fond solide et la belle forme oratoire rehaussent encore l'intérêt.

Nos archéologues. — Dans la séance du 12 juillet 1900, M. le Président de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir a donné lecture de la liste des membres de la Société auxquels le Congrès Archéologique a décerné des récompenses pour leurs savantes recherches et leur écrits. Voici cette liste où la *Voix* doit faire remarquer spécialement les prêtres du clergé diocésain :

Médailles de vermeil : MM. Lorin, à Chartres; Henri Tellot, à Dreux.

Médailles d'argent : MM. l'abbé Clerval, à Chartres ; l'abbé Langlois à Chartres ; Henri Lecesne, président de la Société Dunoise, à Châteaudun ; René Merlet, à Chartres ; l'abbé Métais, à Chartres ; l'abbé Sainsot, à Terminiers.

Médailles de bronze : MM. Buisson, ancien conducteur des Ponts et Chaussées, à Chartres ; Gustave Fouju, de Paris ; l'abbé Guillon, curé de Ver ; Guillon, instituteur à Coudreceau.

Montainville. — Demain, dimanche 12 mai, aura lieu à Montainville la fête de N.-D.-des-Champs, fête si bien célébrée dans la contrée.

A 10 heures, messe pour les cultivateurs. A 3 heures, vêpres, présidées par M. l'abbé Boulmert, chanoine honoraire, curé de Rouvray-Saint-Florentin. Instruction par M. l'abbé Redaud, professeur de rhétorique à Saint-Cheron, ancien curé de la paroisse.

Clévilliers. — *Confirmation.*— C'est à Clévilliers que Monseigneur, accompagné de M. Legué, vicaire-général, a fait lundi matin, 6 mai, la première station de sa tournée. Oui, Clévilliers, a eu les prémices de la visite épiscopale.

C'est au joyeux son des cloches que Sa Grandeur a fait son entrée dans le pays. Elle fut reçue à l'Église par M. le Curé et M. le Maire du lieu, par le Conseil de fabrique et les Curés de quatre paroisses voisines, dont deux amenaient leurs enfants à confirmer. L'Église, outre son décor habituel, avait revêtu pour la circonstance une parure agréable à l'œil. De longues guirlandes de feuillage, entremêlées de fleurs multicolores, se dessinaient gracieusement en jolis festons sur la blanche muraille tout en contournant respectueusement les statues des saints. Mais le plus bel ornement, après Monseigneur et son escorte d'honneur, était la nombreuse assistance et surtout les 37 confirmands, autant de petits apôtres à la mise et à la tenue excellentes et tout disposés à recevoir le don céleste.

Le compliment de M. le Curé et la réponse de notre Evêque vénéré ont été particulièrement goûtés de l'auditoire. A l'issue de la cérémonie le Maire et le Trésorier de fabrique adressèrent à Monseigneur de chaleureux remerciements.

Bénie soit la divine Providence qui nous réservait une telle faveur!

Un Clévillain.

Pèlerinage de la paroisse de Pithiviers (Loiret) à Notre-Dame de Chartres, le mercredi 22 mai 1901.

1° *De Pithiviers à Chartres.* — 4 heures précises. — Messe de communion dans l'église paroissiale. — 5 h. 10. — Départ de Pithiviers. Deux dizaines de chapelet pour la paroisse. Cantique : *Quand nos pères de la plaine* (page 23 du Manuel du Pèlerin). — 6 h. 28. — Arrivée à Orléans (10 minutes d'arrêt). — 6 h. 38. — Départ d'Orléans. — Deux dizaines de chapelet pour le diocèse d'Orléans. Cantique: *O Vierge chartraine* (page 24). — 8. h. 10. — Départ de Voves. Une dizaine de chapelet pour la Beauce. Cantique: *Chartres, salut! Voici ta basilique* (page 18). — 8 h. 45. — Arrivée à Chartres.

2° *Chartres.* — 10 heures précises. — Messe au grand autel de la Cathédrale. Tous les pèlerins se placeront dans le chœur. *Credo*

(page 19). *O salutaris*, par l'Œuvre de la Sainte Vierge. Cantique: *Dans le vieux sanctuaire* (page 20). Après la Messe, Allocution par M. le Curé de Pithiviers.

2 h. 1/2 très précises. — Vêpres, Sermon, Salut et Procession solennelle, sous la présidence de Mgr l'Evêque de Chartres. Petites Vêpres (page 21). Sermon par M. l'abbé Tissier, Directeur de l'Institution Notre-Dame. Salut: *Ave verum*; — *Tota pulchra es*; — *Auxilium Christianorum* (3 fois); — Verset et oraison; — *Tantum ergo*; — Bénédiction; — *Laudate*. — Procession dans la crypte; — cantique: *O Vierge chartraine* et adieux à Notre-Dame du Pilier.

3° *De Chartres à Pithiviers*. — 5 h. 22 très précises. — Départ de Chartres. Deux dizaines de chapelet pour le diocèse de Chartres. Cantique: *Quand nos pères de la plaine* (page 23). — 6 h. 50. — Départ de Patay. Deux dizaines de chapelet pour la Béatification de Jeanne d'Arc. *Ave maris stella* (page 22). — 7 h. 38. Arrivée à Orléans (10 minutes d'arrêt). — 7 h. 48. — Départ d'Orléans. Une dizaine de chapelet pour le diocèse. — 8 h. 55. — Départ d'Escrennes. *Magnificat* (page 22). — 9 h. 7. — Arrivée à Pithiviers.

Fouilles archéologiques à la Cathédrale (dans l'église supérieure). — Sur ces fouilles faites en février dernier sous sa direction, Monsieur E. Lefèvre-Pontalis, président de la Société d'Archéologie de France, a donné au *Journal de Chartres* une communication que la *Voix de Notre-Dame* doit reproduire.

Il s'agit ici des fondations découvertes sous le dallage dans les deux premières travées de la nef entre les deux clochers de la cathédrale.

« On a retrouvé tout d'abord le soubassement de la façade de la basilique bâtie par l'évêque Fulbert entre 1024 et 1028. Cette muraille, tangente au labyrinthe, se trouve au droit de la seconde pile à quatre colonnes de la nef. Epaisse de 2m 25 et formée d'un blocage de silex et de mortier, elle a conservé intactes les petites pierres cubiques de son parement du côté de l'est. Le parement de la face occidentale a été retrouvé vers le sud, à côté d'un massif, long de 2m 15 et peu saillant, qui fut plaqué contre cette façade au XIIe siècle.

Le chanoine Raimbaud, mort vers 1050, avait fait ajouter à ses frais un porche en avant de la basilique de Fulbert. Tout le mur nord de ce porche a été dégagé sur une longueur de 6 mètres jusqu'au point où il forme un retour d'angle vers le sud: ses assises, collées après coup contre la façade, se composent de moellons de Berchères bien taillés, de 0m 15 à 0m 30, et ses fondations descendent à plus de 3m 65 de profondeur.

Après l'incendie de 1134, le mur occidental du porche de Raim-

baud fut démoli de fond en comble pour établir les substructions d'une façade qui s'élevait dans la première travée de la nef, à 2 mètres en arrière de la tour du nord. Deux massifs, épais de $4^{m}25$, correspondant aux piédroits du portail central, ont été découverts à $1^{m}35$ sous le dallage. Bâtis en moellons de Berchères, ils sont reliés par un gros mur de 2 mètres d'épaisseur qui se trouvait sous le seuil de la porte centrale. Il faut faire coïncider ces larges fondations avec l'emplacement primitif de la façade actuelle démontée pierre par pierre et reportée en avant des tours vers 1175. Deux profondes crevasses, visibles aux points où ce mur vient se relier aux soubassements des piédroits, permettent de supposer que le transport des trois portails romans eut pour cause un tassement dangereux des fondations.

Les deux massifs indiqués plus haut, qui ont été dérasés d'un mètre ainsi que le mur intermédiaire se trouvent surmontés de deux piles carrées de $2^{m}47$ de côté bâties après coup sur un autre alignement et distantes de $3^{m}75$. Celle du nord, haute de $0^{m}85$, se compose de deux lits de grandes assises de Berchères reliées par des joints épais en mortier rougeâtre. Celle du sud, haute de $0^{m}96$, conserve encore trois lits d'assises : la dernière se trouve à $0^{m}35$ sous le dallage. La destination de ces piles n'est pas facile à déterminer, mais il est certain qu'elles furent montées après le transport de la façade. Le large ressaut déjà signalé contre la façade de la basilique de Fulbert, à 6 mètres en arrière, correspond à la pile du sud : son appareil permet d'en attribuer la construction à la même époque.

Une tranchée, qui se dirigeait vers l'ouest en partant du massif nord, a fait constater l'absence de toute fondation en face des deux faisceaux de colonnettes bâtis à l'angle des clochers au XIIIe siècle. La plupart des archéologues admettaient jusqu'ici que les trois portails romans s'élevaient jadis sur cet alignement, mais nos découvertes prouvent qu'il faut les reculer un peu plus loin.

En continuant les fouilles, on a rencontré, à 4 mètres en avant du clocher nord, en face des deux arcades de la chapelle basse, un massif large de $2^{m}08$ et long de 6 mètres qui s'arrête à 3 mètres de la façade actuelle. Ce gros mur, parallèle à la tour du nord, fait pendant à une fondation semblable qui se trouve à $3^{m}80$ du clocher sud : son blocage est encadré par deux parements de moellons. Le rôle de ces massifs rectangulaires, qui n'ont pas pu supporter le mur de deux petits porches en appentis, à cause de leur épaisseur, est difficile à deviner. Si l'on admet l'existence d'un grand porche voûté d'ogives établi entre les deux tours après le transport de la façade, on peut placer sur ces fondations les piles isolées de sa première travée, mais non pas celles de la seconde, car la maçon-

nerie s'arrête avant l'alignement des deux bases de colonnes du XIIe siècle, contemporaines des clochers et visibles au pied des piles du XIIIe siècle.

Le même journal, a parlé des fouilles importantes faites à la Crypte sur l'initiative et sous la direction de M. Merlet, archiviste.

FAITS DIVERS

PAROISSE D'EZY (*diocèse d'Evreux*). *Pèlerinage de Saint-Germain-la-Truite*, dimanche 12 mai. — A 10 h. 1/2, bénédiction de la fontaine. Grand'messe à la chapelle de Saint-Germain — A 3 h., vêpres. Sermon par M. l'abbé Boulogne, curé de Garennes. Salut.

— Une *neuvaine générale* à Notre-Dame du Sacré-Cœur, patronne des causes difficiles et désespérées, pour le salut des *Congrégations religieuses*, sera faite dans toute la France, du dimanche 26 mai au lundi 3 juin, fête de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

On recommande vivement à tous les membres des Tiers-Ordres, Archiconfréries et pieuses Associations de s'unir à cette neuvaine qui a été approuvée d'abord par un grand nombre de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, et que le Saint-Père vient d'encourager par une bénédiction apostolique.

Des feuilles contenant les prières pour cette neuvaine se répandent partout en ce moment.

Qui aura le dernier mot. — La Franc-Maçonnerie, condamnée la première fois par Clément XII en 1738, par Benoît XIV en 1751, par Pie VII en 1821, par Léon XII en 1825, par Pie VIII en 1829, par Grégoire XVI en 1832, par Pie IX en 1865 et par Léon XIII le 20 avril 1884, la Franc-Maçonnerie, qui paraît aujourd'hui si puissante, qui impose sa volonté à nos gouvernants et à la plupart des chefs d'État comme la canaille romaine imposait la sienne aux empereurs, dont elle exigeait les horribles sacrifices du Colisée, cette secte infernale sera vaincue comme l'ont été toutes celles qui l'ont précédée, comme Satan, d'où elle procède, reste l'éternel vaincu sous le pied virginal de la Mère de Dieu !

Ces temps derniers, un ancien Ministre, qui a bien quelques chances de le redevenir, se rencontra par hasard, dans un salon, avec un évêque. « Cette fois, Monseigneur, c'est décidé, les mesures » sont bien prises ; les échecs précédents n'ont pas été des leçons » perdues, et si l'Église et les cléricaux échappent, eh bien ! je me » confesse. »

« — Mettez-vous à genoux, dit doucement l'évêque, là, tout de

» suite, et confessez-vous. J'ai le pouvoir de vous entendre et de » vous absoudre si votre repentir est sincère, si vous avez le bon » propos d'être fidèle dorénavant à votre baptême. »

Si ce diplomate ne s'est pas encore agenouillé, il aura à le faire, car le triomphe des FF.·. ne sera ni complet ni durable. L'Église « échappera », selon la promesse divine : *Non prævalebunt* !

Une cérémonie de l'Ascension. — Depuis le Jansénisme, on ne s'écarte pas en France de la sévérité des règles liturgiques dans la célébration des fêtes religieuses. Le moyen âge, au contraire, ne dédaigna pas de donner au peuple des représentations magnifiques pour le plaisir des yeux, en même temps que fortifiantes pour l'intelligence et le cœur. Telle était, à Saint-Etienne de Bourges, la cérémonie extérieure de la fête de l'Ascension. Voyez-vous, au-dessus du grand portique, cette galerie à jour qui va de l'une à l'autre des deux tourelles surmontées de gracieux lanternons. Deux chanoines en aube blanche, ou plutôt deux anges, car ils représentent les anges qui descendirent vers les apôtres au jour de l'Ascension, sont montés avant la grand'messe dans cette galerie aérienne. Le peuple attend en foule sur le parvis et salue leur apparition par des manifestations de joie sainte quand ils chantent cette antienne empruntée aux Actes des Apôtres : *Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum?* Hommes de Galilée, pourquoi vous tenez-vous les yeux au ciel? Ce Jésus que vous avez vu s'élever au milieu de vous dans les cieux reviendra comme vous l'avez vu montant au ciel.

Et du parvis répondait alors l'acclamation : *Alleluia.*

(Extrait de *la Cathédrale de Bourges*, de M. le chanoine S. CLÉMENT

Propagande dangereuse. — On distribue dans les grandes villes, après l'avoir fait largement à Paris, une brochure perfide contre laquelle les braves gens doivent se tenir soigneusement en garde.

Elle a pour titre alléchant : VIVE LA FRANCE ! mais elle y répond indignement. On s'applique a y démontrer que la religion catholique a perdu la France, et que si notre pays veut se relever, il doit se tourner vers le protestantisme, comme l'ont fait aujourd'hui d'autres nations prospères.

Cette thèse est appuyée par des récits dans lesquels la vérité historique est grossièrement outragée. Les hérétiques y sont présentés naturellement comme des agneaux et les catholiques toujours comme des loups ou des bourreaux.

Il ne serait pas malaisé de répondre à de tels sophismes, et on ne manquera pas de le faire. Un mot suffira pour le moment.

L'auteur avoue que notre pays est en décadence. Or, il est

notoire que cette décadence a eu pour point de départ la période révolutionnaire. C'est donc l'affaiblissement de la France.

La propagande que nous dénonçons donnerait raison à ce qu'écrivait, il y a quelque temps, un des dignitaires ecclésiastiques du diocèse de Bayonne : « Vous parlez souvent de l'influence pernicieuse des Juifs. Prenez garde, on ne fait pas assez d'attention à l'action tout aussi dangereuse, bien que plus souterraine, du protestantisme. »

Allemagne. — *Les meetings d'indignation catholiques.* — En présence de la levée internationale de boucliers contre l'Église catholique, on organise en Allemagne des meetings d'indignation dans les contrées catholiques, pour protester contre les attaques dont les ordres religieux sont l'objet et pour affirmer l'attachement inébranlable aux institutions de l'Église.

Le premier de ces meetings a été tenu à Cologne ; des milliers de catholiques rhénans y ont assisté. M. Racké, de Mayence, ancien député au Reichstag, y a prononcé un grand discours et a fait l'exposé de la campagne déloyale et haineuse, ouverte contre l'Église en Espagne, au Portugal, en France, en Autriche et même dans certaines parties protestantes de l'Allemagne.

Un second meeting a été tenu le 16 avril à Mayence. Le député Fuchs y a fait l'exposé du Kulturkampf, imposé aux catholiques français, espagnols, portugais, autrichiens et italiens. Une résolution, votée par l'assistance, affirme de nouveau l'attachement à Rome et dit :

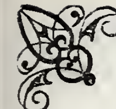
Nous protestons contre les attaques calomnieuses, lancées, comme si c'était sur un mot d'ordre commun, dans divers pays et aussi en Allemagne, contre l'Église catholique, ses ministres et ses doctrines. Nous condamnons ces attaques comme portant atteinte à la paix confessionnelle, et nous voyons dans ces attaques un changement de tactique pour arriver à l'asservissement de l'Eglise, vainement tenté il y a déjà plus d'un quart de siècle.

D'autres meetings vont suivre ; ils sont d'autant plus nécessaires que l'Allemagne catholique est en ce moment l'objet d'une invasion de brochures et d'opuscules dont le but évident est de calomnier l'Église et ses institutions.

Terre sainte. — La *Croix* donne d'excellentes nouvelles du vingt-et-unième Pèlerinage Français de Pénitence actuellement en Terre sainte.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 18 MAI 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE MAI)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

VIRGINI·PARITVRÆ



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



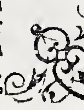
3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



Dernière heure. — *Nous n'apprenons qu'aujourd'hui vendredi, la mort de M. l'abbé Lemoine, ancien curé de Bailleau-sous-Gallardon, décédé le 15 à Thivars. — Prières.*

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES — Cathédrale. — Demain 19 mai, dimanche dans l'octave de l'Ascension, S. Pierre Célestin. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies, salut. — Chapelet.

— Lundi, 20, S. Yves, évêque de Chartres, spécialement honoré à la Crypte.

— Mercredi 22, Pèlerinage de la paroisse de Pithiviers à N.-D. de Chartres ; nous en avons donné le programme. Cérémonie du matin dans le grand chœur, à 10 h., cérémonie de l'après-midi avec sermon, à 2 h. 1/2. Les pèlerins quitteront Chartres à 5 h. 22.

— Jeudi 23, Pèlerinage diocésain (archidiaconés de Châteaudun et de Dreux) ; nous en avons donné le programme. Cérémonie du matin : messe et allocution, à 10 h. 1/2. Cérémonie de l'après-midi, avec recommandations aux prières et procession, à 2 h. 1/4.

— Samedi 25, à 9 h., office capitulaire ; avant la messe, bénédiction des Fonts ; à 3 h., vêpres ; à 6 h., matines et laudes.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain Dimanche, à 10 h., grand'-messe ; à 2 h. 1/2, Catéchisme ; à 8 h. du soir, petites vêpres et mois de Marie.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 19, à 10 h., grand'messe ; à 3 h., vêpres suivies du mois de Marie. En semaine, mois de Marie, tous les soirs à 8 h.

HOSPICE SAINT-BRICE. Église Saint-Martin-au-Val. — *FÊTE DE L'ADORATION.* — Jeudi 30 mai. A 10 h., grand'messe, célébrée par M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution N.-D. — A 3 h., vêpres, sermon par M. l'abbé Verret, supérieur du Petit Séminaire de Saint-Cheron. Salut solennel.

BIBLIOGRAPHIE

Paillettes d'Or, Publication honorée de plusieurs Brefs de Sa Sainteté. — TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE : *Deuxième livraison* (de mai à août 1901). Prix de la livraison : 70 centimes *franco*. Prix de l'Abonnement : 2 fr. par an. — Avignon, AUBANEL Frères, éditeurs, imprimeurs de N. S. P. le Pape.

Archives de l'Histoire religieuse en France, depuis la fin du Moyen Age jusqu'au XIXe siècle, publiées par des professeurs d'université et des archivistes : (1° Documents Ecclésiastiques ; 2° Administratifs ; 3° judiciaires ; 4° non catholiques ; 5° privés). On peut s'associer à cette publication : comme fondateur (500 fr.), comme bienfaiteur (par dons volontaires), comme abonné à la collection (20 fr. par an).

Adresse : Librairie Alphonse Picard et fils, 82, rue Bonaparte, Paris.

N° 15 8 Mai 1901.

SOMMAIRE

POUR LA FÊTE DE SAINT YVES, ÉVÊQUE DE CHARTRES (20 MAI).

NOTRE-DAME DE CHARTRES ET L'ANGLETERRE AU XIIe SIÈCLE.

Nous empruntons les intéressantes pages qui suivent à la grande thèse sur SAINT YVES soutenue en 1883 pour le doctorat en théologie par M. l'abbé Foucault, maintenant Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié.

... Par la comtesse Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, Yves se trouva en rapport avec la Cour d'Angleterre. Il faillit d'abord perdre les bonnes grâces de Guillaume le Roux pour avoir déclaré nul le serment de fidélité prêté par le Seigneur de Septeuil au monarque anglais. Yves n'eut pas de peine à faire comprendre à Guillaume que Nivard lié au roi de France par des serments antérieurs n'avait pu contracter de nouveaux engagements sans forfaire à l'honneur (1). Un serment, dont l'objet est mauvais, disait-il, ne constitue pas un lien que l'on doive respecter ; c'est pour avoir été l'esclave d'un serment de ce genre qu'Hérode a fait mettre à mort Jean-Baptiste. A l'avènement d'Henri Ier (2), Yves adressa au nouveau roi une lettre magistrale sur les rapports entre le sacerdoce et l'empire..... il expédia un second message par l'entremise d'un chanoine de Chartres, pour solliciter en faveur de son église la générosité du prince. « La dévotion à Notre-Dame était traditionnelle dans la famille de Guillaume le Conquérant ; aussi l'évêque frappait avec confiance à cette porte, assuré que l'accès ne lui en serait pas fermé. Les trois vertus d'un roi sont : la piété, la mansuétude, la justice ; la piété d'Henri étendra ses rameaux jusqu'à Chartres ; sa mansuétude ne fermera pas l'oreille aux prières d'un évêque suppliant ; sa justice ne mettra pas en oubli les promesses du passé. D'ailleurs ce n'était pas à son profit, mais pour le compte de son église qu'Yves se faisait mendiant ; il espérait donc recevoir

(1) Ep. 71.

(2) Henri Ier, dit Beauclerc, frère de Guillaume le Roux et fils du Conquérant, 1100-1135.

bientôt les offrandes du roi d'Angleterre, et lui promettait en retour la protection de la Bienheureuse Vierge Marie (1).

. . . .

Yves présenta aussi ses requêtes charitables à la reine Mathilde, en lui exprimant l'espoir qu'elle imiterait la piété, dont les reines des Angles avaient toujours fait preuve envers la reine des Anges (2).

L'envoi d'une aube ou de tout autre ornement sacerdotal, était le moindre gage qu'elle pût donner à Notre-Dame de sa royale munificence. Mathilde voulut faire davantage : elle envoya des cloches à la cathédrale de Chartres. L'évêque de Chartres s'empressa de les faire suspendre, et dès que son oreille eut été réjouie par leurs volées harmonieuses, il écrivit à la noble donatrice une lettre de remerciements, où il lui disait : « Chaque fois que vos cloches seront mises en branle, » le cœur de ceux qui les entendront sera délicieusement » ému, et votre souvenir revivra sans cesse parmi nous. Com- » bien est précieux le souvenir qui se réveille dans les âmes, » à cette heure solennelle, où l'auguste victime s'immole sur » l'autel, où les hymnes sacrées retentissent, où les pécheurs » se frappent la poitrine pour fléchir la divine miséricorde (3). »

Mais la générosité de Mathilde envers Notre-Dame n'était pas encore épuisée, Yves en avait l'assurance. Il pensait que la reine se ferait un bonheur de contribuer à la réparation de la toiture et à l'entretien du mobilier. Qu'elle donne ce qu'elle voudra, comme elle voudra, et qu'elle attende la récompense de ses bienfaits du Dieu lui-même qui en a été l'inspirateur (4).

Yves ne fut pas ingrat ; il ne cessa de faire monter au ciel ses plus ardentes prières pour la généreuse bienfaitrice de Notre-Dame, et lorsque Mathilde eut la douleur de perdre son

(1) Ep. 118

(2) *Dilectionem quam... Reginæ Angelorum... exhibuerunt reginæ Anglorum,* Ep. 107.

(3) Ep. 112.

(4) La générosité de Mathilde répondit pleinement aux espérances de l'évêque. Voici ce qu'on lit au nécrologe de N.-D. « *Obiit Maltidis regina Anglorum, quæ hanc ecclesiam dilectionis privilegio amplectens et venerans, plumbeo tegmine decoravit et præter alia multa beneficia casulam ei decoratam et 46 libras nummorum ad usum fratrum donavit.* » 31 octobre 1118. Cart. de N.-D., t. III, p. 204.

frère le roi d'Ecosse, il lui promit dans une lettre attendrie de recommander celui qu'elle pleurait à l'indulgence du Dieu des miséricordes (1).

Yves s'adressait avec la même confiance aux évêques d'Angleterre pour obtenir les objets nécessaires au culte, qui lui manquaient encore. Ainsi, ayant appris que l'église de Winchester possédait un vase pour le Saint-Chrême, d'une forme nouvelle, inconnue aux orfèvres du pays chartrain, il pria l'évêque de lui envoyer un spécimen de ce beau travail (2). Le prélat anglais y consentit et lui fit remettre le vase demandé par Guillaume, prévôt de Saint-Satur (3) : il mérita ainsi d'être présent à la pensée de l'évêque de Chartres toutes les fois que celui-ci distribua l'onction sainte. De Samson, évêque de Worcester, il reçut des sandales, destinées aux cérémonies pontificales. Il le remercia à deux reprises de ce présent qui était probablement accompagné d'une lettre d'envoi ; car l'évêque de Chartres, pour se conformer, disait-il, aux avis de son correspondant, lui promettait le secours de ses fraternelles prières, afin qu'ils pussent l'un et l'autre « naviguer heureusement sur la mer du monde (4). »

C'est la même pensée qui l'inspire quand il écrit à Thomas, archevêque d'York, « à cet astre lumineux qui resplendit au ciel de la barbarie ». Il désire entrer avec lui en communion incessante de prières, et veut que les deux amis soient toujours présents l'un à l'autre près du cœur de Dieu, comme les deux chérubins du propitiatoire (5).

Une autre fois, il offre ses bons offices à Robert, évêque de Lincoln. Yves possédait auprès de lui quelques diocésains de ce prélat : c'étaient probablement de jeunes clercs qui venaient à Chartres se perfectionner dans la science des canons, ou peut-être s'initier à la discipline des chanoines réguliers. Quoi qu'il en soit de cette simple conjecture, Yves reporte, dit-il, sur les diocésains, l'affection qu'il ressent pour l'évêque, au

(1) Ep. 174.

(2) Ep. 38.

(3) Saint-Satur, village dans le département du Cher.

(4) Ep. 165, 207.

(5) Ep. 215.

service duquel il est heureux de mettre toute sa bonne volonté (1).

Nous ne pouvions manquer de rencontrer sous la plume d'Yves de Chartres, le nom d'Anselme. En effet les liens d'amitié qui avaient existé entre Yves et Anselme pendant leur séjour à l'école du Bec ne furent pas brisés, lorsque le prieur du célèbre monastère normand fut appelé au siège de Cantorbéry. Le nouveau primat d'Angleterre était à peine revêtu de cette éminente dignité, qu'il recevait de l'évêque de Chartres un billet tout embaumé d'affection et d'exquise délicatesse.

« S'il a plu à celui qui vous a invité, de vous dire alors que » vous pensiez le moins aux honneurs : mon ami, montez plus » haut, votre paternité de tout temps si bienveillante perdrait-» elle le souvenir de ceux qu'elle a aimés autrefois en Jésus-» Christ, ou dont elle agréait autrefois pour l'amour de Jésus-» Christ le fraternel hommage ? Je ne le crois pas. Si pour-» tant le tourbillon des affaires quotidiennes m'effaçait de votre » mémoire pour moi je ne saurais vous oublier. Je saisirai » toutes les occasions de me rappeler à votre souvenir pour » me ménager l'appui de vos prières, et s'il en est besoin, » le secours de votre charité (2). »

Anselme s'arrêta quelques jours à Chartres, quand il se rendit à Rome, vers 1104, pour traiter avec le Pape de la question des investitures, qui troublait si profondément l'église d'Angleterre. L'archevêque de Cantorbéry désirait saluer la comtesse de Chartres, sœur du monarque anglais, espérant peut-être qu'à la suite de cette démarche courtoise, il pourrait compter sur les bons offices d'Adèle, et qu'il se ménagerait ainsi un auxiliaire précieux à la Cour d'Angleterre. Mais n'avait-il pas un autre motif ? Celui de prendre conseil de l'évêque de Chartres, afin d'adopter une ligne de conduite en harmonie avec les décisions du grand canoniste ? Anselme reçut à Chartres l'accueil distingué auquel lui donnaient droit son mérite personnel et la noble cause qu'il défendait si vaillamment. Son cœur fut touché des égards que la comtesse et l'évêque lui prodiguèrent. Il en témoigna sa joie dans une

(1) Ep. 278.

(2) Ep. 39.

lettre qu'il écrivit quelque temps après au prieur de Cantorbéry (1).

On était alors à l'époque des plus grandes chaleurs, et, craignant pour l'auguste pèlerin les inconvénients d'un voyage en Italie sous un ciel de feu, la comtesse joignit ses instances à celles de l'évêque pour conserver Anselme dans notre pays. Mais celui-ci ne crut pas devoir se rendre à leurs vœux : il quitta ses vénérables hôtes et revint sur ses pas pour prendre dans sa chère Normandie les quelques semaines de repos que la saison lui imposait.

Il est regrettable que nous en soyons réduits à ces quelques lignes sur les relations de saint Anselme et d'Yves de Chartres. Les lettres qu'ils durent échanger offriraient pour nous le plus vif intérêt. Nous aurions constaté une fois de plus, dans les mutuels épanchements de ces deux grandes âmes, la tendresse et l'élévation qui caractérisent l'amitié des saints.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 19 au 26 Mai.

19, Dimanche dans l'octave de l'Ascension. *S. Pierre Célestin*, pape. — Lorsqu'il était religieux bénédictin à Fiésoles, le démon le tenta au sujet de la messe qu'il célébrait tous les jours ; il lui suggéra qu'il était trop imparfait pour s'approcher si souvent de ces redoutables mystères ; mais le vénérable abbé de Fiésole, qui lui avait donné le saint habit et qui était décédé depuis peu, lui apparut... « Eh ! mon fils, lui dit-il, qui donc est digne d'un ministère si auguste ? Les anges eux-mêmes ne le sont pas ; continuez à sacrifier ; mais faites-le avec crainte et révérence. » — Indulg. : Ros. viv.

20, Lundi, *S. Yves*, évêque de Chartres, double-majeur.— Le martyrologe résume sa vie, en disant qu'il était d'un mérite, d'une science et d'une piété au-dessus de tout éloge.

21, Mardi, *S. Jean Népomucène*, originaire de Nepomuk, en Bohême, d'où son nom. On sait qu'il fut martyr du secret de la Confession. Ayant refusé de livrer à l'empereur Wenceslas le secret de la confession de l'impératrice, il fut jeté dans la rivière de la Moldau. Lorsqu'on ouvrit son cercueil, en 1719, sa langue parut fraîche et vermeille comme celle d'un homme vivant, elle fut renfermée dans un reliquaire.

(1) Anselmi, ep. 76, L. III. P. M. t. CLVIII.

22, Mercredi, *S. Ubald*, évêque *d'Ombrie*.— Il appartient à l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustins. En entrant dans l'épiscopat, il ne changea point sa manière de vivre, et donna à son peuple l'exemple de toutes les vertus. Son corps n'a point souffert de la corruption du tombeau.

23, Jeudi, *Octave de l'Ascension*. — Mémoire de S. Bernardin de Sienne. — Ce saint franciscain, modèle de la dévotion à la Sainte Vierge, ne prêchait d'ordinaire que dans les champs et sur les places publiques ; pendant ses 40 années de prédication en Italie, il ne cessa d'attribuer à la protection de la Sainte Vierge, les innombrables conversions qu'il opérait. Un jour qu'il prêchait sur l'Immaculée-Conception, une étoile brillante parut sur sa tête, comme pour rendre témoignage à la vérité de ses paroles.

24, Vendredi, *Notre-Dame Auxiliatrice*, double-majeur. — Les personnes pieuses qui ont l'habitude de réciter les litanies de Lorette, invoquent fréquemment Marie sous ce titre de : Secours des Chrétiens, *Auxilium Christianorum*. « Le Dieu de toute bonté a mis la plénitude et la surabondance de la grâce en Marie, afin que, si nous espérons en elle, ce débordement et ce déluge de grâces vienne en nous (S. Bernard). » — Indulg. : Sacré-Cœur, Garde d'Hon., Scap. rouge.

25, Samedi, *Vigile de la Pentecôte* (sans jeûne). — Bénédiction des Fonts, comme au samedi saint; pour la bénédiction de l'eau on se sert des Saintes Huiles consacrées par l'évêque le jeudi saint précédent. Attirons par la ferveur de nos prières et la purification de notre âme, l'Esprit Saint qui veut nous apporter ses dons.

26, Dimanche, fête de la Pentecôte.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

LE PUITS DES SAINTS-FORTS.

Notre supplément de la Voix du 11 mai a donné l'historique du Puits des Saints-Forts qui vient d'être découvert dans l'église de N.-D. de Sous-Terre, à Chartres. Nous savons que cette notice a vivement intéressé nos lecteurs. Aujourd'hui, après d'autres fouilles, nous publions des détails sur les travaux récents qui ont amené cette découverte précieuse au point de vue archéologique, et surtout au point de vue du culte chrétien et du Pèlerinage chartrain.

M. Lefèvre-Pontalis avait écrit, il y a environ deux mois :

« Notre confrère, M. René Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, encouragé par une subvention du Comité des travaux histo-

riques, a fait exécuter des fouilles dans la crypte pour retrouver le puits des Saints-Forts, qui fut l'objet de la vénération des pèlerins jusqu'en 1645, époque où le Chapitre le fit combler. Les terrassiers ont creusé une vaste excavation derrière la cloison moderne de la chapelle de Notre-Dame-sous-Terre, qui repose sur un gros mur du XVIIe siècle, destiné à boucher l'entrée du martyrium primitif de la cathédrale, connu sous le nom de prison de Saint Savinien et de Saint Potentien.

Un arc de décharge, découvert à 6 mètres de profondeur, semblable à ceux que les maçons jettent encore aujourd'hui pour établir des fondations au-dessus d'une fosse ou d'un puisard, vint fournir un indice précieux pour déterminer l'emplacement du puits. En descendant la fouille à 8 mètres, on a constaté l'existence d'un trou circulaire de 1 ^{m} 15 de diamètre, creusé dans le tuf. Ce puits célèbre, engagé partiellement dans le terre-plein du chœur, devait se trouver sous une grande arcature. On va pouvoir le vider pour rechercher les objets curieux qu'il doit contenir, grâce à une subvention de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Ainsi se trouvent confirmées les savantes recherches historiques (1), communiquées au Congrès archéologique de Chartres, par M. Merlet. »

Voïci maintenant ce que disait, la semaine dernière, la *Croix d'Eure-et-Loir* :

« A la crypte, les fouilles entreprises par M. Merlet, archiviste départemental, se poursuivent avec activité.

» Dans la dernière séance de la Société archéologique de Chartres, M. Merlet a rendu compte des travaux exécutés jusqu'à présent, en vue, comme nous l'avons dit, de déblayer le *Puits des Saints-Forts*. Nous relevons dans ce rapport les détails suivants qui intéresseront nos lecteurs.

» L'orifice du puits a été découvert à 8 mètres de profondeur sous le sol actuel de la crypte. Il est circulaire et a un diamètre d'environ 1 ^{m} 50. Les parois du puits sont pratiquées dans la terre vierge, qui est formée, en cet endroit par l'argile à silex.

» En déblayant jusqu'à une profondeur de 15 à 16 mètres,

(1) Lire l'intéressante notice publiée par M. Merlet en 19 0 à l'Imprimerie Garnier sur le Puits des Saints-Forts.

on est parvenu aux premières couches de la marne appelée vulgairement *marne foudrée*. Mais le véritable banc de marne n'est apparu que trois mètres plus bas. A partir de cet endroit, le puits a passé du plan circulaire au plan carré : chaque côté du carré ayant environ 1 m 20. Les parois taillées de main d'homme et portant encore les traces de plusieurs coups de pic, se distinguent facilement des terres de remblai, avec lesquelles le puits fut comblé, et qu'extraient d'habiles puisatiers de Luisant.

» La profondeur totale de la partie déblayée du puits est actuellement de 27 mètres. On pense qu'on trouvera le fond à une profondeur de 30 à 35 mètres.

» Malheureusement l'air se raréfie de plus en plus, ce qui ralentit la marche des travaux. La respiration devenait pénible et les bougies allumées s'éteignaient aussitôt. Pour parer à ces inconvénients, d'ailleurs fréquents dans le forage des puits, on a établi depuis quelques jours un ventilateur, activé par une pompe à air, et qui permet aux ouvriers de continuer leur travail.

» M. Merlet, soutenu par une conviction que rien n'a pu ébranler, dirige avec autant d'énergie que d'intelligence ces fouilles qui intéressent au plus haut point l'histoire de l'église de Chartres et du pèlerinage de Notre-Dame... »

Le jour même où paraissait cet article, la fouille du puisatier arrivait à l'eau. Cette semaine, le travail a été interrompu ; mais on se dispose à le reprendre. Un comité a été organisé par Monseigneur pour aviser aux moyens de trouver les ressources nécessaires.

Le Pèlerinage diocésain. — Nous aurons beaucoup de pèlerins jeudi prochain si le temps est favorable, comme nous l'espérons. MM. les curés montrent du zèle pour se faire accompagner par de nombreux paroissiens devant N.-D. de Chartres qui les attend.

Conseils pratiques pour le Jubilé de 1901. — Un prêtre du diocèse a publié sous ce titre quelques pages relatives au Jubilé, dans le but d'être utile à ses confrères de la campagne et aux âmes pieuses.

Un curé peut, sans grands frais, répandre cet opuscule dans sa paroisse, et en même temps choisir comme sujet d'instruction chaque paragraphe du dit opuscule. On trouve à la Maîtrise cette publication autorisée par l'Evêché.

Mignières. — A l'occasion du pèlerinage des Trois Maries, la direction des tramways a prévu pour le mercredi 22 mai, entre Chartres et Mignières, les trains suivants : de Chartres, 8 h. 10; 8 h. 20; 1 h. 20; 2 h. 40; — et de Mignières : 11 h.; 11 h. 55; 3 h. 40; 5 h. 35.

Les messes seront dites dans l'église de Mignières depuis 6 h. jusqu'a midi. — A toutes les messes, quête pour la reconstruction de l'église.

Umpeau. — Une famille généreuse, mais discrète, voulant rester inconnue, a fait don à l'église d'Umpeau d'une magnifique statue de Notre-Dame de Lourdes. M. le chanoine Verret, supérieur du Petit Séminaire de Saint-Cheron, délégué par Monseigneur, assisté de ses professeurs et de plusieurs curés des environs, vint la bénir le samedi 25 avril. Les nombreux assistants furent charmés et combien ! des gracieuses paroles de circonstance qu'il leur adressa.

Les enfants de chœur et les jeunes filles exécutèrent plusieurs chants, entre autre charmant cantique composé pour ce jour, sur l'air « *Provençan e catouli* ».

Châteaudun. — Voici ce qu'on lit dans l'*histoire complète de Jeanne d'Arc*, par M. le Chanoine Dunand (2e vol. p. 132).

« Bourges, qui fut longtemps comme la capitale du royaume et la résidence de Charles VII, célébra chaque année, jusqu'en 1793, une fête semblable, qu'on appelait *la Procession de la Pucelle*, le dimanche dans l'octave de l'Ascension.

« *Châteaudun dont Florent d'Illiers était gouverneur, et dont le château appartenait aux comtes Dunois, fit de même pendant deux siècles.*

« Pour occasion de ces nouvelles, en la ville de la Rochelle, furent faites processions générales et dévotes deux fois par semaine. »

« Les villes du Midi s'unirent de grand cœur à ces témoignages de joie patriotique. Vers la fin de mai de cette année 1429, Brignoles organisa une procession solennelle en l'honneur des victoires de Jeanne d'Arc. Les habitants de Montpellier, dans le midi de la France, enthousiasmés de cette délivrance de la Cité Orléanaise élevèrent une chapelle à *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle* pour exprimer à Dieu et à la Bienheureuse Vierge leurs sentiments de gratitude. »

Le P. Jumentier. — Le dernier courrier d'Extrême-Orient nous a apporté des nouvelles de notre jeune missionnaire chartrain, le P. Jumentier, et de ses œuvres. Le P. Jumentier a fondé à Bassein, en Birmanie, où il réside, un orphelinat et un noviciat de jeunes religieuses indigènes. Ces établissements viennent d'être

visités par le choléra. Dans la semaine sainte, en quelques heures, une novice et une jeune orpheline ont été victimes du fléau. Une autre orpheline atteinte du choléra a surmonté le mal et s'est rétablie. Le P. Jumentier s'est prodigué pour assister les mourantes, leur donner la sépulture, et transporter en pleine campagne les jeunes filles non atteintes. Nous espérons que, depuis ces tristes nouvelles, les santés se sont rétablies.

Confirmation. — Elle aura lieu lundi prochain, 20 mai, à La Ferté-Vidame.

BONS SOUVENIRS DE CORANCEZ

Cette paroisse vient d'acquérir en France une triste célébrité à l'occasion d'un crime dont elle a été le théâtre et sur lequel elle a gémi la première. La poésie elle-même se mêle d'accroître la notoriété du forfait et traîne le nom de ce village dans une complainte chantée à Paris et ailleurs.

Que les lecteurs de la *Voix* nous permettent d'opposer aux sentiments douloureux inspirés par cette complainte sur « le drame de Corancez » une impression meilleure traduite aussi en vers dans le même village il y a dix-neuf ans. Bien entendu, c'est sur des faits édifiants que l'auteur désire fixer l'attention, et non sur la forme littéraire de ses strophes composées jadis pour une réunion d'amis.

Hommage à M. l'abbé Girard, curé de Corancez, pour le jour de sa cinquantaine sacerdotale (20 juin 1882).

Je vois se déployer une fête touchante
Dans l'humble *Corancez*, mon village natal ;
Les chrétiens sont joyeux ; au temple l'orgue chante
Et son cantique est triomphal !

Lorsque j'étais enfant, rarement les prières
Prenaient au même lieu cet air de majesté. [Mystères]
Saint Blaise et saint Laurent (1) seuls pour les grands
Permettaient la solennité.

Comme tout est changé dans notre vieille église !
Des beaux jours elle étend le cycle trop restreint ;
Et l'on quitte aujourd'hui Cathédrale et Maîtrise
Pour y fêter un *nouveau saint*.

Qualifié de saint, bon septuagénaire,
Vous protestez... Ce mot n'est point juste vos yeux.

(1) Les deux saints patrons de la paroisse.

Cependant, pour nommer même un chrétien vulgaire,
L'Apôtre ne trouvait pas mieux (1).

Eh bien ! que cent fois moins un tel langage étonne
Vis-à-vis d'un mortel qui, fidèle au Seigneur,
D'un sacerdoce aimé nous montre la couronne
Avec quinze lustres d'honneur.

A vous, ô vétéran de la tribu sacrée,
Dont les jours à l'autel paisibles ont coulé,
A vous nos mille vœux ! Que toute la contrée
S'associe à ce jubilé !

Un clergé vous entoure, et l'on sait à quel titre.
Tous ces amis du cœur sont comme des parents.
Six chanoines sont là... volontiers le Chapitre
Vous verrait fixé dans ses rangs.

Il me plaît ce cortège, éclatante auréole
Encadrant le héros des belles noces d'or,
Qui depuis cinquante ans gravit avec l'étole
Et le Calvaire et le Thabor.

Du jour où vint fleurir votre saint ministère
A Corancez, je garde un bien doux souvenir,
Cher pasteur, car ce fait me rappelle *mon père*
Que vous aimiez tant à bénir (2).

Chrétien de bonne trempe et maître du jeune âge,
Il ignorait le joug de la moderne loi ;
Dans son empire à lui, l'école du village,
Il vous faisait entrer en roi.

Déjà j'étais moi-même instituteur et prêtre (3),
Pouvant apprécier d'autant mieux vos bienfaits.

(1) Saint Paul appelait saints les simples fidèles auxquels s'adressait sa parole.

(2) M. GOUSSARD (Julien-Désiré), instituteur à Corancez de 1832 à la fin de 1862. Pendant l'exercice de ses fonctions en ce village, il reçut de l'Académie des mentions honorables et une médaille. Plusieurs de ses élèves sont devenus instituteurs ou institutrices. Il eut surtout à cœur de vivre en pieux chrétien, comme sa digne épouse. De leurs nombreux enfants deux ont été prêtres ; un troisième est Frère de S. J.-B. de la Salle ; plusieurs de leurs filles sont entrées en communauté religieuse.

Un petit-fils de M. Ménager, prédécesseur de M. Goussard (1830-1832), est prêtre, lui aussi, dans le diocèse de Chartres. — Nous pourrions citer encore d'autres personnes de Corancez qui se sont distinguées au service de la religion : *Césarine Martin*, l'admirable fille de la maison du S. Cœur de Marie; et le frère *Barthélemy Bernier*, de la Congrégation de Sainte Croix, décédé saintement, il y a environ trois ans, dans l'Indiana (Amérique).

(3) Professeur à la Maîtrise.

Tout ce qu'alors sur vous d'autres m'ont fait connaître
Le dirai-je ? Non, je me tais.

Je me tais sur le zèle ami du sanctuaire,
Zèle dont *Goussainville* (1) avant nous put jouir ;
Zèle que vos présents : lustres, vitraux, bannière,
Que tout ici fait resplendir.

Je me tais sur vos soins si pieux pour la Vierge,
Pour Celle qu'à Paris, auprès de saint Laurent,
On nomme, en demandant sa neuvaine et son cierge,
La Notre-Dame des souffrants (2).

Je craindrais d'alarmer par ma trop longue histoire
Le mérite, qu'on sait de l'oubli désireux...
Durant un demi-siècle ici-bas fuir la gloire,
C'est l'avoir pour toujours aux cieux.

Vous voulez la prière et non pas la louange;
Pour notre vieux doyen nous prierons tous unis.
Et puis longtemps encor vous serez le bon ange
De ce lieu, petit paradis (3).

A. F. GOUSSARD, *chanoine.*

FAITS DIVERS

Fête de Jeanne d'Arc à Orléans. — Cette fête à laquelle assistaient sept évêques a été magnifique comme elle l'est tous les ans. — Avant la procession où figurent toutes les autorités, les confréries

(1) M. l'abbé GIRARD fut curé de Goussainville de 1832 à 1860. Dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres*, au n° d'octobre 1860, on lit : « La paroisse de Corancez, privée de pasteur depuis la Révolution, reçoit enfin la récompense des généreux sacrifices qu'elle s'est imposés et du bon esprit qui l'anime. M. l'abbé Girard est nommé à ce nouveau poste ».

Corancez resta réuni pour le culte à Dammarie de 1807 à 1847. Reconnu de nouveau à cette dernière date comme paroisse, Corancez eut des offices plus fréquents dans son église ; M. l'abbé PHILIPPE, curé de Dammarie, y vint chanter la messe le dimanche. Ce vénéré prêtre a laissé en faveur de l'église qu'il desservait ainsi par binage et qu'il affectionnait vivement un legs dont on lui sera toujours reconnaissant.

(2) M. l'abbé Girard a, peu de temps après son arrivée à Corancez, inauguré dans son église la confrérie de Notre-Dame des malades, affiliée à celle de l'église Saint-Laurent de Paris.

(3) M. l'abbé Girard est mort dans cette paroisse, en 1886, à l'âge de 79 ans. Salut à sa mémoire ! Salut aussi à la mémoire de beaucoup d'anciens habitants dont les familles suivent les bons exemples ! Nous avons en vue spécialement les *Bouthemard*, les *Julienne*, les *Martin*, les *Hamelin* qui furent pendant 40 ou 50 ans administrateurs de la commune

et les corporations de la ville, un très-beau discours a été prononcé à la cathédrale par M. l'abbé Frémont, l'orateur bien connu.

M. l'abbé Frémont s'est efforcé de tirer de la vie de l'héroïne les quatre leçons suivantes, qu'il estime à juste titre fort appropriées aux devoirs actuels des catholiques français ; leçons de patriotisme, de foi, de respect et d'initiative.

Le patriotisme de Jeanne d'Arc était exempt de haine. Tel doit être le nôtre. Dieu ne nous permet pas de haïr nos ennemis. Conséquence : la guerre ne doit jamais dépasser les bornes d'une légitime défense. « Le patriotisme, pour plaire à Dieu, doit être le rayonnement de la charité universelle. » — La vie de Jeanne d'Arc nous donne une leçon de foi par le surnaturel qui en déborde de toutes parts : « Tout est surnaturel dans la vie publique et patriotique de Jeanne d'Arc. » — Une leçon de respect : si Jeanne d'Arc a respecté ses juges, à plus forte raison devons-nous respecter les autorités légitimes constituées au-dessus de nous. Il ne faut pas confondre les personnes avec la fonction. La fonction, elle, est toujours respectable, parce que toute autorité vient de Dieu.

Enfin, une leçon d'initiative : Que serait-il advenu de la France sans l'initiative de Jeanne d'Arc ?

« Ce qu'il fût advenu de nous, messieurs ? Regardez les Irlandais au nord et les Boers au sud. C'était la même nation avec laquelle nous étions aux prises. Elle n'était pas plus disposée qu'elle ne l'est aujourd'hui à se montrer gracieuse pour qui lui tient tête...

« Jeanne nous a sauvés d'un plus grand péril encore en nous conservant la foi catholique. »

L'orateur a terminé par une très éloquente et très touchante prière à Jeanne d'Arc.

Le péril maçonnique. — De M. Jules Lemaître, dans l'*Echo de Paris :*

« Nous avons aujourd'hui 400 députés ou sénateurs affiliés à la Franc-Maçonnerie. A un moment, on a pu voir le Président de la République, le président de la Chambre et 10 ministres sur 11 qui étaient francs-maçons. Or, les francs-maçons sont environ 25,000 en France. Il y a donc un représentant franc-maçon, sénateur ou député, pour 60 électeurs francs-maçons, et il n'y a qu'un élu pour 18.000 électeurs non affiliés aux Loges. Ainsi la plus grande partie du pouvoir est entre les mains des enfants de la Veuve ; ils déterminent des votes, à la Chambre, le Conseil de l'Ordre intervient dans la direction des affaires publiques. »

Et ce sont les congréganistes que l'on accuse d'être un danger pour la sécurité de l'Etat !

Noces d'or et noces de diamant — Le R. P. Lidoire, aumônier de la communauté des Sacrés-Cœurs de Troyes, vient de fêter le 50e anniversaire de sa profession religieuse.

A Quimper, deux Frères des Ecoles chrétiennes ont célébré ensemble, au pensionnat Sainte-Marie, leurs noces de diamant, en même temps qu'un autre de leurs Frères fêtait ses noces d'or; Mgr Dubillard avait tenu à présider en personne.

L'aîné des trois héros de cette solennité sans précédent, le Fr. Capréole, était entré au noviciat à 26 ans, raconte la *Semaine religieuse* de Quimper. Il en sortit pour aller donner son dévouement aux prisonniers de Fontevrault. L'un d'entre eux, un tout jeune homme, le gratifie de sept coups de couteau, mais une tête de Breton n'est pas fêlée pour si peu; le bon Frère vient se retremper au foyer de la famille, se refaire un peu de sang pour remplacer celui qu'il a perdu, et bientôt il est plus vigoureux que jamais, et assez valide pour être envoyé sur le théâtre qu'il ne quittera plus.

Les mauvais journaux en Espagne. — A Pampelune paraissait un journal libre-penseur qui attaquait avec rage la religion. L'Evêque en a interdit la lecture et excommunié le directeur et ses collaborateurs. Aussitôt, presque tous les ouvriers ont quitté l'imprimerie, puis la fabrique de papier a refusé de continuer ses fournitures. De son côté, le gouvernement a suspendu la publication du journal afin d'éviter des désordres. Enfin, un cortège de plusieurs milliers d'hommes, municipalité en tête, s'est rendu devant l'évêché et a chaleureusement acclamé le prélat.

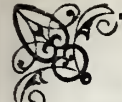
Les Fabriques paroissiales. — D'accord avec le ministre des cultes, le Conseil d'Etat vient d'annuler l'arrêt de *quitus* rendu faute de sanction par la Cour des Comptes, en faveur d'un trésorier de Fabrique qui avait refusé de comprendre le casuel ecclésiastique dans les comptes du budget. Et par là il décide en principe que le casuel du clergé et des employés de l'église doit figurer, comme les autres recettes, au budget et dans les comptes de la Fabrique, et être assujetti également au contrôle administratif.

Cette décision du Conseil d'Etat annonce évidemment le décret qui va compléter la législation antérieure en obligeant à inscrire au budget même, les opérations décrites jusqu'ici comme service hors budget. C'est le dernier acte de la mainmise de l'Etat sur les comptes des Fabriques, la consommation de l'usurpation sur le temporel des églises !

Voilà ce qui apparaît aux moins clairvoyants derrière la guerre faite aujourd'hui aux Congrégations !

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 25 MAI 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(4e SUPPLÉMENT DE MAI)

VIRGINI·PARITVRÆ

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.



Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES — Cathédrale. — Dimanche 26 mai, *FÊTE DE LA PENTECOTE*, double de 1re classe. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 1/2, office pontifical : tierce, procession, *grand'messe*, célébrée par Monseigneur (chants en musique : messe de Mozart) ; sexte.— A 2 h. 1/2, vêpres (pas de Petite Heure ni de Complies). Vers 3 h., départ de la procession jubilaire (stations à la Cathédrale, à Saint-Aignan, à Saint-Pierre et de nouveau à la Cathédrale où tout se termine par le salut).

Lundi 27 mai, *Pèlerinage de la paroisse Saint-Sulpice de Paris*, à N.-D. de Chartres. — Arrivée vers 8 h. 3/4, et immédiatement messe des Pèlerins avec allocution et chants. Vêpres à 2 h., avec recommandation aux prières, salut et procession.

— Mardi 28, offices capitulaires à 9 h. et à 3 h.

— Mercredi, vendredi et samedi, *Quatre-Temps*, jeûne et abstinence.

— Vendredi, 31 mai, à 7 h. 1/2 du soir, cérémonie de la clôture du mois de Marie. Sermon, procession avec la statue vénérée de N.-D. du Pilier portée dans les rangs ; salut solennel.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche, solennité de la Pentecôte, à 7 h., messe de communion générale. — A 10 h., grand' messe avec chants en musique. A 2 h. 3/4, départ pour la Cathédrale. A 8 h. du soir, petites vêpres, mois de Marie et salut. — Lundi, grand'messe à 10 h.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Solennité de la Pentecôte, à 10 h., grand'messe avec chants en musique. A 2 h. 1/2, mois de Marie et départ pour la Cathédrale. — Lundi, à 10 heures, grand'messe. Jeudi soir, à 8 heures, clôture du mois de Marie.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. Sommaire du Numéro du 20 Mai 1901. — I. Siège de Fan-Kia-Kata, par le P. J. Bataille. — II. La Loi Waldeck et le droit d'association, par le P. H. Prélot. — III. Monseigneur de Ketteler et le concile œcuménique du Vatican, par le P. H. de Bigault. — IV. Bonald d'après sa correspondance inédite (3e article), par le P. H. Chérot. — V. Java et ses habitants, par le P. J.-B. Piolet. — VI. Autour d'*Électra*, par le P. É. Capelle.— VII. Deux nouveaux instruments d'optique, par le P. J. de Joannis. — VIII. Notes et Documents pour servir à la défense des associations religieuses, par le P. É. C. — — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Événements de la quinzaine.

Le mari, le père, l'apôtre. Instructions aux hommes du monde, prêchées à Saint-Philippe du Roule, par M. l'abbé de Gibergues, Supérieur des missionnaires Diocésains de Paris, in-18 raisin, 2 fr. 50. Librairie Ch. Poussielgue, 15, Paris.

Belles pages sur les devoirs de l'homme, jeté dans la mêlée si âpre, à l'heure actuelle, y dépensant temps et fortune en œuvres sociales et de charité, y vivant en apôtre.

N° 17. 25 Mai 1901.

SOMMAIRE

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CHARTRES

Relative à la découverte et à la restauration

du **PUITS DES SAINTS-FORTS** *dans la crypte de la Cathédrale*

MONSIEUR LE CURÉ,

Les feuilles publiques vous auront annoncé déjà la découverte archéologique qui vient d'être faite à Chartres dans le sanctuaire de Notre-Dame de Sous-Terre. Le *Puits des Saints-Forts*, si célèbre autrefois dans l'histoire de notre Église de Chartres, vient d'être retrouvé à l'endroit précis indiqué par les Chroniques du XVIIe siècle.

Mais les ressources gracieusement accordées par le *Comité des travaux historiques* et par la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* pour ces recherches étant actuellement épuisées, nous avons cru répondre aux vœux de tous en faisant appel à nos Diocésains pour arriver à explorer complètement, restaurer et conserver au peuple chartrain ce souvenir des premiers siècles chrétiens, qui a été l'objet de la vénération de tant de générations et regardé par nos Pères comme un reliquaire de généreux martyrs.

Nous avons en conséquence établi un Comité chargé de recueillir les souscriptions du clergé et des fidèles qui voudront bien concourir à cette œuvre.

Les offrandes pourront être adressées aux directeurs de *La Voix de Notre-Dame* et des divers journaux de Chartres, à M. le Chapelain de Notre-Dame du Pilier, à M. l'Archiprêtre de la Cathédrale et à MM. les Doyens du diocèse.

Dans l'espoir que vous voudrez bien faire bon accueil à cet appel et inviter vos paroissiens à y répondre, je vous prie, Monsieur le Curé, d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

† GABRIEL,

Évêque de Chartres.

Chartres, le 20 mai 1901,
en la fête saint Yves, Évêque de Chartres.

LISTE DES OFFRANDES REÇUES AVANT LE 23 MAI POUR LA RESTAURATION DU PUITS DES SAINTS-FORTS

Mgr l'Évêque de Chartres. 100 fr.
M. Legué, vicaire général. 50
M. Fournier, vic. gén. . . 25
M. Goussard, chanoine, dir. de la Voix de N.-D. 50
M. Godet, chanoine archiprêtre de N.-D. 50
M. Renard, directeur au Grand-Séminaire. 50
Mme B., à Paris. 100
M. le Cte Du Temple de Rougemont. 50
M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir. 50
Mme Ve Bell. 20
Mme Ve Joliet. 20
M. B., commerçant. 5
Mlle V. Delacroix. . . . . . . 5 fr.
Mlle Chanhomme 1
Mlle Boularand. 1
Mlle A., institutrice. 5
M. Provost, chanoine . . . 10
M. Clerval, supérieur des clercs de N.-D. 50
M. Gougis, chanoine. . . . 10
M. l'abbé Thiverny 10
Mme Girot. 5
Mme Marie-Thérèse Girot. 1
Mme Marie-Antoinette Girot 1
M. Alfred Girot. 1
M. A. R. 2
Anonyme 2
M. A., jardinier 3
M. E. B. 1

Nous donnerons prochainement une seconde liste.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 19 au 26 Mai.

26, Dimanche de la Pentecôte, double de 1re classe avec octave. — Il y a 3.000 ans que la Pentecôte se célèbre dans le monde. Le peuple d'Israël avait la sienne, qui solennisait la grande révélation de Jéhovah descendu sur la cime enflammée du Sinaï. La Pentecôte chrétienne rappelle le doux avènement du divin *Consolateur*, et aussi la naissance glorieuse de l'Eglise, qui se lève au cénacle tout *inondée* de lumière et de flammes, pour illuminer et embraser le monde. — Ind. : Ros. viv., Rosaire, Tert. franc., scap. bleu, Méd. S. Ben., Ind. apost., Ecoles apost., Cord. de St Joseph.

27, Lundi, double de 1re classe. — 28, Mardi, id. — Cette belle fête de la Pentecôte s'appelait au moyen âge la *Pâque des Roses*. « La couleur vermeille de la rose et son parfum, dit Dom Guéranger, rappelaient à nos pères ces langues enflammées qui descendirent dans le Cénacle sur chacun des cent vingt disciples, comme les pétales effeuillées de la rose divine qui répandait l'amour et la plénitude de la grâce sur l'Eglise naissante ». C'est pourquoi pendant l'office solennel, au milieu des parfums de

l'encens et des chants joyeux, une pluie de fleurs descendait de la voûte sur les prêtres et les fidèles. En même temps, de blanches colombes mises en liberté venaient aussi voltiger au-dessus de l'assemblée chrétienne, et « c'était, disent les anciens liturgistes, l'emblême de l'esprit divin qui, sortant de l'océan infini, venait secouer ses ailes chargées de la rosée du ciel sur le monde pour le purifier. Aux premiers jours de la création, il le faisait naître sous les ailes de sa puissance ; au Cénacle, il venait le régénérer sous les ailes de son amour. »

29, Mercredi, *Quatre-Temps* (Jeûne et abstinence). — De l'octave. — Mémoire des Saintes Maries et de S. Maximin. — Marie Jacobé, que S. Jean appelle Marie de Cléophas, fut la mère de Jacques-le-mineur et de Joseph. Marie Salomé, femme de Zébédée, donna le jour à Jacques-le-majeur et à Jean. — Les saintes femmes s'attachèrent à J.-C. pendant ses prédications, le suivirent au Calvaire, et furent les premières témoins de sa résurrection. Elles vinrent plus tard dans la Gaule avec Lazare et Maximin ; elles vécurent dans les pratiques d'une vie sainte et austère aux bouches du Rhône ; leur tombeau est à N.-D. de la mer, lieu célèbre de pèlerinage.

30, Jeudi, de l'octave. — Mémoire de S. Augustin de Cantorbéry et de S. Félix. — L'hymne de la Pentecôte et de son octave, c'est le *Veni Creator*. — On s'accorde à décerner à Charlemagne l'honneur de l'avoir composé, paroles et musique. Le grand chrétien et le grand héros y a mis son âme ; on y respire le souffle ardent de sa foi vigoureuse, qui en fit le missionnaire armé du Christ. Alors en effet, comme plus tard aux croisades, sur les champs de bataille, c'était le *Veni Creator*, qui donnait le signal du combat. Au chant de l'hymne sublime, les guerriers du Christ sentaient descendre la force du Ciel dans leurs poitrines, et les phalanges héroïques s'élançaient à l'assaut de la barbarie. — Demandons à Dieu l'Esprit de force particulièrement nécessaire dans la guerre plus ardente que jamais livrée contre J.-C. et ses serviteurs.

Vendredi, 31, *Quatre-Temps*. De l'octave. Mémoire de Ste Angèle et de Ste Pétronille : Sainte *Angèle de Merici*, vierge du tiers-ordre de saint François, est la fondatrice des Ursulines, auxquelles par humilité elle refusa de donner son nom. — Ind. : Sacré-Cœur, Garde d'honneur, scap. rouge, N.-D. du Sacré-Cœur.

Samedi, 1er juin, *Quatre-Temps*, de l'octave. — Les Apôtres, fortifiés par le S. Esprit subiront tous avec joie la mort pour l'Evangile. Que leur intercession protège notre vie et prépare notre mort dans la générosité et le zèle pour le Seigneur. — Indulg. plén. pour ceux qui ont fait régulièrement leur mois de Marie.

Dimanche, 2 juin. Fête de la Trinité.

CEUX QU'ON CHASSE

Quand les religieux sont persécutés, ils sont en droit de demander, comme Jésus-Christ : « Pour lequel de nos bienfaits nous persécutez-vous ? »

Voyons ce que les Trappistes, par exemple, ont fait pour leur patrie.

En 1843, les Trappistes furent envoyés en Algérie. A peine débarqués, le P. François Régis et le P. Gabriel allèrent présenter leurs hommages au général Bugeaud.

« Ah ! c'est vous les Trappistes. Vous savez que ce n'était pas mon avis que vous vinssiez. Il ne faut pas de célibataires pour coloniser l'Algérie ; mais je suis soldat, Vous m'apportez des lettres du Ministre de la Guerre, qui est mon chef, j'obéirai. Je vous accepte donc comme les enfants les plus intéressants de la famille coloniale... »

Et le vieux soldat ajoute gravement :

« Vous ne ferez pas plus de miracles que les autres. Je vous préviens que vous rencontrerez de grandes difficultés. »

Ces colons « de la meilleure espèce » suivant le duc de Dalmatie, « colons qui ne parlaient pas et qui agissaient » dressèrent leurs tentes à Staouëli, à 17 kilomètres d'Alger, le 21 août 1843 et se mirent à l'œuvre. On dut employer les crocs de fer et des instruments particuliers pour extirper du sol les racines profondes. La pioche et la charrue ensuite attaquèrent la terre. Au mois d'octobre, les nuits devinrent froides, des trombes d'eau crevèrent le monastère en construction. Les Trappistes souffrirent énormément. Au mois de janvier, un frère lai tomba d'épuisement sur son hoyau. C'était la première victime.

L'état sanitaire empira à l'époque des chaleurs. Trente religieux furent hors de combat en juillet. Les ouvriers étrangers s'enfuirent ; mais les Trappistes restèrent.

« Les uns silencieux et tristes, écrit Dom François Régis, promenaient un regard abattu et restaient sur leur couche pendant que leurs visages maigres et défaits s'inondaient de sueur à chaque instant. Ceux qui pouvaient encore se soutenir sur leurs jambes, venaient, grelottant de fièvre, implorer la compassion de leur pauvre Prieur, aussi malade qu'eux...

« — Allons, mon frère, un peu de cœur, répétait celui-ci, c'est pour le bon Dieu... »

La dyssenterie se joignit à la fièvre. En trois mois, sept religieux succombèrent. La jeune Trappe, en moins d'un an, creusa dix tombes.

D'autres difficultés s'ajoutèrent à celle-ci. En 1844, les récoltes furent détruites.

Staouëli était une œuvre nationale et religieuse : il fallait assurer son succès. Dom Régis ne voulait pas que les ennemis de l'Algérie pussent dire : les Trappistes sont accoutumés à vaincre toutes les difficultés en Europe ; ils n'ont pas réussi ; donc le sol africain est incapable d'être colonisé.

L'intrépide religieux part pour la France, se rend dans le Tarn auprès du duc de Dalmatie qui lui promet de soutenir son œuvre et, deux mois après, il ramène de nouveaux religieux.

Bugeaud visita le monastère. Soulevant la couverture grossière étendue sur les lits et s'apercevant qu'elle ne cachait qu'une planche et une natte de paille, il s'écria : « Pauvres gens, ils sont plus mal couchés que nos soldats au quartier. »

Le défrichement se poursuivit, mais la fièvre impitoyable vengea le sol et fit de nombreuses victimes. Onze religieux succombèrent en quelques mois.

L'été de 1848 fut encore des plus meurtriers ; dix fosses nouvelles s'ouvrirent. L'abbé un moment terrassé, amena des renforts et finalement gagna la victoire.

Le désert de Staouëli n'est plus qu'un souvenir. Des vignes, des milliers d'arbres, des prairies verdoyantes réjouissent la vue, et les jardins potagers alimentent les halles de Paris de leurs superbes primeurs. Environ quinze cents hectares de terre ont été défrichés.

Voilà les héroïques religieux contre qui s'acharnent les sectaires.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Fête d'Adoration mensuelle. — Elle aura lieu le jeudi 30 mai, à l'église Saint-Martin-au-Val, faubourg Saint-Brice. — A 6 h., 7 h. et 8 h., messes basses. — A 10 h., grand'messe célébrée par M. l'abbé Boulmert, chanoine honoraire, curé du Rouvray-Saint-Florentin. A 3 h., vêpres, sermon par M. l'abbé Verret, chanoine honoraire, supérieur du Petit Séminaire de Saint-Cheron.

Paroisse et église de Mainvilliers. — Lundi de la Pentecôte, Fête annuelle de Notre-Dame des Vauroux.

A 10 h., grand'messe. — A 2 h. 1/2, vêpres. Instruction par le R. P. Péroux, missionnaire diocésain, dont la doctrinale et éloquente parole a produit de consolants résultats et laissé de si heureux souvenirs dans la paroisse, à la suite d'une mission qu'il vient d'y donner.

Procession et station au monument de la Vierge des Vauroux.

Pèlerinages à Chartres.— Nous réservons à la *Voix* mensuelle des récits plus complets sur ce sujet. Pour aujourd'hui, contentons-nous de parler de celui du mercredi 22 mai.

Ce jour-là c'était la paroisse de Saint-Salomon et Saint-Grégoire de Pithiviers (Loiret) qui était représentée devant N.-D. de Chartres par un nombre considérable de ses habitants : 500 personnes, auxquelles s'étaient jointes 150 autres personnes des paroisses voisines de Pithiviers. Total : 650 pèlerins. — Mgr Chabot, camérier secret de Sa Sainteté, curé-doyen de Pithiviers, accompagné de plusieurs autres ecclésiastiques, avait amené et présidait cette foule pieuse, dont la présence et les saints exercices dans la basilique de Notre-Dame devaient tant nous édifier. Pour arriver à ce succès d'organisation, il a fallu certainement au vénéré doyen un zèle très prévoyant et très énergique, dont on ne peut assez le féliciter. Aussi nous avons été heureux des compliments que Mgr l'Evêque de Chartres, a voulu adresser le soir à Mgr Chabot et à tous ses Pèlerins en leur donnant une dernière bénédiction.

A la messe du pèlerinage dite au grand chœur par M. l'abbé Laurent, premier vicaire de Pithiviers, aux vêpres présidées par Monseigneur lui-même, au salut et à la procession faite dans la Crypte, les chants populaires exécutés par toute l'assemblée ont été du plus religieux accent.

A la cérémonie du matin une brève et paternelle allocution de Mgr Chabot inspirait aux pèlerins une dévotion vive et finissait par une promesse du retour de sa paroisse à Chartres dans quelques années, après une période de pèlerinages annuels en d'autres sanctuaires célèbres, afin de réveiller ou d'accroître dans la Beauce de sa région et le Gâtinais le sentiment chrétien.

A la cérémonie du soir, selon la pressante invitation qui lui en avait été faite, M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution Notre-Dame de Chartres, a prononcé un discours. Puissance génératrice du culte de Notre-Dame dans la jeunesse, dans la famille, et dans la société, telle a été l'idée admirablement développée par le prédicateur. Cette traduction éloquente du *Virgini parituræ* a laissé l'auditoire sous l'impression d'une sainte joie et d'une confiance encore agrandie en la Vierge chartraine.

Châteaudun. — *Paroisse Saint-Jean.* — M. le curé de cette paroisse nous écrit :

Au risque de blesser la modestie du bon curé de Gasville, je veux dire par les échos multipliés de la *Voix* de N.-D. de Chartres combien, depuis trois ans consécutifs, ses retraites à nos enfants de première communion de Saint-Jean, sont suivies avec faveur et succès.

Grâce à son activité toujours jeune, notre Première Communion de dimanche dernier n'a été ni moins belle ni moins goûtée que la précédente; et nous sommes si peu lassés de sa parole, qui éclaire, échauffe et remue, qu'à la grande joie de tous, notre prédicateur nous reviendra encore l'année prochaine.

Je crois de mon devoir et je suis heureux de rendre un public hommage à un auxiliaire aussi dévoué, aussi pratique, qui se fait écouter avec plaisir pendant trois jours complets par un auditoire de plus de cinquante enfants.

Confirmation. — Le mardi 28, à Châteaudun.

Loigny. — *Pèlerinage patriotique de la jeunesse catholique de l'Orléanais.* — On nous écrit :

« Le comité de la jeunesse catholique de l'Orléanais a eu la pieuse pensée d'accomplir dimanche dernier, un pèlerinage à Loigny.

« Notre département était représenté à cette patriotique cérémonie par une délégation de l'Institution Notre-Dame, conduite par son directeur, M. l'abbé Tissier, par une délégation du Patronage Saint-Joseph, sous la direction de M. l'abbé Romet, aumônier du patronage, et par des délégations des comités de Voves, Orgères, Terminiers, Fontenay-sur-Conie. Une messe a été célébrée d'abord à l'église paroissiale. M. l'abbé Boulet, vicaire général d'Orléans, a prononcé une touchante allocution.

» Une visite a été faite à l'ossuaire, puis une procession, composée d'environ trois cent cinquante jeunes gens et hommes, et de beaucoup de femmes s'est rendue, drapeau tricolore en tête, au Bois des Zouaves.

» Là, M. Joseph Sejourné, jeune et éloquent avocat de la Cour d'appel d'Orléans, a prononcé un discours ayant pris pour texte ces paroles : Catholiques et Français. A la croix de Sonis, M. Zamanski, délégué du comité central de la Jeunesse catholique de Paris, a parlé sur l'apostolat par l'idée et l'association.

» Le soir, une réunion générale a été tenue. Des discours ont été prononcés par MM. Jarry, Zamanski, F. Fauvin de Chartres, et l'abbé Boulet.

» Un banquet auquel assistaient de 150 à 160 convives, a clos cette belle et réconfortante journée.

» Des toasts éloquents ont été prononcés par MM. Sejourné, Jarry, Prévoteau de Chartres; l'on a bu à M. le curé de Loigny et à l'Union orléanaise.

» La messe a été chantée par M. l'abbé Romet.

» M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution Notre-Dame, a présidé les cérémonies du soir. » — X.

Paroisse Saint-Hilaire de Nogent-le-Rotrou. — L'année du Jubilé vient de procurer à la paroisse de Saint-Hilaire le bonheur inappréciable d'une retraite de dix jours. Beaucoup de fidèles, tant de Saint-Hilaire que des autres paroisses de la ville, sont venus entendre les instructions du Révérend Père Archange, supérieur des Capucins de Versailles. Sa parole, douce, éloquente et toujours très pratique, gagnait tous les cœurs, en proclamant les plus grandes vérités. On peut bien dire que cette retraite a produit tout le fruit que l'on attendait. Commencée le 5 mai sous les auspices de Marie, elle s'est terminée le jour de l'Ascension par la belle cérémonie de la première communion des enfants de la paroisse. Favorisée par un temps splendide (circonstance exceptionnelle, paraît-il) cette cérémonie a été une fête pour la ville entière. A chacun des offices la vaste église regorgeait de fidèles. Le soir, plus de trois mille personnes prenaient part à la procession : le Révérend Père a su donner à tous, parents et enfants, avec sagesse mais aussi avec fermeté, les leçons qu'il fallait tirer de cette imposante manifestation. Puissent ces salutaires enseignements demeurer à jamais gravés dans les cœurs ! *Un assistant.*

LA PROCESSION A VER-LÈS-CHARTRES

M. l'abbé Guillon, curé de Ver-lès-Chartres nous adresse un intéressant récit qui aura un charme particulier pour les archéologues.

A l'exemple de la Mère Eglise, la petite paroisse de Ver, faisait, aux vêpres de l'Ascension, sa première procession jubilaire. Ces Messieurs de la Fabrique escortant l'étendard de saint Victur notre patron, ouvraient la marche ; ils oubliaient les fatigues des journées précédentes, matinées des Rogations pleines de charmes, ainsi que le décrivait *La Voix*, pleines aussi de prières que nos bons cultivateurs adressaient au ciel pour leurs récoltes futures. De longues théories de fillettes, gracieuses avec leurs robes blanches, leurs oriflammes du Rosaire, précédaient la bannière de la Sainte Vierge, qu'entourait le bataillon sacré et compact de jeunes filles. Celles-ci revêtues des blanches livrées de Marie, donnaient à notre procession un appoint considérable, par leurs chants harmonieux que savent si bien diriger leurs pieuses maîtresses : leur tenue modeste fait honneur aux religieuses de Notre-Dame, dont l'école et le pensionnat sont florissants. Les assistants assez nombreux suivaient, à travers les méandres gra-

cieux de notre vallée, la Croix, objet de respect parmi nos populations rurales.

Naturellement cette procession, mystérieuse dans sa simplicité, nous reportait aux temps antiques. Les panaches de nos bannières se trouvaient arrêtés par les branches de chênes, rejetons des vieux arbres séculaires, regardés comme sacrés par nos aïeux. « La hache qui tentait de les abattre, disaient-ils, se retournait vers les imprudents et les sacrilèges et les frappait impitoyablement ». Nous passions à côté de ces antiques fontaines, dont l'eau lustrale avait tant de vertu ; mais nos pères les ont sanctifiées ; l'une est la fontaine de saint Victur, située au chevet de notre église primitive, ravagée hélas par les farouches Normands ; l'autre est la fontaine de saint Caprais, dont l'eau guérit les différentes maladies de peau ; l'indifférence générale fait que ce pèlerinage n'est plus fréquenté comme jadis. Nous longions ces pierres immenses qui défient le temps et les outils modernes, les menhirs (idoles), les dolmens (autels), etc.

Longtemps avant le christianisme, c'était le centre religieux de nos vieux Gaulois qui de loin saluaient la Vierge qui devait enfanter. Au moyen âge, c'était une abbaye célèbre de Cisterciennes qui a eu ses jours de splendeur, mais aussi ses jours de deuil. Aujourd'hui les pierres druidiques sont renversées, le fameux couvent de l'Eau a presque entièrement disparu ; mais Celle qui s'appelle « le lys de la Vallée », la Vierge de Chartres règne encore en souveraine, et sa bannière, triomphante, traverse encore ces prés et ces vallons, témoins jadis d'assemblées tumultueuses.

Le dirai-je ? Ces souvenirs d'antan ne font guère impression sur nos petites fillettes ; elles regrettent la disparition des fées ou druidesses d'autrefois, qui leur auraient apporté dans leur « Crot » des dragées ou quelques gâteaux, comme récompense de leur gentillesse.

Disons en finissant, à la louange de nos ancêtres, que les processions ont toujours été en grand honneur à Ver. Nos vieux registres mentionnent souvent des pèlerinages accomplis à saint Sébastien de Baignolet, à saint Taurin de Pézy ; mais nos pères avaient une prédilection pour la ville de Chartres : ils s'y rendaient chaque année, portant de gros cierges qu'ils offraient à Notre-Dame de Josaphat, à Notre-

Dame de Chartres. Un jour même, le 1er mai 1460, ils avaient orné leur petite église avec beaucoup d'entrain : ils devaient recevoir la fameuse procession chartraine qui, partie le matin à cinq heures par la porte des Epars, s'était rendue, sous la conduite du curé de Saint-Saturnin, messire Chandelier, à Fontenay puis à Meslay-lès-Chartres. Au nombre de plus de douze cents, les pieux touristes avaient admiré les fresques murales qui venaient d'être terminées dans cette dernière église; descendus de Mignières où ils avaient chanté les vêpres à la chapelle des Trois Maries, ils prenaient le chemin de Ver pour faire une station à nos célèbres fontaines, quand un orage épouvantable les força de renoncer à leur pieux projet, et de gagner au plus vite la cité. Le clergé et les paroissiens de Saint Victur qui étaient allés au devant des chartrains, jusqu'au delà de Loché, revinrent désappointés de n'avoir pu fusionner avec les pèlerins de Notre-Dame.

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé *Lemoine*, Pierre-Isidore, ancien curé de Bailleau-sous-Gallardon, décédé le mercredi 15 mai 1901, à l'âge de 83 ans et 6 mois.

M. l'abbé Lemoine, né à Thivars le 3 décembre 1817, a fini ses études au Grand Séminaire et a été ordonné prêtre le 23 décembre 1843. Nommé, après son ordination, curé de Montlouet, il n'a passé que cinq ans dans cette paroisse; le 3 septembre 1848, il devenait curé de Bailleau-sous-Gallardon. Il y est resté 47 années. Pendant quelque temps il joignit à l'administration de sa paroisse la desserte d'Yermenonville et la direction des religieuses de la Réparation à Gallardon.

Dans ses diverses fonctions, M. Lemoine fut toujours le même : humble, pieux, régulier en tout, austère pour lui-même, indulgent pour les autres; sa bonté et sa charité lui avaient attiré l'affection de ceux qui le connaissaient; ses paroissiens le savaient dévoué à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

C'est avec peine qu'il dut se résigner à une retraite que des infirmités contractées dès la jeunesse, courageusement supportées pendant une longue carrière et encore aggravées par le grand âge, le forcèrent à prendre le 4 décembre 1895. Il se retira au pays natal, où il ne s'occupa plus que de sa préparation à une sainte mort.

On s'édifiait beaucoup à Thivars de cette existence calme, silencieuse et remplie par la prière; on était impressionné surtout de la

piété avec laquelle le bon vieillard célébrait la messe. Quand il lui devint impossible de se rendre à l'église pour le saint sacrifice, il demanda et obtint, comme adoucissement à cette privation, la faveur de la communion fréquente.

Dans ces dispositions, il ne redoutait point l'approche de la mort. Elle vint à lui comme une délivrance, après les derniers sacrements reçus avec bonheur : « Ah! disait-il, à la suite de cette auguste cérémonie de l'extrême-onction, voilà un beau soleil de printemps, et il faut pourtant s'en aller..., mais le bon Dieu me donnera bien mieux là-haut! »

Et en effet il est parti là-haut plein d'une légitime espérance.

La paroisse de Thivars gardera la mémoire de ses vertus; il lui a laissé encore un autre souvenir précieux : deux vitraux pour l'église. Dans une lettre qui nous a livré des détails pour la présente nécrologie, M. le curé de Thivars nous dit : M. l'abbé Lemoine a fait d'autres bonnes œuvres que la discrétion ne me permet pas en ce moment de dévoiler.

La cérémonie des obsèques a eu lieu samedi dernier, 18 mai, à Thivars; un certain nombre de prêtres étaient là pour rendre les derniers devoirs à leur vénéré confrère. M. l'abbé Auboin, curé de la paroisse, a prononcé en termes touchants son éloge funèbre.

FAITS DIVERS

A la mémoire de Pie VII. — On vient de poser, en l'église Saint-Sulpice, une plaque en marbre blanc surmontée des armes pontificales du Pape Pie VII. Elle se trouve placée sur le pilier qui touche à la sacristie des mariages.

En voici la traduction :

« Cette église Saint-Sulpice venait à peine d'être rendue au culte, après la grande Révolution, que Notre Saint-Père le Pape Pie VII, qui était l'hôte des Parisiens, daigna l'honorer de sa visite, l'une des premières qu'il fit aux églises de la capitale, le 23 décembre 1804.

» Il y est revenu le 2 février de l'année suivante, pour y sacrer les évêques de Poitiers et de La Rochelle.

» Afin de consacrer la mémoire d'un si grand événement, nous avons pieusement érigé ce monument, l'année du grand jubilé 1900. »

Ste Germaine Cousin. — De grandes fêtes seront célébrées, à Toulouse, à l'occasion du centenaire de sainte Germaine Cousin, les 13, 14 et 15 juin.

La cérémonie du premier jour aura lieu à la basilique Saint-Sernin, où le panégyrique de la sainte sera prêché par Mgr Rumeau, évêque d'Angers. — Le second jour du triduum sera célébré à la

cathédrale. Panégyrique par Mgr Touchet, l'éminent évêque d'Orléans. Le samedi 15, le triduum s'achèvera à Pibrac par la pose de la première pierre de la nouvelle église. Sermon de clôture par Mgr Béguinot, évêque de Nîmes.

Paray-le-Monial. — Deux grands pèlerinages à Paray-le-Monial s'organisent pour les dimanches 2 et 30 juin, le second réservé aux hommes.

Les trains partiront de Paris les samedi 1er et 29 juin, à 9 h. du matin et à 8 h. 1/2 du soir, pour arriver à Paray le samedi soir à 6 h. 10 et le dimanche matin à 6 h. 35. — Départ de Paray le dimanche soir à 10 h. 05 ou le lundi matin à 8 h. 10, pour être de retour à Paris le lundi matin à 7 h. 10 ou le lundi soir à 5 h. — Prix des places aller et retour : 30 fr. en première, 20 fr. en seconde, 13 fr. en troisième.

En raison des circonstances exceptionnelles de la présente année jubilaire, le cardinal Perraud, évêque d'Autun, autorise l'accès du jardin de la Visitation (lieu des apparitions) aux trois dates suivantes : le 14 juin, fête du Sacré-Cœur ; le 30 juin, jour du pèlerinage des hommes ; le 17 octobre, fête de la Bienheureuse Marguerite-Marie.

VIme Pèlerinage ecclésiastique des vacances à Jérusalem. — Le Comité du Pèlerinage Saint-Louis en Terre-Sainte organise, comme d'habitude, son voyage aux Lieux-Saints pour les prochaines vacances. — Le départ de Marseille est fixé au 21 août et le retour à la fin de septembre. — Les pèlerins de Saint-Louis ne se contenteront pas d'une course rapide à Jérusalem et à Bethléem ; mais ils visiteront aussi en détail la Galilée, c'est-à-dire le Carmel, Nazareth, Cana, Tibériade, le Thabor, la Samarie, le Jourdain, tous les sanctuaires de Terre-Sainte, tous les lieux que Notre-Seigneur a parcourus lui-même. Ils visiteront également Athènes, Constantinople et l'Egypte. — Nos confrères, Messieurs les Ecclésiastiques, trouveront dans le programme que le Comité des pèlerinages en Terre-Sainte a voulu rendre aussi complet que possible, le moyen de récréer leur esprit fatigué peut-être d'une longue année de labeurs, tout en donnant satisfaction aux besoins religieux de leur cœur par la visite détaillée des sanctuaires les plus vénérés de la Chrétienté.

Pour renseignements et programme, prière de s'adresser à M. le Secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem : rue Humbolt, 25, à Paris.

— Nous recevons de M. Ch. Mutin, facteur d'orgues, successeur de M. Cavaillé Coll, demeurant à Paris, 15, avenue du Maine, avec prière de l'insérer, la lettre suivante :

« *Messieurs Ch. Mutin et Cie, facteur d'orgues à Paris,*

« J'ai l'honneur de vous informer que, pour vous donner pleine « et entière satisfaction, j'affirme que ma Maison n'a rien de com« mun avec celle de M. Bourcet, facteur d'orgues précédemment « à Tourcoing et qu'il n'existe aucune association entre ce facteur « et moi. Enfin, pour rendre hommage à la vérité, et contrairement « aux mentions indiquées *à mon insu* sur des circulaires portant « mon nom, je reconnais très volontiers que je ne possède aucune « succursale ni à Paris, ni à Tourcoing, ni à Lyon, et qu'il n'existe « dans mes ateliers d'Epinal aucun des anciens collaborateurs de « M. Aristide Cavaillé Coll, votre prédécesseur et maître.

« Je vous autorise en outre à faire de ma lettre tel usage que « bon vous semblera.

« Veuillez agréer, Messieurs, mes sincères salutations,

« H. Didier. »

LE CATHOLICISME SOCIAL par M. Paul Lapeyre, 3 volumes in-12°, Paris, P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette.

Le catholicisme est-il social ou ne l'est-il point ? En d'autres termes, le catholicisme est-il la loi des sociétés comme il est celle des individus ? Sur ce sujet d'ardentes controverses se sont élevées dans les dernières années, en sorte que la question est aussi actuelle qu'elle est importante. Jusqu'à présent, cette question n'avait pas été étudiée de fond dans son ensemble ; elle n'avait fait que l'objet de travaux superficiels ou d'aperçus fragmentaires. M. Lapeyre, le premier, a creusé le sujet jusqu'à ses racines les plus cachées et en a poursuivi l'examen dans toutes les branches du savoir humain. L'ouvrage qu'il vient de faire paraître est une encyclopédie de la matière ; et ce n'est pas seulement par le nombre de pages que ce livre se recommande, c'est surtout par l'abondance des pensées et la richesse des aperçus. Il y a plus d'idées et d'idées neuves et fortes qu'on n'en pourrait trouver dans une nombreuse bibliothèque. Philosophie, théologie, science économique et sociale, tout s'y trouve condensé dans un ordre qui favorise singulièrement la logique et la clarté. Cet ouvrage est indispensable à tous ceux qui veulent comprendre les difficultés sociales actuelles et contribuer à la solution des problèmes qu'elles expliquent.

Sacré-Cœur. — On nous communique une nouvelle et très belle image du Sacré-Cœur, en chromo-gravure grandeur 40 × 30. Prix 6 fr. *le cent*, port en plus. Cette image exprime spécialement la divine royauté du Cœur de Jésus sur les âmes et serait un souvenir très apprécié à offrir dans les missions de cette année jubilaire. — *Adresser les demandes à M. Hamann, 6, rue des Chapelains, Reims.*

Nouveau Mois du Sacré-Cœur de Jésus, par le R. P. Gautrelet, S. J.; nouvelle édition, joli vol. luxe in-32 jésus encadrements. Prix net, 1 fr. 20; port, 0 fr. 20. M. Paquet, 46, rue de la Charité, Lyon, et dans les librairies catholiques.

Patronages et Cercles. — M. l'abbé Brellaz, fondateur de l'*Œuvre des Bulletins de Patronages et de Cercles*, offre à MM. les Directeurs de Patronages et de Cercles les moyens de créer un Bulletin *particulier* à leur Œuvre. Lui écrire à Vasles (Deux-Sèvres).

Les Jubilés de 1775 et de 1825. — *Anecdote historique.*

— A l'ouverture du Jubilé de l'an 1775, célébré dans la ville d'Osimo, près Lorette, en Italie, on avait organisé une magnifique procession à laquelle assistaient tous les enfants des collèges et des séminaires. Les riches chandeliers d'argent qui accompagnaient la croix étaient portés par deux jeunes clercs du séminaire, âgés d'environ quinze ans, appelés, l'un *della Genga*, l'autre *Castiglione*, tous deux de familles nobles et illustres.

Je ne sais à quel propos les deux acolytes se prirent de querelle, et, emportés par l'ardeur de la colère, passèrent, d'une manière fort peu édifiante, des paroles aux coups devant toute l'assistance. Les deux champions, à défaut d'armes, avaient leurs chandeliers, et, malgré la promptitude avec laquelle on les sépara, on ne put empêcher le pauvre della Genga de recevoir un coup qui le mit hors de combat.

Cinquante ans après, au Jubilé de 1825, della Genga, devenu pape, sous le nom à jamais célèbre et vénérable de *Léon XII*, descendait du Vatican, entouré de toute la cour romaine pour présider à l'ouverture du Jubilé par l'antique cérémonie de la démolition de la *Porte Sainte.*

Devenu évêque et cardinal, Castiglione avait été promu à la charge de Grand-Pénitencier de l'Eglise romaine; l'honneur de présenter au Pape le marteau d'argent du Jubilé lui revenait de droit. En le lui remettant, Léon XII lui dit à demi-voix et avec un malin sourire ! « Monsieur le cardinal, il y a cinquante ans, jour pour jour, qu'en pareille circonstance, vous m'offriez, d'une manière un peu moins gracieuse, un autre instrument d'argent. — Je me le rappelle, très Saint-Père, lui répondit le cardinal un peu déconcerté, et j'espère que Votre Sainteté me l'aura pardonné depuis longtemps. »

Quatre ans plus tard, après un règne, hélas! trop court, Léon XII mourait, et le cardinal Castiglione lui succédait sous le nom de Pie VIII.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 8 JUIN 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE JUIN)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 9 juin. 2e dimanche après la Pentecôte. — Solennité de la Fête-Dieu. A 6 h. moins 10, exposition du Saint-Sacrement. Messes basses au chœur, à 6 h., 7 h. et 8 h. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 2 h., vêpres et complies. Vers 3 h., procession générale dans les rues de la haute-ville.

— Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi, le Saint-Sacrement restera exposé toute la journée. Grand'messe à 9 h.; vêpres à 3 h. Les 3 premiers jours, matines et laudes à 6 h.; salut après laudes. — Jeudi soir, pas de matines ; mais à 7 h., dans l'intérieur de la cathédrale, procession avec trois reposoirs et salut.

— Vendredi 14, fête du Sacré Cœur, le Saint-Sacrement exposé toute la journée. Le soir, à 8 h., salut.

— Lundi 10, à 6 h., à la Crypte, messe pour le T. O. Franc.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, grand'messe à 10 h. avec exposition du Saint-Sacrement. A 2 h., vêpres, suivies du départ pour la cathédrale. Pendant l'octave : le matin, aux messes de 6 h. et de 7 h., exposition du S. S. — Tous les soirs, à 8 h., Salut dans la chapelle du Sacré Cœur.

PAROISSE SAINT-AIGNAN.— Demain dimanche, Solennité de la Fête-Dieu ; à 10 h., grand'messe ; à 2 h., vêpres suivies du départ pour la procession générale. — Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi, exposition du S. S. de 6 h. du matin à 5 h. 1/2 du soir ; salut à 8 h. du soir. — Vendredi soir, à 8 h., salut en l'honneur du S. C.

— Mercredi 26 juin, Pèlerinage à la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, sous la présidence de S. G. Mgr l'Évêque de Chartres. Départ à 7 h. du matin. Pour bénéficier des réductions il faudra s'être inscrit à Saint-Aignan, avant le 20 juin, dernier délai.

Revue du Clergé Français. Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois.— Sommaire du 1er Juin 1901 : L'apologétique et la critique biblique, par S. G. Mgr Mignot. — Vers Nazareth. La ville de Jésus par F. Montagnon. — Memento de vie sacerdotale au sortir du séminaire : I. Règlement général, par Ch. Dementhon. — La jeunesse du Perugin et les origines de l'école Ombrienne, par F. Martin. — Tribune libre. Un concordat pour les Ordres religieux, par S. Mgr Jauffret. — « Les Gesta martyrum » romains, par Dufourq. — Prédication. Plans d'instructions : 1° Pour la fête de sainte Clotilde; 2° sur les cérémonies du baptême, par P. Dhennin. — A travers les Périodiques. — Bibliographie. — Ouvrages nouveaux.

Les Vertus du Cœur de Jésus, par le P. L. Boussac, S. J., 5e Série, (retraites mensuelles). Prix : 1 fr. 15 franco. Sous ce titre l'ancienne maison Charles Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris ; à Chartres, chez Saint-Pierre, libraire, publie la cinquième série de méditations composées pour les lecteurs du *Messager du Cœur de Jésus*, considérations théologiques et pieuses qui feront du bien aux âmes.

L'éditeur se propose de faire relier ensemble et séparément les trois volumes de la 1re, 5e et 6e série qui renfermeront les retraites mensuelles ainsi que les trois autres volumes de la 2e, 3e et 4e série qui renfermeront les diverses neuvaines au Sacré Cœur. Le prix de la reliure pour chacun des deux volumes est de **0 fr. 70**, ce qui porte le prix des deux volumes reliés à **7 fr. 40**.

SOMMAIRE

LE RÈGNE DU SACRÉ CŒUR. — SEMAINE LITURGIQUE. — SOUSCRIPTIONS POUR LA RESTAURATION DU PUITS DES SAINTS-FORTS. — CHRONIQUE. — FAITS DIVERS.

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE. — LE RÈGNE DU SACRÉ CŒUR

L'apôtre du Cœur de Jésus, saint Jean, interrogé par sainte Gertrude pourquoi il n'avait rien dit dans son Évangile des trésors de grâce et de consolations qu'il avait découverts à la dernière Cène dans le Cœur de Jésus, lui répondit que cette révélation était réservée aux derniers âges de la société chrétienne, dont elle devait guérir les langueurs et réchauffer l'indifférence.

Si cette promesse n'est pas trompeuse, nous avons lieu de croire que le renouvellement des âmes et la régénération de la société tiennent à l'établissement du règne du Cœur de Jésus.

C'est du reste ce dont nous n'aurions aucun droit de douter, alors même que cette révélation ne nous en donnerait pas l'assurance. Il nous suffit de nous rappeler ce que le Cœur de Jésus est en lui-même et ce qu'il est pour nous, pour nous convaincre qu'il n'est pas d'autre source où les hommes et les peuples puissent aller puiser tous les secours dont ils ont besoin pour être saints et pour être heureux.

Ce que les peuples, hélas ! ne veulent pas comprendre, ce que tant d'hommes aveuglés par l'erreur s'obstinent à méconnaître, nous du moins, éclairés par la vérité, efforçons-nous de nous en pénétrer profondément. En attendant qu'une dure expérience contraigne la société à revenir vers cette source d'eaux vives, loin de laquelle elle s'agite dans de douloureuses convulsions, allons y puiser la force et la vie. Etablissons en nous le règne du Cœur de Jésus, afin que ce divin Cœur puisse ensuite se servir de nous pour étendre ce règne bienfaisant aux âmes qui nous entourent.

Rappelons-nous enfin les paroles du Pape Léon XIII : « A l'époque où l'Église, toute proche de ses origines, était accablée sous le joug des Césars, un jeune empereur aperçut dans le ciel une croix qui annonçait et qui prépara une magnifique et prochaine victoire. Aujourd'hui, voici qu'un autre signe divin et du plus heureux augure s'offre à nos yeux :

c'est le Sacré Cœur de Jésus, sur lequel se dresse la croix et qui resplendit d'un éclat incomparable au milieu des flammes. Nous devons placer en Lui toutes nos espérances ; c'est de Lui que nous devons implorer et attendre le salut du genre humain. » — (*Encyclique du 25 mai 1900.*)

Prière quotidienne pendant ce mois. — Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, afin que le règne du Sacré Cœur s'établisse de plus en plus sur la terre.

Résolution apostolique : Faire régner le Sacré Cœur en nous et hors de nous.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 9 au 16 Juin.

Le 9, 2e dimanche après la Pentecôte. — Solennité de la Fête-Dieu. — Mémoire de S. Prime et S. Félicien, martyrs, en 286. — Prime et Félicien accusés de professer la religion chrétienne furent jetés dans les fers, mais un *Ange* brisa leurs liens. Félicien mis à la torture reste inébranlable, mais le préteur veut persuader à Prime que son frère a obéi aux empereurs et qu'il doit suivre son exemple. Prime répond : « J'ai appris par un *Ange* ce qu'on a fait à mon frère. Plaise à Dieu que je lui sois uni dans le martyre comme je lui suis uni par la volonté ! »

Demander, par l'intercession de saint Prime et de saint Félicien, que, à l'exemple des Anges, ceux qui ont mission d'enseigner éclairent leurs disciples sur les embûches des ennemis de leurs âmes. (Œuvre de Ste Catherine d'Alexandrie).

10, Lundi. De l'octave. — Pendant toute l'octave, unissons nos prières à celles de la Sainte Eglise, dans le but de fêter le triomphe de N. S. sur l'hérésie, et de réparer les outrages à l'Eucharistie.

11, Mardi. *Saint Barnabé*, apôtre. — Saint Barnabé fut, du consentement de tous les disciples, choisi pour exercer avec saint Paul l'apostolat parmi les Gentils. Il parcourut avec lui un grand nombre de provinces, et ses prédications eurent les plus heureux fruits. Il fut lapidé par les Juifs dans l'île de Chypre. Le corps de saint Barnabé fut trouvé du temps de l'empereur Zénon (Ve siècle), avec un exemplaire de l'évangile de saint Mathieu, écrit de sa main.

12, Mercredi. *Saint Jean de Saint Facond*, religieux espagnol de l'ordre des ermites de Saint-Augustin. — Il se rendit célèbre par son grand zèle pour la foi, la sainteté de sa vie et ses éclatants miracles. Il mourut à Salamanque en 1479.

13, Jeudi, *Octave de la Fête-Dieu*. Mémoire de *Saint Antoine de Padoue*, 1195-1231. — S. Antoine fut l'un des principaux ornements de la grande famille franciscaine; non content de réveiller la foi dans les cœurs par ses paroles enflammées et ses nombreux miracles, il combattit l'*hérésie* avec un tel succès qu'il fut surnommé le *marteau des hérétiques*. Saint Bonaventure assure que l'on obtient tout ce que l'on demande par son intercession. On l'invoque en particulier pour retrouver les choses perdues.

14, Vendredi. *Fête du Sacré-Cœur de Jésus*, double de 1re classe. — Le Seigneur se servit de la bienheureuse Marguerite-Marie, religieuse de la Visitation, pour renouveler dans les âmes la dévotion à son Cœur adorable (XVIIe siècle). La fête du Sacré Cœur, qui est vraiment celle de l'amour du Sauveur pour les hommes, se célèbre le vendredi qui suit la Fête-Dieu. — Indulg. : Sacré Cœur, Garde d'hon., Cœur agonisant, scapul. rouge, T. O. franc., égl. pauvres.

15, Samedi, *S. Cheron*, martyr, double-majeur. — S. Cheron, romain d'origine, se rendit en France pour y prêcher l'Évangile. Il parvint jusqu'à Chartres où il trouva un petit nombre de chrétiens, qu'il multiplia par sa prédication et ses exemples; on pense communément qu'il n'était que diacre. Comme il allait de Chartres à Paris, il fut surpris par des voleurs qui le tuèrent en haine de la Foi.

16, 3me dimanche après la Pentecôte. *S. François* Régis. — Solennité de la Fête du Sacré Cœur.

3me LISTE DES SOUSCRIPTIONS POUR LA RESTAURATION DU PUITS DES SAINTS-FORTS

Mgr l'Archevêque de Bordeaux	20 fr.	Anonymes	10 fr.
Mlle R.., à Tournoisis (Loiret).	1	M. Gromard, chanoine hon.	10
Mlle Boivinet	1	Mme Jacquet	3
Veuve Brossard	10	M. Dolléans.	20
Anonyme.	1	Mlle Ducœurjoly	5
Mme Millon	5	Mme Rossignol	5
M. Lecoq.	10	M. B	2
Mme Denys	20	Anonyme.	4 30
Mme Pelletier	3	L'abbé Benoît, curé de Lèves	10

L'abbé Fieujean . . . . . 5 fr.
Anonyme. 3
M. Hinard, de la Société des Missions étr., Paris. 10
M. Barillon, de la Société des Missions étr., Paris. 10
Veuve Rougeaux, à Montmorency 2
L'abbé Neil, à Châteaudun 5
Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun. 10
Anonyme de Nogent-le-Rotrou 5
Mlle Phil. Guyot, Châteaudun. 2
M. le chanoine Gateau, curé de Sarcelles (S.-et-O.). . 50
M. le chanoine Rosière, à Poitiers. 4
M. A. Hoyeau, Chartres . 10
M. Chevallier, curé de Soizé 20
M. Gasselin, curé de Mignières. 5
Petite Ecole N.-D., Chartres 7
Mlle Ricourt. 20
Comtesse de Mons 5
M. P. Neveu, à Beaumont 10
L'abbé A. 1
Mme Allard-Lachaussée, à Châteaudun 5
Anonyme, à B. (Sarthe) . 3
M. Ogier de Baulny . . . 20
M. Damoiseau-Leguay . . 5
Institution N.-D. de Chartres. 50
Mlle Depussay 2
M. Girard-Lubin 10
M. L. Fenu, à Souday (Loir-et-Cher). 2
Sœurs de St-Paul, à Houdan 3
M. Henri Blondel, à Paris 10
M. Dumas-Vorzet, à Paris 2
M. Guérin, curé-doyen de Saint-Pierre 10
X..., à Béville-le-Comte . 20 fr.
M. Tillard, curé-doyen de Cloyes 2
M. Caplain, curé de Francourville 5
M. Métivier, curé de Voise 5
M. Bigot, curé de Prunay-le-Gillon 5
M. Lebray, curé de Santeuil 2
Anonyme. 20
Anonyme de Paris 25
L'abbé Charpentier, à la Maîtrise 5
L'abbé Claireaux, curé-doyen de N.-D. de Nogent-le-Rotrou 10
L'abbé V. Thirion, curé de Presles (S.-et-O.). . . . 20
Mlle de Lubriat. 5

Offrandes recueillies par le Journal de Chartres

(Nous avons inséré ses 2 premières listes avec notre 2e de la *Voix*)

Journal de Chartres. . . 25 fr.
M. T. 10
Mlle R. 5
Anonyme. 15
M. G. Doullay 10
Mme A. D., à Nogent-le-Rotrou 20
Docteur Chesnel 20
Vicomte de Reviers, à Versailles. 10
M. Germond, profes. hon. 5
Le pasteur Lehr 10
Mme G., 1 f.; Mlle M. P. 1 f. 2
M. L. Bouthemard, ancien entrepreneur des travaux de restauration de la cathédrale. 100
L'abbé Theuré, curé de Loigny 5
Comte de Rorthays . . . 10

Mlle Yvon. . . . . 5 fr.
M. S. B. 20
M. Gilbert, conseiller municipal 10
Mme Latham 10
M. Gaullier, notaire hon. 20
Mme M. C., rue de Beauvais 10
Mme P. Nivard, à Avranches 10
Quintart, à la Villette-Saint-Prest 10

Offrandes recueillies par la Revue des Archives historiques.

M. Marquis, curé-doyen d'Illiers. . . . . 10 fr.
M. Prévosteau 5
L'abbé Migneau 10
Anonyme. 4
M. Buisson, rue Muret . . 50
L'abbé Métais, secrétaire de l'Evêché. 5
M. G. Fouju, de Paris . . 5
Mme Connay 5
M. le curé de Fontaine-la-Guyon et ses paroissiens 5 fr.

Offrandes recueillies par la Croix d'Eure-et-Loir

La Croix d'Eure-et-Loir . 10 fr.
L'abbé Lancelin, curé de Luisant. 20
M. L. 20
E. T 1
C. R. 1
L'abbé Romet 5
L'abbé Maillet 5
L'abbé Humily, curé de Brunelles. 5
L'abbé Lecomte, curé du Tremblay. 3
P. R. 1
L'abbé Hubert 10
Anonyme. 1
Anonyme. 1
Anonyme. 1
Anonyme. 0 50

(1) Nous avons à rectifier ici une erreur typographique. Le nom porté le neuvième sur notre 2e liste (n° mensuel de juin) devait être celui de M. le vicomte H. de Ponton d'Amécourt : 20 fr.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

A la Cathédrale. — Le concours immense d'assistants à la clôture du mois de Marie, dans notre basilique chartraine, est tellement passé en usage depuis longtemps qu'il paraît inutile de le signaler de nouveau. Le 31 mai dernier en effet, cette solennité du soir, présidée par Monseigneur, ressemblait à celles des années précédentes. Après le beau discours du R. P. Lecomte sur le culte de Marie en France, la splendide procession avec la statue de N.-D. du Pilier dans les rangs, les illuminations du chœur et la grandiose musique du salut ont tenu sous un charme indicible des milliers de personnes. Beaucoup de prières ont été vers le Seigneur et sa divine Mère ; c'est encore là le fait le plus important dans une solennité tant aimée !

Monastère de la Visitation. — *Solennité de la Neuvaine du Sacré Cœur.* — Vendredi 14 juin, fête du Sacré Cœur de Jésus. — A 6 h., messe. — A 7 h., messe des Associés de la Garde d'honneur, Allocution.

A 9 h., grand'messe. — A 3 h. 1/2, vêpres solennelles, sermon par le R. P. de Chabannes, de la Compagnie de Jésus, prédicateur de la neuvaine. — Amende honorable au salut.

Les offices de la journée seront chantés par les élèves du Petit Séminaire de Saint-Cheron.

Samedi 15, et les jours suivants de la neuvaine, messes à 6 h. et 7 h. — Le soir à 4 h., sermon et salut solennel. Distribution de scapulaires du Sacré Cœur.

Dimanche 16, messes à 6 h. et 7 h. — A 4 h., sermon et salut.

Dimanche 23, clôture de la neuvaine, messes à 6 h. et 7 h. — A 3 h. 1/2, consécration des petits enfants au Sacré Cœur. — Allocution et salut du Très Saint Sacrement. — A 5 h.. sermon, bénédiction d'un drapeau du Sacré Cœur et salut solennel de clôture.

Asile Sainte-Cécile. — Le sermon de charité prêché dimanche dernier à la Cathédrale en faveur de l'asile Sainte-Cécile par M. l'abbé Gabriel Bouillet, professeur à l'Institution N.-D., a donné d'excellents résultats.

Le Comité de Patronage de cette école ne saurait trop remercier le jeune prédicateur dont les considérations sur la nécessité d'assurer aux enfants une éducation chrétienne ont si favorablement impressionné l'auditoire ;

Ni trop louer le zèle des quêteuses Mmes de Bagneaux, Thiébault ; Mlles Besnard, Legendre, Damoiseau et Mellot.

L'existence de l'Œuvre se trouve ainsi assurée pour l'exercice scolaire.

Nous voulons espérer que l'année prochaine elle suscitera de nouveaux dévouements qui auront le même succès.

Saint-Hilaire-sur-Yerre. — Il y a deux ans Mme la comtesse de Reviers de Mauny coopérait pour une large part dans la souscription faite à l'occasion de la restauration de l'église. Cette année elle montre encore sa générosité chrétienne en offrant à la paroisse de Saint-Hilaire-sur-Yerre un magnifique calvaire élevé sur sa propriété à l'entrée du bourg. La bénédiction en fut faite le jour de la Pentecôte, aux vêpres, par M. l'abbé Pagot, vicaire de Cloyes, qui, dans une chaleureuse allocution au pied de la croix, montra à l'assistance nombreuse Jésus-Christ pauvre et ami du peuple.

Conférence scientifique à la salle Sainte-Foy. — A l'occasion de son inspection des études à l'Institution Notre-Dame, M. A. de Lapparent, membre de l'Académie des sciences, fera une conférence à la salle Sainte-Foy, le mardi 11 juin, à 8 heures 1/2 du soir, sur les *Explorations polaires.*

Les personnes qui désireraient une carte d'entrée sont priées de s'adresser à M. le Directeur de l'Institution Notre-Dame.

Châteaudun. — *Cérémonie de la Confirmation.* — Mgr l'Evêque de Chartres a donné le sacrement de confirmation le mardi 28 mai en l'église de la Madeleine — très bien décorée — aux enfants des trois paroisses. Suivant une tradition qu'on ne saurait trop louer, les principaux fonctionnaires, M. le sous-Préfet, M. le Maire, M. le colonel du 1er chasseurs accompagné d'un groupe d'officiers, viennent saluer Sa Grandeur au presbytère de la Madeleine. Le conseil de fabrique et des délégations des communautés religieuses vinrent également présenter leurs hommages au premier pasteur du diocèse. Une foule considérable emplissait la vieille basilique pendant la cérémonie. Mgr l'Evêque, après avoir rendu les visites qui lui avaient été faites, a repris vers 4 heures le train de Chartres.

Petit Séminaire de Nogent-le-Rotrou. — Dimanche 26 mai, grande fête au Petit Séminaire, à l'occasion de la Première Communion.

La décoration de la chapelle était au-dessus de tout éloge. Le Maître-Autel et le sanctuaire disparaissaient sous les tentures aux couleurs de la Vierge et les gerbes de lis, qui formaient un ensemble du plus gracieux effet.

Mais ce qui était mieux encore, c'était le recueillement, l'attitude si profondément religieuse de la foule des parents et amis, qu'on n'avait jamais vus si nombreux à cette cérémonie.

Heureusement, grâce à la générosité aussi discrète que délicate d'un ancien élève aujourd'hui prêtre et professeur dans la maison, une magnifique tribune, fort artistement travaillée, permit aux chanteurs et aux musiciens de céder leurs places, dans le vaisseau devenu trop petit.

Les instructions de la journée furent données par M. le Supérieur. Par sa parole si éloquente, si pieuse et en même temps si paternelle, il fit revivre bien des sentiments et des émotions qui ne reviennent point au cœur sans amener des larmes dans les yeux.

Puissent tous ces jeunes gens et tous les fidèles présents, garder longtemps le souvenir de ces belles cérémonies qui restent pour tout chrétien le meilleur et le plus cher des souvenirs de l'enfance !

Baignolet. — *Pèlerinages.* — Lundi 27 mai avaient lieu en la charmante église de Baignolet, magnifiquement décorée, les pèlerinages de Viabon, Sancheville et Fontenay-sur-Conie en l'honneur de Saint-Sébastien, patron de la paroisse.

A la grand'messe chantée par M. le curé de Viabon, M. le curé de Fontenay, dans une délicieuse improvisation, a demandé aux pèlerins de joindre à leurs intentions celles de la guérison des plaies morales de la société et d'être et de rester des chrétiens valeureux, des catholiques sans défaillances.

A l'issue de la messe, procession au Calvaire.

M. le curé de Sancheville présidait les vêpres et le salut chantés merveilleusement par les jeunes filles de son patronage.

Bonne journée qui réconforte les cœurs et dont nous garderons le meilleur souvenir.

La Confirmation à Nogent-le-Rotrou. — Lundi et mardi de cette semaine, Mgr Mollien, évêque de Chartres, a donné la Confirmation au Petit Séminaire et dans les églises des trois paroisses de Nogent-le-Rotrou. L'accueil fait à Sa Grandeur a été partout très empressé. Une foule considérable assistait à chacune des cérémonies et on suivait le déploiement avec le plus vif intérêt. Monseigneur a trouvé des mots charmants d'amabilité pour répondre aux compliments d'usage prononcés par MM. les Curés, et il a puisé dans le trésor de son cœur les enseignements les plus élevés à l'adresse des parents et des enfants. Nous sommes persuadés que cette visite laissera parmi nous de durables impressions. — X.

La Mancelière-Les Châtelets. — Grâce à l'initiative intelligente et au zèle aussi éclairé qu'infatigable de M. l'abbé Martel, curé de La Mancelière et des Châtelets, ces deux paroisses viennent d'avoir une mission de trois semaines.

Elle a été prêchée par un missionnaire de N.-D. de Montligeon, le R. P. Rigault, dont on connaît depuis longtemps déjà dans notre diocèse, la parole vibrante, convaincue, vraiment apostolique.

Commencés le dimanche 12 mai, tous les exercices de la mission se faisaient à tour de rôle tantôt dans l'église des Châtelets, tantôt dans celle de La Mancelière.

Malgré cet état de choses amenant forcément une dispersion d'auditeurs, le prédicateur put les voir, surtout pendant les deux dernières semaines, se presser chaque soir autour de sa chaire, nombreux, recueillis, écoutant avidement son exposé clair, précis, dogmatique, des grandes vérités de la Religion. Il est vrai qu'aucun des moyens mis en œuvre de nos jours pour ce genre d'apostolat, ne fut négligé : visites à domicile, cérémonie de consécration des petits enfants à la T. S. Vierge, services pour les défunts, bénédiction d'une statue de N.-D. de Lourdes, érection d'un chemin de croix, conférences contradictoires sur la confession, la communion, la messe et la prière, enfin illuminations, projections et distribution de souvenirs, rien ne fut oublié.

C'est dimanche dernier, 2 juin, fête de la Sainte Trinité, qu'eut lieu la clôture de cette mission. Tout devait contribuer à rehausser l'éclat de cette solennité. Ce fut d'abord, le matin, la première communion des enfants de La Mancelière et des Châtelets, puis,

l'après-midi, la cérémonie de la Confirmation donnée par Mgr l'Evêque de Chartres à ces mêmes enfants auxquels étaient venus se joindre ceux de Beauche.

A 2 heures les vêpres commençaient. Après le chant du *Magnificat*, M. le Curé remercia Monseigneur et lui dit en même temps combien il était heureux d'avoir pu faire donner, dans ses deux paroisses, une mission dont il constatait déjà les résultats, puisque plusieurs personnes étaient revenues au Bon Dieu; d'avoir surtout semé le bon grain qu'il espérait tôt ou tard, bientôt peut-être, voir germer et fructifier. Dans une dernière allocution, le R. P. Rigault rappela aux enfants la grandeur du sacrement qu'ils allaient recevoir et aux parents l'obligation pour eux de veiller sur leurs enfants et surtout de leur donner le bon exemple.

Monseigneur remercia à son tour et M. le Curé et le Père prédicateur; il adjura tous les paroissiens présents de ne pas méconnaître le zèle actif et le dévouement sans bornes dont l'un et l'autre avaient fait preuve à leur égard durant la mission. Le chant du *Te Deum* et la bénédiction du T. S. Sacrement termina cette belle journée dont tous les assistants garderont longtemps le souvenir. On nous permettra en terminant d'adresser toutes nos félicitations, tous nos remerciements aux personnes qui ont bien voulu contribuer à décorer et à pavoiser si gracieusement l'église de La Mancelière dont l'ornementation contrastait étrangement avec l'état d'entretien plutôt relatif du cimetière qui l'environne. X.

Ozoir-le-Breuil. — Il y a dans ce monde, des paroisses qui sont particulièrement bénies du ciel, si l'on envisage le nombre des vocations religieuses écloses en leur sein.

La paroisse d'Ozoir-le-Breuil, assez peu favorisée pour les charmes du site, comme beaucoup d'autres en Beauce, est intéressante au point de vue surnaturel. L'aspect seul de son clocher lointain m'impressionne toujours ; il éveille en moi de doux souvenirs : celui de grandes grâces accordées par le Seigneur à des âmes choisies.

Pourquoi ne pas désigner ici les enfants d'Ozoir, qui ont reçu et suivi une vocation exceptionnelle ? Il me semble que, sous prétexte de discrétion, trop souvent l'on s'abstient de mettre en lumière les bons exemples.

Citons d'abord deux fils d'un ancien instituteur, M. l'abbé E. Piau, actuellement curé-doyen de Thiron, dont le zèle pastoral est bien connu de tous; puis son vénéré et regretté frère, M. le Chanoine Joseph Piau, mort supérieur du Grand Séminaire de Chartres, dont nous garderons toujours la douce mémoire.

Le troisième prêtre sorti d'Ozoir fut M. l'abbé Victorien Villain, mort curé de Rueil-la-Gadelière en 1890. Je n'oublierai jamais les

regrets que lui témoignèrent tous ses paroissiens et en particulier, dans le plus délicat des discours, son noble châtelain, M. de Montuel.

Le quatrième prêtre que nous sommes heureux de saluer est un excellent professeur de la belle Institution Notre-Dame de Chartres, M. l'abbé Savineau.

Puis rappelons le séminariste M. Adrien Hénault, un petit saint que Dieu enleva à l'affection de ses dignes parents le 27 avril 1887. Une notice biographique bien édifiante a été publiée sur sa vie si pieuse et sa mort si chrétienne.

Vient ensuite M. Joseph Gouin, frère des Ecoles Chrétiennes, entré en religion en mars 1900. Dans toute la région on se souviendra de ce bon jeune homme si ferme dans ses convictions et qui, tout en vendant ses diverses marchandises dans les villages et les bourgs, aimait à faire le prêt des meilleurs livres pour le bien des âmes.

Suivent encore deux jeunes séminaristes, G. S. et P. V., qui, nous l'espérons, seront un jour prêtres.

Parmi les femmes nous comptons des Religieuses. C'est d'abord Elisa Pitou, entrée en religion en juillet 1856 et morte l'année suivante. Puis Séraphine Vanier, religieuse de Bon-Secours, 1860. Viennent ensuite : Gabrielle Savineau, sœur de M. l'abbé Savineau, partie en avril 1883 et aujourd'hui religieuse institutrice de la Nativité à St Germain-en-Laye. — Marie Vanier guérie miraculeusement à Lourdes en 1899, qui vient de quitter Ozoir-le-Breuil, le jeudi 20 mai dernier, pour entrer dans un monastère de la Visitation. Voici des détails sur la journée qui a précédé son départ :

M. le curé de la paroisse avait, le dimanche précédent, annoncé qu'une messe solennelle serait célébrée dans son église le mercredi, et avait invité les fidèles à vouloir bien y assister et à y faire la Sainte Communion. Or, j'ai eu la joie de voir que beaucoup répondaient à l'invitation pressante du bon pasteur.

Quarante personnes environ, Mlle Marie Vanier en tête, s'approchèrent de la sainte Table. Toutes les jeunes filles de la paroisse étaient là, entourant leur aimable compagne et j'ai vu qu'elles pleuraient en pensant à la séparation du lendemain.

Nous ne pouvons nous empêcher d'admirer la résignation si chrétienne de ses chers parents et de remercier de tout cœur le bon Dieu, qui donne ses grâces puissantes, aux heures des grands et pénibles sacrifices.

Qu'on me pardonne si je suis long. Une autre cérémonie qui eut lieu, dimanche dernier, à Ozoir-le-Breuil et à laquelle j'eus encore le bonheur d'assister, me force de continuer. Il serait vraiment regrettable d'omettre le récit d'une fête de solennité bien capable d'édifier les lecteurs de la *Voix* de Notre-Dame.

Il s'agit d'une plantation de croix au bord d'un chemin entre Ozoir et Ormesec, hameau de cette paroisse.

Quatre-vingt jeunes filles vêtues de blanc formaient deux groupes. Le premier était composé des plus âgées, qui portaient des écharpes violettes et des couronnes de violettes, ornement du meilleur goût pour une cérémonie de bénédiction de croix. Trois superbes bannières violettes représentant l'*Ecce Homo*, *Mater dolorosa*, et Jésus couronné d'épines, faites par les pieuses Sœurs de S[t] Paul d'Ozoir dont on connaît le zèle et le dévouement, étaient portées par trois jeunes filles, et les quatre rubans violets de chacune des bannières par leurs compagnes. Quelques-unes portaient de magnifiques coussins sur lesquels reposaient les instruments de la Passion travaillés avec art.

Les petites filles de l'école, au nombre de 50, qui composaient le deuxième groupe, portaient chacune une couronne blanche et une croix longue de 0^{m},50 et toute dorée.

En cette journée le soleil fut radieux, un peu chaud parfois; mais nous ne nous en plaignons pas. En passant auprès des tiges vertes et pressées des blés et des orges, à la vue des reflets des croix d'or sur le chemin, nous jouissions, tout en chantant, du plus agréable des spectacles.

M. le curé de la paroisse bénit la croix après le chant de « *Vive Jésus, vive sa croix* », et le prédicateur mit en relief dans l'acte qu'accomplissaient ce soir-là les fidèles d'Ozoir, le triple hommage rendu à Dieu, du *respect*, de *l'amour* et de la *reconnaissance*.

Belles journées que celles-là dont nous garderons le souvenir !

S. Varoqueaux, *Curé du Mée.*

Société de Saint-Vincent-de-Paul, *Conférence de Chartres*, *Loterie de 1901*. — Le tirage de la loterie aura lieu le lundi 17 juin à 1 heure de l'après-midi, à l'Evêché, où les lots seront exposés les trois jours précédents de midi à 5 heures du soir.

Les personnes charitables qui voudront bien prendre part à l'œuvre en donnant des lots sont priées de les remettre le plus tôt possible au concierge de l'Evêché ou chez le Président.

Le Président de la Conférence : E. Chevallier

FAITS DIVERS

Un prochain pèlerinage d'hommes à Jérusalem. — On a vu les hommes par milliers à Rome, aux grandioses solennités du Jubilé de la fin du siècle

Ils étaient hier 60.000 sur les bords du Gave, glorifiant la Vierge de Lourdes en d'inoubliables manifestations. Ils seront bientôt un

mille à Jérusalem, arborant le drapeau national, faisant flotter au vent leurs bannières et priant pour la France près du tombeau du Christ. Cette idée d'un prochain pèlerinage d'hommes à Jérusalem a été acclamée, le jeudi 25 avril, à Lourdes, sur la proposition du R. P. Lemius. C'est avec toute leur foi et un véritable élan que les catholiques de France ont jeté le vieux cri de nos pères : « Dieu le veut ! » décidés à arborer la croix rouge sur leur poitrine, et à aller prier et souffrir pour reconquérir sur les mécréants, non plus seulement le tombeau du Christ, mais la France elle-même, que les sectaires voudraient arracher à l'Église et au Christ.

Ce projet du pèlerinage des hommes à Jérusalem est une grandiose pensée, qui trouvera de l'écho dans tous les cœurs ouverts aux conceptions généreuses, accessibles à tout ce qui fait vibrer l'âme chrétienne. Elle est belle, en effet, l'idée de frayer à tous, même aux pauvres et aux travailleurs, le chemin du tombeau du Sauveur !

Elle est belle, l'idée d'y faire apparaître la France dans ce qu'elle a de plus vivace et de plus énergique ! Sans doute, depuis vingt ans, la France a repris le chemin de Jérusalem par les Pèlerinages de Pénitence. Elle a laissé des traces admirables de son passage. La suite nécessaire de ces grandes entreprises de la prière, c'est, comme à Rome et à Lourdes, le Pèlerinage des hommes.

Le Conseil des Pèlerinages qui a organisé jusqu'ici 21 Pèlerinages de Pénitence a tout fait pour rendre facile cette grande œuvre. Les prix ont été réduits aux conditions les plus minimes. La durée du voyage a été restreinte de 45 à 22 jours, de façon à n'exiger des gens occupés qu'une courte absence. On visitera cependant Jérusalem et tous ses sanctuaires, Bethléem, Hébron, le Jourdain et la mer Morte.

Renseignements pratiques. — Le Pèlerinage des hommes (XXIIe National de Pénitence) partira de Marseille le mercredi 28 août, pour rentrer en France le 20 septembre. Prix des places aller et retour, tous frais compris, transports, voitures, chemin de fer, bateau, nourriture et logement : 1re classe, 650 fr. ; 2e cl., 450 fr., 3e cl., 300 fr. On pourra dans les paroisses, dans les associations et dans les œuvres diverses : Collèges, Séminaires, Cercles catholiques, Fraternités, se cotiser pour envoyer un ou plusieurs pèlerins. Tout collecteur de vingt adhésions qui aura versé le prix des vingt billets avant le 15 juillet aura droit, pour lui-même ou pour une personne par lui désignée, à un vingt et unième billet de 300 francs qui lui sera délivré gratuitement. Nulle inscription, n'est acceptée si elle n'est accompagnée du prix du billet.

S'adresser au plus tôt pour tous les renseignements, programmes offrandes et inscriptions, au Secrétaire des Pèlerinages, 8, rue François Ier, Paris, VIIIe

Rome. — Parmi les causes françaises introduites à Rome en vue de la canonisation, que de noms glorieux !

Ce sont d'abord les Carmélites de Compiègne, qui montent à l'échafaud en chantant le *Magnificat* après avoir demandé la bénédiction de leur prieure. Le couperet de la guillotine interrompt ce chant sublime, mais les victimes le continuent dans le ciel. Ce sont les Ursulines de Valenciennes, les filles de la Charité d'Arras, qui montrent dans la mort la même piété et le même courage.

Nous y saluons aussi le saint évêque d'Arles, Mgr Du Lau ; les deux de la Rochefoucauld, évêque de Saintes et de Beauvais, et leurs compagnons massacrés aux Carmes, en 1792. Et dans des temps plus rapprochés de nous, les martyrs de la Commune.

Parmi les fondateurs des Instituts religieux : le R. P. Colin, fondateur des Maristes, mort en 1875 ; le R. P. Champagnat ; le R. P. Aymard ; le R. P. Soulas ; Marie-Madeleine Postel, qui institua les Sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde, morte en 1845, et tant d'autres dont il serait long de dire les noms et impossible de retracer les vertus.

Non, la sainteté n'est point morte dans l'Eglise : par-dessus tous les autres pays, la France nous en offre une moisson dont nous avons lieu d'être fiers.

Paris. — Dernièrement avait lieu à Paris la réunion annuelle de *deux mille six cent quatre-vingt-onze dames catéchistes volontaires*, qui s'emploient à la formation chrétienne de plus de vingt-huit mille enfants. Dans son compte rendu, le rapporteur a cité quelques traits et épisodes qui donnent la caractéristique de l'œuvre et de son influence salutaire.

Dans plusieurs centres populeux, l'enfant catéchisé a été l'instrument dont s'est souvent servie la divine Providence pour ramener à la pratique religieuse les pères et les mères de familles qui, depuis de longues années, ne connaissaient plus le chemin de l'église.

Dans une école laïque, un maître indigne a voulu arracher du cou de ses petits écoliers les médailles de la sainte Vierge qu'une dame catéchiste leur avait données.

Singulière façon de comprendre la neutralité ! Les enfants se sont révoltés et le maître a dû battre en retraite. Malgré la laïque, il y aura toujours du sang chrétien chez les petits enfants de France !

Au récit de la Passion, un petit faubourien s'écrie, nouveau Clovis : « Si j'avais été là, moi, Jésus-Christ ne serait pas mort ; je l'aurais défendu à coups de poing et à coups de pied. »

A la vue du Crucifix que son enfant rapporte à la maison, un ouvrier tombe à genoux. « C'est à celui-là, dit-il, qu'il faut donner la place d'honneur! » Quelques jours plus tard, toute la famille priait au pied du crucifix !

Le Vendredi Saint, on sert des aliments gras dans une cantine scolaire. Tous les petits catéchisés mangent volontairement du pain sec.

Que de bien réalisé par l'Œuvre des catéchismes des dames de Paris !

Sainte Germaine Cousin. — On va célébrer, à Toulouse, de grandes fêtes en l'honneur du troisième centenaire de la mort de sainte Germaine. Ces fêtes, précédées d'un triduum solennel, auront lieu le 15 juin. Ce soir-là, il est certain que la ville entière sera illuminée. On travaille déjà dans beaucoup de maisons à organiser les décorations extérieures.

La manifestation catholique sera sûrement imposante, car la popularité dont on entoure « l'illustre petite » augmente sans cesse. Il y a quelques jours plus de 2.000 hommes se sont rendus à Pibrac en pèlerinage, au tombeau de la sainte. Mgr l'archevêque était à leur tête.

L'Art et l'Autel, revue de la Beauté chrétienne, tel est le titre d'une nouvelle Revue, fondée pour la rénovation et la restauration de l'art chrétien. Cette œuvre de vulgarisation traitera de tout ce qui concerne l'art religieux : l'architecture, la décoration du sanctuaire, les descriptions d'ornements, les rites, la musique à l'église, etc., etc.

L'Art et l'Autel se tiendra en communication constante et courtoise avec ses abonnés. Les lecteurs trouveront gratuitement conseils, indications sur tous les sujets d'art. Une correspondance établie dans la Revue insérera les questions et les réponses des abonnés.

L'Art et l'Autel insérera enfin la liste de tous les objets d'art religieux anciens et d'occasion que les commerçants ou les particuliers désireront vendre, afin de faciliter le retour au sanctuaire de ces objets.

Toute personne qui enverra sa carte à M. le Secrétaire de la rédaction de la revue L'Art et l'Autel, *palais Sully, 62, rue Saint-Antoine, Paris, recevra gratuitement et sans engagement aucun le premier numéro qui paraîtra prochainement.*

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15





SAMEDI 15 JUIN 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE JUIN)

VIRGINI·PARITVRÆ



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 16 juin. 3e dimanche après la Pentecôte. — Saint François Régis. — A l'office public, solennité de la Fête du Sacré Cœur. A 6 h., exposition du Saint-Sacrement. A 6 h., 7 h. et 8 h. Messes basses au chœur. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies, procession et salut.

Aux offices de demain, quête pour l'église du Sacré-Cœur de Montmartre.

— Vendredi 21, à 8 h., du soir, salut.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 16 juin, Saint François Régis. Solennité de la Fête du Sacré Cœur. — Saint-Sacrement exposé — A 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres, salut, catéchisme.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 16 juin, Saint François Régis. Solennité de la Fête du Sacré Cœur. — Saint-Sacrement exposé. — A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, procession, salut. — Jeudi, à 10 h., fête de la Sainte-Enfance; à 8 h. du soir, ouverture du Triduum en l'honneur du Sacré Cœur, prêché par le R. P. Lantoin, missionnaire de Montmartre.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Suite de la Neuvaine au Sacré Cœur, prêchée par le R. P. de Chabannes, S. J. A 6 h. et à 7 h., messes. A 4 h., sermon et salut.

PETIT SÉMINAIRE SAINT-CHERON. — Samedi 15 juin, fête de Saint-Cheron, patron du Petit Séminaire.

A 9 h., grand'messe chantée par M. l'abbé François, aumônier de l'Hôtel-Dieu. Allocution par M. l'abbé Villette, professeur à l'Institution Notre-Dame. A 3 h., vêpres et bénédiction du Saint-Sacrement.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. Sommaire du Numéro du 5 Juin 1901. — I. Évangélisation de l'Inde, par le P. A. Brou. — II. La vocation de l'abbé de Broglie, par P. H. Bremond. — III. Bonald d'après sa correspondance inédite (fin), par le P. H. Chérot. — IV. Un nouvel interprète de Saint Augustin, par le P. J. Bainvel. — V. La Philosophie de la nature chez les anciens, par le P. A. de la Barre. — VI. Pline le jeune et ses héritiers, par le P. A. d'Alès. — VII. Rapports présentés au Congrès International de Physique de 1900, par le P. É. Capelle. — VIII. Correspondance de Chine, par le P. J. Tobar. — IX. Notes et Documents pour servir à la défense des associations religieuses, par le P. É. C. — X. Revue des livres. — XI. Notes bibliographiques. — XII. Événements de la quinzaine.

SOMMAIRE

LE SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

La France étant sur le point d'arriver au schisme, à l'hérésie définitive, à une décadence pleine et entière, il plut à Dieu qui voulait la sauver, de lui donner un gage certain qu'il ne l'abandonnerait pas. Il arriva donc, dans l'Ordre de la Visitation, Ordre très sage, très humble, qui n'a jamais laissé ici-bas d'autres traces que celles que l'on suit par des choses douces et bonnes, il arriva, dis-je, dans cet Ordre fondé par saint François de Sales en Bourgogne, qu'une simplo religieuse nommée Marguerite-Marie, reçut communication do Notre-Seigneur qu'il désirait que dans son Eglise une nouvelle dévotion fût instituée. Le Seigneur lui apparut, et lui montrant son Cœur tout resplendissant d'amour, il lui dit : « Voilà le Cœur qui a tant aimé les hommes ! » Il lui demanda trois choses : 1° de se lever la nuit du jeudi au vendredi, de onze heures à minuit, moment de son agonie au jardin des Oliviers, de se prosterner par terre et là do s'unir, de cœur à lui, à tout ce qu'il avait souffert en ce commencement de la Passion ; 2° de communier tous les premiers vendredis de chaquo mois ; 3° d'obtenir de l'Eglise, le vendredi après l'octave de la Fête-Dieu, une solennité en l'honneur du Sacré Cœur de Notre-Seigneur.

Voilà l'origine de cette dévotion : comme beaucoup de grandes choses dans le monde, elle est due à une très simple, très pieuse fille.

Quand Dieu agit, il commence dans l'humilité, dans le secret des âmes ; mais quand il le veut, il sait authentiquer son œuvre et donner notoriété à ce qu'il a fait ! Il voulut donc qu'il y eût en France, théâtre choisi pour l'introduction de cette nouvelle fête, un événement considérable qui manifestât ses intentions à toute l'Eglise. Cet événement arriva en 1720, lors de la fameuse peste de Marseille, qu'a rendue si célèbre son évêque, Mgr de Belzunce.

Marseille était ravagé par cet épouvantable fléau. Dévoue-

ment, prières, supplications, rien n'apaisait la colère du ciel, lorsque ce pieux et excellent évêque conçut l'idée de consacrer son diocèse au Sacré Cœur de Notre-Seigneur. Il fit une procession, pieds nus, si je ne me trompe, avec son clergé; l'ordre de la ville et les échevins refusèrent d'y prendre part. Cependant le fléau cessa à l'issue même de la procession, et avec un enchantement tel, qu'on constata que pendant plusieurs mois il n'y eut plus de maladie d'aucun genre dans Marseille. Mais comme la ville, par ses magistrats, ne s'était point associée aux vœux de Belzunce, le fléau reparut en 1725. Alors l'Evêque adressa une supplique aux échevins, il leur raconta ce qui s'était passé et ce que tout le monde savait; il les supplia de vouloir bien prendre part à la consécration du diocèse au Sacré Cœur de Notre-Seigneur. L'ordre de la ville délibéra et décida qu'il se rendrait le lendemain de l'Octave du Saint-Sacrement, à la cathédrale, pour y entendre la messe et, de là, assister à une procession générale. Après cette cérémonie, la peste disparut une seconde fois de Marseille. Tel est l'événement public qui donna sanction, devant les autorités religieuses et devant l'opinion publique, à tout ce qu'avait fait la sœur Marguerite-Marie, indépendamment de ses souffrances pour sa fidélité à ce que Dieu lui avait révélé. Depuis, la dévotion au Sacré Cœur, par l'intermédiaire du pouvoir spirituel, s'est répandue par toute l'Eglise.

Moins d'un siècle après ces événements, le roi Louis XVI, avec sa famille, était au Temple, et il regardait les ruines de la monarchie française. Il voyait, à travers la fidélité d'un grand nombre d'âmes, la plaie faite par le jansénisme qui venait de produire un schisme formel dans l'Eglise, et le rationalisme qui avait détruit tous les fondements de l'ordre même humain. Louis XVI, en présence de ce spectacle, persuadé qu'il n'y avait plus de ressources humaines, se tourna vers Dieu : il ne se consenta pas de lui offrir simplement son royaume, il voulut le vouer au Sacré Cœur de Notre-Seigneur et puis, comme il est dit, il disparut comme un coup de foudre dans une tempête! Par ce vœu, le plus homme de bien de nos rois, je ne dis pas le plus saint, puisque Saint Louis en fait partie, le plus homme de bien de nos rois, ses ennemis même ont été contraints de lui rendre cet hommage, Louis XVI accepta le gage de salut qui, un siècle plus tôt, avait été don-

né à son pays ; il l'accepta sous la forme et avec les conditions que Dieu avait voulues.

Voilà comment cette dévotion n'est pas seulement pour nous une chose religieuse, mais une chose nationale. Dieu, il y a cent cinquante ans, au moment où se préparaient les périls, nous avait offert dans son cœur un gage de tendresse. Nous avions été attaqués par le jansénisme, Dieu nous montra que le christianisme n'était pas seulement toute vérité, mais toute tendresse. De plus, en ouvrant son cœur, il avait attaqué le rationalisme, parce que le rationalisme se fonde sur la vaine puissance des raisonnements et non sur le cœur et les entrailles de l'homme; il nous enseignait par là que pour croire il ne faut pas seulement raisonner, mais qu'il faut aimer..... Ainsi par cette dévotion nous devions vaincre la cause de nos maux.

Tout cela s'est accompli par le Cœur de Notre Seigneur, *qui est doux comme le miel et fort comme le lion*, pour faire allusion à un passage de l'Ecriture, et qui est devenu le remède efficace appliqué à nos maux.

LACORDAIRE.

LA DEUXIÈME COMMUNION

Nous devons à l'un de nos vénérés confrères, du diocèse de Chartres, l'article suivant, dialogue intéressant entre trois personnages, A., B. et C., qui éveille l'attention sur une question importante :

A. — Tout de même, faire la première communion le dimanche et la renouveler le jeudi suivant, c'est aller un peu vite en besogne.

B. — C'est procurer aux enfants et aux parents l'inappréciable avantage d'être débarrassés en trois jours des préoccupations religieuses.

C. — Au contraire, c'est obliger les uns et les autres à penser religion trois jours de plus.

B. — Mais ils auraient renouvelé l'année prochaine et c'était une raison de faire ses Pâques et même de venir quelquefois à la messe en attendant.

A. — Dans les paroisses où la première communion a lieu tous les ans, la majorité renouvelle, je crois, mais dans les autres, peut-être que...

C. — Précisément ici nous sommes dans une paroisse à première communion bisannuelle et le renouvellement se fait rare. Les enfants se louent presque tous à la Saint-Jean prochaine. La classe est désorganisée et c'est tout le bout du monde si l'on peut leur procurer la confirmation.

B. — Peut-être, mais en général, pour les autres paroisses renouveler dans la huitaine me semble fâcheux.

A. — C'est compromettre à plaisir des traditions respectables.

C. — Mais non, c'est faire le possible pour les sauver du naufrage.

Voyons, est-ce que d'avoir communié dans l'octave de la première communion empêchera de faire ses Pâques et même de renouveler dans un ou deux ans ? Autant dire que la messe d'actions de grâces le lendemain, empêchera d'aller à la messe du dimanche.

B. — Mais après quatre ou cinq jours de retraite et de cérémonies, ne sentez-vous pas que les enfants sont impatients de recouvrer leur liberté ? Je doute que la seconde communion vaille la première, faute de préparation.

A. — Voyons, C., puisque vous avez fait l'expérience, dites-nous simplement ce qui s'est passé.

C. — Voici : le dimanche, les enfants ont clos les cérémonies par un dialogue qui finissait sur ce mot : « Je veux si bien persévérer, que jeudi, pas plus tard, je demanderai à communier une deuxième fois ». — Tous : Moi aussi.

B. — Ce dialogue, dans l'église?

C. — Oui, et le jeudi suivant, à huit heures, aucun ne manquait au rendez-vous. Le renouvellement des vœux s'est fait le dimanche suivant et le même dialogue, sauf les changements nécessaires, fut dit encore et cette fois la conclusion était : Ne serait-ce pas gentil de nous retrouver tous ensemble à la table de Communion le jour de Noël? — Tous: Oui, Oui, à Noël.

A. — Et vous pensez que tout cela fut fait sérieusement ?

C. — Je le pense. Et toute la semaine les enfants ont gardé l'attitude réservée de la retraite. Ils sentaient que ce n'était pas fini, qu'ils n'étaient pas « débarrassés ». Et je pense aussi que ce n'est pas la religion qui nuit à la religion, mais l'indifférence.

B. — Il est tout de même dangereux de toucher à des traditions séculaires.

C. — Il y a la tradition et il y a la routine. Ce n'est pas la même chose; la différence est du vivant au cadavre, tout simplement. X.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 16 au 23 Juin.

16, 3me Dimanche après la Pentecôte. — *S. François Régis*, confesseur, double. — Ce saint jésuite, apôtre du Vivarais, mourut le 31 décembre 1640, à La Louvesc (diocèse du Puy) où est son tombeau, devenu un lieu célèbre de pèlerinage. On représente S. François Régis, tantôt avec la pèlerine de cuir et le bourdon surmonté d'un crucifix, tantôt avec le crucifix du missionnaire à la main. On invoque spécialement son secours pour aider à la répression des mauvaises mœurs.

17, Lundi. — *S. Avit*, abbé. — Lire l'intéressante histoire de S. Avit, dans le Martyrologe de l'Eglise de Chartres, par M. l'abbé Haye (Chartres, imprimerie Langlois). — Ce saint, né près d'Aurillac, devint abbé de Micy, près Orléans, et plus tard abbé de Piciacus, dans le Perche; il fut le chef des apôtres de l'Orléanais, de la Sologne, du Perche, du Maine; ses restes ont été déposés dans un couvent près de Châteaudun et plus tard à Verneuil.

18, Mardi. — *S. Bède*, confesseur et docteur (du 27 mai). — Ce moine Anglais a été considéré comme la lumière de l'Eglise britannique. A l'heure de sa mort, il disait : « Le moment de ma liberté approche. Je désire être affranchi des liens du corps et me réunir à J.-C. Oui, mon âme désire voir Jésus-Christ, son roi, dans l'éclat de sa gloire. »

19, Mercredi. — *S. Julienne de Falconnière*, vierge. — Elle fut fondatrice d'un ordre de femmes, et protectrice des Servites. Elle aimait à redire les noms de Jésus et de Marie ; c'étaient les premières paroles qu'elle avait prononcées sur les genoux de sa mère.

20, Jeudi. — *SS. Gervais* et *Protais*, martyrs. — Leurs précieux restes découverts par S. Ambroise ont été déposés par lui dans la basilique dite plus tard Ambrosienne, de Milan. « Malheureux, disait le juge persécuteur à Protais, songe à vivre ; et ne cours pas, comme ton frère (Gervais), à une mort violente. — Qui donc ici est malheureux ? répondit le martyr, est-ce moi qui ne te crains pas, ou bien toi, qui ne dissimules pas les frayeurs que je t'inspire ? Je n'adore que le Dieu qui règne au ciel. »

21, Vendredi. — *S. Louis de Gonzague*, novice de la Compagnie

de Jésus à Rome, mort à 18 ans. Quel admirable patron de la jeunesse ! Faire lire sa vie aux écoliers chrétiens.

22, Samedi. — Vigile anticipée de *S. Jean-Baptiste* (pas de jeûne). *S. Basile,* évêque et docteur. — Célèbre par ses écrits, ce saint ne l'est pas moins comme modèle de vie mortifiée.

23, 4me Dimanche après la Pentecôte. — 1res vêpres de la fête de S. Jean-Baptiste.

4me LISTE DES SOUSCRIPTIONS POUR LA RESTAURATION DU PUITS DES SAINTS-FORTS

Mgr l'Evêque d'Annecy . .	50 fr
Mlle Cl. B. (2e offrande) . .	1
G. P. à La Bazoche-Gouet.	5
Mlle Cl. Pompon, à Toury.	2
Sœurs de l'Imm. Concept. à Authon-du-Perche . .	2 50
L'abbé Mélisson, à Chartr.	5
L'abbé Brunel, à Chartres.	5
M. Legendre, curé de Champrond	5
Anonyme, à Champrond.	5
Autre anon., à Champrond.	5
E. Bret, au diocèse d'Orléans	5
Sœurs de Bon-Secours, à Chartres	20
Supérieure des relig. des S. S. C. C., à Chartres. .	5
Paroisse de Soizé (quête à l'église).	6 25
M. Graffin, curé de Montigny-le-Gannelon . . .	6
Veuve Marchand, à Coulonges (Orne).	2
Anonyme (étrangère au diocèse).	10
Mlle Marie Darien.	2
Petit Séminaire de Saint-Cheron.	40 »
L'abbé Manceau, à Chartres	5
L'abbé Chichy, chanoine à Saint-Dié	5
Anonyme.	1
Anonyme.	1
Anonyme.	1
Anonyme.	2
Mlle Mad. Chanhomme (2e offr.)	1
Ag. Simier.	4
L. à S.	1
L'abbé Lalizel, à Chartres.	4
M. Leblanc (du faubourg St-Jean) et sa famille. .	10
Anonyme.	1 05
M. Barué.	5
L'abbé Vergez, à la Maîtrise	5
Et. V., du dioc. de Tarbes.	2
A. Belin, missionnaire de N.-D. du Chêne (Sarthe).	2
M. Laya, curé de Néron .	3
M. Raulx, curé-doyen de Vaucouleurs (Meuse). .	3
Anonyme.	10
M. Grenier, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Paris	10
L'abbé Lérondeau, aumôn. à Vaujours (S.-et-O.) . .	5
Mme Melin, à Flacey . . .	2
M. D	2
Anonyme.	1 50
Mme B	2
L'abbé Vacheresse, à la Maîtrise . . , ...	5

L'abbé Planeix, à la Maîtrise 3
Offrandes déposées dans dans les troncs spéciaux. 66 50

Offrandes recueillies par le Journal de Chartres

Mme P. Nivard, à Avranches (complém. de son offr.). 10
Mme veuve E. Thibault. . 2
M. le marquis de Pontoi-Pontcarré. 30
Mme de Lamartraye. . . . 10
M. P. Martin-Fortris, maire d'Authon. 10
M. Gustave Besnard, notaire, à Chartres 20
M. Alfred Besnard, notaire honor. à Saint-Denis . . 10

Offrandes recueillies par la Croix d'Eure-et-Loir

Mlle de Luigné 10
Anonyme. 2
L'abbé Onillon, aum. de Saint-Paul 10
M. Auger, curé de Courville 8
X... de Baudreville . . . 4

Offrandes recueillies par la Revue des Archives historiques du diocèse de Chartres.

Paroisse de Fontaine-la-Guyon (supplément) . . 0 50
M. Hermeline, curé de Denonville 3
M. Salmon, curé d'Ymeray. 2
M. Lorillard 10
Mme Legendre. 5
L'abbé Hommey 5
M. Augis, curé de La Ferté-Villeneuil 2
M. Aiglehoux, curé de Berchères-la-Maingot. . 3
M. Thévert, curé de Soulaires. 4
M. Bezault, curé d'Yermenonville 1
M. Gaudichau, curé de Coltainville. 4
M. Alexandre Percheron . 2
Sœurs de la Visitation (Chartres) 20

Offrandes recueillies par la Dépêche d'Eure-et-Loir.

M. Esnault-Durand, libr. à Chartres 5
Anonyme. 20
M. Watrin 5
La *Dépêche d'Eure-et-Loir* 5
M. Henri Pelé, conseiller général. 10
M. Tachot, cons. d'arrond. 5
Anonyme. 10
M. Labiche, président du Tribunal civil. 20
M. Vaillant, architecte . . 10
M. le Dr Lamoureux, méd. au 46e d'Infanterie . . . 5
M. Béthouart, anc. maire de Chartres. 20
M. Fessard, maire de Chartres. 10
Anonyme. 5
M. C. Bertholon 5
M. H. 2
M. Ad. Chauveau. 5

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Confirmation. — Mgr l'Evêque de Chartres a donné la confirmation : dimanche 9, le matin, à la chapelle de la Communauté de

Saint-Paul, de Chartres; le soir, à Vitray-sous-Brezolles. — Lundi 10, à Brezolles et à Laons. — Mardi 11, à Saint-Lubin-des-Joncherets. — Mercredi 12, à Montigny-sur-Avre et à Rueil.

Pèlerinages. — Parmi les groupes de pèlerins remarqués depuis la fin de mai devant N.-D. de Chartres, signalons : une quarantaine de personnes venues de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas de Paris, le 28 mai ; l'Institution de la Providence, de Chartres, religieuses et élèves, pour messe et salut à la Crypte, le 3 juin ; les enfants de première communion de Saint-Aignan et leurs parents conduits processionnellement par le clergé de la paroisse, le 7 ; de nombreux jeunes gens de Paris, sous la conduite de M. l'abbé Fonssagrives, le 9 ; l'Ouvroir de Saint-Paterne, d'Orléans, le 11 ; les religieuses de Bon-Secours, de Chartres, à la fin de leur retraite annuelle.

M. l'abbé Gohon. — Nous recommandons aux prières M. l'abbé Gohon, né à Fruncé le 27 janvier 1824, ancien élève de Saint-Cheron et du grand séminaire de Chartres, mort curé de Saint-Léger-de-Rôtes (Eure), le 4 juin, dans sa 74e année.

Ordonné prêtre à Évreux le 27 juin 1851, le regretté défunt avait été placé d'abord à la tête de la paroisse de Giverny ; il administrait depuis 1858, c'est-à-dire depuis quarante-trois ans, la paroisse de Saint-Léger-de-Rôtes.

Le Triduum du Sacré Cœur, à Saint-Aignan. — Il commencera le jeudi 20, à 8 heures du soir. Prédicateur : le R. P. Lantoin, missionnaire de Montmartre. Jeudi, vendredi et samedi, il y aura à 7 h. du matin, messe et allocution.

Processions de la Fête-Dieu, à Chartres. — C'était une admirable cérémonie dont les chartrains se félicitent et peuvent être félicités. Quel beau défilé de groupes paroissiaux, de confréries, d'institutions, sous leurs bannières respectives ! Quelle belle attitude chrétienne dans les foules ! Les reposoirs où devait être donnée la bénédiction eucharistique avaient été préparés avec un goût parfait ; celui de la place Billard était une merveille dans un cadre magnifique ; le cadre, c'était la halle décorée tout entière comme une gracieuse église.

Elles ont été pleines de charmes, elles aussi, les processions extérieures du Saint-Sacrement : à Saint-Paul, le jeudi de la Fête-Dieu ; chez les Petites Sœurs des Pauvres, dans les jardins de l'Asile ; au couvent des Dames Blanches, dans les jardins et le parc, le 14 juin ; à la Maison Bleue, le même jour.

La Conférence de M. de Lapparent. — C'est devant un public nombreux et choisi que l'éminent professeur de l'Institut catho-

lique, membre de l'Académie des Sciences, a fait sa conférence, mardi soir, à Chartres. Il a vivement intéressé par ses explications scientifiques, mais données dans un langage aussi clair qu'élégant, sur les explorations du Pôle Nord. Pour atteindre ce pôle, des préparatifs se font actuellement en Amérique, en Angleterre et en Allemagne. La France ne s'est pas encore assez préoccupée de ces voyages de découvertes.

Souvenir de nos défunts. — Un service funèbre de bout de l'an a été fixé au samedi 15 juin, dans l'église Saint-Pierre de Dreux, pour le repos de l'âme de M. l'abbé Leroy, ancien curé de cette paroisse.

La semaine dernière, un service funèbre était célébré dans l'église de Prunay-le-Gillon, pour le repos de l'âme de M. l'abbé Billarand décédé en 1900, curé de Margon. Ce service avait lieu sur la demande de la famille du défunt et par les soins de M. le curé de Prunay, compatriote et ancien élève de M. l'abbé Billarand; une douzaine de prêtres y assistaient.

Œuvre des Séminaires du diocèse de Chartres. — Le Bulletin trimestriel de l'Œuvre des Séminaire de Chartres avait cessé de paraître, à la mort du vénéré prêtre, son fondateur et directeur : M. l'abbé Ychard. Le nouveau supérieur de Saint-Cheron, M. l'abbé Verret, vient d'en reprendre la publication, avec le même programme. Son premier numéro (du 8 juin 1901) qui est le 15me du Bulletin, commence par une lettre de Mgr l'Évêque de Chartres. Sa Grandeur recommande chaleureusement l'Œuvre des Séminaires, nécessaire pour le recrutement du clergé et pour la conservation et la propagation de la foi chez nous. — « Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur ! »

Une pieuse dame de Tachainville-en-Thivars.

Le lundi 3 juin, nous accompagnions à sa dernière demeure une personne d'une religion profonde et vraie; à ses obsèques célébrées dans l'antique église de Saint-Père à Chartres, l'affluence de parents, d'amis et d'anciens serviteurs prouvait que la mémoire des gens de bien ne périt pas de sitôt.

Issue d'une famille bien cotée dans la ville de Chartres, où elle compte des membres fort recommandables, *Madame Paul Letartre, née Berthe Roy* sut prendre la religion comme gardienne de toute sa vie, de ses joies, hélas trop fugitives, soit à Verdes, soit à Tachainville, de ses épreuves nombreuses et bien amères. Elle eut grand soin de donner aux siens une éducation foncièrement chrétienne, et nous espérons que ses trois petits enfants marcheront sur ses traces de piété et d'honneur. D'une volonté énergique qui commandait jusqu'en ces dernières années à la maladie elle-même, cette maîtresse de maison savait faire respecter la loi du dimanche

dans sa ferme de Tachainville, à la tête de laquelle elle avait mis un régisseur modèle : pour les domestiques le dimanche était un vrai jour de fête ; à l'exemple du personnel du château, ils pouvaient tous aller à la messe, et maintes fois nous vîmes des belges, sapeurs des moissons, occupant à l'église des places que nos paroissiens leur cédaient trop facilement. Ce repos dominical, même au milieu des plus grands travaux des champs, était une leçon salutaire de bon exemple pour tant de métairies qui, sous les yeux de propriétaires, même chrétiens, violent publiquement au moins la matinée du dimanche.

Levée dès l'aube en été, Madame Berthe visitait avec bonté son personnel et ses ouvriers, puis se rendait presque chaque jour, à pied, à la messe, dans l'église voisine distante de plusieurs kilomètres. La communion fréquente fortifiait l'âme de cette veuve, admirable de résignation dans ses épreuves, qui en définitive, furent la suite d'une trop grande délicatesse et d'une générosité excessive, sentiments si rares à notre époque. Ses charités distribuées avec cœur et esprit de foi avaient fait de son château le rendez-vous des pauvres de notre contrée, qui savaient apprécier les qualités rares de la bonne châtelaine : nous nous souvenons avec quel bonheur M[gr] Lagrange se reposa quelques instants auprès des pieuses dames, si heureuses de recevoir le prélat : Tachainville était toujours le fief de l'évèché de Chartres.

Nous ne pouvons oublier sa grande dévotion envers Notre-Dame de Chartres, nous avons confiance que ce culte éclairé, dont elle pratiqua si bien tous les actes, ouvrira à Madame Letartre les portes du ciel. Au surplus, la dévotion à la Madone Chartraine était un apanage de cette châtellenie. Guillaume de Chartres, premier époux d'Isabelle, Dame de Tachainville, avait un privilège fort apprécié : étant vassal de l'évêque de Chartres, il assistait en personne au travail de décoration de la Sainte Châsse : il fournissait les matières d'or et d'argent, les pierres précieuses que les orfèvres de temps à autres, ajoutaient à la pieuse relique ; il devait en outre contribuer à la décoration somptueuse de la grande table de l'autel. Mais en 1253, au mois d'octobre, une transaction avait lieu. Il fut exempt d'assister personnellement au travail susdit : en échange, il attribuait au Chapitre dix livres de revenu annuel : il rachetait incontinent cette vente par la cession qu'il fit à l'Eglise de Chartres de deux pièces de terre sises à Chaunay, et comprenant trente arpents. Il mentionnait une réserve spéciale qui lui appartenait, et qu'il n'abandonnait à personne, celle de laver la Sainte Châsse la veille de la Résurrection (1).

(1) Reg. Capit. Séance du 8 août 1764. Bibl. municip. de Chartres.

On lit en effet dans un aveu rendu à l'évêque Robert de Joigny, 1316 : « Le vuoille (veille) de grans Pasques laver la Sainte Châsse et ni doibt nul homme mettre la main se de par le dit monseigneur Jehan (Le Drouais) (1) n'est, et VI setiers de vin moitié blan et moitié vermoil, douze pains blanz de chapitre, et une touaille (toile) de quoy ladite châsse est essuié (2). »

Cette pieuse coutume subsistait encore le 8 août 1764, où M. de Pernay, seigneur de Tachainville, obtenait du Chapitre qu'à la transaction du moyen âge on substituât un seul mot, celui de salaire à la place de nourriture.

Que les pieux lecteurs de la *Voix* tiennent lieu du chapelain de Tachainville que la Révolution a supprimé ; qu'ils invoquent pour la vénérée défunte S. Montan, patron de la chapelle, dont nous n'avons conservé que le champtier ; « Mon Jésus miséricorde. »

Abbé GUILLON.

FAITS DIVERS

Léproserie de Gotemba. — Le R. P. Vigroux, directeur du Sanatorium des Missions étrangères, nous écrit de la part de Mgr Osouf, archevêque de Tokio (Japon), pour nous prier de recommander la léproserie du vaillant prélat, dont les ressources diminuent notablement.

« Quel dommage pourtant, nous dit-il, de ne pouvoir pas continuer cette œuvre ! De nombreux malades y sont soignés, et comme les lépreux ne vivent d'ordinaire que peu d'années, et souvent que peu de mois, une fois qu'ils sont sérieusement atteints par l'affreuse maladie, ils ont juste le temps de s'instruire de la religion chrétienne, de l'embrasser et de se préparer à mourir saintement. Cette œuvre de bienfaisance fait estimer et aimer la religion qui l'a inspirée et la France qui la soutient après l'avoir créée. Et puis, y a-t-il, sur la terre, une infortune comparable à celle d'un lépreux ? Y a-t-il, quelque part une créature plus digne de pitié ? — Je ne le pense pas. Aussi, je me sens vraiment attristé avec Mgr Osouf, en pensant que cet hôpital ne pourra plus bientôt peut-être, faute de ressources, donner asile à ces malheureux.

« Un religieux bénédictin, docteur en médecine, ayant visité la léproserie de Gotemba, après avoir visité bien des établissements de ce genre, dans les diverses parties du monde, fit d'elle un éloge que j'ose répéter : « C'est, dit-il, l'une des léproseries les mieux

(1) Les Drouais habitaient la rue Haudry (faubourg Saint-Jean à Chartres). Ils étaient seigneurs de Tachainville au XIVe siècle.

(2) Grand Livre rouge, p. 87, mn. de la Bibl. municip. de Chartres.

comprises et les mieux ordonnées que j'aie vues sur ma longue route ». Cet éloge est, sans doute, trop flatteur, mais il en dit assez pour faire vivement regretter de ne pouvoir pas continuer notre œuvre.

« Je ne veux pas cependant douter de la divine Providence.

« Je n'ignore pas que les temps actuels sont mauvais en France, et que, partout, il faut faire face à de multiples et pressants besoins. Toutefois, j'ose affirmer que les malades en faveur desquels je demande des secours sont tellement malheureux, qu'il serait cruel de les abandonner. Je supplie donc les personnes compatissantes et charitables de nous venir en aide, malgré toutes les nécessités qui les environnent. Du reste, ai-je besoin de l'ajouter ? la charité est réversible de sa nature, et Dieu aura pitié de notre chère France, à raison du bien qu'elle aura fait au dehors comme au dedans de ses frontières. »

La loi sur les Associations. — Les débats sur cette cause si grave ont commencé au Sénat ; les catholiques doivent de la reconnaissance à M. de Lamarzelle pour son magnifique discours en faveur des congrégations religieuses.

Le Drapeau du Sacré Cœur. — Notre Seigneur Jésus-Christ a dit à la Bienheureuse Marguerite-Marie qu'il veut, *par l'entremise du Fils aîné de son Sacré Cœur*, triompher des grands de la terre, règner dans son palais, être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la sainte Eglise.

Interrogeons l'histoire ; elle nous dira par quels moyens ce grand acte de foi national pourra être accompli.

Ce sont les Vendéens qui ont arboré les premiers, sur le champ de bataille, l'image du Sacré Cœur.

Ce sont leurs descendants directs, les *Volontaires de l'Ouest*, qui, le premier vendredi de décembre, déployèrent, sur le *champ de bataille de Loigny*, la bannière du Sacré Cœur, brochée par les Visitandines de Paray-le-Monial.

Depuis ce jour l'idée de placer l'image du Sacré Cœur, sur les drapeaux, s'est propagée parmi les catholiques de France. Les partisans du libéralisme catholique s'y sont opposés. Mais cela n'empêchera pas la divine demande et le désir de tous les fidèles d'être un jour entendus.

C'est sur le champ de bataille que doit se résoudre, plus que toute autre, cette question du drapeau, au jour et de la manière que Dieu a destinés dans les dessins de sa miséricorde.

Mais, en attendant, il est bon de préparer les voies, soit par la parole ou par la plume, soit par des manifestations extérieures,

telle que celle qui s'est accomplie le vendredi 14 juin, fête du Sacré Cœur.

Maison Saint-Clair-la-Baule (diocèse de Nantes). — Cette maison sera ouverte à Messieurs les Ecclésiastiques, à partir du 1er juillet prochain. Très bien située au bord de la mer, en plein soleil du midi, tout près de Pornichet et du Pouliguen, non loin de Guérande, Batz, Le Croizic et Saillé, elle offre à Messieurs les Ecclésiastiques tous les avantages d'une maison de bains de mer, construite et aménagée exclusivement pour eux. Au dedans, chambres confortables, vaste réfectoire, salle de jeux, promenoir et chapelle. Au dehors, plage sans rivale bordant la propriété, magnifiques bois de sapins, grande facilité de communication, chemin de fer Decauville, excursions variées dans un pays pittoresque et riche en souvenirs.

La maison est située à un kilomètre du chemin de fer. La station d'Escoublac-la-Baule se trouve sur la ligne de Paris au Croisic, avec trois express par jour, sans changement de train depuis le départ jusqu'à l'arrivée.

Monseigneur l'Evêque de Nantes a confié la direction et l'administration de la maison au Petit Séminaire de Guérande. Le service est fait par des religieuses : La pension est de 6 francs par jour. Pour les renseignements et pour retenir les chambres, on peut s'adresser dès maintenant à M. l'Econome du Petit Séminaire de Guérande (Loire-Inférieure). Après le premier juillet on pourra également s'adresser à Mme la Supérieure des religieuses, à Saint-Clair-la-Baule. — Escoublac-la-Baule (Loire-Inférieure). Le Supérieur du Petit Séminaire de Guérande, J. Bouyer, Chanoine honoraire.

— Nous devons signaler et flétrir *deux nouvelles mesures de persécution religieuse.*

C'est d'abord la suppression de traitement des curés de quatre des paroisses les plus importantes de l'archidiocèse de Bordeaux : Verdelais, Talence, Arcachon et Soulac.

Ces quatre paroisses — surtout les deux premières — sont lieux de pèlerinage. C'est probablement pour cette raison qu'elles étaient jusqu'à ce jour desservies par des religieux : maristes à Verdelais, et à Talence, olivétains à Arcachon, et bénédictins à Soulac.

Spontanément, dit la *Croix*, les curés de ces quatre paroisses se sont mis à la disposition du cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, s'offrant à rester à leur poste sans traitement.

Le cardinal n'a pas accepté, ne voulant pas sans doute créer un précédent. Les religieux partiront donc et seront remplacés par le clergé séculier.

— A Gien (Loiret), à 4 h. 1/2, le commissaire de police, par ordre du préfet d'Orléans, est venu apposer les scellés sur les portes extérieures et intérieures de la chapelle de l'institution Saint-François de Sales.

Prêtres et élèves de l'institution seront ainsi privés de toute cérémonie religieuse.

Zèle généreux pour les vocations ecclésiastiques. — Nous avons lu dans le Bulletin du denier de l'Institut catholique, n° de mai 1901 :

M. Alphonse Marcland, que nous venons de perdre, avait compté parmi nos meilleurs élèves. Après de brillantes études commencées au lycée de Lyon et terminées au petit séminaire de Clermont, il vint faire son droit à la Faculté catholique de Paris, où il se fit remarquer par son assiduité aux cours, la fermeté de son esprit et de son caractère.

Il consacrait aux œuvres populaires dont s'occupent les étudiants du Cercle du Luxembourg son après-midi du jeudi, sa journée du dimanche ; et plusieurs de ses soirées étaient employées à des cathéchismes de retardataires ou à des conférences publiques destinées aux ouvriers. Les patronages de Saint-Joseph, de la Maison Blanche, de Saint-Roch, des Malmaisons, de Gentilly, etc., furent les principaux théâtres de ce zèle et de cette activité qui ne reculaient devant aucun sacrifice,

Que l'on nous permette de citer un fait touchant entre tant d'autres que nous pourrions évoquer. Docteur en droit, et attaché au contentieux du chemin de fer d'Orléans, M. Marcland en donnait des répétitions de droit *afin de pouvoir, sa fortune étant disproportion avec sa générosité, payer la pension d'un jeune apprenti qu'il avait fait entrer au petit séminaire de Paris.* Au sortir d'une conférence donnée au patronage des Malmaisons, M. Marcland contracta les germes du mal qui devait triompher de sa vigoureuse constitution. Il est mort le jeudi de la Passion, à Palladuc, près de Thiers, après avoir édifié tous les siens et l'aumônier du Cercle du Luxembourg, accouru à son chevet, par sa résignation à la volonté divine.

M. Marcland laisse à tous ceux qui l'ont connu l'exemple achevé de l'étudiant chrétien.

Les pélerins de Jérusalem (XXI[e] pèlerinage de pénitence) ont donné à la Croix de Paris d'excellentes nouvelles sur leur traversée et leur séjour en Terre-Sainte. Puissent leurs ferventes prières attirer mille bénédictions sur la France !

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15





SAMEDI 22 JUIN 1901

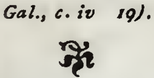
LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE JUIN)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

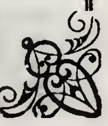
3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 23 juin, 4me dimanche après la Pentecôte, semi-double. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, 1res vêpres de la fête du lendemain, complies et salut. Cérémonie paroissiale de la bénédiction des roses ; allocution de M. l'abbé Le Bel.

A la messe de paroisse, quête annuelle pour les enfants pauvres de la première communion.

— Lundi 24 juin, fête de la Nativité de S. Jean-Baptiste. A 10 h., office capitulaire : tierce, procession, grand'messe, sexte. — A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — A la Crypte, plusieurs messes basses dans la chapelle du saint.

— Jeudi, à 4 h., adoration réparatrice.

— Vendredi 28, veille de la fête de S. Pierre et S. Paul, jeûne pour le clergé et les religieux. — A 8 h. du soir, salut.

— Samedi 29, fête de S. Pierre et S. Paul, double de 1re classe avec octave. — A la cathédrale, à 8 h., ordination générale.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 23 juin, semi-double. A 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres, salut. Catéchisme.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — IVe dimanche après la Pentecôte, à 7 h., messe de communion générale et allocution, à 10 h., grand'-messe en musique. A 3 h., vêpres ; Confirmation ; Clôture du Triduum en l'honneur du Sacré Cœur.

— Mercrdi 26 juin, Pèlerinage à Montmartre, présidé par S. G. Mgr l'évêque de Chartres. Départ de Chartres : 7 h. 2. Office à 10 h. 1/2. Retour à Chartres : 8 h. 32.

— Vendredi 28 juin, le soir à 8 h., salut en l'honneur du S. C.

BIBLIOGRAPHIE

Revue du Clergé Français. Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois.— Sommaire du 15 Juin 1901 : Le mouvement théologique en France depuis ses origines jusqu'à nos jours (3e art), par Ph. Toreilles. — Pascal, directeur de conscience. Aperçu sur les « Lettres de Pascal à Mlle de Roannez, par J. Calvet. — Marthe et Marie, par L. Joly. — L'instruction religieuse dans nos établissements d'enseignement secondaire, par J. Bricout. — Tribune libre. « Confusions fâcheuses », par le R. P. Fontaine. — L'éducation supérieure du prêtre, par Mgr Spadling. — Prédication : 1° Des trois reproches adressés à la Papauté ; 2° Pour la fête des saints Apôtres Pierre et Paul ; 3° pour la fête du Précieux Sang de N. S. J. C., par J. Bricout. — Revue mensuelle du monde catholique. — A travers les périodiques. — Bibliographie. — Ouvrages nouveaux.

Le Petit Office du Sacré-Cœur, texte *seul* (latin et français), encadrement rouge. Edité par le Directeur du *Messager du Cœur de Jésus,* 16, rue des Fleurs, Toulouse. — Prix (broché) : 20 cent.; la douzaine, 1 fr. 80; 50 exempl., 7 fr.; 100 exempl., 12 fr.; Cartonné : 25 cent.; les 12 : 2 fr. 50; 50 ex. : 10 fr.; 100 ex., 18 fr.

SOMMAIRE

DU MONDE AU SACERDOCE

M. l'abbé de Bellune vient de publier la vie d'un prélat de grande vertu, Mgr d'Outremont, mort évêque du Mans, il y a quelques années, après avoir occupé d'abord le siège épiscopal d'Agen.

L'ouvrage se compose de deux parties : dans la première, l'auteur raconte surtout la vie extérieure de Mgr d'Outremont : son enfance qui ne fut point réchauffée par la piété d'une mère chrétienne, le lycéen converti, l'étudiant en droit s'initiant à Paris aux œuvres de piété et de charité, le conseiller de préfecture de Tours, apôtre des salons, le jeune prêtre chargé des œuvres diocésaines et se dépensant sans mesure, l'évêque d'Agen travaillant à ressusciter les vocations sacerdotales et inspirant à son clergé l'amour des pures doctrines romaines ; l'évêque du Mans tout dévoué aux intérêts de son grand diocèse, prenant la direction de toutes les œuvres, donnant sans compter et l'or de sa bourse et la semence de sa parole, marchant toujours malgré l'épuisement et la souffrance, et tombant en pleine activité à cinquante-neuf ans.

De cette première partie, nous dirons seulement quelques mots sur la vie du jeune homme (1).

Ces pages nous ont semblé particulièrement intéressantes et d'une portée toute pratique, capables d'exciter les jeunes gens à consacrer aux œuvres de zèle les trésors de leur foi et de leur ardeur. Qui n'admirerait ici la grâce, ce don tout gratuit de Dieu, attirant les âmes comme il lui plaît, avec une liberté si souveraine, et une force si victorieuse ?

La mère d'Hector d'Outremont avait été élevée dans les idées voltairiennes ; quand le pauvre enfant fut mis au lycée de Tours, il savait à peine l'*Ave Maria*, peu le *Pater* et pas du tout le *Credo*. Une fois sa première et sa seconde communion faites, il vécut sans prières et sans recours aux sacrements. Mais Dieu voulait pénétrer dans cette âme.

(1) D'après la *Semaine religieuse* d'Oran.

Une nuit d'hiver où il faisait un grand vent, agacé par une fenêtre qui s'ouvrait sans cesse, l'enfant eut l'idée, pour avoir la paix, de réciter un *Ave Maria*. La fenêtre resta fermée, et dans sa reconnaissance, il prit l'habitude de réciter tous les jours son *Ave*. — Naïveté! diront certains. — Mais la grâce n'aime-t-elle pas les âmes simples et naïves?

Hector d'Outremont était désormais prisonnier de la grâce. En philosophie, il eut un professeur qui répétait sans cesse à ses élèves: « Soyez athées! » Ce fut pourtant cette année-là que son cœur déjà touché par Dieu fut complètement transformé. A l'approche de Pâques, quand le censeur vint dire à la division: « Si quelques élèves désirent faire leurs pâques, ils n'ont qu'à se présenter chez M. l'aumônier », Hector seul, au milieu des rires de ses camarades, s'avança et sortit pour aller se confesser. Dieu le récompensa de sa générosité: ce fut la conversion totale. Et même, livré à sa ferveur, sans direction, ce lycéen de dix-sept ans embrassa les excès de la pénitence; il jeûnait tous les jours, et le soir s'étendait par terre au pied de son lit et dormait sur la dure. « On ne le voyait plus, raconte un de ses condisciples, que l'*Imitation* à la main méditant priant, échauffant le cœur de ceux qui avaient le bonheur de l'approcher. Bravant tout respect humain, on eût dit qu'il allait au-devant des sarcasmes pour la gloire de Dieu. »

Dès lors, faut-il s'étonner si à Paris, où il va faire son droit, il se donne tout entier aux œuvres de piété et de charité?

Revenu à Tours, il mena la même vie et fut l'auxiliaire infatigable de M. Dupont. Quelle ardeur pour grimper aux mansardes et consoler la misère! Quel zèle quand une retraite générale fut donnée aux pauvres de la ville pour aller les chercher lui-même dans leurs demeures et les conduire lui-même aux sermons!

Devenu Conseiller de Préfecture, il fut chargé par le Préfet, M. Brun, de faire l'honneur de ses salons à la société Tourangelle. Au milieu de ces grandes fêtes, parmi toutes ces femmes brillantes et mondaines, Hector d'Outremont, armé sous son habit d'instruments de pénitence, tout en restant le parfait gentilhomme aux belles manières, eut dessein d'être apôtre. Sous le feu des lustres, au beau milieu de la danse tournoyante, il savait à l'occasion glisser une parole sérieuse, un mot de foi et de perfection; bon nombre de jeunes filles lui ont dû

leur vie de piété, quelques-unes leur vocation. Il était même l'effroi des mères, quand celles-ci le voyaient entretenir trop longtemps leurs filles, mais, chose étrange ! ce qu'elles redoutaient, c'était l'effet de sa parole apostolique qui savait si bien arracher les âmes au monde pour les donner à Dieu.

N'est-elle pas digne d'attention cette vie d'un jeune homme qui a pris franchement son parti d'être un catholique apôtre ?

Et ne voit-on pas aussi comment Dieu le préparait à son ministère futur, et avec quelle sûre expérience le prêtre de demain pourra diriger tant d'hommes et de femmes du monde?

LETTRE DU P. CHAPELAIN,

MISSIONNAIRE CHARTRAIN,

A M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de N.-D. de Chartres

Ha-ou-Ko-Kai (Corée), 22 février 1901.

Monsieur le Supérieur,

... N'ayant pu, à cause du mauvais état de mes yeux, retourner au milieu de mes néophytes du nord, j'ai été transplanté ici à environ cinq lieues de Séoul, dans la montagne, à la tête d'un troupeau de 1.050 montagnards tous groupés dans un cercle de 4 à 5 lieues à la ronde et qui ne laissent pas que de me donner aussi de la besogne. Dans ce nombre il faut compter 750 confessions et communions pascales, sans compter les quelques milliers de confessions de dévotion entendues depuis peu. De plus, actuellement, il n'est presque pas de jour où je ne sois appelé auprès de quelque agonisant.

Mais venons en plutôt à ce qui doit faire les frais de cette épître. Je veux parler du **Pèlerinage du Séminaire de Corée à N.-D. de Chartres de Ha-ou-Ko-Kai !**

J'ose le prédire, a dit autrefois l'illustre évêque de Poitiers, « pieux enfant, lui aussi de la Vierge Noire, j'ose le prédire, Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ! » — Cette dévotion semblable au grain de sénevé, a grandi, en effet, et est devenue un grand arbre qui étend au loin ses branches ; les oiseaux du ciel viennent se reposer et se rafraîchir sous son ombrage, et lorsqu'ils ont goûté de ses fruits succulents et repris des forces, ils reprennent leur vol emportant avec eux des graines de ce bel arbre partout où ils portent leur vol. J'eus le bonheur d'être au nombre de ces fortunés volatiles, vous le savez.

Du jour où je quittai la France, disons plutôt dès l'instant où pour la première fois je sentis naître en mon âme les premiers germes de la vocation apostolique aux pieds même de la Vierge druidique, naquit également en moi le désir ardent de faire connaître, sur la terre étrangère Celle à qui je devais déjà ma vocation cléricale. Ce pieux zèle pour ma Mère ne diminua point jusqu'au jour où, sur ma demande, vous eûtes la bonté de me faire parvenir une statue que je bénis en la fête de Noël 1898, au milieu d'une assistance nombreuse. Mais, une dévotion nouvelle (si toutefois on peut appeler ainsi la dévotion à N.-D. de Chartres ; du moins elle l'était pour notre Corée), ne s'implante pas si vite dans le cœur de néophytes. Ils étaient émerveillés des choses que je leur racontais sur cette dévotion si antique et toujours si ardente au pays de Tchaï. Bref, ils aimaient leur statue comme un enfant sa mère. Ce fut même, pour eux, un sujet de chagrin lorsque je les quittai emportant avec moi mon précieux trésor, et pour moi, de voir mon œuvre à son début prête à recommencer. Dieu, infini dans ses desseins, en avait jugé autrement.

En quittant ma chère mission de Corée pour me rendre à notre Sanatorium de Hong-Kong afin d'y recevoir les soins que réclamait le mauvais état de mes yeux, je ne voulus point que l'image que j'aimais tant gît, avec le reste de mes menus objets, au fond d'un grenier ; je demandai donc pour Elle l'hospitalité, et des mains chartraines l'accueillirent avec empressement, la placèrent en haut lieu, la vénérant et la priant pour l'absent qui ne l'oublia point non plus. A mon retour, les bonnes Sœurs de S. Paul de Chemulpo me la rendirent non sans quelques regrets, car elles étaient heureuses elles aussi, de posséder un tel trésor. A peine arrivé dans mon nouveau poste, aux portes même de la capitale, mon premier soin fut d'exhiber l'image de ma Mère, mais, hélas ce fut trop de zèle ! Des mains maladroites la laissèrent tomber sur le plancher. Je jetai un cri de douleur à cette vue, m'empressai, en versant une larme, de ramasser les débris informes de ma statue bien-aimée que j'avais conservée jusque-là si précieusement et passai ma journée à la rétablir tant bien que mal. Le soir, je pus la réinstaller à la place d'honneur comme en notre Crypte chartraine. C'est là qu'Elle trône, en Reine, depuis ce temps sans trop laisser voir de traces de l'accident.

Mais bref sur cette mauvaise passe. Je repris l'œuvre commencée au nord : celle de faire connaître et aimer N.-D. de Chartres. Ça entrait petit à petit quand une occasion favorable vint se présenter.

Avant-hier, 20 février, à midi, les élèves du séminaire (grand et petit), au nombre de 35, arrivaient malgré la neige au sanctuaire de N.-D. de Chartres, ayant à leur tête M. le Supérieur

dudit séminaire, le P. Guinaud, enfant de N.-D. de Fourvière, et le P. Demange, à la fois professeur et économe, enfant de N.-D. de Paris. Quel beau trio ! me direz-vous ? Eh oui ! trois enfants gâtés de la divine Mère réunis aux pieds de la Vierge qui doit enfanter, dans une humble paillotte pour cathédrale, à 6.000 lieues de leur sanctuaire bien-aimé ! La bonne Mère, sans aucun doute, dut tressaillir d'aise au beau pays de France qu'on n'oublia point, pas plus que ceux que les trois nouveaux Rois Mages ont laissés là-bas.

Tout était en fête; malheureusement on n'entendit point le bourdon de N.-D. de Chartres ni le carillon des cloches lancées à toute volée ; mais en nos poitrines battait un cœur de Français et d'Apôtres de Marie. Inutile de dire que la première visite des pèlerins fut pour N.-D., la seconde pour son chapelain. Les chrétiens du village, prévenus à l'avance, avaient tout préparé pour recevoir ses nouveaux hôtes. On répartit donc tout ce monde en cinq maisons où chacun put satisfaire son appétit quelque peu aiguisé par une marche de quatre lieues. Après quoi, l'après-midi se passa en visites ferventes à la Madone. Les exercices du soir terminés, chacun s'en fut coucher comme il put. Pour nous trois, nous nous étendîmes sur la natte, qui en long, qui en travers, dans l'étroit espace qui me sert de chambre. On devisa encore un peu sur le bonheur de temps de se trouver ainsi fraternellement réunis sous un même chaume (bonheur assez rare dans la montagne) et l'on s'endormit content.

Le lendemain, de grand matin, nous fûmes réveillés par la foule des chrétiens venus de toutes mes chrétientés environnantes jusqu'à quatre lieues à la ronde, qui se pressaient dans la cour. D'un coup de sifflet tout le séminaire accourut à la méditation suivie des messes. Les chrétiens durent se tenir aux environs de la chapelle trop étroite pour contenir tout ce peuple. Du reste ils eurent soin de laisser la place aux pèlerins qui furent pour eux un sujet de grande édification. Le grand séminaire communia en l'honneur de N.-D. de Chartres, pour l'accroissement de son culte et de sa dévotion en cet empire de Corée. J'eusse été heureux, pour clôturer la fête, de pouvoir donner à chacun une statuette solide ; mais je ne pus, à mon grand regret, leur donner qu'une médaille et une image de N.-D. de Chartres, reste de la provision que vous m'aviez expédiée il y a deux ans.

Les dévotions terminées, on se réunit pour les agapes d'adieux ; et enfin la joyeuse troupe se remit en marche pour rentrer dans ses foyers. A voir tout ce monde muni de gourdins et guêtrés jusqu'aux genoux, ont eût dit des pèlerins revenant de Saint-Jacques-en-Galice. Il avait neigé toute la veille et la nuit encore.

Il fallut prendre une autre route et la tracer. Je pris la tête de file et guidai ce pieux troupeau jusqu'à la grand'route. Là les séminaristes m'adressèrent leurs remerciements et me saluèrent en disant : Père, à l'an prochain ! Puis je me séparai d'eux et de mes deux confrères qui me serrèrent la main et s'éloignèrent. « Nous reviendrons ! disaient-ils, nous reviendrons ! »

J'étais réellement fier pour N.-D. et heureux de cette journée. Je sentis à ce moment mon cœur grossir et des larmes couler sous ma paupière en me retrouvant seul.

Je rentrai au logis à travers la montagne dans la neige jusqu'aux genoux, songeant à part moi que la bonne Mère avait su choisir son monde en appelant à Elle, pour commencer, ces jeunes lévites qui bientôt, lorsqu'ils iront par toute la mission porter le nom de Dieu, feront en même temps connaître la Vierge druidique dont ils ont appris en ce jour l'histoire *grosso modo*, il est vrai, mais suffisamment pour ne pas l'oublier.

A mon retour, je retrouvai là tous mes chrétiens venus de loin qui se disposaient, eux aussi, à repartir pour rentrer dans leurs pénates, heureux d'avoir assisté à cette manifestation d'un nouveau genre en l'honneur de la Mère de Dieu. Ils ont appris, eux aussi, à aimer leur statue. Braves gens ! Ils me demandent maintenant si la bonne Mère ne pourra pas ici faire des miracles comme à Chartres. Ma seule réponse est celle-ci : Aimez N.-D. priez-la bien et nous verrons.

Voici donc, M. le Supérieur, la première série des pèlerinages à N.-D. de Chartres, en Corée. J'ai le ferme espoir que nous n'en resterons pas là. Actuellement je suis en train de vouloir faire à cette bonne Mère une demeure plus convenable et plus vaste ; mais le bois est cher et rare. Si je puis exécuter mon plan, il me faudra ensuite songer à remplacer ma pauvre statue brisée par une plus solide, mais hélas ! vivrai-je assez longtemps pour faire assez d'économies ?....

Veuillez agréer, M. le Supérieur, avec mes vœux, l'expression de mes sentiments de filial et affectueux respect.

Oscar CHAPELAIN,
Clerc de N.-D. de Chartres, Missionnaire de Corée.

5me LISTE DES SOUSCRIPTIONS POUR LA RESTAURATION DU PUITS DES SAINTS-FORTS

M. Durand, curé de Saint-Laurent, à Nogent-le-Rotrou . . . . 10 fr.
M. Maudemain, curé-doyen de Bonneval 10
Anonyme. 10

Mme Levassort-Gidouin	5	
Anonyme	1	
Anonyme	1	
Anonyme	2	
Anonyme	2	
Anonyme	2	
Mme Emmanuel Chesnel	20	
M. Morin, curé de Sancheville	5	
Mme veuve Lallemand à Sancheville	5	
M. Justin de Bompart à Orléans	10	
M. Boutry, curé de Montlandon	3	
Anonyme	1	35
Mlle Adèle Butant à Châlons-sur-Marne	5	
M. Joseph Dulong du Rosnay, au chât. de Frazé	20	
M. Faber, curé du Mesnil-Simon	5	
M. Gibois, curé-doyen d'Authon	10	
Mlle F. Bernier à Kerozal (Finistère)	10	
M. Lesieur, curé de Saint-Hilaire-sur-Yerre	10	
L'abbé Cantenot, à Paris	5	
Sœurs Franciscaines à Chartres	5	
Mme Cintrat, rue Muret à Chartres	5	
Paroisses de Montigny-sur-Avre et Fessanvilliers	20	
Mlle Sortais	3	
Mme veuve Rougeaux, à Montmorency	2	
M. Sainsot, curé-doyen de Terminiers et sa paroisse	14	
Anonyme	6	

Offrandes recueillies par la Croix d'Eure-et-Loir

Mme Sergent	1	
M. Guillon, curé de Ver	6	

Offrandes recueillies par le Journal de Chartres

M. Lefebvre, notaire	10	
La paroisse de Marboué	23	50
L'abbé Bouillet, premier vicaire de Notre-Dame	10	
M. Guisou Pitou	2	
Mme Louis Masson	20	
Mme L'Anglois	5	

Offrandes recueillies par la Dépêche d'Eure-et-Loir.

Mlle A. P.	3	
Un anonyme	3	

Offrandes recueillies par la Revue des Archives historiques du diocèse de Chartres.

M. Bigot, curé-doyen de la Ferté-Vidame et sa paroisse	10	
M. Vatonne, curé de la Chapelle-Fortin	7	50
Plusieurs anonymes	6	

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 23 au 30 Juin.

23, *IVe Dimanche après la Pentecôte*, semi-double.

24, Lundi. *Fête de la Nativité de S. Jean-Baptiste.* Double de 1re classe. — En S. Jean-Baptiste, nous ne trouverons rien que de grand, selon la prédiction de l'ange à Zacharie. Il est grand par

son nom, que lui imposa un ange, et qui signifie grâce. Il l'est par les grâces qui lui furent communiquées : il fut sanctifié dès le sein de sa mère. Il est grand par sa mission, comme le précurseur du Messie; il l'est par les vertus héroïques qu'il a pratiquées : en particulier sa pénitence, son zèle et son humilité. N. S. l'a appelé le plus grand des enfants des hommes; et ainsi le jugent les hommes en considérant sa naissance, sa vie et sa mort.

25, Mardi. *S. Guillaume, abbé.* Anniversaire de l'élection de Mgr l'Evêque de Chartres. — S. Guillaume, fondateur de l'ordre des Bénédictins du Mont-Vierge, naquit à Verceil, en Piémont. Il se retira sur le mont Virgilien, ainsi appelé à cause du séjour que le poète Virgile y a fait, dit-on; mais cette montagne changea de nom après que notre saint y eut fait bâtir une église en l'honneur de la Sainte Vierge.

26, Mercredi. *S. Jean et S. Paul*, martyrs. — S. Jean et S. Paul, d'origine romaine, tous deux frères, étaient officiers de la princesse Constance, fille de l'empereur Constantin. Ils se retirèrent du service militaire lorsque Julien l'apostat monta sur le trône. Ils refusèrent d'adorer l'idole de Jupiter : disant qu'ils voulaient bien prier pour l'empereur, mais non pour adorer des simulacres d'hommes vicieux et impies; qu'ils ne reconnaissaient qu'un seul Dieu en trois personnes : le Père, le Fils et le S. Esprit. Julien les fit décapiter et enterrer secrètement. Mais il ne put cacher longtemps leur martyre, à cause des miracles qui s'opéraient à leur tombeau.

27, Jeudi, *de l'Octave. Un Ange* du Seigneur apparut à Zacharie et lui dit : Ne crains point, ta prière est exaucée; ton épouse Elisabeth enfantera un fils et tu l'appelleras du nom de Jean... Je suis Gabriel qui me tiens devant Dieu et j'ai été envoyé vers toi...

(Saint Luc, I, 11, 13, 19).

Demander, par l'intercession de saint Jean-Baptiste, que Dieu envoie des âmes qui préparent dans l'enseignement le Règne de Jésus-Christ et de son Église (Œuvre de Ste Catherine d'Alexandrie pour l'enseignement.)

28, Vendredi. *Vigile des Saints apôtres. S. Léon II*, pape et confesseur. — S. Léon pape était sicilien de naissance, et fils d'un médecin, nommé Paul, qui eut grand soin de l'élever dans la piété et l'étude des belles-lettres. Sa charité pour les pauvres le fit dépouiller plus d'une fois de ce qu'il possédait, et le fit choisir pour être le grand aumônier de l'Eglise. Il recueillait les dons des fidèles et les revenus destinés aux malheureux, et il en était le distributeur. Il succéda au pape S. Agathon sur le siège de S. Pierre.

29, Samedi. *S. Pierre et S. Paul*, apôtres. Double de 1re classe avec octave. *Mémoire* de tous les *saints* apôtres. — On célèbre

dans une même solennité les deux apôtres S. Pierre et S. Paul qui furent unis dans leur vie et dans leur mort. S. Pierre mourut sur une croix, la tête en bas; S. Paul eut la tête tranchée par le glaive.

Mais c'est particulièrement S. Pierre que nous honorons aujourd'hui. Rappelons-nous ses vertus : sa pénitence, son amour pour son divin maître; rappelons-nous aussi qu'il était le chef du collège apostolique, et que son successeur est le pape, à qui nous devons respect et obéissance. Il a hérité de tous les privilèges de l'apôtre S. Pierre.

30, *Ve Dimanche après la Pentecôte. Comm. de S. Paul*, apôtre.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Ordination. — On nous annonce pour l'ordination du samedi 29 juin, huit nouveaux prêtres : MM. Chauveau, Denizet, Juteau, Lanusse, Naslin, Pector, Pelatan et Piédallu.

Confirmation. — Mgr l'Evêque de Chartres donnera la Confirmation : le dimanche 23 juin, à 10 h., à Gasville, et dans l'après-midi, à 3 h., à Saint-Aignan. — Lundi, 24 : à 9 h. à Epernon; à 3 h., à Gallardon.

Au couronnement de N.-D. de Brebières. — Les fêtes célébrées les 17, 18 et 19 juin 1901, à Albert (Somme), en l'honneur de N.-D. de Brebières, ont été d'une grande magnificence; trente Prélats rehaussaient de leur présence ces solennités, dont trois principales : le couronnement de la Madone, la consécration de la grande et belle église construite par les soins du zélé curé, M. l'abbé Godin, la bénédiction et l'inauguration d'un grand orgue. Il y avait une foule innombrable de pèlerins. Mgr l'Evêque de Chartres et son vicaire général, M. l'abbé Fournier, tous deux originaires de la région, s'étaient rendus à ces fêtes. Mgr Mollien a été l'officiant du 17 juin. Les éloquents discours de M. l'abbé Morelle, vicaire général de Saint-Brieuc, du P. Coubé et de Mgr Touchet ont été écoutés avec bonheur et des extraits en ont été publiés par plusieurs journaux.

A la Visitation de Chartres. — La neuvaine du Sacré Cœur dans la chapelle de la Visitation a été très bien suivie. Les confréries et autres associations pieuses de la ville ont eu successivement leurs réunions spéciales de pèlerinage. Pour chacun des groupes le prédicateur de la neuvaine, le R. P. de Chabannes, a eu des paroles ardentes et instructives bien appropriées à la circonstance.

Voici le programme pour demain : — Dimanche 23, clôture de la Neuvaine; Messes à 6 h. et à 7 h. — A 3 h. 1/2, Consécration des

petits enfants au Sacré Cœur. Allocution et Salut du Très Saint Sacrement. A 5 h., Sermon, Bénédiction d'un drapeau du Sacré Cœur et Salut Solennel de clôture.

Corancez. — Le *Journal de Chartres* (n° du jeudi 20 juin) a donné sous la signature bien connue M. L., un long et touchant article sur la première Communion qui a eu lieu dimanche dernier, 16 juin, dans l'église de Corancez. Nous en citons un passage :

« Les premières communiantes, disons-nous, étaient au nombre de six; elles auraient dû être sept, car une petite fille manquait à l'appel, morte deux mois auparavant, fauchée dans sa fleur, à onze ans et quelques mois, par la plus atroce des morts. Cette petite fille qui n'était plus là, dont la place était vide et qui était partie, hélas! deux mois avant le divin banquet, n'était autre que la petite Béatrice Brierre, l'une des victimes de Corancez.

» Elle n'était plus là, parmi ses compagnes vêtues de blanc et couronnées de roses, toutes à la joie de ce beau jour; sa chaise était vide, hélas! mais son souvenir était dans tous les cœurs. Tout au cours de cette journée, belle et triste, son âme virginale plana dans l'église de Corancez, faisant vaciller de ses ailes la flamme du symbolique cierge de cire, cravaté de deuil, qui brûlait à son intention, et elle semblait dire à ses compagnes : « Pensez-à moi, je ne suis pas morte, je vis de la vie des anges et des saints; Dieu m'envoie vers vous aujourd'hui pour prendre part à votre joie; tout à l'heure, quand vous vous approcherez de la table sainte, vous ne me verrez pas, mais je serai avec vous.

» Je prierai et pleurerai avec vous, car je ne vous ai pas perdues de vue, moi, non plus, ô mes chères petites compagnes de la première communion. »

A la fin de la journée, les enfants de la première communion se sont rendues à la tombe des jeunes victimes du forfait du 21 avril et ont déposé là des fleurs avec leurs prières, en présence d'une foule émue.

Petit Séminaire Saint-Cheron. — Le Petit Séminaire a eu, le jeudi de la Fête-Dieu, la procession traditionnelle dans les allées du parc.

Le samedi 15 juin, il célébrait la fête de son patron. Plusieurs anciens élèves avaient bien voulu venir revivre les chers et vieux souvenirs. M. l'abbé François, aumônier de l'Hôtel-Dieu, présidait les offices. M. l'abbé Villette, professeur à l'Institution Notre-Dame, a donné, à la messe, un magnifique panégyrique de Saint-Cheron.

Le mercredi 19 juin, à l'occasion de la fête de M. le Supérieur, les élèves ont donné une fort intéressante séance récréative. Ils ont représenté, entre autres choses, deux pièces pleines d'un vrai

souffle évangélique : le *Pater*, de F. Coppée, et *Cœur de Prêtre*, du P. du Coëtlosquet.

Service anniversaire pour Mgr Lagrange. — Le service annuel fondé au Petit Séminaire Saint-Cheron, pour le repos de l'âme de Mgr Lagrange, ancien évêque de Chartres, aura lieu dans la chapelle du Petit Séminaire, le mardi 25 juin, à dix heures.

Des places seront réservées. On est prié de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation.

Procession de la paroisse Saint-Pierre. — La procession de la Fête-Dieu, de la paroisse Saint-Pierre, a été fort réussie, dimanche, et très goûtée. Les rues qu'elle traversait avaient été pavoisées avec le plus grand empressement.

De jolis reposoirs avaient été édifiés sur la place Saint-Pierre, à l'Institution Professionnelle de Jeunes Filles, à la Porte-Cendreuse, au Pont-Bouju et sur le boulevard Morard.

L'excellente musique, l'*Harmonie Saint-Ferdinand* s'est fait entendre sur le parcours.

Nogent-le-Rotrou. — Le Dimanche 16 juin, avait lieu, dans la cour et les jardins des Sœurs de l'Immaculée-Conception, la procession habituelle du Saint-Sacrement.

Cinq magnifiques reposoirs, décorés avec autant de goût que de délicatesse, ont fait l'admiration de l'assistance nombreuse qui accompagnait, en priant, le Dieu de l'Eucharistie.

Au sortir de cette belle cérémonie, une dame du monde, que ce pieux spectacle avait grandement édifiée, exprimait sa satisfaction et sa joie en ces termes : « Vraiment, rien n'est beau et touchant comme ces manifestations de la foi et de la piété dans les maisons religieuses. »

Châteaudun. — Dimanche, 16 juin, vers midi, le temps couvert faisait craindre que l'eau ne vienne contrarier les processions; mais, dans l'après-midi, les nuages disparaissaient, et la procession se déroulait dans les rues de la paroisse Saint-Valérien.

De nombreux reposoirs avaient été élevés sur le parcours : rue Gambetta, dans la maison de Mme Blondeau, rue de Varize, au coin de la rue du Temple; rue de Varize, dans le chantier de M. Durand et rue de Chartres.

Sur tout le parcours, des draps semés de fleurs avaient été étendus; on ne signale que quelques abstentions. (*Echo Dunois.*)

FAITS DIVERS

Le chant grégorien. — Un éditeur allemand, s'autorisant jusqu'à l'abus d'un privilège que lui avait accordé la Sacrée Congrégation

des Rites, et qui, d'ailleurs, a expiré l'année dernière, faisait une violente campagne contre tous les livres de chant liturgique qui ne sortent pas de ses presses, notamment contre les éditions de Solesmes. Le Souverain-Pontife lui-même a mis les choses au point par le Bref suivant, adressé il y a quelques jours au R. P Delatte, abbé de Solesmes :

Dilecto Filio Religioso Viro Paulo Delatte O. S. B. Abbati Solesmensi

LEO PP. XIII.

Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Nos quidem et novimus et alias laudavimus positam a vobis intelligenter operam in scientia eorum concentuum sacrorum, de quibus memoriæ est proditum, ad magnum Gregorium referendos esse auctorem.

Similique ratione non potest Nobis non probari vester ille in conquirendis vulgandisque veteribus de eo genere monumentis tam operose tamque constanter insumptus labor. Quorum laborum fructus varios videmus iis consignatos voluminibus nec sane paucis, quæ Nobis grato admodum munere diversis temporibus misistis, quæque late iam, ut accepimus, in luce atque oculis hominum versantur, ac multifariam quotidiano recipiuntur usu. Omnino quidquid suscipitur studii in hac illustranda augendaque rituum sanctissimorum comite atque adiutrice disciplina, dandum laudi est, non solum propter ingenium et industriam, sed etiam, quod longe maius, propter speratum divini cultus incrementum. Siquidem gregoriani concentus prudentissime sunt sapientissimeque ad illuminandum verborum sententias inventi, atque inest in eis, si modo adhibeantur perite, magna vis et mirifica quædam mixta gravitati, suavitas, quæ facile illapsa audientium in animos pios ciere motus cogitationesque salutares alere tempestive queat. Quotquot igitur sunt, præsertim ex alterutro ordine Cleri, qui se posse aliquid in hac vel scientia vel arte sentiant, pro sua quemque facultate elaborare omnes convenit sollerter et libere. Salva quippe caritate mutua et ea, quæ debetur Ecclesiæ obtemperatione ac reverentia, multum prodesse multorum in eadem re studia possunt, ut vestra ad hanc diem.

Divinorum munerum auspicem, itemque paternæ benevolentiæ Nostræ testem tibi, dilecte fili, sodalibusque tuis apostolicam benedictionem peramanter in domino impertimus. — Datum Romæ apud S. Petrum, die XVII Maii Anno MDCCCCI. Pontificatus Nostri vicesimo quarto.

LEO PP. XIII

Cet important document causera certainement une vive joie en France. La liberté laissée par le Saint-Père de poursuivre les études

et les recherches tendant à la reconstitution du vrai chant grégorien, ne peut que contribuer au perfectionnement des mélodies liturgiques, et par conséquent à l'édification des fidèles. Il faut espérer que la parole du Pape mettra fin à de regrettables discussions.

Le pèlerinage national des vacances à Notre-Dame de La Salette, avec station à Ars, à Notre-Dame de Fourvière et aux grands sanctuaires de Lyon, à Notre-Dame du Laus, enfin au sanctuaire des apparitions du Sacré Cœur, à Paray-le-Monial, aura lieu du mercredi 28 août au vendredi 6 septembre 1901.

Ce pèlerinage, organisé pour la 8e fois par l'Œuvre de Sainte Philomène, dispense de tout souci en ce qui concerne les voitures, les logements, les repas... La direction y pourvoit elle-même. Ceux-là seuls qui ont accompli le pèlerinage de La Salette peuvent redire les beautés naturelles de son site et le pieux intérêt qu'il offre à l'âme chrétienne.

Les pèlerins passeront deux jours et trois nuits sur la Sainte Montagne ; le reste du temps sera employé aux diverses stations et au voyage bien combiné à travers des panoramas merveilleux.

Prix, tous frais compris, chemin de fer, voitures, logements, repas, insigne et Manuel du pèlerinage — 1re classe : 191 fr. — 2e classe : 166 fr. — 3e classe : 148 fr. Pour tous renseignements, s'adresser à M. l'abbé Louis Petit, directeur de l'Œuvre de Sainte-Philomène, Maison St Vincent-de-Paul, 3, rue de Dantzig, Paris-Vaugirard, 13e arrondissement.

Nous sommes heureux d'annoncer que N. S. P. le pape Léon XIII, sur la demande de Monseigneur l'Evêque de Grenoble, vient d'accorder aux pèlerins de la Salette en 1901, le privilège d'y gagner le Jubilé.

Voici le résumé de l'Indult daté du 15 mai 1901 :

« Afin d'exciter à une plus grande dévotion envers la Sainte « Vierge, les fidèles qui accourent chaque année, de tous les points « de l'univers, pour visiter le pèlerinage de Notre-Dame de la « Salette, situé dans le diocèse de Grenoble, N. S. P. le Pape « Léon XIII accorde à tous les pèlerins du monde catholique qui « visiteront la Salette, du mois de mai au mois d'octobre 1901, la « faveur d'y gagner l'Indulgence du Jubilé. Voici les conditions :

« 1° Visiter la Salette du mois de mai au mois d'octobre ;

« 2° Faire trois visites dans les églises désignées par les Ordi- « naires dans les diocèses respectifs, avant d'entreprendre le « pèlerinage ;

« 3° A la Salette, se confesser, communier et prier dans la basi- « lique aux intentions du Souverain Pontife. »

Les ennemis de la Croix. — Dimanche 14 avril, dans l'après-midi, raconte la *Semaine religieuse* de Meaux, par l'ordre et en présence de Me Javon, notaire, suppléant du juge de paix et maire de Voulx, une croix, revendiquée par les héritiers de la famille Joinneau, a été sciée sur la voie publique et enlevée, malgré les protestations indignées des intéressés. Le lendemain, le socle était brisé par le cantonnier communal en vertu des mêmes ordres.

Cela ne porte pas souvent bonheur de lutter contre la croix, et nous en trouvons aujourd'hui même un exemple dans un pays pas bien éloigné de Voulx :

A la Chapelle-Vielle-Forêt (Yonne), un malheureux conseiller municipal, avait proposé, à la dernière séance du Conseil, de supprimer le crucifix à l'école, et cela avec accompagnement de réflexions dont on devine l'impiété.

Le lendemain, dit la *Semaine religieuse* de Sens, cet homme se mettait au lit, une fluxion de poitrine se déclarait avec complication, et il mourait, comme meurent ses pareils, en hurlant.

Il est vrai qu'on lui a fait un bel enterrement civil. — Mais le crucifix reste et il restera longtemps.

Il y a déjà quelques semaines, le *Journal du Cher* rapportait ce qui suit en annonçant la mort de M. B., instituteur à B. (Cher) :

« M. B., qui était auparavant instituteur à Neuilly-en-Dun, fit, dès son arrivée dans cette localité, disparaître le Christ qui était dans la salle de l'école ; un élève ne trouva rien de plus amusant que de prendre ce Christ comme but et de lui jeter des pierres ; il lui cassa une jambe. Quelques mois plus tard, cet enfant montait sur un arbre, se cassait une jambe et mourrait peu après.

« A l'époque des dernières élections municipales, l'instituteur de Neuilly-en-Dun vint à B. ; naturellement, ayant trouvé encore ici un Christ dans l'école, il n'eut rien de plus pressé que de l'ôter, mais il le fit si maladroitement qu'il lui brisa une jambe ; ces jours derniers, M. B. descendit si maladroitement de bicyclette qu'il se cassa une jambe ; deux jours après, il était mort. »

Paray-le-Monial. — Pour le dimanche 30 juin, à Paray, Pèlerinage d'hommes partant de Paris les uns samedi 29 à 10 h. 50 (train A), les autres samedi soir à 10 h, (train B) ; pour repartir de Paray, les premiers dimanche soir et les autres le lundi matin. Prix : 10 fr. en troisième classe, 20 fr. en seconde, 30 fr. en première, de Paris. — Et 40 % de réduction pour rejoindre Paris. — Ecrire au plus tôt au bureau du Comité, rue de Commaille, 4, Paris.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

N° 21.





SAMEDI 6 JUILLET 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE JUILLET)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 7 juillet, 6e dimanche après la Pentecôte. *Fête du Précieux Sang de N.-S.*, double de 2e classe. A 9 h., grand'messe. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — Réunion mensuelle de la Confrérie avec procession et recommandations.

— Jeudi, 11, à 4 heures, adoration réparatrice.

— Du lundi 8 au samedi 14, retraite annuelle du Tiers-Ordre franciscain.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 7 juillet, *FÊTE DE LA PREMIÈRE COMMUNION.* A 8 h., grand'messe. A 3 h., vêpres. Après *Magnificat*, rénovation des vœux du baptême, Consécration de la Sainte-Vierge, salut.

Lundi, à 9 h., Confirmation. A 3 h., vêpres suivies du Pèlerinage des Enfants de la Première Communion à N.-D. de Chartres.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 7 juillet, fête du Précieux Sang. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, allocution, procession de la Confrérie et salut.

Revue du Clergé Français. Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois.— Sommaire du 1er Juillet 1901 : Le Mouvement théologique en France depuis ses origines jusqu'à nos jours (fin), par Ph. Toreilles. — La résurrection de la paroisse par F.-C. Berthont. — Mouvement social, par Ch. Calippe. — La Faculté de Théologie catholique à l'Université de Tubingue, par G. Morel. — Tribune libre : Lettre au R. P. Fontaine, par E. Portalié. — Encore la forme littéraire du Catéchisme, par E. Barbier. — Prédication. Examen de conscience d'un Publiciste chrétien, par R. P. Marcilly. — Plan d'instruction sur les effets et la nécessité du Baptême, par P. Dhennin. — A travers les périodiques. — Bibliographie.

La Chrétienté, Philosophie catholique de l'histoire moderne, par le R. P. Delaporte, M. S.-C. Un vol. in-8° de XVI-428 pages. Prix : 5 fr.; franco en gare, 5 fr. 60. (Ancienne Maison Ch. Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris). Chartres, à la librairie Saint-Pierre.

Le savant cardinal Hergenrœther écrivait un jour : « Une portion et la portion la plus excellente de l'histoire générale de la Religion, c'est l'histoire de l'Église chrétienne. L'Église est une institution religieuse fondée par Jésus-Christ, Fils du Très-Haut, en vue de réaliser sur la terre le royaume de Dieu, dans un organisme indépendant et dirigé par Dieu ; son histoire est intérieure et extérieure. Intérieure, elle nous initie aux progrès théoriques et pratiques de l'Église, de son culte, de sa constitution et de sa discipline. Extérieure, elle nous fait connaître l'extension plus ou moins grande de l'Église dans les limites de l'espace et du temps, *ses rapports avec les États, avec les diverses sociétés politiques et religieuses.* » C'est à mettre en relief cette pensée maîtresse et philosophique que le R. P. Delaporte s'applique dans son livre.

Il a pris les conclusions de ses devanciers, Rohrbacher, Darras, Fèvre ; conclusions qu'il appelle à juste titre la philosophie catholique ou l'intelligence de l'histoire des siècles chrétiens. Mais, il fait ressortir les principaux caractères d'une époque et en dégage une idée générale. Il refait, pour ainsi dire, l'histoire par les idées et au-dessus des drames ou tableaux divers qu'offre chaque page, si sobre et si documentée, de son livre, plane l'Église, passe et repasse la religion avec ses institutions fécondes, avec ses héros et ses saints.

SOMMAIRE

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS

Voici le texte complet de la nouvelle loi sur les Associations, adopté définitivement, vendredi 29 juin, par la Chambre des députés, avec la modification qu'y a introduite le Sénat.

TITRE PREMIER

Article premier. — L'Association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

Art. 2. — Les Associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

Art. 3. — Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet.

Art. 4. — Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute close contraire.

Art. 5. — Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique, prévue par l'article 6, devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'Association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'Association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Il en sera donné récépissé.

Deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration.

Les Associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront en outre consignés sur un registre qui devra être présenté aux autorités administratives ou chaque fois qu'elles en feront la demande.

Art. 6. — Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'État, des départements et des communes :

1° Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, ces sommes ne pouvant être supérieures à cinq cents francs (500 fr.)

2° Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres;

3° Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

Art. 7. — En cas de nullité prévue par l'article 3, la dissolution de l'Association sera prononcée par le tribunal civil, soit à la requête de tout intéressé, soit à la diligence du ministère public.

En cas d'infraction aux dispositions de l'article 5, la dissolution pourra être prononcée à la requête de tout intéressé, ou du ministère public.

Art. 8. — Seront punis d'une amende de seize à deux cents francs (16 à 200 fr.), et, en cas de récidive, d'une amende double, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

Seront punis d'une ameude de seize à cinq mille francs (16 à 5.000 fr.) et d'un emprisonnement de six jours à un an, les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le jugement de dissolution.

Seront punies de la même peine toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont elles disposent.

Art. 9. — En cas de dissolution volontaire statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts, ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées en assemblée générale.

TITRE II

Art, 10. — Les associations peuvent être reconnues d'utilité publique par décrets rendus en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 11. — Ces associations peuvent faire tous les actes de la vie civile qui ne sont pas interdits par leurs statuts, mais elles ne peuvent posséder ou acquérir d'autres immeubles que ceux nécessaires au but qu'elles se proposent. Toutes les valeurs mobilières d'une association doivent être placées en titres nominatifs.

Elles peuvent recevoir des dons et legs dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et l'article 54 de la loi du 4 février. Les immeubles compris dans un acte de donation ou dans une disposition testamentaire qui ne seraient pas nécessaires au fonctionnement de l'association sont aliénés dans les délais et la forme prescrits par le décret ou l'arrêté qui autorise l'acceptation de la libéralité ; le prix en est versé à la caisse de l'association.

Elles ne peuvent accepter une donation mobilière avec réserve d'usufruit au profit du donateur.

Art. 12. — Les associations composées en majeure partie d'étrangers, celles ayant des administrateurs étrangers ou leur siège à l'étranger, et dont les agissements seraient de nature, soit à fausser les conditions normales du marché des valeurs ou des marchandises, soit à menacer la sûreté intérieure ou extérieure de l'État, dans les conditions prévues par les articles 75 à 101 du Code pénal, pourront être dissoutes par décret du président de la République rendu en conseil des ministres.

Les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le décret de dissolution, seront punis des peines portées par l'article 8, paragraphe 2.

TITRE III

Art. 13. — Aucune Congrégation religieuse ne peut se for-

mer sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'État.

La dissolution de la Congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en Conseil des ministres.

Art. 14. — Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, s'il appartient à une congrégation non autorisée.

Les contrevenants seront punis des peines prévues par l'article 8, paragraphe 2. La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation.

Art. 15. — Toute Congrégation tient un état de ses recettes et dépenses ; elle dresse chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de ses biens, meubles et immeubles.

La liste complète de ses membres, mentionnant leur nom patronymique, ainsi que le nom sous lequel ils sont désignés dans la Congrégation, leur nationalité, âge et lieu de naissance, la date de leur entrée doit se trouver au siège de la Congrégation.

Celle-ci est tenue de présenter sans déplacement, sur toute réquisition du préfet, à lui-même ou à son délégué, les comptes, états et listes ci-dessus indiqués.

Seront punis des peines portées au paragraphe 2 de l'article 8 les représentants ou directeurs d'une Congrégation qui auront fait des déclarations mensongères ou refusé d'obtempérer aux réquisitions du préfet dans les cas prévus par le présent article.

Art. 16. — Toute Congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite.

Ceux qui en auront fait partie seront punis de peines édictées à l'article 8, paragraphe 2.

La peine applicable aux fondateurs ou administrateurs sera portée au double.

Art. 17. — Sont nuls tous actes entre vifs ou testamentaires, à titre onéreux ou gratuit, accomplis soit directement, soit

par personne interposée, ou tout autre voie indirecte, ayant pour objet de permettre aux Associations légalement ou illégalement formées de se soustraire aux dispositions des articles 2, 6, 9, 11, 13, 14 et 16.

Sont légalement présumées personnes interposées au profit des Congrégations religieuses, mais sous réserve de la preuve contraire :

1° Les associés à qui ont été consenties des ventes, ou faits des dons ou legs, à moins, s'il s'agit de dons ou legs, que le bénéficiaire ne soit l'héritier en ligne directe du disposant ;

2° L'associé ou la société civile ou commerciale composée en tout ou partie de membres de la Congrégation, propriétaire de tout immeuble occupé par l'Association ;

3° Le propriétaire de tout immeuble occupé par l'Association, après qu'elle aura été déclarée illicite.

La nullité pourra être prononcée soit à la diligence du ministère public, soit à la requête de tout intéressé.

Art. 18. — Les Congrégations, au moment de la promulgation de la présente loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions.

A défaut de cette justification, elles sont réputées dissoutes de plein droit. Il en sera de même des congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée.

La liquidation des biens détenus par elles aura lieu en justice. Le tribunal, à la requête du ministère public, nommera, pour y procéder, un liquidateur qui aura pendant toute la durée de la liquidation tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre.

Le jugement ordonnant la liquidation sera rendu public dans la forme prescrite pour les annonces légales.

Les biens et valeurs appartenant aux membres de la Congrégation antérieurement à leur entrée dans la Congrégation, ou qui leur seraient échus depuis, soit par succession *ab intestat* en ligne directe ou collatérale soit par donation ou legs en ligne directe, leur seront restitués.

Les dons et legs qui leur auraient été faits autrement qu'en ligne directe pourront être également revendiqués, mais à charge par les bénéficiaires de faire preuve qu'ils n'ont pas été les personnes interposées prévues par l'article 17.

Les biens et valeurs acquis à titre gratuit et qui n'auraient pas été spécialement affectées par l'acte de libéralité à une œuvre d'assistance, pourront être revendiqués par le donateur, ses héritiers ou ayants droit, ou par les héritiers ou ayants droit du testateur, sans qu'il puisse leur être opposé aucune prescription pour le temps écoulé avant le jugement prononçant la liquidation.

Si les biens et valeurs ont été donnés ou légués en vue non de gratifier les Congréganistes, mais de pourvoir à une œuvre d'assistance, ils ne pourront être revendiqués qu'à charge de pourvoir à l'accomplissement du but assigné à la libéralité.

Toute action en reprise ou revendication devra, à peine de forclusion, être formée contre le liquidateur dans le délai de six mois à partir de la publication du jugement. Les jugements rendus contradictoirement avec le liquidateur, et ayant acquis l'autorité de la chose jugée, sont opposables à tous les intéressés.

Passé le délai de six mois, le liquidateur procédera à la vente en justice de tous les immeubles qui n'auraient pas été revendiqués ou qui ne seraient pas effectés à une œuvre d'assistance.

Le produit de la vente, ainsi que toutes les valeurs mobilières seront déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

L'entretien des pauvres hospitalisés sera, jusqu'à l'achèvement de la liquidation, considéré comme frais privilégiés de liquidation.

S'il n'y a pas de contestation ou lorsque toutes les actions formées dans le délai prescrit auront été jugées, l'actif net est réparti entre les ayants droit.

Le règlement d'administration publique, visé par l'article 20 de la présente loi, déterminera, sur l'actif resté libre après le prélèvement ci-dessus prévu, l'allocation en capital ou sous forme de rente viagère, qui sera attribuée aux membres de la Congrégation dissoute qui n'auraient pas de moyens d'existence assurée ou qui justifieraient avoir contribué à l'acquisition des valeurs mises en distribution par le produit de leur travail personnel.

Art. 19. — Les dispositions de l'article 463 du Code pénal sont applicables aux délits prévus par la présente loi.

Art. 20. — Un règlement d'administration publique déterminera les mesures propres à assurer l'exécution de la présente loi.

Art. 21. — Sont abrogés les articles 291, 292, 293 du Code pénal, ainsi que les dispositions de l'article 294 du même Code relatives aux associations ; l'article 20 de l'ordonnance du 5-8 juillet 1848 ; la loi du 10 avril 1834 ; l'article 13 du décret du 28 juillet 1848 ; l'article 7 de la loi du 20 juin 1881 ; la loi du 14 mars 1872 ; le paragraphe 2, article 2, de la loi du 24 mai 1825 ; le décret du 31 janvier 1852 et généralement toutes les dispositions contraires à la présente loi.

Il n'est rien dérogé pour l'avenir aux lois spéciales relatives aux syndicats professionnels, aux sociétés de commerce et aux sociétés de secours mutuels. *(Voir l'arrêté aux Faits divers).*

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 7 au 14 juillet.

7, VI[me] dimanche après la Pentecôte. *Fête du Précieux Sang* ; mém. des SS. Cyrille et Méthode. — On honore aussi en ce jour **Saint Laurent de Brindes**, confesseur, capucin (1559-1619). « Un Jeudi Saint, est-il dit dans sa vie... au milieu d'une auréole de gloire et entouré de légions d'*anges*, Notre-Seigneur lui apparut et le communia de sa main. »

Demander par l'intercession de saint Laurent de Brindes, que la jeunesse chrétienne, habituée aux saintes solennités de l'Eglise, y soit consolée par Notre-Seigneur et ses saints anges. (Œuvre de Ste Catherine d'Alexandrie pour le rétablissement de la foi dans l'enseignement (1).

8, Lundi. *Ste Elisabeth*, reine de Portugal. — Pour se conformer aux maximes des grands maîtres de la vie spirituelle, Ste Elisabeth s'astreignit à certains exercices qui partageaient son temps, voulant par là honorer le Créateur qui a établi un ordre souverain en toutes choses. Grâce à cette règle, elle ne faisait rien par fantaisie et par humeur. Bel exemple pour toute vie solidement pieuse !

9, Mardi. *Fête des Prodiges de la T. S. Vierge*, sous le titre de *Reine de la Paix*. Double majeur. — La T. S. Vierge a opéré en tout temps des prodiges. De notre temps, elle les a multipliés plus que jamais : miracles de guérison, mais surtout

(1) Administration, 41, rue Jacob, Paris.

miracles de conversion. La T. S. Vierge a vaincu le démon. Elle a converti les pécheurs. On l'appelle la Reine de la paix, parce que bien des fois elle a procuré la paix de l'Eglise, et qu'elle nous donne encore la paix dans les combats particuliers que nous avons à livrer contre les ennemis de notre salut. Elle sera la reine de la paix éternelle, en quoi consiste principalement le bonheur du Ciel.

10. Mercredi. *Les sept frères martyrs.* — Sept frères, comme les sept frères Machabées de l'Ancien Testament, donnèrent leur vie pour la foi de J.-C. On vit leur mère, sainte Félicité, se réjouir de voir ses enfants la précéder dans le ciel. Et, à ce propos, S. Grégoire le Grand dit ces paroles remarquables : Nous pleurons sans cesse lorsque Dieu nous redemande les enfants qu'il nous a donnés, tandis que Félicité s'attriste si les siens ne meurent pas pour J.-C. et se réjouit de les voir sceller leur foi par l'effusion de leur sang.

11, Jeudi. *S. Irénée*, évêque et martyr. Mémoire de *S. Pie*, pape et martyr. — S. Irénée, disciple de S. Polycarpe, disciple lui-même de S. Jean, vint dans la Gaule, où il fut évêque de Lyon. Il a écrit beaucoup d'ouvrages dont Eusèbe de Césarée et S. Jérôme nous ont conservé la liste, mais dont la plus grande partie est perdue. Nous avons de lui encore cinq livres contre les hérésies, dans lesquels on trouve un magnifique témoignage en faveur de l'Eglise romaine, qu'il appelle l'autorité principale, à laquelle doivent adhérer toutes les autres Eglises. Il mourut martyr sous le règne de Septime Sévère, avec d'innombrables fidèles qu'il avait amenés à la foi.

12, Vendredi. *S. Jean Gualbert*, confesseur. Mémoire de *S. Nabor* et ses compagnons martyrs. — S. Jean Gualbert, d'une famille noble de Florence, se fit religieux dans le monastère de Miniat. Puis à la mort de l'abbé, son successeur étant entré dans cette dignité par simonie, S. Jean Gualbert s'enfuit, et fonda l'ordre de Vallombreuse dans une vallée ombreuse de l'Apennin, à six ou sept lieues de Florence. Il voulut y faire refleurir la règle de S. Benoît dans toute sa rigueur.

14, Samedi. *S. Anaclet* pape et martyr. Mémoire de *S. Turiaf*, évêque et confesseur. — S. Anaclet succéda au pape S. Clément, sous le règne de l'empereur Trajan, qui suscita la troisième persécution. Il écrivit plusieurs lettres dans lesquelles il traite de l'autorité et de la puissance du pape, et dit que Dieu seul le peut juger.

14, VIIme dimanche après la Pentecôte. — Commémoration de tous les Saints Papes.

7me LISTE DES SOUSCRIPTIONS POUR LA RESTAURATION DU PUITS DES SAINTS-FORTS

Mme Voyer, Arville . . . . 1 fr.
Anonyme, P. V. 5
M. Sadorge, curé de Lutz et sa paroisse. 4
M. Mercier, curé de Douy. 5
Mlle Delphine Feuillet, à Saussay. 3
E. Lemaire, à Vrely . . . 3
A. H. 2
Comtesse de Monspey, née de Brullemail, chât. de la B. (Loir-et-Cher). 5
Les fidèles du Coudray. . 5
Anonymes 10
M. Niochau, curé de Bouglainval 2
Anonyme. 3
M. Lorpin, curé de Gohory. 5
Anonyme. 2 40
Anonyme. 2
M. Alberque, curé de Coudray-au-Perche. 3
M. Gautier, ancien curé de Boutigny , ... 10
Anonyme. 1 50
M. Lefébure 20
M. Lévêque, curé de Levesville et sa paroisse. . . 6 40
M. Guérin, curé de Chaudon. 5
M, Couturier, curé d'Ouarville 5
Anonyme. 2
Mme Moreau et ses enfants à Sancheville. 5
M. Bonnet, curé de Laons et sa paroisse. 23
S. B. (par le *Journal de Chartres*). 2

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

— Les malades qui se proposent de prendre part au prochain pèlerinage de Lourdes (pèlerinage national du 17 au 24 août) sont priés de ne pas trop attendre pour adresser leurs demandes à M. l'abbé François, aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Chartres, correspondant diocésain du Comité de Paris.

Conférence ecclésiastique. — Le mardi 9 juillet, à 5 h., au grand séminaire.

Nominations. — Par décision épiscopale sont nommés :

Curés : à Villiers-le-Morhier, M. l'abbé Sevray, précédemment curé de Dammarie.
— à Dammarie, M. l'abbé Boulard, ancien professeur à Saint-Cheron.
— à Saint-Eliph, M. l'abbé Métivier, précéd. curé de Voise.
— aux Etilleux, M. l'abbé Rauel, précéd. vicaire de Maintenon.
— à Saint-Victor-de-Buthon, M. l'abbé Vecchierini, précéd. curé de Flacey.

— à Gilles, M. l'abbé Bois, précéd. vicaire de la Bazoche-Gouet.

— à Amilly, M. l'abbé Fauconnier, précéd. vicaire de Courville.

— à Châtaincourt, M. l'abbé Mesland, précédemment vicaire d'Arrou.

— à Flacey, M. l'abbé Pagot, précéd. vicaire de Cloyes.

Vicaires : à Arrou, M. l'abbé Chauveau, jeune prêtre.

— à Brezolles, M. l'abbé Juteau, jeune prêtre.

— à Cloyes, M. l'abbé Naslin, jeune prêtre.

— à Maintenon, M. l'abbé Pector, jeune prêtre.

— à La Bazoche-Gouet, M. l'abbé Pelatan, jeune prêtre.

— à Courville, M. l'abbé Piédallu, jeune prêtre.

Retraite pastorale. — Elle commencera au grand séminaire de Chartres le lundi 5 août. Prédicateur annoncé : le R. P. Malige, ancien supérieur du grand séminaire de Rouen.

Première communion à la Cathédrale. — La fête de première communion pour les enfants de la paroisse Notre-Dame de Chartres a eu lieu le mercredi 3 juillet; 350 enfants, dont 162 renouvelants, y ont pris part. Le prédicateur, M. l'abbé Harmois, de la Société des missionnaires diocésains de Paris, a rempli son ministère en apôtre éloquent et zélé, qui connaît le jeune âge et sait l'émouvoir par un langage instructif et pieux. L'attitude des premiers communiants était excellente et pouvait édifier la très nombreuse assistance.

Le lendemain jeudi, Mgr l'Evêque de Chartres a donné la confirmation dans la cathédrale aux mêmes enfants et à d'autres de paroisses voisines qui étaient venus se joindre à eux.

Pélerinage chartrain à Montmartre.— A ce pélerinage du 26 juin, dont nous avons déjà parlé, ont pris part 300 personnes; la plupart étaient de Chartres; parmi les autres paroisses des environs représentées dans ce pèlerinage on nous a cité Sours, Champhol, Soulaires, Gasville. — Mgr Mollien présidait. M. le curé de Saint-Aignan a donné le salut: le P. Saintoin a prononcé un vibrant discours.

Dreux. — Le dimanche 23 juin, c'était fête à l'orphelinat Saint-André, rue Mérigot, à l'occasion de la bénédiction d'une statue de saint André, patron de l'établissement.

Après la bénédiction de la statue, M. l'abbé Odelin, vicaire général de Paris, a rappelé dans une charmante allocution les mérites des fondateurs de l'orphelinat, M. André Boucart et sa sœur, Mme Thiébaux.

Mézières-en-Drouais.—Une cérémonie d'un caractère exceptionnel s'est accomplie la semaine dernière (25 juin) dans cette paroisse, à la satisfaction et à l'édification d'une très nombreuse assistance.

M. l'abbé Penelle, curé de Mézières, célébrait ses noces d'argent, c'est-à-dire son vingt-cinquième anniversaire de sacerdoce avec ses anciens condisciples et compagnons d'ordination. Cette commémoration d'un acte saint, d'un fait qui consacra toute une vie au service de Dieu et des âmes, a été fêtée par les paroissiens comme une solennité publique ; ils ont assisté à la grand'-messe, et la Société musicale de Mézières, fondée par M. le Curé lui-même, y a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire. M. l'abbé Baron, curé de Péronville, l'un des prêtres de l'ordination de 1876, est monté en chaire et a très bien dit ce qu'il fallait dire en une si touchante cérémonie. L'orateur a eu soin de recommander aux prières les anciens condisciples défunts et, parmi les amis vivants, le condisciple devenu missionnaire cambodgien, le P. Pianet, qui devait de bien loin s'unir aux prières fraternelles.

Ce qui rehaussait surtout cette jolie fête d'actions de grâces sacerdotales, c'était la présence de Mgr Mollien qui s'y était rendu avec un de ses vicaires généraux et plusieurs autres prêtres.

FAITS DIVERS

— MM. les Ecclésiastiques qui vont passer tout ou partie de leurs vacances sur les plages de l'Ouest, sont quelquefois embarrassés pour combiner leur voyage et l'accomplissement de la retraite annuelle. On pense leur rendre service en les informant qu'une retraite pour les prêtres aura lieu à la maison Saint-Michel, 37, boulevard de Tours, à Laval, du lundi 5 août (ouverture à 6 heures du soir) au samedi matin 10. Elle sera donnée par le R. P. Matignon S. J.

MM. les Ecclésiastiques qui désirent prendre part à cette retraite, sont priés d'adresser leur demande au R. P. Recteur de la maison Saint-Michel, avant le premier août.

La loi contre les Congrégations. — Au texte de la loi qui vient d'être promulgué est joint un arrêté ministériel fixant les conditions à remplir par les congrégations qui, aux termes de l'article 13 de la nouvelle loi, voudront demander l'autorisation parlementaire.

Ces conditions sont les suivantes :

Les directeurs et administrateurs des congrégations déjà existantes, les fondateurs, s'il s'agit de congrégations nouvelles, adresseront au ministre de l'intérieur la demande tendant à obtenir l'autorisation prévue par l'article 13 de la nouvelle loi.

A cette demande ils joindront :

1° Deux exemplaires certifiés conformes des statuts de la congrégation ;

2° L'état des biens, meubles et immeubles, ainsi que des ressources consacrées à la fondation ou à l'entretien de ses établissements ;

3° Un état de tous les membres de la congrégation, indiquant leur nom patronymique, celui sous lequel ils sont connus dans la congrégation, leur nationalité, leur âge et lieu de naissance et, s'il s'agit d'une congrégation déjà formée, la date de leur entrée.

Les statuts devront faire connaître notamment l'objet assigné à la congrégation, à ses établissements, son siège principal et celui des établissements qu'elle aurait formés ou se proposerait actuellement de former, les noms de ses administrateurs ou directeurs.

Ils devront contenir l'engagement par la congrégation et par ses membres de se soumettre à la juridiction de l'ordinaire.

Il devra être justifié de l'approbation des statuts par l'évêque du diocèse où se trouve le siège principal de la congrégation.

Sur le vu de ces justifications, il est procédé à l'instruction de la demande par les soins du ministre de l'intérieur.

Un récépissé des pièces énumérées ci-dessus sera délivré au moment de leur dépôt. Il fixera la date de l'accomplissement des formalités.

Les modifications aux statuts qui seraient proposées au cours de l'instruction ne comporteront pas de nouvelle demande à fin d'autorisation.

Les demandes d'autorisation formées par les congrégations devront être adressées au ministre de l'intérieur qui sera tenu de les transmettre à l'approbation du Parlement.

Le 30 juin à Paray-le-Monial. — Récit d'un correspondant de *La Croix :*

Les habitants de Paray-le-Monial sont plutôt sceptiques. Beaucoup ressemblent aux paysans de Michelet qui venaient s'asseoir sur les degrés du temple mais ne pénétraient plus dedans. Leur surprise a été grande en contemplant l'arrivée de pèlerins qui ont envahi, le matin, leur petite ville. On leur avait bien dit : « Préparez-vous, vous aurez au moins 20.000 hommes ». — « Faisons au moins des provisions pour 10.000, répondaient-ils ; avec les restes nous ne mourrons pas de faim. »

Ce soir, les moins optimistes estimaient au moins à 30.000 le nombre des pieux voyageurs.

Paris en a fourni 2.000. Il n'a pas fallu moins de 5 trains spéciaux pour amener les Lyonnais. Notre excellent ami l'abbé

France conduisait 500 Dauphinois. Les diocèses d'Autun, Moulins, Nevers et Dijon ont envoyé des régiments entiers.

L'association catholique de la Jeunesse française est représentée par plus de 1.500 membres venus du Nord, de Paris, de l'Ouest, de Poitiers, de Dijon, de Lyon, de Clermont, de Saint-Etienne, etc.

Je remarque le groupe des œuvres d'hommes de Versailles, conduit par l'abbé Vallée ; le groupe des œuvres de Plaisance, organisé par l'abbé Chaptal; les groupes de la rue Haxo, les cercles catholiques d'ouvriers, les Conférences Olivaint, Laënnec et Saint-Jean, les Fraternités de Saint-François, les Pénitents gris d'Avignon en costumes pittoresques.

Parmi les personnages de marque, je reconnais : Le comte d'Eu et son fils, le prince Pierre d'Orléans, le prince Régnier de Bourbon des Deux-Siciles ; l'amiral de Cuverville, sénateur ; MM. de Gailhard-Bancel et Savary de Beauregard, députés ; le général de Charette et ses zouaves ; l'amiral Mathieu, etc. J'en oublie certainement.

Aussi le passage du Saint Sacrement à travers les rues pavoisées et le jardin de la Visitation, ouvert aux pèlerins, a-t-il vraiment été une marche triomphale.

Le vénéré cardinal d'Autun devait être heureux en contemplant ce merveilleux spectacle.

Nous avons eu le plaisir d'entendre deux excellents discours. Le matin, dans l'enclos des Chapelains, M. l'abbé Garnier a parlé du double caractère du culte du Sacré Cœur. Par son côté patriotique, il nous donne le programme du salut de la France. Par son côté catholique, il intéresse toutes les nations et il apporte à l'Eglise le moyen de les atteindre toutes, comme Jésus lui en a donné la mission.....

L'Empereur d'Allemagne chez les Bénédictins. — Guillaume II, ayant installé son fils aîné comme étudiant à l'Université de Bonn, a fait avec lui une excursion à l'abbaye, sécularisée sous Napoléon Ier, a été rendue par Guillaume à l'ordre de Saint-Benoît, en 1892. L'abbaye est un vrai chef-d'œuvre du style du douzième siècle, et Guillaume II, qui adore ce style, a offert aux Pères des sommes importantes pour restaurer leur couvent et leur admirable église. Il y a quelques années, il avait fait don à l'église abbatiale de Maria-Laach d'un maître-autel extrêmement remarquable comme œuvre d'art.

L'abbé mitré, Mgr Benzler, a reçu l'Empereur et ses invités à la porte du superbe cloître, qui vient d'être restauré, et lui a adressé des remerciements.

« Partout, a dit Guillaume II, où des hommes se réunissent pour cultiver la religion et pour la porter au-dehors parmi les peuples, ils peuvent être assurés de ma protection ».

L'Empereur a aussi parlé, en termes flatteurs, des grands mérites de l'ordre, en ce qui concerne les sciences et les arts, et a exprimé ses regrets de ne pouvoir pas visiter l'abbaye du Mont-Cassin. Il a visité l'abbaye, l'église et les jardins, a déjeuné avec les moines dans leur superbe réfectoire, restauré grâce à sa libéralité, et ne s'est retiré qu'après trois heures passées dans ce couvent.

Pendant ce temps la France prépare à ses meilleurs enfants des lois d'exception et les jette sur le chemin de l'exil !...

Paris. — Le Conseil central de l'Œuvre de la Propagation de la Foi vient de publier le détail des recettes de l'Œuvre pendant l'année 1900. Elles atteignent presque sept millions de francs ; et malgré toutes les persécutions, malgré les Œuvres nouvelles, onéreuses, créées par le malheur des temps et toujours à la charge des mêmes bourses, la générosité des catholiques français, comme leur foi, demeure inépuisable.

En 1899, les recettes de l'Œuvre de la Propagation de la Foi ont atteint 6 millions 820,273 francs.

En 1900, elles se sont élevées à 6 millions 848.700 francs, soit une augmentation de 28,426 francs.

Sur ces six millions de recettes, la France a donné 4 millions 068,407 francs, et l'Alsace-Lorraine 399,506 francs, soit, en chiffres ronds, 4 millions et demi.

— L'Œuvre de la Sainte-Enfance vient de publier son compte rendu de l'exercice 1900-1901. Les recettes de cet exercice ont été en augmentation de 40,000 francs sur celles du précédent, et se sont élevées à 3,719,013 fr. 38 c. La France a donnée 1,077.633 francs.

La Franc-Maçonnerie et le Gouvernement. — Soixante-cinq loges maçonniques, réunies à Mâcon, sous la présidence d'un sénateur et d'un député, ont adressé à M. Waldeck-Rousseau un télégramme de félicitations pour le complimenter de tout ce qu'il a fait jusqu'à ce jour et pour l'encourager à poursuivre résolument son œuvre. Les soixante-cinq loges demandaient avant tout que le ministère actuel fît voter par le Sénat la loi contre les associations et par la Chambre le monopole de l'enseignement. Voilà donc une association secrète, clandestine, qui ne jouit d'aucune existence légale et qui, forte de la bienveillance et de la protection du pouvoir, ne craint pas de réclamer des mesures de rigueur contre des associations qui ne sont, elles, ni secrètes, ni factieuses. A moins que de se reporter aux époques les plus troublées de la Révolution, nous croyons qu'il serait difficile de retrouver l'exemple d'une manifestation aussi effrontée.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 13 JUILLET 1901

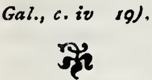
LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE JUILLET)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 14 juillet, 7e dimanche après la Pentecôte, S. Bonaventure, évêque et docteur, double. — A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

(A 5 h., distribution des prix pour le catéchisme de Persévérance.)

— Samedi 20, à 8 h. du soir, salut à l'autel du S. Cœur de Marie.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, à 10 h. grand'-messe. — A 2 h. 1/2, vêpres. Après le salut, catéchisme de Persévérance.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — 7e dimanche après la Pentecôte, S. Bonaventure, A 10 h., grand'messe ; à 3 h., vêpres, complies et salut. — Vendredi soir à 8 h., chemin de la croix et salut.

CHAPELLE DE L'HOTEL-DIEU. — *Fête de Saint Vincent-de-Paul.* Vendredi 19 juillet. — Le 18 juillet, ouverture de l'octave de la fête par le salut du T. S. Sacrement, le soir. — Le 19, fête de Saint Vincent-de-Paul, messes basses à 5 h. 1/2, 7 h., 8 h. et 9 h. Grand'messe à 10 h., chantée par M. l'abbé Verret, chanoine honoraire, supérieur du Petit Séminaire de S. Cheron. — Vêpres à 3 h., suivies du sermon, prêché par M. l'abbé Le Bel, professeur de philosophie à l'Institution N.-D. Salut du S. Sacrement.

L'office du soir sera présidé par Monseigneur.

Indulgence plénière le jour de la fête ou l'un des jours de l'octave.

Tous les jours de l'octave, du 20 au 26 juillet, salut à 5 h. 1/2, le dimanche 22 excepté.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Jeudi 18 juillet, *fête de l'Adoration.* A 6 h. et à 6 h. 1/2, messes basses. A 7 h. 1/2, messe conventuelle avec chants. Exposition du T. S. Sacrement. — A 4 h. 1/2, sermon par M. l'abbé Romet, vicaire de Saint-Pierre. — Salut solennel ; amende honorable. — Indulgence plénière.

CHAPELLE DU CARMEL. — *Fête de N.-D. du Mont-Carmel,* Mardi 16 juillet. — La veille, à 2 h., exposition du S. Sacrement et salut à 5 h. Le jour de la fête, à 5 h. 1/4, exposition du S. S. et première messe ; seconde messe à 6 h. A 7 h. messe solennelle. — A 4 h. 1/2, sermon. — Salut solennel.

Manuel de la Garde-Malade à domicile, par M. le chanoine Grenet, supérieur des Sœurs de la Miséricorde de Séez (Orne). 2e édition refondue. Un vol. broché 2 fr. 50, cartonné 3 fr. — Librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris.

« Le *Manuel de la Garde-Malade à domicile*, revêtu des hautes approbations de Monseigneur l'Évêque de Séez, du docteur Mordret, du Mans, du docteur Lelièvre, de Séez, est un de ceux qui me semblent le mieux conçus pour remplir le but proposé ; et, bien qu'il ait été écrit par un prêtre, il me paraît contenir tout ce qu'il importe à la garde-malade de savoir, pour s'acquitter convenablement et dignement de sa mission, sans oublier les réserves qu'il lui faut observer vis-à-vis de tous et du médecin en particulier.

» *Le malade, la maladie, les remèdes* d'abord ; puis *le moral* et *l'état religieux du malade ; les prières liturgiques et non liturgiques* dont la maladie peut être l'occasion, telles sont les principales divisions de ce livre. » Dr FERRAND.

SOMMAIRE

LETTRE DE SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

Aux Supérieurs Généraux des Ordres et Instituts religieux

LÉON XIII A SES CHERS FILS,

Salut et Bénédiction apostolique.

Les Familles religieuses ont reçu, en tout temps, de ce Siège apostolique des témoignages de sollicitude affectueuse et prévoyante, soit dans les jours d'une paix féconde, soit plus encore dans ceux d'une violente opposition semblables à ceux de l'heure présente. La gravité des outrages qui, naguère, dans quelques nations, ont été adressés aux Ordres et aux Instituts que vous dirigez Nous afflige profondément. La Sainte Eglise en gémit parce que, outre qu'elle est vivement atteinte dans ses droits, elle en éprouve un grand dommage dans son action qui se développe par la concorde de l'un et de l'autre clergé. Car, en vérité, qui touche les prêtres ou les religieux touche à la prunelle de ses yeux.

Quant à Nous, vous le savez, Nous n'avons négligé aucun des moyens qui auraient pu faire cesser une persécution si indigne, dirigée contre vous, non moins qu'épargner à ces nations un fléau aussi terrible qu'il est immérité. C'est dans ce but que déjà, en plusieurs circonstances, Nous avions plaidé chaudement auprès de tous les pouvoirs votre cause au nom de la religion, de la justice et de la civilisation ; mais vainement Nous avons espéré que Nos admonitions seraient écoutées.

Précisément, en ces derniers jours, dans une nation singulièrement féconde en vocations religieuses et à laquelle Nous avons toujours témoigné une très particulière sollicitude ont été approuvées et promulguées par les pouvoirs publics des lois d'exception contre lesquelles, il y a quelques mois, Nous avons élevé la voix dans l'espoir de les empêcher.

Pour Nous, rempli de la conscience de Nos devoirs sacrés et à l'exemple de Nos illustres prédécesseurs, Nous réprou-

vous hautement ces lois contraires au droit naturel et évangélique et à la constante tradition de pouvoir librement embrasser un genre de vie non seulement honnête en lui-même, mais saint; contraire également au droit absolu de l'Eglise de fonder des Instituts religieux qui sont sous son exclusive dépendance et qui lui viennent en aide dans l'accomplissement de sa mission divine en suscitant de grands bienfaits dans l'ordre religieux et civil. Et ce sont ces bienfaits qui éclatent pour le particulier avantage de cette très noble nation.

Maintenant, pour obéir à une impulsion intime, il Nous plaît de vous ouvrir Notre cœur paternel dans le désir de vous donner les saintes consolations que vous en attendez et aussi dans le dessein de vous offrir des enseignements opportuns afin que vous supportiez, toujours avec plus de force, les épreuves et que vous en recueilliez le mérite abondant devant Dieu et devant les hommes.

Parmi les nombreux motifs de réconfort qui jaillissent de la Foi, rappelez-vous, Chers Fils, cette parole solennelle de Jésus-Christ : *Beati estis cum maledixerint vobis et persecuti vos fuerint et dixerint omne malum adversum vos mentientes, propter me* (1) : Outrages, calomnies, vexations vous accableront pour ma cause : alors vous serez heureux !

Quels que soient les prétextes qui, en vérité, sont invoqués pour vous opprimer, vous n'en subirez pas moins la déplorable réalité; la vraie cause en est la haine mortelle du monde contre la *Cité de Dieu* qui est l'Eglise catholique. Le but réel est d'expulser, s'il était possible, du sein de la société l'action restauratrice du Christ, si salutaire et si universellement bienfaisante.

Personne n'ignore qu'une portion élue de la Cité de Dieu est constituée par les religieux de l'un et de l'autre sexe, puisque ce sont eux qui représentent plus particulièrement l'esprit de la mortification de Jésus-Christ et que ce sont eux aussi qui, par l'observance des conseils évangéliques, tendent à porter les vertus chrétiennes au plus haut degré de la perfection, et enfin apportent de multiples manières un secours puissant à l'Eglise.

(1) Matth. v. 11.

Par suite, il n'est pas étonnant que ce soit contre eux que, maintenant comme autrefois, se déchaîne la *Cité du monde* et, en particulier, cette secte qui, par des pactes sacrilèges, s'est étroitement liée au Prince de ce monde et lui obéit très servilement. Il n'est que trop vrai que, dans son dessein, la désorganisation et l'extinction des Ordres religieux constituent une habile manœuvre pour entraîner l'apostasie des nations catholiques.

Mais, s'il en est ainsi, c'est de vous qu'en toute vérité on peut dire : *Beati estis*, puisque vous êtes haïs et persécutés uniquement à cause du genre de vie que, par amour pour le Christ, vous avez librement choisi. Si vous suiviez les maximes et les volontés du monde, il ne vous causerait aucun chagrin, mais, au contraire, il vous comblerait de ses faveurs : *Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret* (1). Mais comme vous suivez une route complètement opposée à la sienne, il en résulte l'opposition et la guerre : *Quia de mundo non estis, propterea odit vos mundus* (2). Ainsi vous l'a prédit le Christ lui-même. C'est parce qu'Il se plaît en vous et vous aime d'un amour de prédilection qu'Il veut vous rendre plus semblable à Lui en vous faisant souffrir pour la justice. Pour vous : *Communicantes Christi passionibus, gaudete* (3). Aspirez au courage de ses apôtres, *qui ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati* (4).

A cette gloire qui provient du témoignagne de votre conscience (5) s'ajoutent, bien que vous ne les cherchiez pas, les bénédictions de tous les gens de bien : ceux-ci, véritablement préoccupés de la paix et de la prospérité générales, estiment qu'il n'y a pas de plus honnêtes citoyens dévoués et utiles à la patrie que le sont les membres des Congrégations religieuses et ils tremblent de voir se perdre avec vous une si grande quantité de précieux avantages. C'est une multitude d'indigents, d'abandonnés, de malheureux au bénéfice

(1) Jean, XV, 19.

(2) Jean, XV, 19.

(3) S. Pierre, IV, 18.

(4) Act., V, 41

(5) I. Corint, I, 12.

desquels ont été institués et soutenus par vous, avec une intelligence et une charité admirables, des œuvres variées. Ce sont des pères de familles qui naguère encore vivaient si rassurés sur l'éducation religieuse et morale des fils qu'ils vous avaient confiés ; et, de fait, à aucune autre époque il ne fut plus nécessaire de donner une éducation sainte, vigoureuse et féconde en vertus énergiques. Ce sont des prêtres qui trouvent en vous d'excellents auxilliaires dans les labeurs de leur si difficile ministère. Ce sont des hommes de tout rang qui, dans ces temps d'universelle perversion, cherchent dans vos conseils et dans la vigueur que leur donne votre exemple, un guide et un stimulant pour faire le bien. Ce sont principalement les Pasteurs sacrés qui vous honorent de leur confiance, qui vous estiment comme les éducateurs expérimentés du jeune clergé : ils reconnaissent en vous les vrais amis de *leurs frères et du peuple* (1), qui offrent pour eux à la clémence divine des prières et des expiations incessantes.

Mais personne plus que Nous qui, du haut de ce Siège apostolique, devons veiller aux besoins de l'Eglise universelle, ne peut justement apprécier les insignes mérites des Familles religieuses. Nous les avons déjà énumérés en d'autres Actes. Qu'il Nous suffise maintenant de louer leur extraordinaire ardeur à suivre les directions et même les désirs du Vicaire de Jésus-Christ quelles que soient les œuvres de civilisation chrétienne et d'utilité publique qu'il s'agisse d'entreprendre, au prix de souffrances infinies et même au péril de leur vie, sur des plages inhospitalières, ainsi que le prouvent les évènements qui se sont naguère déroulés en Chine. Si Nous conservons parmi les plus chers souvenirs de Notre long Pontificat la mémoire des nombreux serviteurs de Dieu que par Notre autorité Nous avons élevés sur les autels, Nous n'avons garde d'oublier que le plus grand nombre d'entre eux furent des fondateurs ou des membres des Instituts réguliers.

Bien plus et pour votre plus grande consolation, Nous ne pouvons vous laisser ignorer que parmi les hommes vivant dans le siècle, remarquables par leur autorité et par leur haute prudence, il se trouve des âmes droites, impartiales, toujours

(1) II, Macch., XV, 14.

debout pour recommander vos œuvres, pour défendre vos droits inviolables de citoyens et proclamer votre liberté encore plus inviolable de catholiques.

Certes, aux yeux exempts de passion, il ne saurait échapper combien c'est un acte ignoble et injuste d'attaquer des personnes qui, sans rien espérer, sans rien demander pour elles-mêmes, se dépensent à procurer le bien-être de toutes les classes sociales.

Que l'on considère l'œuvre des religieux même dans les soins industrieux qu'ils emploient pour développer dans les enfants du peuple les germes d'une bonne nature qui, s'ils étaient mal dirigés, tourneraient au désavantage des autres et au leur ! Ils les préviennent par la foi et par la grâce, ils les gardent et les développent avec patience et sans se décourager jamais. Ainsi ils amènent à maturité le discernement du vrai, l'amour de l'honnêteté, le sentiment du devoir, la fermeté du caractère et la générosité dans le sacrifice : tout autant de fruits, comme chacun le voit, d'un prix inestimable pour l'ordre public et la prospérité des Etats.

Mais, puisque la malignité du monde s'oppose à vos efforts et que, méconnaissant à votre sujet les mérites les plus manifestes, il prétend faire œuvre digne et utile en vous combattant, *arbitretur obsequium se præstare Deo* (1), adorez ô Chers Fils, en toute humilité et confiance, les desseins de Dieu. Si, à cette heure, Il laisse succomber le droit sous la violence, Il ne le fait que dans le dessein plus mystérieux d'un bien futur. Et, de plus, Il a coutume de secourir puissamment, et par des voies imprévues, ceux qui souffrent pour Lui et se confient en Lui.

Dieu dispose des contradictions et des épreuves sur le chemin de ceux qui font spécialement profession de la perfection chrétienne et cela, comme on le sait bien, non seulement pour cimenter et raffermir leur vertu ; mais encore pour retremper en eux le courage qui, d'ailleurs, s'affaiblit parfois dans un calme trop long. Veuillez donc correspondre dignement à ses desseins paternels ; adonnez-vous avec une ardeur nouvelle à une vie de foi, de prières et de saintes œuvres. Que la discipline régulière, que l'union fraternelle des cœurs, que la promp-

(1) Jean, XVI, 2.

titude d'une humble obéissance, que l'austérité et le dépouillement des choses terrestres, que la piété dans les divines louanges prennent en vous une nouvelle vigueur; que vos pensées soient élevées, vos desseins généreux, et que votre zèle pour la gloire de Dieu et la dilatation de son règne soit infatigable !

Et s'il arrive que par les malheurs des temps et des circonstances où vous vous trouvez, vous êtes exilé par des lois odieuses ou menacés de dispersion imminente, vous devrez vous souvenir combien il vous importe de conserver en vous, à l'abri de la contagion du siècle, l'intégrité de l'esprit religieux et de vous tenir toujours prompts et armés contre de nouvelles épreuves.

Et, à ce sujet, Il nous plaît de vous rappeler que diverses instructions aux Réguliers émanés de ce Siège apostolique ont été promulguées, ainsi que des prescriptions spéciales faites par les Supérieurs des Ordres eux-mêmes. Que les unes et les autres conservent leur pleine vigueur et soient consciencieusement observées !

Tous donc, jeunes religieux et profès, ayez les yeux fixés sur vos illustres fondateurs : ils vous parlent par leurs maximes; ils vous guident par leurs règles; ils vous précèdent par leurs exemples. Ecoutez-les, suivez-les, imitez-les avec un soin plein d'amour et de piété. C'est ainsi qu'agirent dans des temps encore plus tristes tant de vos maîtres qui vous transmirent une riche moisson d'exemples et de fermeté dans les épreuves, Montrez-vous dignes de tels pères et de tels frères, afin que tous vous puissiez dire en vous glorifiant justement : *Filii sumus et fratres sanctorum.*

De cette manière, vous pouvez vous promettre à bon droit des avantages signalés, pour vous-même, pour l'Eglise, et pour la société. En travaillant ainsi à atteindre le degré de sainteté auquel Dieu vous appelle, vous accomplirez les desseins de sa Providence spéciale et vous recueillerez les abondantes récompenses qu'Il vous a promises.

L'Eglise, cette Mère si pleine d'amour, qui a répandu ses faveurs sur vos différentes Familles recueillera, en retour, plus que jamais, une coopération plus efficace de sa mission de paix et de salut. Ce sont les deux grâces dont la société moderne, si misérablement affaiblie et dépravée a le plus besoin.

Mais pour la réveiller (la société), pour la soulever et pour l'amener repentante aux pieds de son très miséricordieux Rédempteur, il faut des hommes d'un courage supérieur, d'une parole vive, d'un cœur apostolique qui soient acceptés par Lui comme des médiateurs agréables. Tels vous serez, nous n'en doutons pas. Vous ne pourriez rendre à la société de service plus opportun et de plus noble.

Encore un mot, Chers Fils : la charité du Christ Nous l'inspire pour raffermir en vous les sentiments dont vous êtes animés envers ceux qui attaquent de quelque façon que ce soit vos Instituts et en empêchent les œuvres.

Autant au fond de votre conscience votre attitude doit être ferme et digne, autant par profession *doit*-elle être au dehors toujours calme et indulgente, puisque dans le religieux *doit* singulièrement resplendir la perfection de cette véritable charité qui est prête à la miséricorde sans céder à l'indignation.

Se voir payer d'ingratitude, se voir rejeter, ne peut assurément que contrister la nature ; mais la voix pleine d'autorité de la Foi vous répète l'avertissement sublime : *Vince in bono malum* (1) Mettez-vous en face de la splendide magnamité de l'Apôtre lui-même : *Maladicemur, et benedicimus : persecutionem patimur et sustinemus : blasphemamur, et obsecramus* (2). Et par-dessus tout, elle vous invite à répéter la suppliante prière de Jésus, le souverain bienfaiteur du genre humain, disant du haut de la Croix où il était suspendu : *Pater, dimitte illis.*

Ainsi donc : réconfortez-vous dans le Seigneur (3). Le Vicaire de Jésus-Crist est avec vous ; le monde catholique tout entier est avec vous : il vous admire et vous enveloppe de son affectueuse reconnaissance.

Du haut du ciel, vos pères et vos frères vous encouragent. Et votre Chef suprême Jésus-Christ vous enveloppe et vous ombrage de sa vertu. Vous, ses préférés, insistez dans une fervente prière auprès de son Cœur divin, et soyez assurés d'y trouver un accroissement de confiance et de force pour vaincre par Lui toutes les colères du monde. Que toujours retentisse

(1) Rom. XII, 21.

(2) V. Corint. IV, 12-13.

(3) Eph. VI, 10.

en vos cœurs sa consolante parole : *Confidite; ego vici mundum* (1).

Et qu'enfin Notre Bénédiction vous console et vous encourage, surtout en ce jour qui rappelle la mémoire triomphale des Princes des Apôtres. Nous sommes joyeux de vous l'accorder très abondante à chacun de vous, à toutes et à chacune de vos Familles qui Nous êtes si chers dans le Seigneur!

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 29 juin de l'année 1901 et la vingt-quatrième de Notre Pontificat.

LEON P. P. XIII.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

— La 8e liste des offrandes pour la restauration du Puits des Saints-Forts paraîtra dans huit jours.

La fête de N.-D. du Carmel. — En vertu d'un décret pontifical, en date du 20 juin 1892, une indulgence plénière *totiès quotiès*, à l'instar de la Portioncule, et applicable aux âmes du Purgatoire, peut être gagnée aux conditions ordinaires par les Fidèles, depuis les premières Vêpres de la fête jusqu'au coucher du jour suivant, autant de fois qu'ils renouvelleront leurs visites dans la chapelle du Carmel et prieront aux intentions du Souverain Pontife.

Au Carmel. — Le jeudi 11 juillet, les religieuses Carmélites de Chartres ont célébré solennellement le cinquantenaire d'entrée en religion de Sœur Thérèse du Sacré-Cœur, née Félicité Levacher, originaire de Berchères-les-Pierres. — Mgr l'Evêque de Chartres présidait cette fête de famille et célébrait, à 8 h., la sainte messe dans la chapelle du monastère, en présence non seulement de la Communauté, mais des parents de la jubilaire et d'un certain nombre d'autres personnes invitées.

De beaux chants ont été exécutés à la tribune. Après la messe, une allocution de circonstance a été prononcée par M. le chanoine Goussard, ami de la famille Levacher, et qui assista, étant séminariste, à la cérémonie de profession de Sœur Thérèse. Cette touchante fête de noces d'or ne devait-elle pas emprunter un caractère particulier aux circonstances actuelles, si critiques pour les Congrégations ?

Dreux. — Les offices de la fête patronale (fête de Saint-Pierre), présidés par M. le curé de Senonches, ont revêtu ce caractère de

(1) Jean, XVI, 33.

sublime grandeur qui fait le charme des cérémonies de l'église catholique. La grand'messe, chantée par les élèves du pensionnat Saint-Pierre, a permis à tous les amateurs de notre belle musique religieuse de satisfaire leur amour du beau, en même temps que le charme divin de cette belle solennité élevait leur âme jusqu'à Dieu.

A l'issue des vêpres, M. le chanoine Tissier, l'éloquent directeur de l'Institution Notre-Dame de Chartres, a exposé devant une assistance nombreuse les principaux caractères de la foi.

Il ne nous est pas permis de passer sous silence les chants exécutés par les enfants et apprentis du Patronage Saint-Jean, pendant les vêpres et le salut. Toutes nos félicitations à ces jeunes gens, c'est toujours avec un réel plaisir que nous les entendons, il nous est permis de constater des progrès sensibles dans leur mode d'exécution; progrès tels, qu'ils ne tarderont pas à pouvoir rivaliser avec des chœurs plus entraînés et plus expérimentés qu'eux.

Les bienfaiteurs de cette œuvre ne peuvent vraiment que se louer des sacrifices qu'ils font chaque jour pour sa prospérité. X.

Cloyes. — Dimanche, 7 juillet, ont eu lieu la bénédiction et l'inauguration des nouvelles orgues de Cloyes : orgues sorties des ateliers de M. l'abbé Tronchet, et remarquables comme celles de Brou, de Toury, du petit séminaire de Saint-Cheron, pour lesquelles le même facteur a reçu jadis de la presse des éloges bien mérités.

L'église était remplie de fidèles; une douzaine de prêtres avaient répondu à l'invitation de M. l'abbé Tillard, curé doyen de Cloyes, et l'accompagnaient au sanctuaire. M. le chanoine Goussard présidait la cérémonie.

Le prédicateur, M. l'abbé Tissier, après avoir dit le rôle religieux de l'orgue dans le lieu saint, a donné une instruction très pratique et très intéressante sur les harmonies de la vie chrétienne, harmonies qui ont pour éléments l'amour du beau, l'amour du vrai et du bien. Dieu est la source du beau; la vérité est dans le *Credo*: le bien, c'est la conformité de la conduite aux enseignements de la foi.

L'habile organiste de Neuville-aux-Bois, M. Lauret, docteur-médecin, a fait admirablement ressortir la valeur de l'instrument aussi parfait dans son mécanisme qu'agréable dans ses jeux aux timbres purs et sonores. Nous avons entendu aussi avec plaisir un chœur d'un grand effet, parfaitement rendu par M. le curé du Mée, et un autre morceau bien exécuté par M. Chapron, organiste de Cloyes.

Un *Ave Maria* de M. Lauret et un *O salutaris*, deux compositions de mérite et brillamment chantées ont couronné la fête musicale.

Nottonville. — La bénédiction d'un chemin de Croix, de trois verrières nouvelles et des premiers travaux de restauration au chœur, a été, il y a huit jours, l'occasion d'une pieuse fête dans l'église de Nottonville. M. l'abbé Sainsot, curé-doyen du canton, la présidait; plusieurs autres prêtres étaient venus prêter leur concours au digne pasteur de la paroisse pour la beauté de la cérémonie.

Conie. — *Une bénédiction.* — On nous écrit en date du 10 juillet :

Dimanche dernier avait lieu à Conie une cérémonie bien rare en nos contrées. Je veux parler de la bénédiction du moulin à vent que M. Godard, meunier, vient de faire construire pour suppléer au manque d'eau de la Conie.

Plusieurs curés voisins avaient répondu à l'appel, et malgré la foire de Châteaudun, la chaleur, la longueur du trajet, une belle et nombreuse procession se mit en marche au chant d'harmonieux cantiques et vint ensuite se ranger devant les ailes du moulin mises en croix. C'est alors que M. le curé de Saint-Christophe, dans une allocution vibrante, charma l'assistance, remercia la religieuse et patriarcale famille qui par ces temps d'indifférence avait tenu à appeler les bénédictions du bon Dieu sur ses travaux, à donner à la paroisse ce salutaire exemple ; parla de la foi pratique, de la prière et du pain eucharistique qui comme des ailes transportent l'homme vers le ciel. Puis M. le curé de Conie procèda à la bénédiction intérieur et extérieur.

Tout n'était pas fini. Pour la joie des petits et grands enfants voici une ample distribution de dragées et de rafraîchissements généreusement offerts par M. Godard et ses fils. Personne n'est oublié et partant tous sont contents. Les chants reprennent avec encore plus d'entrain pour ne se terminer qu'à l'église après un salut solennel.

« C'est égal, disait en s'en retournant un bon vieillard, des fêtes comme celle-là valent encore bien les folies qu'on invente aujourd'hui pour les remplacer. »

O. Badaire, *curé de Conie.*

Le Mée. — Le mardi 2 juillet, la paroisse du Mée était en fête : M. l'abbé J. Piédallu chantait sa première messe au pays natal. La paroisse entière, invitée à la cérémonie, avait suspendu ses travaux pour honorer le jeune prêtre et sa famille. Les enfants des écoles étaient là, avec leurs oriflammes et bannières ; les jeunes filles vêtues de blanc comme aux grandes cérémonies. Un nombreux clergé entourait le digne pasteur de la paroisse et une magnifique procession se déroulait pour aller chercher à la maison de famille celui qui venait au nom du Seigneur. Après une allocution de M. le curé du Mée, le jeune prêtre entonnait le *Veni Creator* avant de se rendre à l'église. Oh ! quelle était belle l'église

revêtue de ses plus beaux ornements ! Oh ! qu'il était ému le nouvel élu du Seigneur en montant à l'autel ! L'émotion ne fit que s'accroître lorsque le vénéré doyen de Cloyes monta en chaire pour retracer la jeunesse de celui que la paroisse du Mée tenait à fêter. Qu'elles furent ardentes les prières qui montèrent au ciel ce jour là ! Qu'il était heureux l'abbé Descauses qui avait dirigé vers le sanctuaire les premiers pas de cet enfant. MM. Louis et Chaudouet avaient tenu à rehausser l'éclat de la cérémonie par le concours de leur voix mélodieuse.

L'assistance fut émerveillée par l'exécution d'un chant de circonstance, composé par M. l'abbé Varoqueaux, et par les différents morceaux que firent entendre nos artistes. C'était un touchant spectacle de voir, à l'issue de la cérémonie, les habitants de la paroisse féliciter les parents du jeune prêtre et le jeune prêtre lui-même serrer la main de ses nombreux amis.

Heureuses les paroisses qui, comme le Mée, comprennent la grandeur du sacerdoce ! Heureuses les familles qui s'honorent de donner des prêtres à l'Église ! Heureuses enfin les âmes qui savent répondre à l'appel de Dieu !

Il avait bien raison cet ami qni chantait au nouveau prêtre :

« Va, va sans crainte et sans effroi
Car la Vierge reste avec toi. »

L'abbé M. Nouvellon, *de Blois*.

Châteaudun. — Le R. P. Germain Allard, des missions étrangères de Paris, a chanté sa première messe le 30 juin, dans l'église de la Madeleine, dont le vaste sanctuaire avait été pour la circonstance parfaitement décoré. Une foule nombreuse de parents et d'amis du jeune missionnaire se pressait dans l'église. Après l'évangile, M. l'abbé Crenier, aumônier du couvent des Sacrés-Cœurs de Châteaudun, dans un langage éloquent et devant des auditeurs émus, célébra les grandeurs et les gloires de l'apostolat

Le R. P. Allard s'embarquera au mois d'octobre pour les missions de l'Extrême-Orient.

Cormainville. — Dimanche dernier, la paroisse de Cormainville nous donnait un édifiant spectacle.

Elle honorait un nouveau prêtre, M. Gaston Denizet, fils d'une honorable famille du pays.

La procession triomphale avec ses jeunes filles en blanc, et ses bannières portées par les sœurs du héros de la fête, le cortège des prêtres, ses maîtres ou condisciples, compatriotes ou amis, la grande assistance des fidèles, l'église parée de ses plus beaux atours, fleurs, guirlandes, oriflammes, etc., tout cela faisait plaisir à voir. Mais, ce qui nous a paru plus touchant, c'était ce cercle

nombreux de parents massés au milieu du chœur, ces cinquante personnes qui toutes, le livre à la main, suivaient si religieusement l'office, en y mêlant leurs prières et leurs chants.

M. l'abbé Mercier, curé de Douy, enfant du pays lui aussi, prit la parole, et nous dit éloquemment l'honneur qu'apporte à sa paroisse natale un prêtre de Dieu, et les bienfaits qu'apporte à une paroisse le prêtre sacrificateur à l'autel, juge au tribunal de la Pénitence, docteur en chaire.

Ces belles idées, nous les avons entendu répéter dans les chants si bien exécutés de la journée. Nous croyons être agréable aux lecteurs de les reproduire avec le cantique suivant :

Vois-tu, mon fils, ton avenir sublime,
Vois-tu l'autel, orné des saints flambeaux,
Où notre Dieu se fait notre victime,
Et dans son sang répare tous nos maux.
Nourri du lait de l'Eglise, sa mère,
Et consacré selon l'antique loi,
Un enfant monte au divin sanctuaire,
Et cet enfant choisi de Dieu, c'est toi.

Au lieu des fleurs dont le monde couronne
Les vains plaisirs et la vaine beauté
Son chaste front s'embellit et rayonne
Du doux reflet de la virginité.
Dans son cœur brûle une flamme vivante,
Le zèle ardent, le feu pur de la foi.
Il parle à Dieu d'une voix confiante,
Et cet enfant chéri de Dieu, c'est toi.

Voici l'instant d'ineffable allégresse
Où sur l'autel pour la première fois
Le fils de Dieu, fidèle à sa promesse,
Du haut du Ciel va descendre à sa voix.
Les Chérubins invisibles s'inclinent.
Les yeux chrétiens de bonheur s'illuminent
Et cet enfant, qui montre Dieu, c'est toi.

Pouvoir divin, sublime caractère
Dès que cet homme appelle l'Eternel,
Vers le Très-Haut il élève la terre,
Et vers la terre il abaisse le ciel.
Du Purgatoire il adoucit les flammes,
Dans les enfers il a jeté l'effroi.
Et cet enfant, centre commun des âmes,
Ce faible enfant qui porte Dieu, c'est toi.

Nogent-le-Rotrou. — *Petit Séminaire.* — Le jeudi 4 juillet se tenait au Petit-Séminaire de Nogent-le-Rotrou l'assemblée annuelle des Anciens élèves. Après une messe dite pour le regretté Président, un banquet de cent quinze à cent vingt couverts réunissait sous la vaste tente des fêtes tous les membres présents, tant ecclésiastiques que laïques.

C'est assurément un spectacle peu banal et réconfortant de voir ces hommes de situation et d'état si différents venir de tous les coins du diocèse et même de la France revivre dans un cœur à cœur touchant, dans une fraternité trop rare, les souvenirs de leur enfance, et constater que, après dix, vingt ou trente ans, le même esprit de franche camaraderie, de tenue édifiante, de travail sérieux, de piété solide anime toujours *les petits frères* d'aujourd'hui.

Nota. — On nous prie d'annoncer que la distribution solennelle des Prix, présidée par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Chartres, aura lieu au Petit-Séminaire de Nogent-le-Rotrou, le Mardi 30 juillet, à une heure très précise.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 14 au 21 juillet.

14. *VIIe Dimanche après la Pentecôte. S. Bonaventure,* évêque et docteur. Citons une de ses paroles, tirée de son Traité des dons du Saint-Esprit:

« Si vous voulez exercer votre regard à s'élever vers la vérité, il vous faut appeler avec les *anges* cette même vérité par les gémissements et la prière; l'écouter avec ardeur et dévotion en la société des *archanges*, l'annoncer par les bons exemples et la prédication avec les *Principautés.* Il faut aller à la vérité avec les *Puissances* comme à un refuge; la saisir avec zèle et avidité en la société des *Vertus,* s'associer à elle avec les *Dominations* par le mépris et la mortification de soi-même. Il faut l'adorer avec les *Trônes* par le sacrifice et la louange; l'admirer par la contemplation avec les *Chérubins,* enfin l'embrasser par l'amour avec les *Séraphins.* » — Indulg.: Arch. de S. Joseph.

15. Lundi. — *S. Henri,* empereur, confesseur.

16. Mardi. — *Commémoration de N.-D. du Mont-Carmel,* double majeur. — La T. S. Vierge, que nous honorons aujourd'hui sous le titre de N.-D. du saint scapulaire, apparaissant au bienheureux Simon Stock, général de l'ordre des Carmes, lui mit dans la main ce saint habit, comme un bouclier contre toutes les attaques et un préservatif dans tous les dangers, comme un des plus fermes appuis

à la dernière heure et une espèce d'assurance contre l'affreux péril d'une irrévocable damnation. Marie est le refuge des pécheurs, mais des pécheurs repentants.— Indulg.: Ros. viv. et scap. du M.-C.

17. Mercredi.— S. *Alexis,* confesseur. — S. Alexis, fils d'un riche praticien de Rome, obéissant à une particulière inspiration de Dieu. abandonne son père et son épouse la nuit même de ses noces ; il vit 17 ans sur la terre étrangère en mendiant son pain. Pendant un égal espace de temps, il demeure volontairement inconnu, méprisé, sous un escalier dans le palais de son père. Il lui eût suffi de dire un mot pour se soustraire à ces humiliations. Il aima mieux les souffrir jusqu'à la mort.

18. Jeudi. — *S. Camille de Lellis*, confesseur. Mémoire de *sainte Symphorose* et de *S. Arnoult.* — S. Camille brilla d'une si grande charité pour Dieu et pour le prochain qu'il mérita d'être appelé un ange et d'être secouru par des *anges* au milieu des dangers divers courus dans ses voyages.

19. Vendredi. — *S. Vincent de Paul,* double majeur. — S. Vincent de Paul, violemment tenté contre la foi, écrivit son acte de foi et le plaça sur son cœur, convenant avec Notre Seigneur que lorsqu'il y porterait la main, ce serait un témoignage qu'il désavouerait la tentation. — Ind. : Conf. de S. V. de P., scap. rouge.

20. Samedi. — *S. Jérôme-Emilien*, confesseur. Mémoire de *sainte Marguerite,* vierge et martyre. — C'était un vaillant capitaine d'une famille sénatoriale de Venise. Il fut vaincu à la défense de Castelnovo et emmené prisonnier par les Allemands. Mais il fut délivré miraculeusement par la Vierge de Trévise, qu'il avait invoquée. Ayant recouvré sa liberté, il va déposer ses chaînes aux pieds de son image, change de vie et fonde une congrégation religieuse qui s'occupe des orphelins. Que les pécheurs invoquent, Marie, elle les délivrera des chaînes de leurs habitudes criminelles.

21. *VIIIe Dimanche après la Pentecôte. Comm. de tous les Saints Papes. S. Jean devant la Porte-Latine,* doub. maj..

Les Mystères de la Passion, à Selzach (Suisse). — Scènes émouvantes et préparées comme à Oberammergau, nous dit-on. 400 acteurs. Représentation les 21, 23 et 29 juillet ; les 4, 11, 15, 18, 25 août, et le 1er septembre.

Demander à la Société catholique de Pélerinages, 15, rue de la Pépinière, Paris, les renseignements sur le voyage qu'elle organise.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15





SAMEDI 20 JUILLET 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE JUILLET)

VIRGINI·PARITVRÆ



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O Vierge immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 21 juillet, 8e dimanche après la Pentecôte, *Commémoration de tous les saints Papes*, double. A 9 h. messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — Chapelet.

— Jeudi 25, à 4 h., adoration réparatrice.

— Vendredi, *Sainte Anne*, mère de la T. S. Vierge. Messes à la Crypte dans la chapelle Sainte Anne. Une messe pour l'Arch. des des Mères Chrétiennes.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, à 10 h. grand'-messe. — A 2 h. 1/2, vêpres. Catéchisme de Persévérance.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain dimanche, à 10 h., grand'messe ; à 3 h., vêpres, complies et salut.

BIBLIOGRAPHIE

Revue du Clergé Français. Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. — Sommaire du 15 Juillet 1901 : L'évolution de M J. Lemaître, par C. Lesigne. — La résurrection de la paroisse, par P.-C. Berthont. — Chronique théologique, par Ermoni. — Le troisième commandement de Dieu, par L. Palfray. — Exercices de catéchisme, par J. Bricout. — Tribune libre : La méthode d'immanence, par C. Mano. — L'instruction religieuse dans nos établissements d'enseignement secondaire, par P. Poey. — Prédication : Le baptisé ; sa grandeur, ses devoirs et ses droits, par P. Dhennin. — L'éducation chrétienne. Son importance, par J. Bricout. — Revue mensuelle du monde catholique. — A travers les périodiques. — Bibliographie. — Ouvrages nouveaux.

Ma Conversion et ma Vocation, par le P. Schouvaloff, Barnabite. **3e édition**, précédée d'une Introduction, suivie d'un Appendice sur *l'Association de prières pour le retour de la Russie à l'unité catholique*, et illustrée de plusieurs gravures. Un beau volume in-12 de 368 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco* 3 fr. 90 (Ancienne maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris. Chartres : librairie Saint-Pierre.

» Qu'est-ce que le Père Schouvaloff ? Un homme élevé dès son enfance pour la vie religieuse ? Non, c'est un enfant du siècle, un homme de cour, un grand seigneur russe qui vient raconter au monde d'où il sort, les merveilleuses étapes par lesquelles la Providence l'a fait passer, pour le conduire dans le grand bercail de l'Église catholique.

» Ce livre est à la fois une étude psychologique du plus haut intérêt, un réveil instructif pour l'histoire de la philosophie et de la littérature contemporaine, une œuvre littéraire et un livre de piété. » *Revue catholique*, 1859)

Une découverte précieuse. — Le Vice-Président de la Société d'exploration en Egypte annonce la découverte d'un manuscrit contenant un Chapitre de l'Evangile de Saint-Mathieu. Il a été trouvé à 120 milles au sud du Caire et date de 150 ans après Jésus-Christ. Il appartient à la même classe de manuscrits que ceux du Sinaï et du Vatican, et corrobore d'une façon remarquable le texte de ces derniers.

N° 23. 20 Juillet 1901.

SOMMAIRE

SAINTE ANNE

On se demande parfois avec étonnement pourquoi l'Évangile nous parle si peu des personnages dont les glorieuses destinées se lient si intimement à l'œuvre de notre Rédemption; pourquoi le plus souvent les Saintes Écritures sont muettes sur le détail de leurs vertus et de leur existence?

Une page contiendrait tout ce qui se rapporte directement à la Sainte Vierge; il est à peine fait mention de saint Joseph, et le silence le plus absolu enveloppe la vie, les vertus et jusqu'aux noms bénis de sainte Anne et de saint Joachim.

Cette discrétion si profonde s'explique par cette pensée que toutes les gloires de l'Homme-Dieu rejaillissent sur ces illustres personnages. La sainte humanité de Jésus se réflète sur tous ceux qui furent sa famille, la race et le sang dont elle est descendue.

La gloire d'avoir été l'aïeule du Christ donne à sainte Anne une sainteté plus qu'ordinaire, et ce privilège exceptionnel la place si haut dans la vénération et l'amour du ciel et de la terre que l'histoire n'a pas cru devoir la louer autrement.

Depuis Charlemagne, le corps de sainte Anne, apporté en France par S. Lazare et ses sœurs, confié à l'évêque Aurelius et religieusement gardé à Apt, a reçu des hommages extraordinaires. Les personnages les plus éminents sont venus déposer au pied de l'insigne relique l'hommage de leur dévotion. Les papes Urbain II, Urbain V, la reine Jeanne, comtesse de Provence, Jacques d'Aragon, Louis II, roi de Naples, Marie de Blois, René d'Anjou, François Ier, Henriette d'Angleterre, Anne de Gonzague, Anne d'Autriche et plusieurs autres princes étrangers, ont apporté à la sainte mère de Marie, le témoignage de leur dévotion et de leur confiance.

Le peuple ne resta pas en arrière et depuis douze siècles il n'a jamais cessé de venir implorer à l'église d'Apt le très puissant secours de l'aïeule du Christ.

Les miracles les plus éclatants se sont produits dans ce

sanctuaire mille fois béni. Si aux époques malheureuses de nos annales, durant les guerres de religion et pendant la Révolution, le zèle et la ferveur purent se refroidir autour de ce sanctuaire, on peut constater que de nos jours la dévotion envers sainte Anne reprend de plus en plus.

En Algérie cette dévotion est très en honneur, et il n'est point d'église où ne se manifeste cette tendre piété (1).

Nous ne saurions qu'encourager les fidèles, et surtout les mères chrétiennes, à choisir sainte Anne pour mère et patronne. La puissant crédit dont la mère de la sainte Vierge jouit près de Jésus, son divin petit-fils, ne peut que nous inciter à lui demander son aide et sa protection.

A. Leroy.

LE CULTE DE LA SAINTE VIERGE DANS LE DIOCÈSE DE CHARTRES

Rapport présenté au Congrès Marial de Lyon par M. le Curé doyen de Terminiers (2).

Le diocèse de Chartres, sur trois cent soixante-seize paroisses, en compte aujourd'hui cinquante-sept qui ont pour patronne principale la Sainte Vierge.

Elles portent le nom de la commune. Dans les villes seulement (Chartres, Nogent-le-Rotrou) on les appelle paroisse Notre-Dame. Il y a aussi une paroisse rurale qui s'appelle Les Châtelliers-Notre-Dame, et trente-sept paroisses possèdent une chapelle indépendante.

A Authon-du-Perche, le lundi de la Pentecôte, les paroisses voisines se rendent processionnellement en pèlerinage à la chapelle de Notre-Dame de Langotières.

A Boissy-en-Drouais, la chapelle très ancienne de Notre-Dame de Bon Secours a sa fête le mardi de Pâques, et une procession solennelle aux vêpres du dimanche suivant.

A Chartres, la chapelle de Notre-Dame de la Brèche fut bâtie en 1600 pour conserver le souvenir de la levée du siège de la ville le 15 mars 1568. La tradition rapporte qu'on vit la Sainte Vierge recevoir dans son tablier les boulets lancés par les Huguenots. La chapelle fut élevée à l'endroit même où apparut la Sainte

(1) L'Echo d'Hippone.

(2) Le compte rendu du Congrès Marial a été publié en deux beaux volumes in-8°, à la Librairie-Imprimerie Emmanuel Vitte, de Lyon.

Vierge, et chaque année depuis lors, sauf de 1794 à 1800, le chapitre de Notre-Dame de Chartres et le clergé de la ville s'y rendent solennellement en procession.

Mainvilliers, près Chartres, possède Notre-Dame des Vauroux. Il y eut d'abord une statue de la Sainte Vierge, rappelant le miracle par lequel la sainte relique mit en fuite les Normands conduits par Rollon : d'où le nom de Vauroux (Val de Rollon). Dans la suite, des marchands chartrains, ayant miraculeusement échappé en ce lieu aux mains des voleurs, y firent construire une chapelle. Détruite à la Révolution, elle fut remplacée par un massif de maçonnerie renfermant une statue jusqu'à nos jours. Un oratoire vient d'y être réédifié.

Les miracles et les ex-voto ne se comptent pas à la Cathédrale de Chartres. Les cœurs de toute dimension sont par centaines autour de Notre-Dame du Pilier et à la voûte de Notre-Dame de Sous-Terre, Il y a aussi de nombreuses lampes en ces deux endroits et des plaques commémoratives en marbre à la crypte. Le trésor de Notre-Dame de Chartres est riche en ex-voto de toute nature. On peut signaler une large médaille d'or, donnée par la municipalité en reconnaissance de la cessation miraculeuse du choléra en 1832. On peut regarder comme ex-voto la chapelle Vendôme, annexée en 1413 à l'église Notre-Dame par Louis de Bourbon, comte de Vendôme, en exécution d'un vœu qu'il avait fait pour être délivré de prison. Il la dédia à Maria Annonziata. Le musée de Chartres conserve l'armure de Philippe-le-Bel, donnée par ce prince en ex-voto à Notre-Dame.

Le récit des miracles remplit un gros ouvrage intitulé : Le livre des miracles de Notre-Dame. Cet ouvrage, qui fut composé au moyen âge, pourrait être considérablement augmenté.

Les œuvres d'art sont nombreuses.

La Vierge ouvrante d'Alluyes est en bois de noyer, formant triptyque, quand elle est ouverte, et représentant l'Annonciation avec la Sainte Trinité entre l'ange et la Sainte Vierge. C'est une œuvre très intéressante du milieu du XVI[e] siècle, comme l'indique la décoration. L'auteur est inconnu. Les armes des Robertet, peintes sur le socle, indiquent qu'elle fut donnée à l'église par Claude Robertet, trésorier-général, secrétaire d'Etat de Charles IX (1559-1569) seigneur de la baronnie d Alluyes. A la Révolution, une personne la cacha sur la voûte de l'église, où il était difficile de l'aller chercher. Elle a été intelligemment restaurée en 1880.

L'église Notre-Dame de Chartres est un incomparable monument, dont toutes les parties méritent d'être signalées.

L'autel du chœur est remarquable surtout par le groupe de l'Assomption de proportions gigantesques, formé de six énormes

blocs de marbre de Carrare. C'est le chef-d'œuvre de Bridan, terminé en 1773.

Des bas-reliefs en marbre, du même sculpteur, datent de 1789 et forment le revêtement intérieur du chœur ; plusieurs sont regardés comme des chefs-d'œuvre, notamment la condamnation de Nestorius au concile d'Ephèse ; d'autres cependant les ont en horreur et ne leur pardonnent pas de déshonorer un monument gothique.

La statue de Notre-Dame du Pilier, en bois, est du commencement du XVIe siècle. C'est la statue vénérée des pèlerins. Avant la Révolution les baisers des fidèles avaient creusé la colonne. La statue de Notre-Dame Sous-Terre, à la crypte, est une imitation parfaite de la Vierge druidique exécutée vers le milieu de ce siècle.

La Vierge à l'oiseau date du XIIIe siècle. L'auteur en est inconnu.

Dans le tour du chœur, une statuette est un petit chef-d'œuvre du XVIe siècle. Nombreuses sont les statues de la Sainte Vierge dans les portiques etc., remontant au XIIIe ou au XIVe siècle.

Notre-Dame du Pilier (qui pourtant a ses habits sculptés dans le bois) possède des vêtements d'une grande richesse, entre autres celui en broderie qui fut donné par le vénérable M. Olier, grand serviteur de Notre-Dame de Chartres, et un autre en drap d'or, offert par les fidèles de la ville vers le milieu de ce siècle.

Un tryptique servit de tabernacle à la chapelle Vendôme. Cette œuvre remarquable du XIIIe siècle fut enlevée en 1793 à l'église Saint-Aignan. Il représente la glorification de Notre Seigneur et de la Sainte Vierge.

Les vitraux sont de la même époque et figurent : au nord Marie, refuge des pécheurs, à l'orient Marie, patronne de l'église. — Plusieurs des cent vingt-cinq grandes fenêtres et des cinquante rosaces sont exclusivement consacrées à la Sainte Vierge. Le vitrail de la Vierge Bleue ou de Notre-Dame de la Belle-Verrière est très vénéré des pèlerins.

Deux ceintures faites en os de poisson ont été offertes par les Hurons et les Abenaquis, au XVIIe siècle. Ce travail est intéressant par son exécution autant que par son origine. Sur ces ceintures qui sont très larges on lit, en lettres formées également d'os de poissons, les noms des tribus donatrices avec les mots : *Virgini pariturœ.*

Deux reliquaires appelés Sainte-Châsse, ont été destinés l'un et l'autre à renfermer la précieuse relique de la Sainte Vierge, la Sainte Tunique ou le Voile de Marie. Le premier est un édicule gothique en bronze doré avec médaillons peints sur émail et nombreuses pierreries. Il a environ 0 m 60 de long, 0 m 33 de large, 1 m de haut.

Il a été fait en 1822 par M. Cahier, orfèvre à Paris, et donné par Mgr de Latil, évêque de Chartres, et par les fidèles du diocèse.

Le second est encore un édicule gothique de 1 m 68 de haut, de 0 m 60 de long, de 0 m 15 de large. Il laisse voir la relique dépliée. C'est un chef-d'œuvre d'orfèvrerie, exécuté par la maison Poussielgue de Paris, en 1876, pour le millième anniversaire de la réception de la relique par l'église de Chartres. Il est dû à la générosité des dames de Paris.

De nombreuses madones, quelques-unes ayant plusieurs siècles d'existence, se voient dans de petites niches grillées au fronton des maisons. L'une d'elles est accompagnée de cette inscription :

Si l'amour de Marie
En ton cœur est gravé,
En passant ne t'oublie
De lui dire un Ave.

Depuis bien des générations le moulin sur lequel est cette madone s'appelle le moulin de l'*Ave*.

SAINSOT,
Curé de Terminiers.

8me LISTE DES SOUSCRIPTIONS POUR LA RESTAURATION DU PUITS DES SAINTS-FORTS

A. S.	5 fr.
M. Thirant, curé de Saint-Hilaire de Nogent-le-Rotrou	5
Mlle L. B.	1
Paroisse de Dreux	30
Paroisse de Mézières-en-Drouais	30
M. Emile Agoutin, au Plessis-Saint-Rémy	5
M. Lethiers, curé de Lucé et sa paroisse	12
M. M.	10
Anonyme	2 85
Anonyme de Boisvillette	5
Anonyme	2
M. Piau, curé-doyen de Thiron	4
Mme Huet, Dreux	4
Anonyme	10
M. Duval, au Mesnil	2
M. Hayes, curé de Châtillon et sa paroisse	5
Plusieurs curés du canton de Senonches	20
Mme Rebut à Vitry-le-François	5
A.-D. à Bretoncelles	3
Anonyme de Langey	5
Quatre autres habitants de Langey	4
T. C.	15
Anonyme	3
Une famille	2
Anonyme	1
Anonyme	2 30
Paroisse de Fontenay-sur-Conie	7
Une dame de Chartres	5
Deux anonymes	4
M. Grandet, curé-doyen de Maintenon et ses paroiss.	20

Offrandes recueillies par la Croix d'Eure-et-Loir

Mme M.	5
Paroisse de Sours	12 50
M. Martin, c. de Faverolles.	3
M. Paragot, curé de Neuvy-en-Dunois	2
Mme Ve Wagner à Saint-Rémy-sur-Avre.	3
Mme X.	1

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 21 au 28 juillet.

21. *VIIIe Dimanche* après la Pentecôte. Commémoration de tous les Saints Papes. Mémoire du dimanche et de Sainte Praxède, vierge martyre.

22. Lundi. *Sainte Marie-Madeleine,* pénitente. Double majeur. — C'est le visage inondé de larmes que sainte Madeleine alla se jeter aux pieds de Jésus. Lorsqu'elle eut entendu cette parole du divin Maître : Beaucoup de péchés lui sont remis parce qu'elle a beaucoup aimé, elle aima davantage encore et pleura plus amèrement. Après l'Ascension de N. S. elle se retira dans une grotte solitaire aux environs de Marseille, et pendant trente ans ne cessa de pleurer les égarements de sa jeunesse. Une contrition persévérante préserve de la rechute.

23. Mardi. S. *Apollinaire*, évêque et martyr. Mémoire de *S. Liboire*, évêque et confesseur. — S. Apollinaire, disciple de S. Pierre, le suivit d'Antioche à Rome. L'apôtre l'ordonna évêque et l'envoya à Ravenne. Sa vie fut une suite de miracles. Mais aussi l'on peut dire que son épiscopat, qui dura vingt-neuf ans, fut un martyre continuel.

24. Mercredi. *Vigile* de S. Jacques. Mémoire de *sainte Christine,* vierge et martyre. — Christine, jetée en prison après avoir été horriblement tourmentée, y fut visitée par un ange qui lui rendit sa santé première..... Jetée dans un lac avec une pierre au cou, elle en fut miraculeusement retirée par l'ange auquel Dieu avait confié la garde de sa virginité (*Prop. de Turin*).

25. Jeudi. *S. Jacques*, apôtre. Double de 2e classe. Mémoire de *S. Christophe,* confesseur. — S. Jacques, surnommé le majeur, était frère de S. Jean l'évangéliste et fils de Zébédée et de Salomé, belle-sœur de la sainte Vierge. Il évangélisa l'Espagne, où il bâtit la célèbre église de N.-D. del Pilar. Il fut décapité à Jérusalem par ordre du roi Hérode Agrippa.

26. Vendredi. *Sainte Anne,* mère de la T. S. Vierge, double de 2e classe. — Sainte Anne naquit à Bethléem. Son père était de la tribu de Lévi, et de la famille sacerdotale ; il s'appelait Nathan. Sa mère s'appelait Marie et était de la tribu de Juda. Sainte Anne

épousa Joachim, comme elle juste et pieux. Cependant cette union était demeurée stérile. Se souvenant d'une autre Anne, mère de Samuel, elle pria, et fut exaucée. Alors eut lieu le prodige de la grâce, l'*Immaculée conception* de Marie.

27. Samedi. Off. *de l'Imm. Conception.* Mémoire de *S. Pantaléon*, martyr. — S. Pantaléon, médecin, se convertit à la foi chrétienne dans son enfance. Un jour qu'il se promenait dans la campagne, il rencontra un enfant mort de la morsure d'une vipère. Se souvenant des pieux sentiments que sa mère chrétienne avait déposés dans son cœur, il eut la hardiesse de dire : Mort, lève-toi au nom de J. C., et au même instant l'enfant ressuscita. Il courut sur-le-champ vers un saint prêtre nommé Hermolaüs pour lui demander le baptême.

28. *IXe Dimanche* après la Pentecôte.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Nominations. — Par décision épiscopale ont été nommés :

Curé de Saint-Martin-de-Nigelles, M. l'abbé Vanneur, précédemment vicaire de Notre-Dame, à Nogent-le-Rotrou.

— Vicaire de N.-D., à Nogent, M. l'abbé G. Denizet, jeune prêtre.

Retraite du Tiers-Ordre franciscain. — Elle a été prêchée à Chartres du 8 au 13 juillet par le R. P. René-Marie, franciscain du couvent de Paris.

Distributions de Prix. — Elles auront lieu : à l'Institution Notre-Dame, le 27 juillet, — à la Maîtrise, le 25, — à Saint-Cheron, le 29, au Petit-Séminaire de Nogent, le 30. — pour les écoles des Frères de Chartres (dans la cour de l'Institution N.-D.), le 29, — au Pensionnat des Dames Blanches, le 25, — pour les élèves de l'Institution des Sœurs de St-Paul (dans la cour de l'Institution N.-D.), le 30, — à l'Institution des Sœurs de la Providence, le 31, — au Pensionnat des Frères de Dreux, le 27.

Mignières. — *Les Trois-Maries.* — Lundi, 22 juillet, pèlerinage en l'honneur de Ste Marie-Madeleine, l'une des Trois Maries. La grand'messe sera célébrée à 10 heures et demie.

Les études ecclésiastiques à Chartres. — Nous venons de lire dans le *Bulletin de l'Institut catholique de Paris*, l'avis suivant qui fera certainement plaisir au clergé chartrain :

Les grands séminaires suivants sont autorisés à conférer le grade de baccalauréat en théologie, droit canonique et philosophie scolastique : Bayeux, Beauvais, Blois, Bourges, Châlons-sur-Marne, *Chartres*, Clermont, Coutances, Evreux, Limoges, Nancy,

Paris (Saint-Sulpice et Issy), Le Puy, Reims, Rouen, Saint-Flour, Séez, Sens, Soissons, Southwark, Troyes et Versailles.

Fruncé. — *Fête de saint Martin.* — Le 7 juillet avait lieu dans l'église de Fruncé la fête solennelle de Saint-Martin, patron de notre belle confrérie d'hommes, érigée depuis deux ans dans la paroisse.

Dès l'aube du jour les trois couleurs nationales flottaient gaiement au sommet du clocher. L'église était décorée comme aux plus beaux jours de fête. L'autel, surtout avec ses deux massifs de fleurs et ses trophées de drapeaux tricolores, offrait le plus gracieux aspect. A dix heures, une assistance nombreuse et recueillie se presse dans l'église. L'office est très solennel. Après l'évangile, M. l'abbé Auger, doyen de Courville, monte en chaire. Dans un superbe discours il nous fait assister au triomphe de l'Eglise sur ses ennemis, triomphe perpétué à travers dix-neuf siècles de lutte.

Le soir, après les vêpres, une procession s'organise pour se rendre au magnifique Calvaire érigé le 7 octobre 1900. Ceux qui n'ont pas visité ce monument depuis son érection le trouveront bien changé, grâce à l'admirable charité d'une personne chrétienne dont les bienfaits sont connus de tous, le comité du Calvaire a pu entreprendre au printemps dernier des travaux importants. Le monument est maintenant entouré d'un mur et d'une grille sur une longueur de 125 mètres. Ce sont ces travaux et le terrain lui-même que M. le doyen de Courville daigne bénir. Sur son invitation la foule s'agenouille au pied de la Croix afin de gagner les indulgences accordées par Sa Grandeur Monseigneur Mollien. Aussitôt après, la procession se remet en marche pour se rendre à l'église. Cette pieuse cérémonie se termine par le salut solennel du Très Saint-Sacrement en musique vocale. De telles fêtes ne sont pas sans laisser de profondes et salutaires impressions dans les cœurs chrétiens. Tous nos remerciements à M. le doyen de Courville et à ses vénérés confrères qui daignent témoigner tant de sympathie à la paroisse de Fruncé.

Un groupe de Membres de la confrérie de St-Martin.

Nécrologie. — *M. l'abbé Laigret* — De l'Evêché nous est arrivée, il y a quelques jours, la lettre suivante :

« Nous avons la douleur de vous annoncer la perte que nous venons de faire en la personne de M. l'abbé Louis-Ferdinand Laigret, curé de Frétigny, décédé hier (14 juillet) dans sa 57e année. — Le service funèbre aura lieu mardi 16 juillet à dix heures à Frétigny, et l'inhumation le lendemain à dix heures à la Ferté-Villeneuil. — Vous voudrez bien dire une messe à son intention.

» Agréez, etc. LEGUÉ, E., *vicaire général.* »

M. l'abbé Laigret, né le 22 septembre 1844 à la Ferté-Villeneuil, a été ordonné prêtre le 6 juin 1868, et installé curé de Mottereau le 9 juillet 1868; il est devenu curé de Vieuvicq le 1er juillet 1872, et de Frétigny le 1er avril 1878.

— Nous recevons les lignes suivantes sur la cérémonie des obsèques:

Mardi, 16 juillet à 10 heures, en l'église de Frétigny, a eu lieu le service funèbre pour le repos de l'âme de M. l'abbé Laigret, curé de cette paroisse depuis près d'un quart de siècle.

Un malentendu sur le grand mot : Egalité, de la part des autorités municipales n'a pas permis que l'inhumation du pasteur eût lieu au milieu de ses ouailles, au pied de la grande croix qui ombrage les tombes.

Le corps de M. Laigret a été, après la cérémonie, transporté à la Ferté-Villeneuil, son pays natal. En attendant la résurrection générale, ses dépouilles mortelles dormiront en paix près des cendres de sa famille.

M. le curé de Frétigny était aimé de tous ceux qui ont eu l'avantage de l'approcher. Ses bons paroissiens sont désolés de ne point posséder sa tombe. Ils assistaient recueillis à ses funérailles. Une trentaine d'ecclésiastiques ont tenu, par leur présence à la cérémonie, à manifester ainsi l'estime et l'affection que le clergé lui portait.

M. le chanoine Piau, doyen de Thiron, a fait la levée du corps et chanté la messe.

D'excellentes voix de prêtres ont rendu admirablement bien pendant tout l'office les chants liturgiques.

M. le chanoine Claireaux, curé de l'arrondissement de Nogent, toujours infatigable quand il s'agit de témoigner sa sympathie à ses confrères, a bien voulu présider les dernières prières.

On remarquait avec plaisir parmi les curés accourus des environs et de plusieurs points éloignés du diocèse : M. le supérieur du petit séminaire de Nogent, MM. les abbés Giroux et Fessler, directeurs au grand séminaire de Chartres.

Après le saint sacrifice, M. l'abbé Lemenant, curé de St-Denis-d'Authou, chargé de l'intérim de la paroisse, est monté en chaire. Dans un langage plein de foi et de cœur il a réclamé avant tout des prières pour le pasteur bien aimé qui déjà avait porté devant Dieu les responsabilités de sa charge pastorale. C'est un devoir trop souvent oublié par les fidèles : on a bien raison d'y insister. Il a proclamé, et avec raison, la charité, la bonté inépuisable du défunt, excusant toujours les torts, toujours disant du bien de ses paroissiens, toujours pardonnant les mille peines inséparables du ministère paroissial.

Successivement curé de Mottereau et de Vieuvicq, pendant les premières années de son ministère, il a laissé dans toutes ces paroisses le souvenir de ses vertus sacerdotales. Il a voulu par des fondations de messes en ses trois paroisses perpétuer son souvenir (*in memoria æterna erit justus*), et donner en cela un exemple à tous, surtout verser perpétuellement sur les flammes ardentes du purgatoire la rosée bienfaisante du sang rédempteur.

Les Sœurs de N.-D., institutrices à Frétigny, bénéficieront de longues années encore de sa générosité. Par testament il a voulu soutenir l'enseignement chrétien, continuer l'œuvre principale de sa vie, qui fut aussi la cause première de ses disgrâces. Les travaux de ferme auxquels il présidait pour l'entretien de son école libre ont peut-être avancé ses jours.

Atteint depuis de longues années d'une maladie de cœur, il a été ravi à l'affection de tous en quelques jours par une seconde attaque de paralysie. Que N.-D. du Carmel dont c'était la fête le jour de cette funèbre cérémonie lui ouvre au plus tôt toutes grandes les portes du paradis! *Intra in gaudium Domini tui.*

E. Humily, *Curé de Brunelles.*

— **M. Albert Vassard.** — (Nous lisons dans le *Journal de Chartres*). Mardi 9 juillet, ont eu lieu, en l'église Saint-Pierre de Chartres, les obsèques de M. Albert-Charles Vassard, décédé le 4 juillet 1901, dans sa propriété de la Roseraie, à Trouville-sur-Mer. Né à Chartres en 1826, il appartenait à une des familles les plus anciennes et les plus estimées de cette ville. Il était le frère de M. l'abbé Vassard, qui fut curé de Saint-Pierre pendant de longues années et dont Chartres conserve le bon souvenir.

Magistrat pendant trente ans, sa haute compétence dans les matières juridiques, son talent de parole, l'élévation de son caractère lui avaient valu la réputation la plus hautement méritée.

Les sentiments profondément catholiques qui l'animaient le désignaient comme une des premières victimes, lors des décrets de 1883. Il était alors président du Tribunal de Reims et sa carrière, illustrée par les plus éminentes qualités, se trouva subitement brisée, alors qu'il était encore dans toute la force de l'âge et de l'intelligence.

Prenant avec courage le parti de quitter la magistrature qu'il aimait tant, il se retira à Paris, se consacra au bien et devint un des membres les plus actifs des grandes œuvres charitables parisiennes. C'est ainsi qu'il fut successivement administrateur de l' « Hospitalité de nuit », membre du Conseil supérieur de la Société d'Encouragement au Bien, membre du conseil de fabrique de Saint-Augustin, membre des Conférences de Saint-Vincent de Paul.

M. Vassard était officier de la Légion-d'Honneur et officier de l'Instruction publique.

Atteint, pendant ces dernières années, par une cruelle maladie, il fut entouré des soins de l'épouse la plus dévouée, et vient d'être enlevé à l'affection des siens.

Le deuil était conduit par son gendre, M. Cochin, chef d'escadrons au 3e cuirassiers, frère de M. D. Cochin, député de Paris.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. l'abbé Roussillon, Langlois, MM. Gustave Besnard et Foiret, notaires à Chartres.

Sur la tombe, l'ami intime et le camarade d'enfance du défunt, M. P. Langlois, ancien conseiller de préfecture de la Seine, a prononcé les plus touchantes paroles.

Aux obsèques se trouvaient MM. Poyard, officier de la Légion d'honneur et son fils, et M. l'abbé Schuller, représentant M. le curé de Saint-Augustin, le baron Cochin, le marquis de Mun, Glandry, le commandant Savare, Louis Savare, Mac Avoy, etc., etc.

UNE PAGE DE LOUIS VEUILLOT

Nous sommes certains que nos lecteurs verront avec plaisir cette rigoureuse peinture de notre état social tel que l'on fait les hommes sans Dieu. Il semble que cette page ne date que d'hier.

... Si je n'avais pas été chrétien, je me serais dit, comme tant d'autres : pourquoi des gens bien logés, bien vêtus, bien nourris, tandis que nous sommes couverts de haillons, entassés dans les mansardes, obligés de travailler au soleil et à la pluie pour gagner à peine de quoi ne pas mourir ? Et ce problème m'eût donné le vertige : car si Dieu n'y répond pas, rien n'y répond assez... Si j'étais resté dans cette ignorance où demeure presque tout le peuple ouvrier, croit-on que les *Petits Traits de l'Académie des sciences morales et potitiques* m'auraient persuadé de la nécessité de ce partage inégal où j'avais le mauvais lot ? J'aurais tout fait pour me saisir de cette grosse part, ou je me serais écrié avec la foule : Brisons cette grosse part, et que, dans la misère, règne au moins l'égalité !

Voilà la plaie du peuple : elle est profonde, envenimée. Les constitutions y feront peu de chose, les coups de fusil n'y feront rien. La société meurt si elle ne vomit le poison dont elle s'abreuve depuis un siècle, le poison que des mains perfides et imbéciles lui présentent jusqu'en ces jours de crise où il semble que tout va finir.

Qu'elle se hâte ! Peut-être ne faut-il plus qu'une dernière dose, qu'une dernière loi contre l'Eglise du Christ.

C'est pour mettre la société en garde que, au sein de mon obscurité, je lui signale quelques-uns de ces empoisonneurs. Ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient : révolutionnaires sous le bonnet républicain comme sous la livrée monarchique.

Liberté, égalité, fraternité ! paroles vaines, funestes même, depuis qu'elles sont devenues politiques ; car la politique en a fait trois mensonges. La liberté, c'est la justice; l'égalité, c'est l'humilité ; la fraternité, c'est la charité. Nous serons libres quand nous serons justes ; nous accepterons l'égalité quand nous aurons courbé la tête sous le niveau de la croix; nous pratiquerons la fraternité quand nous adorerons *Notre Père* qui est aux cieux, et quand nous aurons obtenu de lui la grâce d'aimer nos frères du même amour qu'il porte à ses enfants. Jusque-là, il n'y aura dans nos âmes que de l'égoïsme, de l'envie et de l'orgueil; et la devise républicaine ne sera qu'une balle dans nos fusils, ou que le fer de la guillotine aux mains des factions. L. VEUILLOT.

FAITS DIVERS

Les Congrégations religieuses. — Une lettre du Saint-Père vient de donner aux Congrégations religieuses des instructions pour leur ligne à suivre vis-à-vis de la nouvelle loi. Ne pouvant donner le texte complet de ce grave document, nous en indiquons les points principaux :

1° Liberté de demander ou non l'autorisation;

2° Les Congrégations diocésaines peuvent la demander sans restriction;

3° Les Congrégations ou Ordres à Supérieurs généraux devront réserver les constitutions apostoliques en ce qui touche la dépendance de l'Ordinaire;

4° Pour ces mêmes Congrégations et Ordres, les évêques, en acceptant la juridiction, devront faire réserve des droits du Saint-Siège.

Congrès des Directeurs et Protecteurs des Œuvres ouvrières catholiques. — Le Congrès des Œuvres ouvrières catholiques qui va se tenir cette année à Arras, du 22 au 26 juillet prochain, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Williez et sous la Direction de l'Union des Œuvres, dont le centre est à Paris, 11 rue Stanislas, se recommande très spécialement à tous les Prêtres et Hommes d'Œuvres de France par son programme remarquablement actuel et pratique.

Jérusalem. — Le pèlerinage des hommes à Jérusalem que nous avons déjà annoncé, couronne, grâce à un groupe d'élite, les im-

menses manifestations de Rome, de Lourdes et de Paray. Il s'embarquera le 28 août, passera 10 jours à Jérusalem et aux environs: Bethléem, Jourdain, Visitation, avec des guides religieux, nombreux et expérimentés, et on sera de retour à Marseille le 20 septembre. C'est l'époque des vacances. Les deux traversées elles-mêmes seront très sanctifiantes et très instructives. On sera logé à Notre-Dame de France. Les prix sont, tout compris : 3e cl., 300 fr.; 2e cl., 450 fr.; 1re cl., 650 fr. Les aménagements exigent qu'on connaisse le nombre des pèlerins. Ecrire de suite au *Secrétariat, 8, rue François Ier* (Si l'on était empêché de partir, la place serait remboursée, sauf 2 %).

Prudence dans les dévotions. — Beaucoup de *Semaines religieuses* ont averti leurs lecteurs que le Saint Office, par décret du 13 mars 1901, a condamné deux dévotions que des personnes trop zélées s'efforçaient d'introduire dans le courant de la piété chrétienne.

L'une est la dévotion à la main de Notre-Seigneur. On peut se souvenir qu'il y quelques années la presse religieuse essaya d'en détourner ses lecteurs. On avait donné à cette dévotion pour symbole une main ouverte, blessée dans son centre. Sur les extrémités des doigts, on voit les images de l'Enfant-Jésus, de saint Joachim et de sainte Anne. On voulait ainsi allier la dévotion à Notre-Seigneur à celle des saints personnages que Dieu lui a associés d'une façon plus ou moins directe dans l'œuvre de la Rédemption.

L'autre dévotion condamnée a aussi son symbole, qu'on appelle la croix de l'Immaculée-Conception. C'est une médaille en forme de croix portant d'une part, non point l'image de Notre-Seigneur, mais celle de Marie-Immaculée, et de l'autre les saints cœurs avec le monogramme de la Sainte Vierge.

Avis aux familles. — Connaissez-vous la « Fédérale socialiste révolutionnaire des lycées, collèges et écoles supérieures » ?

C'est une ligue fondée il y a quelques mois dans le double but d'unir les socialistes des écoles et de répandre dans ces mêmes écoles les théories révolutionnaires. Et afin qu'aucun doute ne pût subsister sur la portée de ces théories, les promoteurs de la Ligue ont pris soin de les préciser dans un manifeste :

« Considérant que la religion n'est que l'apologie des traditions réactionnaires..., considérant que l'idée de patrie, ne fait que perpétuer une haine injustifiable entre les peuples.. , considérant que le capitalisme exploite le travail..., nous voulons combattre *ces trois fléaux de l'humanité : Religion, Patrie. Capital.*

Dieu ayant été chassé des écoles de l'Etat, le socialisme s'est dit que l'heure est venue de donner à l'athéïsme scolaire ses dévelopements logiques. Et voila qu'il s'apprête à substituer dans

toute la mesure possible son enseignement à celui des Congrégations proscrites.

C'est le socialisme qui a mené avec le plus d'ardeur la campagne entreprise contre l'enseignement religieux ; c'est lui qui a fourni l'appoint de voix nécessaires au vote de la loi infâme. Il veut profiter de sa victoire. Place à l'enseignement des sans-Dieu et des sans-patrie !

Un roi catholique en Afrique. — Le Préfet apostolique du Bas-Niger (Afrique occidentale) vient d'informer Rome que tout un peuple a élu comme roi un excellent catholique, converti depuis quelques années et très lié avec les missionnaires. Le gouvernement anglais a confirmé cette nomination. Dès son avènement au trône, le nouveau roi a donné à son confesseur la grande idole dont ses prédécesseurs se servaient pour maudire les esclaves et les livrer aux supplices et à la mort ; il a fait placer ensuite un beau crucifix au-dessus de son trône, afin que tous ses sujets, païens, protestants ou catholiques, se prosternent devant le signe de notre Rédemption ; enfin, il a accordé à la Congrégation du Saint-Esprit un terrain pour la construction d'une église et d'une école ; en attendant, les catéchismes se font au palais sous sa propre surveillance. Dès la réception de ces bonnes nouvelles, le Saint-Père a fait envoyer un superbe tableau de la Sainte Vierge à ce vaillant chrétien bien digne de régner sur une grande nation.

Le baiser de Petit Jean. — Le petit Jean de B..., rentrant de promenade, vit, dans un couvent où sa mère le conduisait, la mère supérieure découper des hosties qui avaient été faites le matin. La figure de l'enfant devint subitement sérieuse, réfléchie, suavement recueillie; puis avec des précautions infinies, pour ne pas la briser, il en prend une grande entre ses doigts, la baise avec un respect et un sourire d'ange, une visible affection.

— Mais, mon petit Jean, dit la supérieure, le bon Jésus n'y est pas !

— Oh ! marraine, répond l'enfant, je le sais bien; mais demain, à la messe, le bon Jésus viendra, et je veux qu'il trouve là le baiser du petit Jean.

— Pourquoi prends-tu une grande hostie au lieu d'une petite?

— C'est pour faire mon baiser plus grand. Jean de B... n'avait que quatre ans. Il voit maintenant Jésus au Ciel.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 3 AOUT 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT D'AOUT)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 4 août, 10e dimanche après la Pentecôte, *S. Dominique,* conf., double-majeur. A 9 h. messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — Ensuite réunion mensuelle de la Confrérie avec procession et recommandations.

— Mardi 6, La Transfiguration de N.-S , double-majeur, les offices à 9 h. et à 3 h.. — A la messe du Chapitre, avant le *Pater*, bénédiction du raisin nouveau par le célébrant.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain Dimanche à 10 h., grand'-messe. — A 2 h. 1/2, vêpres, salut.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain Dimanche, à 10 h., grand'messe; à 3 h., vêpres, procession de la Confrérie, allocution et salut.

CHAPELLE DU CARMEL. — *Fête de l'Adoration du T. S. Sacrement*, le jeudi 8 août 1901. A 5 h. 1/4, Exposition du T.-S. Sacrement et première messe. A 6 h., deuxième messe. A 7 h., messe conventuelle. — A 4 h. 1/2, sermon par M. l'abbé Colombier, aumônier des Sacrés Cœurs et bénédiction solennelle du T. S. Sacrement. — Indulgence plénière.

BIBLIOGRAPHIE

Mon Nouveau Vicaire, journal humoristique d'un vieux curé, in-8° carré de 450 pages, 6e mille, 4 fr.

Pour nos Malades, par l'abbé A. Lefebvre, prêtre du diocèse d'Arras. Cette brochure a pour but de faciliter au clergé son ministère auprès des malades, en apprenant aux fidèles leurs devoirs. 12 chapitres : La Religion au lit de la mort. — L'insouciance. — Les Préjugés. — Affection mal entendue.— Craintes chimériques. — Prudence chrétienne. — Le saint Viatique. — L'Extrême-Onction. — L'indulgence plénière *in articulo mortis.* — Avis pratiques.— La mort chrétienne. — Conclusion.

Élégante brochure in-12 allongé, de 96 pages, 0 fr. 20 l'exempl.; franco 0 fr. 30. A donner comme récompense dans les catéchismes de persévérance.

Le Recrutement sacerdotal, revue trimestrielle approuvée par plus de cinquante évêques, 3 fr. par an. Tous les abonnements partent du 15 mars.

Toutes ces publications se trouvent aux bureaux de la *Semaine Religieuse,* 3, place de l'Ancienne-Comédie, Limoges, et chez M. Ch. Amat, éditeur, 11, rue Cassette, Paris.

Revue du Clergé français. Letouzey et Ané, Éditeurs 17, rue du Vieux Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois — *Sommaire* du 1er Août 1901. — La discipline pénitentielle. Le traitement des *peccata leviora* dans l'Église primitive, par E. Vacandard. — L'apostolat en paroisse, par Ch. Dementhon. — La question du bonheur dans l'Ascétisme chrétien, par P. Lejeune. — *Tribune libre.* — I. La Loi sur les Associations.

II. Le pape peut-il nommer son successeur, par A. Boudinhon. — III. L'action sociale du Clergé français. — IV. « Soyez bons et encore bons pour tous », par Mgr Richard. — V. Bonté et loyauté, par Mgr Lacroix. — *Prédication.*

N° 24. 3 Août 1901.

SOMMAIRE

LA RETRAITE PASTORALE

Le monde se demande pourquoi tous les prêtres d'un diocèse se réunissent chaque année au Grand-Séminaire pour la Retraite Pastorale. Rappelons-le.

Les prêtres en retraite méditent la parole de Dieu, examinent leur conscience et travaillent à perfectionner leur vie. A cinq heures du matin, au son de la cloche, ils sont debout, sortent de leurs cellules et se rendent en silence à la chapelle. Trois ou quatre fois par jour, un prédicateur monte en chaire, demande à l'Evêque sa bénédiction, puis explique l'Evangile à ses frères. On l'écoute avec un profond respect. Il s'agit beaucoup moins d'instruire ces théologiens que de leur rappeler à eux-mêmes les grandes vérités qu'ils prêchent aux autres.

Comme il est touchant de voir ces vieillards blanchis dans les travaux du saint ministère, suspendus aux lèvres de l'homme apostolique ! Lorsqu'il a cessé de parler longtemps ils demeurent absorbés dans la méditation des sérieuses vérités qu'ils ont entendues. Ils sont là, tous confondus, jeunes et vieux, doyens, chanoines, curés, vicaires. Ils s'agenouillent ensemble devant les quatorze stations du Chemin de la Croix pour expier les fautes de leur fragilité et pour implorer la miséricorde de Jésus-Christ sur la triste indifférence de leurs paroissiens. L'Evêque préside à tout, ne manque pas une seule conférence; il s'est fait séminariste avec le clergé qui l'entoure.

Mais une des choses qui frappent le plus c'est le silence qui règne en ces lieux. Deux à trois cents prêtres sont là réunis, et l'on n'entend que le bruit des pas qui glissent le long des corridors. Tous ces amis qui ne s'étaient pas vus depuis longtemps se rencontrent, se croisent sans se parler, en dehors de la récréation qui suit le repas. Il sont plongés dans les graves pensées qu'a exposées le prédicateur ou qu'ils ont eux-mêmes lues dans les saints livres.

A la fin, quand ils ont bien secoué la poussière du monde et ravivé la flamme de l'amour divin dans leurs cœurs, ils vont deux à deux s'agenouiller devant l'Evêque, et, la main posée sur un cierge allumé, il répètent avec joie la parole heureuse qu'ils prononcèrent dans leur jeunesse, en revêtant la soutane : « Le Seigneur est la part de mon héritage » : *Dominus pars hæreditatis meæ*; puis ils chantent le *Te Deum.*

Après ces jours de paix, fortifiés dans la résolution de servir Dieu et de sauver leur âme, ils retournent prêcher, pardonner les péchés, consoler les malheureux et souffrir les injures qui attendent tous ceux qui travaillent au salut des hommes.

LE JOUR DE LA SAINTE VIERGE

D'après Dom Guéranger, Marie est née un *samedi*, le 8 septembre, l'an 734 de Rome, 16 ans avant l'ère actuelle ; et peut-être est-ce là la raison pour laquelle l'Église a de tout temps choisi le samedi pour rendre à la Mère de Dieu un particulier tribut de prières et d'amour.

De mystiques motifs sont là aussi pour nous engager à célébrer en ce jour la Vierge Secoureuse de l'humanité. Ce jour tient le milieu, nous dit saint Bernard, entre celui de la joie et celui de la tristesse, *inter diem gaudii et diem pœnarum*, comme Marie sert de médiatrice entre Dieu qui jouit de son éternelle béatitude et l'homme soumis à toutes les angoisses du temps.

Il semble aussi que ce jour-là Marie soit plus disposée encore que d'habitude à nous bénir et à nous protéger. Cela est si vrai que, dans la bulle sabbatine de 1620, le pape Paul V a permis de croire que la Sainte Vierge assistait d'une manière spéciale les Confrères du scapulaire le premier samedi après leur mort.

Voilà pourquoi plusieurs saints ont demandé comme une grâce de mourir un samedi ; voilà pourquoi aussi Léon XIII, par un décret du 5 juillet 1883, a permis de réciter en ce jour l'office votif de l'Immaculée ; voilà pourquoi nous devons en ce jour nous renouveler dans la fidélité de notre tendresse à Marie.

L'ABBÉ LELEU.

LES VACANCES

L'arc ne peut pas être toujours tendu, dit avec raison le proverbe.

Les vacances sont nécessaires à l'écolier.

Durant de longs mois, intelligence, mémoire, imagination, toutes ses facultés intellectuelles ont été exercées. Il faut du repos maintenant à son esprit, pour que les notions acquises puissent s'y classer et en prendre possession foncièrement. Le temps est un facteur important dans l'œuvre si délicate de l'instruction.

L'éducation morale exige également une période de liberté plus grande, plus complète, plus continuelle. Comme ces jeunes âmes, repliées sur elles-mêmes, se redressent et revivent sous le regard maternel; comme elles se ressaisissent! L'enfant a besoin pour se former, pour former son cœur surtout, de la vie de famille.

Toutefois, on ne doit pas se faire illusion.

Les vacances sont un danger, un danger très réel, pour l'enfance et la jeunesse.

A la compression de l'école succède la liberté; et cette transition un peu brusque, à un âge où l'expérience manque encore, est pleine de périls et de surprises. Les tentations apparaissent sous toutes les formes.

Il est bon de le dire aux parents: rien surtout n'est plus dangereux que ces longues rêveries, que ces curiosités inquiètes qui charment et torturent à la fois l'imagination des adolescents.

Comment garantir ces chers enfants?

Tout d'abord en leur conseillant la fuite des occasions et des compagnies mauvaises.

Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es!

Ah! si les parents voulaient toujours se donner la peine de réfléchir, comme ce proverbe leur en dirait long sur la conduite de leurs enfants!

Oui, l'enfance est naturellement portée à imiter ce qu'elle voit faire. Combien de jeunes gens, combien de jeunes filles, encore purs au sortir de l'école, ont perdu l'innocence et la grâce durant les mois de vacances!

Il suffit, en effet, d'un instant pour détruire l'œuvre de nom-

breuses années de vigilance. Un regard, une conversation, un sourire peuvent engendrer la corruption. Parents chrétiens, vous ne prendrez donc jamais trop de précautions pour conserver intacts ces êtres que le bon Dieu a confiés à votre sollicitude et qui vous sont si chers. C'est pour vous un devoir rigoureux de veiller sur leurs amis, leurs camarades, ainsi que sur leurs lectures et leurs jeux.

Il est absolument nécessaire aussi de protéger les enfants contre l'oisiveté, la mère de tous les vices.

L'inconscience ou l'insouciance d'un grand nombre de parents sur ce point fait frémir !

Les Saintes-Ecritures nous représentent pourtant le démon parcourant sans cesse les villes et les campagnes..... cherchant une proie à dévorer. Quand il rencontre un homme oisif, il s'en empare, il y établit sa demeure, il y fait chaque jour, chaque heure, chaque minute, son œuvre néfaste. Les parents soucieux du salut éternel et de l'honneur de leurs enfants chercheront donc à occuper, pendant les vacances, toutes les facultés de ces enfants, facultés physiques, intellectuelles et morales.

Mais un moyen de préservation bien plus efficace encore, c'est la fréquentation des sacrements.

On lit dans les *Confessions de saint Augustin* qu'il ne fut précipité dans le désordre que lorsqu'il cessa de tout faire connaître à sainte Monique, sa mère. De même, tant qu'un enfant aura confiance dans le prêtre et recourra à ses lumières, il ne se perdra pas. Il pourra faiblir, mais il se relèvera plus fort peut-être qu'auparavant. Chateaubriand, sans être théologien, a pu écrire que l'innocence recouvrée était non moins belle que l'innocence conservée !

L'instinct de la mère sera ici merveilleusement délicat. Elle comprendra, pour peu qu'elle soit pieuse et préoccupée des intérêts spirituels de ses enfants, la nécessité de la confession, son efficacité, et la fréquentation du prêtre la rassurera en la réjouissant.

COMMENT NAISSENT LES VOCATIONS RELIGIEUSES

I. C'est Dieu qui a créé le monde.

En créant le monde, l'Intelligence souveraine s'est proposé une fin.

Cette fin ne peut être que le bien, — le bien de Dieu et le bien du monde.

Le bien de Dieu, c'est-à-dire la gloire de Dieu; le bien du monde, c'est-à-dire la beauté, la bonté, le bonheur du monde.

Mais qui veut la fin veut les moyens.

Qui veut le bien doit vouloir l'ordre : l'ordre seul peut produire le bien.

Dieu a voulu l'ordre dans le monde.

Il a ordonné tous les êtres vers leur fin : il a ordonné tous les êtres entre eux.

Chaque être a son rôle marqué dans le monde.

Et c'est à chaque être à remplir son rôle.

Les êtres aveugles ne connaissent point leur rôle; mais ils le remplissent, parce que Dieu les mène.

Les êtres intelligents peuvent connaître leur rôle; Dieu veut qu'ils le remplissent avec liberté.

Pour connaître leur rôle, ils n'ont qu'à prier Dieu de le leur réveler; ils n'ont qu'à consulter leurs attraits et leurs aptitudes.

Dieu donne la lumière à qui la lui demande.

Il éclaire l'âme par des illuminations intérieures; il l'éclaire par les sages conseillers qu'il met sur sa route.

C'est un devoir de connaître sa vocation.

Un devoir de prendre les moyens de la connaître.

C'est un devoir pour les enfants de prier, de réfléchir, de consulter.

Un devoir pour les parents de chercher à découvrir quelle est, à l'égard de leurs enfants, la volonté de Dieu.

Ce n'est pas au père et à la mère de tracer la voie de leurs fils ou de leurs filles.

Dieu l'a tracée avant eux.

C'est à eux d'aider leurs fils ou leurs filles à suivre la voie que leur a tracée Dieu.

— Je veux que mon fils soit médecin. — Dieu veut-il que votre fils soit médecin?

— Je ne veux pas que mon fils soit soldat. — Dieu ne veut-il pas que votre fils soit soldat?

— Je veux que mon fils soit prêtre. — Dieu veut-il que votre fils soit prêtre?

— Je ne veux pas que ma fille soit religieuse. — Dieu ne veut-il pas que votre fille soit religieuse?...

II. — Elle était, si je ne me trompe, l'aînée de la famille. Un beau jour, elle prit à part son père et lui dit : « Papa, j'ai un secret à vous confier. » — « Parle, ma fille », répondit le père.

Elle se mit à fondre en larmes : « Père, je voudrais être religieuse... cloîtrée... »

Et le père, pleurant à son tour : « Ma fille... je m'attendais à un pareil aveu... Mais, va, ne crains pas de me faire de la peine ; tu ne pouvais me causer une plus grande joie. Et, que suis-je, pour que Dieu me fasse l'honneur de choisir dans ma famille une de ses servantes? Ma fille..., ma fille... prenons notre chapelet et remercions le bon Dieu ensemble... »

— Fille unique; une belle fortune; une éducation soignée; les charmes de la jeunesse; toutes les qualités de l'esprit et du cœur; un avenir riche d'espérances.

Un jour, elle dit à son père et à sa mère : « J'avais rêvé de passer ma vie auprès de vous, tant que le ciel vous aurait gardés à ma tendresse : mais je sens que le bon Dieu m'appelle à Lui. Je rêve maintenant de me dévouer tout entière au salut des âmes. Me permettrez-vous de suivre ma vocation? »

Le père et la mère n'eurent qu'une réponse, au milieu de leurs sanglots : « Ma fille, tu appartiens à Dieu avant de nous appartenir. Que la volonté de Dieu soit faite! »

Et la nuit qui précéda le départ de la jeune fille, le père et la mère ne se livrèrent point au sommeil : ils passèrent de longues heures en prières auprès de l'ange qui dormait pour la dernière fois sous leur toit. Et dès que l'aube eut paru à l'horizon, ils firent les derniers préparatifs, se mirent en route et allèrent à la porte d'un couvent déposer eux-mêmes, entre les mains de Dieu, le trésor béni où était tout leur cœur.

Ces deux faits se sont passés chez nous, il y a moins de vingt ans.

— Folie! folie! criera le monde.

— Haute sagesse! répondra Dieu.

Et nous ajouterons : « Grâces vous soient rendues, ô Père céleste, qui avez caché ces choses aux superbes et les avez révélées aux humbles!

Le Semeur. (1)

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 4 au 11 août.

4 août. — *Xe Dimanche après la Pentecôte. S. Dominique,* double majeur. — S. Dominique, fondateur de l'ordre des frères Prêcheurs ou Dominicains (XIIIe siècle). Ce fut lui qui introduisit dans l'Église la dévotion du saint Rosaire, dont il se servit avec une efficacité merveilleuse pour la conversion des hérétiques albigeois. — Indulg.: Ros. et scap. bl.

5. Lundi. Dédicace de la basilique de *N.-D. des neiges,* double-

(1) Sem. rel. de Québec (Canada).

majeur. — La neige, tombant au mois d'août, indiqua l'emplacement de la basilique que la très Sainte Vierge voulut voir bâtir en son honneur sur le mont Esquilin, à Rome (366). Marie tient à recevoir nos hommages en des sanctuaires privilégiés, où, semble-t-il, les richesses de son cœur maternel se déversent dans nos âmes avec plus d'abondance. Aimons à aller lui porter en ces lieux bénis le tribut de notre reconnaissance et de notre filial amour. — Ind. : Rosaire viv.

6. Mardi. *Transfiguration de N. S.*, double-majeur ; mémoire de S. Sixte et ses compagnons, martyrs. Cette transfiguration devait fortifier la foi des disciples du Sauveur, les convaincre de sa divinité, leur donner une idée de leur propre gloire après les souffrances de cette vie. — Avec le pape S. Sixte furent martyrisés les diacres S. Félicissime, S. Agapit, S. Janvier, S. Magne et d'autres encore. — Ind. : Sainte Face.

7. Mercredi. *S. Cajetan* ou *Gaëtan*, confesseur, double. — Petit neveu d'un philosophe du même nom, il fut consacré tout enfant à la Sainte Vierge; dans ses jeunes années on l'appelait le *petit saint* ; ses vertus précoces ne firent que grandir avec l'âge. C'est lui qui a fondé la congrégation des clercs réguliers Théatins. — Mémoire de S. Donat, évêque d'Arezzo (Italie), martyr. Ind. : scap. bleu et scap. du Carm.

8. Jeudi. *S. S. Cyriaque et ses compagnons*, Large, Smaragde et Lisinie. Ils furent martyrisés sous Maximien Hérude ; plusieurs miracles opérés par eux avaient signalé leur sainteté et ne pouvaient qu'accroître la haine des persécuteurs.

9. Vendredi. Vigile de S. Laurent. *S. Alphonse de Liguori*, double. Mémoire de S. Romain, martyr. — Saint Alphonse de Liguori, évêque de Sainte-Agathe-des-Goths, et fondateur de l'ordre des Rédemptoristes, se fit remarquer par une tendre dévotion à la passion de Notre-Seigneur, au très-saint Sacrement et à la très-sainte Vierge. « Quelles délices, disait-il, d'être prosterné devant le saint autel, d'y parler familièrement à Jésus, de lui demander pardon de nos fautes, de lui exposer nos besoins, comme un ami fait à son ami, de lui demander son amour et l'abondance de ses grâces ! » Des ouvrages du savant théologien et du pieux ascète, S. Alphonse, les plus répandus sont sa *Théologie morale* et son petit livre : *Les Visites au S. Sacrement*. Ind. : scap. rouge et œuv. des Tab.

10. Samedi. *S. Laurent*, martyr, double de 2e classe. Mém. de la Ste Couronne d'épines.—Le diacre S. Laurent monta sur l'instrument de son supplice, comme sur un lit de triomphe, pressant ses bourreaux de retourner son corps, pour souffrir davantage. Quel exemple de force surnaturelle ! Que ceux qui souffrent dans leur

corps, ou dans leur âme, demandent cette force au Seigneur! L'esprit de sacrifice nécessaire pour gagner le ciel, ne se soutient que par la prière.

11. *XIe Dimanche après la Pentecôte. S. Taurin*, évêque, double.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

La Fête de Ste Anne. — Cette fête a toujours été en grand honneur à la cathédrale de Chartres, comme il convient à la glorieuse mère de notre Reine et auguste Patronne. — C'est à la crypte que se trouve la chapelle de sainte Anne; c'est là qu'elle a été fêtée spécialement par l'archiconfrérie des Mères chrétiennes.

La Portioncule. — Le 1er et le 2 août, les visites pieuses pour gagner l'indulgence *totiès quotiès,* dont nous avons parlé dans notre numéro mensuel de juillet, ont été nombreuses à la cathédrale. Elles auraient dû l'être bien plus encore, disons-le. Sans prétendre trouver là, en ces jours de grâces, une foule qui rappelle celles d'Assise, on serait heureux de voir circuler dans les nefs des groupes considérables de fidèles, accourus pour saluer Notre-Dame, pour prier aux intentions du Pape et demander la délivrance des âmes du Purgatoire.

Petit Séminaire de S. Cheron. — Mgr l'Evêque de Chartres a donné dimanche dernier, 28 août, la Confirmation dans la chapelle du Petit Séminaire de Saint-Cheron; le lendemain, lundi, Sa Grandeur retournait au même établissement pour y présider la distribution des prix, entouré d'un nombreux clergé.

La *distinction*, tel était le sujet de l'intéressant discours prononcé par M. l'abbé Verret, supérieur de l'établissement.

L'Institution Notre-Dame. — Nous venons de parler de la distribution des prix de Saint-Cheron. Même fête avait eu lieu, le samedi 27, à l'Institution N.-D. de Chartres. Là, beaucoup de prêtres, aussi, et beaucoup de notabilités chartraines appartenant à l'armée ou aux différentes administrations civiles. La cérémonie était présidée par Mgr l'Evêque de Chartres et M. Henri Welschinger, ancien président de la Société des Etudes historiques.

M. Welschinger a prononcé un charmant discours inspiré par de fortes convictions chrétiennes et l'amour de la science. Il a félicité les élèves de l'éducation qui développe en eux la foi, l'ardeur pour l'étude et le dévouement à la patrie. Son cœur d'Alsacien a trouvé un langage particulièrement sympathique à l'auditoire en parlant de la cathédrale de Strasbourg, sœur de la nôtre, et en rappelant un fait d'armes commun à Kléber et à Marceau.

De vifs applaudissements ont accueilli également ses chaleureuses paroles sur le travail des Laboureurs de Beauce. L'orateur a fini par cet encouragement aux grands élèves qui vont quitter l'Institution :

« Je leur souhaite de tout cœur d'être fidèles aux enseignements qu'ils y ont reçus et de se rappeler le drapeau de l'Institution qui sur nos trois couleurs françaises porte l'image de Celle que la cité chartraine appelle sa protectrice « *Carnutum tutela* », drapeau sur lequel me semblent apparaître ces trois mots qui seront leur force comme la nôtre : Honneur, Religion, Patrie. »

Le *Journal de Chartres* (nº du 30 juillet 1901), a reproduit *in extenso* ce discours, ainsi que la belle allocution prononcée par M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution, pour présenter M. Welschinger à l'assemblée.

« Tous les ans, dit M. l'abbé Tissier, quand revient le jour solennel de la distribution des prix et que je vois cette sorte d'apothéose qu'on y fait aux jeunes vainqueurs, je me demande avec inquiétude si ce n'est pas donner un faux sens à la vie et lui imprimer une direction fâcheuse que d'attacher tant d'importance et de mettre tant de solennité à ces triomphes scolaires.

» Pour déposer sur des fronts d'enfants la récompense — si méritée qu'elle soit — d'un modeste labeur, on convie tout ce que la cité a de plus digne, tout ce que l'amitié a de plus proché, tout ce que l'éloquence a de meilleur; on dresse une tente, on étend un pavois, on arbore des drapeaux, les harmonies retentissent, les clairons sonnent, les tambours battent comme pour saluer un régiment qui revient de planter sur une terre conquise les couleurs de France...

» Et ce qu'il y a de conquis, mes enfants, qu'est-ce donc!... Pas même la sûre espérance;... la vie sérieuse venant dans la suite donner tant de démentis à ces premiers succès... Tout cela, c'est pour couronner de simples promesses, des promesses qui sont belles assurément, belles en vous comme le matin, comme le printemps, comme la jeunesse... mais que la nature souvent a autant et plus épanouies que vos efforts personnels.

» J'en conclus que, pour ne point fausser le jugement des vainqueurs ni des vaincus, cette cérémonie de triomphe a besoin du moins d'une explication.

» Le prix de la vie, qu'en somme il suffit de remporter, tient à deux choses essentiellement distinctes, suivant l'âge qu'on a : *à l'espérance* quand on est jeune, *à la vertu* quand on est homme..... »

Et cette déclaration, l'orateur l'appuie de pensées bien justes et fortement exprimées. Nous avons remarqué avec une satisfaction particulière les paroles suivantes sur la vertu :

« Suivant qu'on lui fait à l'école une part plus ou moins large, on différencie l'éducation et on oriente diversement la vie. Qui ne préfère à l'homme de succès l'homme de vertu? Chers enfants, notre rêve est que vous soyez tous les deux. On nous accorde volontiers de savoir former l'un; on nous pardonne moins de réussir aussi à faire l'autre... »

Et encore celles-ci :

« Sans vouloir changer l'usage traditionnel des prix, j'ose dire que les vraies et méritoires couronnes ne seront données, mes enfants, avec des retouches sérieuses au palmarès de la vie que demain, demain quand vous aurez vécu, demain quand vous aurez lutté, souffert et servi, demain quand vous aurez prêté à la justice méconnue l'appui de votre parole et de vos actions hardies, demain quand vous aurez vengé le droit outragé, demain quand vous aurez conquis la liberté, porté fièrement le drapeau de la patrie, et glorifié Dieu en vous élevant vous-mêmes... »

Nos Sœurs de Saint-Paul en Corée. — Nous lisons dans une correspondance de cette mission :

La chrétienté de Chemulpo est maintenant servie à souhait pour l'assistance à la messe, grâce à la jolie église qui la dessert aujourd'hui. C'est un monument de style ogival, à une seule nef dégagée et entourée de fausses chapelles qui en augmentent encore la contenance. Une petite flèche très élégante surmonte la tour, qu'on aperçoit de la rade et même de la ville. Le tout a été construit aux frais des Sœurs de Saint-Paul de Chartres à qui on a réservé, comme il est juste, une petite chapelle à part et une place de choix pour les enfants de leur orphelinat. C'est M. Maraval qui a été l'architecte et l'entrepreneur de cette église, dont souvent même il s'est fait l'ouvrier.

Le nombre des enfants de l'orphelinat serait vite décuplé, si les ressources permettaient d'admettre tous ceux qu'on y apporte. Une des Sœurs tient aussi un dispensaire, où de nombreux malades viennent se faire soigner.

Retraite pastorale. — Elle commencera, à Chartres, lundi matin, 5 août, pour finir samedi matin.

FAITS DIVERS

— Le dimanche 4 août, aura lieu, à Sainte-Anne-d'Auray, un pèlerinage de la jeunesse catholique de Bretagne et des provinces de l'Ouest, sous la présidence de Mgr Latieule, évêque de Vannes.

A l'issue de la fête religieuse, une « réunion amicale » groupera

tous les pèlerins sous la présidence de l'amiral de Cuverville, sénateur du Finistère.

— Le congrès de l'Union des associations ouvrières catholiques, qui vient de se tenir à Arras, a eu le plus grand succès.

A signaler, parmi les personnages qui ont pris aux diverses séances la part la plus active : le R. P. Ludovic de Besse, capucin ; le comte de Bizemont ; M. l'abbé François, missionnaire du travail et délégué diocésain pour les syndicats agricoles du Nord ; M. l'abbé Doquin, curé de Bourbon (œuvre des prêts gratuits) ; général Récamier (discours sur la propagande protestante dans les casernes) ; M. Hippolyte Salles (œuvre de l'adoption des orphelins de la marine) ; M. Bellanger et M. l'abbé Delattre (œuvres militaires) ; M. Roux, avocat d'Amiens (l'alcoolisme) ; M. le chanoine Decrouïlle, de Saint-Omer (programme social de Léon XIII) ; amiral Mathieu (œuvres de mer) ; baron d'Allemagne (la franc-maçonnerie) ; enfin M. le chanoine Moreau, de Tours, rapporteur général, qui a été vraiment la cheville ouvrière du congrès.

La cérémonie de clôture du congrès de l'Union des associations ouvrières catholiques a eu lieu à la cathédrale d'Arras, sous la présidence de Mgr Williez.

Le R. P. Gaudeau, jésuite, a prononcé un magnifique discours sur la solidarité chrétienne.

A l'issue du congrès, une adresse de soumission et de filial dévouement a été envoyée au Pape.

Milan. — *Le Saint Clou.* — Il existe à Milan une bien curieuse coutume. La Lombardie possède deux clous de la croix de Notre-Seigneur. L'un, que l'on assure avoir été renfermé dans la couronne de fer de Monza, et c'est précisément de lui que viendrait le nom de couronne de fer ; l'autre est dans la cathédrale de Milan. Mais pour mieux le soustraire à un vol possible, les chanoines ont pensé à lui ménager une cachette à l'abri du vulgaire. Ils ont fait tailler au sommet de la voûte du chœur une niche rectangulaire fermée par une porte de fer, et où, à une hauteur de 50 mètres au-dessus du pavé, repose le saint clou dans un reliquaire d'or. Chaque année, on le descend pendant une journée, pour l'exposer à la vénération des fidèles, et, le soir de l'exposition, on le remonte dans sa cachette. Mais il fallait résoudre le problème de la descente et de la remontée de la relique. Voilà la solution inventée de temps immémorial par les Milanais. Si elle ne correspond plus à nos ascenseurs, elle était cependant pour cette époque reculée un modèle de mécanique. On a construit une sorte de pavillon, terminé en bas par une coupole renversée qui supporte un plancher et au-dessus de riches draperies formant baldaquin. Un chanoine et deux clercs montent dans cette sorte

d'ascenseur et à grand renfort de bras sont hissés jusqu'à la niche. Ils l'ouvrent, descendent avec la relique ; et, le soir venu, dans le même appareil et avec le même cérémonial, au milieu des fumées de l'encens, accomplissent de nouveau ce voyage aérien pour remettre la relique dans sa custode. Ce jour-là, la cathédrale de Milan est bondée de monde qui veut assister au transport aérien des chanoines, transport qui, la chronique le constate, n'a jamais donné lieu à aucun accident.

Un monument au Christ Rédempteur. — On sait que pour inaugurer le vingtième siècle, le comité du « Solennel hommage au Christ Rédempteur des siècles et à son auguste Vicaire » s'est arrêté à l'ingénieuse idée de plusieurs régions de la Péninsule, de placer sur l'un des plus hauts sommets des Apennins ou des Alpes, un monument au Christ Rédempteur, croix ou statue. Elle a été inaugurée en la fête du *Corpus Domini* (la Fête-Dieu), en présence du Pape. Cette statue du Roi des siècles est due à une souscription des commerçants et industriels catholiques du monde entier.

— La grande collection canonique connue sous le nom de *Bullaire romain* se termine avec le pontificat de Pie VII : les *Actes* de Pie IX et de Léon XIII la continuent sous une autre forme. Mais ceux de Grégoire XVI, successeur de Pie VIII et prédécesseur de Pie IX, n'avaient pas encore été publiés. Cette lacune est maintenant comblée. Le cardinal Graniello avait commencé le travail, à sa mort, Léon XIII confia le soin de l'achever à S. E. le cardinal Vincent Vannutelli, préfet de l'Économie de Propagande. Le *Bullaire* de Grégoire XVI sera divisé en deux partie : la partie canonique, concernant les questions religieuses ; et la partie civile, relative au gouvernement des Etats pontificaux. Les deux premiers volumes viennent de paraître à la librairie de la Propagande ; les documents qu'ils renferment vont de 1831 à 1839. Ce recueil formera une source précieuse pour l'histoire du dix-neuvième siècle.

S. E. le cardinal Perraud. — La *Semaine religieuse* du diocèse d'Autun, annonce la démission du cardinal Perraud par le communiqué suivant :

« Le cardinal Perraud a été autorisé par S. S. le Pape Léon XIII à donner sa démission de supérieur général de l'Oratoire.

« Jusqu'à ce qu'il puisse être procédé à l'élection de son successeur, le Saint-Père, consulté, conformément au décret de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers en date du 20 septembre 1885, a nommé supérieur général à titre intérimaire le T. R. P. Auguste Nouvelle, qui était vicaire général de la Congrégation depuis 1884.

« Son Eminence demeure membre de l'Oratoire et, sur la demande du conseil de la Congrégation, a bien voulu accepter le titre de supérieur général honoraire. »

Le Supplice de Jeanne d'Arc. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Rouen :

« Un fait du plus haut intérêt pour l'histoire de Jeanne d'Arc et celle de notre ville doit être ici signalé. M. Pelay a acquis une miniature de la fin du XVe siècle (de l'ancienne collection de M. Ambroise Didot), représentant le supplice de Jeanne d'Arc sur la place du Vieux-Marché. Tous les détails sont conformes à l'histoire et permettent d'assurer que l'auteur de cette précieuse image était un Rouennais, contemporain de l'époque de Jeanne d'Arc, car le manuscrit qui l'accompagne contient des citations de la *Mer des histoyres*, de Robert Gaguin.

« Jeanne est debout, vêtue d'une longue robe violette à manches larges, les mains liées. Le dominicain Martin Ladvenu est à côté d'elle, à gauche; à droite, le bourreau. On remarque quatre échafauds occupés par divers personnages. Le bûcher est placé sur une sorte d'estrade où donne accès un escalier. Les monuments de la place du Vieux-Marché, Saint-Michel, Saint-Sauveur, les halles de la boucherie, les maisons à pignons sont fidèlement représentés.

« On a, dans cette miniature, le plus ancien document connu sur le martyre de la céleste enfant. Tous les amis de Jeanne et de notre histoire font des vœux pour que cette miniature devienne l'objet d'une notice développée avec une reproduction à divers états, en fac-similé d'abord, et agrandi ensuite, afin de mettre dans toute sa valeur cet incomparable document. »

Le dévouement chrétien et sa source. — Il y a à Reims l'ancien hôpital des écrouelles dit de Saint-Maclou. Il est tenu par une religieuse dont la vertu, l'intelligence, le dévouement forcent l'admiration de tous. Elle reçut il y a quelque temps l'avertissement que sa maison allait être visitée par les délégués de... je ne sais trop qui. « Oh ! mais quel bonheur, répond-elle, c'est tout ce que je désire; en voyant l'état de nos pauvres malades, ces Messieurs voudront, bien sûr, les secourir, » Cette bonne Mère passe aussi pour avoir une bonne tête. Elle va d'un air ouvert recevoir ces Messieurs. Or, cet hôpital renferme des malades atteints des maladies les plus terribles, les plus nauséabondes !... Misère humaine ! c'est le différent degré d'infection des plaies qui détermine le classement des salles. La bonne supérieure conduit ces Messieurs dans une salle... ils sont saisis, font la grimace et ont bientôt assez vu ! On passe dans une seconde... ils pâlissent et ne peuvent rester longtemps, ils sont pressés ! On arrive dans une troisième... les représentants du pouvoir tirent leur mouchoir, se bouchent le nez et demandent à s'en aller ! « Oh ! mais non », la bonne Mère tient à tout mon-

trer, il fallut lui obéir. Ils se retirent visiblement émus, l'un deux laissa échapper des larmes qu'il essuya du revers de sa main. Un autre demanda poliment : « Depuis combien de temps êtes-vous ici, Madame ? Depuis quarante ans, Monsieur. — Où puisez-vous un tel courage, poursuivit un troisième avec admiration ? — Dans la sainte Communion que je reçois tous les jours. Sachez, Messieurs, que le jour où le Saint-Sacrement cessera d'être ici, personne n'aura la force d'y rester.

Un dernier avertissement de Mgr Isoard. — Mgr Isoard, évêque d'Annecy, vient de publier une admirable lettre sur la persécution présente de l'Eglise. Dans un langage simple et vigoureux, à la portée de toutes les intelligences, il fait toucher du doigt la conspiration ourdie contre l'Eglise par la franc-maçonnerie dès 1815 et poursuivie depuis cette époque avec une infatigable perfidie.

« Les catholiques, dit-il, tombent de défaite en défaite parce » qu'ils en sont encore à se dire : il faudrait se rapprocher, il » faudrait tâcher de s'entendre. Cependant les catholiques français » sont obligés en conscience de faire tous les efforts qui sont en » leur pouvoir pour défendre la liberté d'enseignement dans leur » patrie. Il faut commencer par regarder Dieu, et par le prier d'être » avec nous dans le combat. Puis vous parlerez et vous soutiendrez » par votre présence, par vos cotisations et souscriptions ceux qui » parlent et qui écrivent pour la bonne cause. Si l'on vous demande » de vous mettre en avant pour répandre un journal et pour » faire partie d'un comité, acceptez sans hésiter.

» Enfin rappelez-vous que vous êtes électeurs et que vous avez » une part de la souveraineté en France. Comme je vous l'ai dit » souvent, un électeur commet une faute grave s'il donne sa voix » à un candidat qui votera des lois nuisant à la liberté des » catholiques. Si cet électeur sait bien ce qu'il fait, il commet par » ce vote un péché mortel.

» Ayant, à mon âge, la certitude de paraître bientôt devant » Dieu, j'aurai la consolation de pouvoir me dire que je vous ai » avertis de votre grand devoir, celui de défendre la foi de vos » enfants et la liberté des congrégations religieuses. »

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

N° 23.




SAMEDI 10 AOUT 1901

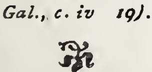
LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT D'AOUT)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O Vierge immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 11 août, 11e dimanche après la Pentecôte, S. Taurin, évêque, *double*. A 9 h., grand'messe. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Lundi 12, sainte Claire, messe du T. O. F., à 6 h., à la Crypte.

— Mercredi 14, vigile de l'Assomption (jeûne). A 3 h., 1res vêpres. A 6 h., matines et laudes.

— Jeudi 15, *FÊTE DE L'ASSOMPTION DE LA T. S. VIERGE.* A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 1/2, office pontifical : Tierce, procession, grand'messe, célébrée par Monseigneur Canappe, le nouvel évêque de La Basse-Terre ; sexte. — A 2 h. 1/2, none, vêpres. A l'issue des complies, procession dite du vœu de Louis XIII, présidée par Monseigneur, dans les rues de la ville ; on y porte la Sainte Châsse. Au retour, dans la Cathédrale, immédiatement salut. — Indulgence plénière pour la visite pieuse (aux conditions ordinaires), à la cathédrale. depuis les premières vêpres de l'Assomption jusqu'au soir de la fête (Bref du 2 septembre 1854).

— Vendredi 16, fête de Saint-Roch. Avant la messe capitulaire de 9 h., procession dans l'intérieur de la cathédrale. Les fidèles sont invités à y assister. Saint-Roch est invoqué spécialement contre la peste et autres calamités publiques.

Samedi 17, à 8 h. du soir, salut à l'autel du Saint-Cœur de Marie.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain Dimanche à 10 h., grand'-messe. — A 2 h. 1/2, vêpres.

Le jour de l'*Assomption* : A 7 h., messe de communion générale ; à 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres, puis départ pour la procession générale.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain Dimanche, à 10 h., grand'messe ; à 3 h., vêpres, complies et salut. — Le jour de l'Assomption, grand'messe à 10 h., vêpres à 2 h. 1/2, salut et départ pour la procession générale.

Etudes publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. Sommaire du Numéro du 20 Juillet 1901. — I. Le Concordat est-il respecté ? I. Les Principes, par le P. H. Prélot. — II. La Dialectique de M. Blondel. Les sources de la nouvelle méthode, par le P. X. Moisant. — III. L'École et la Vie, par le P. W. Tampé. — IV. Le Trésor de Foulon et le Juif Zacharias, d'après des documents inédits, par l'abbé H. Villetard et le P. H. Chérot. — V. La Grande Promesse du Sacré Cœur, par le P. X.-M. Le Bachelet. — VI. La Fin du monde et ses signes avant-coureurs, par le P. F. Prat. — VII. Sainte Lydwine, par le P. J. Noury. — VIII. Instructions aux Supérieurs des Ordres religieux, S. E. le Cardinal Gotti. — IX. Revue des livres. — X. Notes Bibliographiques. — XI. Événements de la quinzaine.

Une Retraite aux Adoratrices du Sacré Cœur à Montmartre, par M. l'abbé Louis Gillot, supérieur des Chapelains de Paray-le-Monial. Un vol. in-16 carré, broché, 2 fr. 50. Librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris.

A propos de la Loi contre les Associations. — Extrait de la *Vérité Française* : **L'Examen de Conscience d'un Religieux.** Un exemplaire, 10 cent. ; cinq, 30 cent. ; dix, 50 ; vingt, 75 ; cinquante, 1 fr. 50 ; cent, 2 fr. 50. (adresser au Journal *La Vérité*, 15, rue de Valois, Paris.)

SOMMAIRE

FÊTE DE L'ASSOMPTION.

MORT DE LA SAINTE VIERGE (1).

Depuis la résurrection du Sauveur, sa Mère immaculée vivait dans la maison de saint Jean, le disciple bien-aimé.

Jean, l'apôtre des vierges, et Madeleine, la pécheresse éplorée, s'étaient seuls trouvés avec Marie au pied de la Croix, touchant symbole de l'innocence et du repentir unis par la pureté sans tache au seuil du monde chrétien.

Le premier fruit qui se détacha de l'arbre sacré du Calvaire avait été l'adoption du genre humain par Marie : « Femme, lui avait dit Jésus, voilà votre Fils. »

L'Homme-Dieu, par cette parole descendue de la Croix, nous unissait avec saint Jean dans la mystérieuse génération des races réconciliées. Si, dans ce moment solennel, il ne dit plus *ma mère*, en s'adressant à la Vierge qui fut le temple de son essence visible, c'est peut-être que le Dieu, près de rentrer dans sa gloire incréée, a voulu proclamer l'accomplissement d'un nouveau mystère, en annonçant que l'Eve spirituelle commençait sa mission.

Madeleine et Jean ne quittèrent plus la Vierge. Ces trois âmes formaient à Jérusalem un sanctuaire caché, d'où l'Esprit divin se repandait sur le berceau de l'Eglise. Marie ne sortait de sa retraite que pour visiter, de temps en temps, les lieux empreints du souvenir de l'Homme-Dieu. Au retour, elle accueillait, dans son humble asile, les députés des villes lointaines où l'apostolat naissant avait déjà semé la parole évangélique. Denys l'Aréopagite, nous a laissé, dans une lettre à saint Paul, le témoignage de sa visite :

« Denys, serviteur du Christ, et chargé de liens par les

(1) Ce touchant récit est emprunté aux *Héros du Christianisme*, par Dom Marie Bernard.

ennemis de la vérité, à Paul, vase d'élection céleste et prédicateur de la sainte doctrine, salut.

« Je déclare devant Dieu que ce qu'il m'a été donné de ressentir quand, par la grâce de Jésus-Christ, je fus admis en présence de sa mère virginale, dépasse toutes les joies humaines. Lorsque Jean, cette lumière des évangélistes, m'introduisit devant la divine Vierge, mon esprit, illuminé par sa grâce ineffable, pouvait à peine soutenir l'éclat d'une telle majesté. J'en atteste Celui dont l'auguste Marie fut le tabernacle vivant, si je n'avais pas été instruit par vos leçons, j'aurais cru voir en elle une divinité ; car rien ne surpasse en sublimité cette gloire mystérieuse dont je fus l'indigne et trop heureux témoin. »

Les derniers jours de cette existence pleine de grâce n'ont point laissé de monument. Pour retrouver les traces de Marie, il faut suivre saint Jean.

Lorsque la persécution d'Agrippa dispersa les chrétiens de Jésusalem, l'Evangéliste emmena sa mère à Ephèse, et Madeleine les accompagna.

Quand cet orage fut passé, Marie voulut revenir au pied de la montagne du Salut. Un doux pressentiment lui faisait entrevoir la fin de ses épreuves et le commencement de son immortalité.

J'ose à peine effleurer les traditions qui ont gardé ses adieux à la terre. Trois Pères de l'Eglise, Denys l'Aréopagite, Mélithon de Sardes et Jean Damascène, nous ont transmis cette touchante histoire.

Ils disent que l'Ange de l'Annonciation descendit encore une fois devant la Vierge ineffable, et lui dit en s'inclinant : « Je vous salue, bénie entre toutes les femmes. Dans trois jours, le Roi des Cieux viendra visiter votre âme pour la détacher de la terre. »

A cette nouvelle, Marie fut ravie dans l'extase d'une joie radieuse. L'ange avait disparu comme un éclair qui s'éteint sous le voile des nuits d'été, mais il avait laissé pour signe de son message une palme cueillie dans les jardins éternels.

Marie éleva ses mains tremblantes : « Seigneur, s'écria-t-elle, vous vous êtes souvenu de votre humble servante ! Votre absence a été bien longue ! Hâtez pour moi, ô mon Fils, l'heure de la délivrance. »

Vers le milieu de la troisième journée, tous les Apôtres, à l'exception de saint Thomas, se trouvaient réunis à Jérusalem, dans la maison de saint Jean.

Marie sentait venir doucement l'heure du sommeil sacré. Elle s'en allait à Dieu sans souffrir, et voulait laisser à l'Eglise le testament de son bonheur.

Les saintes femmes qui avaient pleuré sur le passage de Jésus quand il gravissait le Calvaire, étaient aussi conviées à cette fête majestueuse du trépas chrétien. Elles avaient semé de fleurs des champs la couche pauvre où la mère de l'Homme-Dieu s'inclinait pour mourir.

Lorsque Marie eut compté du regard, autour d'elle, tous les témoins qu'elle attendait, elle recueillit ses forces et leur dit : « Mes enfants bien aimés, bénissons le Seigneur. L'ange de la bonne nouvelle m'a annoncé qu'aujourd'hui j'irai marquer vos places dans l'éternelle patrie. Nous allons nous séparer pour un peu de temps... N'attristez point cette heure ; car, pour vous aussi, elle est pleine de bénédiction... »

Comme elle achevait ces mots, son visage pâlit légèrement ; elle étendit ses mains sur les Apôtres agenouillés, et ferma doucement les paupières.

Il se fit un silence religieux, au fond duquel s'étouffaient des sanglots.

Quand le soleil couchant s'éteignit derrière le Calvaire, Marie souleva ses mains, comme pour saisir une vision souriante, et on l'entendit murmurer : « Mon Fils, me voici, je remets mon âme entre vos mains. »

Après la veillée funèbre, dit Mélithon de Sardes, les Apôtres appelèrent les fidèles pour suivre le corps sacré jusqu'au sépulcre, qui l'attendait dans la vallée de Josaphat.

Marie, enveloppée de parfums, reposait sur un lit portatif, au pied duquel, jusqu'au dernier moment, les disciples versèrent des larmes et des fleurs.

La mort n'avait pas mis son signe sur la face de la Vierge. Le tabernacle du Verbe fait chair ne pouvait être soumis aux agents de la destruction.

Quand le cortège fut rangé avec des torches devant la maison de saint Jean, le chef des apôtres donna le signal du départ. Au chant des hymnes de David, le fils adoptif de Marie sortit le premier, portant la palme sacrée, sur laquelle

coulaient les pleurs. Saint Pierre et saint Paul parurent après lui, chargés du dépôt virginal. A l'instant où le corps de Notre-Dame franchit le seuil de sa demeure, une grande lumière resplendit dans les airs, et l'harmonie des cieux répondit aux cantiques de la terre...

C'est au pied du mont des Oliviers, selon Denys l'Aréopagite, témoin oculaire, que le corps de Marie fut déposé au fond du sépulcre creusé dans le roc.

Pendant trois jours, les Apôtres et les disciples revinrent prier auprès de ce lieu saint. Le troisième jour, arriva saint Thomas, qu'une vision ramenait de pays lointains, pour rendre témoignage à la glorification de Marie, comme il avait rendu témoignage à la résurrection de Jésus.

« Vous arrivez trop tard », lui dirent en pleurant les autres Apôtres ; la mère du Sauveur n'est plus avec nous. — Vous l'avez contemplée jusqu'à sa dernière heure, reprit Thomas, vous avez recueilli sa dernière parole, et elle vous a bénis ; voulez-vous donc me priver de ma part de ce bonheur ? Ne me montrerez-vous pas où vous l'avez mise, afin que je vénère encore une fois ses traits sacrés ? »

On ne pouvait refuser au missionnaire évangélique une faveur si légitime. Il fut conduit au tombeau de Marie, et les fidèles de Jérusalem prirent part à cette pieuse visite.

Quand on eut déplacé la pierre qui fermait l'entrée du sépulcre, le blanc linceul de la Vierge y fut seul retrouvé. Le corps était allé se réunir à l'âme dans les cieux.

L'ENFANCE DE MONSEIGNEUR GOUTHE-SOULARD

« Je me souviendrai toujours, disait Mgr Gouthe-Soulard, des sacrifices que s'est imposés ma bonne et pieuse mère pour faire de moi, d'abord un fervent catholique et ensuite un digne serviteur de Dieu dans le sacerdoce. Aucun détail de ses soucis et de ses tendres soins n'est sorti de ma mémoire et de mon cœur : ces souvenirs sont comme d'hier et plus durable que l'airain. »

Né à Saint-Jean-la-Vêtre, commune située sur le plateau verdoyant du Haut-Forez, non loin de Montbrison, le petit Gouthe-Soulard perdit son père à l'âge de quatre ans. Lorsqu'il entendit, durant cette nuit funèbre, les sanglots qui éclataient dans la maison, le petit orphelin sauta de sa couchette et vint pieds nus,

tout en pleurs, dans la chambre mortuaire. On voulait l'en éloigner, mais il protesta et il dit naïvement : « Je veux aider à pleurer ». Il commença de bonne heure, il aida toujours à pleurer et à souffrir.

A peine sorti de la première enfance. Xavier fut envoyé à l'école. Elle était dirigée par un de ces bons vieux magisters dont le dévouement égalait l'honorabilité. Avec les nouvelles lois scolaires si restrictives de l'enseignement religieux, le type est moins commun de ces anciens maîtres d'école qui, bien que laïques, ne laissaient pas d'inspirer à leurs élèves une foi profonde et s'efforçaient, par leur conduite et par un enseignement moral basé sur le catéchisme, de faire de leurs élèves plutôt des chrétiens convaincus que des demi-savants orgueilleux et incrédules : il en existe cependant encore quelques-uns.

Ecoutons comment le petit écolier d'antan, devenu archevêque d'Aix, aimait à parler de son vieux maître.

« Le b-a ba, la croix de Dieu, mes premiers mots de lecture, mes premières grosses barres d'écriture, m'ont été enseignées par un maître laïque. C'est lui qui m'a appris mes premiers chapitres du catéchisme ; c'est lui qui m'a conduit pour la première fois au confessional de mon vieux curé de campagne. J'ai gardé de ce digne homme le meilleur souvenir, et après de longues années et bien d'autres soucis, je pourrais encore redire la manière de nous instruire, de nous corriger, de nous encourager, de nous punir ; et ma vieille expérience me ferait affirmer qu'il ne s'y prenait pas trop mal. Il représentait très bien, près de moi, l'autorité de mes parents qui étaient très chrétiens. Aucune loi ne lui défendait de m'apprendre ma prière, de me préparer à ma première communion ; cet homme-là vivra éternellement dans mon souvenir. C'était un instituteur laïque, et un très bon. »

Peu de temps après son veuvage, sa mère s'était retirée à Saint-Julien-la-Vêtre, commune voisine de Saint-Jean. C'est là que Xavier passa la plus grande partie de son enfance et qu'il fit la première commuion des mains de M. Barge, ce bon vieux curé qui devait lui dire plus tard, d'un accent prophétique, en constatant ses premiers succès au petit séminaire de Saint-Jodard : « Xavier, tu seras évêque. »

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 11 au 19 août.

11. *XI*^e^ *Dimanche* après la Pentecôte. *S. Taurin*, évêque (ve siècle). A Chartres, où l'on possède ses saintes reliques dans la cathédrale, on l'invoque pour obtenir la pluie.

« Un ange lui annonça le moment de sa mort... Et comme il avait eu une dévotion particulière envers les saints anges pendant sa vie, on vit à son décès un grand nombre de ces esprits bienheureux qui chantaient des louanges à son honneur et qui consolaient le peuple. Ce fut aussi un ange qui marqua le lieu de sa sépulture. » (*Sa vie*).

Demander, par l'intercession de saint Taurin, que ceux qui enseignent, par leur dévotion aux saints anges méritent d'en être assistés. (Œuvre Ste Cath. d'Alex., 41, rue Jacob, Paris).

12. Lundi. *Sainte Claire*, fondatrice des *Pauvres Dames* ou *Clarisses*. Touchée par l'exemple et les paroles enflammées de saint François d'Assise, elle foula aux pieds toutes les espérances du siècle, pour revêtir la bure grossière de la Pénitence et de la pauvreté. Elle accomplit des miracles sans nombre, sauva la ville d'Assise des mains des Sarrasins, et, toute consumée d'amour pour le Dieu de l'Eucharistie, elle s'en alla au ciel célébrer avec son céleste époux les fiançailles éternelles. — Indulg. : T. O.

13. Mardi. *Sainte Radégonde*, reine veuve. Mémoire de *S. Hippolyte* et de *S. Cassien*, martyrs. — Sainte Radégonde, captive de Clotaire Ier avant d'être sa femme, avait tant de vénération pour les saints autels qu'elle en nettoyait les marche-pieds de sa propre main. Elle faisait elle-même le vin qui devait servir à l'autel et cuisait les hosties qui devaient être consacrées. Entourons de respect nos églises et tout ce qui tient au culte de Dieu.

14. Mercredi. *Vigile de l'Assomption*, jeûne et abstinence. Mémoire de *S. Eusèbe*, confesseur. Il combattit à Rome les Ariens avec beaucoup de zèle sous le règne de Constance. Il fut emprisonné dans sa propre chambre par ordre de l'empereur, et s'y sanctifia par une prière continuelle.

15. Jeudi. *Assomption* de la T. S. Vierge. Double de 1re classe avec octave. — Procession dite du vœu de Louis XIII.

L'Eglise a toujours incliné vers le sentiment que la T. S. Vierge est ressuscitée et qu'elle est en corps et en âme dans le Ciel. Elle propose dans ses offices les sermons et les traités des Pères où le mystère de la Résurrection de N.-S. est déclaré en termes exprès. Enfin cette vérité est si fortement imprimée dans l'âme des fidèles qu'il ne faut point douter que le S. Esprit n'en soit l'auteur, quoique cette pieuse croyance ne soit pas encore un article de foi. — Indulg. : *Ros.*, scapul. bl. et du Carmel, Enf. de Marie, Méd. dè S. Ben., Ind. apost.

16. Vendredi. *S. Roch*, confesseur. — S. Roch naquit à Montpellier, d'une illustre famille, qui portait le surnom *de la Croix*. Sa mère le voua, avant même sa naissance, à Jésus crucifié. Elle désira que le fruit de ses entrailles fût tellement à Jésus-Christ

qu'il put résumer en lui toute la force de cette devise de sa famille : *La Croix avant tout.* Ses désirs furent exaucés, et un fils lui naquit portant sur sa poitrine la marque visible d'une croix de couleur rouge : d'où lui vint ce nom de Roch, qui signifie croix rouge, par abréviation, dans le langage languedocien. Toute la vie de S. Roch fut une croix continuelle. Il fut méprisé du monde malgré ses services et ses miracles, jusqu'à être enfermé dans une prison.

S. Roch est invoqué contre la peste parce qu'il soigna les pestiférés et les guérit souvent.

17. Samedi. *Octave de S. Laurent*, martyr. — Le nombre des miracles qui se faisaient au tombeau de saint Laurent le rendirent célèbre. Qui a prié à son tombeau, dit S. Augustin, et n'en a pas obtenu ce qu'il demandait? S. Léon le Grand estime que le martyre de S. Laurent n'est pas moins glorieux à l'Eglise de Rome, que celui de S. Etiennne l'est à celle de Jérusalem.

XIIe Dimanche après la Pentecôte. *S. Joachim*, père de la T.-S. Vierge. Double de 2e classe. Mémoire de *S. Hyacinthe*, du dimanche et de *S. Agapit.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Clôture du Jubilé. — Nous reproduisons l'article 8 du dispositif publié par le Mandement de Mgr l'Evêque de Chartres en date du février 1901 :

« La clôture solennelle du Jubilé sera faite dans notre église cathédrale le jeudi 15 août, fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, par un salut solennel qui aura lieu à l'issue de la fête de la procession générale et auquel assistera tout le clergé de la ville.

On y chantera le psaume *Benedic, anima mea, Domino* (Ps. 102) et le *Te Deum* avec le verset *Benedicamus Patrem* et l'oraison de l'action de grâces. Dans les paroisses du diocèse, cette cérémonie de clôture se fera le même jour. »

— Mgr l'Evêque de Chartres attend pour le milieu de la semaine la visite de Mgr Canappe. C'est le nouvel évêque de la Basse-Terre (Guadeloupe), ancien vicaire général de ce même diocèse, originaire d'Amiens ; il a été invité par Mgr Mollien à officier pontificalement à la Cathédrale de Chartres le jour de l'Assomption.

— Il y a quelques jours, Mgr Chapon, évêque de Nice, se rendant en Bretagne, s'arrêtait à Chartres pour y faire son pèlerinage à Notre-Dame qu'il a renouvelé déjà bien des fois. Sa Grandeur a

célébré la sainte messe à la Crypte et rendu visite à Mgr Mollien qu'il avait prévenu de son passage.

Nominations. — Par décision épiscopale, ont été nommés :

Curé de Frétigny, M. l'abbé Dourdoigne, précédemment curé des Autels-Villevillon.

Curé des Autels-Villevillon, M. l'abbé Vanneur, précédemment vicaire de N.-D. de Nogent-le-Rotrou.

Retraites. — La retraite pastorale se terminera à Chartres, au jour où paraîtra notre présent numéro, samedi 10 août — Les retraitants ont entendu avec une vive satisfaction les instructions du prédicateur, le R. P. Malige, ancien supérieur du grand séminaire de Rouen : dans ses paroles d'une piété profonde et d'une forte doctrine on a vite reconnu l'apôtre théologien, habitué depuis de longues années à l'enseignement ecclésiastique et à la direction des âmes sacerdotales.

— Cette semaine aussi a eu lieu, au couvent de la Providence, la retraite annuelle. Prédicateur : le R. P. Mordedeuf, de la Congrégation de Saint Rédempteur.

Cloyes. — Dimanche, la petite église de Cloyes était en fête. Comme d'habitude elle célébrait, le premier dimanche d'août, l'œuvre de la Sainte-Enfance. Cette œuvre essentiellement humanitaire que ne sauraient désavouer nos plus farouches démocrates, est née jadis en terre de France catholique. Elle a pour but d'arracher plus particulièrement les petits enfants de l'Extrême-Orient, de l'Afrique, etc., à la barbarie de leurs parents encore soumis au paganisme le plus éhonté, comme Moïse fut sauvé des eaux du Nil et de la cruauté de Pharaon. Les missionnaires et les sœurs de Saint-Paul de Chartres leur prodiguent l'argent de l'œuvre sous la forme de pain matériel sans doute, mais aussi sous couleur d'éducation chrétienne, c'est-à-dire de civilisation française. Voilà le thème excellemment développé par M. le curé doyen de Cloyes. De gracieuses Chinoises et un tout petit Chinois ont fait la quête. Selon la coutume, heureusement introduite par les sœurs de Saint-Paul, ces admirables Françaises qui se dévouent spécialement aux œuvres indo-chinoises, quelques artistes de mérite ont bien voulu tenir les nouvelles orgues et exécuter des chants religieux, parmi lesquels un « Je crois en Dieu », et l'*Ave Maria* de Gounod.

(*Echo Dunois*).

Au baccalauréat. — Quatre des clercs de Notre-Dame qui ont fait leur rhétorique cette année à la Maîtrise viennent de se présenter au baccalauréat « première partie ». Trois ont été entièrement reçus : Jean-Marie Lemoüel, de Port-Villez (Seine-et-Oise), Elie Isambert, de Meslay-le-Grenet, Noë Lelard de Saumeray. Le

quatrième, Léon Doucet, de la Buffière (Vendée) a été déclaré admissible.

Nécrologie. —Jeudi matin, 8 août, après l'instruction de 10 heures, Monseigneur a informé les prêtres retraitants de la mort de M. l'abbé Hubert, curé de La Puisaye, décédé la nuit précédente dans sa paroisse. Des prières ont été récitées aussitôt pour le repos de l'âme du défunt.

M. l'abbé Hubert, Adrien-Etienne-Edouard, né en 1849 à Terminiers, a été ordonné prêtre le 25 mai 1872 et nommé alors vicaire de Senonches. Deux ans après, en 1874, il a été nommé curé de La Puisaye. Depuis plusieurs années il desservait en même temps La Framboisière.

Nous le recommandons aux pieux suffrages de nos lecteurs.

VARIÉTÉ

LA GRÈVE DES INSTITUTRICES

Il est à craindre que M. Leygues, ministre de l'Instruction publique et grand maître de l'Université, ne se livre, pendant les vacances, à des réflexions pénibles. Il ne sait plus, en effet, où trouver des instituteurs, ni surtout où découvrir des institutrices, et il lui est devenu plus facile, dans ces conditions, de clore l'année scolaire que de la rouvrir. Lisez attentivement, pour vous bien édifier sur ce point, sa circulaire du 30 mai dernier. Il s'y plaint qu'on ne puisse plus proposer que 1,450 instituteurs, quand il en faudrait 1,795, et qu'on ne trouve plus, de même, que 1,849 institutrices, quand on en demande 4,592. En cette seule année 1901, il manque, sur un tableau, à l'appel de la république, 345 instituteurs et 2,743 institutrices ! Et de qui tenons-nous l'information? Du ministre lui-même. En outre, lisez aussi la ministérielle *Dépêche de Toulouse,* et vous ne serez pas moins suggestivement renseigné. « Aujourd'hui, se lamente-t-elle, le paysan, l'ouvrier, *l'instituteur lui-même* se refusent à faire de leurs enfants des instituteurs. *Les écoles normales sont abandonnées...* En 1880, et années suivantes, la moyenne des candidats aux examens d'entrée à l'école normale de Toulouse était de 100 à 120, et celle des admissions de 20 à 25... Savez-vous combien il y avait de candidats en 1900, c'est-à-dire vingt ans après? Sept. Et sur ces sept, trois seulement ont pu être admis... *Répétez cette enquête quatre-vingt-six fois, vous aurez la preuve par 86 du péril primaire...* »

Ainsi, aveu du ministre : sur 4,592 institutrices demandées, on

n'en obtient que 1,849. Aveu du journal ministériel : là où il se présentait 100 candidats aux écoles normales il y a vingt ans, il ne s'en présente plus que sept, Là où l'on en recevait vingt, on ne peut plus en recevoir que trois... Voilà, on ne le niera pas, des chiffres de « défense républicaine ! »

***

La faillite scolaire est donc bien complète, et la banqueroute la plus forte porte sur les institutrices. Là, elle est prodigieuse, c'est une débâcle, et je me revois toujours, il y a quelques années, allant faire, à Fontenay-aux-Roses , la visite de touriste que je devais raconter dans la *Revue des Deux-Mondes*. On vous montrait dans l'école, comme on aurait pu vous montrer un sanctuaire miraculeux, la fameuse chapelle laïque où le digne et ardent M. Pécaut, ancien pasteur et anarchiste du genre tendre, exhortait les jeunes filles a s'exalter devant un buste de la république à tête de bonne grosse Cérès obligeante. Le professeur d'histoire, le doux M. Melouzay, leur enseignait aussi, tout ému, qu'il avait été permis, à l'époque de la Commune, d'hésiter à reconnaître *où était le devoir*, et la directrice, la respectable Mlle Saffroy, vous déclarait, de son côté, que les élèves pouvaient recevoir et lire, dans la maison, *absolument tous les livres et tous les journaux qu'elles voulaient.*

— Mais, lui disais-je alors, tous les livres... tous les journaux... C'est qu'il y a des journaux et des livres... Elles peuvent tout lire ?

— Tout !

— Absolument tout ?

Tout !

Et partout, sur toutes les murailles, dans les salles, les parloirs, les corridors, les favoris de feu Jules Ferry remplaçaient victorieusement le Crucifix !

Telle était l'École normale supérieure des Institutrices de France, l'école-mère de toutes nos autres écoles...

***

4,592 sujets demandés ! 1,849 sujets présentés ! 2,743 défaillants ! C'est à peu près comme si, sur un effectif inscrit de 300,000 hommes, nous avions, dans l'armée, 200,000 déserteurs ! Avec ce déficit, d'après ce que j'imagine, les favoris de Jules Ferry doivent avoir le poil moins brillant, et l'erreur de la république est d'avoir voulu exiger, chez ses serviteurs et ses servantes, un esprit de sacrifice et d'obéissance dont elle avait elle-même détruit le principe. Le but des Ferry, des Pécaut, des Bert, des Buisson, était d'avoir,

dans les institutrices et les instituteurs, des religieuses et des curés « laïques ». Mais leur bévue fut justement cela, et le « curé laïque », la « religieuse laïque », dans le sens où ils les entendaient, étaient une grossière contradiction. Lorsque vous donnez à quelqu'un une culture intellectuelle supérieure à la moyenne, et que vous l'exaltez moralement sur la beauté de son rôle social, pour le placer, ensuite, dans une toute petite, très humble, très difficile situation matérielle, vous lui imposez toutes sortes de servitudes exceptionnelles, pour lesquelles il lui faut une exceptionnelle préparation. Si vous le faites passer par cette préparation, c'est bien, et vous agissez avec raison. Mais vous commettez une folie, destinée à finir comme finissent toutes les folies, si vous procédez autrement.

Un curé de campagne sait le latin, l'histoire, le Droit Canon, la théologie, est convaincu que le président de la république, le roi d'Angleterre et l'empereur de Russie remplissent des fonctions moins hautes que la sienne, et vit, sans se plaindre, avec mille francs par an, en butte à toutes les privations, toutes les misères, souvent toutes les avanies ! Une religieuse est fréquemment la fille d'une excellente famille, quelquefois même d'une grande famille, et pourtant abandonne tout, renonce à tout, au bien-être, au monde, à tout ses charmes de femme ! Elle n'a même plus le droit de dire : « *Mon* chapelet », ou : « *Mon* parapluie ». Elle dit : « *Notre* chapelet » et : « *Notre* parapluie ». Pour une cause et dans un ordre différents, c'étaient des hommes et des femmes analogues, des âmes et des dévouements semblables, que rêvaient de fabriquer des républicains. Mais ils n'oubliaient qu'une chose. Dans l'instruction, l'éducation et, si vous le voulez, la fabrication de la religieuse et du curé, tout concourt à leur rendre douces l'abnégation et la pauvreté, et tout, au contraire, dans la façon dont on forme l'intitutrice et l'instituteur libres-penseurs, concourt à leur rendre odieuses cette même pauvreté et cette même abnégation. Il y a là, pour peu qu'on y songe, une simple observation de La Palisse, et c'est ainsi, en méconnaissance d'une observation de La Palisse, qu'on dirige, depuis vingt ans, toute l'éducation publique. Cette méconnaissance nous mène loin et nous mènera encore beaucoup plus loin !

*
* *

Retransportons-nous à l'époque du divin Pécaut, qui devait finir dans les bras du divin Picquart, et suivons, dans ses sensations, réflexions et impressions, une jeune personne de Fontenay. Elle est charmante, bien douée et parfaitement honnête. Mais l'ineffable Pécaut, tous les matins, la fait venir dans la chapelle laïque, et

là, devant le buste de Cérès, dont les narines n'ont pas l'air de s'enfler aux parfums des joies de l'autre monde, lui répète, avec onction, qu'elle est une créature élue, une intelligence sur laquelle son pays compte, un cœur sans lequel celui de l'humanité ne battrait plus avec le même élan, et qu'elle doit, étant cette femme, n'être jamais qu'une femme libre, libre de toutes les libertés... Ensuite, elle passe aux mains du professeur d'histoire qui lui donne doucement à songer sur l'orgie rouge de la Commune, et de là aux mains de la directrice qui laisse, discrètement, entrer dans la maison tous les livres et tous les journaux. Et jamais un mot d'un autre idéal que cet idéal terrestre sur lequel livres et journaux l'informent avec détail ! Jamais, devant ses yeux, d'autres images que les photographies de personnages officiels cossus, bien nourris, et qui touchent cinquante mille francs de traitement par an !... Puis, un jour, tout à coup, on l'envoie au fond d'une province, dans un trou, et on lui déclare là avec austérité :

— Maintenant que tu t'es entraînée à l'abnégation en lisant le *Gil Blas* et les romans de M. Zola, en n'imaginant pas d'autre Dieu que le ministre dont les favoris président à toutes tes pensées, et en t'entendant répéter, tous les matins, que tu es une de ces femmes comme on n'en trouverait pas deux dans ton quartier, tu vas nous faire, ici, pour quinze cents francs par an, le sacrifice de ta vie !

***

Le roman s'était déjà chargé de répondre à cette étrange prétention d'affiner et de surexciter, chez une jeune fille, tous les désirs, toutes les ambitions, toutes les sensualités, de borner son horizon moral à la vie tangible, et d'exiger d'elle, après tout cela, le renoncement d'une petite Sœur des pauvres. Dans l'Esther de M. de Vogüé, l'élève-institutrice, ainsi élevée, entre au théâtre, et ne peut, logiquement, entrer que là. Car ce ne sont pas des institutrices que forme raisonnablement, pour les déductions d'un psychologue, l'Etat républicain, en les formant comme il les forme, mais des actrices ! Même quand elle ne se déclasse pas, quand elle ne jette pas sa robe de maîtresse de pension aux orties, l'institutrice, telle que la république la conçoit, ne peut faire, au fond, dans la généralité des cas, qu'une actrice manquée, une actrice d'enseignement plutôt qu'une véritable institutrice et une véritable éducatrice.

Telle est la terrible conclusion de la fiction et de la théorie, et quant à l'autre, à celle des choses, elle n'est pas, on l'a vu, moins désastreuse. C'est la désertion en masse, la grève, le refus formel d'entrer même à l'école ou d'y rester... Voilà, décidément, de sérieuses et abondantes réflexions de vacances pour M. Leygues !

(Le Gaulois). Maurice TALMEYR.

FAITS DIVERS

Le Conseil d'Etat, réuni en assemblée générale sous la présidence de M. Coulon, vice-président, a examiné cette semaine le règlement d'administration publique déterminant les conditions d'application de la loi sur les associations. Plusieurs séances ont été consacrées à cet examen par les sections de l'intérieur et de la législation... Le Ministère de l'Intérieur, à qui doivent être communiquées les conclusions de cet examen, les publiera, nous dit-on, avant le 15 août. — Déjà plusieurs communautés religieuses se préparent à l'exil.

Saint-Dié. — *Pèlerinage.* — Grand pèlerinage national à Domrémy, sous la présidence de Sa Gr Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, 21 août 1901. Prières publiques pour l'armée française, pieux souvenirs pour les soldats morts au service de la France. A dix heures et demie, messe solennelle à la basilique ; inauguration de l'autel de la loggia. A deux heures, bénédiction du Saint-Sacrement dans l'église paroissiale de Domrémy.

Les Annales de la Sainte-Enfance nous apportent le compte rendu de l'exercice 1900-1901 :

Les recettes l'emportent de plus de 40.000 francs sur celles d'il y a un an, et s'élèvent à 3.719.013 francs 38 centimes. Ce chiffre n'a été dépassé qu'une seule fois, et de 2.000 francs seulement, en 1898, où le total des aumônes recueillies atteignit 3.721.000 francs. Par suite d'économies réalisées sur les frais d'administration et de propagande, l'Œuvre peut mettre à la disposition des Missions un total de 3.423.000 francs, c'est-à-dire la plus forte somme que le Conseil central ait jamais eu à distribuer.

Le diocèse de Cambrai a fourni 97.677 fr. ; Paris vient ensuite avec 72.189 francs.

A Lourdes. — Le 30 mai 1900, un jeune Capucin, le Frère Tharcisius, âgé de 26 ans, qui remplissait les fonctions de Frère portier à la maison de Nantes, fut pris de faiblesses dans les jambes et de douleurs qui le forcèrent à s'aliter. Au mois d'octobre, ses douleurs étaient accompagnées d'une éruption d'*érythème noueux* sur les membres inférieurs, et, depuis lors, le Frère Tharcisius n'a pu que se traîner sur des béquilles, sans pouvoir imprimer aucun mouvement à ses jambes.

Sur le conseil de ses médecins, il est conduit aux eaux thermales de Dax, où il arrive le 23 mai 1901 ; il prend vingt bains de boue et autant de douches sans aucun résultat.

Il part pour Lourdes le 12 juin 1901, et le lendemain matin, 13 juin, il prend son premier bain de piscine. A peine s'est-il plongé dans l'eau miraculeuse qu'il éprouve une améliration

subite ; les douleurs jusque-là très vives, diminuent considérablement : les membres deviennent souples, le jeune religieux se tient debout sans appui, sort de l'eau et marche. En quittant la piscine, il se rend à la Grotte, puis au *Bureau des Constatations,* sans le secours de ses béquilles. Depuis lors, la marche s'améliore de jour en jour.

Cette guérison nous remet en mémoire celle d'un autre Capucin, le R. Père Salvador, de Dinard, qui fut guéri instantanément dans la piscine, l'année dernière au mois de juin, d'une péritonite tuberculeuse. (*Journal de la Grotte de Lourdes*).

Congrès Eucharistique d'Angers. — Le Comité permanent des Congrès Eucharistiques internationaux, présidé par S. G. Mgr Doutreloux, évêque de Liège a choisi pour y renouveler cette année les triomphes eucharistiques de Liége, Jérusalem, Bruxelles, Lourdes, la ville d'Angers, célèbre depuis de longs siècles par les splendeurs de la Fête-Dieu, et de cette procession sans rivale, connue ou loin sous le nom de « Grand Sacre d'Angers. »

Le Congrès s'ouvrira le Mercredi soir 4 Septembre à la Cathédrale. Il comprendra sept sections ainsi réparties : Enseignement eucharistique ; Culte eucharistiqne ; *L'Eucharistie et les œuvres sociales* ; *L'Eucharistie et la Jeunesse catholique* ; l'Art et l'Archéologie religieuse ; les réunions sacerdotales ; les réunions de dames.

Le dimanche 8 septembre aura lieu la grande procession eucharistique dite « des hommages. »

Le lundi 9, S. G. Mgr Rumeau, évêque d'Angers, organise un grand pèlerinage aux Ulmes en mémoire du célèbre miracle eucharistique, qui se produisit dans l'Eglise des Ulmes au XVIIe siécle.

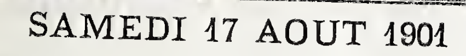
Le programme détaillé est à la disposition des personnes qui le désireront. Envoyer les adhésions à M. de Pélerin, 5, rue Bayard, à Paris ; à M. Delcourt-Haillot, 22, rue de la Poterne à Valenciennes ; à M. le chanoine Grellier, à l'évêché d'Angers ; à M. le chanoine Lucas, à l'évêché de Liège.

Cotisations. — La Carte du Congrès nominative et personnelle, sera délivrée moyennant une cotisation de dix francs. Elle donnera droit : 1° à la participation à toutes les séances et délibérations du Congrès ; 2° à un compte rendu détaillé de tous les travaux du Congrès. Les membres du Congrès qui renonceront au compte rendu ne verseront que cinq francs pour contribuer au paiement des frais généraux. — Les Cartes seront envoyées d'avance contre paiement de la cotisation ou distribuées le 1er jour du Congrès.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

N° 26.



SAMEDI 17 AOUT 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT D'AOUT)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 18 août, 12e dimanche après la Pentecôte, saint Joachim, père de la T. S. Vierge ; double de 2e classe. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Jeudi 22, à 4 h., adoration réparatrice.

— Samedi 24, S. Barthélemy. Anniversaire du sacre de Monseigneur Mollien. A la messe, prière pour l'Évêque : *Deus omnium.*

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain Dimanche, Saint Joachim, les offices aux heures ordinaires.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain Dimanche, Saint Joachim, à 10 h., grand'messe ; à 3 h., vêpres, complies et salut.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Mercredi 21, fête de sainte Jeanne Fr. de Chantal. A 6 h., première messe. A 7 h. 1/2, messe avec chants, célébrée par Monseigneur. Exposition du S. Sacrement. — A 4 h., sermon par M. l'abbé de Boislaville, vicaire de Saint-Aignan ; salut solennel. — Vénération des reliques. — Indulgence plénière.

BIBLIOGRAPHIE

Pages d'Evangile. — I. *Quelques-unes des déclarations de N.-S. Jésus-Christ,* par M. l'abbé Planus, vicaire général d'Autun, chanoine honoraire de la Primatiale de Lyon. In-18 jésus, de plus de 500 pages broché, 3 fr. (Librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris).

Après la publication de ses trois volumes « Le Prêtre », retraites pastorales spécialement destinées au clergé, l'auteur offre aujourd'hui aux chrétiennes et aux chrétiens engagés dans le monde, le premier volume d'un ouvrage qui vise directement leur situation. — Ce ne sont ni des sermons, ni des méditations au sens du mot, mais plutôt des causeries variées de ton et d'allure, où l'auteur s'efforce de faire revivre les impressions personnelles que lui a suggérées la lecture des Evangiles, source presque unique de son long apostolat. Dans ce premier volume, M. l'abbé Planus prend quelques-unes des déclarations de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour les appliquer à la formule habituelle de l'examen : Dieu, le prochain, nous-mêmes. — Le commentaire des « Récits et Paraboles » formeront le second volume, le troisième s'étendra « De la dernière Cène à l'Ascension. ».

Etudes Franciscaines publiées par des Frères Mineurs Capucins. — Sommaire du mois de Juillet 1901 : I. L'Oraison et la vie spirituelle, P. Exupère. — II. Un capucin Fribourgeois martyr de la Révolution Française, P. Justin. — III. Coup-d'œil sur la Renaissance (La Satire), A. Charaux. — IV. Le luxe et la Conscience, P. Michel-Ange. — V. Les Frères Mineurs et l'Université d'Angers, P. Ubald, — Revue des Revues Franciscaines, P. Ernest-Marie. — VII. Bibliographie.

Revue mensuelle. Abonnement : 12 fr. par an pour la France, par recouvrement 12 fr. 50 pour la France ; 13 fr. 50 pour l'étranger. — Les abonnements partent du mois de janvier. Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande, Œuvre de Saint-François, 5, rue de la Santé, Paris, 13e.

SOMMAIRE

LA SITUATION

En vérité, notre situation est-elle aussi formidable que celle du navire qui n'a plus qu'à sombrer corps et biens? Sommes-nous vraiment l'Eglise impuissante et mourante? Nous sommes l'Eglise de France; regardons-nous. Au commencement du siècle, l'épiscopat français a relevé des ruines telles qu'aux siècles passés, on n'en avait jamais vu de pareilles.

Depuis lors, pour marcher à grands pas, nous sommes les filles de Saint Vincent-de-Paul, les Petites-Sœurs des Pauvres, les Petites-Sœurs de l'Ouvrier, nous sommes les prophètes de l'Evangile, missionnaires du cardinal Lavigerie, missionnaires du Séminaire des Missions Étrangères, lazaristes, missionnaires du Saint-Esprit, missionnaires jésuites, dominicains, franciscains, pionniers de la civilisation auxquels j'envoie d'ici mon salut plein de respect et d'admiration. Nous servons la France en Afrique, au Japon, en Chine; nous y portons le drapeau tricolore et la croix, nous y portons la langue française et la civilisation; nous y faisons l'œuvre de Dieu et l'œuvre de notre pays. Nous sommes les membres des Conférences de Saint-Vincent, des cercles catholiques ouvriers, des cercles de jeunesse catholique; nous sommes les bailleurs de fonds du souverain Pontife; nous sommes la jeunesse catholique qui crée les instituts populaires.

Vous, messieurs du clergé, vous êtes les fondateurs d'écoles libres, de patronages, de crèches : vous vivez pauvrement, misérablement, quelquefois d'un morceau de pain pour soutenir vos entreprises; vous êtes les bâtisseurs d'églises. Nous sommes les soutiens de nos petits et grands séminaires subitement privés de ressources; nous sommes les fondateurs des Instituts catholiques. Quand Léon XIII nous a crié, de cette voix dont un Père de l'Eglise disait qu'elle suffit à l'univers, d'aller au peuple, de nous pénétrer du mouvement qui l'entraînait lui-même, de discerner ce qu'il pouvait avoir de mauvais pour le réformer, de bon pour nous y plier, nous n'avons pas hésité.

Léon XIII est le grand vivant, le grand actif; nous avons voulu vivre et agir. Nous aimons les âmes, nous nous dévouons pour elles, nous voulons leur bien. Nous agissons, donc nous vivons.

Quelques-uns voudraient que notre action se fît politique. Ils ont tort, à mon avis, pour beaucoup de raisons. Notre action ne peut pas être politique. L'Eglise, le pastorat, ressemblent à la croix qui s'élève au-dessus des partis politiques, jetant ses bras à droite et à gauche, bien au delà des régions où tumultueusement pensent, parlent, agissent et se battent les partis.

En dehors de cet ordre, nous avons été et nous serons toujours agissants. En aucun temps, les pasteurs n'ont suscité, sanctifié, produit une action chrétienne comparable à celle de ce dernier quart de siècle. Nous continuons cette œuvre. Nous lui avons donné nos sueurs, qui ne sont rien. Nous serons prêts, n'est-ce pas ? à lui donner notre sang! Et ce faisant, nous ne demanderions pas de place au Capitole ; nous croirions que faire notre devoir à l'égard de l'Eglise et à l'égard de la France.

A Dieu, notre adoration; à la Vierge, notre vénération; à l'Eglise, notre fidélité ; à la France, notre amour!

Mgr TOUCHET.

(Paroles prononcées aux solennités de N.-D. de Brebières).

LA DÉVOTION A SAINTE ANNE AU CANADA

« A cinq cents mètres environ de l'église paroissiale et du château de la Ventrouse, à l'endroit où la route nationale de Paris à Brest traverse celle de Chartres à Granville, se trouve un carrefour célèbre, appelé de temps immémorial le *carrefour de Sainte Anne*. Une partie de ce carrefour est située sur la paroisse de Tourouvre, et l'autre sur celle de La Ventrouse. Depuis plusieurs siècles, il porte ce nom, et, ce qui lui valut ce beau titre, ce fut une modeste chapelle de sainte Anne, fort renommée au dix-septième et au dix-huitième siècles. Elle était bâtie sur le bord de la route de Paris à Brest, à peu de distance de ce carrefour. On n'en voit plus aujourd'hui que l'emplacement, car elle a été démolie pendant la Révolution de 1789.

» Au moment de l'émigration percheronne dans la Nouvelle-France, elle était un pèlerinage très fréquenté, et, dans tout le cours de l'année mais surtout pendant le mois de juillet, des pèlerins y venaient en grand nombre, de la plus grande partie du Perche, invoquer la Mère de la Sainte Vierge. On peut donc regarder comme indubitable que les émigrants, partis pour le Canada, de Tourouvre, de Mortagne, de La Ventrouse, de Randonnay et autres paroisses du Perche, étaient venus bien des fois prier dans ce sanctuaire, et, quand ils émigrèrent dans la Nouvelle-France, ils emportèrent, profondément gravée au fond de leurs cœurs, la dévotion à la *Bonne Sainte Anne*, la protectrice des marins et des voyageurs.

» Ces Percherons, lorsqu'ils furent arrivés sur les rives du Saint-Laurent, s'établirent presque tous sur la Côte de Beaupré, près de Québec. Mais curieuse coïncidence ! la première chapelle dédiée à sainte Anne dans la Nouvelle-France, fut bâtie par par l'abbé de Queylus, en 1658, sur la côte de Beaupré, là même où avaient fixé leur demeure presque tous les colons, venus du Perche. Elle devait leur servir d'église paroissiale. Quelle ne fut pas alors l'allégresse de tous ces serviteurs de sainte Anne ? Leur dévotion à cette bienheureuse sainte, que leurs mères leur avaient appris à aimer dès leur plus tendre enfance, se réveilla dans leur cœur plus vive et plus ardente que jamais, et l'affection qu'ils avaient eue pour le sanctuaire de sainte Anne dans le Perche, ils la reportèrent sur celui de Beaupré. Aussi, c'est avec la foi la plus vive qu'ils invoquèrent la céleste patronne de leur église : leur exemple eut des imitateurs, et tous ces dévots serviteurs de sainte Anne obtinrent de sa bonté et de sa puissance de grandes faveurs et de nombreux miracles. Telle est l'origine du pèlerinage de Sainte-Anne-de-Beaupré, près de Québec. »

L'ABBÉ A.-P. GAULIER. (1)

M. DUPONT DE TOURS (1797-1876.)

Léon Papin-Dupont naquit à la Martinique, le 24 janvier 1797. Issu d'une ancienne famille de la Bretagne, il vint faire ses études en France, puis il fut étudiant en droit à Paris. Sa vie

(1) Semaine rel. de Montréal et Revue des Recherches historiques.

fut d'abord celle de tous les jeunes gens riches qui courent après les fêtes mondaines et les plaisirs. Mais, un simple mot d'un prêtre le ramena pour toujours aux pratiques de son enfance.

Dans une excursion de plaisir, il avait essuyé une grosse averse. Il demanda à l'abbé Bordier, à qui il venait de confier l'instruction religieuse de son jeune domestique, s'il ne s'était pas mouillé ce jour-là. " Mais non, fit l'abbé, j'étais aux vêpres. — Mais, voyons, c'était un jeudi ! — Oui, mais le jeudi de l'Assomption ! ,,

Le jeune Dupont réfléchit, et entra tout de suite dans une nouvelle voie, se donnant à Dieu de toute son âme et se vouant particulièrement aux œuvres de charité. Pour sauver un pauvre menuisier d'une faillite imminente, il n'hésita pas à vendre son cheval et sa voiture. Après avoir fini ses études en droit et son stage, il revint aux îles où il occupa bientôt la place de conseiller à la cour de la Martinique. Là, il épouse Marie-Caroline-Joseph d'Audiffreddi, qui meurt le 2 août 1833, après six ans d'heureuse union. Dupont n'a plus que sa fillette, Marie-Caroline-Henriette.

La santé chancelante de cette enfant ramène Léon Dupont d'abord à Bordeaux, puis à Tours où, en 1834, il se fixe, afin de confier plus tard aux Ursulines l'éducation de sa fille.

Dans son logis de la rue Saint-Etienne, il ne pense plus qu'au service de Dieu. Son culte préféré s'adresse à la *Sainte Face*.

M. Dupont était gai, brillant causeur, marcheur infatigable, cavalier élégant, chasseur adroit, et doué d'une grande force physique. Il était quelque peu . . . prompt. Un jour, en diligence, il asséna un formidable coup de poing au conducteur qui avait blasphémé : " Mais, Monsieur, fit le patachon, je ne vous parlais pas à vous ! — Malheureux ! tu as fait mieux, tu as insulté mon Père. — Votre père ! — Oui, Dieu est mon Père, il est aussi le vôtre ; son saint nom est sacré, et n'est pas fait pour être insulté. " .

Puis, avec toute l'ardeur de sa foi et la charité de son cœur il parle de la gravité du blasphème, s'excuse de sa vivacité, donne un large pourboire à sa victime, et lui arrache la promesse de ne plus offenser Dieu.

A Saint-Servan, il voit l'abbé Le Pailleur qui venait de fon-

der l'ordre des Petites-Sœurs des Pauvres. Après mille démarches pénibles, il reçoit enfin à Tours, dans sa maison, la sœur Jeanne Jugan et deux autres Sœurs. C'était le 3 décembre 1846. M. Dupont nourrit ces saintes filles et ne quitte plus les vieillards assistés (1).

Tous les ans, il conduisait sa chère Marie à Saint-Servan où, disait-il, elle prenait des bains de mer, et lui des bains de foi, auprès de l'abbé le Pailleur. Malgré tous ces soins, Marie tomba malade. Elle mourut à quinze ans ; le père désolé n'eut plus dès lors d'autre objectif que le ciel.

Dans un voyage à Paris, il rencontra, la nuit, à Notre-Dame des Victoires, des hommes en prière au pied du Saint-Sacrement. Cela le fit réfléchir au besoin que nous avons tous d'arrêter la colère divine, en expiant les insultes dont le divin Maître est l'objet. M. Dupont organise à Tours ces veillées eucharistiques expiatoires. Cette dévotion s'étend. Les plus occupés, les plus humbles sont, comme toujours, les plus exacts. Un pauvre cantonnier fait plusieurs lieues pour adorer l'Eucharistie. Un chauffeur de locomotive, des instituteurs forains ..., M. Cotte, colonel de chasseurs et plus tard général, M. d'Outremont, conseiller de préfecture, futur évêque, coudoient ces humbles et ces petits.

Par correspondance, M. Dupont crée l'Adoration dans les grands centres de la région. Il la crée même en Espagne, par l'entremise d'un pieux commis-voyageur.

Il se lie avec le P. Hermann, juif converti ; sa réputation s'étend au loin. Tout ce qui respire pour Dieu veut connaître *le saint homme de Tours.*

Fécond en ressources pieuses, Monsieur Dupont inaugure dans sa maison le culte de la Sainte Face. Une copie du voile de sainte Véronique lui est envoyée de Rome ; il l'installe dans son salon et fait brûler une lampe en son honneur. Au contact de cette huile, les miracles abondent : plaies, maux de la vue, tumeurs cancéreuses réputées incurables, maladies aiguës disparaissent soudain. M. Dupont déclarait qu'en vingt ans il avait expédié plus de deux millions de petites fioles de cette huile.

(1) En 1866, nous avons eu l'honneur de lui faire une visite à Tours dans sa demeure ; nous l'avons trouvé en pieux entretien avec deux Petites Sœurs des pauvres. — A. F. G.

Un jour, il dépouillait sa volumineuse correspondance. “ Mon fils se meurt, lui disait une mère désolée; vite, priez pour lui ! „ M. Dupont se tourne vers la sainte Face et s'écrie : “ Seigneur, vous voyez que cela presse ! „ A l'instant même, l'enfant était guéri.

C'est M. Dupont qui, en 1870, eut l'honneur de confier aux zouaves pontificaux la bannière du Sacré-Cœur, brodée par les religieuses de Paray-le-Monial, et au revers de laquelle il fit ajouter une invocation au patron de la Touraine.

Le saint homme de Tours mourut à 79 ans, le 18 mars 1876. On s'occupe à Rome de le proclamer vénérable.

L'œuvre pie du *saint homme de Tours* n'est pas morte avec lui. Sa maison s'est transformée en oratoire, où brûlent une multitude de lampes dont l'huile ne cesse d'être l'instrument des miséricordes de Dieu. Autour du tableau de la Sainte Face, de nombreux et touchants *ex-voto* racontent aussi les merveilles qui se sont opérées devant la sainte Image.

Aujourd'hui, l'œuvre de la Sainte Face est érigée en archiconfrérie que dirigent avec zèle des prêtres chargés de continuer de propager le culte établi envers Notre-Seigneur par le serviteur de Dieu.

La chapelle de la Sainte Face, à Tours, est devenue un lieu de pèlerinage très fréquenté, où Dieu se plaît à distribuer ses bienfaits.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 18 au 25 août.

18. *XIIe Dimanche* après la Pentecôte. *S. Joachim*, père de la T. S. Vierge. Double de 2e classe.

Saint Joachim fut l'époux de sainte Anne et le Père de la T. S. Vierge. Il était de la tribu de Juda, et fut un des ancêtres du Messie. Sa fête a été élevée au rang de 2me classe par le pape Léon XIII qui, avant son élévation au trône pontifical, portait le nom de Joachim Pecci. — Honorer le glorieux père de Notre-Dame, c'est l'honorer elle-même. Indulg. : Ros. viv. et scap. du M. C.

19. Lundi. *Sainte Philomène,* vierge et martyre. — Ses précieux restes ont été découverts le 25 mai 1802 dans les catacombes de Ste Priscille, à Rome, et transportés à Mugnano, au diocèse de Nole. — A Voves, au diocèse de Chartres, pèlerinage à Ste Philomène très fréquenté.

20. Mardi. *S. Bernard,* abbé et docteur. — Une nuit de Noël, dit-on, S. Bernard, enfant, attendait à l'église le commencement de l'office ; il pencha un peu la tête et s'endormit. Il eut alors une vision dans laquelle l'enfant Jésus lui apparut, sa beauté toute divine le charma tellement que, depuis ce jour-là, il se sentit enflammé de la plus tendre dévotion pour le mystère du Verbe incarné ; et toutes les fois qu'il avait l'occasion d'en parler, c'était avec tant de douceur et d'onction qu'il semblait se surpasser lui-même.

21. Mercredi. *Sainte Jeanne-Françoise de Chantal,* veuve (1572-1641).

« Aux approches de Lyon, dit la Mère de Chaugy, elle sentit le *bon ange* du Royaume qui lui faisait accueil, et elle eut une grande certitude intérieure du progrès et du fruit que l'Institut de la Visitation, ferait en France. »

Demander, par l'intercession de sainte Jeanne de Chantal, que Dieu inspire à quelque âme fidèle ce qu'il est utile de faire pour le salut de l'enseignement chrétien en France.

22. Jeudi. *Octave de l'Assomption,* et *Vœu de Louis XIII*; double majeur. Mémoire de *S. Timothée* et ses compagnons, martyrs.

Le roi Louis XIII se mit avec tout son royaume sous la protection de la T. S. Vierge, faisant vœu en outre de faire construire le grand autel de la cathédrale de Paris et les deux chapelles qui sont aux côtés de la principale porte du chœur. Le vœu de Louis XIII et la procession qui le renouvelait et le confirmait chaque année furent religieusement observés jusqu'à la Révolution. Aussitôt après la fin des troubles, le clergé et le peuple s'empressèrent de reprendre le saint usage de l'Assomption : reconnaissant ainsi que la T. S. Vierge est toujours la patronne de la France : *Regnum Galliæ, Regnum Mariæ.*

23. Vendredi. *S. Philippe Beniti,* confesseur. —Dans son enfance, alors qu'il parlait à peine, il s'écria en voyant un religieux de l'ordre des Servites, qui n'était pas encore parfaitement établi : Voilà un vrai serviteur de Marie. Cette merveille étonna ses parents et fit qu'ils prirent un soin particulier de son éducation. Sur la fin de sa vie, étant tombé en agonie, il se fit apporter son livre : c'est ainsi qu'il avait coutume d'appeler son crucifix. Il mourut en contemplant affectueusement l'image du Sauveur étendu sur la Croix. — Ind. : scap. rouge et noir.

24. Samedi. **Saint Barthélemy,** apôtre (1er siècle). — Le saint ayant détruit l'idole d'Astaroth, on vit sur les murs du temple une multitude de petites croix que la main invisible d'un *ange* y gravait. Demander, par l'intercession de saint Barthélemy, que partout la croix remplace les idoles de la vanité et du mensonge.

(Œuvre de Ste Cath. d'Al.), Ind. : scap. rouge, prop. de la foi, ind. apost.

25. *XIII Dimanche* après la Pentecôte. — *S. Louis*, roi de France. Double de 2e classe.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Le Pélerinage national à Lourdes. — Une neuvaine de prières a été demandée à Chartres comme à Paris et en autres lieux pour les pèlerins de Lourdes; elle a commencé le 17. Que la Sainte Vierge ainsi invoquée protège spécialement les nombreux malades conduits si loin et avec une confiance si légitime.

La fête de l'Assomption. — Belle fête, surtout dans les grandes églises consacrées à Marie. Celle de N.-D. de Chartres est fréquentée ce jour-là par un très grand nombre de fidèles, non seulement de la ville, mais aussi de la campagne. Les communions du matin, l'assistance aux offices chantés, l'affluence avec attitude religieuse sur le passage de la Sainte-Châsse portée processionnellement après les vêpres, tout dénote dans la population le désir de glorifier l'auguste Patronne de la cité.

Cette année, la solennité des offices capitulaires était rehaussée, à Chartres, par la présence de deux évêques : Mgr l'évêque de Chartres qui assistait de son trône ordinaire, et Mgr Canappe, le nouvel évêque de la Guadeloupe, qui a célébré la grand'messe et présidé les vêpres.

Pélerinages. — Environ 125 Frères des Écoles chrétiennes arrivaient à Chartres mercredi matin, 14 août, et se rendaient ensemble à la Crypte de la cathédrale pour y faire leurs dévotions. Ils venaient de Dreux, où la retraite annuelle leur avait été prêchée au Pensionnat Saint-Pierre. Ils étaient heureux de couronner leurs saints exercices par ce pèlerinage.

— Le dimanche, 11 août, un groupe important d'Orléanais sont venus invoquer N.-D. de Chartres; ils appartenaient pour la plupart à la paroisse Saint-Pierre-le-Puellier; un prêtre attaché à cette paroisse conduisait ce pélerinage.

Retraite pastorale. — Vendredi soir, 9 août, le clergé diocésain avait, dans la crypte de la cathédrale, le digne couronnement de la retraite pastorale. Le prédicateur, R. P. Malige, a donné là un très beau sermon sur Marie notre médiatrice auprès de Dieu. Au salut qui a suivi, chacun des ecclésiastiques présents a renouvelé, au pied de l'autel et devant son évêque, les promesses cléricales.

Le prince Henri d'Orléans est décédé à Saïgon (Cochinchine) ; sa

mort est l'occasion d'un grand deuil pour toute la famille royale de France et de très nombreux amis. Nous rappelons que, dans sa jeunesse, il eut pour précepteur un prêtre de Chartres, M. l'abbé Duteyeul, qui devint plus tard aumônier du collège de Chartres et mourut chapelain de Saint-Louis à Dreux. La *Croix de Paris* nous dit :

« Il est réglé que le cercueil du prince Henri d'Orléans partira de Saïgon le 29 août pour arriver à Marseille le 24 septembre. La cérémonie des funérailles se fera à Dreux. Vendredi 16 août, un service pour le prince défunt sera dit à Saint-Pierre de Chaillot, et le lendemain un autre service aura lieu à Saint-Firmin. »

Le P. Sorin. — Ce missionnaire américain, Angevin de naissance, Chartrain d'éducation comme ancien élève de notre Maîtrise et de nos séminaires, nous a envoyé récemment un journal anglais des États-Unis où nous lisons ces lignes :

« Dimanche dernier c'était l'anniversaire de la dédicace de l'église catholique (N.-D. de Bonne-Espérance) de De Lisle. Le R. P. Sorin, pasteur bien-aimé, et ses paroissiens ont célébré ensemble cet anniversaire ; c'était une fête grandiose. Église comble ; décorations magnifiques avec les fleurs des plus rares (Suivent des détails sur les musiciens artistes exécutant des morceaux de grands maîtres). Le P. Sorin est un homme au noble cœur, zélé dans ses devoirs ecclésiastiques, très aimé de ses paroissiens et très estimé même des autres habitants non catholiques de sa résidence... »

« La mission où je suis, nous écrit de son côté le P. Sorin (à De Lisle, Mississipi, États-Unis) est nouvelle mais prospère ; la raison, c'est que toutes les chapelles sont dédiées à la T.-S. Vierge. J'en ai bâti trois et restauré les deux autres. Pour me procurer les ressources nécessaires, je quête dans des réunions où j'organise avec mes jeunes gens des représentations, de petites scènes ; j'ai récolté ainsi dans une de mes missions au milieu des forêts une somme de cinq à six cents francs. — Mes gens, pour venir à la messe font jusqu'à sept lieues à cheval ou en voiture ; j'en ai vu faire à pied quatre ou cinq lieues pour venir communier. On ne peut être témoin de ce courage chrétien sans ranimer le sien ; on admire cette foi simple et généreuse... »

Mgr Isoard. — L'Eglise de France vient de perdre l'un de ses prélats les plus courageux et les plus éclairés : Mgr Isoard, évêque d'Annecy, succombant à une longue maladie, est mort samedi matin, 10 août. Né dans l'Aisne, à Saint-Quentin, le 19 juillet 1820, il était évêque d'Annecy depuis le mois de mai 1879 ; auparavant, il avait dirigé l'Ecole des Carmes et exercé pendant douze ans les fonctions d'auditeur de rote, à Rome. Gardien vigilant, autant

qu'intrépide, des droits de l'Eglise, Mgr Isoard élevait la voix chaque fois que l'ennemi tentait d'y porter atteinte.

Nous avons tenu à recommander ici aux prières le vénéré Prélat défunt; il y a un droit particulier. Mgr Isoard aimait beaucoup le pèlerinage de Chartres; il le fit plus d'une fois lorsqu'il habitait Paris; et il vint y consacrer à Notre-Dame son épiscopat. Aussi avons-nous vu sans étonnement arriver son offrande pour le Puits des Saints Forts, il y a quelques semaines.

Un cadeau chartrain au Poitou. — Nous lisons dans la Semaine religieuse de Poitiers : Après avoir restauré la belle église de son village et raconté, dans les vitraux de l'édifice, la vie de sa sainte Patronne, M. l'abbé Métais, le célèbre apiculteur, désirait doter sa paroisse d'une relique de sainte Soline.

Mgr Mollien, évêque de Chartres, vient d'accéder à ses désirs en lui promettant pour le 16 octobre prochain une parcelle d'ossement de sainte Soline.

A l'occasion de la réception de cette précieuse relique, une grande fête va s'organiser à Sainte-Soline.

Monseigneur de Poitiers veut d'ailleurs que cette fête soit aussi belle que possible.

Pour rentrer dans les vues de son Evêque, M. l'abbé Métais désire pouvoir acheter une belle châsse et élever un autel digne de la jeune Poitevine qui a si énergiquement défendu la foi chrétienne devant le païen Quirinus, gouverneur de Chartres.

Il ne faut pas que la fête du 16 octobre soit purement locale.

La Vierge Soline appartenait au Poitou, et c'est le Poitou tout entier qui doit faire honneur à ces précieux restes.

Trouvons-nous donc nombreux à Sainte-Soline le 16 octobre prochain et contribuons par nos deniers à l'achat de la châsse et à l'érection de l'autel destinés à garder ces reliques vénérées.

Et alors sainte Soline sera mise dans l'obligation de parler en renouvelant dans son pays d'origine les faveurs que pendant de longs siècles elle a répandues dans le pays chartrain (1).

La Puisaye. — *Nécrologie.* — M. l'abbé Hubert, curé de La Puisaye depuis 25 ans, ancien vicaire de Senonches, est décédé mercredi, à l'âge de 52 ans, des suites d'une maladie de cœur dont il souffrait déjà depuis longtemps.

L'église de La Puisaye pouvait à peine contenir l'assistance, tant il était venu de monde des communes voisines pour rendre les derniers devoirs à l'abbé Hubert.

Le clergé était représenté par de nombreux prêtres, parmi les-

(1) S'adresser à M. l'abbé Métais, curé de Sainte-Soline, par Lezay (Deux-Sèvres).

quels nous citerons M. l'abbé Legué, vicaire général du diocèse, délégué par Mgr l'évêque pour présider la cérémonie funèbre, MM. l'abbé Canuel, archiprêtre de Dreux, qui a donné l'absoute, et l'abbé Chauveau, curé doyen de Senonches.

Après la messe et avant les dernières prières, M. le curé doyen de Senonches est monté en chaire pour rendre un hommage mérité au défunt dont il a apprécié les qualités de cœur et d'esprit qui le faisaient aimer de tous ceux qui l'approchaient. Il a mis en relief le remarquable talent de musicien que possédait M. l'abbé Hubert, l'ampleur de sa voix harmonieuse s'adaptant admirablement à la musique religieuse faite de suavité et d'onction.

M. l'abbé Chauveau, tout en se défendant de faire l'éloge de l'abbé Hubert, qu'il savait modeste, ayant été son confident et son ami, a trouvé ensuite des accents émus pour pleurer la perte du confrère et lui adresser un dernier adieu.

La cérémonie funèbre, commencée à onze heures, s'est prolongée jusqu'à une heure de l'après-midi, laissant l'assistance sous une impression de sincère tristesse. *Journal de Chartres.*

FAITS DIVERS

Les Congrégations. — Le règlement d'administration qui doit compléter la loi contre les Congrégations va sans doute paraître à l'*Officiel* le 16 ou le 17 août. Beaucoup d'instituts religieux l'attendent pour se décider ou renoncer à la demande d'autorisation.

VIIIe Pèlerinage du diocèse de Séez à Notre-Dame de Lourdes du 2 au 7 septembre 1901, sous la présidence de Mgr l'Évêque. — Train spécial de Séez à Lourdes, prix du billet d'aller et retour; 1re classe, 89 fr. — 2e classe, 55 fr. — 3e classe, 38 fr. Dans le tarif des billets du train spécial sont compris les frais d'envoi de ce billet sous pli recommandé, ainsi que le prix de l'Insigne et du Manuel du Pèlerinage.

Toute demande de billet, faite de vive voix ou par lettre, ou par télégramme, devra être accompagnée du prix de ce billet; autrement elle sera considérée comme non avenue. Indiquer très exactement pour chaque pèlerin, le Nom, l'Adresse, la Gare de son point de départ, et s'il doit rejoindre le train du pèlerinage en route, faire connaître à quelle gare. A toute demande de billet, il sera répondu par lettre, cette lettre servira de billet provisoire, les billets de Pèlerinage ne pouvant être délivrés qu'après l'organisation complète du train. Tout billet est définitif; celui qui le perdrait serait tenu de payer sa place à nouveau. D'après les règlements des Compagnies du Chemin de fer, les voyageurs qui

viennent rejoindre un train spécial, paient leur place à compter du point de départ de ce train spécial.

Le train du pèlerinage partira de Séez le lundi 2 septembre, et arrivera au Mans à 11 heures 27 du matin. Il s'arrêtera pendant 10 minutes, pour prendre les pèlerins venus de la ligne de Chartres et autres lignes correspondantes. Le retour aura lieu au Mans, le samedi 7 septembre à 8 h. 38 du matin, ce qui permettra à tous les pèlerins de rentrer chez eux dans la soirée par les trains règlementaires.

Pour rejoindre le train du Pèlerinage, la Compagnie de l'Ouest accordera des billets, aller et retour, avec réduction de 40 %, valables du dimanche 1er au dimanche 8 septembre inclusivement. Ces billets pourront être délivrés dans toutes les gares du réseau, pourvu que l'on prévienne l'organisateur du pèlerinage au moins huit jours à l'avance.

L'horaire complet de l'aller et retour, l'Insigne et le Manuel du pélerinage avec les Cantiques seront distribués après le départ.

Les demandes d'inscriptions et de renseignements doivent être adressées à Séez, soit au Secrétariat de l'Evêché, soit à M. l'abbé J. Leroux, chapelain de l'Immaculée-Conception, Organisateur-Directeur du Pèlerinage.

Derniers avis pour le Pèlerinage des Vacances à Notre-Dame de La Salette, avec stations à Ars, à Notre-Dame de Fourvière, à Notre-Dame du Laus et à Paray-le-Monial.

Départ de Paris, le mardi 27 août, à 4 h du soir; Retour le 6 septembre, à 5 h. 52 du soir. — Les prix comprennent tous les frais : chemin de fer, voitures, logement, repas : En 1re classe, 191 fr ; en 2e classe, 166 fr.; en 3e classe, 148 fr.

Envoyer le montant des souscriptions sans plus tarder: les premiers souscripteurs seront naturellement favorisés pour la répartition dans les compartiments et les hôtels. — Afin de jouir des réductions consenties par les Compagnies, en faveur des pèlerins qui emprunteront leurs lignes pour rejoindre à Paris le train spécial, il faut avoir souscrit le 15 août, au plus tard. — Adresser les souscriptions et les demandes de renseignements à M. l'abbé Louis Petit, directeur du Pèlerinage, 3, rue de Dantzig, Paris (15e arrondissement).

Les Frères des Écoles chrétiennes à Rome. — La distribution des prix du collège Saint-Joseph est toujours présidée par l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, ou en son absence par le chargé d'affaires. La tradition a été maintenue encore cette année. Il y a tout juste cinquante ans que ce collège existe. Auparavant les Frères des Ecoles chrétiennes avaient à Rome plusieurs

classes populaires. En 1850, on sentit la nécessité de créer un établissement plus important pour les enfants des familles françaises venues à la suite de l'armée d'occupation. C'est ce qui fut fait, avec l'approbation du Saint-Siège, l'appui de notre ambassadeur le comte de Reyneval, et des pieux établissements de la France à Rome. Le collège, ouvert le 1er janvier 1851, se trouvait près de la fontaine de Trévi ; il avait dès lors pour directeur celui qui devait en être l'âme pendant quarante ans, le Frère Siméon. Dès 1856, il fallait agrandir le local ; en 1885, il s'est transporté à la place d'Espagne. Au mois de mai dernier, il fêtait ses noces d'argent, et à cette occcasion on a inauguré le monument funéraire érigé par les anciens élèves à la mémoire du F. Siméon, mort depuis peu. Le collège Saint-Joseph contribue efficacement à la diffusion de notre langue en Italie ; le nombre de ses élèves est la meilleure preuve de la confiance qu'il inspire aux familles.

Les Frères des Ecoles chrétiennes occupent de plus, à Rome, sept maisons qui sont autant de centres d'où ils partent chaque matin pour aller dans les différents quartiers de la ville instruire les enfants pauvres.

Le sculpteur Aureli a terminé la maquette de la statue colossale de saint Jean-Baptiste de la Salle, destinée à la basilique Vaticane. C'est le privilège des fondateurs d'ordres, quand ils sont canonisés, d'avoir leur statue auprès du tombeau de saint Pierre. Sans doute, l'Eglise veut attester ainsi que les congregations religieuses sont les plus fermes soutiens de l'œuvre du Prince des Apôtres.

Nos missionnaires. — M. Pichon, au cours d'un interview, et sur une question formelle qui lui a été posée, a rendu ce témoignage aux missionnaires en Chine.

On lui a demandé :

« Est-il possible, est-il équitable d'attribuer aux excès de la propagande religieuse des missionnaires le soulèvement effrayant des sociétés secrètes de la Chine ? Est-ce parce que trop de conversions étaient recherchées et obtenues que tant de prêtres et de chrétiens ont été massacrés, tant de propriétés pillées et détruites, tant de supplices affreux infligés aux amis des européens ?

» — Non ! a répondu très nettement M. Pichon (qui n'a cependant jamais passé, que nous sachions, pour un clérical). Non. Ce n'était pas une question de croyance qui exaspérait les vieux Chinois : c'était bien autre chose.

» La Chine ouverte : voilà le grand grief. Les Russes à Port-Arthur, les Anglais à Weï-Haï-Weï, les Allemands ici, les Français là ; les chemins de fer commençant à sillonner tout l'empire, les ports ouverts au commerce, les grands fleuves sillonnés non plus seulement par d'antiques jonques et grâce à la main-d'œuvre

indigène, mais aussi par des steamers que conduisaient les diables étrangers; la tranquillité séculaire troublée par les mœurs nouvelles, et 500 millions d'hommes apathiques et sans nerfs et jusqu'alors figés dans la contemplation des vieilles coutumes, qui voyaient tout à coup leurs frontières violées, leur civilisation bousculée, leurs manies dérangées, leur commerce dépassé. »

Une décision touchant les images du Sacré-Cœur. — Une réponse donnée par la *Sacrée Congrégation de l'Inquisition*, à la date du 26 août 1894, déclare que la vénération de l'image du Sacré-Cœur dans laquelle on représente le cœur tout seul, sans le reste du corps du Sauveur, est permise comme dévotion privée ; mais qu'il est interdit d'exposer ladite image à la vénération publique sur les autels. La raison de cette décision est sans doute de mieux sauvegarder l'unité de la personne de Notre-Seigneur et de mieux faire comprendre aux fidèles que ce qu'on nomme le *Sacré-Cœur* c'est Jésus-Christ aimant les hommes et leur montrant son cœur pour nous en convaincre. Il nous semble que les apôtres de notre chère dévotion devraient, en conséquence, répandre de préférence les images qui représentent la personne entière du Sauveur montrant son Cœur. *(Semaine de Grenoble.)*

Les Jésuites. — Je conçois qu'on haïsse les Jésuites quand on a le malheur de haïr Dieu. Ils ont élevé autour de la religion un rempart de pierre qui a cent fois repoussé l'ennemi. Ils ont enflammé d'une incomparable ardeur de foi et de sacrifice les hommes qui les approchaient. Ils ont enseigné à des millions de chrétiens l'art de déjouer les subterfuges de l'esprit et les embûches de la chair; ils leur ont appris à mépriser l'argumentation des sophistes et à braver la logique des bourreaux. Tel est leur crime. Qu'ils n'attendent point de pardon.

Les Jésuites chassés trouveront du travail partout où il y a des ignorants et des malheureux, une patrie partout où ils rencontreront la calomnie et l'injustice, du bonheur partout où l'on peut prier, se dévouer et souffrir. — Louis VEUILLOT.

Belley. — Mgr l'Evêque de Belley, dans un mandement à ses diocésains, demande communication des écrits du serviteur de Dieu, Jean-Claude Colin, fondateur de la Société de Marie, en vue de l'introduction de sa cause de béatification en cour de Rome.

Ce vénérable religieux a passé une grande partie de sa vie dans le diocèse de Belley, à Cerdon, où il fut vicaire de son frère, puis à Belley même, d'abord comme Supérieur du Petit Séminaire, puis dans la communauté de la Société de Marie.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 24 AOUT 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(4e SUPPLÉMENT D'AOUT)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 25 août, 13e dimanche après la Pentecôte, fête de S. Louis, roi de France, double de 2e classe. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies, procession en l'honneur de la Ste Vierge (voir à la chronique) et salut. — Chapelet.

Jeudi, 29, à 4 h., adoration réparatrice.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, S. Louis. A 10 h. grand'messe ; à 2 1/2, vêpres, procession, salut.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain dimanche, Saint Louis. A 10 h., grand'messe ; à 3 h., vêpres, procession et salut.

BIBLIOGRAPHIE

tudes publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. — Sommaire du numéro du 20 août 1901 : I. Le Concordat est-il observé ? II. Méconnaissance de son caractère fondamental. par le P. H. Prélot. — II. La Suggestion en pédagogie et en thérapeutique, par le P. L. Roure. — III. Grandeur et décadence d'une institution, par le P. J. Burnichon. — IV. Episode d'une confiscation de biens congréganistes (1762). Les manuscrits des Jésuites de Paris, par le P. J. Brucker. — V. Chronique des Missions (Amérique), par le P. Paul Dudon. — VI. Catéchisme de Léon XIII, par le P. A. Flamérion. — VII. Marie Pharou. Un petit poète romantique inconnu, d'après des lettres inédites de Hugo, Lamartine, Châteaubriand, Sainte-Beuve, etc., par le P. H. Chérot. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

Revue du Clergé français. Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. — Sommaire du 15 août 1901. — L'École de théologie de Paris. par Mgr P.-L. Péchenard. — La discipline pénitentielle. Le traitement des *peccata leviora* dans l'Église primitive, par E. Vacandard. — Un entretien avec M. Blondel, par F. Mallet. — La mission de l'Evêque au XXe siècle, par S. G. Mgr Dubois. — Les Concours d'Instruction religieuse à Paris, par L. Désers. — « L'éducation de la pureté », par J. Guibert. — Le savant catholique. Esprit de sage liberté, par R. P. Sertillanges. — Prédication. L'éducation de l'enfant, par J. Bricout. — Revue mensuelle du monde catholique. — A travers les périodiques. — Bibliographie. — Table des matières du tome XXVII.

Le Gouvernement de l'Église, ou principes du droit ecclésiastique exposé aux gens du monde. Tome II. — Droit privé, un beau vol. in-8° 7 fr. 50. — Déjà paru : Tome I. — Droit public, un beau vol. in-8° 7 fr. 50, par M. l'abbé Lafarge, du clergé d'Orléans, et précédé d une lettre de Sa Grandeur Monseigneur Touchet. — Chaque volume peut être demandé séparément. Bien que les deux constituent un ensemble de fonds doctrinal, le nouveau paru traite plusieurs questions d'une saisissante actualité. — Librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris.

Il serait difficile d'exposer plus complaisamment et plus savamment que ne le fait notre auteur certains points de doctrine, par exemple les obligations principales du Clergé, la vie religieuse, le Budget du culte catholique, le mariage ; autant de questions qui, par les obscurités, les objections, les hérésies accumulées de nos jours autour d'elles, au grand scandale de plusieurs, ne sauraient être, aux yeux des catholiques éclairés, entourées d'une trop vive lumière, non-seulement pour se prémunir eux-mêmes contre l'erreur commune, mais pour partager utilement l'honneur de l'Apostolat catholique.

Les ecclésiastiques, comme les gens du monde, liront cet ouvrage avec profit.

N° 27. 24 Août 1901.

SOMMAIRE

SAINT LOUIS, ROI DE FRANCE

Dans l'époque troublée que nous traversons, au milieu de la défaillance des convictions et de l'abaissement des caractères, il fait bon tourner ses regards vers la noble et grande figure de Saint Louis. L'âme, si attristée soit-elle par le spectacle quotidien des turpitudes privées et publiques, éprouve un sentiment de joie religieuse et de patriotique fierté en évoquant le souvenir de celui qui fut à la fois le plus français et le plus chrétien de nos rois. *Français*, il l'était par sa générosité chevaleresque, par son culte pour l'égalité et la justice, par son cœur, par son courage, par son esprit, dont les saillies se retrouvent à chaque page de nos vieux chroniqueurs, par son intelligence des destinées et de la vocation de la France. *Chrétien*, il le fut dans toute l'acception du mot, celui que Bossuet appelle « le plus saint roi qui ait jamais porté la couronne, » et qui arrache au sceptique Voltaire cet aveu : « Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi ; il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu. »

Nous n'avons certes pas la prétention de retracer ici l'histoire de saint Louis, ni même de donner un abrégé de sa vie, quelques pages seraient trop insuffisantes pour esquisser le portrait d'un homme de cette taille. Nous voudrions seulement attirer l'attention sur la qualité qu'il nous semble avoir possédée au plus haut degré, et qui devient hélas ! de plus en plus rare en notre siècle, la fermeté.

La fermeté exclut également la faiblesse et l'emportement, parce qu'elle est faite à la fois de force et de douceur ; elle suppose, avec des convictions éclairées et inébranlables, une conscience vive et énergique du devoir. Comment pourraient-ils tout marquer dans leur vie au cachet de la fermeté ceux qui, selon l'expression de l'Ecriture, flottent indécis à tout vent de doctrine, ou qui, ayant l'intelligence du devoir, cherchent

toujours à passer des compromis avec leur conscience, comme s'il pouvait y avoir une morale opportuniste ?

Saint Louis n'avait même pas l'idée de ce demi-christianisme qui sert maintenant de transition entre le christianisme vrai et le paganisme vers lequel nous reculons à grands pas, et s'il se montra toujours ferme et résolu dans sa conduite, c'est que, avant tout, il était ferme dans ses convictions et dans sa foi. Instruit par une mère aussi intelligente que pieuse, il s'estimait plus heureux d'être chrétien que d'être roi ; aux titres pompeux que lui donnaient son rang et sa naissance, il préférait le nom simple et modeste qui lui rappelait son baptème et il croyait aux mystères de notre sainte religion, disent les chroniqueurs du XIII[e] siècle, comme s'il les avait vus de ses propres yeux.

Sa piété devait nécessairement se ressentir de la fermeté de sa foi, et, en effet, ni les soins du gouvernement, ni les exigences de sa position, ni les soucis de la paix, ni les troubles de la guerre, ne purent rien lui faire retrancher des exercices de piété qu'il s'était imposés. Cet homme, sur qui reposait tout le poids d'un vaste royaume, et que l'Europe avait choisi comme arbitre de ses différends, assistait tous les jours à une ou deux messes, récitait le bréviaire comme les prêtres et y ajoutait l'office de la Sainte Vierge et celui des morts. Il entendait fréquemment la parole de Dieu, se confessait tous les huit jours, et jeûnait tous les vendredis de l'année. Comme on lui reprochait un jour de consacrer de trop longues heures à la prière et à la dévotion, il répondit simplement :« Si je donnais ce temps au jeu, à la chasse ou au spectacle, on ne m'en blâmerait pas. »

C'est qu'au temps de saint Louis, comme à notre époque, il y avait déjà de faux politiques qui ne croyaient pas qu'on pût apprendre à l'école de Jésus-Christ le grand art de régner. Ils se persuadaient qu'une religion qui ne prêche que l'humilité et le détachement des choses de la terre ne pouvait pas s'allier avec l'élévation des sentiments et l'amour de la gloire ; ils pensaient qu'un roi si occupé de dévotions et de bonnes œuvres négligerait les soins essentiels du gouvernement, laisserait affaiblir sa puissance et avilir son autorité. Mais ils apprirent bientôt, et quelques-uns à leurs dépens, que saint Louis était aussi ferme à l'égard des hommes qu'il était

humble à l'égard de Dieu, et qu'il prétendait exercer tous ses droits précisément parce qu'il avait pris, et parce qu'il renouvelait tous les jours devant son crucifix l'invincible résolution d'accomplir tous ses devoirs.

Aussi la Bretagne, le Poitou, la Saintonge, nous dit un historien, virent tour à tour le saint roi, à la tête de ses chevaliers, contraignant au devoir, par la force du glaive, les ennemis de la monarchie. On sait la fière réponse qu'il fit aux barons injustement ligués contre le comte de Champagne. Ils ne lui demandaient que de rester neutre pour ne pas lui déclarer une guerre qui pouvait mettre sa couronne en péril : « Le roi leur manda, dit Joinville, qu'ils ne combattraient pas ses gens sans que de sa personne il fût avec eux. » Et comme ils persistaient et envahissaient la Champagne, il accourut en armes et « leur manda que à nul prix il n'entendrait et ne souffrirait que le comte de Champagne y entendist avant qu'ils eussent vidé le comté de Champagne. »

Et ils le vidèrent, en effet, tant la force du droit est irrésistible, quand celui qui le possède est fermement décidé à le soutenir.

Cette fermeté, qu'il sut toujours montrer dans la direction des affaires publiques, et grâce à laquelle il éleva si haut en plein moyen âge l'ascendant moral de la France, il ne s'en départit pas davantage dans sa conduite privée. La fascination et les avantages du pouvoir suprême, qui ont perverti tant de cœurs royaux, n'eurent point de prise sur lui ; on sait a quel point il fut fidèle aux enseignements de sa mère, et qu'il eût mieux aimé mourir que commettre un péché mortel.

C'est surtout dans l'adversité qu'on reconnaît le vrai courage, et Dieu ne voulut point épargner à saint Louis l'occasion de montrer à quelle hauteur surhumaine peut s'élever la fermeté d'un héros chrétien. Les deux croisades qu'il entreprit furent également malheureuses, mais aussi quels exemples il nous y a donnés ! Qui a pu lire le récit de ces expéditions lointaines sans conserver à tout jamais dans son imagination et dans son cœur le souvenir de la constance du saint roi ? Nous le voyons à Jaffa travailler de ses mains à la construction des murs, pour relever le courage des soldats ; à Saïda il enterre lui-même les cadavres à demi décomposés, pour donner l'exemple. C'est là aussi qu'il apprend la mort de Blanche de

Castille. « Ah ! sénéchal, dit-il à Joinville, après deux jours d'un silence que personne n'avait osé interrompre, j'ai perdu ma mère ! » C'était le cri naturel d'un cœur brisé par la douleur. Mais il sut y joindre cette parole, plus sublime encore : « Je vous rends grâces, ô mon Dieu, de m'avoir conservé jusqu'à ce jour une mère si digne de toute mon affection. »

Vaincu et prisonnier, après des prodiges de valeur, il ne déchoit en rien de sa première grandeur, et bientôt les Sarrasins, proclament que c'est le plus *fier* chrétien qu'ils aient jamais vu.

Il est leur captif et il semble être leur souverain ; sa vie est entre leurs mains et il leur dicte lui-même les conditions de la paix. Ils exigent de lui un serment que la religon ne lui permet point de prononcer, et il leur ordonne de se contenter de sa parole. Ils osent étaler à ses yeux l'appareil d'un horrible supplice et les épées tournées contre lui ne peuvent lui arracher une démarche, une parole contraire à sa conscience ou à sa dignité. Enfin sa fermeté triomphe, le soudan accepte les conditions que son prisonnier lui impose et saint Louis peut rentrer en France.

Seize ans plus tard il devait traverser de nouveau les mers, revenir sur la terre musulmane et y expirer sur la cendre, après avoir vu tous ses pieux projets anéantis, son armée détruite par la contagion, la plupart des siens et son propre fils, le comte de Nevers, emportés par le fléau. Jamais il n'avait paru si grand, si tranquille et si ferme qu'à cette heure suprême ; les conseils qu'il dicta alors à Philippe le Hardi sont une des plus belles pages de l'histoire, et il expira les yeux attachés sur la croix qui avait toujours été toute sa force, et qui demeurait toute son espérance.

(Semaine religieuse de Cambrai).

MERVEILLEUSE PROTECTION DE LA SAINTE VIERGE

Nous lisons dans le *Bulletin de N.-D. des Dunes* (Dunkerque) :

Le 26 septembre, nous avons reçu la visite du R. P. Achte, originaire de Warhem, des Pères Blancs, missionnaire de l'Ouganda, en Afrique.

Il venait remercier la Sainte Vierge d'une protection toute spéciale. Voici le récit qu'il nous a fait :

Un jour, il y a de cela trois ans environ, il se vit poursuivi par une bande d'anthropophages. Il fut saisi et séance tenante condamné à être tué et mangé, condamné, comme le bon Père le disait lui-même, à la marmite. Les sauvages ont, paraît-il, une prédilection pour la chair des blancs, c'est leur grand régal. Une femme venait d'être tuée sous ses yeux et le Père attendait son tour. Un des sauvages le prend par la barbe et s'apprête à lui couper la gorge. A ce moment, le Père, voyant qu'il n'y a plus d'espoir pour lui qu'en l'intervention miraculeuse de la Sainte Vierge, s'écrie : « O Marie, sauvez-moi ! », et aussitôt le sauvage étonné et comme dominé par une force surnaturelle, lâche prise et dit au missionnaire : « Vous, on ne vous tuera pas ». Les sauvages alors tiennent conseil sur le sort du blanc, et il est décidé qu'on le remettrait en liberté. Ce qui fut fait. Le Père fut même, dès ce moment, entouré d'un religieux respect et considéré par les sauvages comme une divinité. « Vous êtes Dieu », lui disait-on; et malgré ses protestations et ses explications, les sauvages persistaient à le considérer comme Dieu, pour cette raison qui leur semblait convaincante : « Si vous n'étiez pas un Dieu, vous eussiez été tué hier ».

Voilà comme la Sainte Vierge protège ses enfants : si le R. P. Achte vit encore et peut encore travailler au salut des âmes, c'est évidemment à la Sainte Vierge qu'il le doit. Aussi est-il heureux de le reconnaître et de publier ce fait en l'honneur et à la gloire de sa bonne et puissante Mère du Ciel.

Mgr PAUL DE GODET DES MARAIS, EVÊQUE DE CHARTRES

(Récit d'un notaire contemporain.)

I. Le 25 septembre 1709, Mre Paul de Godet des Marais étant à l'extrémité, on a exposé le Saint-Sacrement dans la cathédrale, et on a fait une psalmodie continuelle que l'on appelle prières des 40 heures. Le 27 septembre, le dit seigneur notre évêque est décédé. C'était un prélat qui avait de grands dehors de vertu, je crois qu'il n'avait pas moins d'intérieur. La faveur de Madame de Maintenon dont il était confesseur lui donnait un grand crédit sur tous les autres évêques : on le regardait comme l'arbitre de la doctrine et des grâces bénéficiales. Il était de difficile accès quoi qu'en dise son panégyriste, il avait le défaut de se laisser prévenir, il était au surplus d'une discipline fort sévère dans son diocèze, remplissant exactement tous les devoirs de l'épiscopat, l'ennemi déclaré du parti que l'on appelle (par illusion), Janséniste : il a fait plusieurs ouvrages contre cette prétendue secte auxquels il a été répondu avec beaucoup de vivacité; il a eu à faire avec Monseigneur de

Fénelon, son intime ami, au sujet de son livre des « Maximes des Saints » qu'il a fait condamner à Rome : il a par son autorité fait decheoir Messieurs du Chapitre de la juridiction spirituelle de laquelle ils étoient en possession de tout temps immémorial. Les factums et requestes pour et contre sont des pièces curieuses à voir ; il y en a plusieurs exemplaires, mais les mémoires en sont exactement recueillis par Mgr de la Flèche, chanoine, qui était employé à la poursuite du procez. C'est un grand in-folio qu'il ne communique pas aisément, cet ouvrage est très curieux. Enfin l'ouvrage qu'Il (Mr de Godet) a fait contre le père Juenin qui n'a pas eu un grand succez lui a coûté la vie : il était d'une santé fort usée : il a fait réédifier le palais épiscopal ; c'est pourquoy lui a été permis demprunter 30.008 l. dont on trouvera l'arrêté d'autorization dans mes minutes. En faisant ce bâtiment, il lui eut convenu de faire des écuries dans une grande chapelle bâtie en l'honneur de saint Nicolas, qui était aténante au bureau de l'écritoire du chapitre. Messieurs du chapitre lui en avaient fait mal à propos la vente. Cete action na été trouvée ni belle ni bonne parce que cete chapelle avait servi de tombeau à plusieurs saints évêques. On y a trouvé le tombeau de S. Calais (Calétric ?). Enfin, après avoir été exposé dans sa chapelle épiscopale depuis le samedi 25 septembre jusqu'au 2 octobre revêtu de ses habits pontificaux, il a éte ledit jour 2 octobre porté au séminaire du Grand Beaulieu ou il est en depost dans un cercueil de plomb en la cave ou sont Monseigneur de Neuville son prédécesseur, M. Wanet (1) archidiacre du Dunois, ancien supérieur et quelques autres.

II. Le premier juin 1710, Mre Charles François de Montiers de Merinville, neveu à la mode de Bretagne du précédent, âgé de 27 à 28 ans, qui avait été sacré peu de jours auparavant dans la chapelle archiépiscopale de Paris par Monseigneur de Noaille, est arrivé à Chartres, sur les sept heures du soir aux Capucins. La maréchaussée était allée au devant de lui jusqu'à Maintenon : il est venu ce jour-là une crue d'eau à Lèves qui l'a fait rester plus de quatre heures à Josaphat sans pouvoir passer..... il a donné la bénédiction de son carrosse, le long des chemins et de la bute des charboniers et du cours Philippe qui étaient bordez des peuples qui étaient sortis en foule pour voir cet évêque bien aimé.

(Copié fidèlement sur le Journal de Lavollé, notaire roy. à Chartres. (1694-1724), fol. 200 v, 201 v. Devise de ce superbe mss. « *Ordo ducit ad Deum.* » Fonds Renier.)

---

(1). Vuanet. — Dignitaires, par Merlet.

LES CONGRÉGATIONS. — LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION

Jugements de la Presse.

On is ait récemment dans l'*Univers* :

Le Conseil d'Etat vient d'achever son œuvre, — ou, plutôt, la besogne à laquelle il était préposé par le gouvernement. Bientôt, le règlement sera publié. Nous l'étudierons et l'apprécierons alors en détail.

Ce que nous pouvons affirmer dès aujourd'hui, c'est que le tribunal administratif a voulu descendre au niveau des assemblées parlementaires et que le document sorti de ses délibérations porte le sceau d'un esprit persécuteur et mesquin, sans envergure et sans honnêteté, se perdant, d'une part, en des minuties tracassières et, de l'autre, aboutissant sans vergogne à la spoliation pure et simple.

Comme on l'a dit, ce sont deux règlements au lieu d'un qu'à forgés le Conseil d'Etat. Le premier est, de beaucoup, le plus long, car il renferme deux parties : la première ayant trait aux [associations en général et la seconde relative aux Congrégations religieuses,

Ne parlons que de celle-ci.

Quant aux conditions à remplir en vue de la demande en autorisatlon, le Conseil d'Etat n'ajoute rien, pour les Congrégations non autorisées, aux prescriptions de l'arrêté ministériel. Il se borne à les appliquer aux Congrégations qui se créeraient dans l'avenir, ainsi qu'aux établissements fondés par des Congrégations déjà reconnues. Notons cependant qu'il accentue, sans les changer, certains points de l'arrêté ministériel. Ainsi, pour la juridiction épiscopale, il n'exige pas seulement des religieux l'engagement de l'accepter ; il impose aux évêques l'engagement de l'exercer sur les établissements et sur les personnes.

Puis le Conseil d'Etat dresse une série de barrières entre la demande et l'autorisation. Par exemple, il faudra que chaque établissement soit soumis tour à tour à l'examen et à l'avis du Conseil municipal, du préfet, *des ministres* intéressés, du Conseil d'Etat et du Parlement.

Enfin, pour les Congrégations autorisées soit avant, soit après la loi, l'assemblée gouvernementale a paru se préoccuper surtout de les entourer d'une surveillance étroite : outre les registres prévus par l'article 15, à l'effet de porter tous les comptes, il faudra, notamment, que les maisons d'enseignement *libre* (ironie des mots !) tiennent un registre spécial, où chaque personne employée dans l'établissement du directeur au laveur de vaisselle,

aura son *curriculum vitæ*, nom, âge, nationalité, situation, antécédents, etc. : registre dûment coté, paraphé à chaque page, — ainsi d'ailleurs que le registres des comptes, — par les agents du pouvoir ; registre enfin perpétuellement soumis aux perquisitions de l'autorité académique, administrative et judiciaire.

Passons au second règlement d'administration publique : il est relatif à la liquidation des biens.

On sait que les Chambres ont déjà fixé comment se ferait la répartition des biens appartenant aux Congrégations non autorisées, dont l'Etat s'attribue la liquidation. Le Parlement a déterminé le moment où les religieux, c'est-à-dire les véritables propriétaires auraient le droit de toucher leur part.

Ce que sera cette part et à quelles conditions le religieux pourra la revendiquer ; c'est l'objet principal du second règlement.

Ce qu'on en peut dire aujourd'hui, c'est que rarement on aura vu le pouvoir user du bien d'autrui avec une désinvolture aussi impudente.

Après avoir dû s'engrener dans une série de formalités, le religieux aboutira... au bon plaisir du gouvernement. Les membres d'une Congrégation dissoute auront exactement ce qu'il plaira au gouvernement de leur laisser. Quant au reste.....

Le *Gaulois* dit de son côté :

Il (le règlement) aggrave aussi, sur la question très grave de la juridiction, l'arrêté ministériel annexé à la loi. On sait que les Ordres religieux sont exempts de la juridiction épiscopale, ce qui veut dire qu'au lieu de dépendre immédiatement des évêques, ils sont sous la dépendance directe du Saint Siège. L'arrêté ministériel dont nous parlons exige des Congrégations qui demanderont l'autorisation législative l'engagement — contraire à toutes les règles canoniques — « de se soumettre à la juridiction de l'Ordinaire du lieu ». Eh bien ! le règlement va plus loin; il impose en effet aux évêques eux-mêmes l'obligation d'accepter par écrit cette juridiction.

Or, les évêques ne peuvent y consentir que « sous la réserve des droits du Saint-Siège », selon les instructions récentes que le Pape leur a fait envoyer par le cardinal Gotti, préfet de la Congrégation des Evêques et Réguliers ; ce qui signifiera qu'ils n'y consentent pas du tout, car ils ne pourraient évidemment exercer, sans léser les droits du Saint-Siège, une juridiction qui n'appartient qu'au Pape. Je sais bien que, même aux yeux de l'Église, les Ordres religieux n'ont pas, vis-à-vis de l'évêque, une indépendance absolue. Mais c'est dans une dépendance absolue que le gouvernement voudrait les constituer a son égard. C'est là que gît la difficulté et je ne vois guère par quelle *combinazione* on la pourra résoudre.

Enfin le *Matin*, journal officieux, précise encore :

Le règlement porte qu'aucune autorisation ne saurait être accordée à une Congrégation, si cette dernière *ne fait pas acte de soumission à l'évêque diocésain*. En d'autres termes, une Congrégation ne pourra être autorisée que si elle consent à dépendre de l'évêque du diocèse, que si elle reconnaît comme entière et absolue son autorité spirituelle, que si elle se soumet à ses ordres, à sa juridiction.

Le règlement, sans toucher à l'esprit ni à la lettre de la loi votée par le Parlement, est donc appelé à avoir une importance des plus considérables. *Il vise en réalité à séculariser tout le clergé de France*. Il contraint les Ordres réguliers, tels que les Jésuites, les Dominicains, les Barnabites, etc..., à suivre la filière hiérarchique religieuse et à relever non plus seulement du Pape, mais aussi de l'évêque du diocèse. Il les oblige, en cas de réclamation, à s'en référer à l'évêque et non pas uniquement à un supérieur, la plupart du temps étranger. Il rend l'évêque maître absolu de tout ce qui est dans son diocèse et, par là, responsable de tout ce qui s'y passe.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 25 août au 1er septembre.

25. *XIIIe Dimanche après la Pentecôte. S. Louis*, Roi de France (1270), double de 2e classe.. — « Le jour où la France aura réappris à se mettre à genoux, Dieu lui rendra le sceptre de l'univers, un instant tombé de ses mains. Elle reprendra sa magnifique destinée parmi les peuples, procurant ici-bas à ses enfants la paix, la liberté, la gloire, et députant des légions d'élus vers l'éternelle patrie. »
(Mgr Pie).

26. Lundi. *S. Zéphirin*, pape, martyr. — Ce saint pape a décrété, entre autres choses, que tous les chrétiens communieraient à Pâques, et que les ordinations se feraient en public.

27. Mardi. *S. Joseph Calazanz*, confesseur. Mémoire de *S. Césaire*, évêque et confesseur. — S. Joseph Calazanz, ayant appris par une révélation divine qu'il était destiné à former les enfants, principalement ceux des pauvres, à la science et à la piété, fonda l'ordre des Pauvres Clercs Réguliers de la Mère de Dieu pour les Écoles Pies. Il eut dès son enfance une tendre dévotion envers la T. S. Vierge, et il la recommanda très fortement à ses disciples. Un jour Marie lui apparut tenant entre ses bras l'Enfant Jésus, lequel bénit les écoliers pendant qu'ils faisaient la prière.

28. Mercredi. *S. Augustin*, évêque et docteur (354-431). — « Les

esprits sublimes, qui servent Dieu humblement et le possèdent au sein de la félicité, dominent sur la nature physique... ; ils font régner dans le monde des corps, et accomplissent chez les êtres libres et avec leur concours les lois qui président à l'ordre universel sous l'empire de l'Être de qui tout relève. Ils découvrent en lui l'immuable vérité et règlent leur volonté sur ce principe; ils participent à l'éternité, à l'immortalité indépendante des lieux et des temps. Ils exécutent dans le temps les ordres éternels. » (S. AUGUSTIN). — Demander, par l'intercession de saint Augustin, que les maîtres chrétiens imitent ces fonctions des saints anges et révèlent Dieu au monde.

29. Jeudi. *Décollation de S. Jean-Baptiste.* Double majeur, Mémoire de sainte Sabine. — Hérode vivait dans le désordre. Saint Jean-Baptiste s'éleva contre le scandale et paya de sa tête sa courageuse protestation. — Dussions-nous perdre la vie, ne permettons pas que, par une lâche complaisance de notre part et au mépris de notre devoir, le vice s'étale devant nous, blessant les regards de Dieu et tendant à l'innocence ses embûches perfides.

30. Vendredi. *Sainte Rose de Lima,* au Pérou, vierge. — C'est la première fleur de sainteté qui s'épanouit sur la terre de l'Amérique du Sud. « O mon Père, disait-elle à son confesseur sur son lit de mort après une extase, que j'aurais de grandes choses à vous dire de l'abondance des consolations dont Dieu comblera les saints pendant l'éternité ! Je m'en vais, avec une satisfaction d'esprit incroyable, contempler la face de mon Dieu, que j'ai souhaité de posséder tout le temps de ma vie. »

31. Samedi. *S. Raymond Nonnat*, de l'ordre de N.-D. de la Merci. Ce saint, d'une charité incomparable, fut retenu captif par les Maures d'Alger et eut beaucoup à souffrir de leur cruauté (XIIIe siècle).

1er septembre. *XIVe Dimanche après la Pentecôte*, semi-double. — Mémoire de *S. Gilles* et des *saints douze Frères.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Un double anniversaire. — C'est demain dimanche, 25 août, qu'aura lieu, avant le salut, dans les trois églises paroissiales de Chartres, la procession annuelle d'action de grâces pour la cessation du choléra dans la ville en 1832, et pour la restauration de la cathédrale après l'incendie de 1836. A la cathédrale, la Sainte Châsse sera portée en procession.

Nomination. — Par décision épiscopale, M. l'abbé Hommey a été nommé chanoine titulaire. Le décret présidentiel agréant cette

nomination a été signé au château de Rambouillet le 10 août 1901; il est ainsi conçu :

« Est agréée la nomination faite par l'Évêque de Chartres de M. Hommey (Henri-Louis), ancien desservant de Laons, au canonicat vacant dans le chapitre de son église cathédrale par suite du décès de M.....

Pèlerinage. — Le samedi 17 août, des élèves du séminaire des Missions étrangères sont venus faire leur pèlerinage à N.-D. de Chartres; ils étaient au nombre de quarante-six dont huit, déjà prêtres, partiront prochainement pour les missions d'Orient.

Asile Sainte-Cécile. — La distribution des prix à l'asile Sainte-Cécile, à Chartres, a eu lieu, sous la présidence de M. l'abbé Hervé, chanoine honoraire, le lundi 19 août, dans l'après-midi. Comme chaque année, l'assistance nombreuse a remarqué avec plaisir cette bonne tenue, ces chants, ces évolutions variées de petits enfants si dignes d'intérêt.

L'asile Sainte-Cécile est prospère; beaucoup d'enfants y sont gardés par les bonnes religieuses de Saint-Paul qui le dirigent; mais les charges sont lourdes et nous ne saurions trop recommander cet asile à la générosité de nos lecteurs.

Auneau. — *Fête de la remise du Drapeau à la 1344e section des Vétérans*, sous la présidence de M. le général Cuny, commandeur de la Légion d'honneur, président général de la Société des Vétérans des armées de terre et de mer 1870-71. — C'est dimanche prochain, 25 août, qu'aura lieu cette fête. Mgr l'Évêque de Chartres a promis de se rendre à Auneau et d'y présider l'office religieux de 10 heures auquel assisteront les Vétérans.

La fête du régiment à Chartres. — Cette fête du 102e de ligne a eu lieu mercredi dernier. On en lira sans doute un compte rendu complet dans les journaux de la ville. Ce que nous avons, nous, à signaler tout spécialement, c'est que mercredi matin, à 9 heures, une messe commémorative était dite à la Crypte pour la célébration de cette fête militaire. 350 officiers et soldats étaient présents; l'officiant, M. l'abbé Hervé, leur a adressé une émouvante allocution.

FAITS DIVERS

Nîmes. — Une manifestation en faveur du repos du dimanche a eu lieu dimanche matin à Nîmes. Un millier d'employés de commerce ont parcouru les principales rues de la ville. Ils portaient des pancartes où on lisait : « N'achetez rien le dimanche. »

Un grand nombre de commerçants avaient fermé leurs maga-

sins. Les manifestants ont envoyé une délégation aux commerçants dont les magasins étaient ouverts ; presque tous fermèrent aussitôt.

Cette manifestation a pris fin vers 11 heures. L'ordre n'a pas été troublé.

Saint-Dié. — *Une nouvelle Léproserie.* — Pour combattre le fléau terrible de la lèpre, qui fait d'épouvantables ravages sur plusieurs points de l'Europe, le R. P. Sauton, de l'ordre de Saint-Benoît, docteur en médecine, va transformer en léproserie le couvent de Saint-Anne, près Neufchâteau (Vosges). Il sera lui-même le directeur de cet asile. Dans le courant de l'année dernière, plus de cinquante Filles de la Charité ont quitté la France pour aller dans les léproseries de Madagascar et d'Asie. Seul le catholicisme sait inspirer et soutenir de tels dévouements.

Chine. — Les dernières troupes françaises qui étaient à Pékin en sont parties dans la soirée du 10 août. Il n'y reste plus que celles affectées à la garde de la légation de France.

Les troupes italiennes et anglaises ne partiront qu'un peu plus tard.

Ecole des Frères de Charonne. — Un de nos correspondants nous écrit : La distribution des prix de l'école des Frères du quartier de Charonne a eu lieu sous la présidence de M. le marquis de La Soudière, à qui incombera l'honneur de combattre, aux prochaines élections, le ministère Waldeck-Millerand.

Voici quelques passages du discours de l'honorable président :

Mes chers amis, l'heure à laquelle nous sommes est pleine de menaces pour la religion, et ce n'est pas sans angoisse que je me demande si, l'année prochaine, vous serez encore réunis dans cette enceinte avec vos parents, vos amis, vos maîtres si dévoués à la tâche qu'ils ont entreprise : celle de votre éducation religieuse, traditionnelle et française, pour laquelle ils ne reculent devant rien, car ils savent puiser aux sources mêmes de la fraternité chrétienne, l'amour infini de l'humanité.

. . . .

Que devient alors cette liberté que la Révolution française nous avait, parait-il, donnée, et que le gouvernement de la République s'était solennellement engagé a respecter, parce qu'elle était la raison même de son existence ? Elle est à jamais détruite aujourd'hui !

La famille chrétienne, source de joies durables, source de joies pures, sera désagrégée, et ses rameaux épars joncheront, desséchés, le sol de la Patrie.

Eh quoi ! Messieurs, ne serions-nous plus Français ? N'aurions-

nous plus dans les veines ce sang merveilleux qui, tant de fois, nous a fait gagner les batailles, alors que tout semblait désespéré ?

Jetez un regard sur cette France si belle, parcourez ses campagnes paisibles et regardez flotter dans l'air la fumée de ses villes et de ses villages.

Partout vous les verrez groupés autour d'une église, partout vous les verrez s'étendre à l'ombre d'un clocher.

Là est indissolublement le lien qui lie à jamais les noms sacrés de Dieu et de Patrie, noms qui évoquent à eux seuls tout le passé glorieux de notre cher pays.

. . . .

Et vous, mes chers petits amis, qui venez d'entendre des paroles bien sévères pour vos jeunes esprits, ne les oubliez pas. Et puisque vous êtes encore trop faibles pour entrer dans la lutte qui se prépare, priez Dieu dans votre innocence pour vos maîtres persécutés. Ecoutez leurs conseils, imitez leurs exemples. Ils sont la manifestation éclatante du devoir et du dévouement, ces deux vertus si chères et si vivantes au cœur de tous les Français !

Japon. — Il vient de se fonder à Tokio, capitale du Japon, avec la haute approbation de Mgr l'archevêque de la même ville, une œuvre, dont l'importance au point de vue catholique et français n'échappera à personne. Cette œuvre consiste à réunir, dans une vaste maison de famille, le plus grand nombre possible des quarante mille étudiants qui viennent à Tokio suivre les cours des écoles secondaires et supérieures.

Ces étudiants, réunis sous la direction de missionnaires français, sont soumis à une discipline et à une surveillance qui les éloignent des dangers de la capitale. Ils suivent des cours réguliers d'instruction religieuse et deviennent, presque tous, des catholiques sincères et instruits, qui iront un jour prendre place dans la haute société dirigeante dont ils deviennent les apôtres. Ils étudient à fond la langue francaise, l'histoire et la géographie de la France.

Cette œuvre a donc un double but : 1° propager l'Evangile par la formation d'une jeunesse foncièrement catholique et savante ; 2° étendre l'influence française dans ce beau pays qui s'est ouvert à la civilisation européenne avec une rapidité qui a étonné le monde, et où la langue française et la France sont encore si peu connues, tandis que l'Anglais y domine.

Le P. Ferrand, directeur de cette œuvre, est venu en France, muni de pleins pouvoirs et de nombreuses recommandations, chercher des ressources pour acheter à Tokio un terrain et y construire un établissement suffisamment vaste pour recevoir de nombreux étudiants. Un très grand nombre de familles japonaises désirent lui confier leurs enfants. Il a dû les refuser jusqu'ici, faute de local.

L'école hypercritique. — On parle beaucoup, à Rome, des progrès que fait la nouvelle école dite hypercritique, et qui sabre tout ce que nous avons de plus vénérable dans l'Église. Le mouvement qui s'est produit au siècle dernier avec Tillemont et Lannoy y recommence de nos jours avec infiniment plus d'intensité de tous les côtés. Si ces savants, qui sont chrétiens, ne donnent pas directement assaut au *Credo*, ils livrent bataille à tout ce qui l'entoure, à ce qui constitue la vie catholique, et fait notre glorieux patrimoine de traditions et de miracles.

Le miracle surtout les effarouche et ils croient rendre la religion plus acceptable en dépouillant l'Église et son histoire des faits surnaturels qui ont illustré son berceau et l'ont constamment accompagnée dans la longue suite des siècles.

Dans cet ordre d'idées, on a fait des Vies de Saints d'où on a élagué toute l'action divine visible et tangible, tout le miracle.

D'autres, établissant comme règle que la tradition ne possède pas, mais doit prouver par des documents son bien-fondé, refusent leur créance à tout ce qu'elle nous enseigne, quand elle ne peut accompagner cet enseignement d'une pierre ou d'un parchemin.

C'est vraiment le monde renversé, car la tradition, par le fait même qu'elle existe, possède ; et c'est au savant, par le moyen de preuves directes et positives et non pas seulement à l'aide de preuves négatives, de montrer que la tradition est contraire à l'histoire et à la vérité.

On se préoccupe à Rome de ce mouvement, qui aboutit au libre examen. Jusqu'ici il ne s'est attaqué qu'à des points de la tradition ; mais qui l'empêchera logiquement de discuter le *Credo* lui-même? Il y a là un grave danger.

Le Pèlerinage national de Lourdes s'est accompli très heureusement, comme on peut le constater par les dépêches et les récits contenus dans la *Croix* de Paris depuis mardi dernier. Au stationnement de Ste Radégonde de Poitiers, une jeune fille de 25 ans, un homme infirme et un enfant de 10 ans, guéris. — A Lourdes, toute une série de guérisons surprenantes, surtout celle de M. Gabriel Gargan, employé des postes d'Angoulême.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 7 SEPTEMBRE 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE SEPTEMBRE)

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).

J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

VIRGINI·PARITVRÆ

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.



Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 8 septembre, 15e dimanche après la Pentecôte, fête de la Nativité de la T. S. Vierge. Messe de paroisse, à 9 h. Offices pontificaux à 10 h. et à 3 h. Pèlerinage des petits enfants toute la journée.

Pour les détails des offices de ce dimanche et des jours suivants jusqu'au 15, voir plus loin à la Chronique diocésaine.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, la paroisse de Saint-Pierre fera son pèlerinage annuel au sanctuaire de Notre-Dame. A 8 h., messe de communion générale. A 10 h., grand'-messe. A 2 h. 1/2, vêpres, salut.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain dimanche, fête de la Nativité. A 7 h., messe de communion avec chants. A 10 h., grand'-messe. A 3 h., vêpres, complies et salut.

BIBLIOGRAPHIE

Le Prêtre dans le Ministère de la Prédication *ou Recueil de sermons pour les Missions et retraites, de prônes pour tous les dimanches et fêtes de l'année, de panégyriques et de sermons de circonstances,* par le P. J. Berthier, M. S. (6e édition, 25e mille, in-8° compact de 1.248 pages, contenant la matière de 4 volumes in-8°. Prix net, franco, 8 fr., au profit des vocations apostoliques). Il n'est pas nécessaire de louer ce livre qui s'est écoulé à tant de milliers d'exemplaires et qui sera bientôt entre les mains de tout le clergé français ; mais il est bon qu'on sache que cette sixième édition est augmentée de plus de 70 sujets, et des plus beaux passages des œuvres oratoires du P. Lejeune, de Bossuet, de Bourdaloue, de Massillon, de Lamennais, de Lacordaire, etc., et tout cela rapporté à chaque sujet.

C'est-à-dire que ceux qui ont goûté les éditions précédentes voudront se procurer celle-ci, en cédant à quelque séminariste celle qu'ils possèdent déjà. L'auteur, pour les en dédommager, sur le témoignage qu'ils lui fourniront d'avoir une des éditions précédentes, leur enverra, et n'enverra qu'à eux, contre *un mandat de huit francs*, avec cette édition nouvelle, le *Sacerdoce* ou la nouvelle édition des *Paroles et Traits historiques,* augmentée de plus de 250 numéros, à leur choix. *Adresser un mandat de huit francs au P. Berthier, La Salette, par Corps (Isère).*

— Du même auteur et même adresse : **Le Sacerdoce**, *son excellence, ses obligations, ses droits, ses privilèges.* Livre de lecture et de méditation pour les Prêtres et les Séminaristes .In-16 de plus de 830 pages.— Prix net : broché, 2 fr.; cartonné, 2 fr. 50 ; port en sus, 0 fr. 60. — Ouvrage excellent, fruit d'une longue expérience et de sérieuses études.

Pour l'Œuvre des **Vocations Tardives**, œuvre dont il s'occupe avec succès, l'adresse du P. Berthier est à **Grave, en Hollande.**

N° 28. 7 Septembre 1901.

SOMMAIRE

LA NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.

Voici l'enfant de la grâce et du miracle, en qui seront bénies toutes les nations. Voici la nouvelle Esther qui charmera les yeux et le cœur du Roi des Rois et sera par lui revêtue de la plus haute puissance, de la plus auguste royauté. Voici l'Eve nouvelle qui écrasera sous son pied l'antique serpent, le génie du mal, sauvera tous les peuples de l'oppression et de la ruine éternelle, et que toutes les générations, dans leur reconnaissance et leur amour, appelleront bienheureuse et proclameront, de siècle en siècle, leur libératrice et leur reine. C'est l'enfant de Joachim et d'Anne, c'est Marie.

Elle entre toute belle et sans tache dans la vie. Il apparaît aux yeux charmés de sa famille, ce sanctuaire où habite l'âme la plus pure, la plus belle, la plus parfaite, après celle de Jésus-Christ, qui soit sortie des mains de Dieu. De ce corps virginal, les charmes ravissants la douce majesté, la beauté surhumaine, éblouiront les regards, commanderont le respect, inspireront l'innocence et la pudeur, et feront dire à saint Denis l'Aréopagyte, qu'à sa vue il serait tombé à genoux pour l'adorer, s'il n'eût su qu'il n'y a qu'un Dieu unique, et qu'il ne faut adorer que lui seul.

La naissance de Marie : elle eut ce caractère propre, ce privilège spécial, que cette Vierge bénie ne puisa pas comme nous la mort à la source de la vie : elle eut cet autre privilège non moins rare et non moins étonnant qu'elle entra dans le monde avec le noble cortège des vertus pratiquées et des mérites acquis : car c'est le sentiment des Pères de l'Église et des Docteurs de la Foi, qu'au moment de sa conception immaculée, Marie reçut avec la grâce sanctifiante, le libre usage de sa raison et de sa volonté ; que par l'Esprit-Saint descendu en elle, elle fut éclairée des plus pures lumières et embrasée des plus chastes ardeurs, et que dès le sein de sa mère, elle appliqua sans cesse son esprit et son cœur à connaître et

à aimer, à bénir et à glorifier le Seigneur. Cette unique fin de tout homme venant en ce monde, l'Esprit-Saint l'avait de bonne heure révélée à Marie, elle l'apprit encore, et tous les jours, de ses parents, heureux de lui donner les leçons de leur sagesse et les exemples de leur piété.

O pères, ô mères, à la naissance de vos fils et de vos filles. fruits bénis de votre union, écoutez, vous aussi, la voix qui vous crie : Cet enfant qui vous est né a une noble mission à remplir, il doit connaître Dieu, l'aimer et le servir, et par ce moyen conquérir une gloire éternelle. Tel doit être le but de vos perpétuels efforts pour la formation de son esprit et de son cœur.

Nous-mêmes, ayons la science de la vie, recherchons, comprenons pourquoi elle nous a été donnée : estimons-la ce qu'elle vaut, et donnons-lui tout ce qu'elle réclame de noblesse et de dignité, de pureté et d'innocence.

LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE

Nous sommes trop persuadés de l'union intime entre la dévotion du Sacré-Cœur et celle de l'Eucharistie, et nous voyons trop clairement les ravages que la négligence du précepte de la sainte Messe cause dans toutes les classes de la société, pour ne pas communiquer à nos lecteurs l'appel suivant, parti de Montmartre, et pour ne pas les conjurer d'entrer dans son esprit et d'en répandre la pratique par tous les moyens qui sont à leur disposition. Ils ne peuvent mieux travailler à la diffusion de la vraie dévotion au Sacré-Cœur :

Considérant :

1° Qu'à la Messe, le Cœur de Jésus, en s'immolant, perpétue l'acte essentiel de la Rédemption du monde ; 2° Que le Cœur de Jésus a fait au Calvaire et perpétue à la Messe l'acte d'amour le plus complet qui fût possible, et envers Dieu, son Père, et envers les hommes, ses frères ; 3° Que l'outrage fait à son Cœur par ceux qui négligent ou refusent d'assister à la Messe est aussi sanglant que celui que lui infligent les chrétiens qui négligent ou refusent de communier ; 4° Que le nombre des chrétiens qui ne vont pas à la Messe n'a jamais été aussi grand qu'à notre époque ; 5° Que les pécheurs qui ne vont pas à la Messe sont inaccessibles à la dévotion au

Cœur de Jésus ; 6° Que cette dévotion pourtant doit être universelle ; 7° Que le Cœur de Jésus a demandé la consécration nationale, qui ne saurait jamais être faite au nom d'un peuple qui ne va plus à la Messe ; 8° Que jamais les pécheurs ne reviendront à Dieu s'ils ne commencent par assister à la Messe, et qu'ils ne sauraient être ramenés à la Messe sans qu'une voix puissante les y appelle.

On invite toutes les personnes pieuses et zélées :

1° A faire tous leurs efforts pour amener les Pouvoirs publics, les grandes Compagnies, les grands patrons à garantir autant que possible à leurs fonctionnaires, employés, ouvriers, le repos intégral du dimanche pour qu'il leur soit possible d'entendre la Messe ;

2° Engager tous ceux qui exercent une influence à user de cette influence pour amener ceux qui dépendent d'eux, par des moyens de persuasion, à assister tous les dimanches à la Messe ;

3° Exhorter les catholiques qui, pour un motif sérieux, auront manqué la Messe d'obligation, à remplacer cette Messe par l'assistance à une Messe de dévotion, au cours de la semaine ;

4° Demander aux personnes qui ont des loisirs d'assister à la Messe, soit le dimanche, soit en semaine, pour consoler le Cœur de Jésus de l'absence d'un catholique qui n'aura pas rempli son obligation ;

5° Les prêtres, les missionnaires, les professeurs mettront partout en honneur, dans leurs prédications, dans leurs œuvres, dans leurs institutions, l'assistance à la Messe :

6° Un appel sera fait à tous les Ordres et Congrégations religieuses pour supplier leurs Membres qui assistent tous les jours à la Messe d'avoir, au moins chaque semaine, une intention formelle en l'honneur du Cœur de Jésus pour remplacer les pécheurs qui ne vont pas à la Messe du dimanche.

LA MORT DU DUC DE BOURGOGNE,

ÉLÈVE DE FÉNELON, 18 FÉVRIER 1712

Chartres s'associait aux deuils publics et par les services

qu'il faisait célébrer pour les illustres défunts (1) et par les relations que les journaux d'alors rapportaient des morts édifiantes de nos princes. Voici un récit fait par un notaire de Chartres qui ne peut manquer d'intéresser les chartrains (2).

Le 18 février 1712, la perte de Madame la Dauphine (3) a été suivie de celle de Monsieur le Dauphin son époux, prince orné de qualitez qui donnaient les plus heureuses espérances pour le rétablissement du royaume. Il était conséquemment occupé de ses devoirs, et attentif à tout ce qui pouvait procurer le repos de la France. Il se donnait tout entier aux affaires depuis la mort de son père qui s'en mêlait peu : il était d'une piété profonde, et d'une régularité de mœurs toute exemplaire ; enfin, depuis saint Louis, la France n'avait jamais veu naître un prince plus digne de régner.

Le 17 au soir, à Marli où il avait été emmené depuis la mort de Madame, le roy le quitta dans un état à espérer son rétablissement. Mais sur les onze heures, il dit : « Je suis bien aise que le roy se soit retiré, il aurait eu un triste spectacle, car je sens ma fin approcher. »

Il demanda ensuite qu'on lui dît la messe, mais on lui fit entendre qu'il était heure indue. Il attendit jusqu'à deux heures, auquel temps, on célébra la messe dans sa chambre, et il y communia en viatique d'une manière très édifiante ; il fit un discours qui tira les larmes des yeux. « Il y a longtemps, dit-il au Seigneur, que je m'aperçois que vous êtes irrité contre la France ; mais je vous supplie, mon Dieu, d'agréer que je sois la dernière victime qui soit immolée pour apaiser votre juste colère » : Ensuite, il recommanda au ciel la famille royale avec un élancement qui partait du cœur : « Prenez, ô mon Dieu, dit-il, ce royaume chancelant sous votre protection : que votre miséricorde fasse taire votre

(1) Reg. des échevins, 20 février. Service funèbre pour le duc de Bourgogne.

(2) Journal (manuscrit) de Me Pierre Lavollé, notaire à Chartres, 1693-1724, fonds Renier.

(3) Le 12 février 1722 décédait Madame la Dauphine, Marie-Adelaïde de Savoye, à Versailles, dans sa 26e anuée, son mariage avec Monseigneur le duc de Bourgogne fut le prix de la paix de Turin avec le duc de Savoye. *Ibidem*, fol. 204, et suiv. Le journal contient cette maxime en tête de sa préface : « Pense le matin que tu n'iras peut-être pas jusqu'au soir, et lorsque tu verras le soir, pense que tu ne pourras ne pas voir le matin : fais donc maintenant ce que tu voudrais avoir fait à l'heure de la mort. » De la part d'un notaire, la leçon est à retenir.

justice ». Enfin ce prince expira sur les sept heures du matin : on en vint donner la nouvelle à Versailles en apportant le corps, qui fut mis auprès de celui de sa chère épouse sur le même lit. Triste spectacle !

Le samedi vingt on porta les deux cœurs de ces deux illustres morts au Val de Grâce avec un appareil assez simple. Dans la nuit du mardi au mercredi 24, les corps furent portés à Saint-Denis, avec un convoy qui n'avait rien de magnifique. Le duc de Bourgogne, mort à 30 ans, fut suivi dans la tombe, le 6 mars de la même année, par son fils aîné le jeune duc de Bretagne, âgé de 5 ans.

L'ÉVANGILE ET LA JEUNESSE CHRÉTIENNE

La semaine dernière avait lieu à Paris la 24e assemblée générale de l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne.*

Cette alliance comprend plus de 500 établissements libres, petits séminaires et collèges ecclésiastiques, et plus de 5,000 supérieurs ou professeurs.

Le Congrès de Paris traitait cette année de l'*Enseignement religieux dans les maisons d'éducation,* — des *Œuvres post-scolaires* — et des *Petits Séminaires.*

Plus de 200 établissements y étaient représentés.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir qu'au cours de ce Congrès, M. l'abbé Verret, supérieur du Petit Séminaire Saint-Cheron, a été élu par ses pairs membre du Comité permanent de l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne.*

Entre autres motions, il avait préalablement fait adopter, aux acclamations unanimes de l'assemblée, le vœu suivant que nous soumettons à notre tour à tous les éducateurs, à toutes les éducatrices, à tous ceux et à toutes celles qui, à un titre quelconque, ont charge d'âmes :

La 24e Assemblée générale de l'*Alliance des Maisons d'éducation chrétienne.*

Considérant que pour les âmes bien nées, selon le mot expressif de Mgr Gay, la lumière se change naturellement en amour;

Que plus les âmes jeunes connaissent Notre-Seigneur, plus elles l'approchent de près, plus elles prennent contact avec Lui et plus elles l'aiment;

Que l'Evangile, dans sa quadruple narration, approuvée par l'Eglise, est la forme providentielle sous laquelle le Verbe de Dieu a voulu se rendre accessible aux âmes simples;

Que l'exemple des siècles chrétiens et des familles chrétiennes prouve la corrélation qui a toujours existé entre la lecture et l'étude de l'Evangile, sous l'autorité de l'Eglise, et l'excellence des mœurs et des pratiques religieuses;

Que l'expérience de plusieurs éducateurs atteste la puissance de cette fréquentation de l'Evangile pour éveiller la piété pratique et même pour susciter des vocations supérieures dans les Petits Séminaires et dans les Collèges;

Que la traduction de l'Evangile en langue vulgaire, éclairée par des notes tirées des Saints Pères ou des auteurs ecclésiastiques, illustrée par des gravures, complétée par toutes les données de la science contemporaine au point de vue archéologique, historique, géographique, philosophique, théologique, est éminemment propre à fixer les idées pour l'explication du dogme et de la morale catholique, et à ce titre paraît être une condition *sine quâ non* d'un bon cours d'instruction religieuse, comme le texte du Code est de première nécessité dans un cours de droit;

Que l'Eglise n'a jamais prohibé la lecture ni l'étude de l'Evangile dans ces conditions, comme le rappelait N. S. Père le Pape Léon XIII dans la Constitution *Officiorum et munerum*, du 24 janvier 1897, et comme le prouve l'attribution récente d'indulgence à cette lecture de l'Evangile;

Emet le vœu :

Qu'une place légitime soit faite à l'étude de l'Evangile dans les Petits Séminaires, les Collèges ecclésiastiques et les pensionnats de jeunes filles, tant au cours *moyen* qu'au cours *supérieur d'Instruction religieuse*;

Que cette étude, loin de se borner à la simple lecture d'un texte, comprenne une véritable explication de l'Evangile par une méthode analogue à celle qui régit, par exemple, l'explication des auteurs français; soit que les élèves soient obligés d'apprendre chaque jour leur leçon d'Evangile sur le même rang que leurs leçons ordinaires, soit que cette leçon ait lieu seulement aux conférences hebdomadaires ou bi-hebdomadaires du cours d'instruction religieuse.....

INSTITUT (UNIVERSITÉ) CATHOLIQUE DE PARIS

Dans le cours de l'année scolaire 1900-1901 qui vient de se terminer, l'Institut Catholique de Paris a brillamment poursuivi le cours de ses succès et noblement répondu à la confiance croissante des familles chrétiennes qui leur confient leurs fils.

Son École de Sciences a obtenu devant les jurys d'État, 35 certificats portant sur l'analyse, la mécanique, l'astronomie, la physique,

la chimie, la minéralogie et la géologie. Un de ses anciens élèves a été reçu docteur ès sciences.

Son École de Lettres a fait recevoir 47 licenciés, dont 29 pour les lettres, 7 pour la philosophie, 8 pour l'histoire et 3 pour les langues vivantes. Deux de ses anciens élèves ont été reçus docteurs ès lettres.

Sa Faculté de Droit a enregistré 47 bacheliers, 46 licenciés, 13 docteurs, dont 9 pour le doctorat juridique et 4 pour le doctorat économique.

Sur ces 13 docteurs, 9 ont obtenu des mentions *bien* et *très bien*, et 2 l'*éloge*.

Enfin, les Facultés réunies de Philosophie, de Droit canon et de Théologie ont décerné 6 diplômes de docteurs, dont 1 docteur agrégé, 20 diplômes de licenciés et 172 diplômes de bacheliers.

Soit au total, pour le cours de l'année scolaire, 219 bacheliers, 124 licenciés et 22 docteurs.

On comprend que devant des résultats aussi éloquents qui sont le fruit de la liberté de l'enseignement supérieur, la réputation de l'Université catholique de Paris, appuyée sur le mérite d'un corps professoral éminent, aille grandissant d'année en année, et que toutes les familles chrétiennes, qui sont également soucieuses pour leurs enfants de science et de vertu, n'hésitent pas à les diriger vers cette grande Ecole pleine d'avenir.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer aux esprits timides que l'Université catholique de Paris, établie en conformité avec la loi du 12 juillet 1875, n'a rien à craindre de la loi du 1er juillet dernier sur les associations, qui ne la concerne en aucune façon.

Aussi, sa prochaine rentrée s'annonce-t-elle, dès maintenant, dans les plus favorables conditions.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 8 au 15 septembre.

8. XVe dimanche après la Pentecôte. — Fête de la Nativité de la T. S. Vierge (Voir en tête du numéro).

9. Lundi, *de l'octave*. Mémoire de *S. Gourgon*, martyr. — S. Gorgon ou Gourgon fut martyrisé avec S. Dorothée, son compagnon. Témoins des tourments infligés à plusieurs chrétiens pour la foi, ils demandèrent à partager le même supplice et pour la même cause. Les persécuteurs les firent étrangler.

10. Mardi. *S. Nicolas de Tolentino*, confesseur, religieux de l'ordre de S. Augustin, 1310. Des anges, sous la forme de petits enfants, lui apparurent en chantant très mélodieusement et lui

répétèrent par trois fois ces paroles : « C'est à Tolentino que vous devez faire votre séjour, demeurez-y constamment dans votre vocation et soyez assuré que vous y ferez votre salut. » (*Vie du Saint.*)

« Demander, par l'intercession de saint Nicolas de Tolentino, que les Anges des enfants chrétiens attirent et fixent auprès de ceux qui leur sont confiés des maîtres remplis de science et de charité. » (*Œuvre de Sainte Cath. d'Alex.*).

11. Mercredi, *de l'octave.* Mémoire de *S. Prote* et de *S. Hyacinthe*, martyrs. — S. Prote et S. Hyacinthe étaient serviteurs d'une vierge nommée Eugénie, fille de Philippe, sénateur romain. Celui-ci ayant été nommé préfet à Alexandrie, y mena Claude, sa femme, Eugénie, sa fille, et toute sa famille. Eugénie s'adonna aux lettres qui florissaient dans ce temps à Alexandrie, et à cette occasion, ses deux serviteurs, lui lisant les livres des chrétiens, se convertirent, et tous trois se firent religieux.

Plus tard, étant revenus à Rome, ils tombèrent au pouvoir de l'empereur Gallien, qui leur fit trancher la tête.

12. Jeudi, *de l'octave.* — Célébrons avec allégresse le jour qui commence notre bonheur, le jour qui annonce le salut à la terre ; car l'heure bénie qui donne naissance à la Vierge Immaculée nous promet l'Homme Dieu, Jésus, le divin rédempteur du monde.

13. Vendredi, *de l'octave.* — Pour nous rapprocher de Marie, de ce sanctuaire de pureté et de vertus ineffables, il faut être purs et avoir la plus grande horreur de toute attache au péché.

14. Samedi. *Exaltation de la sainte croix.* Double majeur. — Chosroës II, roi de Perse, fit la guerre aux empereurs romains Phocus et Héraclius. Sous ce dernier empereur, il prit la ville de Jérusalem, et s'empara de la vraie croix. Son fils Siroès fit la paix avec Héraclius, et lui rendit la vraie croix. Pour remercier Dieu, Héraclius alla à Jérusalem, portant avec lui la croix de N. S. qui était restée quatorze ans en possession de Chosroës. Il fit son entrée en la ville avec une grande pompe et solennité. Mais à un moment, n'ayant pu avancer, il fut obligé de marcher pieds nus et de se découvrir la tête pour honorer la croix, auguste instrument de notre salut.

15. XVIe dimanche après la Pentecôte. — Fête du Saint Nom de Marie.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Fête et Octave de la Nativité de la Très Sainte Vierge, 1901. — *Dimanche 8 septembre.* — A 9 heures, grand'messe de paroisse.— A 10 h. 1/2, office pontifical: tierce, procession, grand'messe. —

Vêpres à 3 heures ; sermon par le R. P. Auguste, franciscain, prédicateur de l'Octave. — Complies, procession en l'honneur de la Très Sainte Vierge. — Salut solennel.

Tous les jours de l'Octave, la Sainte Châsse sera exposée dans le Chœur à la vénération des Fidèles, sauf le jeudi 12.

La messe de 8 heures sera dite au maître-autel par Monseigneur.

Tous les soirs à 8 heures, sermon et salut.

Jeudi 12, Fête de l'adoration du T. S. Sacrement. — A 6 heures, Exposition du Saint Sacrement. Messes basses à 6 heures, 7 heures et 8 heures ; grand'messe à 9 heures. — A 4 h. 1/2, Adoration réparatrice. Le soir, sermon, salut solennel.

Samedi 14, Exposition et Adoration de la Vraie Croix.

Dimanche 15 septembre, clôture de l'Octave. — Vêpres à 3 heures, Sermon et Complies. — Salut solennel. — Ensuite, Procession aux flambeaux dans la Crypte. Au retour, la Cérémonie se terminera devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Pèlerinage. — Il y a quelques jours, nous avons vu aux pieds de N.-D. de Chartres, à la cathédrale, Mgr Meunier, évêque d'Evreux.

Retraites. — La seconde retraite annuelle des Sœurs de S. Paul, de Chartres, commencera le samedi 14 septembre.

La retraite des Sœurs de l'Immaculée-Conception, à Nogent-le-Rotrou, a eu lieu cette semaine.

Notre-Dame-des-Arts. — La fête de Notre-Dame-des-Arts, à Pont-de-l'Arche (diocèse d'Evreux) sera célébrée le 12 septembre, sous la présidence de Mgr l'Evêque de Chartres.

Nécrologie. — Nous n'attendrons pas le numéro mensuel d'octobre pour recommander aux prières une vénérée supérieure de religieuses qui vient de mourir. La Rév. Mère Marie-Madeleine, prieure depuis 29 ans des Trappistines de la Cour Pétral, près Boissy-le-Sec, au diocèse de Chartres, a rendu saintement son âme à Dieu le lundi, 2 septembre 1901 ; elle était âgée de 67 ans et demi, dont 44 de religion.

Fatiguée depuis longtemps par le long et laborieux exercice de sa charge, la Rév. Mère souffrait trop des préoccupations apportées aux Instituts monastiques par la loi contre les congrégations, pour ne pas y trouver une aggravation de son état. Une maladie cruelle a terminé sa belle carrière en donnant un relief nouveau à ses hautes vertus, et en accroissant ses mérites devant Dieu. Maintenant le deuil est grand dans le monastère des cisterciennes de la Cour Pétral. Que N.-D. de bonne Espérance, leur auguste patronne, leur donne consolation et secours !

— Dans notre nécrologie du numéro mensuel de septembre, nous avons recommandé M. de Bagneaux (père), au Château d'Esson (Calvados); c'est par suite de renseignements insuffisants qu'il a été inscrit parmi les morts récents; M. de Bagneaux est décédé en 1899.

FAITS DIVERS

L'Office divin. — En vertu d'une décision récente de la Sacrée Congrégation des Rites, il est permis à tous les prêtres de commencer la récitation des Matines et Laudes, à deux heures de l'après-midi en toute saison, sans avoir à demander pour cela une autorisation spéciale. (*Semaine religieuse de Marseille*).

Les Congrégations. — Le ministère de l'intérieur vient d'élever une nouvelle difficulté au sujet de l'application de la loi sur les associations. Tout le monde croyait, depuis la discussion de cette loi, que les établissements dépendant des congrégations déjà autorisées n'avaient nullement besoin de demander l'autorisation.

Au ministère de l'intérieur on émet, aujourd'hui, la prétention que l'autorisation est nécessaire et que tous les établissements dépendant des congrégations autorisées devront demander cette autorisation, qui pourra leur être accordée par un décret.

C'est que le règlement a trouvé le moyen de surenchérir encore sur la rigueur du texte de la loi. Il y a des conditions nouvelles imposées aux religieux pour la demande d'autorisation. Celle-ci, par exemple : les congrégations autorisées anciennement, comme les Frères des Ecoles chrétiennes, les Filles de la charité, etc., devront demander l'autorisation pour tout nouvel établissement à créer dans une localité où il n'en existait pas encore et, parmi les pièces a fournir à l'Etat pour cette autorisation, il faudra l'avis préalable du Conseil municipal.

Ainsi voilà un comité catholique paroissial qui se propose d'appeler les Frères et les Sœurs pour créer des écoles catholiques. La première étape à franchir pour l'accomplissement de ce projet sera d'obtenir l'avis du Conseil municipal de la localité. Or, si ce conseil est socialiste et radical, n'est-il pas à peu près certain qu'il donnera un avis défavorable ?

Départ des religieux. — Les Bénédictins de Solesmes, sont allés se réfugier à l'île de Wight. Déjà plusieurs groupes sont partis et l'exode sera terminé le 15 septembre prochain, jour où le dernier moine aura quitté l'abbaye. Il ne restera à Solesmes qu'un seul moine, le Père curé Dom Foubert, qui tient ses pouvoirs de l'évêque du Mans, et qui est adoré de sa paroisse où depuis plus de quatorze ans il fait le plus grand bien.

Les Bénédictines, de l'abbaye de Sainte-Cécile de la même commune, vont aussi se rendre à la même île de Wight, près des Bénédictins. M[me] l'abbesse et une partie des moniales sont déjà rendues à l'île. Elles y ont trouvé une résidence à quelques heures des Bénédictins.

Le 15 septembre donc, Solesmes aura vu disparaître tous les religieux qui faisaient la gloire et la richesse de la contrée qui est dans la consternation.

Les autres abbayes des Bénédictins se dispersent aussi, Les Pères de Ligugé et de Saint-Maur s'en vont en Belgique.

— Des religieux et des religieuses d'autres Instituts ont été également signalés par la presse comme ayant pris ou se disposant à prendre le chemin de l'exil.

Rome. — La *Vérité* a publié le grave document suivant. C'est le texte même de la communication officielle adressée naguère de Rome aux évêques, en même temps qu'il leur était donné connaissance de la lettre du Cardinal Gotti aux supérieurs des communautés religieuses.

Monseigneur,

Depuis la publication de la dernière loi sur les associations et l'arrêté qui l'accompagne, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers a été chargée de notifier aux supérieurs des Ordres et instituts religieux quelques instructions que je communique à Votre Grandeur et dont elle devra prendre connaissance.

La lecture du document ci-inclus ne manquera pas d'attirer votre attention sur le point exceptionnellement grave de l'exemption des Réguliers que le Saint-Siège veut absolument conserver intact.

A la vérité, les Réguliers, bien qu'exempts, dépendent des évêques en plusieurs points.

Mais si, d'une part, le Saint-Siège veut maintenir leur soumission aux évêques, il ne saurait, d'autre part, tolérer que, dans les autres cas, on méconnaisse ou amoindrisse l'exercice direct et immédiat de son autorité suprême sur les Ordres et Instituts auxquels il a accordé l'exemption,

Je me plais à penser que vous n'aurez aucune peine à comprendre l'importance de cette déclaration au point de vue pratique : elle est d'ailleurs l'expression de la volonté bien arrêtée du Saint-Père.

Signé : † Cardinal Gotti.

— L'*Osservatore Romano* vient de publier le décret de Béatification du Vén. Serviteur de Dieu. P. Claude de la Colombière, S. J.

Une grande joie et une douce espérance sont données à la congré-

gations des Petites-Sœurs de l'Assomption gardes-malades des pauvres. La Sacrée-Congrégation des Evêques et Réguliers, non seulement leur accorde un bref de louange avec l'exceptionnelle formule *Cum amplissis verbis* mais encore, dans la même séance, approuva à l'unanimité leurs Constitutions d'une façon complète et définitive. Cette approbation hâtive est une faveur très exceptionnelle motivée par les fruits de l'œuvre et aussi, a-t-il été dit expressément, par ce fait que les Pères fondateurs des Petites-Sœurs de l'Assomption sont « les premières victimes de la persécution et de la haine contre les Réguliers ».

Troyes. *Attentat anarchiste dans l'église Saint-Nizier.* — Un attentat a été commis dans l'église Saint-Nizier, à Troyes, où une main sacrilège a jeté une bombe, le dimanche précédant l'Assomption, au moment même où l'église était remplie de fidèles. Comment les suites de cet attentat n'ont-elles pas été plus terribles, on ne se l'explique que par une intervention toute spéciale de la Providence, car le crime avait été prémédité et préparé de telle sorte qu'il devait avoir des conséquences redoutables. La police est restée jusqu'ici impuissante à en découvrir l'auteur.

Mais c'est à d'autres soucis que Mgr l'Evêque de Troyes avait à songer. S. Gr. a écrit à M. le Curé de Saint-Nizier une fort belle lettre, prescrivant pour le 18 août une cérémonie de réparation.

Lois récentes sur les dons et legs en ce qui concerne les fabriques et les établissements religieux. — La loi du 4 février sous la tutelle administrative en matière de dons et legs contient dans l'un de ses articles une innovation avantageuse pour les fabriques et les établissements religieux.

L'article 8 de cette loi s'exprime ainsi :

« *Tous les établissements peuvent, sans autorisation, accepter provisoirement ou à titre conservatoire les dons et legs qui leur sont faits* ».

L'acceptation provisoire a pour effet, s'il s'agit de donation entre vifs, de complèter la donation par le concours de la volonté du donateur et de celle du donataire, sous la condition que cette acceptation sera ultérieurement autorisée. L'autorisation dans ce cas a un effet rétroactif au jour de cette acceptation. Par conséquent, il importe peu que le donateur meure ou révoque sa donation ; l'autorisation, une fois donnée a pour conséquence de faire considérer la libéralité entre vifs comme étant devenue complète et définitive entre les parties contractantes à partir du jour de l'acceptation conservatoire.

A l'égard des legs, l'avantage capital de l'acceptation provisoire consiste à permettre à l'établissement légataire de former immé-

diatement une demande en délivrance. Les intérêts d'une chose léguée commençant à courir du jour de cette demande en délivrance, il en résulte que le retard apporté par l'Administration pour accorder l'autorisation exigée par la loi ne porte aucun préjudice à l'établissement légataire, puisque cette autorisation, une fois accordée, fera courir les intérêts du jour de l'acceptation provisoire.

Allons au peuple. — D'une lettre que son Em. le Cardinal Perraud, évêque d'Autun, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse, nous détachons le passage qui suit :

« Léon XIII désire que le clergé « aille au peuple », ainsi qu'il l'a souvent recommandé. Mais dans cet apostolat populaire se cachent des écueils que le vigilant Pilote de la barque de Pierre signale très spécialement à l'inexpérience des plus jeunes membres de la tribu sacerdotale pour les empêcher de s'y briser et de se perdre eux-mêmes quand ils vont porter secours aux autres.

« Aller au peuple », ce conseil, très apostolique, de Léon XIII, a été traduit d'une façon qui en dénature complètement le sens. Des prêtres généreux, mais téméraires, ont dit : Rapprochons-nous le plus possible des idées, des allures, des habitudes et des manières de vivre des séculiers; nous aurons ainsi un plus facile accès auprès d'eux, nous les attirerons plus aisément à l'estime et à la pratique de la religion.

« C'est là un calcul aussi faux que dangereux. Quand un prêtre atténue son caractère de manière à faire dire de lui par ceux dont il s'occupe : « Celui-là est un homme comme nous », il perd tout prestige et toute autorité. Sans doute, on pourra lui faire bon accueil dans les réunions auxquelles il se mêle, et, s'il parle agréablement, on l'écoutera ; mais plus il se laïcisera, sous le prétexte de se mieux insinuer dans la confiance des laïques, moins ceux-ci seront disposés à s'incliner devant la surnaturelle autorité de son sacerdoce. Allons donc au peuple, nous dit Léon XIII, mais allons-y comme le « faisaient François d'Assise, Vincent de Paul et tous ces saints prêtres qui réglèrent de telle façon leur zèle au service du peuple qu'ils eurent toujours grand soin de ne pas s'oublier eux-mêmes. »

Congrés des mutualités scolaires. Chang. de date. — On écrit :

Le Congrès des Mutualités scolaires qui devait avoir lieu les 16, 17 et 18 septembre, à Paris (Plaisance), est renvoyé au mois de novembre.

En choisissant la date primitive, nous avions pour but principal de faciliter aux membres de l'enseignement l'assistance à nos réunions. Un certain nombre d'entre eux avaient, en effet, déjà donné leur adhésion.

Mais, par contre, cette date coïncidait avec le double Pèlerinage des *Hommes de France à Jérusalem* et de la *France du Travail à Rome*, dont plusieurs rapporteurs du Congrès devaient faire partie.

D'autre part, nos amis du Nord se plaignaient d'avoir à choisir entre le Congrès des Mutualités scolaires et celui des *Aumôniers du Travail*, de Seraing.

Enfin, plusieurs hommes d'œuvres étaient retenus en province jusqu'à l'automne.

Et c'est ainsi que la *Fédération du Sud-Est* et le *Bureau central des Mutualités*, notamment, se voyaient, à regret, dans l'impossibilité de participer au Congrès.

L'ajournement jusqu'en novembre, amplement justifié par tous ces motifs, est donc décidé. Mais désireux de mettre le Congrès à la portée du plus grand nombre, nous n'en fixerons définitivement la date que lorsque nous nous serons assurés qu'elle est à la convenance des personnalités et des groupes qui se sont occupés de l'œuvre des Mutualités. Nous allons les consulter. Une note sera très prochainement adressée à la presse pour faire connaître les jours de séance.

Nous rappelons qu'il faut demander la carte de Congressiste, à *M. le Secrétaire du Congrès des Mutualités scolaires*, Solitude S. Antoine, Tarbes. (Prix de la carte : 3 francs). — *Le Comité d'initiative.*

Revue du Clergé français. Letouzey et Ané, Editeurs 17, rue du Vieux Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. — *Sommaire* du 1er septembre 1901. — Les mutualités scolaires, par Millot. — Chronique littéraire, par C. Delfour. — Le récit élohiste de la Création, par L. Bigot. — Manquons-nous de prêtres? par J. Bricout. — *Tribune libre et Documents.* — La loi sur les Associations : 1° *Lettre du Cardinal Gotti aux Evêques français*; 2° et 3° *Décrets portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901.* — *Prédication.* L'éducation de l'adolescent; 2° Nativité de la Sainte Vierge, par J. Bricout. — A travers les périodiques. — Bibliographie.

Congrès eucharistique d'Angers. — Ouvert le 4 septembre ; très nombreux Prélats ; foule immense.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 14 SEPTEMBRE 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE SEPTEMBRE)

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv 19).

J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

VIRGINI·PARITVRÆ

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresse les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 15 septembre, 16e dimanche après la Pentecôte, fête du Saint Nom de Marie, double majeur. A 9 h., messe de paroisse. A 3 h., vêpres, sermon, complies et salut solennel. — Ensuite, procession aux flambeaux dans la Crypte, à l'occasion de la clôture de l'octave de la Nativité. Au retour de la Crypte, la cérémonie se terminera devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Le 16, fête de S. Lubin, évêque de Chartres. Messe en son honneur dans sa chapelle à la Crypte.

Le 17, fête des Stigmates de S. François, messe à 6 h. pour le T. O. Fr. à la Crypte.

Mercredi, vendredi et samedi, quatre-temps, jeûne et abstinence.

Jeudi 19, à 4 h., adoration réparatrice.

Samedi 21, à 8 h., salut à l'autel du S. Cœur de Marie.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, fête du S. Nom de Marie. A 10 h. grand'messe ; à 2 h. 1/2, vêpres.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain dimanche, fête du S. Nom de Marie. A 10 h., grand'messe ; à 3 h., vêpres, complies et salut. — Vendredi soir, à 8 h., chemin de la croix et salut.

PAROISSE DE MIGNIÈRES. — Le 19, fête de N.-D. de la Salette. (Voir le programme à la Chronique).

BIBLIOGRAPHIE

Etudes publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. Sommaire du numéro du 5 septembre 1901. — I. Les derniers jours d'un condamné, par le P. J. Burnichon. — II. Napoléon et le divorce. Lettre inédite du cardinal Fesh, par le P. P. Dudon. — III. Revue littéraire, par le P. H. Bremond. — IV. L'Astronomie chez les Grecs, par le P. J. de Joannis. — V. Un « document assassin », par le P. J. Brucker. — VI. Une thèse sur Bourdaloue, par le P. H. Chérot. — VII. Lettre de S. Ém. le cardinal Gotti. — VIII. Règlement administratif sur la loi contre les congrégations. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evén. de la quinzaine.

— **La Vie liturgique** ou *l'âme se nourrissant, se consolant et tendant à sa destinée dans le culte social que l'Eglise rend à Dieu le long de l'année chrétienne*, par M. Eugène Chipier, prêtre, curé d'Orliénas près Lyon, licencié ès lettres. — 4e édition revue et augmentée. — Approuvée par plusieurs évêques. — (Librairie Emm. Vitte, à Lyon, 3, place Bellecour ; lib. Charles Amat, à Paris, 11, rue Cassette). Prix : 3 fr.

« Votre doctrine est sûre », a écrit à l'auteur Mgr Mermillod. — « J'ai pu me convaincre que vous avez fait un excellent livre », a écrit le P. Monsabré.

N° 29 14 Septembre 1901.

SOMMAIRE

LE SAINT NOM DE MARIE

Les deux noms sacrés et admirables de JÉSUS et de MARIE, dignes de tout honneur et respect, et au son desquels toute créature, au ciel, en la terre et aux enfers doit fléchir le genou ; ces noms très saints et très hauts doivent être proférés de bouche, considérés en notre pensée, et gravés au fond de nos cœurs par le sentiment et le témoignage de deux saintes affections, d'une profonde révérence et d'une tendre dévotion. Car JÉSUS et MARIE sont deux sources de grâces et de piété. Le *nom de* JÉSUS *est une huile répandue* de miséricorde. Le nom de Marie est un baume répandant la douceur. — O JÉSUS, ô MARIE, imprimez en mon âme ces deux sentiments vers vous, de révérence et d'amour.

Ce nom de JÉSUS nous représente non seulement Dieu en sa majesté, ou bien un homme Dieu, grand en sa petitesse, et puissant par son infinité, et qui est tout nôtre, c'est-à-dire qui a, en qualité de JÉSUS et de Sauveur, rapport à nous en tous ses états et offices. Marie est le nom de la Mère de Dieu, en tant qu'il est notre JÉSUS et notre Sauveur. — JÉSUS, soyez-moi à jamais JÉSUS ; MARIE, soyez-moi toujours MARIE, c'est-à-dire ma mère et ma maîtresse.

Ces deux admirables noms de JÉSUS et de MARIE sont vénérables au ciel et en la terre, car là-haut dans le paradis, les bienheureux le prononcent avec jubilation, et ils contemplent sans aucune distraction ces deux très dignes objets de leur éternité ; et ici-bas en terre ils sont les plus puissants motifs de nos devoirs envers Dieu, c'est-à-dire de nos adorations et soumissions de nos vœux et des oblations de notre amour et de notre piété. C'est pourquoi la première et la dernière parole de la journée, au matin et au soir; la première et dernière pensée de nos esprits, et le premier et dernier objet de nos yeux doit être JÉSUS et MARIE, afin que tout le jour soit ainsi dévotement enfermé entre JÉSUS et MARIE, et que toutes nos actions soient liées par ces deux sacrés chaînons. De même

au commencement de quelque ouvrage, quand nous sommes pressés de quelque forte tentation, en toute sorte de danger, de difficulté ou d'occasion importante, Jésus et Marie. doivent être notre refuge, nous les devons invoquer de cœur et les prononcer de bouche. — Qu'il vous plaise donc, ô Jésus et Marie, que vos deux noms sacrés soient les dernières paroles de ma vie et qu'en prononçant de bouche ou au moins de cœur, Jesu, Maria, je rende mon dernier soupir et je remette mon âme entre vos mains.

Le nom de Marie signifie *dame*, qualité très digne de la Mère de Dieu, d'être dame de tout l'univers, parce que la souveraineté lui en appartient après Jésus son Fils et par Lui, comme par une suite et un apanage de sa divine Maternité. — Marie, Mère de Dieu, je vous reconnais pour dame des anges et des hommes, et je vous choisis aujourd'hui pour dame souveraine, je m'offre et me soumets à votre grandeur : daignez me regarder comme votre humble serviteur et esclave.

Maria, ou *Mar-ia* en langue syriaque, veut dire *Étoile de la mer*, et elle est saluée par l'Eglise en cette qualité. Si donc sur la mer orageuse de cette vie les vagues des tentations de la chair nous menacent, regardons cette étoile et invoquons Marie ; si les vents contraires et furieux des vanités et de l'orgueil nous ébranlent, jetons les yeux sur cette étoile propice et salutaire et appelons Marie ; si nous tombons dans les écueils des convoitises déréglées et de l'amour désordonné des biens périssables, réclamons de cœur et de bouche Marie, ayons recours à cette étoile.

Marïa signifie *Exaltée*, parce qu'elle est bénie entre toutes les femmes, célébrée bienheureuse par toutes les générations passées, présentes et futures, honorée de tous les hommes, élevée au-dessus de tous les anges et de toute créature par la plénitude de grâce sur la terre et de gloire au ciel, et qu'elle n'est inférieure qu'à Dieu seul, car étant élevée jusqu'au très haut état de sa divine maternité, elle s'avoisine de la divinité autant qu'il est possible et permis à une créature. — Marie Mère de Dieu, rendez-nous dignes de contribuer à votre exaltation par nos hommages et nos très humbles soumissions.

Maria, ou, avec peu de changement, *Mara-iam*, c'est la

myrrhe de la mer ou la mer d'amertume, parce qu'au pied de la croix elle a été remplie d'amertume et qui lui a été dit : *Votre douleur est grande comme la mer.* — O Marie, la plus humiliée sur la terre et la plus exaltée dans le ciel, la plus affligée et souffrante avec votre Fils en croix, et la plus consolée et la plus heureuse avec lui en la gloire, et en l'un et l'autre état également aimante ! Mère remplie d'amertume, donnez-nous part maintenant en vos souffrances et en vos humiliations, afin de nous rendre un jour participants de votre gloire ! R. P. Bourgoing.

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS

Règlement d'administration publique

Nous avons inséré dans notre supplément du 6 juillet le texte de la loi contre les Congrégations. Depuis lors l'*Officiel* a publié le règlement d'administration publique de la loi des associations en 12 longues colonnes.

Nous relevons ici les articles ayant trait spécialement aux Congrégations religieuses, analysant simplement les autres articles sur les associations en général.

Il y a deux décrets : le premier décret a deux titres : le titre premier traite des associations ordinaires, de la méthode à suivre pour faire les déclarations exigées par la loi du 1er juillet 1901, de la publicité à donner à ces déclarations, des obligations relatives aux associations reconnues d'utilité publique et des dispositions communes aux associations simplement déclarées et à celles reconnues d'utilité publique. Tout ceci est expliqué en trois chapitres.

Voici le titre II du premier décret *in extenso :*

Des Congrégations religieuses et de leurs établissements

CHAPITRE PREMIER. — CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

Section I. — Demandes en autorisation

Art. 16. — Les demandes en autorisation adressées au gouvernement, dans le délai de trois mois à partir de la promulgation de la loi du 1er juillet 1901, tant par les Congrégations existantes et non autorisées, que par des personnes désirant faire fonder une Congrégation nouvelle, restent soumises aux dispositions de l'arrêté ministériel du 1er juillet 1901 susvisé.

Les demandes en autorisation adressées au gouvernement après ce délai de trois mois, en vue de la fondation d'une Congrégation

nouvelle, sont soumises aux conditions contenues dans les articles ci-après :

Art. 17. — La demande est adressée au ministre de l'Intérieur. Elle est signée de tous les fondateurs et accompagnée des pièces de nature à justifier l'identité des signataires.

Il est donné récépissé daté et signé avec indication des pièces jointes.

Art. 18. — Il est joint à la demande :

1° Deux exemplaires du projet de statuts de la Congrégation.

2° L'état des apports consacrés à la fondation de la Congrégation et des ressources destinées à son entretien :

3° La liste des personnes qui, à titre quelconque, doivent faire partie de la Congrégation et de ses établissements, avec indication de leur nom, prénoms, âge, lieu de naissance et nationalité. Si l'une de ces personnes a fait antérieurement partie d'une autre Congrégation, il est fait mention, sur la liste du titre, de l'objet et du siège de cette Congrégation, des dates d'entrée et de sortie et du nom sous lequel la personne y était connue.

Ces pièces sont certifiées sincères et véritables par l'un des signataires de la demande ayant reçu mandat des autres à cet effet.

Art. 19. — Les projets de statuts contiennent les mêmes indications et engagements que ceux des associations reconnues d'utilité publique, sous réserve des dispositions de l'article 7 de la loi du 25 mai 1825 sur la dévolution des biens en cas de dissolution.

L'âge, la nationalité, le stage et la contribution pécuniaire maximum exigée à titre de souscription, cotisation, pension ou dot, sont indiqués dans les conditions d'admission que doivent remplir les membres de la Congrégation.

Les statuts contiennent en outre :

1° La soumission de la Congrégation et de ses membres à la juridiction de l'Ordinaire ;

2° L'indication des actes de la vie civile que la Congrégation pourra accomplir avec ou sans autorisation, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la loi du 24 mai 1825 ;

3° L'indication de la nature de ses recettes et de ses dépenses et la fixation du chiffre au-dessus duquel les sommes en caisse doivent être employées en valeurs nominatives et du délai dans lequel l'emploi devra être fait.

Art. 20. — La demande devra être accompagnée d'une déclaration par laquelle l'évêque du diocèse s'engage à prendre la Congrégation et ses membres sous sa juridiction.

Section II. — Instruction des demandes

Art. 21. — Le ministre fait procéder à l'instruction des demandes mentionnées en l'article 16 du présent règlement, notamment en provoquant l'avis du Conseil municipal de la commune dans laquelle est établie ou doit s'établir la Congrégation et un rapport du préfet.

Après avoir consulté les ministres intéressés, il soumet au Parlement les projets de lois tendant soit à accorder, soit à refuser l'autorisation.

CHAPITRE II. — ÉTABLISSEMENT DÉPENDANT D'UNE CONGRÉGATION RELIGIEUSE AUTORISÉE.

Section I. — Demandes en autorisation

Art. 22. — Toute Congrégation déjà régulièrement autorisée à fonder un ou plusieurs établissements et qui veut en fonder un nouveau doit présenter une demande signée par les personnes chargées de l'administration ou de la direction de la Congrégation.

La demande est adressée au ministre de l'Intérieur. Il en est donné récépissé daté et signé avec indication des pièces jointes.

Art. 23. — Il est joint à la demande :

1° Deux exemplaires des statuts de la Congrégation ;

2° Un état de ses biens, meubles et immeubles, ainsi que de son passif ;

3° L'état des fonds consacrés à la fondation de l'établissement et des ressources destinées à son fonctionnement ;

4° La liste des personnes qui, à un titre quelconque, doivent faire partie de l'établissement (la liste est dressée conformément aux dispositions de l'article 18, 3° ;

5° L'engagement de soumettre l'établissement et ses membres à la juridiction de l'Ordinaire du lieu ;

Ces pièces sont certifiées sincères et véritables par l'un des signataires de la demande ayant reçu mandat des autres à cet effet.

La demande est accompagnée d'une déclaration par laquelle l'évêque du diocèse où doit être situé l'établissement s'engage à prendre sous sa juridiction cet établissement et ses membres.

Section II. — Instruction des demandes

Art. 24. — Le ministre fait procéder, s'il y a lieu, à l'instruction, notamment en provoquant l'avis du Conseil municipal de la commune où l'établissement doit être ouvert et les rapports des préfets, tant du département où la Congrégation a son siège que de celui où doit se trouver l'établissement.

Le décret d'autorisation règle les conditions spéciales de fonctionnement de l'établissement.

CHAPITRE III. — DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES ET A LEURS ÉTABLISSEMENTS

ART. 25. — En cas de refus d'autorisation d'une Congrégation ou d'un établissement, la décision est notifiée aux demandeurs par les soins du ministre de l'Intérieur et par la voie administrative.

En cas d'autorisation d'une Congrégation, le dossier est retourné au préfet du département où la Congrégation a son siège.

En cas d'autorisation d'un établissement, le dossier est transmis au préfet du département où est situé l'établissement. Avis de l'autorisation est donné par le ministre au préfet du département où la Congrégation dont dépend l'établissement a son siège.

Ampliation de la loi ou du décret d'autorisation est transmise par le préfet aux demandeurs.

ART. 26. — Les Congrégations inscrivent sur des registres séparés les comptes, états et listes qu'elles sont obligés de tenir en vertu de l'article 15 de la loi du 1er juillet 1901.

Le titre III du premier décret ne traite que des dispositions générales et des dispositions transitoires. Nous signalons les plus graves.

ART. 29. — Dans tout établissement d'enseignement privé, de quelque ordre qu'il soit, relevant ou non d'une association ou d'une Congrégation, il doit être ouvert un registre spécial destiné à recevoir les noms, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance des maîtres et employés, l'indication des emplois qu'ils occupaient précédemment et des lieux où ils ont résidé, ainsi que la nature et la date des diplômes dont ils sont pourvus.

Le registre est représenté sans déplacement aux autorités administratives, académiques ou judiciaires, sur toute réquisition de leur part.

ART. 30. — Les dispositions des articles 2 et 6 du présent règlement sont applicables aux associations reconnues d'utilité publique et aux Congrégations religieuses.

ART. 31. — Les registres prévus aux articles 6 et 26 sont cotés par première et par dernière et paraphés sur chaque feuille par le préfet ou son délégué ou par le sous-préfet, et le registre prévu à l'article 29 par l'inspecteur d'Académie ou son délégué. Les inscriptions sont faites de suite et sans aucun blanc.

Le deuxième décret ne comprend que deux chapitres : le premier sur la liquidation des biens des Congrégations qui ne seront pas autorisées et qui devront par conséquent, se dissoudre ; le deuxième

sur la liquidation des allocations attribuées aux membres des Congrégations non autorisées.

Voici le principal article :

CHAPITRE PREMIER

Art. 5. — Le liquidateur dépose à la Caisse des dépôts et consignations le produit des ventes au fur et à mesure de leur réalisation. Il prélève sur les fonds déposés les sommes nécessaires pour payer les dettes et pourvoir aux frais de la liquidation.

La caisse des dépôts et consignations est valablement libérée par les payements qu'elle fait avec le consentement du liquidateur, mais elle ne peut solder les émoluments de celui-ci, que sur le vu d'une décision judiciaire.

Voici les principaux articles du

CHAPITRE II

Art. 6. — L'allocation attribuée, par application de la dernière disposition de l'article 18 de la loi du 1er juillet 1901, aux membres des Congrégations dissoutes, est établie de la manière suivante :

Si le membre de la Congrégation est dépourvu de moyens suffisants d'existence, l'allocation est égale au capital qu'il serait nécessaire d'aliéner, d'après les tarifs de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, en vue de constituer à son profit une rente annuelle et viagère calculée d'après ses besoins alimentaires, en tenant compte de son âge, de son état de santé et de ses ressources personnelles et sans que la quotité de cette rente puisse excéder 1200 francs par an.

S'il a contribué par son travail à l'acquisition des valeurs mises en distribution, l'allocation est égale à la somme qu'il aurait pu économiser en vivant hors de la Congrégation, dans les conditions de tout travailleur libre, sans que l'évacuation de ce pécule puisse excéder 1.200 francs par an et donner lieu à aucun rappel d'intérêts.

S'il réunit les deux conditions exigées dans les paragraphes précédents, l'allocation est calculée sur la base qui lui est la plus favorable, et le maximum qu'elle comporte est élevé d'un tiers.

A moins de circonstances exceptionnelles, l'allocation est convertie par les soins de la Caisse des dépôts et consignations en une rente annuelle et viagère, incessible et insaisissable, servie par une Compagnie d'assurances désignée par l'intéressé.

Art. 7. — Tout membre d'une Congrégation prétendant à une allocation doit former sa demande dans le délai de six mois, à dater de la publication du jugement nommant le liquidateur.

Art. 10. — Le ministre de l'intérieur notifie à chaque intéressé :

1° Le montant de la somme qui lui est attribuée en titre de provision;

2° Le montant de celle qui lui est attribuée à titre de provision;

3° Le mode du règlement, soit en capital, soit en rente viagère.

Il lui délivre, sur la Caisse des dépôts et consignations, soit un mandat de payement si l'allocation doit être versée en espèces, soit un mandat d'emploi si elle doit être convertie en rente viagère conformément à la dernière disposition de l'article 6 du présent règlement.

L'un et l'autre de ces mandats sont contresignés par le ministre des finances.

Art. 11. — Lorsque le reliquat de l'actif net est définitivement fixé, le ministre procède en faveur des congréganistes qui n'ont reçu qu'une provision, à une nouvelle répartition dans la forme ci-dessus indiquée, jusqu'à concurrence de l'actif disponible ou de la somme qui leur reste due.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 15 au 22 Septembre.

15. XVI[e] dimanche après la Pentecôte. — Fête du Saint Nom de Marie, double majeur ; fête instituée en mémoire de la délivrance de Vienne par Jean Sobieski. On sait que le héros polonais, appelé par l'empereur Léopold I[er] pour défendre sa capitale, mit en déroute l'armée des Turcs forte de 200,000 hommes. La sienne n'en comptait que 30,000, mais l'image de *Marie* lui servait d'étendard... Marie le protégea et le rendit victorieux (1683). — Aimons à invoquer souvent le saint nom de Marie.

16. Lundi. *S. Lubin, évêque de Chartres.* — Il succéda sur le siège épiscopal à Ethère (qualifié du titre de saint ou de Bienheureux par plusieurs auteurs). St Lubin, petit berger dans son enfance, avait été élevé par les moines, les grands bienfaiteurs du peuple alors comme aujourd'hui. Beaucoup d'églises lui sont dédiées dans le diocèse de Chartres.

17. Mardi. *Les stigmates de S. François d'Assise.* — « François se retira en un lieu élevé appelé Mont Alverne, où il commença un jeûne de quarante jours en l'honneur de *saint Michel Archange*... Un matin il vit un *Séraphin* lui apparaître crucifié... La vision laissa François l'âme enflammée d'une ardeur séraphique et le corps marqué de blessures semblables à celles d'un crucifiement. » (S. Bonaventure). — Ind. pour le T. O. franciscain.

18. Mercredi. *Quatre-Temps.* — S. Joseph de Cupertino, confesseur de l'Ordre des Frères Mineurs (1603-1668). « Il ne franchissait

jamais le seuil de sa cellule sans saluer son *Ange gardien* et l'inviter à entrer le premier. Il fut révélé à une servante de Dieu que l'*Ange gardien* de Joseph appartenait à la première hiérarchie des esprits bienheureux ». Demander par l'intercession de saint Joseph de Cupertino, que la jeunesse chrétienne soit habituée au respect et à l'amour des Saints Anges.

19. Jeudi. *SS. Janvier* et ses compagnons, martyrs. — S. Janvier, évêque de Bénevent et ses compagnons, martyrs. Saint Janvier est le patron des Napolitains. Le martyrologe et le bréviaire romains rapportent le miracle de la liquéfaction du sang de ce glorieux martyr, qui a lieu quand on l'approche de la tête du saint. Cette merveille, si souvent reproduite et devant des témoins toujours nouveaux, a popularisé et répandu au loin le nom de saint Janvier.

Le 19 septembre est l'anniversaire du jour où la Sainte Vierge apparut sur les montagnes de la Salette, en 1846. Elle pleurait sur les péchés des hommes et prêchait la pénitence.

20. Vendredi. *SS. Eustache et ses compagnons*, martyrs. — S. Eustache, général des armées de Trajan, perdit d'abord tous ses biens, puis son épouse et ses enfants. Fortifié par ces épreuves successives dans l'amour de Dieu, il eut le courage du martyre. Il mourut, ainsi que ses compagnons, enfermé dans un taureau d'airain rougi au feu. — Ind.: Scap. rouge.

21. Samedi. *S. Matthieu,* apôtre et évangéliste. — Il porta le flambeau de la foi en Ethiopie, où il souffrit le martyre.

22. XVIIe dimanche. N.-D. des Sept douleurs.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Fêtes de la Nativité de la Sainte Vierge. — On nous demandait, il y a quelques jours, de quelle classe est la fête de la Nativité à la Cathédrale de Chartres. La meilleure réponse à donner était celle-ci : Chez nous, une telle fête doit être classée hors rang ; car aucune autre lui ressemble pour le genre de beauté qu'elle présente. Comment, en effet, caractériser ou dépeindre le spectacle dont nous jouissons en l'église de Notre-Dame, surtout de 8 h. du matin à midi, quand s'y pressent des pèlerins arrivés de tous les points du diocèse?

Les principaux de ces pèlerins sont des petits enfants consacrés à la Sainte Vierge et, en grand nombre, costumés aux couleurs de Marie. Conduits par leurs parents, portés pour la plupart sur les bras du père ou de la mère, ils viennent recevoir les bénédictions de Notre-Dame. Les chapelains se multiplient pour bénir, pour

inscrire les consécrations, pour répondre aux diverses demandes des familles. C'est un empressement incroyable, aux approches du sanctuaire, puis aux abords du Pilier vénéré; et cette foule reflue du centre proprement dit du pèlerinage sur toute la vaste église où déjà les offices successifs des messes basses et des messes chantées ont amené une autre foule de fidèles. Et à cette masse de monde en mouvement est donné un surcroît d'animation par les cris des petits enfants qui ne connaissent encore que la musique instinctive de la nature.

Ces bruits confus sont à l'ordre du jour, ne malédifient personne et n'empêchent nullement plus loin, dans l'enceinte du grand chœur, l'éclat des cérémonies pontificales.

Monseigneur a officié à la messe capitulaire et aux vêpres. Après le *Magnificat*, le R. P. Auguste Chevreau, dont la famille réside depuis longtemps à Chartres, a donné le premier de ses sermons de l'octave. Déjà nous l'avions entendu avec une vive satisfaction, au triduum du Rosaire de 1900. Nous aimons à le voir reparaître au même lieu, pour célébrer de nouveau et pendant huit jours les gloires de Marie. Le prédicateur a débuté dimanche dernier par un charmant et pieux discours sur la mission de Marie, notre médiatrice auprès du Seigneur, mission figurée par le rôle d'Esther auprès d'Assuérus. Au commencement de la semaine, ses excellentes instructions sur la nécessité de l'étude de la Religion par le catéchisme plus ou moins développé et par la lecture constante de l'Evangile, nous ont montré Marie illuminatrice des âmes, selon ces paroles liturgiques : *Lumen æternum mundo effudit Jesum Christum Dominum nostrum*; Elle a répandu sur le monde la lumière éternelle, J.-C. Notre Seigneur.

Pèlerinages. — Parmi les pèlerins venus dans la semaine à Chartres, signalons : plusieurs ecclésiastiques de différents diocèses, et au premier rang M. Lebas, le nouveau supérieur du Séminaire Saint-Sulpice de Paris; des religieuses de divers Instituts comme celui de la Présentation de Tours, celui de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvres, celui des Sacrés-Cœurs, etc.

Lundi 9, les Petites Sœurs des Pauvres de Chartres et tous les vieillards de leur asile étaient à la messe au grand chœur de la cathédrale et chantaient leurs cantiques devant N.-D. du Pilier. Dans la même matinée, nous avons vu au même lieu le Patronage de jeunes filles de la paroisse Notre-Dame d'Etampes et un groupe plus nombreux encore venu de Sandillon (Loiret). M. l'abbé Boisbourdin, curé de cette paroisse, avait amené 109 personnes aux pieds de N.-D. de Chartres. Il y a eu pour elles, dans la Crypte, messe, allocution et salut. Tout ce monde semblait être fort heureux d'avoir bravé la fatigue d'un long voyage, et ne s'inquiéter

que médiocrement du grand orage qui empêchait toute promenade dans l'après-midi.

Mignières. — *N.-D. de la Salette.* — Le jeudi 19 septembre, pèlerinage. Une messe sera dite vers 9 heures, pour permettre aux pèlerins qui viendront par le tramway, de faire la Sainte Communion. A la messe de 10 heures, célébrée par M. le Curé de Corancez, sermon par M. le chanoine Goussard. A l'office du soir, à 3 heures, recommandations, allocution et quête pour la reconstruction de l'église.

M. le curé de Mignières adresse un pressant appel aux fidèles serviteurs de Notre-Dame. Il les invite à participer en grand nombre au pèlerinage de pénitence du 19 septembre, pour dire adieu à cette église de Mignières, où ils ont déjà tant prié, et surtout pour obtenir, par l'intercession toute puissante de Marie, que *le bras de son Fils*, irrité par les crimes de l'heure présente, ne s'appesantisse pas sur nous.

Profession religieuse. — M. l'abbé Jules Simon, ancien professeur à l'Institution Notre-Dame, fera sa profession religieuse au Monastère des Bénédictins de Solesmes, le 15 septembre prochain.

Nous recommandons à nos lecteurs une prière pour le nouveau religieux qui ne tardera pas à partir en exil, victime de la loi contre les Congrégations.

La Garde Mobile d'Eure-et-Loir et ses Aumôniers, 1870-71, par M. le chanoine Provost. — In-8° de 300 pages environ, orné de portraits, de gravures et d'une carte. — En vente, cette semaine, à la librairie Saint-Pierre, 16, place des Halles, Chartres. — Un exemplaire, 2 francs ; sur papier fort, 3 francs.

L'inauguration prochaine, à Chartres, d'un monument, en mémoire des Enfants d'Eure-et-Loir morts pour la Patrie pendant la guerre de 1870-1871, fait que ce livre paraît à son heure.

Il vient donner une réponse à ceux qui voudront connaître ces Enfants d'Eure-et-Loir, dont les fêtes annoncées célèbreront le dévouement et les souffrances.

On comprendra alors pourquoi M. le marquis de Maleyssie disait en 1895 :

« Soldats, gardes nationaux et Mobiles d'Eure-et-Loir, se sont conduits de manière à ce que j'aie cru de mon devoir de demander à tous leurs compatriotes de faire enfin pour eux ce qu'on a fait partout ailleurs. »

Un autre intérêt puissant s'attachera à la lecture de ces pages, car beaucoup seront heureux de raviver les souvenirs de leur jeunesse pendant l'année terrible.

Ils sont nombreux encore ceux qui ont assisté ou pris part aux

fatigues, aux périls, aux angoisses de cette campagne, pleine de ruines et de deuils.

Les pères et les mères à cheveux blancs n'ont pas oublié ces fils qui sont morts loin d'eux, tués par les balles du Prussien ou les coups de la maladie.

On trouve peut-être encore des veuves et des enfants qui songent parfois à cet époux, à ce père parti un jour, il y a plus de trente ans, et qui n'èst pas revenu.

Enfin, il s'agit au moins de nos proches, de nos amis, de nos voisins dans cette étude sur la Garde Mobile d'Eure-et-Loir.

Anssi, nous espérons que nos concitoyens voudront se procurer ce livre où tous puiseront plus de piété envers leurs défunts, plus d'estime pour les vaincus, plus d'amour pour la France.

Mgr l'Evêque de Chartres a bien voulu accepter la dédicace de cet ouvrage et a honoré l'auteur d'une belle lettre exprimant de chaleureuses félicitations.

FAITS DIVERS

— La rentrée de l'Institut catholique de Paris est fixée au 5 novembre.

Les Facultés de théologie, droit canonique et philosophie rouvriront leurs cours le 14 octobre.

Le monument élevé à la mémoire de Mgr d'Hulst, dans l'église des Carmes (chapelle de l'Institut catholique), sera inaugurée le mardi 26 novembre, veille de l'assemblée générale des évêques.

Cette date a été donnée à dessein, afin que les prélats puissent assister à la cérémonie.

Constantinople. — Ce sont les religieux français qui seront les premières victimes de la colère du sultan ; on annonce, en effet, que le gouvernement ottoman, contrairement aux capitulations, vient de prendre des mesures fiscales très onéreuses pour nos congrégations de Beyrouth et de Jérusalem.

De plus, les religieux français ne pourront plus ouvrir d'école sans obtenir une autorisation du gouvernement turc.

Ceux qu'on chasse. — Quarante-quatre jeunes prêtres des Missions Etrangères de Paris viennent de partir pour évangéliser les divers pays d'Extrême-Orient : Malacca, le Tonkin, le Cambodge, la Cochinchine, la Chine, la Birmanie, le Japon, le Thibet, etc.

Les vies de ses fils, incessamment consacrées à porter la foi chrétienne à travers le monde, protègent notre pays contre les châtiments mérités par les apostasies officielles.

— Un émule du P. Damien, le P. Leurs, vient de s'embarquer à

Anvers pour l'île de Molo-Kaï, où il va se consacrer au service des lépreux.

Sait-on que tous les religieux qui se sont consacrés jusqu'à présent aux soins des lépreux de la Mélanésie, il n'y en a pas un qui ait pu échapper durant plus de sept ans à l'horrible atteinte de la lèpre?

Le P. Leurs est parti, âgé de vingt-cinq ans. Il sait le sort qui l'attend ; il sait qu'avant dix ans d'ici il sera devenu lépreux tou comme les malheureux incurables dont il va soigner les plaies et consoler l'isolement.

Rome : La persécution religieuse, qui était jusqu'ici, en Italie, à l'état latent, va éclater.

Le gouvernement, s'appuyant de plus en plus sur la gauche et les socialistes, ne peut leur refuser des gages et, d'ailleurs, il a besoin de faire diversion au mécontentement universel dans la péninsule.

MM. Zanardelli et Nasi, tous deux francs-maçons sectaires s'il en fut, ont décidé de s'occuper, dès la rentrée des Chambres, de la situation des corporations religieuses en Italie, particulièrement de celles qui s'adonnent à l'enseignement.

M. Nasi est ministre de l'instruction publique et il a déjà donné des preuves de sa haine d'anticlérical en exhortant les instituteurs à substituer au catéchisme catholique le catéchisme Mazzini. On peut donc s'attendre, pour le mois d'octobre, à l'ouverture des hostilités contre les catholiques d'Italie, selon la méthode suivie en France, en Espagne et en Portugal par nos adversaires. Les journaux officieux sont chargés de préparer la campagne pendant les vacances parlementaires.

— Au *convent* des Loges maçonniques de 1900, la commission des études politiques et sociales a fait adopter cet ordre du jour bien digne d'attention: L'assemblée générale des Loges de la Fédération du Grand-Orient de France... délibère: Le Concordat de l'an X doit être aboli. Les élus du parti républicain sont invités à en faire la dénonciation publique à la tribune du Parlement... et *à rendre au Clergé la constitution civile dont l'avait doté la Constituante de 1790.* (Compte rendu, page 82).

Le convent précédent, celui de 1899, avait émis le vœu « que les congrégations religieuses, autorisées ou non, soient supprimées, que les biens de main-morte soient confisqués au profit de la nation. (Compte rendu, page 263).

Le vœu de 1899 est devenu loi, et reçoit son exécution.

Le vœu de 1900 ne tardera pas plus à devenir lui aussi une réalité.

—— Lundi 12 août, Dom Jean de Hemptinne, moine bénédictin de Maredsous, a célébré sa première messe solennelle en la chapelle de l'Orphelinat Saint-Joseph, à Maltebrugge (Belgique), et sa plus jeune sœur a fait, pendant cette messe, sa première communion des mains de son frère. Ce qui rendait cette cérémonie particulièrement émouvante, c'est que le jeune prêtre était assisté par ses frères, Ivan, novice bénédictin, et Léon, capucin ; son troisième frère, Adrien, novice chez les Trappistes de Forges, n'avait pu assister à cet office.

Lourdes. — La consécration de l'église du Rosaire, à Lourdes, aura lieu le 6 octobre prochain. C'est S. Em. le cardinal Langénieux qui, paraît-il, procédera, au nom de S. S. le Pape Léon XIII, à la consécration.

L'Art et l'Autel. — *Revue de beauté chrétienne.* — Palais Sully, rue Saint-Antoine, 62, Paris (IVe arr.).

L'Art et l'Autel lutte contre le mauvais goût représenté aujourd'hui par ces marchands du Temple qui sont tenanciers des bazars religieux où se débite la laideur sous forme de statues, de chasublerie, d'orfévrerie.

L'Art et l'Autel combat pour la rénovation de l'art chrétien, qui est l'art catholique, et pour l'éducation artistique du clergé.

L'Art et l'Autel, dont l'abonnement est de 6 francs par an, n'est pas un recueil d'archéologie et d'architecture, mais un guide pratique à l'usage des plus humbles. Une telle œuvre a deux classes de collaborateurs, les prêtres et les artistes. Les uns et les autres déclarent ici qu'ils sont unis par un même sentiment de foi et de soumission à l'Eglise, à ses décrets, sans restriction.

Conditions d'abonnement et de vente : France, 6 francs par an ; Etranger, 10 francs par an ; le numéro, 60 centimes. *Il n'est pas reçu d'abonnement pour moins d'une année.* — Sommaire du numéro de septembre : *Le Congrès eucharistique d'Angers et l'art chrétien*, par Jean de Bonnefon. — *Programme du Congrès général eucharistique.* — *Le Christ était-il beau?* (3e article) par le R. P. Gaffre, des Frères prêcheurs. — *L'Ostensoir,* par J. de Vallan. — *Un Ostensoir moderne,* par M. Nau. — *Le Tabernacle,* par M. Lavial. — *La Broderie religieuse,* par M. L. de Farcy. — *Souvenir d'ordination* (l'abbé Sanson). — *L'Art moderne à l'Eglise,* par M. Louis Boucher.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

N° 30.





SAMEDI 21 SEPTEMBRE 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE SEPTEMBRE)

VIRGINI·PARITVRÆ



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. IV 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 29 septembre, 17e dimanche après la Pentecôte, fête de N.-D. des Sept-Douleurs. A 6 heures, exposition du Saint-Sacrement. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 heures, none, vêpres, complies, procession eucharistique, et salut.

Jeudi, à 4 h., adoration réparatrice.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, les offices aux heures ordinaires.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain dimanche, fête de N.-D. des Sept-Douleurs. A 6 h., exposition du Saint-Sacrement. A 10 h., la Grand'Messe. A 3 h., vêpres, procession du Saint-Sacrement et salut.

BIBLIOGRAPHIE

Revue du Clergé français. Letouzey et Ané, Editeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. — Sommaire du 15 septembre 1901. — De l'emploi de la Bible dans la prédication pastorale, par E. Caulle. — L'apostolat par les œuvres, par Ch. Dementhon. — Aube évangélique, par F. Montagnon. — La « crise » des blés, par J. Bricout. — Tribune libre et Documents. — Les catholiques et l'avenir, par Mgr Batifol. — Le troisième commandement de Dieu. — L'hérésie du succès facile, par L. Palfray. — Prédication. — L'éducation du jeune homme ; 2o pour une messe de rentrée, par J. Bricout. — Revue mensuelle du monde catholique. — A travers les périodiques. — Bibliographie. — Ouvrages nouveaux.

Le Recrutement Sacerdotal, Revue trimestrielle. — Administration et Rédaction ; 3, Place de l'Ancienne-Comédie, Limoges. — Abonnement : 3 fr. par an.

Sommaire de la livraison du 15 septembre 1901 : 241 Notre Revue : I. Nouvelles de notre Œuvre. II. Approbations épiscopales. — 252 Chronique du Recrutement Sacerdotal, le Secrétaire de la Rédaction. — 298 Le côté surnaturel de la question du recrutement sacerdotal, M. l'abbé H. Lesêtre, curé de Saint-Etienne du Mont, à Paris. — 308 L'Apostolat du Recrutement Sacerdotal, R. P. Hugon, des Frères Prêcheurs. — 314 Une maison de vacances au diocèse de Versailles, M. l'abbé Caron, Supérieur du Petit Séminaire de Versailles. — 318 Pages à relire : Extrait de Bourdaloue. — 324 Recruteurs du Sacerdoce : La Révérende Mère du Bourg...., J. Lagenais. — 330 Variétés : Je veux être prêtre. — 336 Échange d'idées et d'informations. — 348 Renseignements divers sur les Écoles Sacerdotales Interdiocésaines, Écoles et Séminaires de Missionnaires, Œuvres des Vocations tardives, etc., etc. — 368 Publications relatives au Sacerdoce, au recrutement où à la formation du clergé, etc. — 371 Avis.

Les Paillettes d'or. — Troisième livraison (de septembre à décembre 1901). — Publication honorée d'un Bref de Sa Sainteté. — Prix broché : 60 centimes. Chez Aubanel Frères, éditeurs, imprimeurs de Sa Sainteté, Avignon. — Et à Chartres, librairie Renier, rue du Cheval-Blanc.

N° 30. 21 Septembre 1901.

SOMMAIRE

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR NOTRE-DAME DES SEPT DOULEURS

N'est-il pas étrange que la douleur, châtiment du péché, se soit abattue et ait pesé de tout son poids sur Marie l'Immaculée? Par quel mystérieux dessein avez-vous été broyée plus que nous les coupables, ô Colombe très pure ? Non, vous n'aviez nulle dette envers la souffrance, et vous l'eussiez toujours ignorée, sans votre titre de Mère et de Corédemptrice. Mère de Celui qui, du premier instant de sa vie jusqu'au dernier, fut à la lettre « l'Homme de douleurs » pouviez-vous ne point savourer toute l'amertume des larmes? Corédemptrice, avec Jésus vous vous faisiez caution pour nos iniquités, et dès lors vous en acceptiez le triste salaire.

Marie devait donc porter gravé en son Cœur ce sceau ineffaçable dont Dieu se plaît à marquer ses œuvres, depuis que son Verbe a choisi la Croix. La Croix, voilà bien en effet la signature divine. Point de production remarquable où ne se reflète par quelque endroit l'âme de l'auteur ; les Maîtres ont leur coup de ciseau à eux seuls : ils savent glisser dans les moindres choses ce je ne sais quoi qui trahit leur nom et la pente de leur esprit. Dieu, l'Artiste par excellence, le regard fixé de toute éternité sur son Fils Crucifié, en a imprimé le trait saillant dans son second chef-d'œuvre, la Vierge Immaculée. Et comme le sculpteur, après chaque nouvel effort, se recueille pour mieux atteindre l'Idéal entrevu, par sept fois Dieu s'est arrêté, à considéré la Mère de douleur et, reprenant le ciseau, a perfectionné en Elle l'Image du Christ souffrant. Ah ! désormais, c'en est assez ! Voici parfait votre Idéal, Seigneur : en cette femme debout sur le Calvaire, votre Eglise salue la Reine des Martyrs.

L'amour double les forces du corps, de l'âme surtout. Lui présent, le fardeau devient léger ; *ubi amatur, non laboratur* ; les nobles et vastes projets surgissent avec une facilité qui étonne. Si telle est la puissance de notre petit cœur, de quelles

merveilles ne sera pas capable le Cœur d'un Dieu ! Voyez plutôt : Marie est sa Bien-Aimée ; Il lui voue plus de tendresse qu'au reste de la création, et cet amour lui fait inventer pour Elle des douleurs que n'égalent point celles de l'humanité entière, Jésus mis à part. Mais le singulier contraste ! Ici, l'amour s'emploie à augmenter la souffrance, il semble torturer à plaisir, alors que pour nos privilégiés nous rêvons une félicité sans nuage ! Amour, souffrance : seule, la foi nous expliquera ce mystère, et pour ne vouloir prendre conseil que de leur raison, combien s'éloignent, répétant l'excuse de tous les orgueilleux : *Durus est hic sermo* : ce langage est trop dur ! L'épreuve nous visite-t-elle ? Loin de lui sourire comme à l'envoyée d'un Père qui nous chérit, nous tenons sa venue pour une déclaration de guerre : « Dieu ne m'aime plus » ; Et ce mot prononcé, adieu toute pratique de piété ! Dans l'ordre de la Providence, les maux de cette vie ont pour but de nous rapprocher du ciel ; et par notre faute ils ne sont trop souvent que l'écueil de notre fragile vertu. Vingt, quarante, soixante ans et plus, on a été bon chrétien ; un jour, le malheur arrive : c'est la grâce offerte par Dieu pour vous faire toucher les hauts sommets de la perfection... — n'importe ! on abandonne le droit chemin.

Ah ! si nous revenions de temps à autre auprès de Marie, Mère de Douleurs, comme nos idées fausses se dissiperaient ! « Dieu me met sur la croix : Il ne m'aime plus ». Avant de conclure ainsi, avez-vous regardé Marie ? Lui ôterez-vous du front sa couronne de « Reine des Martyrs », ou verrez-vous dans ses angoisses un signe qu'elle est rejetée du Père céleste, Elle sa Fille bien-aimée ?

O Marie, par vos douleurs, obtenez que nous ne doutions jamais de l'amour de Dieu. Oui, Il nous aime, nous les œuvres de ses mains ; et voilà pourquoi Il nous marque de la croix. S'Il l'imprime plus profondément en nous que dans les autres, nous nous estimerons plus aimés et nous aurons sujet d'espérer une place de choix auprès de son trône. Avec vous, Marie, la croix nous sera douce : *bona crux* !

ELLES SONT PARTOUT

Avec ses pavillons enguirlandés de glycines, ses bosquets de verdure, ses chants d'oiseaux et sa blanche chapelle, l'hôpi-

tal de Saïgon, où vient de mourir le prince Henri d'Orléans, n'a rien de lugubre. Je l'ai visité et je vous l'assure.

Il apparaît plutôt comme un asile de quiétude et de rêverie installé sur cette lointaine terre de Cochinchine afin que les pauvres exilés y puissent revivre leurs souvenirs de France.

Ici, rien ne les trouble, rien ne les excède.

Loin est la ville et la rumeur du monde jaune.

Loin d'eux, les Chinois, fumeurs d'opium, et les Annamites, mâcheurs de bétel.

Non, l'hôpital de Saïgon n'a rien d'étranger.

Et ils le savent, tous ceux qui y viennent des postes les plus éloignés, comme de la capitale. Ils y viennent, non seulement incendiés de fièvre, rongés de dysenterie, endoloris d'hépatite ; ils y accourent aussi quand, anémiés de nostalgie — cet autre mal des colonies — ils ont besoin de respirer un peu d'air natal. Car, ici, on la respire, la patrie ; une patrie compatissante et maternelle dont l'âme rayonne sous les cornettes blanches des Sœurs et s'exhale des fleurs françaises, acclimatées elles aussi dans ce jardin d'hôpital.

*
* *

De la ville, la route est longue. Brusquement le quartier devient désert ; tout mouvement s'y engourdit ; tout bruit s'y apaise : il a l'air de se recueillir...

Parfois, au-delà des arbres pointe un clocher ; entre les massifs fleuris transparaissent un fronton, une arche, une croix : c'est le couvent de la Sainte-Enfance, le séminaire, la chapelle des Carmélites, qui sur ce sol hostile semblent prier pour les enfants chrétiens.

Et si imposante est la paix verte de ces chemins vides que les indigènes n'osent y passer qu'en rasant les haies, et que les cigales même, ne se sentant plus elles, abaissent d'un ton leurs chansons stridentes.

Soudain, dans une éclaircie apparaît la rade bleue du Donnaï, où les huniers des vaisseaux de guerre se confondent avec les cocotiers de la berge.

Et voici l'hôpital.

A travers la grille le regard plonge dans le jardin où des convalescents en flanelle blanche se promènent à petits pas autour de fraîches pelouses. Au lieu de l'éternel pantalon jaune à la chevelure de femme, c'est un marin français qui

nous sourit de sa guérite. Et c'est un sentiment infiniment étrange et délicieux de retrouver à six milles lieues de la patrie ce coin de France où tout est plus doux, plus familial qu'ailleurs, et où la nature elle-même, attendrie, sans doute, par tant d'inlassable dévouement, a voulu, elle aussi, collaborer à cette œuvre de sainte pitié. Car sous les pieds des malades les allées se font moins rouges, moins couleur de sang ; les arbres devant les baies ouvertes modèrent leur joie triomphante de vivre ; le soleil, au-dessus des toits de tuiles, tamise son ardeur et les oiseaux gazouillent dans les bosquets...

*
* *

Une Sœur vient à notre rencontre.

Elles y sont dix, de l'ordre de Saint-Paul de Chartres, simples, gaies, secourables et vaillantes, apportant sans cesse, dans les pénombres de longues galeries la blancheur de leurs coiffes et le rafraîchissement de leur parole. Aucune souillure ne les éloigne, aucun sacrifice n'épuise leur douceur, et une d'elles répondait à notre question, si elle était heureuse :

— Non, pas complètement. Ici nous ne soignons que des Européens ; ils sont dociles et propres. Les Sœurs de Chaudoc accueillent les indigènes et les lépreux : c'est parmi elles que je voudrais être.

Nous parcourons l'hôpital. De nombreux pavillons roses, séparés par des parterres de plantes familières, s'égrènent autour de la chapelle blanche. Avec leurs vérandah circulaires, ces maisons gracieuses font penser à de jolies cages frêles ; d'où les âmes prisonnières voudraient s'élancer...

Les rez-de-chaussée comportent les salles d'opérations, réfectoires, pharmacie, buanderie. Aux premiers étages se trouvent les dortoirs des soldats et des marins — groupés selon la gravité de leur maladie — et les appartements des officiers et des hôtes civils. Toutes les chambres blanches sont noyées d'ombre et de silence ; tous les lits emmousselinés comme des berceaux ; et, pour éventer des tempes fiévreuses, de grands *pankahs* à volants suspendus aux plafonds se balancent avec un froufroutement rythmique de robes...

Sous les galeries circulaires, enguirlandées de glycines, les moins malades s'étendent sur des chaises longues de rotin.

De là, suivant l'heure du jour, ils contemplent tantôt le jardin et tantôt la rade lointaine. Et, entre les fleurs qui viennent de France et le fleuve qui y mène, le mal semble moins désespéré, l'attente moins infinie...

Nous traversons la cour et entrons dans la maison des aliénés. Ils sont nombreux ceux que le soleil, l'opium ou la nostalgie ont atteints.

*
* *

L'ouvroir s'isole tout au fond du jardin. Dans une vaste salle claire, une douzaine de jeunes Annamites, jolies et frêles comme des figurines, sont assises sur des nattes de jonc. De leurs doigts menus aux ongles démesurés, elles effilent des linges, coupent des bandes de toile, cousent des ceintures de flanelle. A quoi peuvent bien rêver ces jeunes filles jaunes aux yeux biaisés en étirant la charpie pour les aventureux héros français?

A ce moment l'*Angelus* sonne à la chapelle et toutes les fillettes s'agenouillent en rond, joignent leurs ongles et récitent un *Ave*...

Et c'est un spectacle bien imprévu que celui de cette salle soudainement crépusculaire où de petites Cochinchinoises balbutient une oraison latine. La Sœur, debout au milieu d'elles, recommande à Dieu tous ceux qui, à cette agonie du jour, agonisent anssi là-bas dans l'ombre des pavillons roses...

Nous sortons sur la vérandah. Une vue toute différente s'offre de ce côté. On aperçoit la ville éparpillée, entre les rizières et les méandres rougeoyants du fleuve. Par-ci par-là, des amas de paillottes percent comme des champignons parmi les îlots argentés des bambous. Des chariots à roues pleines, tirés par des buffles, gémissent dans l'air du soir.

A nos pieds apparaît un immense enclos paisible et lumineux.

— C'est le cimetière, nous dit la Sœur. Ce pavillon-ci est le seul de l'hôpital d'où on le découvre; car le voisinage de la mort n'effraye pas nos insouciantes gamines.

Mais nos regards s'y complaisent longuement.

Lui non plus n'a rien de lugubre. Il ressemble plutôt à un parc merveilleux où un jardinier raffiné aurait disposé des dalles grises et des grilles funèbres pour rehausser plus

radieusement le sourire des fleurs et la splendeur de ces palmes qui bercent des tombeaux...

Myriam Harry.

UNE ŒUVRE DE VOCATIONS APOSTOLIQUES TARDIVES

Les vocations apostoliques qui se manifestent tard, ont peine à se développer ; et l'on ne trouve que difficilement des écoles où l'on puisse faire admettre des jeunes gens de 16 à 30 ans qui, n'ayant pas fait leurs études littéraires, voudraient se consacrer aux missions étrangères. Cependant l'expérience l'apprend, on rencontre encore jusque dans les casernes, des jeunes gens intelligents qui ont cette sainte inspiration ; et certes ces vocations tardives ne sont pas à dédaigner. Telle a été la vocation des apôtres, celle de saint Augustin, de saint Ignace de Loyola, de saint Camille de Lellis et de tant d'autres. Les jeunes hommes qui, en soutenant les combats de la vie, ont appris à se défendre dans la lutte, n'offrent-ils pas au moins autant de garanties de persévérance que des enfants ?

C'est pourquoi le P. Berthier, missionnaire de la Salette, avec l'assentiment de ses Supérieurs et de Mgr Fava, Evêque de Grenoble, a voulu établir une œuvre de vocations tardives pour les missions étrangères. Le plan en ayant été soumis au Saint Père, Sa Sainteté jugeant cette œuvre opportune a daigné la bénir et la placer sous la haute protection de son Eminence Mgr le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, légat du Saint-Siège en Orient.

Le but de cette œuvre est de multiplier les maisons où pourront faire leurs études littéraires, philosophiques et théologiques, les jeunes gens des nationalités diverses qui ne pourraient les faire ailleurs, et de diriger vers les missions ceux qu'elle y aura préparés.

Sans nuire aux séminaires ni aux autres écoles apostoliques où sont admis des enfants, cette œuvre de *vocations tardives* fournit aux jeunes gens même pauvres des diverses nationalités catholiques un moyen d'arriver au sacerdoce et à la vie apostolique. Elle a donc une importance qui n'échappera à personne.

Elle n'accepte de sujets des diverses nationalités que ceux qui ont satisfait déjà à la loi militaire, ou qui ont un moyen légitime d'exemption autre que la faiblesse de santé. On n'y admet pas ceux qui, ayant passé par d'autres séminaires, n'y ont pas continué leurs études, à moins que le manque de ressources des parents n'ait été la seule raison de leur sortie. Enfin elle attend les secours de la charité des âmes généreuses qui ont à cœur la propagation

de l'Evangile. Toute aumône en argent ou en vêtements, si modeste soit-elle, des honoraires de messe, etc., sont reçus avec reconnaissance. La pension d'un jeune homme est de 400 fr. par an.

Le siège de l'Œuvre est dans le Brabant hollandais; tous les renseignements, les demandes d'admission, les offrandes doivent être adressés personnellement à *M. l'abbé Berthier, à Grave* (*Hollande*).

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 22 au 29 Septembre.

22. XVIIe dimanche après la Pentecôte. — *Fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs*, c'est-à-dire de *toutes les Douleurs*, parce que dans l'Ecriture le nombre sept est un nombre complet. Néanmoins, il y eut pour la Mère de Dieu *sept* circonstances principales où son âme sainte fut traversée comme par un glaive, circonstances que l'Eglise rappelle de la manière suivante au souvenir de ses enfants : 1° la prédiction du saint vieillard Siméon au jour de la Purification ; 2° la fuite en Egypte ; 3° la perte de Jésus au Temple ; 4° la rencontre de Jésus-Christ portant sa croix sur la route du Calvaire ; 5° le crucifiement et l'agonie de Jésus sur la croix ; 6° le coup de lance qui perça son cœur adorable ; 7° la descente de croix et la sépulture.— Ind. : Ros.-viv. ; scap. noir ; cœur agon. ; mères chrét.

23. Lundi. *S. Lin*, pape et martyr. — Converti par S. Pierre à Rome, Lin devint comme son coadjuteur pour le ministère de la prédication et des sacrements ; il succéda comme Pape à son maître bien-aimé ; il fut martyrisé par le consul Saturnin dont il avait guéri la fille.

24. Mardi. *N.-D. de la Merci*. Double majeur. — Le 1er août 1218, la T. S. Vierge apparut à S. Pierre Nolasque, à S. Raymond de Pennafort et à Jacques Ier, roi d'Aragon, et leur ordonna de fonder un Ordre pour la rédemption des captifs, portant le nom de N.-D. de la Merci, ou de la Miséricorde. En souvenir de cette faveur, le pape Paul V institua la fête de N.-D. de la Merci. — Indulg. : Rosaire viv.

25. Mercredi. *S. Solenne*, évêque de Chartres. — Vers l'an 484, Solenne, né à Châteaudun, fut élu évêque de Chartres. De concert avec S. Rémi et S. Waast, il instruisit Clovis et le fit catéchumène à Chartres, lorsque le roi des Francs allait combattre les Goths ; il lui prédit même une victoire assurée. Il assista au baptême de Clovis, à Reims. Plein de zèle pour le progrès de la vraie foi, il évangélisa les Francs et devint l'apôtre du Blaisois et de la Beauce. Il mourut à Maillé, dans la Touraine, où il fut inhumé, et

où depuis on a découvert son tombeau d'une manière merveilleuse.

26. Jeudi. *S. Thomas de Villeneuve,* confesseur (1488-1555). Citons une de ses paroles : « D'où vient la grande amitié des anges pour les hommes et leur tendre sollicitude pour nous ? S'ils nous accordent des soins si généreux, c'est à cause de Dieu qui leur a assigné cette office... C'est à cause d'eux-mêmes, parce que les élus doivent réparer les ruines de la cité céleste... C'est à cause de nous-mêmes : notre sort leur inspire une grande pitié, placés que nous sommes entre le ciel et l'enfer ». — Demander, par l'intercession de saint Thomas de Villeneuve, que ceux qui ont mission d'enseigner se dévouent de tout cœur à cette œuvre, par amour de Dieu, pour leur propre salut et par commisération pour les besoins de leurs disciples.

27. Vendredi. *S. Côme* et *S. Damien,* martyrs. Mémoire de *S. Florentin* et de *S. Hilaire,* martyrs. — S. Côme et S. Damien étaient arabes. Ils avaient trois autres frères : Anthime, Léonce et Euprèpe. Les deux premiers étaient jumeaux. S. Côme et S. Damien en particulier se rendirent très habiles dans l'art de la médecine, et leur science étant accompagnée du don des miracles, ils faisaient des cures admirables. Ils exerçaient leur art par pure charité et pour l'amour de Dieu : ce qui leur fit donner le nom d'anargyres, c'est-à-dire sans argent. Les cinq frères furent martyrisés dans la ville d'Egès, sous le règne de Dioclétien. — Indulg. : scap. rouge.

28. Samedi. *S. Wenceslas,* martyr. — S. Wenceslas était fils de Wratislas, duc de Bohême, prince très chrétien et très catholique. Il eut pour mère Drahomire, femme payenne qui, dans la suite, en haine de la foi, fit tuer son fils parvenu au trône royal, pour y mettre à sa place son autre fils Boleslas, aussi méchant qu'elle.

29. XVIIIe dimanche après la Pentecôte. *Dédicace de S. Michel,* archange.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Mgr l'Evêque de Chartres ordonnera, le 21 septembre (fête de S. Matthieu, apôtre), un diacre : M. l'abbé Lambert, et un sous-diacre : M. l'abbé Constant Pasquier.

— Dimanche dernier, à la cathédrale, la clôture de l'octave de la Nativité a été l'occasion d'une belle cérémonie, suivie par une très nombreuse assistance. Le salut solennel et la procession à la crypte ont été présidés par Mgr Foucault, évêque de St-Dié, qui arrivait de Senonches, sa paroisse natale.

Le lendemain, lundi 16, une fête tout intime réunissait à la Crypte

une dizaine d'ecclésiastiques qui, dans leur jeunesse, ont suivi ensemble le même cours d'étude et furent presque tous ordonnés prêtres en 1865. L'un d'eux, M. le chanoine Gougis célébrait la sainte messe ; un autre prononçait l'allocution et parlait éloquemment à ses anciens condisciples de reconnaissance et de confiance filiale envers Dieu et envers Notre-Dame de Chartres, protectrice de leur sacerdoce. Ce prédicateur était Mgr l'évêque de St-Dié.

Les Congrégations. — Nous avons lu mercredi dans le *Gaulois :*

« Le voyage du Tsar en France, les émouvantes manifestations patriotiques, les revues militaires qui vont avoir lieu laissent au second plan, en ce moment, la question des Congrégations. Mais dans un mois, il faudra bien y revenir et noter au jour le jour les départs de religieux et de religieuses auxquels une loi antilibérale ne permet plus de prier en commun, départs qui s'accompagneront de tant de pertes pour le commerce, l'industrie et les ouvriers.

Signalons une protestation, qui aura un retentissement légitime. Le conseil général de l'Ardèche, sur la proposition de MM. Vachon de Lestra et de Gailhard-Bancel, vient d'émettre le vœu que le gouvernement accorde les plus grandes facilités pour l'autorisation des congrégations du département. Il émet aussi le vœu que les formalités requises par le règlement d'administration soient amplifiées. Ce vœu a été adopté par 16 voix contre un bulletin blanc.

Nous avons déja annoncé le départ des Carmélites. Sur 120 carmels existant en France, trois ou quatre seulement, paraît-il, demandent l'autorisation ».

— A Chartres, nous avons la douleur de voir nos religieuses du Carmel prendre le chemin de l'exil ; elles se réfugient à Rosenthal en Hollande. Le premier groupe est parti le mercredi 18 septembre.

Rouvray-Saint-Florentin. — *Cinquantaine sacerdotale.* — M. le chanoine Boulmert, prêtre depuis 1851, et curé de Rouvray-Saint-Florentin depuis 1852, a célébré sa cinquantaine sacerdotale le lundi 16 septembre 1901. Grande et belle fête à laquelle ont pris part vingt-six prêtres dont quatre chanoines et un grand nombre de ses paroissiens, aux premiers rangs desquels nous signalerons M. le marquis de Gouvion St-Cyr du château de Reverseaux, et ses enfants, les membres du Conseil de Fabrique et ceux du Conseil municipal.

La charmante église de Rouvray, de restauration récente, a vu s'ajouter pour ce jour-là à sa parure ordinaire de sculptures et de vitraux une jolie ornementation de fleurs et de verdure ; la cloche a donné plus d'une fois son joyeux carillon. A 10 h. 1/2, M. le curé conduit processionnellement et sous le dais, du presbytère à l'église, commençait sa messe solennelle avec diacre et

sous-diacre. Un groupe de prêtres musiciens chantaient, à la tribune, du plain-chant et de la très bonne musique habilement accompagnés par l'harmonium.

Après l'évangile, un beau discours bien en rapport avec la circonstance était prononcé en chaire par M. le chanoine Tissier, directeur de l'Institution N.-D. Expliquer ainsi la haute mission du prêtre, en qui les peuples doivent voir l'homme de la prière, de la doctrine, du dévouement, de la tradition pour le respect de l'autorité, c'était faire un juste éloge du vénéré pasteur fêté en ce jour par ses paroissiens et ses amis.

La sainte messe a été suivie d'un salut solennel avec l'hymne de l'action de grâces pour les bienfaits dont le jubilaire se sent redevable au Seigneur.

Après la cérémonie, le banquet des noces d'or a réuni environ 80 invités dans une salle du château mise à la disposition du jubilaire par M. le marquis de Gouvion St-Cyr. Disons un mot sur les toasts qui ont couronné le festin. Des compliments gracieux et certainement sincères ont été adressés à M. le chanoine Boulmert par le fils aîné de M. le marquis, par plusieurs ecclésiastiques, par une des jeunes filles de la confrérie présentes. M. de Gouvion St-Cyr a parlé le premier, interprétant dans les meilleurs termes les sentiments affectueux et dévoués de toute sa famille pour le bon curé qui, depuis près d'un demi-siècle, ne cesse lui-même de témoigner à cette si honorable famille un attachement bien connu...

A tous ces vœux exprimés nous joignons de nouveau les nôtres.

Une prise de voile. — Précisément dans les jours où nos vénérées Carmélites de Chartres faisaient leurs préparatifs de départ pour l'étranger, nous est arrivé le document suivant, relatif à celle d'entre elles dont nous avons raconté dans la *Voix*, en juillet dernier, le cinquantenaire. — Ce vieux récit de 1852 revient à point avec ses réflexions qui peuvent inspirer une profonde estime pour la vocation des filles de sainte Thérèse et par suite un profond regret de leur émigration.

« Mardi dernier (en 1852), une jeune fille de Berchères-l'Evêque, Mlle Levacher, prenait le voile dans la pieuse communauté des Carmélites de Chartres; nous assistions à cette édifiante cérémonie, présidée par Mgr le Coadjuteur, et nous croyons qu'il est difficile de trouver quelque chose de plus touchant.

Une demoiselle, à qui rien ne manque dans le monde, renonce à tout pour se faire religieuse ; elle quitte ses parents, foule aux pieds les richesses pour aller s'enfermer dans un cloitre et y faire le triple vœu de pauvreté, d'obéissance et de chasteté ; voilà

certes une résolution qui étonne et qui ne s'explique qu'au point de vue de la foi. La religion seule opère de tels prodiges.

On sait combien les parents mettent ordinairement d'opposition à la vocation religieuse de leurs enfants ; ils ne peuvent se résoudre à les perdre et à les ensevelir tout vivants au fond d'un monastère. M. Levacher, lui, n'a point écouté la voix de la chair et du sang ; et quand sa fille, après avoir longtemps consulté la volonté divine, lui a manifesté le désir de se faire Carmélite, son cœur de père déjà si sensible a bien souffert sans doute, mais la foi dominant les sentiments de la nature, il n'a pas hésité à donner à Dieu celle qu'il regardait comme son Antigone, le soutien et la consolation de ses vieux jours. Il était là, mardi, avec sa nombreuse et respectable famille ; de grosses larmes coulaient sur ses joues en voyant pour la dernière fois cette figure angélique où se peignaient la modestie et la joie, et qui allait bientôt se cacher sous le long voile béni par les mains d'un pieux prélat. Nous sommes bien persuadé que ce religieux père n'aura jamais à se repentir du grand sacrifice qu'il vient de faire, et que celui qui rend au centuple ce qu'on lui donne lui réserve une large part dans ses bénédictions.

En plongeant l'œil jusqu'au fond de l'oratoire où étaient réunies, un cierge à la main, toutes ces jeunes filles de sainte Thérèse, nous avons aperçu une bonne vieille religieuse, à qui le poids des années ne permettait plus de rester debout. Cette vue nous a profondément ému ; nous nous disions à nous-même que la perspective de la mort devait être bien douce pour celle qui a vieilli dans la pratique des austérités, et vraiment nous croyons son sort digne d'envie.

Une autre réflexion s'offrait à notre esprit : ces victimes volontaires de la la religion pèsent d'un grand poids dans la balance de nos destinées. C'est au fond des cloîtres que se ménage la solution de nos affaires. Nous ne craignons pas de le dire : nos communautés religieuses si édifiantes, si exemplaires, sont un des principaux arcs-boutants de l'édifice social. C'est la pensée qu'exprimait, l'an dernier, notre vénérable évêque en donnant sa bénédiction à la jeune religieuse qui allait commencer son noviciat : « Priez pour moi, mon enfant, lui disait-il, priez pour la France, car c'est la prière des justes qui nous sauvera. »

(Signé) : L'abbé Mercier.

(Tiré des papiers de M. l'abbé Proust, curé de Ver).

FAITS DIVERS

La prière publique. — Les derniers signes de vie du président Mac-Kinley assassiné il y a peu de jours, ont été une prière et un acte de foi. La première parole de son successeur M. Roosevelt, à ses sujets des Etats-Unis, est un appel à la prière publique.

Le tsar de Russie, à son arrivée à Reims, commence par la prière au Seigneur dans la cathédrale. Ainsi fit-il jadis à Paris, lors de sa première visite à la France.

Ces manifestations chrétiennes sont encore dans les habitudes de la plupart des chefs de peuples, de la plupart des gouvernements.

Et pendant ce temps-là quelle est l'attitude du Gouvernement de France vis-à-vis de la Religion ?...

Au Vatican. — En apprenant l'attentat contre le président des Etats-Unis, M. Mac-Kinley, le Saint-Père s'est écrié :

« Je prie avec ferveur que sa vie puisse être sauvée. Ces crimes violents sont le fléau de notre époque. Je ne puis offrir que mon humble prière à la malheureuse victime et à sa pauvre femme. »

En outre, on télégraphie de Rome que le Pape prépare une Encyclique contre l'anarchisme, qui paraîtra en octobre prochain.

Léon XIII a eté très impressionné par l'attentat de Buffalo et on lui prête l'intention de prendre l'initiative d'une action combinée des puissances chrétiennes contre l'anarchie.

Propagande protestante. — On distribue en province, après l'avoir fait largement à Paris, une brochure perfide contre laquelle les braves gens doivent se tenir soigneusement en garde.

Elle a pour titre alléchant : *Vive la France* ! mais elle y répond indignement. On s'applique à y démontrer que la religion catholique a perdu la France, et que si notre pays veut se relever, il doit se tourner vers le protestantisme, comme l'ont fait d'autres nations aujourd'hui prospères.

Cette thèse est appuyée par des récits dans lesquels la vérité historique est grossièrement outragée. Les hérétiques y sont présentés naturellement comme des agneaux, et les catholiques toujours comme des loups ou des bourreaux.

— La Société des *Pères-Blancs* vient de publier le compte-rendu de ses œuvres. On compte 65 stations africaines, avec 261 missionnaires, 140 sœurs, un millier de catéchistes, 60,000 néophytes, 151,000 catéchumènes, 141 écoles et 9,509 élèves. Le chiffre des malades qu'elle a soignés s'élève à 342,000.

Le pèlerinage français à Rome. — Le Pape a reçu les pèlerins français au milieu d'acclamations enthousiastes.

La réception, qui a duré de onze heures à midi un quart, a eu lieu à la chapelle Sixtine.

Le Pape est passé au milieu des pèlerins.

Après que le *Credo* eût été chanté, le Pape a donné sa bénédiction et a admis les notabilités du pèlerinage à lui baiser la main.

Après l'audience, a eu lieu un grand banquet, présidé par Mgr Chapelle, archevêque de la Nouvelle-Orléans. On remarquait à la table d'honneur, outre le président du pèlerinage, NN. SS. Darmailhac et Damel et de nombreux personnages français.

A la fin du dîner, M. Gouin, de Lyon, a salué la présence de Mgr Chapelle, représentant de la France, missionnaire sur la terre d'Amérique, où les fils de la France, après avoir combattu pour la liberté, vont encore porter les bienfaits de l'apostolat catholique. Mgr Chapelle a répondu en revendiquant le droit d'appeler la France sa patrie. Puis il a parlé de l'œuvre libératrice de Léon XIII et de son œuvre doctrinale. Il a dit que la France ne cessera jamais d'alimenter l'univers de catholicisme, et que, partant, elle sera toujours chère à l'Eglise.

Enfin, un vicaire de Paris a lu des vers dédiés au Pape et à M. Harmel.

Les Congrégations religieuses. — Le 19 septembre, les journaux de Paris nous disent que le Gouvernement a reçu jusqu'ici 156 demandes d'autorisation émanant de 10 congrégations d'hommes et de 146 de femmes.

Crispi et dom Bosco. — On sait que Crispi, avant de connaître les honneurs et la fortune eut des années de profonde misère.

A ce moment, l'œuvre de Dom Bosco était dans ses commencements. Un jour, Crispi s'arrêta au passage du groupe joyeux de gamins qui se promenaient sous l'œil paternel du jeune prêtre. Celui-ci remarqua les traits souffrants de l'observateur. Il comprit que Crispi avait faim, l'invita chez lui, lui donna à manger. Bref Crispi jouit de l'hospitalité « cléricale » pendant un mois et demi. Dom Bosco lui donna en outre de l'argent et même... des souliers.

Lors de la mort de Dom Bosco, Crispi était président du gouvernement. Les Pères Salésiens voulaient que leur fondateur eût son tombeau à Valsalice, siège de la congrégation. Mais la loi s'y opposait. On songea à Crispi, on s'adressa directement à lui et Crispi de répondre immédiatement : « Dom Bosco m'a fait l'aumône de son pain et de son cœur à une époque de grande détresse pour moi ; je ne puis rien refuser à ses fils. »

Crispi devait bien cela à Dom Bosco. Mais combien de nos députés et même de nos ministres doivent aux religieux plus qu'une

paire de souliers et un morceau de pain, et n'ont pas pour leurs bienfaiteurs la vulgaire reconnaissance de Crispi ?

Le catholicisme aux Etats-Unis. — L'*America* de Saint-Louis du Missouri publie la plus récente statistique sur l'Eglise aux Etats-Unis. Il en résulte que le chiffre des catholiques romains monte à 9,927.000 âmes. La grande métropole, New-York, renferme à elle seule plus d'un million de catholiques, car cette ville immense s'étend sur trois diocèses : New-York, Brocklyn et Newark, séparés par les bras de l'Hudson. On compte 215 collèges dirigés par des religieux et 614 institutions pour jeunes filles dirigées par des religieuses. Les écoles paroissiales sont au nombre de 3,636 : elles sont fréquentées par 819,575 élèves, presque tous d'origine allemande, française ou italienne, car les catholiques de langue anglaise envoient les enfants aux écoles de l'Etat. Il y a, en outre, 248 orphelinats catholiques abritant 33,039 orphelins.

A quoi l'on reconnaît le véritable Missionnaire. — Aucun prêtre n'avait pu pénétrer dans le Japon, après les terribles persécutions des siècles derniers. Lorsque des Missionnaires reparurent, avec de grandes précautions, les pauvres gens avaient grand'peur qu'ils ne fussent des protestants. Nous lisons à ce sujet dans des récits de voyages :

Les descendants des anciens chrétiens, avec une constance admirable. ont conservé l'usage du baptême et la croyance aux principaux dogmes, sans prêtres, malgré la persécution ininterrrompue pendant trois cents ans.

Lorsque, au milieu de ce siècle, les premiers Européens vinrent leur parler de religion, ils leur posèrent ces trois questions, avant de se confier aux ministres de l'erreur ou de la vérité :

— Etes-vous marié ?

— Connaissez-vous le Pape, et quel est son nom ?

— Avez-vous la *Sancta Maria ?*

A leurs yeux, la réponse, à ces questions était la marque distinctive de l'Eglise véritable. Un peuple capable d'une telle fidélité ne mérite-t-il pas qu'on s'intéresse vivement à sa conversion ?

Les Maristes. — La Congrégation d'hommes des Maristes vient de faire parvenir au Ministère de l'Intérieur sa demande d'autorisation. (*La Croix*).

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 5 OCTOBRE 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT D'OCTOBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 6 octobre, 19e dimanche après la Pentecôte, *Notre-Dame du Saint-Rosaire,* double de 2e classe. A 10 h. 1/2, office capitulaire avec procession. A 3 h., none, vêpres, sermon par le R. P. Arlin, dominicain, complies et salut. Avant les vêpres, à 2 h., exercice du Saint-Rosaire. —Après le salut capitulaire, réunion mensuelle de la Confrérie, procession et recommandations.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain, Fête de N.-D. du Saint-Rosaire. A 7 h., messe de communion générale. A 10 h., grand'-messe. A 2 h. 1/2, vêpres, suivies de la réunion de l'Archiconfrérie, procession, récitation du Rosaire, salut. — En semaine, à 6 h. 1/2 du matin, Exercice du Saint-Rosaire.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain, Fête de N.-D. du Saint-Rosaire. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, procession de la Confrérie, Exercice du Saint-Rosaire et salut. — En semaine, à 7 h. 1/2 du matin, rosaire et salut.

CHAPELLE DE N.-D. DE LA BRÈCHE. — *Fête de l'Adoration mensuelle*, le jeudi 10 octobre. A 6 h., exposition du Saint-Sacrement et première messe. Autres messes à 7 h., et à 8 h. Dans l'après-midi, récitation du chapelet. A 8 h., sermon par M. l'abbé Billard, aumônier de la Providence. Ensuite salut et bénédiction du Saint-Sacrement. — Indulgence plénière.

BIBLIOGRAPHIE

Revue du Clergé français. Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. — Sommaire du 1er août 1901. — Le quatrième évangile d'après M. Jean Réville, par J. Tonzard. — De l'emploi de la Bible dans la prédication pastorale (fin), par E. Caulle. — Mouvement social : 1° Le Féminisme ; 2° Le Catholicisme social ; 3° La question des retraites ouvrières ; 4° Au Val-des-Bois, par Ch. Calippe. — Missions catholiques françaises et missions anglicanes, pa. J. Bricout, — Tribune libre et Documents. — Des cercles d'études sociales dans nos maisons d'enseignement secondaire. — Une mutualité de professeurs. — La raison d'être de nos Instituts d'enseignement supérieur. — Prédication : L'éducation chrétienne, 1° L'éducation de la jeune fille ; 2° But de l'éducation chrét., par J. Bricout.— A travers les périodiques. — Bibliographie.

Entretiens pratiques pour les Mois de Marie et du Rosaire, à l'usage des grandes personnes, par M. l'abbé André de Lapparent, missionnaire diocésain de Paris. 1 vol. in-16 carré, 1 fr. 50. — Librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris. — Le titre de l'ouvrage indique clairement son caractère et ce qu'il contient : trente-et-une méditations, une pour chaque jour des Mois de Marie et du Rosaire, qui s'adressent à toutes les personnes soucieuses d'avoir à l'égard de la Très Sainte Vierge une dévotion aussi inébranlable qu'éclairée. Elles s'inspirent des grands mystères, des événements de la vie de Marie, ainsi que des Vertus chrétiennes qu'elle a pratiquées. Par une adaptation très précise, l'auteur en dégage pour chaque jour un enseignement court et pratique à la portée de tous et très surnaturel. — Ce livre sera particulièrement apprécié des prédicateurs.

N° 31. 5 Octobre 1901.

SOMMAIRE

FÊTE DU SAINT ROSAIRE.

Dites votre chapelet.

Dites votre chapelet !

Quantité de gens vous répondent d'un air presque marri : « Je n'ai pas le temps ». — Mais le temps ne leur manque jamais pour les conversations prolongées, les visites inutiles, ou le plaisir de satisfaire une vaine curiosité.

Quand vos travaux se succèderaient rapidement et que vos journées seraient absolument remplies, vous trouverez encore le temps nécessaire à cet acte de piété : faut-il donc des heures pour murmurer quelques *Ave Maria ?*

Donnez à la récitation du chapelet les moments que vous perdez, et vous arriverez même à la récitation du rosaire en entier. Pourquoi ne pas glisser votre chapelet dans votre main, et l'égrener en allant et venant ?

On raconte que le vénérable M. Hamon, qui fut curé de St-Sulpice, à Paris, composa le long des rues ses volumes de Méditations. — Au temps où il était aux zouaves pontificaux, Théodore Wibaux disait son chapelet en montant la garde. — Au sortir du collège où il avait parlé contre les bassesses du respect humain, Marceau regagnait son logis. Un professeur, qui l'accompagnait, lui proposa de réciter le chapelet quand ils allaient être en lieu solitaire. Le commandant quitte à l'heure même son chapeau, et il commence le rosaire, tout aussi recueilli qu'il l'eût été dans sa chambre.

Aujourd'hui, beaucoup de chrétiens et même de chrétiennes n'ont pas de chapelet. Peut-être cependant ont-ils encore le chapelet de leur première communion. Mais il est beau, il est riche : comment s'en servir tous les jours ? Il dort dans un écrin, et ce n'est guère qu'un joujou qu'on regarde quelquefois.

Une chrétienne a toujours un chapelet dans sa poche. Une mère chrétienne, pour peu qu'elle comprenne ses devoirs, en

remet un à chacun de ses enfants. Alors même qu'on ne s'en servirait guère, ce serait déjà quelque chose que de le porter respectueusement sur soi. En nos jours, on parle de porte-bonheur ; parmi tous ceux que recherchent les dames et les jeunes filles, il n'en est aucun qui vaille celui-là.

Dites votre chapelet.

S. François de Sales n'était pas, à coup sûr, un petit esprit. Hé bien ! il avait tellement à cœur la récitation du chapelet qu'il s'était engagé par vœu à le dire tous les jours. Louis XIV faisait de même : « C'est, affirmait-il, une pratique que je tiens de la reine ma mère, et je serais fâché d'y déroger une seule fois ». On lui annonçait, un jour, les ambassadeurs d'Angleterre ; vu l'urgence de l'affaire, il les fit introduire, mais acheva la dizaine commencée. — Le jour où Turenne fut frappé à mort, il avait dit à son état-major : » Je sens que nous ne serons pas heureux ; ce qui me rassure, c'est que j'ai dit mon chapelet ce matin. — Michel-Ange se faisait gloire de réciter le sien. Dans la maison qu'il habitait à Florence, on en conserve deux comme souvenirs ; leur état prouve qu'il en usa bien souvent. Dans son fameux tableau du *Jugement dernier*, deux âmes s'aident d'un chapelet, au moyen duquel un de ceux qui déjà sont arrivés là-haut les attire. Le grand musicien Mozart disait son chapelet. — Un autre musicien, Haydn, écrivait : « Quand la composition ne va plus bien, je me promène de long en large dans ma chambre, mon chapelet à la main ; je récite quelques *Ave Maria*, et alors les idées me viennent de nouveau ». — Le glorieux Garcia Moreno faisait cette prière avec son aide-de-camp.

Mais pourquoi citer des noms ? La liste en serait infinie. Tout le monde sait que la Sainte Vierge, se révélant à Bernadette, tenait un chapelet, et que la jeune voyante n'allait jamais à la grotte sans égrener le sien. Et, dans les pèlerinages, aujourd'hui si nombreux, chaque pèlerin porte ostensiblement son chapelet, et en use plusieurs fois chaque jour.

N'ayons donc ni peur du monde, ni honte de notre Mère ! Nous nous en trouverons bien, même au point de vue de notre honneur parmi les hommes. Un jour que les élèves de l'École militaire de Saint-Cyr étaient rangés dans une de leurs cours, un mauvais plaisant s'avisa de sortir des rangs et d'agiter un chapelet : « A qui le chapelet que j'ai trouvé ce

matin, s'écria-t-il d'un air railleur? » Notre homme et les acolythes qu'il avait mis dans son secret s'attendaient à un formidable éclat de rire de la part de tous, et au silence de la part du propriétaire. Ils avaient compté sans la fierté d'âme d'un catholique. Un jeune homme s'avança sans gêne, et tendant joyeusement la main : « A moi, dit-il, c'est le chapelet de ma première communion. Merci » . Il n'y avait plus à rire ; on applaudit même instinctivement. — Un télégraphiste, Firmin Suc, a écrit dans son journal : « Hier soir, j'ai récité mon chapelet tout d'une traite ; c'était un engagement pris, et j'ai tenu la gageure de ma conscience. D'ordinaire, je le dis en plusieurs fois, à cause du peu de temps que me laissent le fil et les livres. Oh ! il y a bien des joies cachées en ce monde ; et ce sont les hommes qui ne veulent pas être heureux. »

Quoi qu'en disent quelques-uns, l'homme est fait pour la prière. Il n'est personne qui n'y ait recours à l'heure du péril, qui ne jette au ciel une exclamation comme celle-ci : Mon Dieu ! Et, quand le danger se présente à nos yeux, nous nous adressons à quiconque peut nous secourir. Enfants de Dieu, n'attendons pas que le besoin nous presse. Converser avec Jésus et sa Mère est un bonheur, leur adresser des hommages dilate l'âme, les prier ranime le courage et affermit l'espérance. Mais la plus facile des prières, n'est-ce pas le chapelet? Au moins donc, pendant ce mois d'octobre, nous en réciterons quelques dizaines chaque jour. Et plus nous en dirons, plus nous voudrons en dire : un enfant s'habitue facilement à converser avec sa mère, surtout quand cette mère est bonne comme Marie.

FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES

Établi à Chartres sous le titre de l'Incarnation, le 18 juin 1620

Récit emprunté aux Chroniques de l'ordre des Carmélites de la réforme de sainte Thérèse. Tome 3me. Troyes, Imprimerie d'Anner-André, imprimeur de l'Evêché, 1856.

Monseigneur le cardinal de Bérulle et notre B. M. Madeleine de Saint-Joseph désirèrent ardemment un monastère des Carmélites dans cette ville, où l'on tient par tradition que la sainte Vierge a été honorée même avant sa naissance. Ce fait est prouvé par une image qu'on prétend avoir été posée

par les druides (1) sur l'autel d'une chapelle avec cette inscription : *Virgini pariturœ.* On vient de toute la France visiter la magnifique église bâtie en l'honneur de cette divine mère de Dieu, qui se plaît à la glorifier par la multitude de miracles opérés en ce lieu.

Cette fondation souffrit de grandes difficultés dont les chroniques du temps n'ont pas conservé la relation. On sait seulement que pendant les années qui se passèrent en traités et négociations, notre bienheureuse mère voulant connaître le naturel des filles de cette ville, en reçut une au monastère de l'Incarnation de Paris, l'an 1616. Mademoiselle Lebeau, c'est ainsi qu'elle se nommait, parut avoir une si mauvaise santé que N. B. Mère lui déclara ne pouvoir la garder. Cette sainte fille, profondément affligée d'un arrêt qui lui parut terrible, eut recours à la prière, et, en sortant de la cellule de N. B. Mère, il lui sembla voir saint Elie lui donner sa bénédiction en lui disant distinctement : « Vous êtes carmélite ». L'effet suivit de près la miraculeuse vision : ses maux disparurent tout-à-coup, et elle fit sa profession le 15 octobre 1617, sous le nom de Suzanne de Saint-Joseph.

Les difficultés étant enfin surmontées, Mme d'Attichy, nièce de M. de Marillac, garde des sceaux de France, se rendit fondatrice de ce nouveau monastère ; elle avait pris l'habit au couvent de la Mère de Dieu de Paris, le 24 décembre 1619, où elle fit sa profession la nuit de Noël de l'année suivante. Elle mourut l'an 1656, au même anniversaire, sans avoir jamais voulu jouir d'aucun des droits de fondatrice, et toujours désireuse de vivre inconnue.

N. B. mère aurait souhaité d'aller en personne présider à cette fondation, mais sa présence fut jugée nécessaire à Paris, pour les affaires de l'Ordre, agité alors au sujet des P. P. Carmes ; elle y destina la R. M. Geneviève de saint Bernard, troisième fille de N. B. S. Marie de l'Incarnation, et lui donna pour sous-prieure la mère Marguerite de Jésus ; les autres religieuses furent sœur Marie de Saint-Jean-Baptiste, sœur Marie de la Passion, sœur Suzanne de Saint-Joseph, dont on a déjà parlé, sœur Florentine de la Mère de Dieu, du voile blanc, et sœur Marie de la Trinité, novice.

(1) Les druides étaient les ministres de la religion pratiquée par les Gaulois avant l'établissement du christianisme.

Cette sainte colonie partit de Paris le 11 juin 1620, et arriva à Chartres le 14. Le siège étant vacant, MM. du Chapitre reçurent les religieuses, qui allèrent ce jour-là même entendre la messe et communier dans leur église ; on les conduisit ensuite à la chapelle souterraine et révérer l'image de la très sainte Vierge. Mmes de Ligny et Dumay, avec M. Duclos confesseur du monastère de la rue Chapon, s'étaient chargés de les accompagner et de prendre à leur égard les soins que la clôture ne permet guère de se donner. On les conduisit à la maison qui leur avait été préparée sur la paroisse Saint-Hilaire, où elles demeurèrent seize mois, n'ayant pu convenir plus tôt d'un emplacement mieux approprié. Enfin, elles en achetèrent un de messieurs du Chapitre dans la plus belle situation de la ville et elles en prirent possession le 28 octobre 1621.

Cette nouvelle translation se fit en grande cérémonie ; chaque religieuse fut conduite par une des premières dames de la ville, et M. Boitte, doyen de Notre-Dame, posa le Très Saint Sacrement quelque temps après leur établissement. M. l'abbé d'Estampes nommé à l'évêché, honora les mères de sa visite et leur proposa de signer un écrit qu'il avait apporté ; les Carmélites, accoutumées à la plus aveugle obéissance, le signèrent sans s'informer même de ce qu'il contenait ; mais ayant appris depuis que, par cet acte, reconnaissant Mgr l'évêque pour leur supérieur, elles se séparaient de l'Ordre et prenaient des engagements contraires à ceux des brefs, elles se trouvèrent dans le plus grand embarras. Après bien des réflexions, il fut décidé que si Monseigneur ne jugeait pas à propos de se désister de ses prétentions, les religieuses retourneraient à Paris. Le respectable prélat se rendit et ne les inquiéta plus à ce sujet ; mais tout le temps qu'il vécut, MM. les supérieurs, respectant en sa personne le successeur des apôtres, n'exercèrent leurs fonctions en ce monastère qu'en secret. Mlle Lancelot, deuxième professe de cette maison, nommée en religion sœur Barbe de l'Incarnation, aida beaucoup à la fondation ; sa dot suppléa à ce qui manquait non à la volonté, mais aux ressources de la fondatrice. Ces saintes religieuses cependant, peu instruites dans le maniement des affaires, prirent si peu de précaution, qu'après la profession de Mlle Lancelot, ses parents retirèrent ce qui avait été donné, et ne laissèrent au monastère que la somme ordinaire d'une dot. La nouvelle professe en fut vive-

ment peinée, et s'en plaignant à Notre Seigneur, N. B. S. de l'Incarnation lui apparut et la consola, l'assurant que la maison ne serait jamais riche, mais que la divine Providence en aurait soin, et qu'ainsi le nécessaire ne manquerait point. Cette promesse a eu son effet jusqu'à ce jour, par une infinité de secours regardés comme miraculeux, tant ils paraissaient inespérés. *(A suivre)*

COMMENT LES CONTEMPTEURS DU CHAPELET SONT QUELQUEFOIS PUNIS

A tout péché miséricorde.

(Le récit suivant est extrait des anciens registres de la paroisse Saint-Georges de Cloyes, où était établie une Confrérie du saint Rosaire pour l'année 1646.)

« Le vendredy seiziesme jour de décembre an que dessus (1646) au matin est deceddé Anthoine Brisset aagé de quarante ou quarante cinq ans ou environ au vilage du Boullay parroisse de St Georges. Son corps fut enterré le mesme jour au gd cimetière par moy curé de St Georges soubsigné. Le lecteur scaura quil y a douze ans ou environ que le deffunct Brisset estant en sa maison avec sa femme laquelle balliant sa maison d'une main et de l'aultre main tenant son chapelet quelle recitoit en balliant, le dict deffunct luy dict quelque chose que la femme ne voulut pas faire et le priant au nom de Dien de luy vouloir laisser achever ce quelle faisoit en récitant son dict chapelet - le dict deffunct luy vint arracher son chapelet et puis le jetta par terre de colère, et jurant et mogroiant tripa du pied le dict chapelet par plusieurs fois - et incontinant tomba malade et devint perclus allant de lespace de deulx ou trois ans a quatre (pattes) comme une beste.

— Après ce temps là, voyant qu'il ne garissoit point, allant mandier de porte en porte sur ses pieds et sur ses deulx mains, Dieu m'inspira de le disposer à venir à confesse en la chapelle du St Rosaire à St Georges, pour demander pardon à Dieu et à sa Saincte Mère davoir mesprisé son chapelet ; ce quil fit un premier dimanche du mois après la messe du St Rosaire et devant tout le peuple, estant devant moy les deulx genoux et les deulx mains à terre comme une pauvre beste - et après avoir confessé ses faultes et luy avoir faict une remonstrance à mon possible, je luy enjoignis pénitence et demander pardon à Dieu et à sa saincte Mère de sa faulte, je luy administray le Sainct Sacrement de l'Eucharistie. — Et luy, ayant faict ce que je luy avois ordonné, de là il alla à Nostre-Dame d'Yron aussi par pénitence, et y ayant faict

ses prières, il se leva et s'en retourna en sa maison - et dès là il se porta bien et commença daller seullement sur ses deulx pieds, sinon que depuis il avoit lune des jambes un peu retirée et plus courte que laultre ; mais cela ne lempescha pas de gaignier honnestement sa vie et de travailler.

« Ce que moy curé de St Georges certiffie à tous quil appartiendra, être véritable. En foy de quoy jai signé la pnte minute. »

Berger.

Pour copie conforme :

A. Peschot, curé de Langey.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 7 au 14 Octobre.

6, *XIXe Dimanche* après la Pentecôte. — *Solennité du S. Rosaire*, double de 2e classe. — La *fête du saint Rosaire* a été instituée par saint Pie V, sous le vocable de Notre-Dame de la Victoire, en mémoire du célèbre combat de Lépante, où la flotte des Turcs fut anéantie par celle des chrétiens. Grégoire XIII la transféra au premier dimanche d'octobre, sous le nom de Notre-Dame du saint Rosaire, nom sous lequel l'Eglise le célèbre chaque année.

Attachons-nous à offrir au Seigneur nos prières du Rosaire, comme des fleurs, comme des roses du plus agréable parfum pour le cœur divin. — Ind. : *totiès quotiès* pour la visite de le chap. du Ros. et pour le scap. bleu.

7, Lundi. *S. Serge et S. Bacque,* martyrs. — Leur nom a été célèbre de tout temps en Orient et en Occident. A Chartres, la chapelle de l'évêché leur était autrefois dédiée. Une châsse contenant leurs reliques avait été donnée à la cathédrale par Henri IV.

8, Mardi. *S. Calétric,* évêque de Chartres. — S. Lubin ordonna prêtre S. Calétric et le guérit d'une maladie quelque temps après son ordination. Il ne vécut pas longtemps après, et S. Calétric, tout jeune qu'il était encore, n'ayant que vingt-sept ans, fut choisi par les suffrages communs du clergé et du peuple de Chartres pour lui succéder. Il marcha heureusement sur les vestiges qu'un si saint prédécesseur lui avait laissés.

9, Mercredi. *S. Denis l'Aréopagite*, premier évêque d'Athènes et de Paris, *S. Rustique et S. Eleuthère*, ses compagnons, tous trois martyrs (vers 117). — Le grain de senevé apporté, semé par eux en notre terre de France, arrosé de leur sang, a germé, grandi ; il est devenu un grand arbre qui n'a cessé de se couvrir de fruits. Que nos humbles prières fassent descendre sur cet arbre divin la rosée

du ciel, qui lui donnera de croître toujours plus, malgré les coups furieux que lui portent ceux qui cherchent à le déraciner ! — Ind. : Sacré-Cœur.

10, Jeudi. *S. François de Borgia*, confesseur (1572). — Sa dévotion était si grande qu'au milieu des plus absorbantes occupations, il avait Dieu toujours présent à l'esprit. Sa journée n'était qu'une oraison continuelle. Adonnons-nous à l'exercice de la présence de Dieu et des oraisons jaculatoires. « En cet exercice, dit saint François de Sales, gist la grand'œuvre de la dévotion... Sans iceluy, le repos n'est qu'oisiveté et le travail qu'embarrassement : c'est pourquoy je vous conjure de l'embrasser de tout vostre cœur, sans jamais vous en départir. »

11, Vendredi. *S. Bruno*, confesseur. — Après la mort de Gervais, évêque de Reims, Bruno fut désigné pour lui succéder ; mais lui, qui avait bravé les persécutions avec une sainte constance, ne put envisager ce fardeau sans frayeur. Il s'enfuit de Reims dans la solitude après une nuit de prières et de larmes. C'est pourquoi sans doute on représente quelquefois S. Bruno tenant une branche d'olivier au milieu de laquelle Jésus-Christ en croix, près de lui une mitre, une tête de mort et une crosse. — Ind. : scap. rouge.

12, Samedi. *Ste Brigitte*, veuve. — C'était une princesse de Suède. Veuve, tertiaire de saint François, elle s'est rendue célèbre par ses révélations sur la passion du Sauveur, et le zèle admirable qu'elle déploya pour la défense de l'Église. — Ind. pour les chapelets brigittés.

13, *XXe Dimanche* après la Pentecôte. Fête de la *Maternité divine*. Double majeur. Mémoire de *S. Edouard*, d'Angleterre.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Nominations. — Par décision épiscopale :

M. le chanoine Hubert, directeur au Grand-Séminaire, est nommé maître des cérémonies de la cathédrale.

M. l'abbé Bouvet, professeur de philosophie au Grand-Séminaire, est nommé professeur d'Ecriture sainte.

M. l'abbé Singlas est nommé professeur de philosophie au Grand-Séminaire. Un congé lui est accordé pour se préparer, à Rome, au doctorat en théologie; un professeur intérimaire le remplacera jusqu'à son retour.

M. l'abbé Henriot, curé de Clévilliers, est nommé curé de Vérigny.

M. l'abbé Michelot, curé de Dampierre-sur-Blévy, est nommé curé de Courtalain, en remplacement de M. l'abbé Chapron, démissionnaire.

M. l'abbé Marchand, D., professeur au Petit-Séminaire de Nogent, est nommé curé de La Puisaye.

Rentrées des classes. — La rentrée au Grand-Séminaire a eu lieu le 1er octobre, comme nous l'avions dit ; les élèves sont au nombre de 86. La retraite a commencé jeudi, prêchée par le R.-P. Billot.

A Saint-Cheron, la rentrée a été différée jusqu'au 10 octobre.

On nous informe que la rentrée des élèves des Religieuses des Sacrés-Cœurs aura lieu le 7 octobre pour les internes, et le 8 pour les demi-pensionnaires.

Nécrologie. — *M. l'abbé Tréguier,* curé de Garnay, que nous avons recommandé aux prières dans notre Nécrologie du numéro mensuel d'octobre, est décédé le jeudi matin, 26 septembre, à l'asile sacerdotal de Bon-Secours, à Chartres, où il était venu tout récemment recevoir les soins réclamés par sa maladie, une phtisie au dernier degré. Ces jours passés dans une paisible et sainte retraite, auront achevé de purifier son âme bien préparée au suprême sacrifice. Il est mort pieusement comme il avait vécu. Que Dieu lui ouvre son paradis! — Ses obsèques ont eu lieu à la cathédrale, le samedi 28; Monseigneur a donné l'absoute.

M. l'abbé Tréguier, Eugène-François-Marie, né à Kerpert, en Bretagne, le 20 juillet 1874, a été élève de nos séminaires. Ordonné prêtre à Chartres, le 29 juin 1899, il a été nommé curé de Fresnay-le-Comte le 12 juillet suivant; il a été transféré à Garnay, le 17 juin 1900.

Dreux. — Les obsèques du prince Henri d'Orléans ont eu lieu à la chapelle royale de Saint-Louis, à Dreux, le samedi 28 septembre 1901. — Les journaux ont dit les honneurs funèbres rendus au défunt à Saïgon, pendant la traversée, lors de l'arrivée à Marseille et à Paris, et enfin dans la ville qui garde les sépultures de la famille d'Orléans.

Cette ville de Dreux a été témoin d'un touchant spectacle à l'occasion de cette solennelle, mais triste cérémonie des obsèques. Une grande foule assistait au défilé des chars de la gare au château, et contemplait avec émotion la famille princière réunie autour du duc de Chartres, le père si justement désolé, et tout le cortège de nobles personnages ses amis.

La chapelle était entièrement tendue de draperies noires; un catafalque recouvert du drapeau tricolore et entouré d'un nombreux luminaire était au centre, la couronne de France la surmontait; tout près, une superbe couronne de lilas blanc portait cette inscription : « Le duc et la duchesse d'Orléans. »

La messe a été dite par M. l'abbé Gromard, chapelain du château. Au sanctuaire étaient : M. l'abbé Canuel, curé de la paroisse;

M. l'abbé Legué, vicaire général, représentant Monseigneur; les chapelains du lieu; le P. d'Andlemonn de Nieder, missionnaire apostolique, ancien curé de Saïgon, et beaucoup d'autres ecclésiastiques.

Les orgues étaient tenues par M. Samuel Rousseau, maître de chapelle à Sainte-Clotilde; MM. Muratet et Delpouget, de l'Opéra, se sont fait entendre dans le *Miseremini* et le *Pie Jesu*.

L'absoute a été donnée par M. l'abbé Legué, vicaire général.

Une fois la cérémonie terminée, le cercueil a été descendu dans la crypte où, suivant la tradition, seuls les membres de la famille pénétrent. On a ensuite procédé à l'inhumation de ce prince dont la vie fut si courte, mais si bien remplie et qui aima ardemment la France.

Fontenay-sur-Eure. — Notre article sur le cinquantenaire de M. le curé de cette paroisse (Voir n° d'octobre de la *Voix* mensuelle, page 234), a gardé une faute typographique que nos lecteurs ont pu voir et rectifier. On y lit « émigration morale »; c'est bien le mot « rurale » que devait faire deviner le sens de la phrase.

Sainte Soline. — Comme nous l'avons dit dans notre Supplément du 7 août, M. l'abbé Métais, le dévoué curé de Sainte Soline, au diocèse de Poitiers, a eu la bonne pensée de faire revivre parmi ses paroissiens la dévotion envers leur sainte Patronne; il a obtenu de Mgr l'évêque de Chartres une relique de sainte Soline, qui sera apportée le 16 octobre par une délégation du clergé chartrain. A cette occasion une fête solennelle aura lieu.

Voici en quels termes M. l'abbé Métais convie ses paroissiens à cette fête; nous reproduisons son appel d'après la Semaine religieuse de Poitiers.

« Les savants Bollandistes nous apprennent que Soline, notre Patronne, naquit dans un village des environs de Melle, en Poitou. Or, dans toute la contrée, une seule paroisse, la nôtre, porte son nom; nous sommes donc autorisés à croire que vraiment nous foulons la terre natale de la sainte martyre. Elle est de chez nous.

Nos ancêtres avaient pour elle un culte profond; j'en trouve la preuve dans ce fait: le Chapitre de l'église cathédrale de Poitiers, qui possédait une partie des terres de Champrimbault, s'était fait officiellement l'interprète de la dévotion populaire en élevant à notre jeune Sainte un autel dans une des plus grandes églises de la ville épiscopale.

Deux motifs m'invitent à raviver le culte tant de fois séculaire de notre sainte Patronne. Vos labeurs sont rudes, le résultat, pour ainsi dire, misérable. On pourrait, semble-t-il, résumer les dernières années en ces paroles de la Bible : « La sauterelle a mangé

» les restes de la chenille, le ver, les restes de la sauterelle, et la » nielle les restes du ver... Hommes, réveillez-vous... Jetez de » grands cris, ministres de l'autel... Faites venir les anciens et » tous les habitants du pays en la maison de votre Dieu. »

Ma mission au milieu de vous est de jeter ce grand cri. A vous de l'entendre !

Je me souviens que Soline a été invoquée pour les biens de la terre. A Chartres, où elle cueillit la palme du martyre, on portait ses reliques en procession pour obtenir de Dieu, par l'intercession de son héroïque Servante, les bénédictions du ciel ; et, la reconnaissance populaire, dans un langage imaginé et charmant, appelait Soline : « Le grand aqueduc du pays chartrain. »

Or Soline est plus spécialement notre Patronne. Patronne veut dire : protectrice. Elle nous protégera ; mais il faut le lui demander.

Je ne puis passer sous silence une autre raison de mon insistance auprès de vous. Que vous soyez comblés des biens de la terre, je le désire vivement, et je le demande à Dieu chaque jour ; mais la terre, c'est la demeure d'un jour. Ne convient-il pas de songer à la demeure permanente, à la Patrie éternelle ? N'y a-t-il pas pour l'âme de mauvaises années qui l'appauvrissent et la ruinent ? N'est-ce pas désolant : le ciel fermé après que la terre a été parfois si ingrate !

A nous, sainte Soline, à nous !... Donnez le pain, oui, certes, mais aussi donnez la foi, et une foi forte et vibrante. Donnez, c'est-à-dire demandez, priez, suppliez pour nous la Puissance infinie.

Un heureux événement est venu encourager mes espérances ; Monseigneur l'évêque de Chartres a bien voulu, sur mes instances, distraire une portion des reliques de sainte Soline, *conservées dans l'église de Saint-Pierre de Chartres*. C'est un ossement de la martyre qui nous sera remis solennellement le 16 octobre prochain par des prêtres du diocèse de Chartres. »

Saint-Avit, *29 septembre*. — Mgr l'Evêque de Chartres a donné la Confirmation et béni deux cloches nouvelles dont voici les inscriptions :

1re A. D. MCMI. XPS *vincit*. XPS *regnat*. XPS *imperat*. XPS *nos ab omni malo defendat*.

J'ai été bénie par Ill. et R.R. Seigneur Gabriel Mollien et nommée Cécile-Marie-Josèphe, par Mre Joseph-Gabriel-Marie Dulong de Rosnay, mon parrain et par demoiselle Cécile-Marie-Hélène de Maupeou, ma marraine.

SCA Maria O. P. N.

Chambon, fondeur, Montargis (Loiret).

2° A. D. MCMI. *Mentem scam spontaneam. honorem Deo ac patrie liberationem.*

J'ai été bénie par Ill. et R.R. Seigneur Gabriel Mollien et nommée Madeleine-Louise-Ernestine, par Mre Louis-Ernest Girard, mon parrain et demoiselle Madeleine-Marie-Alice, ma marraine.

Ces deux cloches ont remplacé celles de 1763 qui succédaient elles-mêmes aux deux qui la même année furent fondues dans l'incendie de la flèche élégante qui s'élevait sur la tour. De ces deux dernières, la petite fut enlevée à la Révolution, comme le disait dans *la Croix* de dimanche L. Neveu. L'autre était demeurée jusqu'à nos jours, mais fêlée depuis longtemps.

Ver-lès-Chartres. — Monsieur le chanoine: Depuis tantôt cinquante ans, c'est à l'école de Ver, tenue par les religieuses de Notre-Dame, qu'incombe l'honneur de clore les cérémonies de distribution de prix : Cette petite fête de famille a eu lieu dimanche dernier, 29 septembre, au milieu d'un nombreux concours d'assistants. Il n'entre pas dans le cadre de votre excellente Revue de signaler les saynètes et les chants qui ont bien réjoui les parents, d'autant que leurs enfants étaient en scène. Aussi ne vous cité-je cette cérémonie d'automne qu'en raison du grand nombre des témoins qui ont applaudi à tout rompre ; ce qui dans les circonstances actuelles paraîtrait de bon augure. Nos populations ont entendu maintes fois parler de l'exode des congrégations ; ne semble-t-il pas qu'elles ont voulu protester en se groupant ce jour d'hier dans notre salle devenue trop étroite ? Elles savent que les recluses du Carmel ont pris le chemin de l'exil : n'auraient-ils pas voulu, nos braves gens, en applaudissant les succès scolaires, les résultats religieux surtout de nos écoles libres, dire à ces religieuses aimées du peuple : « Vous, du moins, restez dans nos campagnes, pour montrer à nos enfants le chemin de la vertu ». Tant il est vrai que laissés à eux-mêmes, nos beaucerons opteraient pour le maintien de nos congrégations. — Puisse la Dame de Chartres être leur Tutelle ! — X.

Soizé. — *Fête religieuse de noces d'or.* — L'un des avantages de cette cérémonie religieuse, devenue moins rare depuis quelques années dans nos régions, c'est de rappeler aux familles chrétiennes la source de leur prospérité spirituelle et matérielle : le mariage sanctifié par les prières de l'Eglise et la pratique de toutes les vertus.

C'est ainsi qu'à Soizé, le lundi 23 septembre, se célébrait dans l'église de cette paroisse le cinquantième anniversaire du mariage de M. et Mme Louis Damas-Leguay. La grand'messe a été chantée solennellement par M. l'abbé Damas, vicaire de Dreux, chapelain

de la Visitation, fils des heureux jubilaires, entouré de nombreux parents et amis. Plusieurs prêtres des environs avaient bien voulu prêter à cette petite fête le concours de leur voix et de leur talent musical. M. le Curé, dans son allocution, après l'Evangile, en faisant l'éloge des deux époux, a parlé de leur économie, du bon ordre de leur maison, et de l'éducation chrétienne qu'ils ont donnée à leurs enfants.

Les familles des Damas et des Leguay ont toujours joui, à Soizé, de la meilleure réputation sous le rapport de l'honnêteté et de la religion.

M. Louis Damas en particulier, a été félicité d'avoir servi l'église pendant presque toute sa vie de 75 ans, d'abord comme enfant et clerc de chœur, et ensuite comme chantre. Après avoir chanté les louanges du Seigneur sur la terre, il ira continuer son office au milieu du chœur des anges, dans les parvis éternels.

Au repas qui a suivi, plusieurs toasts ont été portés, à la suite du compliment du petit-fils de M. et de Mme Damas, qui a spirituellement revendiqué d'ores et déjà la part de son héritage; non pas, comme l'enfant prodigue, la modeste aisance de ses grands parents, mais, comme un bon fils, le lot autrement précieux de leur probité et de leurs vertus. — X.

Les Religieuses de la Visitation. — Le gouvernement a demandé au Conseil municipal de Chartres son avis sur le maintien de l'établissement dit de la *Visitation*, tenu par des sœurs, ainsi que certains renseignements sur les personnes de l'établissement, sur ses biens, ses revenus et les relations que les Sœurs pouvaient avoir en ville.

Les conseillers municipaux de Chartres ont refusé de répondre à toutes ces questions. Ils ont répondu qu'ils voulaient garder la congrégation, par 17 voix contre 2 abstentions.

FAITS DIVERS

Pourquoi bon nombre de religieux émigrent-ils?... — La crédulité publique a-t-elle été assez stupide pour croire que, s'ils partent, c'est pour ne pas payer les impôts, parce que l'exil leur plaît, sans raison ou par caprice? Pour expliquer ainsi leur conduite, il faut ne pas connaître ces religieux; il faut n'avoir ni foi, ni cœur, ni patriotisme. Que voulez-vous? Ils refusent d'être traités en étrangers, en ennemis, en malfaiteurs, du moins en suspects sous la surveillance de la haute police; avec leurs liens sacrés de dépendance exclusive à l'égard du Souverain Pontife, ils veulent sauvegarder la liberté, la sécurité de leur vie : une fierté si légitime ne

gâte rien, même sous l'humilité de l'habit religieux..... (Paroles de Mgr l'Evêque de Tulle à l'occasion du départ des Chartreux du Glandier).

— Mgr de Cabrières, dont le diocèse perd les Chartreux de Mougères, partis pour l'étranger, écrit au général de l'Ordre une lettre de sympathie qui se termine aînsi :

« Pour échapper à des lois dont, il y a quelques jours à peine, la plupart des Chartreux ne soupçonnaient ni l'existence ni même la possibilité, vous abandonnez vos solitudes, estimant avec raison qu'après huit cents ans de bienfaits et de services, vous aviez ajouté aux droits de liberté et d'égalité, proclamés par nos Constitutions, les droits que donne et consacre la reconnaissance, et que c'était là la plus solennelle et la plus populaire des autorisations.

» Permettez-nous, mon Très Révérend Père, de pleurer sur votre départ.

» Mais laissez-moi consoler les fidèles de mon diocèse et me consoler moi-même, en m'inspirant d'un souvenir de famille.

» Vers 1814, ma mère, encore très jeune, visita votre désert. La Grande-Chartreuse était alors, comme les maisons vides, ouverte à tout venant, et, poussée par l'amour de l'art plus encore que par la curiosité, ma mère surmonta sa timidité pour parcourir les cloîtres, le cimetière, les ruines de la chapelle et savourer la mélancolie de ce délaissement. Tout à coup, un vieux Frère, vêtu de votre robe de laine blanche, sortit d'une cellule à demi-renversée, et troublé lui-même, moins peut-être cependant que l'inconnue, dont la rencontre l'avait surpris : « Ils reviendront n'est-ce pas » ? lui dit-il, comme pour se donner un nouveau motif d'espérance ! Deux ans après, les Chartreux étaient revenus et la règle austère avait rétabli toutes les sévérités de la clôture.

» Et moi aussi, en vous voyant quitter notre riche plaine de Caux et de Roujan, en songeant à tout ce que vous laissez derrière vous de regrets et de douleurs, je me répète : Ils reviendront ! »

Institut catholique de Paris. — La rentrée est fixée au 5 novembre. Les Facultés de théologie, droit canonique et philosophie, rouvriront leurs cours le 14 octobre.

Le *monument* **élevé à la mémoire de** *Mgr d'Hulst*, dans l'église des Carmes (chapelle de l'Institut catholique), sera inauguré le mardi 26 novembre, veille de l'assemblée générale des Evêques.

Cette date a été donnée à dessein, afin que les prélats puissent assister à la cérémonie.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 12 OCTOBRE 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT D'OCTOBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger
Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.
Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O Vierge immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 13 octobre, 20e dimanche après la Pentecôte, *Fête de la Maternité de la B. V. Marie,* double-majeur. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Tous les soirs, à 4 h., exercice du Rosaire.

— Jeudi 17, 641e anniversaire de la Dédicace de la Cathédrale de Chartres, double de 1re classe (avec Octave), les offices à 9 h. et à 3 h. — La solennité publique est remise au dimanche suivant.

— Vendredi 19, S. Savinien, S. Potentin, S. Altin. Messes basses à leur autel, dans la Crypte.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, Maternité de la B. V. Marie, les offices aux heures ordinaires. Exercice du Rosaire après vêpres; en semaine, à 6 h. 1/2 du matin.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 14 octobre, Maternité de la B. V. Marie. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, Exercice du Rosaire et salut. — En semaine, à 7 h. 1/2 du matin, exercice du rosaire et salut.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Jeudi 17 octobre, fête de la Bienheureuse Marguerite-Marie. — A 6 h. 1/2, première messe. A 7 h. 1/2, messe conventuelle avec exposition du T. S. Sacrement. A 3 h. 1/2, récitation du Rosaire. A 4 h., sermon par M. l'abbé Le Bel, professeur à l'Institution N.-D. — Salut solennel. Vénération des reliques.

BIBLIOGRAPHIE

La Garde Mobile d'Eure-et-Loir et ses Aumôniers, 1870-71, par M. le Chanoine Provost, — In-8° de 300 pages environ, orné de portraits, de gravures et d'une carte. — En vente, à la librairie Saint-Pierre, 16, place des Halles, Chartres. — Un exemplaire, 2 fr.; sur papier fort, 3 francs.

L'inauguration prochaine, à Chartres, d'un monument, en mémoire des Enfants d'Eure-et-Loir, morts pour la Patrie pendant la guerre de 1870-71, fait que ce livre paraît à son heure.

Études publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. — Sommaire du numéro du 5 octobre 1901 : I. Déclaration des Provinciaux de la Compagnie de Jésus en France. — I. Le premier épisode de la vie publique du cardinal Dubois, par Pierre Bliard. — II. George Sand, par Georges Longhaye. — III. La question du serment d'allégeance, par Joseph de la Servière. — IV. Libéraux et Liberté. Barante, par Paul Dudon. — V. Maison à vendre, par Henri Bremond. — VI. Correspondance de Chine, par Jérôme Tobar. — VII. Circulaire du ministre de la Justice sur l'application de la loi du 1er juillet 1901, contre les congrégations religieuses. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

N° 32 12 Octobre 1901.

SOMMAIRE

FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES

Établi à Chartres sous le titre de l'Incarnation, le 18 juin 1620

(Suite)

La révérende mère Geneviève de St Bernard (Accarie, fille de N. B. S.) gouverna cette maison avec une bénédiction du ciel toute particulière. Elle éleva des âmes dont les progrès la comblaient de joie, et en était aimée et révérée comme un ange de Dieu; elle paraissait telle dans toutes ses actions, surtout dans la ferveur de ses oraisons, où son visage brillait d'un éclat qui imprimait le respect : elle y passait non seulement toutes les heures du jour où les devoirs de sa charge ne l'occupaient pas, mais la plus grande partie des nuits; car elle avait obtenu de Dieu la grâce de ne dormir que deux ou trois heures. La réputation de sa sainteté se répandit même au dehors, et Mgr l'évêque passa de ses premières préventions à une estime et à une si grande affection, que MM. les supérieurs voulant l'employer à une autre fondation, il assura qu'il ne permettrait jamais qu'on lui enlevât la mère Accarie, qu'il souffrirait plutôt qu'on lui ôtât le pouce droit. Ce digne prélat, depuis transféré à l'archevêché de Sens, y fit élire par ses conseils cette respectable Mère; c'est le lieu où elle a fini sa carrière.

La mère Angélique, dont elle avait obtenu la guérison dans une maladie mortelle, lui succéda ici dans la charge de prieure, et soutint, par sa prudente conduite, le bien qu'elles avaient établi ensemble.

Les premières religieuses de ce monastère demeurèrent quarante-trois ans dans la maison où elles s'étaient fixées. On y trouvait à la vérité tous les lieux réguliers, mais si pauvres et si incommodes, que la reine, qui y entrait quelquefois, disait agréablement que le couvent de Chartres était la ratière de l'Ordre. Leurs cellules étaient au grenier, sans autre couverture que le toit; elles y étaient exposées à la pluie et à la neige pendant l'hiver, et pendant l'été brûlées par les ardeurs du soleil. L'unique escalier de la maison était si étroit, qu'on

n'y pouvait monter ni en descendre que l'une après l'autre, et il y pleuvait comme en plein air. Les cellules n'étaient séparées que par de méchantes cloisons de bois ; le reste du bâtiment était à l'avenant. La nourriture et les choses les plus indispensables répondaient à la pauvreté du logement : la Providence leur fournissait le nécessaire, mais avec une telle économie qu'il n'y avait aucun reste pour le lendemain.

Dans cette disette et au milieu de tant d'incommodités, les religieuses jouissaient des délices les plus pures, et notre Seigneur répandait dans leurs âmes une onction et des douceurs si abondantes, qu'elles ne pouvaient regarder comme privations et douleurs ce qu'elles souffraient pour son amour; en sorte que lorsqu'elles furent logées plus commodément, elles regrettaient leurs anciennes masures et ne parlaient qu'avec attendrissement de cet heureux temps à celles qui ne l'avaient pas vu, la grâce ne leur étant plus sensible depuis que la nature était mieux satisfaite.

Cependant la place n'était plus tenable : en outre les incommodités de la maison, celle-ci était si délabrée qu'elle menaçait ruine de tous côtés ; il parut évident que Dieu la soutenait par une espèce de miracle, puisque le jour même qu'elles en sortirent trois planchers s'écroulèrent l'un sur l'autre du grenier à la cave, et que les ouvriers chargés de la démolir ne firent aucun usage de leurs marteaux : les pierres tombaient en poussière dans leurs mains; ils dirent aux religieuses de rendre grâces à Dieu de n'avoir pas été ensevelies sous les décombres de cette ruine.

Les prieures qui s'étaient succédé dans cette maison sentaient bien la nécessité de bâtir ; mais pour y parvenir, il fallait s'étendre, et on ne le pouvait qu'en achetant une maison appartenant aux chevaliers de Malte, et ceux-ci refusaient absolument d'aliéner quoi que ce fût. La R. mère Thérèse de Jésus, professe de Tours, obtint du roi et de la reine des lettres pour le grand-maître, qui, accordant à Leurs Majestés ce qu'il aurait refusé à tout autre, envoya exprès deux chevaliers pour passer les actes nécessaires. Ces délégués commencèrent par exiger des religieuses mille livres pour leur voyage, et les chargèrent de conditions si onéreuses qu'on n'en aurait pas été quitte pour 20.000 livres, quoique la maison n'en valût pas dix.

Pendant qu'on s'occupait de cette acquisition, ces saintes filles faisaient à Dieu les prières les plus ferventes afin qu'il daignât toucher les cœurs, que lui seul tient entre ses mains. Toutes les voies humaines paraissaient fermées, lorsqu'un jour la sœur tourière, fille vertueuse et d'une très grande simplicité, vit un très bel enfant, dans la rue, qui venant à elle, l'appela par son nom et lui dit : « Sœur Perrine, comment vont vos affaires » ? Elle lui répondit dans sa simplicité ordinaire : « Mon enfant, elles vont très mal ». — « Dites à vos mères, reprit l'enfant, qu'elles auront la maison », et il disparut aussitôt. Le même jour on vint offrir aux mères un accommodement tel qu'elles pouvaient le souhaiter. Une prédiction si proche de l'événement servit à faire comprendre plus sensiblement que ce changement inespéré était l'effet de la protection de Dieu et non une disposition volontaire des personnes intéressées.

Dans la première ouverture des fondations, on trouva une très belle pierre sur laquelle était gravée la figure du saint enfant Jésus avec le monde sous ses pieds et une croix dans la main. Ailleurs, dans l'épaisseur du vieux mur, une Assomption de la sainte Vierge en relief ; et dans les fondations des deux ailes de clôture, on découvrit une pierre paraissant n'avoir jamais été employée, sur laquelle étaient gravés ces quatre vénérables noms ; Jésus, Marie, Joseph, Theresia ; elle fut prise pour servir au principal édifice ; on ne croyait pas en devoir choisir une autre, puisque Dieu faisait connaître d'une manière si éclatante quels étaient les véritables fondateurs de la maison. On doit encore regarder comme une providence de Dieu, particulière sur ce monastère, la quantité de matériaux qu'on a tirés des fouilles. On n'a presque point eu besoin d'acheter de pierres de taille pour faire les chaînes et les entablements ; celles qui y étaient nécessaires y furent presque toutes trouvées, ainsi que celles qui ont servi à faire la chaux, et les pierres tendres employées au portail et aux figures dont il est orné ; outre cela, on en vendit encore beaucoup. Quant à la statue représentant l'Assomption de la sainte Vierge dont on a parlé, ayant été trouvée dans un mur du jardin qui sépare les Carmélites des PP. Jacobins, (1) elle

(1) Le monastère des Carmélites dont il est question ici est devenu, depuis la Révolution, le tribunal (rue Ste Thérèse), et la maison des Jacobins, le couvent des Sœurs de St Paul. (Note de la Réd.)

devint le sujet d'un procès, et fut enfin adjugée aux Carmélites, parce qu'elle avait été découverte de leur côté; elle est encore aujourd'hui, 25 février 1757, dans la place où elle fut trouvée. Elle est soutenue par deux anges, et a été orné depuis d'un galion et de peintures.

On conserve encore dans ce monastère une autre figure de la sainte Vierge placée dans l'ermitage de saint Joseph, et invoquée sous le titre de Notre-Dame-de-Grâce; elle est révérée d'une manière particulière pour avoir opéré un miracle bien avéré; elle fut donnée à cette maison par deux saintes filles du Tiers-Ordre.

Outre les deux figures de la sainte Vierge dont il est ici fait mention, ce monastère en possède encore une troisième sous le titre de Notre-Dame-de-Bon-Secours; tous les jours, après complies, on allume un cierge devant cette image vénérée. La Providence a toujours pourvu aux moyens d'entretenir cette dévotion; et les jours de fêtes, on en allume, aux processions, autant qu'il y a de religieuses dans la maison.

Dans le cours de l'année 1701, ce monastère fut enrichi d'un trésor inestimable. Le roi d'Espagne, Philippe V, envoya peu de temps après son arrivée en Espagne, à M. le marquis de Nouville, qui avait eu l'honneur d'être son gouverneur, un os de l'épine du dos de notre sainte mère Thérèse; à cette relique était joint le certificat du R. P. d'Aubenton, de la Compagnie de Jésus, confesseur de Sa Majesté catholique. Elle fut reçue le 3 juin, et M[gr] l'évêque de Chartres permit de l'exposer dans l'église de ce monastère à la vénération des fidèles, ce qui n'a été fait que cette première année de sa translation. Cette précieuse relique répand une odeur si merveilleuse, qu'on ne sait à quoi la comparer. L'orfèvre qui la plaça dans le reliquaire fut obligé de scier un peu de l'extrémité de cet os précieux; il en sortit une odeur si suave, que, quoiqu'il ne fut ni dévot ni crédule, il fut forcé d'avouer que son cœur en était touché, cette odeur ne pouvant être que céleste; il assura que tant qu'il vivrait il rendrait témoignage de cette merveille, en l'honneur de Dieu et de la sainte.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 13 au 21 Octobre.

13, *XXe Dimanche* après la Pentecôte. *Maternité* de la T. S. Vierge. Double majeur. Mémoire de *S. Edouard*, conf.

Les deux grands effets de l'acquiescement de la Sainte Vierge à la parole de l'ange ont été l'incarnation de J.-C. Dieu et homme, et cette sublime dignité de Mère de Dieu, acquise dès lors à Marie.

14, Lundi. *S. Callixte*, pape, martyre, double. — Même jour le *B. Gérard Majella*, confesseur (1726-1755). L'historien de sa vie écrit ;

« Tout enfant, il avait élevé dans la maison de son père un petit autel orné d'images saintes où l'archange saint Michel occupait la place d'honneur... Agé de huit ans, il assistait au Saint-Sacrifice et désirait ardemment recevoir le Sauveur ; la sainte communion lui fut apportée par Saint-Michel. Dans un pèlerinage au mont Gargan, il fut comblé de faveurs célestes et, ravi en extase, semblait jouir de la présence de l'archange vénéré en ces lieux. »

15, Mardi. *Sainte Thérèse,* fondatrice des Carmes et des Carmélites déchaussés, avait une très grande dévotion pour la T. S. Vierge. Elle avait choisi dès son enfance la mère de Dieu pour sa propre mère, et elle eut toute sa vie pour elle les tendresses d'une fille reconnaissante et vraiment aimante. Elle jouit souvent du bonheur de ses apparitions, et Dieu lui accorda de grandes grâces par son intercession. — Indulg. : Scap. bleu, Arch. des Mères Chrét.

16, Mercredi. *Sainte Soline,* vierge et martyre. Mémoire de *S. Prisque* (*S. Prest*) et ses compagnons, martyrs. — Sainte Soline, née en Poitou, au pays de Melle (Deux-Sèvres), fut convertie au christianisme par des missionnaires chrétiens et baptisée, croit-on, par S. Martial. Elle fit vœu de virginité. Ses parents l'ayant promise en mariage, pour se soustraire à leur violence elle s'enfuit en traversant la Touraine, jusqu'à Chartres où elle subit le martyre sous un préfet romain, nommé Quirinus.

17, Jeudi. *Anniversaire de la Dédicace* de l'Eglise de Chartres. Même jour, *La Bienheureuse Marguerite-Marie,* vierge (1648-1690).

« Comme j'étais dans une grande souffrance, a-t-elle écrit elle-même, Notre-Seigneur vint me consoler : Ma fille, ne t'afflige pas, car je veux te donner un gardien fidèle qui t'accompagnera partout, t'assistera dans tous tes besoins et empêchera que ton ennemi ne prévale contre toi... Ce fidèle gardien de mon âme m'assistait avec tant d'amour qu'il m'affranchit de toutes mes peines ». Demander, par l'intercession de la Bienheureuse Marguerite-Marie, que Dieu donne à l'enseignement chrétien, par le ministère des anges, un gage de salut et d'espérance en rapprochant les âmes du Cœur de Jésus. — Ind. : Sacré-Cœur.

18, Vendredi. S. *Luc*, évangéliste. Double de 2e classe. — S. Luc était instruit dans les lettres, médecin et peintre habile. On a trouvé à Rome, dans un souterrain, une ancienne inscription, où il est dit d'un portrait de la Sainte Vierge que c'est un des sept peints par S. Luc. — Peignons en nous l'image de la Sainte Vierge par l'imitation de ses vertus. — Indulg. : Scap. rouge.

19, Samedi. *S. Savinien* et *S. Potentien*, martyrs. — S. Savinien et S. Potentien, disciples de l'apôtre S. Pierre, furent envoyés par lui de Rome dans les Gaules. A S. Savinien évêques furent adjoints Potentien et Altin. Savinien alla à Sens. Potentien se rendit à Orléans, où il ordonna S. Altin pour premier évêque ; à Chartres, il dédia un oratoire à la Sainte Vierge et commit la charge des nouveaux fidèles à S. Aventin — S. Savinien, S. Potentin et S. Altin ont été martyrisés à Sens.

20, *XXe Dimanche* après la Pentecôte. *Pureté de la T. S. Vierge.* Double majeur.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Conférence ecclésiastique. — Elle aura lieu au grand séminaire, le mardi 15 octobre, à 5 heures.

Nominations. — M. l'abbé Pellerin, curé de Prudemanche, est nommé curé de Dampierre-sur-Blévy.

M. l'abbé Aumont est nommé curé de Prudemanche.

Triduum et fête du Rosaire. — Jours de louanges à la T. S. Vierge ! Jours de bénédiction ! Nombreuses ont été les personnes assidues aux exercices du Rosaire à la cathédrale, pendant le triduum préparatoire à la fête et en cette solennité. Les sermons du R. P. Gabriel Arlin, respiraient un grand amour de la T. S. Vierge et encourageaient éloquemment à honorer cette auguste Mère par l'imitation de ses vertus, par l'affiliation à la confrérie du Rosaire et la récitation quotidienne du chapelet. En entendant le docte et pieux dominicain, nous pouvions nous rappeler ce passage d'un écrit de S. François de Sales : « Dimanche, je fis un sermon du Rosaire, parce que je suis de cette confrérie-la, il y a longtemps, et presque toute cette villotte en est. D'autant que je voulais faire entendre à mon cher peuple pourquoi le chapelet, qui est une partie du Rosaire, est appelé couronne, je fus contraint d'apporter le passage de saint Paul, auquel il appelle ses disciples sa couronne »...

Le saint évêque de Genève ne dit-il pas ailleurs encore en parlant aux personnes de piété ? « Vous porterez le chapelet à votre ceinture ou d'une autre manière apparente, comme une sainte

marque par laquelle vous protestez que vous voulez être le serviteur de notre Sauveur, et de sa très sainte épouse, Vierge et Mère, et de vivre en vrai enfant de la sainte Église catholique, apostolique et romaine... Soit à la messe, soit le long de la journée, je souhaite que le chapelet se dise tous les jours, le plus affectueusement qu'il se peut. »

Les Visitandines de Dreux. — Le Conseil municipal de Dreux invité à donner son avis sur la demande en autorisation de la congrégation de la Visitation Sainte-Marie, dont le siège est à Dreux, a émis *à l'unanimité* un avis favorable au maintien de cette congrégation.

Les Trappistines de la Cour Pétral. — Le Conseil municipal de Boissy-le-Sec a donné également un avis favorable au maintien de leur établissement.

Les Carmélites de Chartres. — Une triste nouvelle nous est arrivée lundi dernier, 7 octobre, de Bergen-op-Zoom (Hollande. Un télégramme envoyé de cette ville à Chartres informait l'évêché qu'une des Carmélites de Chartres, parties pour l'exil il y a quelques semaines, venait de mourir là-bas sur la terre étrangère.

Dans la nuit de dimanche, Mlle Marie Moulin, de Nogent-le-Rotrou, en religion sœur Saint-Jean de la Croix, fut prise d'une congestion. Malgré la soudaineté du coup, la noble victime put recevoir, en pleine connaissance, les derniers sacrements. A cinq heures du matin, elle expirait après avoir fait généreusement le sacrifice de sa vie.

On nous écrit qu'une nombreuse et sympathique assistance prit part aux funérailles de la carmélite exilée. Nous devons signaler M. Laane, camérier d'honneur du Pape, un des principaux catholiques de Hollande, qui a montré un entier dévouement à nos religieuses françaises. Accompagné de sa mère, de Mme Laane, de sa sœur, il conduisait le deuil avec une belle-sœur de la défunte, et l'ancien aumônier du Carmel, M. l'abbé Garancher.

Le sort pénible que la loi nouvelle a fait aux communautés religieuses ajoute un caractère particulier de tristesse au deuil que va causer une telle mort. Nous recommandons aux prières Sœur Saint-Jean de la Croix. Nous nous associons à la profonde douleur de sa famille du cloître, comme à celle de ses très honorables parents si estimés à Nogent-le-Rotrou.

— Puisque le triste événement que nous venons de signaler nous amène de nouveau au souvenir de l'émigration, parlons d'un fait qui s'est accompli il y a cent dix-huit ans, fait ignoré sans doute de la plupart de nos contemporains et qui pour la France contraste avec la persécution actuelle. Nous citons les *Chroniques*

de l'Ordre des Carmélites. Troyes, imprimerie Anner-André, tome IVe, 1861.

« En 1783, un édit de l'empereur d'Autriche Joseph II ayant supprimé un grand nombre de monastères de religieuses dans son empire, elle (Rév. Mère Thérèse de St Augustin, Mme Louise de France) obtint de Louis XVI, son neveu, et de N. N. nos supérieurs, toutes les autorisations nécessaires pour que les religieuses, et surtout les Carmélites supprimées, pussent se réfugier en France. Que de soins, que de sollicitudes prit cette sainte prieure pour faire réussir ce pieux dessein ! Elle eut la douleur de voir un grand nombre de ces religieuses ne pas répondre à l'ardeur de son zèle ; celles qui eurent la grâce de profiter d'une telle faveur passèrent presque toutes à Saint-Denis, en se rendant dans les différentes maisons de notre Ordre qui leur étaient destinées, pour avoir la consolation de voir leur illustre bienfaitrice, et lui témoigner leur sincère et éternelle gratitude. La communauté entière de Bruxelles fut accueillie par elle avec tous les témoignages de l'affection la plus vive, d'un entier dévouement et d'une tendre charité.

Un grand nombre de religieuses d'autres Ordres profitèrent également de la grâce insigne que Mme Louise leur procurait et en conservèrent toute leur vie la plus vive reconnaissance.

Le souverain Pontife Pie VI, instruit du zèle généreux que déployait Mme Louise en faveur des religieuses, et surtout des Carmélites persécutées en Belgique, lui adressa un bref rempli de témoignages d'une profonde estime et des plus sincères félicitations... »

Le P. Bellamy à la Grande Chartreuse. — Nous lisons dans la Semaine religieuse d'Oran (Algérie), n° du 5 octobre 1901, les lignes suivantes :

« Malgré notre répugnance à l'admettre et notre difficulté d'y croire, notre première information était bien exacte : le P. dom Charles Bellamy (1), supérieur des Salésiens d'Oran, est entré à la Grande Chartreuse et y a commencé son noviciat le 8 septembre, fête de la Nativité de la Ste Vierge.

D'autres que nous, qui ne connaissent pas ou qui connaissent moins les aspirations et les besoins de certaines âmes d'élite, éprises d'idéal et qui se sont donné pour devise : *Excelsior* ! toujours plus grand, toujours plus beau, plus haut encore ! » se demanderont les motifs de cette retraite imprévue, et ils penseront peut-être que cet homme d'action, cet ardent lutteur, car il fut combatif à ses heures, — sentant ses forces défaillir, a été demander le

(1) Les paroissiens de l'église N.-D. de Chartres aiment toujours à se rappeler M. l'abbé Bellamy, de Chartres, ancien vicaire de la Cathédrale et chapelain de N.-D. de la Brèche.

repos à la solitude, dont l'illustre P. de Ravignan disait si bien « qu'elle est la patrie des forts. »

Eh bien, non ! nous ne pensons pas que ce soit là le motif qui a dicté cette grave détermination. En tout cas, le P. Bellamy eût été plutôt au devant de la persécution, puisque au moment où il frappait à la porte de la Grande Chartreuse, ses paisibles habitants étaient décidés à prendre le chemin de l'exil et aller chercher un abri sur une terre moins ingrate et plus hospitalière que la mère-patrie.

Certes, le P. Bellamy, pendant les dix années de son séjour à Oran, eut de terribles assauts à soutenir. On eût dit qu'il était devenu le point de mire de l'hostilité et des attaques d'une certaine presse, pour laquelle rien n'est sacré ni digne de respect. Et lui, de tempérament si pacifique, de caractère si doux, dut descendre souvent dans l'arène pour se mesurer avec des adversaires de mauvaise foi, et toujours il les laissa sans réplique.

Ce qui lui fut le plus sensible dans cette guerre acharnée, ce qui fit souvent saigner son âme, — les larmes sont le sang du cœur, — ce fut de se voir traité *d'étranger* par ses compatriotes, — ou d'autres qui ne l'étaient pas ! Il dévorait mal cette injure, lui qui était né sur ce vieux sol Gaulois, encore tout imprégné des souvenirs druidiques à l'ombre de cet illustre cathédrale de Chartres où, dès l'enfance, il avait appris à rendre, avec les aïeux, un filial hommage « à la Vierge qui doit enfanter », *Virgini parituræ*.

Il était bien Français de France, et il n'avait pas renié son pays ni refusé de le servir, le jour où il avait renoncé au ministère paroissial pour se consacrer, âme, corps et biens, au service de la jeunesse française par l'enseignement et par les œuvres ouvrières. Les œuvres qu'il a fondées à Oran, — et qui resteront, — le bien qu'il y a fait, l'estime et la vénération dont il y était entouré, le culte qu'il avait su inspirer aux enfants, sont là pour dire plus éloquemment que ne le feraient tous les éloges, de quelle intelligence, de quel cœur, de quelle abnégation, de quel dévouement l'âme du P. Bellamy est faite.

Tous nos regrets le suivent dans la retraite qu'il s'est choisie et sur les hauteurs où il s'est placé et qui vont si bien aux ascensions de sa nature ardente : *Ascensiones in corde suo disposuit.* Aussi bien, il sait comme nous, que nul n'est nécessaire à Dieu, devant qui nous ne sommes que des « serviteurs inutiles ». Dans toute œuvre d'apostolat, ainsi que dans toutes les autres, l'homme n'est rien, l'idée est tout, et l'idée reste, elle lui survivra. Il a semé, d'autres récolteront et la moisson sera abondante.

D'ailleurs, il n'oubliera pas, du fond de son monastère, les disciples qu'il a formés et qui pleurent sur son départ. Il leur fera du

bien encore, et il assurera ainsi le succès et le couronnement de ses vastes entreprises : il sera Moïse priant sur la montagne pendant que nous continuerons à combattre dans la plaine, en attendant le revoir au ciel. »

— **M. l'abbé Duteyeul.** — Nous trouvons dans un journal de Paris, un article intitulé : Quelques souvenirs du général Estancelin. — *Sur le précepteur du prince Henri d'Orléans.* — Cet article, consacré à l'éloge de l'un de nos prêtres diocésains, décédé il y a plusieurs années, doit trouver place dans la *Voix* :

« Rencontré hier le général Estancelin, qui nous donna récemment de si piquants souvenirs sur la comtesse de Castiglione, au moment où il revenait de Dreux, où il avait assisté, sur l'invitation du duc de Chartres, aux obsèques du prince Henri d'Orléans.

L'ancien député à l'Assemblée législative m'a confié quelques souvenirs sur l'éducation du prince.

« L'éducation première du prince Henri, à l'époque où l'intelligence de l'enfant commence à se développer, où la direction bonne ou mauvaise s'imprime comme sur une cire encore molle, avait été confiée à l'un des hommes les plus remarquables que j'aie rencontrés, et dont le duc de Chartres, avec sa grande intelligence, avait deviné la valeur.

» C'était un ecclésiastique du diocèse de Chartres, l'abbé Duteyeul, professeur au Séminaire et secrétaire de l'évêque. Obligé à un repos nécessité par sa santé, l'évêque avait consenti à s'en séparer, et, entré chez moi comme précepteur de mes enfants, l'ayant eu à ma table pendant six ans, l'ayant examiné, sondé, si je puis dire, avec la sollicitude d'un père et l'habitude de la vie politique, je ne l'ai jamais trouvé en défaut.

» Il avait une puissance intellectuelle si prodigieuse que seul il avait appris les mathématiques qu'il sut professer bientôt après ; seul il avait appris l'hébreu, et, arrivé chez moi, n'ayant jamais ouvert un livre de botanique, six mois après il était correspondant du Jardin des Plantes.

» La justesse de son esprit était à l'unisson de sa mémoire : c'était, de plus, un esprit libéral, sachant allier l'exercice et l'influence de la religion avec les nécessités de notre époque.

» C'est sous l'inspiration de l'abbé Duteyeul que le prince Henri a pris les goûts de ces voyages qui ont donné tant d'intérêt scientifique à ses livres et a senti se développer des sentiments de cette vraie grandeur qui lui fit pardonner d'être prince.

» Condamné par sa santé à une retraite prématurée, l'abbé Duteyeul fut nommé, grâce au duc de Chartres, aumônier de la chapelle d'Orléans, à Dreux, où il s'est éteint.

» C'est là que nous avons accompagné aujourd'hui la dépouille mortelle du prince qui fut son digne élève. »

Église de Gas. — On nous prie d'informer nos lecteurs qu'un appel est fait à la charité des fidèles pour subvenir aux frais de restaurations importantes à faire dans l'église de Gas, la Fabrique et la commune étant actuellement hors d'état de suffire à cette dépense nécessaire et urgente. Cette église de vastes proportions et d'un bel aspect, surtout si on la considère du haut des collines qui dominent le village, mérite bien les sacrifices réclamés en sa faveur.

Authon-du-Perche. — Une section de Vétérans de la guerre de 1870-1871 a eu, dimanche dernier, à Authon, une double fête pour remise d'un drapeau ; fête religieuse, fête civile. Cette dernière solennité, présidée par M. Deschanel, président de la Chambre des députés, a eu lieu l'après-midi sur la place publique et au cimetière ; les journaux du département l'ont racontée. Quant à la solennité religieuse, célébrée à dix heures du matin dans la très belle église paroissiale, elle consistait en un service funèbre pour les soldats victimes de la guerre.

M. l'abbé Cibois, curé-doyen d'Authon, avait bien organisé les préparatifs de cette cérémonie. Les décorations étaient parfaites. L'assistance a rempli les nefs et le chœur ; les autorités municipales et les Vétérans en uniforme militaire étaient près du Sanctuaire. De très beaux chants ont été exécutés par des prêtres de la Maîtrise de Chartres qu'accompagnait habilement sur l'harmonium M. Duhamel, jeune artiste Chartrain. Le prédicateur, M. le chanoine Goussard, a fait ressortir dans son discours le sens de cette solennité qu'il a considérée comme un acte de patriotisme, et surtout comme un acte de foi. Ses dernières paroles ont été une vive exhortation à la prière.

Vocations. — Une grande dame de Vendée, Mme de Chasteignier, qui a doté la paroisse de la Mothe-Achard d'une école libre des Frères, d'une superbe flèche à son église, et n'a cessé de secourir à pleines mains les œuvres catholiques et les pauvres, vient, à l'heure même de la persécution, de prendre le voile au monastère de la Visitation de Dreux.

Il faut saluer respectueusement ceux et celles dont le courage sait ainsi braver en face les haines sectaires, réconforter la foi des timides et l'espérance des faibles. (*La Croix*).

FAITS DIVERS

— Le 6 octobre, consécration de l'église du Rosaire à Lourdes

par S. E. le cardinal Langénieux. Plusieurs évêques. Foules considérables de pèlerins. Fête splendide.

Pèlerinage à Paray-le-Monial, le 17 octobre, fête de la bienheureuse Marguerite-Marie. — Le 17 octobre aura lieu, sous la présidence de S. Em. le cardinal Perraud, la clôture solennelle des Pèlerinages de 1901 à Paray-le-Monial. Les retardataires voudront profiter de cette occasion pour s'unir aux hommages qne l'on a rendus, cette première année du xxe siècle, au Sacré Cœur de Jésus, et pour jouir de la faveur qui ne sera peut-être plus accordée d'ici longtemps de visiter le Jardin des Apparitions.

Départ de Paris, mercredi 16 à 8 h. 50 matin. Arrivée à Paray. 5 h. 45 du soir. — Départ de Paray, jeudi 17, à 9 heures du soir. Arrivée à Paris, vendredi 18, à 5 h. 40 du matin.

Prix du billet aller et retour : **20** fr. en 3e, **30** fr. en 2e, **45** fr. en 1re.

Prière de s'inscrire en envoyant le prix du billet à *M. le directeur du Comité, 4, rue de Commaille, Paris.* — Le Comité est ouvert tous les jours de 2 à 5 heures, sauf le dimanche.

Les Congrégations. — Le ministère de l'intérieur a reçu les dernières demandes d'autorisation des congrégations. Il accuse définitivement 607 congrégations ayant adressé leur demande.

Sur ces 607 demandes, 64 émanent de congrégations d'hommes et 543 de congrégations de femmes. Le nombre des établissements est de 9,397, dont 2,001 pour les hommes et 7,396 pour les femmes.

Sur les 607 demandes 449 devront être soumises au Parlement et 158 pourront être admises par un décret rendu en Conseil d'Etat.

Suisse. — Le protestantisme se déclarait la seule religion de l'avenir, et le catholicisme devait s'éteindre dans les obscurités du moyen âge On faisait des comparaisons où l'on montrait les bienfaits matériels du protestantime : il était la source du bien-être, des bons chemins, de tous les progrès. On plaignait les pauvres arriérés catholiques.

Or, voici que dans la citadelle même du protestantisme, à Genève, qui a formé les apôtres du calvinisme, qui a chassé Mgr Mermillod, non seulement les restes du catholicisme ne disparaissaient pas, mais le recensement officiel montre que, depuis la guerre de Sunderbund, en cinquante ans, les catholiques ont fini par égaler et enfin par dépasser les protestants !

Belle occasion et bonne œuvre. — *Saint-Jean Baptiste de la Salle. Gloire et Modèle du Clergé*, grand in-4° de 416 pages avec office du saint. Edition des R. R. P. P. Chartreux de Montreuil-sur-Mer ; 9e mille ; au lieu de 6 fr., 2 fr. 40 et 0 fr. 60 pour postal (1).

(1) Approbation de Cardinaux et d'Evêques.

En prenant le chemin de l'exil les Rév. Pères Chartreux ont dû abandonner leur belle imprimerie de Notre-Dame-des-Prés, d'ou sont sortis tant d'ouvrages remarquables entre autres l'édition si soignée de Saint-Jean-Baptiste de La Salle qui s'épuise.

Pour coopérer une dernière fois à une bonne œuvre sur la terre natale un dépôt de bel ouvrage a été confié à M. l'abbé de Colomb, curé de Segonzac, *Corrèze*, pour être vendu à moitié prix en faveur de son église en ruines.

S'adresser pour cette belle occasion à M. l'abbé de Colomb, curé de Segonzac, *Corrèze.*

Lycées. — Pas un seul des cent sept lycées de l'État ne vit de ses propres ressources. Dans les départements, tous les lycées sont plus ou moins subventionnés par les fonds publics. Et il n'y a que les trois lycées de Laon, de Sens et de Valenciennes qui se contentent d'un secours de moins de 100.000 francs.

Les établissements d'instruction secondaire libre ne coûtent rien aux contribuables. Est-ce pour cela que l'on voudrait les fermer?

Statistique éloquente. — La statistique suivante, empruntée à un récent rapport sur les maisons de correction, est une condamnation assez sévère et assez éloquente de l'œuvre criminelle des laïcisateurs et des proscripteurs de religieux pour se passer de commentaires :

En France, on enferme chaque année mille à douze cents enfants dans les maisons de correction. Ce sont des enfants au caractère indompté, voleurs ou de penchants vicieux.

Le tribunal de la Seine a été curieux de voir ou les familles qui venaient lui demander d'emprisonner leurs enfants les avaient fait élever.

Sur 100, 11 ont été dans les écoles congréganistes et 89 dans les écoles laïques.

A Paris, sur 100 enfants poursuivis, on en trouve 2 à peine qui soient sortis d'une école religieuse.

Sur 100 enfants détenus, l'école congréganiste n'en fournit que 11 et l'école laïque 89.

Il ne faut pas jouer avec l'hypnotisme. — La *Review* (St. Louis, Mo.), en son numéro du 8 août, publiait plusieurs communications de personnages entendus en la matière. Voici quelques-unes des propositions énoncées dans ces témoignages.

Le Dr A. Sauer, de Cascade, Ia., prononce que la valeur thérapeutique de l'hypnotisme n'est pas ce que l'on dit. L'hypnotisme peut éloigner certains symptômes de la maladie, mais ne saurait atteindre la maladie elle-même. En outre, l'usage de cet agent thérapeutique est loin d'être inoffensif.

D'après Wund (*Lectures on Human and Animal Psychology*), on doit regarder l'hypnotisme, non comme un remède d'utilisation universelle, mais comme un poison dont l'effet peut être utile en certaines circonstances.

Suivant le Dr Robert T. Morris (*Ave Maria, 1901, N° 2*), l'emploi de l'hypnotisme exige plus de précaution que celui du chloroforme ou des substances anesthésiques de cette sorte.

Le Dr John D. Quackenbos, de l'université Columbia, de New-York, dit que la pratique de l'hynotisme ne devrait être permise, par la législation, qu'aux spécialistes honnêtes et expérimentés.

Enfin, le P. M. Maher, S. J., dit qu'il est admis partout que l'hypnotisme, quand il est employé par des personnes inexpérimentées ou des charlatans sans aveu, expose à des dangers sérieux la santé du corps et de l'esprit.

Après ces témoignages, qu'il serait facile de faire suivre de beaucoup d'autres, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est aussi imprudent de jouer avec l'hypnotisme que de jouer avec le feu. (Sem. rel. de Québec.)

Un blasphémateur de N.-D. de Lourdes. — La *Croix du Tarn* rapporte le fait suivant :

A Alban, diocèse d'Albi, on travaillait dans une carrière à extraire de la pierre. Tout en martelant le roc, les langues de certains ouvriers martelaient aussi le dernier pèlerinage des hommes à Lourdes. L'un d'eux l'avait vu et en rendait compte avec admiration. « Bête que tu es, lui répliqua un autre, fais voir les miracles que tu as apportés. »

La conversation dura ainsi un certain temps, le pèlerin défendant la Vierge, son contradicteur l'attaquant, l'ensemble de l'atelier était manifestement favorable au pèlerin de la bonne Dame de Lourdes.

L'incrédule proféra un dernier blasphème contre la grotte miraculeuse et Celle qui l'a visitée. A ce moment précis, un bloc de pierre se détache et couche à terre le délinquant : « Je suis mort ! » s'écrie l'infortuné. Ses compagnons de travail courent à lui, le dégagent péniblement, le relèvent tout meurtri, tout saignant, tout pâle, tout muet.

Quand ils virent qu'il respirait et que l'accident n'aurait pas d'autres suites qu'un repos forcé : — Tu voulais un miracle, lui dirent-ils, eh bien ! mon brave, comment trouves-tu celui-ci ? — Le blessé courba la tête, se laissa emporter hors de la carrière et jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 19 OCTOBRE 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

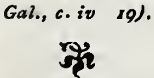
(3e SUPPLÉMENT D'OCTOBRE)

VIRGINI·PARITVRÆ



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.




Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 20 octobre, 21e dimanche après la Pentecôte, *Fête de la Pureté de la T. S. Vierge.* Au chœur, solennité de la Dédicace de la Cathédrale. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 1/2, office capitulaire, avec procession. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — Ensuite chapelet.

— En semaine, tous les soirs, à 4 h., exercice du Rosaire.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, 21e dimanche après la Pentecôte, fête de sainte Soline, vierge et martyre, inhumée en cette église. A 10 h , grand'messe, à 2 h. 1/2, vêpres, procession avec la châsse de la sainte ; allocution par M. l'abbé Métais, chanoine honoraire, secrétaire-archiviste de l'évêché.

Exercice du rosaire, en semaine, à 6 h. 1/2 du matin.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 20 octobre, fête de la *Pureté de la B. V. Marie.* A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, Exercice du Rosaire et salut. — Catéchisme de persévérance. — Tous les matins, à 7 h. 1/2 exercice du rosaire et salut.

BIBLIOGRAPHIE

La Garde Mobile d'Eure-et-Loir et ses Aumôniers, 1870-71, par M. le Chanoine Provost, — In-8° de 300 pages environ, orné de portraits, de gravures et d'une carte. — En vente, à la librairie Saint-Pierre, 16, place des Halles, Chartres. — Un exemplaire, 2 fr.; sur papier fort, 3 francs.

L'inauguration prochaine, à Chartres, d'un monument, en mémoire des Enfants d'Eure-et-Loir, morts pour la Patrie, fait que ce livre paraît à son heure.

La Science Catholique (Revue mensuelle, 12 fr.) — Sueur-Charruey, Éditeur, Arras et Paris, 41, rue de Vaugirard.

Sommaire du N° d'octobre : Les Infiltrations protestantes. Etudes complémentaires : Un Dieu corporel : La matière préexistant à la création, par M. l'abbé J. Fontaine. — Notre-Seigneur Jésus-Christ, véritable David, par Dom Legeay. O. S. B. — Entre Cousins-germains. Controverse entre les Jansénistes et les Calvinistes, par M. l'abbé I. Bourlon, docteur en théologie. — Blaise Pascal, *d'après un livre récent*, par M. l'abbé J. Biguet, docteur en philosophie. — La Psychologie de l'extase, par M. le docteur Surbled. — Bulletin théologique, par M. le chanoine Forget, professeur à l'Université Catholique de Louvain. — Bibliographie, par M. A. Michel, docteur en philosophie.

La Bibliographie d'Eure-et-Loir (Directeur, M. l'abbé Langlois), a pour but d'indiquer aussi exactement que possible *tout ce qui a été publié* depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours sur les localités et sur les hommes de la partie du Pays chartrain qui forme aujourd'hui le département d'Eure-et-Loir.

Depuis janvier 1898, ce Répertoire paraît par livraisons de 24 fiches séparées, et en fascicules de 16 pages in-8° qu'on peut faire relier comme un volume. — Les 24 Fiches ou le Fascicule sont vendus **0** fr. **75.** — Il est édité par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, depuis 1900 ; les années 1898 et 1899 (tome premier) sont en vente au prix de 4 fr. l'année. — L'édition sur fascicules est envoyée d'office à tous les Membres. Sur demande, on remplace par l'édition sur fiches, qui est de beaucoup la plus pratique pour les travailleurs.

Sommaire du n° d'octobre 1901 (Tome II) : *Cathédrale de Chartres.*

SOMMAIRE

LES PREMIÈRES CARMÉLITES DÉCÉDÉES A CHARTRES (1)

1° *Sœur Florentine de la Mère de Dieu*, vingt-unième professe du premier monastère de Paris, est la première qui soit décédée au monastère de Chartres.

C'était une âme de grande vertu, qui a particulièrement édifié par sa charité et son amour pour la pauvreté ; elle a été employée à beaucoup de fondations. Les mères espagnoles la menèrent en Flandre pour le même sujet, elle y a rendu de très grands services ; mais cette sainte fille, par l'estime qu'elle avait de la conduite de MM. nos supérieurs, demanda à revenir en France. Elle était sœur du voile blanc, condition qu'elle avait choisie par vocation particulière. Comme elle pouvait être du chœur, son confesseur lui représenta que, sa première ferveur passée, elle aurait peut-être bien de la peine à soutenir le travail de cette condition ; elle lui répondit ces paroles remarquables : « Lorsque N. S. nous aura laissées, nous ferons alors ce que nous pourrons par nous-mêmes ». Dieu récompensa ses travaux en l'appelant à lui dans la quarante-sixième année de son âge, et la vingtième de son entrée en religion (16 février 1646).

2° *Sœur Claire de Sainte-Thérèse*, décédée le 28 mars 1660.

L'humilité de cette chère sœur a été si éminente, qu'étant issue d'une famille très distinguée pour sa noblesse, elle demanda, dès le sixième mois de son noviciat, d'être reçue en qualité de sœur du voile blanc. Ses instances furent si grandes, et ses dispositions si saintes, qu'on ne put lui refuser ce qu'elle sollicitait comme une faveur. Il a paru que N. S. J. C. a eu pour agréables les désirs que sa grâce a imprimés dans cette bonne sœur de se cacher au monde et de mourir à ce qui pourrait donner la moindre satisfaction à sa nature qu'elle a consommée dans la pénitence et la mortification. Elle prenait pour sa part les plus pénibles travaux, et les exercices les plus

(1) D'après les Chroniques de l'Ordre.

répugnants à ses sœurs. Elle se regardait en toutes choses comme la moindre d'entre elles, et avait pour toutes ses compagnes autant de respect que d'affection ; elle les servait, les soulageait, et les prévenait avec tant de bonté et de charité qu'elle gagnait tous les cœurs. On remarquait en cette bonne sœur une si grande ferveur et un si grand mépris de son corps, qu'il en résultait une singulière édification pour la communauté ; elle couchait toujours habillée et s'imposait tant d'autres pénitences que, sans une force d'en haut, elle y eut succombé. Elle était si austère en son manger, que les restes du réfectoire étaient ses meilleurs mets et qu'elle eût voulu ne se nourrir que de pain et d'eau. La dévotion devant le très Saint-Sacrement lui imprimait un si profond respect qu'elle ne s'y asseyait jamais. Sa dernière maladie a été une fièvre continue très violente, avec le transport au cerveau, et de très grandes convulsions qui ne lui ont laissé, qu'à de courts intervalles, assez de liberté d'esprit pour se confesser ; elle a reçu les saintes huiles et s'est endormie dans le Seigneur à l'âge de quarante-trois ans dont six de religion.

3° *Sœur Denise-Elisabeth de l'Assomption*, décédée en 1712, le 10 septembre.

Notre Seigneur l'a attirée fortement à notre saint Ordre ; elle entra dans cette maison sans le consentement de M. son père, qui l'aimait tendrement ; il vint aussitôt lui représenter sa peine, mais elle résista courageusement à ses instances ; cependant on jugea à propos de la remettre entre ses mains. Elle ne voulut y consentir que sur la promesse qu'il lui donna de la ramener ici à la fête de l'Assomption. Elle ajoutait agréablement qu'elle ne mangerait ni ne boirait chez lui qu'il ne lui eût promis ce qu'elle désirait ; et en effet elle se mit en état de l'accomplir. Cette ruse innocente ayant obtenu un plein succès elle eut la consolation de rentrer le jour qu'elle avait souhaité. Alors elle donna pour la seconde fois des marques évidentes de la grandeur de sa vocation ; elle quitta ce qu'elle aimait uniquement, d'une manière si généreuse, qu'on eût dit qu'elle n'avait aucun sacrifice à faire. Dès qu'elle se vit avec nous, elle se trouva toute changée d'humeur, et celle qui n'avait jamais trouvé dans le monde aucun sujet de joie, s'en trouvait, disait-elle, environnée de tous côtés. Elle commença son noviciat avec un zèle et une ardeur pour la

pénitence qu'il fallut continuellement s'appliquer à modérer. En ce seul point on a pu saisir l'occasion de la mortifier toute sa vie ; car elle aurait voulu être chargée d'instruments de pénitence tous les jours ; mais, comme elle était sujette à de grands saignements de nez, on lui permettait peu d'austérités, ce qui l'affligeait sensiblement, croyant, disait-elle, que l'énormité de ses péchés la rendait indigne de faire pénitence. Son ardeur pour la souffrance était telle, qu'elle la rendait ingénieuse pour s'en procurer ; et si on la déchargeait d'un côté, elle imaginait le moyen de s'en récompenser au double, souvent en prenant le travail des autres, et faisant elle seule ce que ses compagnes d'office comptaient faire entre plusieurs. Ces pratiques de notre chère sœur venaient de son ardent amour de Dieu, qui lui faisait désirait de s'immoler comme victime à chaque moment. La vue d'un Dieu fait homme avait aussi un grand pouvoir sur son cœur.

Elle eut toujours une tendre dévotion pour le mystère de l'Incarnation et de la très sainte enfance de N. S. dont elle avait pris à tâche d'honorer par état la vie humble et cachée ; ce qui faisait qu'on avait peine à connaître ses pensées, quand on lui demandait des avis en manière de consultation. Son sentiment aurait été suivi, si elle y eût voulu répondre, tant elle concevait les choses parfaitement et avec justesse ; mais elle était si humble, qu'elle se croyait incapable d'une bonne pensée, ce qui lui a toujours inspiré les modestes dispositions de la plus simple novice. Il semblait que N. S. prenait plaisir à la tenir dans cet état, lui cachait à elle-même les grâces qu'il lui faisait dans l'oraison. Elle avait pour ce saint exercice une ardeur sans égale ; elle y passait souvent des heures entières sans s'en apercevoir, et ne croyait s'y être tenue qu'un temps fort court ; c'était là que son cœur s'épanchait en liberté et témoignait à N. S. le désir qu'elle avait de souffrir pour son amour, ne lui demandant jamais, de son propre aveu, que la pure souffrance. Il lui en donna une qui mit à l'épreuve sa fidélité, en permettant que ses cinq ans de noviciat fussent remplis de peines qu'il est impossible d'exprimer.

Enfin, pour ne pas nous étendre davantage, il nous suffira de dire qu'elle était profondément humble, amie du silence, charitable, fervente, soumise, pauvre et dégagée de tout. Tant de bonnes qualités nous faisaient désirer de la conserver encore

longtemps. et son bon tempérament nous en donnait l'espoir ; mais N. S. qui avait pris plaisir à l'orner de ses dons, n'a pas voulut la laisser davantage privée de la grâce qu'elle lui demandait continuellement de l'unir à lui si parfaitement que rien ne l'en pût séparer. Elle fut atteinte d'une fièvre double-tierce dont elle nous cacha quelques accès ; mais enfin elle fut contrainte d'avouer son mal, qui fut jugé très dangereux. Dès le troisième jour de sa maladie, elle dit qu'elle se sentait unie à Dieu, et près de mourir ; qu'elle ne pensait plus qu'à se préparer à paraître devant Dieu. Elle a eu le bonheur de recevoir les sacrements, et est passée de cette vie en l'autre n'étant âgée que de trente ans, dont dix de religion.

UNE REINE A CHARTRES

Le mardi 27 mai 1732, la reine (Marie de Pologne (1) épouse de Louis XV), arriva par la porte Drouaise sur les sept heures du soir. Toutes les rues par où elle devait passer et le cloître même jusqu'à l'Hôtel-Dieu étaient tapissés; son arrivée avait été annoncée dès midi par trois volées de toutes les cloches, et ensuite par le bourdonnement de deux plus grosses. On recommença à sonner toutes les cloches lorsque le carrosse de la reine parut dans le faubourg Saint-Maurice, et encore lorsqu'il fut vers l'évêché.

Descendue à la porte Royale, Sa Majesté fut reçue, en entrant dans l'église, par M. l'Evêque en habits pontificaux, à la tête du Chapitre en soutanes rouges et revêtus des plus belles chapes. Il luy présenta d'abord l'eau bénite, la croix et le texte de l'Evangile à baiser; puis, après l'avoir encensée, il la complimenta ; la reine demeura toujours debout.

Le compliment fini, elle fut conduite processionnellement au chœur, qui était orné comme aux plus grands jours de fête ; la sainte châsse et les autres reliques qu'on expose ordinairement avec étaient sur l'autel avec un luminaire convenable ; pendant la marche, M. le sous-chantre entonna l'antienne *Regina cœli,* que la musique chanta en contrepoint.

Au milieu du chœur, entre les marches du sanctuaire et l'aigle, on avait suspendu un dais sous lequel était placé un prie-Dieu, les officiers de la reine y avaient mis son tapis avec ses carreaux et son fauteuil, derrière lequel étaient plusieurs carreaux, et plus

(1) Ce récit a semblé présenter un intérêt particulier à l'occasion de la fête qui se prépare à Chartres pour le 27 octobre.

bas plusieurs bancs couverts de tapis pour les princesses, les dames, et les autres personnes de sa suite.

La reine s'étant mise à genoux sur son prie-Dieu, et tout le chœur ayant pris ses places ordinaires, M. l'Evêque entonna le *Te Deum* qui fut chanté en motet par la musique; il dit ensuite deux oraisons, une pour le roy, et l'autre pour la reine et donna la bénédiction épiscopale.

Après la cérémonie, la reine se retira à l'évêché par la petite galerie; elle fut conduite jusqu'à l'entrée par le clergé.

Le lendemain, sur les neuf heures du matin, la reine descendit dans l'église souterraine par le petit escalier du revestiaire. Son prie-Dieu était placé au bas des marches du sanctuaire de la chapelle de la Sainte Vierge. La chapelle était éclairée de quantité de cierges et de bougies, et pour prévenir la mauvaise odeur, on n'avait point brûlé d'huile dans les lampes depuis plusieurs jours. La reine entendit d'abord la messe d'un de ses aumôniers, à laquelle elle communia, et ensuite la messe d'un de ses chapelains; il n'y eut point de musique.

Sur le midy, la reine revint au chœur où elle se plaça comme la veille; elle y entendit une troisième messe qui fut dite à voix basse par M. l'Evêque, pendant lequel on chanta un motet sur la plate-forme; cette messe avait été sonnée par une volée de toutes les cloches.

La messe finie, la reine s'approcha de l'autel pour voir la sainte châsse avec une partie des reliques qu'on tira du Trésor; de là, précédée du clergé, elle traversa le chœur et la nef et descendit dans l'église souterraine par l'escalier qui est sous le clocher neuf. Après avoir fait sa prière devant l'autel de la Sainte Vierge, elle visita les autres chapelles, fit le tour du souterrain bien éclairé et remonta par l'escalier qui est sous le vieux clocher.

Après les vêpres, les députés du Chapitre, au nombre de douze, en soutanes rouges, allèrent complimenter la reine, et luy présenter, suivant l'ancien usage, le pain et le vin avec une chemise de taffetas blanc, garnie d'une dentelle d'or, laquelle on avait fait toucher à la sainte châsse; ils furent conduits par M. le marquis de Brezé, grand maître des cérémonies. M. le doyen porta la parole, il parla debout, la compagnie du présidial et les autres qui furent ensuite admis ne parlèrent qu'à genoux suivant l'usage.

Sur les cinq heures la reine revint au chœur où elle assista au salut du Saint-Sacrement qui avait été annoncé par une volée de toutes les cloches. M. l'Evêque donna sa bénédiction; il y eut un motet, et le *Domine salvum fac regem* en musique.

Le jeudi vingt-neuf, sur les onze heures, la reine descendit Sous-Terre, elle y entendit la messe d'un de ses chapelains, après

laquelle elle retourna au chœur pour y faire sa prière. M. l'Evêque à la tête du Chapitre la conduisit jusqu'à la porte roialle où elle monta en carosse.

On observa que la reine ne fit presque aucun usage de son fauteuil pendant tout le temps qu'elle passa à l'église, étant presque toujours demeurée à genoux dans un recueillement très édifiant.

(Tiré des Registres du Chapitre. Séance du 3 juillet 1732.)

La pieuse Marie Leczinska se souvint toujours de Notre-Dame. Le 14 décembre 1637, Monsieur le doyen et Messieurs de l'œuvre apportaient une rose d'or surmontée d'une améthyste et posée sur un pied d'argent doré qui leur avait été remise par l'Evêque de la part de la reine. Le pape Clément XII l'avait envoyée à l'épouse malheureuse de Louis XV, qui en l'abandonnant à la cathédrale, désirait que cette rose fût exposée sur l'autel de la Sainte-Vierge dans la chapelle de Sous-Terre.

En retour, le Chapitre apprenait, le 5 mars 1768, que l'Evêque de Chartres avait administré le saint viatique à la reine dangeureusement malade, ordonnait les prières des quarante-heures pour le rétablissement de la santé de la pieuse reine; plus tard, les lundi 11 et mardi 12 juillet, étaient célébrés des obits solennels avec l'office des morts; un an auparavant, Marie Leczinska avait fait remettre à l'illustre Compagnie, pour être déposés sur la sainte châsse, deux anneaux appartenant à feue madame la Dauphine, l'un nuptial et l'autre de dévotion, portant inscription : *Sanctus Franciscus Xaverius*.

Abbé GUILLON.

LE CHAPELET DE L'ARTISTE

Un des plus grands artistes du siècle dernier, le célèbre compositeur Glück, avait appris les premiers éléments de son art sous les voûtes d'une cathédrale, il fut enfant de chœur dans son enfance. C'était, dit l'historien de sa vie, un enfant chétif, pâle, délicat, que des parents pauvres vinrent présenter un jour au prévôt de la cathédrale de Vienne, afin qu'il fût admis dans les rangs des enfants qui chantent les louanges du Seigneur. Sa voix était si belle, elle avait une expression si pure que, lorsqu'il chantait, la cathédrale se remplissait d'une foule immense qui l'écoutait dans le ravissement. Il est vrai qu'il était impossible d'y méconnaître l'expression d'une âme profondément religieuse. Aussi bien, il grandissait dans l'art autant que dans la piété, et souvent, lorsque l'orgue remplissait les voûtes de ses mélodies, l'enfant était si ému qu'on le voyait répandre des larmes. Pendant les récréations, lorsque ses jeunes camarades se livraient à leurs jeux, on l'avait bien des fois surpris seul, priant et rêvant dans l'église déserte.

Le soir, lorsque le soleil semait sur les dalles les émeraudes des vitraux, l'enfant prosterné devant le tabernacle priait et méditait.

Un jour qu'il avait chanté mieux qu'à l'ordinaire une antienne de Marie, un religieux l'aborda et, les yeux baignés de larmes, le pressa sur son cœur.

— O mon fils, lui dit-il, vous m'avez fait répandre aujourd'hui les plus délicieuses larmes de ma vie. Je n'ai rien pour vous laisser un gage de mon ravissement, mais, tenez, prenez ce chapelet, gardez-le en mémoire du Frère Anselme. Récitez-le tous les jours, au moins en partie, et, si vous êtes fidèle à cette pratique, vous serez aussi cher à Dieu qu'un jour évidemment vous serez grand parmi les hommes.

Glück fut fidèle à son chapelet. Sa famille, trop pauvre, ne pouvait lui laisser continuer ses études. Or, un soir, on frappa à la porte de sa pauvre demeure: c'était un maître de chapelle qui, chargé d'aller recueillir en Italie les œuvres de Palestrina, l'emmena et se chargea de continuer des études si heureusement commencées. Dès lors, Glück marcha à grands pas dans la carrière des arts, mais toujours fidèle aux pratiques de la piété.

A la cour de Vienne, au milieu des amusements, le soir, on voyait l'illustre maëstro s'éloigner et, comme l'aurait fait un prêtre pour son bréviaire, chercher la solitude afin de dire son chapelet. Et lorsque la mort, après une glorieuse vie, vint pour ainsi dire le foudroyer, elle le trouva prêt: il tenait encore dans sa main le pauvre et précieux chapelet de Frère Anselme.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 20 au 27 Octobre.

20, *XXI*e *Dimanche* après la Pentecôte. *Pureté de la T. S. Vierge.* Double majeur. Mémoire de *S. Jean de Kenti* et du dimanche. — A la cathédrale, solennité de la Dédicace.

Un saint Père a dit que Marie était si attachée à la vertu de pureté que, pour la conserver, elle eût été disposée à renoncer même à la dignité de mère de Dieu. C'est ce que l'on conclut de cette question qu'elle fit à l'archange : Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme? et de ces derniers mots qu'elle lui dit : Qu'il me soit fait selon votre parole ! Elle faisait entendre par là qu'elle donnait son consentement d'après l'assurance qu'elle deviendrait mère de Dieu, uniquement par l'opération du S. Esprit. — Indulg, : Ros. viv.

21, Lundi. *S. Pierre d'Alcantara,* de l'ordre des Frères mineurs de la stricte observance (XVIe siècle), remarquable par ses austé-

rités et sa grande expérience des voies intérieures. Après sa mort, il apparut à sainte Thérèse, tout resplendissant de gloire, et s'écria : « O bienheureuse pénitence qui m'a obtenu une si grande gloire ! »

22, Mardi de l'octave de la Dédicace. — Si Dieu veut des temples, observe saint Thomas, ce n'est point pour lui, mais c'est pour nous. Dieu n'a nul besoin d'un abri matériel. Ne possède-t-il pas son paradis, où les anges le servent, où les élus chantent ses louanges, où le *Sanctus* jamais ne s'interrompt, où étincellent toutes les magnificences ? Lors donc qu'il réclame un abri sur terre, c'est uniquement à cause de nous et dans notre intérêt.

Supprimons l'église, nous serons comme des enfants perdus dans l'immensité du désert, et la notion même de Dieu s'effacera bientôt de nos esprits.

23, Mercredi. *Fête du Très Saint Rédempteur.* Double majeur. — Appliquons-nous souvent les mérites du Très Saint Rédempteur, et pour cela, il sera bon de réciter avec piété cette prière de l'Eglise : Seigneur, Fils du Dieu vivant, qui à la sixième heure, pour la rédemption du monde, avez été élevé sur le gibet de la croix et avez répandu votre sang précieux pour la rémission de nos péchés, accordez à nos humbles prières qu'après notre mort nous entrions dans le séjour de la gloire que vous nous avez ouvert par vos souffrances et par votre mort.

24, Jeudi. De l'octave de la Dédicace. — « Moi, disait un protestant au cardinal de Cheverus, si j'avais comme vous, catholiques, le bonheur de croire à la présence réelle de Jésus-Christ, il me semble que je voudrais n'entrer qu'à genoux dans vos églises. »

C'était pour témoigner de leur respect et de leur amour que nos ancêtres ont élevé tant de basiliques où la beauté de la forme répond à la grandeur des proportions. C'était pour imprimer dans les âmes le sentiment de l'infini et un pieux recueillement qu'ils suspendaient à des hauteurs presque incalculables ces voûtes hardies que l'on ne saurait trop admirer, qu'ils prolongeaient ces nefs dont l'extrémité va se perdre dans un jour mystérieux et lointain. Comme leur cœur se traduisait bien dans cette architecture imposante ! comme leur âme s'abîmait devant Dieu dans cette immensité du lieu saint !

25, Vendredi. *S. Crépin* et *S. Crépinien*, martyrs. Mémoire de *S. Chrysanthe* et *Sainte Darie*, martyrs. — On représente ordinairement S. Crépin et S. Crépinien, travaillant par humilité au métier de cordonnier, afin de pouvoir prêcher plus facilement les gens du peuple. Ils sont les patrons de la ville de Soissons, des cordonniers, des corroyeurs, tanneurs et tisserands. — Indulg. : Scap. rouge.

26, Samedi. *S. Raphaël,* archange. Double majeur. Vigile de

S. Simon et *S. Jude*. — S. Raphaël est un des sept anges principaux qui se tiennent sans cesse devant le Seigneur, comme il le dit lui-même à Tobie. Il est un des trois archanges qui sont nommés dans l'Ecriture. Il est le patron des voyageurs, et on l'invoque dans les prières de l'itinéraire, parce qu'il conduisit Tobie et le rendit sain et sauf à son père.

27, *XXII*e *Dimanche* après la Pentecôte.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Ordination. — Mgr l'Evêque de Chartres ordonnera demain dimanche, 20 octobre, deux prêtres : M. l'abbé Charpentier Armand et M. l'abbé Lambert ; et un diacre, M. l'abbé Cuni.

Retraites. — La retraite annuelle est prêchée en ce moment au Petit Séminaire de Saint-Cheron par le R. P. Péroux. — Les Tertiaires de N.-D. du Carmel ont eu leur retraite préparatoire à la fête de Ste Thérèse prêchée par le R. P. Basquin.

Fête d'Adoration mensuelle. — Elle a été célébrée le 10 octobre dans la Chapelle de N.-D. de la Brèche en présence de nombreux fidèles. M. l'abbé Billard, aumônier de la Providence, a donné une très bonne instruction sur l'Eucharistie considérée comme aliment de la vie surnaturelle. Les jeunes gens dont on aime toujours à entendre les chants dans cette gracieuse chapelle ont rehaussé l'éclat de la fête par de mélodies liturgiques bien exécutées.

La Dédicace de l'Église de Chartres. — Nous ne pouvons laisser passer cette solennité sans évoquer ici tous les grands souvenirs que rappelle notre basilique au double point de vue de l'art et de la religion, toutes les merveilles de grâces qui se sont accomplies dans ses sanctuaires, toutes les splendeurs du culte dont elle fut témoin. Six cent quarante et un ans nous séparent de l'époque de sa consécration. Et depuis cette époque, chaque jour y a marqué une nouvelle manifestation de la filiale confiance de chrétiens plus ou moins nombreux envers la Reine de ce temps auguste, comme chaque jour a vu des preuves nouvelles de l'affection de Marie pour ses enfants. Continuons l'hymne de la reconnaissance commencé par nos aïeux, et répétons avec fidélité qui ne se démente jamais : Amour à Notre-Dame de Chartres ! Honneur à son temple !

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières :

Mme la Comtesse Armand de Chabannes née de La Morre, décédée saintement en son domicile à Chartres, 14, rue des Grenets, le 14 octobre, dans sa 89e année, munie des sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques ont été célébrées le jeudi 17 en l'église Saint-Aignan.

L'assistance était considérable. C'était un juste hommage aux vertus d'une grande chrétienne. Son concours donné généreusement aux œuvres générales ou locales de charité, l'exemple continu d'une piété aussi ardente qu'aimable, des écrits religieux d'un vrai mérite littéraire, ont rendu depuis longtemps populaire [et respectueusement sympathique, au pays chartrain surtout, le nom de la noble dame.

Elle a un droit tout spécial aux regrets de la Rédaction de la *Voix de Notre-Dame de Chartres* où tant de bonnes pages ont paru jadis sous sa signature bien connue : C. de C. — C'est à l'édition mensuelle que Mme la Comtesse de Chabannes coopéra si longtemps. Aussi nous réservons au prochain numéro de cette édition la notice que nous devons à sa mémoire.

En attendant nous prions Mlle Marie de Chabannes, fille de la vénérée défunte, ses fils M. le comte J. de Chabannes et M. l'abbé P. de Chabannes, et les autres membres de leur honorable famille, d'agréer nos vives condoléances.

La Cathédrale de Chartres et le monument des Enfants d'Eure-et-Loir. — La Cathédrale de Chartres ne peut rester étrangère à la grande manifestation qui se prépare en l'honneur des Enfants d'Eure-et-Loir. Elle y prend sa bonne part : décorée pour la circonstance de drapeaux aux couleurs nationales et non pas recouverte de ses voiles de deuil, car il s'agit d'honorer nos morts plutôt que de les pleurer, elle recevra avec bonheur ceux qui viendront prier et se recueillir devant Dieu.

De concert avec l'autorité municipale, une messe sera célébrée le dimanche 27 octobre, à midi moins 1/4, pour le repos de l'âme de nos soldats défunts; messe solennelle avec chants exécutés par le Séminaire et la Maîtrise, et une allocution prononcée par M. l'abbé Hervé, aumônier des Mobiles en 1870.

Mgr l'Evêque qui lui aussi a été aumônier pendant cette campagne et a largement payé de sa personne, présidera la cérémonie.

De sa part une lettre d'invitation est adressée à la Municipalité de notre ville et aux Corps constitués. Des places seront réservées à ces Messieurs de même qu'aux Municipalités des communes et aux Sociétés de Vétérans qui en feront la demande à l'avance, en prévenant M. le curé de la Cathédrale.

L'Harmonie Saint-Ferdinand prêtera son concours.

La quête pour les frais de la cérémonie sera faite par Mlles Fessard, Doullay, Piébourg et Gaullier, accompagnées de MM. Durand Félix, Jourdain, Brault André et Lelong André.

FAITS DIVERS

Paroles d'espérance. — S. S. Léon XIII disait dans une audience récente : « Ne parlez jamais de la ruine et de l'anéantissement de la France dans le monde !

« La France nous est nécessaire. Les autres nations sont excellentes ; elles ont leur valeur et leur mérite ; mais la France est notre ressource ; avec son génie, son initiative, sa vivacité, non seulement elle nous fait vivre, mais elle porte Jésus-Christ jusqu'aux extrémités de la terre ; c'est d'elle que nous tenons nos missionnaires, notre argent même ; c'est elle, vous le savez, qui alimente le denier de Saint-Pierre.

« Ne craignez pas de voir la France disparaître du milieu des nations. Elle a de grands besoins et elle passe par de cruelles détresses.

« Je prie Dieu tous les jours pour elle tout particulièrement. A travers ses désastres et ses déchirements, elle remplit encore sa mission. C'est toujours la fille aînée de l'Église.

— Le Pape est fort absorbé en ce moment par la préparation d'une Encyclique sur les questions orientales, qui doit paraître prochainement.

La récitation du chapelet en commun. — Voici une décision de la Sacrée Congrégation des Indulgences, concernant la récitation du chapelet en commun, qui intéresse spécialement les ateliers chrétiens ainsi que les familles et les communautés religieuses où l'on récite en commun le chapelet. Cette réponse tranche une question douteuse ; elle montre que, dans la plupart des cas, les personnes prenant part à la récitation du chapelet en commun peuvent, sans cesser le travail, gagner l'Indulgence de cent jours attachée à chaque grain du Rosaire.

Un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, en date du 22 janvier 1858, permettait déjà aux fidèles de gagner les indulgences lorsque, récitant le Rosaire ou le chapelet en commun, une seule personne de l'assistance tient en main le chapelet, à condition toutefois que les assistants, s'abstenant d'autres occupations, se mettent en état d'unir leur prière à celle de la personne qui tient le chapelet. Or, tout le monde n'était pas d'accord sur le sens à donner à ces mots : « Faisant trève à tout autre soin, prenant une attitude, etc. » Les uns en effet interprétaient ces paroles en ce sens que tous ceux qui récitent le Rosaire doivent s'abstenir de toute occupation même extérieure ; les autres comprenaient ces mots en ce sens que les fidèles doivent s'abstenir seulement des occupations qui empêchent l'attention actuelle à la méditation des

mystères du Rosaire. On a donc demandé à la Sacrée Congrégation quel est le sentiment qu'il faut suivre en ce cas.

La Sacrée Congrégation, après avoir bien mûrement pesé la question, a jugé bon de donner la réponse suivante :

« Les fidèles doivent seulement s'abstenir des occupations extérieures qui empêchent l'attention intérieure nécessaire à la récitation pieuse du Rosaire, prescrite pour gagner les indulgences.

« Donné à Rome, à la secrétairerie de la même Congrégation, le 13 novembre 1893. »

La loi sur les Congrégations et les écoles libres. — Les journaux ont publié la note du Comité de Jurisconsultes démontrant clairement que les écoles libres, dirigées par des membres des Congrégations autorisées, ne sauraient être assimilées aux « Etablissements » pour lesquels l'autorisation est nécessaire. Entr'autres raisons, la note s'en référait aux déclarations si nettes, faites, sur ce sujet à la tribune par M. Waldeck-Rousseau lui-même, à la séance de la Chambre du 18 mars. Voici, extraites du *Journal Officiel*, les paroles si claires, si précises, prononcées par M. Waldeck-Rousseau en réponse à une question posée par M. Denys Cochin, concernant les écoles libres, dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes :

« Ma réponse sera simple et donnera, je pense, satisfaction à M. Denys Cochin. La question est réglée par la loi sur l'enseignement. La congrégation des frères de la doctrine chrétienne est autorisée par une loi. Elle a donc, comme congrégation, la capacité légale et la capacité civile dans les limites déterminées par la loi actuelle.

Elle a, par exemple, un certain nombre de noviciats. Pour fonder un nouvel établissement, elle devra se soumettre aux prescriptions de la loi actuelle. Mais quant au droit d'ouvrir une école, il est réglé par une loi spéciale. S'il s'agit d'une école d'enseignement supérieur, il faut une autorisation. Pour une école primaire, la déclaration suffit et l'école peut être ouverte sous le contrôle de l'Etat. La disposition en discussion n'a rien à voir avec la législation sur l'enseignement à laquelle la loi ne touche pas ». (Très bien ! très bien ! à gauche).

Ainsi donc, « pour l'ouverture d'une école primaire, la déclaration suffit », et la loi actuelle ne touche en rien à la législation sur l'enseignement ». Impossible d'être plus affirmatif et plus net. Soulever donc des difficultés sur ce point, serait faire acte du plus pur et du plus tyrannique arbitraire.

Cercle Catholique des Étudiants de Paris. — (Cercle du Luxembourg), 18, rue du Luxembourg.

Ce Cercle est établi principalement pour les Étudiants inscrits aux Facultés de l'État ou de l'Institut Catholique et pour les jeunes

gens qui viennent à Paris suivre les cours des Écoles supérieures. Ils y trouvent des ressources pour leurs études et pour leurs délassements, en même temps que les moyens de contracter de bonnes relations et assurer ainsi la conservation de leurs principes religieux.

Une bibliothèque, des salons de travail, de lecture, de billard, d'escrime et de conversation, un atelier de peinture et de sculpture, un oratoire, sont ouverts dès le matin jusqu'à onze heures du soir, à tous les membres du Cercle. Des conférences *absolument gratuites* de droit, de médecine, de littérature, de science et de philosophie ont lieu chaque semaine. Des leçons de peinture, de sculpture, de danse, d'équitation, d'escrime, de musique et de chant, sont données à des prix exceptionnels aux Membres du Cercle, qui trouvent des réductions avantageuses chez un grand nombre de fournisseurs attitrés.

La cotisation très modeste de ce Cercle le met à la portée de tous les étudiants qui ne peuvent disposer que d'un faible budget et réalise pour eux une véritable économie. L'Aumônier du Cercle, M. l'abbé Fonssagrives, se tient à la disposition des parents pour leur donner tous les renseignements nécessaires à la bonne organisation d'une vie d'étudiant à Paris.

Les Membres du Cercle ont le droit d'assister aux soirées du Dimanche consacrées à la musique et aux concerts ou soirées dramatiques, qui se donnent dans les salons de leur Association.

Ajoutons qu'une œuvre du dimanche, pour les lycéens internes, existe au Cercle et supplée auprès de ces jeunes gens à l'absence de leur famille.

L'exemption des grands ordres. — On sait que la plupart des grandes Congrégations non autorisées ont leur siège et leur supérieur à Rome. Pour tout ce qui concerne leur vie intérieure, les réguliers (c'est-à-dire les religieux soumis à des règles particulières, Bénédictins, Jésuites, Chartreux, Dominicains, Capucins, Carmes, Eudistes, Rédemptoristes, Maristes, Trappistes, Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu, etc., par opposition au clergé séculier) sont placés sous la dépendance directe du Pape, au lieu de l'être sous celle des évêques. Ce transfert porte le nom d'exemption.

L'exemption s'explique tout naturellement, les congrégations de réguliers étant constituées pour un objet qui ne peut être contenu dans les limites d'un diocèse : apostolat par l'évangélisation en pays infidèles, enseignement, fondation et direction d'œuvres, etc.

Les manifestations extérieures de la vie religieuse des réguliers en tant que ministres du culte sont soumises à la juridiction des évêques, mais leurs couvents jouissent en quelque sorte, à l'égard de l'évêque du diocèse, d'une exterriorialité analogue à celle dont

jouissent les ambassades. On sait qu'une ambassade est considérée comme territoire étranger ; c'est ainsi que, à l'ambassade d'Allemagne, d'Angleterre, etc., à Paris, la police n'a pas le droit de pénétrer, pour procéder à une enquête, à une perquisition ou à une arrestation, ni un huissier pour procéder à une saisie.

Les Congrégations (exception faite, bien entendu, pour les Congrégations diocésaines) sont destinées à servir les intérêts de la religion et de l'Église non pas dans un diocèse, mais dans une nation entière ou dans le monde entier ; il est donc naturel qu'elles relèvent non pas de l'évêque, mais du Pape lui-même, par l'intermédiaire de leur supérieur général. Un prêtre séculier, remplissant un ministère concordataire, ne peut s'absenter de sa paroisse, et encore moins de son diocèse, sans l'autorisation de son évêque. Un Jésuite, un Capucin, un Assomptionniste, que son supérieur général peut, du jour au lendemain, envoyer au bout du monde, ne saurait être astreint à cette obligation.

Apologue. — La situation respective des Congrégations non autorisées et de celles qui ne le sont pas est clairement exposée par la *Semaine de Cambrai* dans l'apologue que voici :

« Un chat prit un jour deux souris : d'un coup de dent, il en tua une — c'est la congrégation non autorisée. — Il s'amusa avec l'autre — c'est la congrégation autorisée. — Il la jetait d'une patte à l'autre comme une balle, la prenait dans ses dents et faisait de joyeuses gambades, puis la déposait à terre où étourdie, terrorisée, elle ne bougeait plus. Le chat blotti sur lui-même, la guettait du coin de l'œil. La souris peu à peu reprenait ses sens et tentait de faire quelques pas ; aussitôt le chat lui donnait un coup de patte et recommençait son jeu cruel. La pauvre souris retombait en catalepsie, s'attendant sans cesse à être croquée.

» Cela durait encore, quand survint un gros chien qui donna au chat une chasse formidable. Minet disparut dans une cave et la souris respira. »

Quand verrons-nous arriver le gros chien, c'est-à-dire le bon chien, c'est-à-dire le bon peuple de France qui, se ressaisissant lui-même, chassera par son vote les Francs-maçons persécuteurs et choisira comme mandataires de vrais amis de la liberté ?

Ainsi soit-il. Mais le bon chien se réveillera-t-il ?

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 26 OCTOBRE 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(4e SUPPLÉMENT D'OCTOBRE)

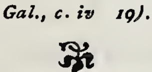
Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)





3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 27 octobre, 22e dimanche après la Pentecôte. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, messe capitulaire (Elle commencera immédiatement sans être précédée de tierce ni de l'aspersion). A 11 h. 3/4, messe solennelle à l'intention des soldats d'Eure-et-Loir, morts pour la patrie. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — Chapelet.

— Jeudi 31, vigile de la Toussaint (Jeûne). — A 3 h., premières vêpres de la fête.

— Vendredi 1er novembre, *FÊTE DE TOUS LES SAINTS*, double de 1re classe avec octave. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 1/2, office capitulaire : tierce, procession, *Grand'messe célébrée pontificalement par Monseigneur*, sexte. A 3 h., none, vêpres de la fête ; vêpres des morts, complies et salut (Monseigneur officiera aussi aux vêpres et au salut). A 6 h., office des morts (matines et laudes).

— Samedi 2, *Commémoration des Fidèles trépassés*, Office à 9 h., Petites Heures. Procession au cimetière, et, au retour, messe de *Requiem*.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 27 octobre, les offices aux heures ordinaires. — Vendredi, fête de la *Toussaint*, à 7 h., messe de communion générale. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres. — Samedi, office des morts : procession et grand'messe.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 27 octobre. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, exercices du Rosaire et salut.— Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 7 h. 1/2, récitation du chapelet. — Vendredi, fête de la *Toussaint*, à 10 h., grand'messe ; à 3 h., vêpres de la fête, vêpres des morts et salut (Aux offices de la Toussaint, quête en faveur des écoles chrétiennes du diocèse.)

BIBLIOGRAPHIE

Études, Revue fondée en 1865, par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. — Sommaire du numéro du 20 octobre 1901 : I. Le devoir de l'heure présente, par Alfred Randu. — II. Poètes, poèmes et poésies, par Victor Delaporte. — III. L'idée du surnaturel. Histoire et théologie, par Jean Bainvel. — IV. L'Aube de Lin (Nouvelle), par Pierre Suau. — V. A la recherche de Tabenne, par Michel Jullien. — VI. Le déclin de l'Empire, par Henri Chérot. VII. Circulaire aux inspecteurs d'Académie, par Georges Leygues, ministre de l'instruction publique. — VIII. Deux documents : Lettres d'un évêque et d'un député, par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier et H. de Gailhard-Bancel, député de l'Ardèche. — IX. Revue des Livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Événements de la quinzaine.

Le Devoir du Chrétien dans les jours d'épreuve et de combat.—Un vol. in-32 de VIII-192 pages, par le P. Ch. Daniel, S. J. — Prix : 0 fr. 80 ; franco, 1 fr. (Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris). Ce livre est appelé à produire des fruits de salut au milieu des épreuves actuelles. Les persécutions n'effrayent pas les âmes qui en sentent tout le prix et sont assez généreuses pour s'engager, à la suite du divin Maître, sur le chemin royal de la souffrance et du renoncement.

N° 34 26 Octobre 1901.

SOMMAIRE

CONVENTION AVEC LA SAINTE VIERGE

DANS LA RÉCITATION DE L'« AVE MARIA ».

Pendant ce mois béni du Rosaire, alors que d'une extrémité du monde à l'autre les lèvres pieuses redisent plus fréquemment la salutation angélique, il nous paraît bon de donner à lire cette CONVENTION entre l'âme fidèle et Marie. La *Couronne de Marie* l'a extraite d'un manuscrit du XVIIIe siècle et l'a publiée en 1891. Nos lecteurs aimeront à la faire LEUR, afin de donner aux *Ave Maria* de leurs chapelets toute la vertu dont ils sont susceptibles.

Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu et Mère de miséricorde, Souveraine, Princesse du ciel et de la terre, ma très chère Mère et bonne Maîtresse, bien que je sois une âme pécheresse, mille fois indigne de vos faveurs, je soupire après Vous, comme après le véritable Refuge des pécheurs, qui ne dédaignez pas l'espérance et l'amour qu'ils ont en vous : c'est ce qui me donne la confiance de vous ouvrir mon cœur et de vous déclarer son ardent désir qui est de vous vénérer, louer et aimer autant qu'une pauvre créature telle que moi peut en concevoir les affections. Je supplie donc très humblement Votre Grandeur d'agréer le pacte ou contrat que je désire passer avec Vous, de la manière suivante :

I. — Toutes les fois que je prononcerai de bouche ou dirai seulement de cœur, *Ave Maria*, je veux vous offrir, par le très doux Cœur de votre Fils, toutes les salutations, tous les honneurs, louanges, hommages et services qui vous ont été rendus par toute l'Eglise, depuis que vous avez été reconnue Mère de Dieu, et tous ceux qu'elle vous rendra pendant toute l'éternité.

Je désire et veux vous offrir chaque fois tout cela, pour satisfaire à tous les services, honneurs, hommages et louanges que moi, pauvre âme pécheresse, dois à Votre Grandeur, et à ceux que vous doivent tous les cœurs ingrats, oublieux de vous rendre ces devoirs.

Je désire qu'au nom de ces mêmes louanges, il vous plaise d'assister de vos célestes consolations tous les pauvres affligés.

II. — Toutes les fois que mes lèvres prononceront *Gratia plena*, je désire offrir à Dieu le Père la conversation très sainte et très innocente de son cher Fils Jésus-Christ, afin de lui rendre grâces de tous les privilèges, grandeurs, grâces, pouvoirs et prérogatives dont il a voulu, ma très chère Mère, vous enrichir.

Je désire offrir en votre Nom, ô ma gracieuse Souveraine et Sainte Dame, afin d'augmenter votre béatitude, toutes les grâces que l'Humanité Sainte de Jésus-Christ a pu contenir en elle-même, toutes les grâces qu'ont possédées et posséderont tous les Saints et Saintes qui jouiront de la gloire pendant l'éternité.

Je veux, par là, vous offrir toutes ces grâces pour suppléer et satisfaire à tous les manquements dont je me suis rendue coupable en résistant à la grâce et aux desseins de Dieu sur moi.

Je veux, par là, vous demander, ô Mère de Miséricorde, le sentiment de cette grâce divine pour moi et pour tous ceux qui ne la ressentent pas.

III. — Toutes les fois que je dirai, de cœur ou de bouche, *Dominus tecum*, je veux offrir en votre Nom, ô ma Dame et Souveraine, tout le fruit des mystères de l'Incarnation, de la Nativité, de la Circoncision, de la Présentation au Temple, de la fuite en Egypte, et toute la sainte Enfance de votre très cher Fils, en actions de grâces du choix que l'auguste et adorable Trinité a voulu faire de vos chastes entrailles pour y abriter Jésus-Christ l'espace de neuf mois, et de l'honneur que vous avez eu de le nourrir de votre lait, et de le voir vous caresser, vous servir, vous obéir, se soumettre à Vous comme votre enfant.

Je veux, par ces paroles, vous offrir, chaque fois, tous les cœurs purs, capables de la possession de Dieu, pour former un cortège d'honneur à votre suréminente pureté.

Je veux vous offrir toutes ces grâces, fruit de la présence de Jésus en vous, pour vous demander, en mon nom et au nom de tous les pauvres pécheurs, le pardon de nos crimes, la grâce de ne plus chasser Dieu de nos cœurs par le péché.

Je veux encore, par là, vous demander, pour moi et pour tous les enfants de l'Eglise, l'habitude de la présence de Dieu qui nous porte au bien et nous détourne du mal.

IV. — Toutes les fois que je dirai, de cœur ou de bouche, *Benedicta tu in mulieribus*, je veux offrir à Dieu en votre Nom, ma très chère Mère, tout le fruit de la Sainte Passion de votre Fils Jésus-Christ, en actions de grâces de toutes les bénédictions que Dieu, pour votre amour et en votre considération, a daigné répandre sur l'Eglise et particulièrement sur les pauvres pécheurs.

Je veux vous offrir cette sainte passion en actions de grâces de la coopération que vous avez apportée et apporterez jusqu'à la fin du monde à l'œuvre de notre salut.

Je veux, par là, vous supplier très humblement de vouloir bien donner aux âmes novices dans la voie de la perfection, l'accomplissement de leurs bons désirs.

V. — Toutes les fois que je dirai, de cœur ou de bouche, *Et benedictus fructus ventris tui*, je veux offrir au Père éternel, en votre Nom, le fruit des mystères de la Résurrection, de l'Ascension, de la Glorification de son fils Jésus-Christ et de la Descente du Saint-Esprit, en actions de grâces pour la gloire et l'honneur que vous, ma chère Mère, avez reçus au ciel en votre glorification et couronnement, et y recevrez pendant toute l'éternité.

Je veux vous faire cette offrande au nom de l'Eglise militante, de l'Eglise souffrante et de l'Eglise triomphante, vous suppliant de perfectionner les membres de la première, de délivrer ceux de la seconde, et d'octroyer, à ceux de la troisième, une augmentation de gloire, de joie et de béatitude.

Je veux, par là, vous supplier très humblement d'inspirer à ceux de vos serviteurs dont les cœurs vous sont étroitement unis et dont l'holocauste vous est agréable, de suppléer à mon impuissance de vous rendre tout ce que je vous dois.

VI. — Toutes les fois que je prononcerai, de cœur ou de bouche, *Sancta Maria Mater Dei*, je veux offrir à Jésus-Christ, votre divin fils, toute la sainteté et perfection par laquelle vous lui avez été si parfaitement agréable.

Je veux, par là, vous offrir, ô ma très chère Mère, l'amour

filial que Jésus-Christ vous a porté, et réciproquement offrir à Jésus l'amour maternel que vous lui avez rendu, et cela en actions de grâce de votre sainteté.

Je veux, par là, vous offrir la sainteté de tous les Bienheureux qui sont et seront à jamais dans la gloire, afin de vous rendre, durant toute l'éternité, gloire, louange, honneur et reconnaissance de ce que vous avez coopéré à leur sainteté et perfection, et particulièrement à mon salut.

VII. — Toutes les fois que, de bouche ou de cœur, je dirai : *Ora pro nobis peccatoribus*, je veux vous offrir, ma très chère Mère, pour l'augmentation de votre joie, toutes les miséricordes que Jésus-Christ a exercées et exercera, jusqu'à la fin du monde, envers les pauvres pécheurs.

Je veux, par là, vous supplier très humblement de faire violence à la bonté de votre cher fils, afin qu'il convertisse à Lui les cœurs rebelles à ses douces remontrances et inspirations, et de lui présenter, à cette fin, toutes les prières et oblations qu'il offre continuellement à Dieu son Père au saint Sacrement de l'autel, en l'état de Victime et de Sacrifice.

Je veux par là, vous recommander les âmes des fidèles retenues au Purgatoire, afin que, bientôt, délivrées par vous, elles puissent louer Dieu dans le ciel.

VIII. — Toutes les fois que je dirai, de bouche ou de cœur : *Nunc et in hora mortis nostræ*, je veux vous offrir, ma très chère Mère, la mort précieuse de votre Fils Jésus-Christ, et, réciproquement, offrir à Jésus votre mort si agréable à ses yeux, afin d'obtenir de Lui et de vous une mort bienheureuse pour moi, pour tous les fidèles et spécialement pour tous les malheureux abandonnés à cette heure suprême.

Je veux, par là, ma très chère Mère, vous présenter la mort précieuse de tous les Saints pour l'augmentation de votre joie.

Je veux, ô sainte Vierge, en saluant avec amour votre sainte image, ou en réclamant votre secours par quelque prière que ce soit, vocale ou mentale, vous offrir, autant de fois, toutes mes pensées, paroles, actions et souffrances, pour vous rendre éternellement honneur, louange et contentement.

Je veux, en vous faisant cette offrande, vous prier de vouloir bien la purifier, bénir et perfectionner selon la très sainte volonté de votre Fils Jésus-Christ.

Voilà, ma très chère Mère et Maîtresse, les souhaits et désirs de votre pauvre servante. Que si le service et l'honneur que je puis vous rendre se peut augmenter, je vous supplie très humblement de le vouloir accroître en toute façon qu'il se pourra ; car telle est ma volonté. Bénissez, Vierge sainte, cette petite convention, et daignez la ratifier par le Cœur très aimant de Jésus, par lequel et dans lequel je vous offre le tout. Ainsi soit-il.

LES CARMÉLITES DE CHARTRES, A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION

Comme complément de nos précédents articles sur la fondation du monastère du Carmel à Chartres, nous sommes heureux de publier le document suivant que nous adresse un confrère érudit :

Les chroniques chartraines confirment en tous points les renseignements palpitants d'intérêt, insérés dans « la Voix » sur les Dames Carmélites à Chartres. Ces saintes filles de la bienheureuse Thérèse de Jésus, de la Congrégation de France, était dûment approuvées et autorisées par le roi : « afin qu'elles aient plus de moyen de vaquer au service divin, et continuer les prières qu'elles font journellement dans leur monastère pour la prospérité de l'État. »

Installées le 2 janvier 1619 dans une maison de la rue Saint-Pierre, au bas du tertre de l'Etape-au-Vin, ces religieuses comparaissaient plus tard devant une commission nommée par le nouvel évêque. La prieure, Geneviève de S. Bernard, et les dames Sœur Marie de S. Jean-Baptiste, Sœur Marguerite de Jésus, Sœur Marie de le Passion, Sœur Suzanne de S. Joseph, Sœur Marie de la Trinité, Sœur Florentine de la Mère-Dieu obtenaient le 3 juin 1620 confirmation de leurs privilèges. Bientôt elles habitaient une maison canoniale, sise rue des Vasseleurs ; le Chapitre la leur avait vendue pour douze mille livres devant Me Pierre Thoret notaire. Après la construction de l'église qui ouvrait dans la rue des Lisses, Sœur Gabrielle de l'Incarnation, humble prieure, faisait, le 4 juillet 1631, un échange de terrain, avec Messire Pierre Guéret, prêtre marguillier. En 1681, le 27 octobre, Mgr de Neuville permettait de construire une sacristie et un oratoire du S. Sacrement, adossé au rond point de la nouvelle église sur un terrain mitoyen avec les Jacobins.

Eglise, sacristie, couvent furent visités, pillés, aliénés à la révolution. L'église conventuelle possédait un superbe et très grand tableau représentant l'Annonciation, et plusieurs tableaux de moyenne grandeur. L'avant-chœur était garni de huit anciens tableaux, mais assez grossiers, au moins d'après l'appréciation de Martin-Aillet, greffier, et René Boisseau, notaire, experts chargés de faire la visite, le 21 juin 1790. La sacristie basse renfermait un soleil de vermeil, une croix d'argent et douze chandeliers de bois argenté. Dans la sacristie haute se trouvaient six chandeliers d'autel, trois calices garnis de leurs patènes, etc. Dans l'avant-chœur l'on voyait une petite chapelle, appelée par les religieuses, « l'ermitage du mont Carmel », elle renfermait seize tableaux, ayant tous rapport à l'histoire de l'ordre de la réforme. L'inventaire des trente-deux cellules a dû être rapidement fait : il est uniforme : « un châlit, une paillasse piquée, une couverture de bure brune, deux draps de serge blanche, un oreiller de laine. »

Si les inquisiteurs s'attendaient à trouver une fortune, ils furent cruellement déçus. En fait de deniers comptant, il n'y avait que sept cent deux livres. Les registres portaient bien, comme dettes actives dues aux religieuses, douze setiers de blé et quatre mille quatre cent quarante et une livres, six sous, quatre deniers ; mais par contre les dettes criardes et passives se montaient à plus de huit mille livres. Déjà donc la richesse présumée du couvent n'était qu'un leurre. Mais ce qui n'était pas une illusion, ce fut la vertu héroïque des respectables récluses. Chargés par délibération du Conseil municipal de Chartres, de faire le récolement du couvent rue Sainte-Thérèse, paroisse Saint-André, les Visiteurs, au moins irréguliers et intrus, rédigèrent ainsi leur déposition : « Le couvent est actuellement composé de vingt-cinq dames de chœur ici présentes, de cinq sœurs de voile blanc ou converses, d'une sœur postulante, de deux tourières libres et sans vœux, et d'une dame pensionnaire volontaire. Le Chapelain est Messire Jeannet, prêtre séculier, l'un des régents du collège. Sur l'interpellation à elles faite, elles ont toutes déclaré être dans la maison de leur propre volonté et qu'elles veulent vivre et mourir sous la règle de leur ordre, et que qui que ce soit ne leur a suggéré une pareille résolution. »

C'était aller au-devant de la confiscation des biens et de

l'exil du personnel. Les dames carmélites n'hésitèrent pas, et le procès-verbal n'accuse aucune défaillance ; on voit que les vénérables religieuses actuelles étaient de bonne et forte lignée : bon sang ne pouvait mentir.

Abbé Guillon.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 27 Octobre au 3 Novembre.

27, *XXIIe Dimanche* après la Pentecôte, semi double. — Mémoire de Sainte Hedwige, veuve. — Sainte Hedwige, tante de Sainte Elisabeth, de Hongrie, épousa Henri Ier, duc de Silésie et de Pologne ; elle éleva ses enfants dans la crainte de Dieu ; ses vertus exercèrent sur son mari une salutaire influence.

28, Lundi. *S. Simon* et *S. Jude, apôtres.* — L'Evangile les appelle *frères du Sauveur.* Après avoir prêché trente ans, ils finirent leur carrière apostolique à Suanyr en Perse. S. Simon fut scié en deux et S. Jude eut la tête tranchée.

Le monde les persécuta et les fit mourir, parce qu'ils dissipaient ses ténèbres par la lumière de l'Evangile. Hommes apostoliques, la persécution sera toujours votre partage. Le sillon que vous creusez, si vous voulez voir la divine semence que vous y jetez, croître et fructifier, doit être arrosé de vos larmes, de vos sueurs, souvent même de votre sang. Jésus-Christ est mort pour le salut des âmes : ne souffrirons-nous pas, nous, pour une si belle cause ? — Indulg. : Bonne mort, Archic. de S. Joseph, Prop. de la foi, Indulg. apost.

29, Mardi. *De la Férie,* ou office vot. des SS. Anges. — N'oublions pas que le mois d'octobre est consacré au culte des anges gardiens. Honorons-les surtout par la fuite du péché si contraire au bienfait de leur présence.

30, Mercredi. *S. Lucain, martyr.* — S. Lucain, d'Aquitaine, vint évangéliser Orléans jusqu'aux environs de Paris. La tradition rapporte que, décapité, il porta sa tête à une demi-lieue de l'exécution. S. Lucain est le patron de Loigny (*Lucaniacum*).

31, Jeudi. *Vigile de la Toussaint,* jeûne. — *S. Quentin, martyr* (303). — *Un ange* brisa ses liens et le conduisit sain et sauf hors de la prison jusqu'au milieu de la ville... 50 ans après sa mort, un *ange* révéla à une pieuse femme l'endroit où son corps avait été jeté dans la Somme ; il y fut trouvé intact. — Demandons par l'intercession de saint Quentin, que Dieu, ayant rompu les entraves des maîtres chrétiens, les conduise au milieu d'une jeunesse docile et avide de la vérité.

1er *Novembre,* Vendredi. *Fête de tous les Saints,* double de 1re classe avec octave. — Le temple païen du Panthéon, à Rome, fut purifié et consacré à Notre-Dame et à tous les martyrs, en 607, par le pape Boniface IV. L'anniversaire de cette dédicace est devenu une grande solennité non seulement à l'église de Sainte Marie-aux-Martyrs (l'ancien Panthéon) mais dans toute l'Eglise. — Ind.: Ros., scap. bleu, Méd. S. Benoît, Sacré-Cœur, Garde-d'honneur.

2, Samedi. *Commémoration de tous les fidèles trépassés.* Fête instituée par S. Odilon, abbé de Cluny, pour les monastères de son ordre, en 998, et devenue plus tard obligatoire pour l'Eglise universelle. — Indulg. : Arch. Purg., S. Cœur, Garde d'hon., Arch. églises pauvres.

3, *XXIIIe Dimanche* après la Pentecôte. *Fête des Saintes Reliques.*

JURISPRUDENCE

A qui le légataire universel doit-il payer un legs de messes?

Un légataire universel, débiteur d'une rente provenant d'un legs autorisé fait au curé avec charge d'une fondation annuelle de messes, doit-il payer les arrérages de ladite rente au Trésorier de la Fabrique?

Le décret qui a autorisé les curés successifs d'une paroisse à accepter un legs grevé de messes ne fait intervenir le trésorier de la Fabrique, au nom de cet établissement, qu'en raison de la charge annuelle incombant au légataire et du bénéfice que les tarifs ou les usages diocésains assurent, en pareil cas, aux Fabriques pour les indemniser de leurs fournitures et de leurs soins. Il en résulte que, malgré l'intervention du trésorier, les arrérages de la rente ainsi léguée doivent profiter intégralement au curé, déduction faite du prix des messes de fondation. Le legs reste donc la possession de la cure et non de la Fabrique: le titulaire ecclésiastique doit refuser toute quittance qui y porterait atteinte ou tendrait à en changer la nature et le titre. Le légataire universel ne peut, valablement, s'acquitter du paiement des arrérages qu'entre les mains du curé, et ne saurait être exonéré de cette obligation que par le rachat de la rente léguée et dans les conditions prescrites par le décret d'autorisation.

Les affiches annonçant des exercices religieux sont-elles soumises au timbre? Quelle est la jurisprudence de l'administration fiscale sur ce point?

R. — Il résulte d'une décision de M. le Ministre des finances, en date du 13 novembre 1881 :

1° Que les affiches se rapportant à des cérémonies ou des prières

ordonnées soit par la loi, soit par le Gouvernement, dans des circonstances déterminées, sont affranchies de l'impôt ;

2° Qu'au contraire, celles contenant l'annonce de cérémonies ou d'exercices organisés en dehors du Gouvernement, par les membres du clergé, sont en principe sujettes au timbre ;

3° Qu'une exception, toutefois, doit être admise en faveur des affiches placardées, soit sur l'édifice où doivent avoir lieu les exercices religieux, soit sur un autre édifice de la même commune consacré au même culte, lorsqu'elles présentent uniquement l'indication de ces exercices, à l'exclusion des mentions essentiellement spéculatives, telles que les prix d'entrée, etc.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Communiqué de l'Evêché. — Mgr l'Evêque de Chartres nous prie de publier dans la *Voix* que ses diocésains pourront, cette année, user d'aliments gras le vendredi, 1er novembre, à cause de la fête de la Toussaint. Cette autorisation s'appuie sur un Décret du Saint-Siège daté du 5 décembre 1894.

Nomination ecclésiastique. — Par décision épiscopale, M. l'abbé Nervé, curé d'Orrouer, est nommé curé de Clévilliers.

— Demain dimanche, la *messe capitulaire*, à la cathédrale, commencera un quart d'heure plus tôt qu'à l'ordinaire ; par conséquent à 10 h. 3/4, l'*Introït*.

Quête de la Toussaint. — Aux offices de la Toussaint, la quête devra se faire au profit des écoles chrétiennes libres du diocèse.

Œuvre des Tabernacles. — M. le Directeur rappelle à MM. les curés que les demandes d'ornements doivent lui être adressées avant le 31 octobre prochain, dernier délai.

La petite cotisation annuelle de 3 fr. doit également être versée sans retard.

Fête de la B. Marguerite-Marie. — Dans la chapelle de la Visitation toutes les fêtes qui rappellent le Sacré-Cœur ont un charme particulier ; la fête de la B. Marguerite-Marie est de celles-là. La glorieuse Visitandine, qu'on a appelée l'Evangéliste du Sacré-Cœur, a du reste, par sa vie maintenant récompensée et son crédit auprès de Dieu, mérité les témoignages de vénération confiante que le public chrétien va lui montrer fréquemment dans cette même chapelle. On y était nombreux le jeudi 17 ; les prières y étaient ardentes et les cantiques agréables. C'était le jour où l'Eglise rappelle le culte dû à la Bienheureuse. L'excellent sermon

de M. l'abbé Le Bel, professeur de philosophie à l'Institution Notre-Dame, a fait sentir aux âmes pieuses les avantages de ce culte, en leur proposant les saints exemples de Marguerite-Marie, modèle d'union au Cœur divin.

Paroisse Saint-Aignan. — La retraite pour les Enfants de Marie et le catéchisme de Persévérance aura lieu la semaine prochaine en l'église de Saint-Aignan. Prédicateur : le R. P. Auguste, de l'ordre des Franciscains. — Ouverture, le lundi 28, à 8 h. du soir. Sermons, le matin à 7 h. 1/2 et le soir à 8 h., mardi, mercredi et jeudi.

Châteaudun ; *Paroisse de la Madeleine.* — Le 18 octobre était le 31e anniversaire de la défense héroïque de Châteaudun contre l'invasion allemande. Il a eu le même éclat que les années précédentes. Nous avons à signaler ici l'office religieux célébré très solennellement à l'église de la Madeleine, et le discours prononcé par M. l'abbé Saigues, ex-aumônier des francs-tireurs.

La Cathédrale de Chartres et le monument des Enfants d'Eure-et-Loir. — Nous répétons l'avis donné dans notre précédent numéro :

La cathédrale de Chartres ne peut rester étrangère à la grande manifestation qui se prépare en l'honneur des Enfants d'Eure-et-Loir. Elle y prend sa bonne part : décorée pour la circonstance de drapeaux aux couleurs nationales et non pas recouverte de ses voiles de deuil, car il s'agit d'honorer nos morts plutôt que de les pleurer, elle recevra avec bonheur ceux qui viendront prier et se recueillir devant Dieu.

De concert avec l'autorité municipale, une messe sera célébrée demain 27 octobre, à midi moins le 1/4, pour le repos de l'âme de nos soldats défunts ; messe solennelle avec chants exécutés par le Séminaire et la Maîtrise, et une allocution prononcée par M. l'abbé Hervé, aumônier des Mobiles en 1870. Mgr l'Evêque qui, lui aussi, a été aumônier pendant cette campagne et a largement payé de sa personne, présidera la cérémonie. De sa part une lettre d'invitation a été adressée à la Municipalité de notre ville et aux Corps constitués. Des places seront réservées à ces Messieurs de même qu'aux Municipalités des Communes et aux Sociétés de Vétérans qui en ont fait la demande à l'avance, en prévenant M. le Curé de la Cathédrale.

L'Harmonie Saint-Ferdinand prêtera son concours. La quête pour les frais de la cérémonie sera faite par Mlles Fessard, Doullay, Piébourg et Gaullier, accompagnées de MM. Durand Félix, Jourdain, Brault André et Lelong André.

A l'occasion de cette solennité nous recommandons de nouveau

l'intéressant ouvrage intitulé : *La Garde Mobile d'Eure-et-Loir et ses Aumôniers, 1870-1871*, par M. le chanoine Provost. — In-8° de 300 pages environ, orné de portraits, de gravures et d'une carte. — En vente, à la librairie Saint-Pierre, 16, place des Halles, Chartres. — Un exemplaire, 2 fr.; sur papier fort, 3 francs.

Petit Séminaire Saint-Cheron. — M. l'abbé Métra, professeur de sciences au Petit Séminaire Saint-Cheron, vient de conquérir, devant la Faculté des Sciences de Paris, le certificat de *calcul différentiel et intégral*. Ce troisième certificat s'ajoutant aux certificats d'*astronomie* et de *mécanique rationnelle*, obtenus par M. l'abbé Métra, lui confère le grade de licencié ès sciences-mathématiques. — Nos plus vives félicitations.

Petit Séminaire de Nogent-le-Rotrou. — La retraite annuelle a été prêchée cette semaine au Petit-Séminaire de Nogent par le R. P. de Bussy, écrivain ascétique bien connu.

FAITS DIVERS

Le monastère, protection pour une cité. — Sous la signature d'un correspondant, que nous avons cru reconnaître comme étant celle d'un diocésain de Chartres, nous avons lu mardi dans le journal *La Vérité*, un très bon article dont nous donnons l'extrait suivant :

« *La Vérité* du 10 octobre, entre beaucoup d'autres, hélas ! narrait l'exode des Carmélites de Niort. Ces quelques lignes, navrantes dans leur concision : « Le Carmel de Niort est vide et fermé », me remirent en mémoire une anecdote au sujet de la restauration de ce monastère par le cardinal Pie, d'illustre mémoire. Un jour, raconte son historien Mgr Baunard, à la suite d'un dîner chez le maire de Niort, dans une nombreuse réunion de prêtres et de laics, l'évêque amena la conversation sur son projet de rétablir ce Carmel fondé primitivement en 1658 et depuis emporté par le torrent révolutionnaire.

Le maire, quoique très homme de bien, ne se rendait pas parfaitement compte de cette utilité : « Monseigneur, demanda-t-il, mais que font ces religieuses ? — Elles prient, elles font pénitence, monsieur le maire, et c'est beaucoup. — Sans doute, mais ne pourraient-elles pas prier à Poitiers aussi bien qu'à Niort ? (C'est de Poitiers que devait partir ce nouvel essaim du Carmel.) — Ah ! non, non, dit l'évêque de son ton le plus fin : les choses ne vont pas ainsi. Assurément on priait de loin pour Sodome, car Loth était parent d'Abraham, et comment supposer que le saint patriarche ne fit pas souvent mention de son neveu dans ses prières, sachant le triste état de la ville où il résidait ? Or, vous savez ce qu'il

advint... Dieu ne se montrait pas pourtant difficile : dix justes eussent suffi : mais il fallait que ces dix justes fussent résidants à Sodome. Ils ne s'y trouvèrent point : vous savez la suite. — Oui, monseigneur, dit le maire, je comprends maintenant et je vous remercie ; faites donc venir vos Carmélites. »

Messes de départ pour les jeunes soldats et l'Œuvre des Scapulaires. — A l'occasion des messes de départ, l'Œuvre des Scapulaires de N.-D. du Mont-Carmel pour les soldats, se recommande à Messieurs les Curés désireux de mettre sous la protection de la sainte Vierge, les soldats qui vont servir la France, et dont l'âme ainsi que le corps seront exposés aux nombreux dangers de la caserne.

Cette Œuvre, qui ne demande qu'à donner entièrement gratis et franco, prie Messieurs les Curés et Aumôniers d'écrire à l'Imprimerie Desclée, 41, rue du Metz, à Lille, en demandant sur une simple carte de visite, le nombre d'exemplaires dont ils auraient besoin, de la brochure qui a pour titre : « *Ce que fait la sainte Vierge pour les soldats qui portent le scapulaire.* »

Cet envoi leur sera fait aussitôt, sans qu'ils aient rien à payer. Il suffit, en écrivant, de donner son adresse et d'employer cette formule : Prière d'envoyer gratis et franco..... de brochures à.... De la part de l'Œuvre des Scapulaires de N.-D. du Mont-Carmel, pour les soldats.

Pour les soldats. — La librairie catholique Emmanuel Vitte, 3, place Bellecour, à Lyon, et 14, rue de l'Abbaye, à Paris, annonce les livres suivants :

Mosaïque facilitant les Retraites et Messes de départ, plan très simple suivi de nombreux exemples et documents inédits et contemporains pouvant servir à toute retraite, avec une lettre de S. E. le Cardinal Coullié, archevêque de Lyon, par l'auteur de la *Pochette du Conscrit français*, gr. in-16 de 230 pp. (octobre 1898). 2 francs.

Cantiques pour Messes de départ (airs connus et faciles). Le cent, 2 francs.

Ajoutons-y cette annonce non spéciale aux militaires : *Notes de pastorale pratique.* Le prêtre et les Œuvres au point de vue paroissial, in-18, 1 franc.

Le P. Dorgère *(Annonce récente).* — Le monument élevé à la mémoire du Père Dorgère, l'héroïque apôtre du Dahomey, sera inauguré à Sainte-Anne d'Evenas (Var), le jeudi 24 octobre prochain.

La cérémonie du transfert du corps au monument sera précédée d'un service funèbre, et le Père Martin, qui fut au Dahomey le compagnon du Père Dorgère, prononcera l'oraison funèbre.

On sait que l'héroïque apôtre mourut des suites des fièvres contractées au service de l'Église et de la France, dans les régions insalubres où pendant de longues années il exerça son apostolat.

Les Congrégations. — On sait enfin que le Parlement aura à statuer sur les demandes d'autorisation des congrégations qui se sont conformées à la loi et qui s'élèvent au nombre considérable de 449 dont 64 de congrégations d'hommes.

Il ne semble pas que la Chambre actuelle puisse être appelée à statuer sur ces demandes, vu la proximité de l'expiration de la législature.

Le dépôt des demandes doit être suivi de diverses formalités : avis des conseils municipaux, enquêtes des Préfets, etc., qui commencent à peine et qui, vu le nombre élevé des congrégations en instance d'autorisation, exigeront un temps assez long, au moins jusqu'à la fin de la présente année.

D'autre part, la Chambre doit se séparer définitivement vers le 15 mars, à raison des vacances de Pâques, de la session des conseils généraux et de la nécessité d'assurer aux députés une période électorale de suffisante durée, les élections devant avoir lieu le premier dimanche de mai.

Il semble donc difficile de faire commencer par une législature à la veille d'expiration de son mandat, une procédure qui devra être interrompue par l'échéance légale, et recommencer entièrement devant la nouvelle Chambre.

Eglise de Sainte-Clotide à Reims. — Son Em. le cardinal Langénieux a dédié à Sainte-Clotide, reine de France, une église qu'il a fait élever à Reims. Le vénérable archevêque a formé le dessein de réunir dans ce sanctuaire les reliques de tous les apôtres de la Gaule et beaucoup d'évêques répondent à son appel en lui offrant des reliquaires contenant de précieuses reliques. Ainsi, Mgr Delannoy, évêque d'Air-sur-l'Adour, vient de faire don à l'église Sainte-Clotilde de Reims d'un magnifique reliquaire renfermant des ossements de saint Sever.

A Sainte-Anne d'Auray. — Nous lisons dans le *Gaulois* :

Mgr l'évêque de Vannes a adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale annonçant un grand pèlerinage d'hommes de tout le diocèse à Sainte-Anne d'Auray pour le dimanche 27 octobre.

Depuis l'inauguration solennelle faite au mois de mars dernier par Mgr de Vannes, depuis la visite de l'évêque de Pékin et la remise de l'ex-voto que nos marins assiégés au Pé-Tang par les Boxers promirent à la patronne des Bretons, un flot croissant de pèlerins a afflué vers le grand sanctuaire : la compagnie de l'Ouest, pour

sa part, en a transporté plus de deux cent mille, et ce nombre doit être élevé à une centaine de mille en plus si l'on compte ceux qui, de la contrée avoisinante, y sont allés par d'autres moyens de transport. — 25,000 hommes, le 27 octobre, juraient devant Sainte-Anne la fidélité au devoir de l'éducation chrétienne de leurs enfants.

Mgr d'Hulst. — On sait que le sculpteur Chaplain a été chargé, par un groupe d'admirateurs de Mgr d'Hulst, de faire le buste du regretté conférencier de Notre-Dame, de l'éminent recteur de l'Institut catholique.

Ce buste, qui sera placé dans la chapelle de cet institut, ancienne église des Carmes, rue de Vaugirard, est encore dans les ateliers du sculpteur, quoique achevé, mais déjà le socle qui doit le recevoir est installé dans la chapelle de la Sainte Vierge. Ce socle représente une chaire artistement ouvragée ayant pour fond une superbe mosaïque dorée.

L'inauguration se fera le mardi 26 novembre, à cinq heures du soir.

Un grand nombre d'évêques, qui doivent assister, le jour suivant, à l'assemblée générale de l'Institut catholique, prendront part à la cérémonie d'inauguration et plusieurs discours seront prononcés.

La Chapelle-Montligeon. — Le 5 novembre, un Père Croisier y sera pour indulgencier, avec les indulgences spéciales que l'on sait, les chapelets envoyés avant cette époque à M. l'abbé Buguet, Chapelle-Montligeon, gare de Mauves-Corbon (Orne).

Revue du Clergé français. Letouzey et Ané, Editeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. — *Sommaire* du 15 octobre 1901. — L'Église russe, par L. Désers. — Le mouvement religieux, par H.-M. Hemmer. — Chronique biblique, par J. Touzard. — Notes sur le surnaturel, par F. Dubois. — *Tribune libre et Documents.* — I. A propos de la loi sur les associations : 1° et 2° *Circulaires du Ministre de la justice et du Ministre de l'instruction publique ;* 3° Mgr Mignot : *La demande d'autorisation ;* 4° *Déclaration des Provinciaux de la Compagnie de Jésus en France.* — II. Le prêtre et les Patronages de Jeunes filles, par G. Schaefer. — Le Célibat ecclésiastique, par E. Faguet. — *Prédication.* — L'immortalité de l'âme humaine ; 2° La Communion des Saints, par P. Dhennin. — Revue mensuelle du monde catholique. — A travers les périodiques. — Bibliographie. — Ouvrages nouveaux.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 9 NOVEMBRE 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

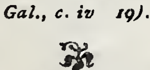
(1er SUPPLÉMENT DE NOVEMBRE)





Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O Vierge immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 10 novembre, 24e dimanche après la Pentecôte, fête de saint André Avellin. — A 7 h., messe pour les concrits qui vont partir très prochainement pour la caserne. — A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — Chapelet.

— Lundi, messes à la Crypte, dans la chapelle Saint-Martin.

— Le jeudi 14, fête de l'Adoration mensuelle à Bon-Secours (Voir à la Chronique).

— Le samedi 16, à 4 h., salut à l'autel du Saint-Cœur de Marie.

PAROISSE SAINT-PIERRE.—Demain dimanche, Anniversaire de la Dédicace des Églises, double de 1re classe. 10 h., Grand'messe. A 2 h. 1/2. vêpres et salut. — Catéchisme.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — 24e Dimanche après la Pentecôte, Anniversaire de la Dédicace des Églises. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres et salut. — Vendredi, à 8 h. du soir, chemin de croix.

ÉGLISE SAINT-MARTIN-AU-VAL (Faubourg Saint-Brice). — Lundi 11, fête de Saint-Martin, fête patronale. — A 9 h., grand messe célébrée par M. le chanoine Goussard. A 3 h., vêpres, suivies du sermon prêché par M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution Notre-Dame, et salut.

Études, Revue fondée en 1865, par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. — Sommaire du numéro du 5 novembre 1901 : I. Le duc de Broglie historien, par Henri Chérot. — II. Le docteur Phobos (première partie), par Pierre Suau. — III. Un Philosophe chrétien. par Joseph Ferchat. — IV. Le Quiétisme : Lettres inédites du frère de Bossuet, par Eugène Griselle, docteur ès lettres. — V. L'enseignement libre. — Notes et Souvenirs, par Paul Ker. — VI. T'ien-Tchou « Seigneur du Ciel », par Henri Havret. — VII. Les réformes de l'enseignement d'après M. Ribot, par E. C. — VIII. Une lettre épiscopale, par Mgr Cotton, évêque de Valence.— IX. Revue des Livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Événements de la quinzaine.

Revue du Clergé français. Letouzey et Ané, Editeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. — *Sommaire* du 1er novembre 1901. — Études historiques sur nos dévotions populaires. I. Le chemin de la Croix, par A. Boudinhon. — Louis Pasteur, par A. Maisonneuve. — Chronique biblique : Théologie du Nouveau Testament, par L. Venard. — Quelques vestiges de Quiétisme dans la piété contemporaine, par L. Lejeune. — Tribune libre et documents. — A propos de la loi sur les Associations : les écoles congréganistes. — Le rôle du prêtre dans les Patronages de Jeunes filles, par Ch. Dementhon. — Les cercles d'études sociales, par Fr. Rerivan. — Prédication. La confirmation, par P. Dhennin. — Les saintes reliques, par E. Cachelou. — L'année liturgique, par J. Bricout. — A travers les périodiques. — Bibliographie.

Le Livre du Mariage et de la Famille, par M. l'abbé F. Lapeyrade, ancien directeur de l'École paroissiale de Notre-Dame des Champs, premier vicaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. 2e édition. Un vol. in-32 de LXXXVII-402 pages Prix : 2 francs. (Ancienne maison Douniol, P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris.) C'est un livre plein de doctrine ; d'après les renseignements de l'Église, il éclaire sur la vocation et sur les devoirs de famille.

SOMMAIRE

MOIS DE NOVEMBRE

Le culte des Morts, autrefois et aujourd'hui

C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour ceux qui ne sont plus, dit l'Ecriture. Il reste, entre eux et nous, des liens que la mort ne rompt pas ; et le culte des morts, que la religion a toujours si bien entendu, est non seulement une dette de cœur, mais encore une dette de justice.

L'Eglise avait vu sanctifier nos deuils. Mais depuis plusieurs années le culte des morts n'est plus ce qu'il était : les pieuses coutumes, les saintes pratiques disparaissent de plus en plus, même dans les familles qui veulent rester chrétiennes.

Autrefois, au moindre danger, selon le conseil de l'apôtre saint Jacques : « Si quelqu'un est malade, qu'on fasse venir un prêtre ! » les parents s'empressaient d'avertir le prêtre ; sa présence n'effrayait point le malade, elle le consolait et le préparait doucement à la mort. Aujourd'hui, n'arrive-t-il pas que le prêtre n'est appelé qu'à l'heure désespérée, où la connaissance éteinte lui permet à peine de risquer un sacrement dont l'efficacité reste toujours un douloureux problème ?

Autrefois, dès que le malade entrait en agonie, la cloche de l'église demandait à toute la paroisse d'implorer pour lui le secours de Dieu, et rien n'était plus commun, alors, que la récitation des belles et touchantes prières des agonisants. Aujourd'hui, dans plusieurs villes du moins, la cloche se tait, et les prières des agonisants sont tombées en oubli. C'est à peine si une voix charitable les murmure au chevet du moribond.

Autrefois, le saint Viatique était porté en grande pompe ; parents, amis, voisins, jusqu'à l'inconnu qui passait, faisaient cortège au Saint-Sacrement ; la chambre était parée, et, près du lit du malade, Jésus retrouvait un autel. Aujourd'hui, il y a des villes où le prêtre s'en va seul, sans bruit, par les chemins détournés, emportant mystérieusement, dans les plis d'un manteau, le Très-Saint-Sacrement, afin de le soustraire à l'indifférence des passants et aux outrages des méchants.

Autrefois, quand la mort avait frappé son coup, la cloche qui avait sonné l'agonie sonnait le trépassement ; et le glas funèbre trouvait écho dans tous les cœurs, les fronts se découvraient, et les lèvres murmuraient un *De Profundis*. Aujourd'hui, la cloche parle encore, mais souvent elle n'excite plus qu'une vaine curiosité. Beaucoup s'enquièrent du nom du défunt ; peu prient pour lui.

Autrefois, l'ensevelissement, la veillée des morts étaient des œuvres pies ; on les faisait saintement, en famille. Aujourd'hui, l'ensevelissement est laissé à des mains mercenaires, et la veillée devient trop souvent, pour ne rien dire de plus, qu'une corvée qui n'a plus aucun caractère religieux.

Autrefois, les funérailles étaient vraiment chrétiennes ; la messe était l'œuvre principale ; on y venait pour prier, on s'y tenait recueilli, laissant aller son âme aux divers sentiments qu'inspirent les chants liturgiques : la crainte, la douleur, l'espérance. Aujourd'hui l'extérieur seul a gardé une forme chrétienne ; l'assistance à l'enterrement n'est plus un devoir religieux ; ce n'est plus pour beaucoup qu'un devoir de convenance imposé par les relations de parenté, d'affaires, de voisinage ou d'amitié ; il suffit de paraître, et c'est assez. La Messe semble devenue une superfluité ; c'est le cortège, l'apparât, la pompe extérieure qui attirent tous les soins. Aussi, à peine le cercueil est-il déposé à l'église que l'on voit ce cortège se diviser en deux parts : ceux qui veulent bien s'unir aux prières de l'Eglise et rester au poste où la famille les a convoqués, et ceux qui ne veulent pas prier, qui désertent ce poste, et s'en vont, au mépris de toute convenance, attendre ailleurs que le prêtre ait terminé ses prières et ses oraisons. N'est-ce pas profondément lamentable ?

Autrefois, à la campagne toujours, souvent aussi dans les villes, le cimetière était à l'ombre de l'église ; on aimait, chaque dimanche, au sortir des offices, à venir s'agenouiller sur la tombe de famille, les morts restaient au milieu de ceux qui les pleuraient, ils faisaient encore partie de la cité, du village, ils dormaient là où ils avaient vécu ; ils assistaient en quelque sorte aux cérémonies sacrées, ils entendaient chanter le *Credo* de leur foi, et, à l'annonce de la résurrection future et de la vie éternelle, leurs os tressaillaient d'espérance. Aujourd'hui, sous prétexte d'hygiène, sous prétexte

que la cendre des morts pourrait nuire à la santé des vivants, le cimetière est relégué à l'écart, loin du temple, loin des vivants ; ce n'est plus qu'un enclos solitaire, triste, silencieux, où les morts semblent deux fois perdus.

Autrefois, nos cimetières étaient catholiques ; l'Eglise pouvait refuser la terre sanctifiée par sa bénédiction à celui qui avait repoussé sa foi et ses sacrements. Il y avait bien, dans le cimetière, une place pour le suicidé et le renégat ; mais elle n'était point bénite et la prière de l'Eglise n'était pas profanée. Aujourd'hui le cimetière est à tout le monde ; la tombe sainte du chrétien cotoie la tombe du libertin sans morale et sans foi ; les insignes de la franc-maçonnerie se dressent insolents en face de la croix ; le baptisé et l'infidèle, le pécheur qui s'est repenti et celui qui a blasphémé jusqu'au bout, celui qu'amène le prêtre au chant des psaumes et celui que traîne le sectaire à l'ombre du drapeau rouge, tous dorment dans la même terre, mêlés dans une indigne confusion.

Autrefois, tout n'était pas fini en sortant du cimetière. Sans négliger le corps on songeait à l'âme ; on ornait la tombe, mais on priait pour le défunt, on demandait à l'Eglise d'offrir pour lui longtemps encore le très saint Sacrifice ; on voyait souvent des fondations de Messes à perpétuité, et la famille se retrouver au pied de l'autel aux anniversaires. Aujourd'hui on croit avoir tout fait en donnant aux morts de pompeuses obsèques, des tentures, des couronnes et des discours ; on croit être quitte envers eux lorsqu'on a couvert les tombes de fleurs, de couronnes et d'inscriptions flatteuses. Mais, hélas ! la pompe des obsèques passe avec le bruit des cloches, les larmes se sèchent, les éloges s'oublient ; au cimetière, les fleurs se fanent, les couronnes s'égrènent, les inscriptions s'effacent, et il ne reste plus à l'âme, qui peut-être n'a point fini d'expier ses péchés, qu'une pierre froide et nue, comme dernier souvenir de cœurs plus froids encore, auxquels elle réclame en vain des prières.

Voilà ce que devient, sous le souffle continu du matérialisme, le culte des Morts. Ces résultats sont bien tristes : et à voir comment l'avenir s'annonce, on peut en présager de plus tristes encore. — Il faut réagir, dénoncer hautement cet abandon des pieuses coutumes de nos aïeux, cette laïcisation de la mort qui tend insensiblement à s'implanter dans nos

mœurs ; il nous faut revenir franchement aux idées et aux pratiques chrétiennes. X.

NOTRE-DAME DE CHARTRES A NSUBÉ (BAS-NIGER, AFRIQUE)

Un roi très chrétien à l'aurore du XX[e] siècle.

Une lettre du R. P. Lejeune, préfet apostolique de la Mission du Bas-Niger, annonçait tout récemment l'élection de Samuel ou Sami Okosi, catéchiste de cette belle chrétienté, comme roi d'Onitsha, la ville reine des bords du fleuve.

Nous reproduisons (1) cette missive si consolante, qui est comme un doux rayon d'espoir pour tous les cœurs catholiques ; et nous sommes heureux de pouvoir la compléter par des détails édifiants sur cette âme d'élite de Samuel Okosi.

Voici la lettre écrite par le R. P. Lejeune au cardinal Ledochowski, l'éminentissime préfet de la Congrégation de la Propagande, le 15 décembre 1900 :

« Eminentissime Seigneur, votre cœur sera rempli de joie en apprenant que le peuple d'Onitsha vient d'élire unanimement pour roi tout puissant, avec droit de vendre ses sujets ou de les libérer, de donner la mort ou la vie, un de nos principaux catéchistes d'Agouléri, Samuel Okosi Okolo. Il y a sept ans, Samuel était protestant évangéliste, et ennemi fanatique de l'Eglise romaine. Nos hôpitaux, nos refuges, nos crèches, notre léproserie, nos villages de libérés, notre charité, l'ont converti, et avec lui le diacre Ephrem, les évangélistes Jacob, Charles et un autre Samuel.

» Pendant sept ans consécutifs, il est resté à Nsubé et à Agouléri.

« Ses concitoyens sont venus le chercher, il y a quatre mois, pour le porter comme candidat en opposition au fils païen de l'ancien roi païen; et le candidat de la mission protestante.

» Selon les lois du peuple d'Onitsha, il ne pouvait être roi ; il devait même être banni, ayant refusé de tuer ses deux fils jumeaux l'année dernière. Malgré la pression protestante, malgré celle de la Compagnie du Niger, malgré sa volonté de n'avoir jamais d'idoles, il a été élu roi, et le Gouvernement l'a confirmé dans ses fonctions.

« Son premier acte a été de donner au Père V..., son confesseur, la grande idole royale : un morceau de bois dont les rois se servaient pour maudire et condamner au supplice de la mort les malheureux esclaves.

» Son second acte a été de placer un beau crucifix — que je lui

(1) D'après l'organe de l'Archiconfrérie de Saint Joseph (Seyssinet, Isère.)

ai donné et qui me venait de l'Œuvre apostolique de Paris — sur son trône, à sa droite, afin, dit-il, que tout son peuple, païens, protestants et catholiques, se prosternent devant le signe de notre Rédemption.

» Quiconque entre chez lui, non seulement fléchit le genou, mais se prosterne le front dans la poussière. Samuel refuse les honneurs pour lui, il les veut pour son Dieu : « *Non nobis Domine, sed nomini tuo da gloriam* ! »

» Son troisième acte a été plus généreux encore. Il nous a donné un terrain sur sa propriété pour bâtir une chapelle et une école qui sont en ce moment en construction. En attendant que cette église de bois soit finie, le catéchisme et l'école se font journellement dans sa maison où 60 à 80 enfants et jeunes gens, esclaves et libres pêle-mêle, reçoivent l'instruction religieuse sous sa surveillance.

» Enfin, le jour même de son élection, il a déclaré les sacrifices finis, les malédictions finies, en refusant de sacrifier une chèvre pour apaiser le fleuve et de se livrer à toutes les pratiques abominables qui accompagnaient d'ordinaire l'élection du roi.

» La grande ville d'Onitsha est toute couverte d'arbres autour desquels on a attaché des chiffons trempés dans du sang. Il y en a des centaines, les uns, plusieurs fois séculaires et immenses, les autres, plus jeunes, plantés l'année dernière seulement. Tous ces arbres rappellent des sacrifices humains. En donnant au Père V... le fameux morceau de bois avec lequel on maudissait et désignait les victimes destinées aux sacrifices, il a, par le fait même, rendu impossible pour l'avenir tout sacrifice.

» Eminentissime Seigneur, je considère cette élection comme la plus belle victoire qui pouvait être remportée ici sur l'esclavage et la barbarie... »

Les notes suivantes, d'un missionnaire qui a vécu longtemps dans l'intimité du nouveau roi d'Onitsha, feront comprendre toute la portée et entrevoir les heureux résultats que cette élection devra avoir dans la suite, Dieu aidant et bénissant les efforts de Samuel Okosi.

Sami avait 24 ou 25 ans quand il fut converti à la religion catholique par le R. P. Joseph Lutz, de sainte mémoire.

La beauté de la religion l'impressionnait dès cette époque ; son plus grand bonheur était de passer de longues heures devant le Saint-Sacrement.

Pourtant, cette ferveur sensible était trop extraordinaire et Sami, dans toute la fougue et l'ardeur de ses 25 ans, eut à soutenir des luttes d'autant plus violentes, que son âme était la droiture même et qu'il avait une conscience des plus délicates. Il était d'ail-

leurs exposé aux attaques incessantes des protestants qu'il avait abandonnés pour se faire catholique ; et pour s'étourdir, il partit un jour pour une expédition au compte de la Compagnie anglaise du Niger, vers la Bénüé et le Tchad.

C'est là que Dieu l'attendait pour tremper son âme par l'épreuve et la souffrance. Perdu pendant longtemps dans d'immenses forêts, épuisé par les fièvres les plus violentes, mais soutenu par son énergie, Sami avait toujours présente à son esprit la pensée de la mort, et dans l'état d'âme où il se trouvait, il souffrait les pires angoisses.

Faisant plus tard allusion à cette époque de sa vie, il s'écriait un jour comme saint Augustin : « Où donc était ma pauvre âme en ces moments-là ! »

Et il était persuadé que Dieu ne l'avait épargné qu'en considération des prières qu'une autre âme d'élite, celle d'Idigo, le chef de la chrétienté d'Agouléri, ne cessait de faire pour lui.

Car, lors du baptême solennel de ce dernier, Samuel Okosi, récemment converti lui-même, lui avait servi de parrain. Aussi Idigo avait-il voué à celui qu'il n'appelait que son « père en Dieu » une sincère et bien chrétienne affection.

Un jour vint enfin où l'on vit reparaître, à la Mission Catholique d'Onitsha, celui que l'on avait cru mort. Vêtu du blanc costume d'Arabe finement brodé, avec ces larges manches que l'on porte habituellement dans le haut-fleuve, Sami, avec sa figure pâle et amaigrie, mais toujours si douce et si expressive, produisait une impression profonde, non seulement au *wharf* ou débarcadère de la ville où il résidait, mais aussi à Onitsha où il comptait de nombreux amis. La gravité de sa démarche, de sa conversation, de tous ses actes, inspirait à tous le respect. Samuel Okosi avait dû prendre là-bas sur les rives de la Bénüé quelque décision irrévocable pour que toute sa conduite fût d'un coup si édifiante, si bien réglée !

C'est de son retour à Onitsha que datent d'ailleurs plusieurs conversions remarquables parmi les protestants. Ceux-ci auraient, paraît-il, acheté le retour de leur ancien adepte à n'importe quel prix, mais Sami déclinait toutes les avances : « Je suis catholique », était sa réponse habituelle.

Chaque matin, il était le premier à l'église où, dans l'attitude la plus humble et la plus recueillie, il restait longtemps en oraison.

Mais ce n'est pas seulement au bon Dieu qu'il témoignait ainsi son repentir et l'ardent désir qu'il avait de réparer le passé. Dans ses rapports avec les Pères, les Frères ou les Religieuses, on devinait que, sous tant de déférence, il y avait un acte surnaturel, et qu'en leurs personnes il honorait Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il était d'ailleurs si délicat que dans la situation précaire où il se trouvait, il ne se serait jamais permis de solliciter le moindre secours de la Mission.

Et pourtant il était sans emploi, et il avait sa famille à nourrir.

Le Père chargé de la station de **NOTRE-DAME DE CHARTRES** à Nsubé lui proposa alors de venir travailler avec lui à la conversion de ses ouailles.

Sami accepta de grand cœur, il en éprouva même tant de joie qu'il disait : « J'aimerais mieux travailler « gratis » pour le bon Dieu que de recommencer ce que j'ai fait, quand même on me donnerait mille livres sterling.

— Non, ajoutait-il, je ne voudrais plus pour rien au monde m'exposer, comme je l'ai fait, à perdre mon âme ! »

Il laissa donc sa femme et son petit garçon, baptisé, âgé d'environ six ans, et vint demeurer à la Mission de *Notre-Dame de Chartres*, comme catéchiste. A Nsubé Sami Okosi montra ce qu'il était : un cœur d'apôtre.

La régularité de sa vie était admirable. Sa charité et sa douceur étaient sans contredit un attrait pour les pauvres noirs de Nsubé et des villes voisines ; on venait le trouver pour résoudre les questions les plus complexes, les *palabres* les dissensions ou contestations de toutes sortes, et l'on s'en remettait pleinement à sa décison.

Porté naturellement par son tempérament énergique et nerveux aux actes d'autorité et de violence, il veillait cependant avec un tel soin sur lui-même que jamais il ne lui échappa un mouvement déréglé : sa douceur même n'était qu'un effort constant sur lui-même, une pratique incessante de la vertu.

Mais, possédant la charité, Sami devait avoir aussi tout le cortège des autres vertus.

Un jeune homme qu'il s'était attaché surtout à former selon lui, et qui continue maintenant son œuvre de catéchiste à *Notre-Dame de Chartres*, disait un jour : Sami, o bu dika momma ! » Sami, c'est comme un ange !

Il avait confié intimement à ce jeune homme, un jour que celui-ci rêvait glorioles et dignités terrestres, qu'il était de la famille du roi d'Onitsha, et qu'il avait un des plus hauts titres de la tribu, mais qu'il n'en faisait point de cas puisque jamais il n'en avait voulu porter les insignes. Ce seul fait montre ce qu'est Sami.

Le moment était arrivé où, sans hésitation, il allait sacrifier tout cela, bien plus, exposer sa vie, pour sauver sa dignité de chrétien qu'il plaçait bien haut, au-dessus de toutes les dignités.

Un jour, un courrier d'Onitsha apporta cette pénible nouvelle : L'enfant de Sami venait de mourir subitement. Une consolation

cependant était mêlée à cette épreuve : sa femme venait de lui donner deux fils jumeaux.

Sami resta quelques instants plongé dans une douleur muette : « Voyez comme Dieu est bon. Il me prend un enfant et m'en rend deux ! »

Il demanda aussitôt au Père la permission de descendre à Onitsha pour assister aux funérailles de son cher petit, « puis, dit-il, j'aurai grandement à faire, et j'ai besoin du secours de vos prières. »

Sami avait pensé, en apprenant la naissance de ses deux jumeaux, à la loi terrible et inexorable qui les vouait à la mort ; il partit avec la résolution de les défendre, s'exposant lui-même à toute la rage des sorciers !

Ce n'est pas tout : il avait un frère aîné, très intelligent, menuisier de son état, homme influent à Onitsha, et considéré comme l'un des plus fervents adeptes du protestantisme. Samuel priait pour lui depuis longtemps, et il pensa que le moment de la grâce était venu.

Quand une semaine après, Sami reprenait le chemin de Nsubé, c'était le cœur débordant de joie et plein d'actions de grâces.

Il avait pu, en huit jours, avant son retour à Notre-Dame de Chartres de Nsubé, assister aux funérailles chrétiennes de son enfant, résister, le premier peut-être, sur les rives nigerriennes, à la loi qui pèse sur les enfants jumeaux, et après avoir mis les sorciers dans l'impossibilité d'exécuter leur triste besogne, fait baptiser ses nouveaux-nés à l'église de la Mission, enfin préparer son frère et toute sa famille à le suivre dans le sein de l'Eglise catholique.

Ces quelques faits nous montrent que Samuel Okosi n'est pas un chrétien ordinaire, et font espérer que son élévation à la dignité royale, loin de diminuer sa ferveur et de ralentir son zèle, sera au contraire un puissant stimulant, et multipliera considérablement ses moyens d'action. Que le Cœur de Jésus, auquel Samuel Okosi a voué la plus ardente dévotion, lui accorde de voir se réaliser les désirs de son cœur, et le Niger alors aura fait vers sa conversion une étape décisive et consolante.

A. Ganot S. Sp., *Missionnaire au Niger.*

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 10 au 17 Novembre.

10, *XXIVe Dimanche* après la Pentecôte. A la cathédrale, *S. André Avellin.* Ailleurs, *Anniversaire* de la *Dédicace* de toutes les *Eglises,* double de 1re classe, avec octave.

S. André d'Avellino, confesseur, ou Avellin, méprisait souverainement les honneurs. On pressa le pape Grégoire XIV de lui donner un évêché; mais le saint qui, même dans les supériorats de sa congrégation des Théatins, se choisissait un de ses disciples pour son propre supérieur, afin de vivre toujours dans la soumission et l'obéissance, refusa entièrement cette dignité. — Ind. : scap. bleu.

11, Lundi. S. *Martin*, évêque de Tours (400). — Couché sur la cendre à son heure dernière, couvert d'un cilice, il priait avec autant d'ardeur que s'il eût été en bonne santé. « Il faut, disait-il, qu'un soldat meure les armes à la main ». Jusqu'au bout, il nous faudra combattre. La pénitence et la prière sont les armes qui nous rendront victorieux. Servons-nous-en jusqu'à nos derniers moments, puisque la persévérance seule emporte la couronne. — Ind.: Sacré Cœur.

12, Mardi. *S. Martin*, pape et martyr. — S. Martin mourut en exil dans la Chersonèse Taurique, par ordre de l'empereur Adrien Constant, après avoir enduré les traitements les plus indignes à Constantinople. Ceux qui souffrent quelques persécutions pour la vérité, doivent s'animer par son exemple à supporter généreusement les peines de leur état, et à attendre avec patience ce grand jour du jugement dernier où les méchants seront châtiés, et où les justes seront récompensés. On représente S. Martin soit en prison, soit debout les mains élevées au ciel et priant dans le lieu de son exil.

13, Mercredi. *S. Stanislas Kotska*, confesseur.— S. Stanislas Kostka reçut plusieurs fois la communion de la main des anges. Un jour qu'il était entré par mégarde dans un temple luthérien, il en sortit vite, et pria N.-S. de ne pas le priver ce jour-là de l'aliment divin dont son cœur était affamé. Un ange descendit aussitôt du ciel et lui mit dans la bouche l'adorable sacrement de nos autels.

14, Jeudi. *S. Brice*, était de la ville de Tours; il fut mis de bonne heure entre les mains de S. Martin. Il profita d'abord des leçons d'un si bon maître; mais bientôt il devint un sujet de scandale par son orgueil et ses emportements. La douceur de S. Martin contribua à ramener Brice de ces égarements, et, à la mort du saint évêque, on ne balança pas à lui donner pour successeur celui qu'il avait lui-même désigné de la part de Dieu.

15, Vendredi. *Sainte Gertrude*, vierge. — Sainte Gertrude s'adonna dans sa jeunesse à l'étude de la rhétorique et de la philosophie ; puis à celle de la théologie scolastique et mystique. Comme elle suivait, pour s'y livrer avec ardeur, un attrait trop naturel, ce qui diminuait la ferveur de sa dévotion, N.-S. l'en reprit sévèrement. Depuis, elle ne trouva plus dans ces études que du fiel et

de l'amertume, et elle était si confuse d'avoir donné place dans son cœur à des goûts qui n'étaient pas purement de Dieu qu'elle ne pouvait se supporter elle-même. — Indulg. : Scap. rouge et scap. de Carmel.

16, Samedi. *S. Didace*, confesseur. — S. Didace ou Diégo, ou Jacques en espagnol, se retira d'abord avec un saint prêtre dans un ermitage où il sé livra aux saints exercices de la pénitence. Désirant mener un état plus parfait, il entra dans l'ordre des Frères Mineurs, et par humilité il ne voulut jamais être que frère laïque ou frère convers.

17, *XXVe Dimanche* après la Pentecôte.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Messe de départ. — C'est demain dimanche, 10 novembre, que les jeunes gens de Chartres, appelés sous les drapeaux, iront ensemble demander les bénédictions du Seigneur et de Notre-Dame, à la cathédrale. Une messe spéciale pour eux sera dite au grand chœur, à 7 h.; une allocution leur sera adressée par M. l'abbé Brunel, vicaire de la paroisse N.-D.

Nous pensons qu'une cérémonie analogue aura lieu en d'autres paroisses du diocèse.

Retraite. — Les élèves de la Maîtrise ont eu cette semaine leur retraite annuelle. Les exercices ont été prêchés à la Crypte par un missionnaire apostolique du clergé d'Orléans, M. l'abbé Bret, ancien élève de la Maîtrise de Chartres. Sa parole pieuse et distinguée a été accueillie avec bonheur par les clercs de N.-D. Le même missionnaire a déjà prêché dans notre diocèse plusieurs retraites, notamment celle de première communion au Pensionnat des Frères de Dreux, l'été dernier.

La fête de S. Charles. — Le grand séminaire était en grande fête le lundi 4 novembre pour honorer son glorieux Patron. Les offices solennels ont été très bien chantés; nous avons été heureux de constater une fois de plus l'application et le succès des séminaristes exécutant les chants liturgiques, selon l'esprit de l'Eglise. — Monseigneur a présidé la cérémonie du soir; avant le salut, M. l'abbé Verret, supérieur du Petit Séminaire de Saint-Cheron, a prêché un beau panégyrique; il a montré dans la vie de S. Charles la parfaite réalisation de l'idéal du sacerdoce.

Chapelle des Sœurs de Bon-Secours. — La fête de l'Adoration mensuelle est fixée dans cette chapelle au jeudi 14 novembre. A 6 h., Exposition du T.-S. Sacrement et première messe. Autres

messes à 7 h. et 8 h. A 4 h., sermon par le R. P. Péroux, mariste, et salut solennel donné par M. le chanoine Genet, supérieur de la Communauté. Indulgence plénière.

Orgères. — On nous annonce que Mgr l'Evêque de Chartres se rendra dimanche prochain 10 novembre, à Orgères, pour y bénir la nouvelle église.

Œuvre dominicale. — L'Association de l'Œuvre du Dimanche aura sa réunion annuelle à la Crypte, le vendredi 15 novembre. A 4 h. Sermon, et ensuite salut en musique.

Les personnes non associées sont également invitées à la réunion.

Mignières. — *Un peuple sans histoire...* est un peuple heureux. L'adage porte à faux quand il s'agit d'un peuple en possession d'un pèlerinage antique, comme celui des Trois Maries, fêté le 22 octobre dernier avec sa splendeur habituelle.

Pèlerins nombreux et recueillis, cérémonies et chants exécutés par les cent orphelins, tout était parfait. L'éloquent curé de Saint-Avit a su, dans une parole imagée et vibrante, complimenter les pèlerins de leur démarche, ajoutant que leur foi était grande à l'instar des malades du temps du Sauveur. Le zélé curé de l'endroit a fait un appel chaleureux pour la construction de l'église future, l'ancienne menaçant ruine. Concurremment avec l'édifice matériel, il se propose, de concert avec un confrère, de publier l'*Histoire de Mignières*, qu'il offrira aux souscripteurs. Avis donc aux personnes guéries par les Trois bonnes Maries de le lui faire savoir, avis aux chercheurs de lui procurer des documents, avis à tous de fournir des subsides.

Mme la comtesse de Chabannes. — On nous écrit :

Monsieur le Directeur,

Aux pages émouvantes publiées par *La Voix* mensuelle de novembre sur Mme la comtesse de Chabannes, il ne sied pas à un rural d'ajouter un souvenir rétrospectif; mais comme ce souvenir est plein de charmes délicieux pour ceux qui en furent les heureux témoins, peut-être les pieux lecteurs ne le dédaigneront pas tout à fait.

Il y a peu d'années, Mme la comtesse de Chabannes, à cause de sa santé, fut obligée de se séparer momentanément de sa chère Madone de Chartres, qu'elle a si bien chantée et si tendrement aimée. Une villégiature lui fut imposée, mais elle sut la choisir dans la banlieue; elle pourrait encore entrevoir ses flèches aériennes, saluer sa mère église : *Mater Ave*.

Au Sud et à quelques kilomètres de Chartres, l'Eure forme une

vallée large et tourmentée, aux excursions recherchées des touristes, aux méandres multiples de nombreux cours d'eau qui sillonnent à travers les prés dépendant jadis de Notre-Dame de Josaphat. Enfant de S. François d'Assise, la pieuse comtesse avait une prédilection pour les beaux sites, créés par le bon Dieu, mais c'était pour envisager les horizons autrement admirables de l'éternelle vie.

Ce qu'elle voulut tout d'abord, ce fut le voisinage d'une église, dans laquelle son âme affamée de l'Eucharistie pût satisfaire ses aspirations légitimes. Circonstance providentielle, une habitation, toute voisine précisément du saint lieu, se trouvait vacante ; ce fut là que de nombreux jours Mme de Chabannes se reposa, dame nature bailla des forces nouvelles à la vénérable octogénaire. Sa chaumière d'emprunt n'était pas un palais ; je ne sais pas si l'ancien bouge et le poteau traditionnel avaient disparu ; mais les goûts de la Tertiaire se plaisaient d'avoir à souffrir quelque chose, pourvu qu'elle ne fût pas éloignée de Jésus-Eucharistique : voilà en effet le voisin qu'elle fréquentait assidûment, j'allais dire du matin au soir.

Soutenue par Mlle Marie, sa pieuse fille, la vénérable mère franchissait assez facilement les quelques pas, séparant sa case d'emprunt de l'église de Thivars ; puis là, un coup installée, la fervente adoratrice passait de longues heures devant l'hôte divin du tabernacle. Il me semble la voir encore, le plus près possible de l'autel, se consumant pour son Jésus dans une action de grâces longuement prolongée de la communion matinale. Son prie-Dieu était placé bien en face du tabernacle ; à sa gauche, elle était éclairée par un magnifique vitrail, dû à la générosité de M. Adrien Tachot, notre aimable châtelain, frappé hélas naguère si soudainement dans la perte de sa chrétienne compagne, mais réconforté par les sympathies universelles qui l'ont entouré dans cet affreux malheur ; cette verrière représente S. Pierre tenant les clefs du Paradis. Que de fois Mme de Chabannes n'a-t-elle pas dû s'en inspirer pour continuer ses pieux colloques avec l'hôte divin, renfermé dans sa modeste prison de bois ! De l'autre côté, elle était protégée par S. Hilaire, statue antique qui n'a certes guère de valeur artistique, mais qui représentait pour elle la vivacité, l'intégrité, la pureté de la foi qu'elle a su si bien conserver. Comme ses stations étaient longues et ferventes devant l'Ami de tous les jours ! Quelle édification pour les paroissiens de voir cette vénérable octogénaire, statue immobile quand elle était à l'église, prêchant ainsi d'exemple ! Quelle foi ! quel amour, quels élans enflammés ! Qui sait si, dans cette église solitaire, où elle était seule avec son Dieu, loin des beautés architecturales, des cérémonies pompeuses, des prédi-

cations éloquentes de S. Aignan, sa paroisse d'adoption, beaucoup de ses écrits onctueux qui nous ravissent n'auront pas été suggérés et inspirés par le grand S. Hilaire ? Se séparer de son Jésus Eucharistique, c'était pour Mme de Chabannes un cruel sacrifice, même quand il s'agissait de recevoir le vénéré Curé de céans, et M. l'abbé Pierre de Chabannes; du moins laissait-elle son ange gardien en fonction de guetteur eucharistique tout près de la statue de Notre-Dame-des-Victoires, inspiratrice de Jeanne la Lorraine.

Puisque j'ai parlé de l'abbé de Chabannes, dont Chartres a pu goûter les éloquentes prédications, il me faut dire quelle impression charmante il laissait dans notre population en contact avec sa distinction et son amabilité. Mais comme nos gens, trompés hélas ! par les mauvais journaux, laissaient tomber leurs grands bras d'étonnement naïf, quand on leur apprenait que ce prêtre était un jésuite ! Appartenir à une famille si honorable, être soi-même si distingué, et avec tout cela, être jésuite, c'était un comble qui les renversait. Ils savent maintenant que le jésuite est comme tout autre prêtre, ami du peuple travailleur des campagnes ; ils savent surtout que Mme de Chabannes, leur compatriote et commensale de quelques mois, a été devant Jésus Sacramenté une deuxième lampe ardente et brûlante. *Exempla trahunt.* Abbé GUILLON.

— Merci à M. l'abbé Guillon pour son édifiant récit commencé sur un ton trop modeste ! Tout ce qui est rural de telle facon, personnes et choses, charme et peut occuper bon rang dans la cité.

FAITS DIVERS

Le Communiqué de l'Evêché de Quimper. — C'est un document qui a paru d'abord dans la *Semaine religieuse* de Quimper et qui occupe depuis bientôt deux mois la presse catholique. A l'exemple d'un grand nombre de *Semaines religieuses* et d'autres *Revues*, nous devons le reproduire. Le voici :

« *Communiqué de l'Evêché.* — Nous nous permettons d'appeler de nouveau l'attention de nos vénérés confrères sur une propagande très active qui se fait auprès des séminaristes en vacances et dont Mgr l'Évêque a entretenu ses prêtres, dans ses conférences, pendant les retraites pastorales.

Il s'agit, non seulement des Journaux la *Justice Sociale* et la *Voix du Sièlce*, qui sont mis à la disposition des séminaristes pendant les vacances, à des prix dérisoires, et dont la lecture ne peut qu'être funeste à la discipline ecclésiastique et à la formation du jeune clergé, mais encore et surtout de certaines correspondances

lithographiées, faites exclusivement pour les séminaristes et qui sont propagées, à l'heure présente, dans presque tous les diocèses de France. Ces correspondances portent des noms différents, mais toutes sont rédigées avec le même esprit; elles s'appellent : *Caritas*, *Trait d'union*, *Lien*, *Chaîne*...

Nous ne mettons pas en cause les intentions des inspirateurs de cette campagne : et cependant nous ne pouvons point ne pas remarquer l'analogie qui existe entre ce travail souterrain et les programmes élaborés, depuis longtemps, dans les loges maçonniques et rapportés dans un journal d'où nous les extrayons :

« S'il est intéressant pour nous d'avoir les *écoles ordinaires*, il paraît aussi très important de gagner *les séminaires ecclésiastiques et leurs supérieurs*. Avec ce monde-là, nous avons la principale partie du pays ; *nous mettons de notre côté les plus grands ennemis de toute innovation* ; et, ce qui est par-dessus tout, avec les ecclésiastiques, le peuple et les gens du commun se trouvent entre nos mains. (Weishaupt.)

« L'*Univers Israélite* (t. V, p. 222) dit que les intérêts les plus sacrés de l'Alliance israélite universelle exigent qu'elle s'occupe des séminaires, particulièrement en France ; « car la France, grâce » à son esprit généralisateur et expansif, peut être appelée à faire, » pour la *synthèse religieuse*, ce qu'elle fit un jour pour la recons- » titution civile et publique du monde. »

Dans les instructions données à la haute vente, sous le pontificat de Grégoire XVI, il lui est fait cette recommandation : « Tendez » vos filets dans les séminaires. Et si vous ne précipitez rien, nous » vous promettons une pêche plus miraculeuse que celle de » Pierre. »

Nous prions nos vénérés confrères d'apporter à la communication que nous avons l'honneur de leur faire la plus religieuse attention, d'observer les séminaristes en vacances dans leurs paroisses, de scruter leur esprit, de surveiller leurs lectures et leurs fréquentations. Il y va du suprême intérêt de l'Eglise. Et s'ils recueillent des observations de quelque importance, d'en tenir compte dans des lettres testimoniales, qu'ils doivent adresser à M. le Supérieur à la rentrée des cours. »

Mgr Dubillard, évêque de Quimper a, paraît-il, appelé sur la question traitée dans le document ci-dessus et sur certaines réponses de journalistes ici en cause, le jugement du Saint-Siège.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 16 NOVEMBRE 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

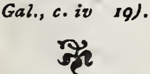
(2e SUPPLÉMENT DE NOVEMBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger
Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.
Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 17 novembre, 25e dimanche après la Pentecôte. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — Chapelet.

— Mardi 19, Sainte Élisabeth de Hongrie, à la Crypte, messe à 6 h., dans la chapelle du T.-O. Franciscain, pour les Tertiaires.

— Jeudi 21, la Présentation de la T. S. Vierge au Temple : offices aux heures ordinaires dans l'église supérieure ; à la Crypte, cérémonie spéciale pour les Clercs de N.-D.

— Jeudi à 4 h., Adoration réparatrice.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, octave de la Dédicace. A 10 h., grand'messe ; à 2 h. 1/2, vêpres et salut. Catéchisme.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 18 novembre, octave de la Dédicace à 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres et salut.

PETIT SÉMINAIRE DE SAINT-CHERON. — Fête de la Présentation, fête patronale, le 21 novembre. Grand'messe à 10 h., chantée par M. le Curé-doyen de la Madeleine de Châteaudun. Monseigneur tiendra chapelle. Allocution par M. le Curé-doyen de Saint-Pierre. Aux vêpres, Rénovation des promesse, bénédiction du Saint-Sacrement à 5 h.

BIBLIOGRAPHIE

Délices et souffrances du Purgatoire, par M. l'abbé Cellier, curé de Mirville, avocat de Saint-Pierre, auteur de plusieurs ouvrages de piété. Prix : 1 f. 25 (Librairie Bourguet-Calas, 28, rue Saint-Sulpice, Paris). — Pour comprendre le titre de ce bon petit livre, où le second mot « souffrances » semblerait devoir exclure le premier « délices », il faut méditer les paroles des saints exprimant l'amour divin qui réjouit les âmes du Purgatoire, sûres de la possession plus ou moins prochaine de Dieu au Paradis, acquiesçant pleinement à la volonté du Maître bien-aimé, désireuses de leur purification complète avant la gloire. — L'auteur a bien présenté ces vérités et tout ce qui constitue la doctrine du Purgatoire.

Le Christ Jésus, Instructions d'apologétique, par M. l'abbé Désers, Curé de Saint-Vincent de Paul. In-18 jésus, 2 fr. 50 (Librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris.) — Après les instructions sur *Dieu et l'homme*, parues l'an dernier, dans lesquelles il élucidait clairement et brièvement les problèmes scientifiques qui se rattachent à ces deux grandes notions, M. l'abbé Désers nous présente une nouvelle série d'instructions d'apologétique sur *le Christ Jésus*. Très clair et très vivant, comme le précédent, ce livre est un plaidoyer où les objections des adversaires sont prises corps à corps, discutées avec science et fermeté par un argumentateur loyal, qui ne se dérobe jamais.— Voici sous quel titre sont groupées ces vingt instructions : *Deux faits à expliquer. — Les sources historiques de la vie du Christ. — La vie du Christ.— La personne du Christ. — Des idées du Christ. — La puissance miraculeuse du Christ.*

Ajoutons que ce volume est préédé d'une approbation toute paternelle de S. E. le Cardinal Richard.

SOMMAIRE

LES NÉCROLOGES D'AUTREFOIS (1)

Si les couvents possédaient le rouleau des morts sur lequel étaient inscrits les frères décédés les églises paroissiales avaient leur nécrologe, sur les diptyques duquel se faisaient inscrire les défunts pour participer aux prières des survivants. J'ai eu la bonne fortune de mettre la main sur un obituaire intitulé « Registre des anniversaires » et datant de 1470. (2) Or ces dix-sept pages latines, écrites par Messire Tiercelin, curé et notaire, sont remplies d'exemples d'un véritable culte que nos aïeux avaient pour les défunts.

On voit des hommes de peine, des tisserands, des carriers, qui « de présent en leur lit malades, sains toutefois d'esprit et d'entendement », ne veulent pas décéder de ce monde sans disposer du si peu de biens qu'il a plu à Dieu de leur donner. Sachant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, et de plus incertain que l'heure d'icelle, ils recommandent leur âme à Dieu, à la glorieuse Vierge, au bienheureux Michel, à leur saint patron, et disposent par testament, en faveur de la fabrique, de leurs maisons, de leurs terres, et parfois de rentes rachetables ou non : il y a toujours cette condition invariable : c'est qu'on célébrera une messe pour le repos de leur âme, à toujours. La révolution, hélas, annula leurs dernières volontés.

La plupart demandent à leur service d'enterrement le plus de messes qu'il se pourra avec vigiles, commendaces : d'autres veulent être inhumés dans l'église, pour être plus près et de Dieu et des survivants. On sait que nos églises n'étaient pas pavées sinon de dalles tumulaires.

Souvent à l'issue du service, célébré à la lumière de nombreux cierges ouvrés, avait lieu la donnée soit en pain soit surtout en blé, afin que les pauvres priassent pour le défunt.

(1) Pour faire suite et servir d'exemple à l'article de « *la Voix* » du 9 novembre 1901. *Le culte des morts d'autrefois.*

(2) Toutes les paroisses avaient leur nécrologe. On peut donc dire : *Ab una disce omnes.*

Son nom était écrit avec grand soin sur le nécrologe, afin que l'anniversaire du décès pût être annoncé au prône, et que les parents et amis ne l'oubliassent pas. Ceux-ci d'ailleurs se faisaient un devoir de demander tantôt un *trentain* de messes, tantôt une messe toutes les semaines un an durant ; les plus pauvres réclamaient un *libera* chaque dimanche au retour de la procession sous le Crucifix.

Et pourtant c'était grande pitié au beau pays de France ! Les Anglais avaient rançonné les malheureux Beaucerons ; il n'est question que de deniers, rarement de sous de Tours ou de Paris. Il faut que le donateur s'appelle Philippe ou Robert de Chartres pour pouvoir assurer sept livres de rente. N'importe ! la foi généreuse de nos pères s'imposera des sacrifices pour procurer aux trépassés des anniversaires : notre modeste paroisse n'en avait pas moins de dix-huit à vingt par mois !

Messieurs de Chartres, la dévotion pour les morts était grande chez vous : « trois crieurs, suivant les bonnes et louables habitudes de tout temps et d'ancienneté, allaient deux fois la semaine vers minuit par les rues de votre ville. Rétribués par les échevins, sonnant avec chacun une clochette, ils heurtaient toutes les portes des habitants afin de les éveiller et émouvoir à prier Dieu pour le repos des âmes des fidèles trépassés (3) ! » Les églises de la Beauce avaient leur nécrologe, tant c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour ceux qui ne sont plus.

Abbé Guillon.

UNE CÉRÉMONIE RELIGIEUSE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Le clocher de l'église d'Ormoy (au canton de Nogent-le-Roi) a été construit en 1726. La pose des premières chevilles de la charpente, fut l'occasion d'une cérémonie religieuse dont les registres paroissiaux d'Ormoy ont conservé le récit suivant, témoignage d'une foi chrétienne qui serait utile aux ouvriers d'aujourd'hui comme à ceux d'autrefois.

« A la garde de Dieu, ce tout puissant architecte et ouvrier de la machine du monde, de la glorieuse vierge Marie et des saints patrons de cette église Saint-Pierre et Saint-Fiacre, se sont recommandés Guillaume La Roche, maître charpentier

(3) Reg. des échevins. 1er décembre 1598.

et entrepreneur de ce clocher, et ses compagnons Jean La Roche et Nicolas Marlet, dit Champenois, avant de lever et monter le d. (1) bâtiment, se sont mis en prières, fait dire et célébrer la sainte messe pour supplier le Seigneur qu'il veuille bien les aider, soutenir et fortifier dans leurs peines et travaux, les préserver de tout péril, accident et danger, et même les défendre par le ministère des anges de ce lieu saint contre la malice de Satan qui voudrait leur nuire et apporter obstacle dans la construction de cet édifice qu'ils ont bâty à la gloire de Dieu, grâce qu'ils espèrent de ce père des miséricordes et que comme ils ont commencé par Luy en l'invoquant de tout leur cœur, ils le finissent aussi par Luy dans la joye et santé, en Luy rendant un million d'actions de grâces.

Après quoy le d. Guillaume La Roche et ses compagnons ont présenté avec concert de violons au Sr Curé et principaux habitans *un plat bassin garni de chevilles* et *d'un maillet*, le tout fleuri de rubans et de fleurs, avec un discours de complimens autant pleins de religion qu'ils l'étaient d'esprit, affin que les premières chevilles étant mises par le pasteur, comme ministre de Dieu, il plût au Seigneur comme la pierre angulaire de l'église, l'être, aussi de ce clocher, le rendre stable et immobile comme une roche, contre toute sorte de vents, foudres, tempéstes et orages qui pourraient être suscitées par les malins esprits ; en reconnaissance de quoy, et pour n'être pas ingrat de leurs honnestetés, le pasteur et les paroissiens (un chacun selon son pouvoir) ont fait des dons et présents, affin de les engager à les d. bien servir.

Le d. acte fait à la sortie de la messe, à la tablette, par le Sr Curé, signé de luy et de ses paroissiens, pour être un exemple à toute la postérité, et que, comme on a fait, ils fassent aussi ; c'est à dire qu'ils aient soin d'entretenir cet édifice ou de le réparer quand il sera dans ses ruines, mais encore plus de l'édifice de leur cœur qui est le temple du St-Esprit et le sanctuaire où il veut être adoré.

O Dieu ! qui êtes par votre miséricorde la force des pauvres charpentiers, faites que ceux-cy qui se confient en vous et qui ont invoqué votre saint nom dans leurs besoins et nécessités, ils en reçoivent toute l'aide et le secours qu'ils en attendent,

(1) Le dit.

qu'ayant travaillé icy bàs à cet édifice de la Jérusalem terrestre, ils ayent aussi travaillé à celuy d'en haut de la Jérusalem céleste qui est d'acquérir le ciel par les bonnes œuvres. Ecoutez, s'il vous plait, nos prières, nous vous en supplions par les mérites de J. C. votre fils qui vit et règne avec vous dans une éternité de siècles. Amen.

J. Benoist, M. Foucault, Pierre Godard, J. Thierrée, Jacques Girard.

G. La Roche
Jean Laroche
Jean Acart

Christophe Genu
curé d'Ormoy. »

M. l'abbé Laya, curé actuel de Néron et d'Ormoy, qui a bien voulu nous donner copie de l'intéressant récit qu'on vient de lire, y ajoute ce post-scriptum.

« Conformément au désir et à la prière du susdit curé Génu, le clocher d'Ormoy est toujours demeuré jusqu'ici stable et immobile comme une roche, résistant à toute sorte de vents tempêtes et orages, soigneusement entretenu et réparé par les habitants de ce village qui viennent encore de le recouvrir à neuf il y a deux ans, en 1902. »

Nous en félicitons ces braves gens et, avec leur excellent curé, nous faisons des vœux pour qu'ils apportent le même soin à l'édifice spirituel: la sanctification des âmes.

LIGUE DES FEMMES FRANÇAISES

Lyon, 29 octobre 1901.

Pour la Patrie et pour la Liberté.

Femmes de France,

Les plus grands périls menacent la patrie et la liberté. Leurs adversaires se proposent de leur porter, aux élections prochaines, le dernier coup. Il nous faut nous défendre. Nous avons signé des pétitions ; les Chambres n'en ont pas tenu compte. Nous sommes cependant la moitié de la population de la France, et quand il s'agit de nos consciences et de nos enfants, il semble que cette partie de la France a le droit de se faire entendre. Puisqu'on ne daigne pas nous écouter, il nous reste d'agir. C'est pour rendre notre action efficace et pour répondre à l'appel jeté vers nous de tous les points de la France, que nous avons constitué cette Ligue.

Son but est de soutenir, aux élections prochaines, avec notre influence, avec notre argent, avec nos sacrifices, les comités et les

candidats qui s'engageront à défendre la propriété, la patrie et la liberté.

Femmes, nous avons le cœur plein de pitié pour la misère des foules, et nous voulons qu'on protège les faibles ; mais nous savons qu'on les trompe, qu'on les fait souffrir et qu'on les pervertit avec des chimères. Nous réprouvons le *socialisme.*

Françaises, nous aimons la France. Il faut qu'elle vive et que son destin ne soit pas confié à ceux qui maudissent la patrie. Nous réclamons des Français pour gouverner la France, et nous réprouvons l'*internationalisme.* Par-dessus tout, nous réprouvons les *sectaires.*

Mères, nous prétendons que nos enfants sont à nous, et non pas aux députés et aux ministres, et que c'est à nous de les élever, de veiller sur leur enfance et leur jeunesse, de choisir leurs maîtres et de former leurs âmes. Pour cette tâche sainte — qui est la nôtre — nous réclamons la *liberté.*

Chrétiennes, nous voulons qu'on respecte notre foi, prêtes à respecter celles autres ; nous voulons que le Christ — que nous adorons, nous — ne soit pas traité en ennemi dans nos lois, et dénoncé à la haine des ignorants par les maîtres du pouvoir. Nous réclamons pour notre foi le respect, et pour nos consciences la *liberté.* Cette liberté nous ne l'avons pas, si l'Eglise ne la partage ; et notre conscience n'est pas satisfaite s'il y a autour de nous des consciences opprimées. Nous voulons que toutes les consciences soient libres sur la terre de France : les fonctionnaires et les religieux ont une conscience, et pour eux aussi nous réclamons la *liberté.*

Arrière les sans-patrie, les socialistes et les sectaires ! Ce sont des malfaiteurs et des tyrans.

Les femmes de France sont pour : *La patrie, la propriété, la liberté.* Et elle se liguent pour les défendre.

Constitution de la Ligue. — Elle comprend deux degrés :

Premier degré. — Font partie du premier degré toutes les Françaises qui s'engagent : 1° à donner au moins un franc pour la caisse des élections législatives de 1902 ; 2° à user de toute leur influence pour faire triompher les candidats décidés à défendre la patrie, la propriété et la liberté.

Second degré. — Font partie du second degré celles qui, acceptant les obligations du premier, s'engagent en outre à recruter 20 nouvelles adhérentes, dont au moins quelques-unes — dix, s'il se peut — pour le second degré.

Fonctionnement de la Ligue. — La Ligue est placée sous la présidence de Madame l'amirale de Cuverville, château de Crech-Bleiz en Penvenan (Côtes-du-Nord). Elle est dirigée par un

Comité siégeant à Lyon par les soins de Mme Jean Lestra, la secrétaire, rue Sainte Hélène, 13. Des imprimés ou tracts seront envoyés de temps à autres aux chefs de listes, pour les tenir au courant du mouvement général de la Ligue, et leur faire les autres communications utiles. Les cotisations devront être envoyées à Madame la trésorière, qui, par retour du courrier, en accusera réception sur une feuille détachée d'un cahier à souche. Elles seront centralisées pour être ensuite réparties, par les soins du Comité, sous forme de subsides, à travers toute la France, selon l'intérêt. Pour les obtenir, les candidats ou comités électoraux devront donner la preuve qu'ils n'appartiennent pas à la franc-maçonnerie, et s'engager par écrit à défendre, conformément à notre programme, la patrie, la propriété et la liberté. Sauf ces réserves, nous ne nous inquièterons pas de leurs opinions politiques.

Mais, par une dernière mesure de prudence, le Comité ne votera les subsides qu'après avoir pris l'avis d'un comité consultatif composé de MM. Flory, avoué honoraire ; Gabriel Perrin, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier ; MM. Auguste Rivet, avocat à la Cour d'appel ; Fernand Saint-Olive, banquier ; Paul Thomasset, ancien notaire.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 17 au 24 Novembre.

17, *XXVe* dimanche après la Pentecôte. *Octave* de la Dédicace de toutes les églises. Mém. de S. Grégoire le thaumaturge. — Parmi les miracles qui témoignèrent de son crédit auprès de Dieu, on a signalé deux déplacements de montagne opérés sur son commandement ; c'étaient là des faits confirmant la promesse de N.-S. dans l'Evangile.

18, *Dédicace des basiliques* de S. Pierre et de S. Paul.

19, Mardi. *Sainte Elisabeth* de Hongrie, veuve. Mémoire de *S. Pontien,* martyr. — S. Elisabeth de Hongrie avait une grande charité pour les pauvres, charité que Dieu récompensa souvent par des miracles ; aucun n'est plus populaire que le miracle dit des roses. Un jour, son mari la rencontrant voulut voir ce qu'elle portait dans les pans de son manteau ; au lieu de pains dont elle s'était chargée, il n'y trouva que des roses, dans la saison d'hiver ; de plus, élevant les yeux, il vit tout à coup apparaître sur sa tête une image lumineuse en forme de croix ; il prit une de ces roses merveilleuses et laissa aller sa sainte épouse ; il continua son chemin en méditant sur ce que Diéu opérait en sa faveur.

20, Mercredi. *S. Félix* de Valois, confesseur. — La nuit d'avant la Nativité de la Mère de Dieu, Félix, qui veillait selon sa cou-

tume, devança l'heure des matines, et entrant au chœur, il y vit la Bienheureuse Vierge revêtue de l'habit de l'Ordre... et accompagnée d'*esprits célestes* vêtus de même. Félix se joignit à eux, et la Mère de Dieu ayant entonné les divines louanges, il chanta tout l'office avec eux. — Demander, par l'intercession de saint Félix de Valois, qu'après avoir, par leur vigilance, mérité les consolations célestes, les maîtres chrétiens soient remplis de courage pour délivrer les intelligences et les cœurs de toute servitude (Œuvre de Sainte Cath. d'Alex.).

21, Jeudi. *Présentation de la T. S. Vierge*; double majeur. — Elle s'offrit et dédia avec tant de ferveur, d'amour et d'humilité, que les anges et les plus hauts séraphins qui se promenoient sur les balustres et galeries du ciel pour la regarder, en demeurèrent tous ravis, s'estonnant de voir qu'en la terre il se pust treuver une créature si pure et si doüée d'une si parfaicte charité et qu'une âme revestuë d'un corps humain pust faire une offrande et oblation si parfaicte et agréable à Dieu (S. François de Sales, sermon sur la Présentation).

22, Vendredi. *Sainte Cécile,* vierge et martyre. — Au temps où vivait sainte Cécile, les Chrétiens avaient continuellement à l'esprit la pensée du martyre. Cette attente formidable ne faisait point fléchir l'âme de Cécile ; mais en attendant l'appel de son divin Maître, elle vivait en sa compagnie par la pensée ; ses entretiens avec lui ne cessaient ni le jour ni la nuit. Ravie par le charme de sa parole intérieure, elle le cherchait à toute heure dans les saints oracles, et le livre des saints Evangiles caché sous ses vêtements reposait continuellement sur sa poitrine. Cécile recevait de ce contact sacré une force invincible, et la vertu des paroles qui sont esprit et vie se communiquait à elle.

23, Samedi. *S. Clément*, pape et martyr (100). Mémoire de *sainte Félicité*, martyre. — S. Clément fut le quatrième vicaire de Jésus-Christ sur la terre et avait travaillé auparavant avec saint Paul à la diffusion de l'Evangile. Le grand Apôtre, faisant dans sa Lettre aux Philippiens, l'éloge de son fidèle coopérateur, déclare que son nom est écrit dans le *livre de la vie*. Puissent notre coopération et notre dévouement à notre chère Œuvre nous mériter de voir le nôtre inscrit en ce livre divin !

24, *XXVIe et dernier dimanche* après la Pentecôte. Fête des *saints patrons* de l'Église de Chartres ; double de 2e classe.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Ferré, Ernest-Armand, curé de Donnemain-Saint-Mamès,

décédé au soir du 13 novembre à l'asile sacerdotal de Bon-Secours. Il y était arrivé le 8 octobre, pour recevoir les soins réclamés par une maladie de phtisie à sa dernière période. Le malade s'est préparé pieusement à la mort en offrant ses souffrances à Dieu et à Notre-Dame et il s'est endormi dans la paix du Seigneur, sous les yeux de ses deux sœurs religieuses de Saint-Paul. — Les obsèques auront lieu à la cathédrale à 10 heures, le samedi 16.

M. l'abbé Ferré est né sur la paroisse N.-D. de Chartres, le 13 décembre 1864. Ordonné prêtre le 30 juin 1889, il a été d'abord vicaire de Maintenon. Il est devenu vicaire de Brou, le 14 novembre 1890; curé de Garancières-en-Drouais, le 4 juillet 1893; curé de Donnemain-Saint-Mamès, le 1er août 1900.

La Messe du départ, que nous avions annoncée pour dimanche dernier, a été célébrée, au grand chœur de la Cathédrale, par Monseigneur. Les jeunes gens appelés au service militaire y ont assisté en grand nombre; beaucoup d'entre eux étaient accompagnés de leurs parents. Après l'Évangile, un des vicaires de la paroisse Notre-Dame, M. l'abbé Brunel, a pris la parole; son discours, bien inspiré par la circonstance, ne pouvait manquer d'émouvoir les futurs soldats, et de susciter ou fortifier en eux des résolutions de vie chrétienne. Le clergé de leur paroisse et leurs familles continueront de les recommander à N.-D. de Chartres.

Civry. — *Cérémonie patriotique.* — Dimanche 3 novembre, avait lieu l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire des combattants de Varize et de Civry, dans les journées des 10, 14 et 15 octobre et 29 novembre 1870. Le matin à 9 heures, un service funèbre a été célébré dans les églises des deux paroisses. On nous a dit qu'à Civry un groupe d'une quarantaine d'hommes se réunirent sur la place et se rendirent en corps à l'église décorée à cette occasion de trophées de drapeaux, montrant par là qu'on peut être à la fois chrétien et patriote.

La fête de S. Martin. — Elle sera célébrée, demain dimanche, dans plusieurs églises du diocèse qui ont S. Martin pour patron; elle l'a été, lundi dernier, dans l'église de Saint-Martin-au-Val, à Chartres. Les habitants de l'hospice Saint-Brice: religieuses, vieillards, jeunes filles et jeunes garçons hospitalisés, composent toujours là une nombreuse assistance; lundi s'étaient jointes à eux beaucoup d'autres personnes de la ville. Plusieurs ecclésiastiques étaient au sanctuaire. Les cérémonies ont été solennelles et les mélodies liturgiques très bien chantées. Un chanoine officiait; Monseigneur a tenu chapelle aux vêpres. Après le *Magnificat*, le prédicateur, M. l'abbé Tissier, a vivement intéressé son auditoire par des considérations édifiantes et pratiques tirées de la vie de saint Martin.

Orgères. — *La nouvelle église.* — *Bénédiction solennelle.* — Dimanche dernier, 10 novembre, a eu lieu à Orgères, en présence d'une affluence considérable, la bénédiction solennelle de la nouvelle église que la municipalité vient de faire construire sur le bord de la route de Fains entre l'hospice et le pays. L'ancienne église était devenue si misérable que le chœur avait dû être interdit au culte, il y a deux ans, par l'autorité diocésaine.

L'édifice nouvellement construit se compose d'une nef rectangulaire et de deux chapelles latérales formant transept; l'une des grandes baies qui l'éclairent est déjà décorée d'un beau vitrail sorti des ateliers de M. Lorin. Un gracieux clocher surmonte la porte d'entrée.

Le soin de l'ameublement était laissé au curé de la paroisse, M. l'abbé Desjouis. Avec les ressources qu'ont su lui procurer surtout des zélatrices dévouées, il a fait élever dans le sanctuaire un maître-autel du meilleur goût et une balustrade en pierre très distinguée. La chapelle de la Sainte Vierge a aussi un fort joli petit autel, trois statues et un confessionnal gothique. Ces œuvres d'art font honneur à la maison Blondeau et Sénard, de Paris. — Les bancs rajeunis, ont pris place dans la nef; ils y font bonne figure. A la satisfaction de tous, on s'occupe du chauffage.

Mgr Mollien, évêque de Chartres, a présidé la cérémonie. L'accompagnaient: M. le vicaire général Fournier, M. le chanoine Renard, supérieur du grand séminaire, M. le chanoine Theuré, curé de Loigny et plusieurs autres ecclésiastiques. Après la récitation des prières liturgiques, une grand'messe a été chantée par M. l'abbé Bouvet, directeur au Grand-Séminaire. L'allocution de M. le Curé d'Orgères et la parole épiscopale qui lui a répondu en le félicitant du bon résultat de son entreprise et de son labeur, ont fait sur l'assemblée la plus heureuse impression.

Pendant la cérémonie, un *Kyrie* de J. Franck, le *Sanctus* de Beethoven et le *Laudate* de Gounod ont été exécutés d'une façon parfaite par un chœur d'élite, formé pour la circonstance de voix fraîches et sonores et de barytons discrets. Une artiste de talent, professeur à Paris, douée d'un très bel organe, a fait preuve d'une grande science musicale en interprétant avec âme un *Ave Maria* très pieux, l'*O Satutaris* de Lefébure et un *Agnus Dei* de Bizet. L'harmonium était tenu par M. l'abbé Marcigné, maître de chapelle à l'Institution Notre-Dame.

Des vêpres solennelles, précédées d'une procession du Saint-Sacrement, ont terminé la fête. On a beaucoup aimé le chant des psaumes en faux bourdon et, un salut, l'*Ave Maria*, de Chérubini, un *Tantum* de Gluck et le chœur de sortie.

LES ALMANACHS. — **Le Messager de la Beauce et du Perche**, 51e année, 1902, va paraître dans une huitaine de jours. Il se présentera aux lecteurs avec les mêmes attraits qu'on lui connaît depuis plus d'un demi-siècle; le public lui fera certainement le même accueil. Les almanachs à propager sont tout d'abord ceux qui mêlent aux récits amusants des leçons ou des conseils utiles; sous ce rapport, comme en ce qui concerne la variété et l'originalité des dessins, le **Messager** a une réputation bien méritée et qui grandira encore si les amateurs de bonnes lectures consentent à le faire connaître.

Nous ne pouvons signaler à l'attention de nos lecteurs tous les almanachs dont l'annonce figure dans les meilleures revues catholiques. Le nombre s'en accroît chaque année. En voici un toutefois que nous ne pouvons passer sous silence aujourd'hui, vu la classe particulière de lecteurs qu'il attend :

L'*Almanach des enfants de chœur* et des *Adolescents Pieux*, illustré de 36 gravures dont 8 hors texte. Un exempl. 50 cent., port 0,15 ; chez l'éditeur, M. Paquet, 46, rue de la Charité, à Lyon; chez Denis Rathon, 34, rue Bonaparte, Paris, et toutes les librairies catholiques. — Dédié aux cent mille enfants de chœurs, élèves des séminaires, maîtrises, écoles cléricales, etc., cet almanach en est à la *huitième* année de sa publication. Intéressant par des détails peu connus, des renseignements liturgiques, des textes tout embaumés de joie spirituelle, de piété naïve et de bon exemple, il inspirera aux jeunes clercs des pensées en rapport avec leurs angéliques fonctions.

FAITS DIVERS

Demande pour emploi de sacristain. — On nous prie d'insérer l'annonce suivante : Un homme marié cherche place de sacristain. Bonnes références. S'adresser à la *Semaine Religieuse*.

Quimper. — Son Excellence le Nonce apostolique se trouvait dernièrement à Quimper pour l'inauguration de grandes orgues de la vieille basilique de Saint-Corentin.

Mgr l'Evêque de Quimper a conduit son hôte illustre au Grand-Séminaire. Entre autres choses, Son Excellence a dit :

« Parfois les « jeunes » se laissent entraîner par le désir de la nouveauté. « Il faut être de son temps », dit-on. Hélas ! la maladie dont souffre l'humanité est-elle « quelque chose de moderne » ? Donc, il serait téméraire et insensé de « chercher les remèdes en dehors de ceux que le médecin éternel a lui même iudiqués »..... Et pour l'application de ces remèdes, la science théorique ne suffit pas : il faut de la prudence, de la discrétion, il faut cette sagesse

pratique que vous trouverez dans les conseils de vos aînés, des anciens, à qui Dieu donne, avec l'âge, l'expérience. »

Son Excellence termina par ces mots qui, comme ceux qui précèdent, ne sont pas, dans les circonstances actuelles, sans signification.

« Je vais vous donner ma bénédiction en même temps que votre évêque, dont le cœur bat à l'unisson du mien, pour *la doctrine* comme pour la direction de son clergé.

Dévotions nouvelles condamnées. — Dans une de ses dernières séances, le Saint-Office a condamné deux dévotions nouvelles.

La première est celle de la *Main Puissante* de Notre-Seigneur. Elle consiste dans des images et médailles qui représentent une main ouverte, avec une plaie à l'intérieur, et sur les doigts, les images de l'Enfant-Jésus, de la Sainte Vierge, de saint Joachim et de sainte Anne.

La deuxième dévotion porte le nom de la *nouvelle Croix de l'Immaculée Conception.* C'est une médaille en forme de croix, portant l'image, non de Notre-Seigneur, mais de Marie Immaculée d'un côté, et de l'autre, l'image des Sacrés-Cœurs avec le monogramme de la Sainte Vierge.

Le clergé aux obsèques. — Le tribunal correctionnel de Brioude a eu à juger en appel, une affaire fort intéressante. Le curé et le vicaire de Saint-Florine avaient été condamnés par le juge de paix d'Auzon à 3 francs d'amende pour chacun des soixante-huit procès-verbaux qu'ils avaient encourus, en accompagnant les enterrements revêtus de leurs habits sacerdotaux malgré l'interdit municipal.

Défendus par Me Salvy, du barreau de Riom, le clergé de Sainte-Florentine a obtenu gain de cause ; le jugement du juge de paix d'Auzun a été reconnu illégal et rendu contrairement aux décrets et lois réglementant la liberté des funérailles.

Le Vendredi Saint à bord. — Une pétition, revêtue de huit mille signatures, a été remise par M. de L'Estourbeillon, député du Morbihan, à la Chambre, pour demander le rétablissement des cérémonies du vendredi saint à bord des vaisseaux de la marine de l'Etat.

Le catéchisme à la messe. — Mgr l'évêque d'Angoulême adresse à son clergé une lettre circulaire sur les œuvres diocésaines.

Nous en détachons ces passages :

« Combien nous serions heureux de vous voir tous les dimanches le catéchisme à la messe, en interrogeant les enfants sous l'œil de leurs parents, et en leur faisant dire de leur bouche ingénue les

vérités que les parents écouteront plus volontiers parce qu'elles viendront de ces jeunes prédicateurs ! Qui sait même si quelques-uns n'assisteront pas à la messe, attirés par le plaisir de les entendre ? Nous ne connaissons pas de prônes plus utiles, et certains diocèses, qui ont encore conservé une foi assez vive au milieu du naufrage universel, l'attribuent à ce catéchisme fait avec intelligence à la messe paroissiale. »

On sait que, depuis longtemps, l'usage de faire le catéchisme tous les quinze jours existe dans le diocèse de Besançon.

Monument à un prêtre ingénieur. — Une intéressante cérémonie vient d'avoir lieu à Quillan (Aude). On a inauguré une statue élevée à un modeste prêtre, Félix Armand, qui, il y a cent ans environ, entreprit le percement des gorges de la Pierre-de-Lyon et du plateau de Quillajou et fit cesser de la sorte l'isolement du pays. Félix Armand, né à Quillan en 1742, est mort en 1823, après avoir employé sa fortune à son entreprise, qu'il put mener à bien, grâce à l'appui des pouvoirs publics, qui l'encouragèrent et l'aidèrent. Le prêtre ingénieur est présenté debout, en soutane, d'une main tenant un pic, et de l'autre montrant la voie tracée par lui.

Dévouement Sacerdotal. — On annonce que M. l'abbé Hervieux, aumônier de l'hospice de Louviers, vient de mourir de la variole noire qu'il avait contractée au chevet d'un malade. Cette noble victime du devoir et de l'héroïsme chrétien n'apaisera pas la rage sectaire de la commission du budget, qui après avoir voté la suppression des aumôniers de lycée, manifeste de nouveau son intolérance en votant la suppression des aumôniers de la flotte.

Saint Jean-Baptiste de La Salle. — On vient de placer dans la basilique de Saint-Pierre, à Rome, un groupe monumental représentant le bienheureux de La Salle, fondateur de l'ordre des Ecoles chrétiennes, instruisant plusieurs enfants.

L'œuvre qui mesure près de sept mètres de hauteur, est due au statuaire César Aureli. Elle a coûté la somme de 30.000 francs. De nombreux invités ont assisté à la mise en place de ce monument, dont l'ensemble a produit une réelle impression de beauté artistique.

La figure principale mesure une hauteur de cinq mètres ; celle des enfants trois mètres quarante. Le groupe se trouve à gauche en entrant dans la basilique, entre la chapelle du Saint-Sacrement et la statue de saint Sébastien.

Arrivée à Paris des jeunes servantes venant de la province. — On sait à quels dangers et à quelles déceptions sont exposées les jeunes filles venant de la province à Paris pour y trouver les places de servantes.

L'hôtel garni, l'offre de places suspectes, l'appui perfide d'œuvres sectaires, leur font courir les plus graves périls dès la première heure de leur séjour dans la grande capitale. Ces périls se multiplient de jour en jour.

Nous croyons rendre service à ceux qui ont charge d'âmes en leur indiquant les moyens de les conjurer.

Plusieurs œuvres catholiques se sont préoccupées de remédier à cette désolante situation.

Signalons, en particulier, l'Institut des religieuses servantes de Marie, fondé spécialement à cette intention. Il possède trois maisons, qui, depuis longtemps, rendent de précieux services aux différents quartiers de Paris. Dans chaque maison, on s'efforce de suppléer la famille absente : moyennant de légères rétributions, on héberge les jeunes filles lorsqu'elles arrivent, lorsqu'elles sont malades, lorsqu'elles sont sans place. On les aide gratuitement dans leur placement, et on leur procure d'honnêtes récréations chaque dimanche.

Un aumônier est attaché à chaque résidence.

MM. les Curés, Aumôniers et Directeurs d'œuvres catholiques peuvent, en toute confiance, adresser leurs protégées aux excellentes religieuses dont nous parlons. Leur œuvre est complètement approuvée par l'Archevêché de Paris ; elle a eu pour supérieurs : Mgr de la Bouillerie, M. le Rebours, curé de la Madeleine, et en ces derniers temps, elle a été confiée aux curés de Saint-Sulpice. — (Adresse des trois maisons : Rue Duguay-Trouin, 7, pour les quartiers de Saint-Sulpice de N.-D.-des-Champs. de Sainte-Clotilde.— Rue Nicole, 62 et Rue du Faubourg Saint-Honoré, 248, pour d'autres quartiers.

Paris. — C'est un discours très instructif, qui a été prononcé à Paris, par l'avocat-général à la Cour de cassation, à l'occasion de la rentrée des cours et tribunaux,

« Longtemps, a-t-il dit, de bons esprits avaient espéré que l'instruction, par laquelle le gouvernement fait tant de sacrifices, moraliserait l'enfance. Il n'en a rien été...

« Hélas ! dans les milieux pauvres et surtout dans les grandes villes, la famille est souvent désorganisée. Le divorce, entré dans les mœurs et facilement prononcé par les tribunaux, atteint cruellement l'enfance ; l'union libre prend de plus en plus la place du mariage régulier. Quel spectacle pour l'enfant que celui de ces unions sans lendemain ! L'alcoolisme fait des progrès incessants ; la misère, fruit de l'inconduite et parfois aussi de la maladie et du chômage, est mauvaise conseillère ; nombreux sont les parents qui exploitent l'enfant et le dressent à l'exercice de métiers interlopes. »

Sœur Irène. — On annonçait naguère dans les journaux, en quelques lignes, la mort de Sœur Irène, née Marie-Catherine Rousselot, supérieure de l'hôtel mixte de Remiremont.

Sœur Irène dirigeait au moment de la guerre les hospices de Pont-à-Mousson ; elle organisa dans les monuments publics des ambulances où furent soignés plus de 3,000 blessés, et c'est par ses soins que les soldats qu'elle parvenait à guérir rejoignaient les combattants.

— Je ne suis qu'une femme, disait-elle, mais je veux vaincre à ma manière.

Traduite pour avoir fourni des déguisements à des prisonniers français devant un Conseil de guerre allemand, Sœur Irène subit un interrogatoire de plus de cinq heures. Sa défense ayant vivement impressionné les membres du Conseil, l'un deux, plus féroce que les autres, s'écria :

— Qui vous dit qu'elle ne nous ment pas?

Sous cette apostrophe, Sœur Irène se redresse et riposte en allemand :

— Vous saurez, Monsieur, qu'une Sœur de Charité n'a jamais menti !

Cette fière replique décida du jugement, et le Conseil de guerre déclara qu'il ne pouvait rien reprocher à Sœur Irène.

La pieuse et vaillante Sœur a demandé qu'aucun discours ne fût prononcé à ses obsèques : « Je n'ai jamais fait que mon devoir, disait-elle, et ne suis qu'une pauvre religieuse. »

Humilité et héroïsme, telles sont les belles vertus qui auréolent le front de nos Sœurs de Charité (*La Croix*).

DERNIÈRE HEURE. — Communiqué de l'Evêché. — *Il paraît opportun de rappeler l'avis donné, il y a quelques années, au clergé diocésain, par Mgr l'Evêque de Chartres, relativement aux religieux et religieuses étrangers au diocèse et quêtant pour les œuvres de charité.*

MM. les prêtres, et autres personnes soumises à la juridiction épiscopale, sont invités à n'accueillir favorablement ces sollicitations, que dans le cas où elles sont appuyées d'une autorisation signée de Mgr l'Evêque ou d'un vicaire général, et datée de l'année courante. On est également prié de ne donner l'hospitalité à ces quêteurs ou quêteuses, qu'après avoir constaté qu'ils sont munis de cette autorisation.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 23 NOVEMBRE 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE NOVEMBRE)



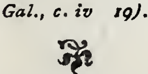


Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).

J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)




3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O Vierge immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.



Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 24 novembre, 26e et dernier dimanche après la Pentecôte, fête des S. S. Patrons de l'Église de Chartres, double de 2e classe. A 9 h., messe de paroisse. — A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — Chapelet. — Jeudi, à 4 h., Adoration réparatrice.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 24 novembre, fête des Saints Patrons de l'Église de Chartres. A 10 h., grand'messe ; à 2 h. 1/2, vêpres, sermon, salut.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain 26e Dimanche après la Pentecôte, fête des Saints Patrons de l'Église de Chartres. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, sermon et salut solennel.

— Lundi 25, *messe à 7 heures*, avec chants et allocution, en l'honneur de sainte Catherine.

OEUVRES DES PAUVRES MALADES. — Un sermon de Charité, en faveur de l'Œuvre des Pauvres Malades des paroisses Saint-Pierre et Saint-Aignan, sera prêché en l'église Saint-Aignan, par le R. P. Auguste, des Frères Mineurs, le dimanche 24 novembre 1901, entre vêpres et complies.

La quête sera faite par Mme Besnard-Larpenteur, rue St-Michel ; Mme Courage, rue de la Tonnellerie ; Mme Desvaux, rue St-Pierre ; Mme Moissenet, rue de Bonneval ; Mme Mellot, rue du Petit-Change ; Mme Rousseau-Lenvoizé, tertre Saint-Aignan.

BIBLIOGRAPHIE

Revue du Clergé français, Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris, Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. Sommaire du 15 novembre 1901 : La règle de Foi dans les trois premiers siècles, par V. Ermoni. — Une forme flamande de vie religieuse. Les Béguinages, par S. Verret. — Chronique littéraire : « Les Oberlé », « Un vieux Célibataire », par C. Delfour. — Le mystère de l'Annonciation dans la peinture, par F. Martin. — Tribune libre et Documents. — « Mon nouveau vicaire » : L'hérésie du succès facile. — La « nécessité » du surnaturel, par Gayraud. — Prédication. Plans d'instructions : 1o pour le 1er dimanche de l'Avent ; 2o pour la fête de sainte Catherine, par J. Bricout. — Actes récents du Saint-Siège, par A. Boudinhon. Revue mensuelle du monde catholique. — A travers les périodiques. — Bibliographie. Ouvrages nouveaux. — Tables.

Méthode pour converser avec Dieu, suivie du Bon emploi du temps, par le R. P. Michel Boutauld, S. J. Septième édition publiée par le P. A. Carayon, S. J. Un vol. in-32 de VIII-208 p. Prix : 0 fr. 80 ; franco, 1 franc. (Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris. — A Chartres, Librairie Saint-Pierre, place des Halles.

Petit Directoire de La Religieuse, pour 1902 (12e année (Brochure in-18, forte couverture. Prix : 0 fr. 35 (Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, et dans toutes les librairies. — Le thème choisi, en 1902, pour ce charmant agenda bien connu, c'est : **La Simplicité.**

SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE L'ÉVÊCHÉ. — Il paraît opportun de rappeler l'avis donné, il y a quelques années, au clergé diocésain, par Mgr l'Évêque de Chartres, relativement aux religieux et religieuses étrangers au diocèse et quêtant pour les œuvres de charité.

MM. les prêtres, et autres personnes soumises à la juridiction épiscopale, sont invités à n'accueillir favorablement ces sollicitations que dans le cas où elles sont appuyées d'une autorisation signée de Mgr l'Évêque ou d'un vicaire général, et datée de l'année courante. On est également prié de ne donner l'hospitalité à ces quêteurs ou quêteuses, qu'après avoir constaté qu'ils sont munis de cette autorisation.

LA DÉVOTION AU CŒUR EUCHARISTIQUE

Le dernier congrès eucharistique, tenu à Angers, qui vient de rendre de si grands hommages au Saint-Sacrement, ne pouvait manquer de donner une place à la dévotion au Cœur eucharistique de Jésus, dont le triomphe avait été si éclatant au congrès de Lourdes.

Cette dévotion n'est ni privée ni nouvelle ; elle se répandit d'abord en France vers le milieu du dernier siècle, sous les auspices de Mgr de la Bouillerie, puis fut successivement approuvée par deux cent quinze évêques, dont dix-neuf membres du Sacré-Collège, parmi lesquels il faut citer les vénérés archevêques de Paris, S. Em. le Cardinal Guibert et S. Em. le Cardinal Richard, puis LL. EE. les Cardinaux Couillé, Langénieux, Lavigerie, Lecot, Manning, Parrochi, Perraud, Pie, di Rende, etc.

De nombreuses confréries ont été fondées ; partout les heureux fruits qu'elles produisent sont contatés dans les paroisses.

Le Saint-Siège a depuis longtemps encouragé cette dévotion. Déjà en 1868, Pie IX enrichissait d'indulgences une invocation au Cœur eucharistique de Jésus, et on ne compte pas moins de seize Brefs et Rescrits accordés par S. S. Léon XIII. Par le Bref du 28 janvier 1888, adressé à S. Em. le Cardinal

Richard, le Souverain-Pontife veut tout particulièrement encourager le zèle des évêques qui ont eu « la sage inspiration » d'ériger dans leurs diocèses des confréries en l'honneur du Cœur Eucharistique. Il veut que « le culte et la piété envers le Cœur sacré de Jésus, adoré dans le Très Saint-Sacrement de l'Eucharistie, tournent au plus grand profit des associés », et il multiplie les indulgences.

Le Saint-Siège a non seulement béni et approuvé ce culte, mais encore il a voulu le protéger à l'occasion d'emblèmes mal conçus, des appréciations malveillantes pour la dévotion elle-même qui commençaient à circuler. Le St-Office se prononça dans la note suivante, datée du 30 décembre 1893 : « Les nouveaux emblèmes du Très Saint Cœur de Jésus dans l'Eucharistie ne sont pas à approuver par le Siège apostolique. Restent toutefois approuvés la dévotion et le culte au Sacré-Cœur eucharistique de Jésus. Et par suite demeurent sans valeur les interprétations individuelles de la presse. »

Ces témoignages réitérés des Évêques et du Saint-Siège sont de nature à rassurer les consciences les plus délicates sur la légitimité et l'opportunité de la dévotion au Cœur eucharistique de Jésus. Elle a d'ailleurs ses théologiens; le savant Cardinal Franzelin lui était favorable, et le T. R. P. Lepidi, aujourd'hui Maître du Sacré-Palais, consacra, pendant son professorat à la Minerve, une de ses leçons à l'exposé et à la défense de cette dévotion. Récemment encore, traitant le même sujet, l'illustre Dominicain concluait ainsi : « Cette dévotion envers le Cœur eucharistique de Jésus est donc vraie.... très salutaire. Que les fidèles s'y adonnent avec ferveur. »

La définition suivante, insérée par ordre de Notre Très Saint-Père le Pape dans la *Raccolta* de 1898, est à la fois une explication théologique et la haute recommandation de la sainte Église : « Le culte envers le Cœur eucharistique de Jésus ne doit pas s'entendre comme différant en substance de celui que l'Église professe envers ce même Cœur. Seulement il choisit et propose aux fidèles, comme objet de spéciale vénération, d'amour, de reconnaissance et de réciprocité, cet acte de dilection suprême par lequel le Cœur très aimant de Jésus a institué l'adorable sacrement de l'Eucharistie, daignant ainsi rester parmi nous jusqu'à la fin des siècles. »

Le Souverain-Pontife continue à favoriser la dévotion au Cœur eucharistique de Jésus ; en 1899 et en 1900, il a daigné l'enrichir de nombreuses indulgences plénières et partielles.

E. T.

UNE FERMIÈRE HÉROIQUE

On nous écrit :

M. le Directeur, comme tout ce qui est bon, a droit de cité dans votre intéressante revue peut-être vous sera-t-il loisible d'insérer le récit suivant, que m'a raconté une famille chartraine, au sujet de sa vénérable aïeule, chrétienne sans peur et sans reproche. Exactitude des faits historiques, courage héroïque de cette fermière pendant les mauvais jours de la Terreur, en voilà assez pour produire bon effet sur vos pieux lecteurs. Des circonstances spéciales m'empêchent de désigner les noms propres des personnes et des lieux.

Pendant la révolution française, de sinistre mémoire, la Normandie elle-même, pourtant si catholique, avait vu ses églises fermées, ses prêtres chassés ou déportés. Seule ou à peu près la petite paroisse de Saint-M... avait pu conserver son curé catholique. Une fermière, veuve depuis longtemps, la maîtresse B. de la Lep... tout en cultivant ses nombreuses terres, savait, chrétienne des temps antiques en même temps que rusée normande, mettre à la disposition du pasteur catholique exilé, un coin, variant selon les circonstances, de sa métairie de la Lep... Quelle consolation pour tous les bons villageois quand, à la faveur des ténèbres, dans une grange ou dans une cave, ils pouvaient assister au saint sacrifice, et recevoir dans une communion fervente Jésus-Christ, le proscrit de tous les âges et le Consolateur des affligés ! Pourquoi faut-il que la messe et la communion, aujourd'hui si faciles, soient entrées dans la dévotion de si peu de chrétiens !

Un mourant réclamait-il le secours des derniers sacrements ; vite accompagné d'un domestique, le prêtre catholique traversant différents cottages normands, accourait le préparer au dernier passage. Une joie de la vénérable septuagénaire était de tenir sur les fonts baptismaux de sa grange tous les enfants qu'on apportait à la dérobée : elle n'eut pas moins de quatre-vingt-quinze filleuls ou filleules ; à ces dernières elle donnait

de préférence le nom que nos pères appelaient immortel « *in extinctum* », le nom de Marie.

Une nuit pourtant il y eut grand émoi à l'ermitage agricole, séparé du bourg principal. Un homme en vedette signalait l'apparition des « bleus ». Apparaissant à l'improviste, les soldats républicains espéraient surprendre le curé fugitif. « Citoyenne, tu as des curés cachés en ta maison ». La sainte veuve qui n'aurait pas menti pour sauver sa propre vie, répondit avec sang froid : « Messieurs, si je vous disais que je n'en ai pas, vous ne me croiriez pas, cherchez ». Une perquisition minutieuse n'amena aucun résultat satisfaisant. « Seule, la petite Angélique reposait dans son berceau ; les paysans s'étaient évadés, et le prêtre proscrit s'était enfui par une porte dissimulée qui conduisait dans l'intérieur d'un escalier en pierre. Désappointés et maugréant : « Au revoir, citoyenne, que le diable..... » dirent les révolutionnaires en rebroussant chemin ». — « Je n'ai pas peur du diable, répondit avec calme la courageuse veuve, mais j'ai bien peur de ses serviteurs. »

Revenus une autre fois, encore en vain, ils s'en prirent à un petit domestique idiot, reçu par charité au service de la ferme. L'ayant mis dans une voiture composée d'une caisse carrée munie de deux roues, ils le promenèrent sur le chemin, la tête traînant sur les cailloux ; scène de sauvagerie qui fendait l'âme ! En voici une autre assez commune, hélas, dans ces temps tourmentés : Assise sur un cheval dont elle tenait la queue entre les mains, Madame de... fut promenée ainsi autour de l'église du bourg. Mauvaise écuyère, mais martyre sublime, elle pardonnait à ces cannibales qui, pour se donner du courage, hurlaient : Les aristocrates, on les pendra.

Mille fois dénoncée comme suspecte de réceler des ci-devant prêtres, la fermière fut enfin condamnée avec les formalités de justice que l'on sait. Quelle peine cruelle de quitter sa métairie, ses enfants, sa grange devenue si souvent la maison du bon Dieu, pour gagner à pieds une prison située à quinze kilomètres, à M., sous-préfecture de la contrée ! La voyez-vous, cette digne et noble femme, pendant un trajet si long parmi des soldats grossiers, que la honte de n'avoir pu découvrir la cachette du prêtre, avait rendus plus furieux ? La traîner, la pousser, la renverser, la meurtrir de mille

coups, telle fut leur noble besogne pendant les cinq mortelles heures que dura ce chemin de croix. On ne dit pas que la veuve ait rencontré, dans ces sentiers déserts, de compatissants Cyrénéens, ou de pitoyables Véroniques ; tant la frayeur était grande chez tous les braves gens ; mais on sait qu'elle serrait contre son cœur un crucifix, legs de sa digne mère ; pour elle comme pour les affligés de tous les âges, voilà quel était le réconfort. Arrivé sur le pont de la Vacherie, le cortège s'arrête et prend conseil : « A l'eau, à l'eau, l'aristocrate ! » Maintes fois, elle avait fait un suprême acte de contrition, et recommandé à Dieu son âme et ses enfants. Toute surprise, elle se retrouve vivante après le passage de la rivière.

Aux portes de la ville, où l'on arrive enfin, se rencontre une auberge, arrêt forcé pour les bleus altérés, nouvelles souffrances pour la patiente. Ils font un grand feu, en approchent très près leur victime ; lorsqu'elle semble à moitié brûlée d'un côté, ils la retournent de l'autre. — « Ils m'ont sauvé la vie, ajoutait-elle plus tard, en croyant me brûler ; jetée, pleine de sueur et toute haletante dans une prison humide, j'aurais trouvé la mort ». Admirable conduite de la Providence, les cachots de M... regorgeaient de gens suspects ; on fut bien forcé d'emprunter une chambre en ville pour lui servir de prison. La municipalité condamna ses enfants à apporter toutes les semaines un boisseau de blé à la maison commune pour la nourriture de la prisonnière : ceux-ci en profitaient pour visiter leur mère et s'édifier de son courage.

La chute de Robespierre finit le règne de la Terreur, et la prison de notre martyre, qui mourut, au lendemain de la révolution, en véritable sainte comme elle avait vécu.

En 1870, un docteur médecin, faisait cette remarque à un des petits-fils de cette grande chrétienne : « J'ai entendu dire à ma grand'mère, qu'on avait trouvé le corps intact de votre aïeule vénérable, de longues années après la mort ; alors qu'on voulait exhumer ses ossements ». Dieu aurait-il déjà voulu glorifier ce corps qui s'était dévoué pour sa gloire et le salut du prochain ? Quoi qu'il en soit, bien longtemps après, un vieillard mendiait à la porte de la petite fille de notre héroïne : « Ah ! madame, disait-il en la remerciant de son aumône, je n'ai aucun droit à votre générosité ; c'est moi, ajoutait-il en

pleurant, qui chantais l'hymne des aristocrates, quand on promenait votre grand'mère à cheval autour de l'église de St. M.. »
— « Que le bon Dieu vous pardonne, comme je vous pardonne, répliqua la pieuse dame. »

Jusqu'à ce jour les petites filles et le petit-fils de cette héroïque normande ont fait une mort très édifiante : « J'ai quitté la contrée du bienheureux archange, ajoutait le chroniqueur chartrain, pour venir m'abriter à l'ombre des clochers de Notre-Dame : puisse la bonne mère obtenir que les arrière-petits-enfants de mon aïeule vénérée aient son dévouement pour les persécutés d'aujourd'hui et de demain! »

Abbé GUILLON.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 24 Novembre au 1er Décembre.

24, *XXVIe et dernier* dimanche après la Pentecôte. Fête des *Saints Patrons* de l'Église de Chartres, double de 2e classe. Mémoire de *saint Jean de la Croix.*

Si nous devons honorer tous les saints, nous devons avoir une dévotion particulière pour ceux d'entre eux qui ont vécu dans nos contrées : les saints évêques, les saints prêtres, les saints fidèles. Ils sont députés spécialement par Dieu pour avoir soin de nous. Invoquons donc, dans notre diocèse, parmi les évêques : S. Aignan, S. Martin, S. Solenne, S. Aventin, S. Lubin, S. Calétric, S. Malard, S. Béthaire, S. Fulbert et S. Yves — parmi les prêtres, les diacres et autres ministres des autels : S. Cheron, S. Gilduin, S. Nicaise — parmi les solitaires, S. Arnoult, S. Léonard, S. Bomer, S. Avit, et tant d'autres modèles de piété et de doctrine. Par leur sainteté, ils sont devenus notre protection et notre exemple. Imitons-les afin de devenir saints comme eux, surtout par l'accomplissement des devoirs de notre état.

25, Lundi. *Sainte Catherine,* vierge et martyre à Alexandrie (IVe siècle). — Sainte Catherine a reçu la couronne des Docteurs avec celle des Martyrs et celle des Vierges, parce qu'elle a prêché la foi, confondu les philosophes et converti plusieurs païens. Apprenez de cette sainte que Dieu est l'auteur de toute science : c'est lui qui a éclairé sainte Catherine. Vous pâlissez jour et nuit sur les livres : allez à la source de toutes les connaissances ; allez à Dieu, demandez-lui la sagesse et il vous la donnera ; mais servez-vous de vos lumières pour vous sanctifier et pour convertir les autres. Le faites-vous ?

26, Mardi. *S. Sylvestre*, abbé. — S. Sylvestre se proposa un plus grand avancement dans la vertu, à la vue d'un mort dans son tombeau. Il quitta son canonicat, se fit solitaire, et fonda depuis l'ordre des Silvestrins, qui suivaient la régle de S. Benoît.

27, Mercredi. *S. Josaphat*, évêque et martyr. — La charité de S. Josaphat pour les pauvres était sans égale. Un jour une pauvre veuve, poursuivie par un créancier impitoyable, implora l'aide du serviteur de Dieu. Josaphat lui dit de revenir un peu plus tard, et se rendit à l'église. Sa prière finie, il retourne à sa cellule. Un jeune homme inconnu l'attendait, lequel lui remit cinquante piéces d'or, enveloppées dans du papier, et disparut aussitôt. Cependant la veuve se présenta ; Josaphat lui donna l'or tel qu'il l'avait reçu ; le créancier satisfait, il restait encore une somme assez considérable que Josaphat ne voulut pas garder pour lui.

28, Jeudi. De la férie ou office vot. du S. S.

29, Vendredi. Vigile de S. André. *S. Saturnin*, évêque et martyr. — S. Saturnin, fils d'Egée, roi d'Achaïe, fut disciple de S. Jean-Baptiste et de J.-C. Envoyé par S. Pierre dans les Gaules, il fut évêque de Toulouse qu'il évangélisa ainsi que toute la région voisine, et fut martyrisé par les prêtres païens de la ville. — Ind. : Scap. rouge.

— Le même jour, mémoire de S. Saturnin, de Rome, martyrisé sous Maximien.

30, Samedi. *S. André*, apôtre, double de 2e classe. — Condamné au supplice de la croix, il l'embrassa, quand il l'aperçut, avec effusion : « O bonne croix, dit-il, qu'il y a longtemps que je vous désire ! » Du haut de cette croix, il prêche durant deux jours l'Évangile à la multitude, présente à son supplice. Comme saint André, sourions à notre croix ; la porter en gémissant, c'est en accroître le poids et se priver peut-être des biens éternels qu'elle a mission de nous procurer. La croix vient de Dieu et nous élève vers le ciel. Saint Augustin la compare à un navire, sans lequel on ne peut traverser la mer dans ce monde et atteindre le port. Serrons donc contre notre poitrine ce bois sauveur. Il nous portera, à travers les vagues agitées, jusqu'au port de la bienheureuse éternité. — Ind. : Prop. de la foi : Ind. apost.

1er décembre. *1er dimanche de l'Avent.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Le 21 novembre. — Dans tous les sanctuaires de Marie, dans la plupart des chapelles de communautés, et dans beaucoup d'autres églises, la fête de la Présentation de la Sainte Vierge réunit au pied des autels des âmes pieuses désirant une consécration par-

ticulière au Seigneur. — A Chartres, la fête a été célébrée très solennellement dans ce but en plusieurs centres de dévotion; nous espérons donner plus de détails au numéro prochain de la *Voix*.

Œuvre des Tabernacles. — Lundi 25 novembre, une messe sera dite, à 8 heures, à la Crypte par Mgr l'Evêque de Chartres pour les associées défuntes de l'Œuvre des Tabernacles.

La Fête d'Adoration du 14 novembre. — Grande affluence dans la chapelle de Bon-Secours, le 14 novembre, pour rendre hommage au Très-Saint-Sacrement. Le R. P. Péroux, mariste, a prêché avant le Salut ; Notre-Seigneur instituant l'Eucharistie par amour pour son Père, pour l'Eglise, pour les âmes. tel a été le beau sujet éloquemment développé par le prédicateur. Les religieuses aidées d'un accompagnateur habile, ont bien exécuté leurs cantiques et motets d'une musique agréable et distinguée.

Départ d'un missionnaire. — Le mercredi 13 novembre, le jeune Père Germain Allard, de Châteaudun, dont nous avons raconté il y a quelques semaines l'ordination et la première messe, a quitté Paris, pour se rendre en Birmanie, où ses supérieurs l'envoient exercer son apostolat.

La cérémonie religieuse des adieux a eu lieu dans la chapelle du séminaire des missions étrangères, en présence d'une foule nombreuse de parents et d'amis.

Avec le P. Allard, dix autres jeunes prêtres partaient pour les missions d'Orient.

Après une allocution simple et élevée, comme les discours de Jésus dans l'Evangile, les 11 partants vinrent se ranger devant l'autel et, au chant du psaume : « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui portent au monde l'Evangile de la paix ! » tous les assistants, à commencer par le vénéré supérieur, vinrent s'agenouiller devant les jeunes apôtres et leur baisèrent les pieds. Nous avons vu, durant cette cérémonie, bien des larmes couler...

L'honorable famille du P. Allard était là, très émue ; c'était pour elle l'heure d'un double sacrifice, car en cette soirée qui voyait le P. Allard partir pour l'Extrême-Orient, Mlle Allard, sa sœur, quittait les siens pour prendre le voile de religieuse dans l'abbaye des Bénédictines de Jouarre.

Dieu récompensera de tels sacrifices qui, si nous en croyons ce qu'on nous a dit, ne sont pas les derniers. Deux jeunes frères du P. Allard, généreux comme lui, se préparent à marcher sur ses traces, et leurs parents bénissent cette résolution. Au milieu des défaillances générales, réconfortant est ce spectacle !

Le bataillon du 130e régiment d'infanterie, qui tint garnison à

Chartres, garde un bon souvenir du P. Allard, qui y fit en 1899, son année de service ; officiers et soldats avaient été vivement impressionnés par ce jeune soldat, frêle, imberbe, doux, timide, mais toujours prêt à s'oublier pour rendre service et généreux jusqu'à tomber épuisé et sans connaissance, près de Maintenon, durant les grandes manœuvres que, malgré sa fatigue, il avait voulu suivre sans aucun adoucissement.

Le jeune missionnaire est demeuré en relation d'amitié avec plusieurs de ses anciens chefs et camarades. Il a reçu d'eux de très touchants témoignages d'attachement.

A la caserne, il fut, par ses vertus, une prédication vivante ; il continuera et fera mieux encore, en Extrême-Orient où l'accompagnent les vœux et les prières de ses amis *(La Croix)*.

Souvenir de Loigny. — Mgr Augouard, l'évêque missionnaire bien connu, est un des anciens zouaves pontificaux héros de Loigny. Venu récemment en France, il présidait une grande cérémonie à Ferrière-la-Verrerie (Orne) devant une nombreuse assistance. Aux vêpres, M. le curé de la paroisse a adressé à Sa Grandeur un charmant discours dont voici un extrait emprunté à la Semaine Religieuse de Séez. A l'approche de l'anniversaire du 2 décembre, ces lignes offrent un intérêt particulier.

MONSEIGNEUR,

A l'illustre évêque de Poitiers qui devait prononcer l'oraison funèbre des soldats morts à Loigny, le général de Sonis écrivait : « J'ai passé dix-huit ans de ma vie en Afrique, et je serais heureux qu'un mot, un de ces mots heureux dont votre Grandeur a le secret, pût passer la mer et dire aux colons de l'Afrique française que, si leurs sueurs ne rendent pas féconde une terre deux fois infidèle, le sang qui a coulé à Loigny contient le germe de leur régénération. »

Vous n'aviez que dix-huit ans, Monseigneur, quand vous vous êtes enrôlé parmi les volontaires de l'Ouest qui combattirent avec tant de vaillance sous la bannière du Sacré-Cœur. Nous saluons en vous l'un de ces zouaves pontificaux, nobles frères des martyrs de Castelfidardo, qui, à l'heure de nos défaites, montrèrent par leur courage ce que peuvent faire naître d'héroïsme dans un cœur les ardeurs de la foi et l'amour passionné de la patrie.

Au plus fort des batailles, quand vos jeunes compagnons d'armes tombaient les uns après les autres, vous vous demandiez sans doute pourquoi les balles ennemies semaient la mort autour de vous et ne pouvaient vous atteindre. Dieu, dans sa Providence à jamais bénie, vous réservait une autre mission : du soldat que vous étiez il voulait faire un apôtre et unir en vous ce que l'im-

piété tend à séparer, le sacerdoce et l'épée : missions sublimes qui exigent l'esprit de sacrifice.

L'honneur ne suffit pas au prêtre et au soldat pour la direction de leur vie ; il leur faut au cœur d'immortelles espérances, et la certitude indéfectible que si leur sang versé est une semence féconde, comme le sang du Calvaire, il a droit à une récompense infinie dans un monde meilleur, dans la patrie des âmes.

Le grand chrétien — j'oserai dire l'homme de Dieu — que fut le général de Sonis ne se trompait donc pas, en annonçant aux malheureux Africains, par la bouche du Cardinal Pie, que le sang de *Loigny* contenait le germe de leur régénération.

C'était peut-être, Monseigneur, au moment où vous vous trouviez entre la vie et la mort, que vous promettiez à Dieu d'être son prêtre, son missionnaire, et cette généreuse résolution était le germe dont parlait le général de Sonis, germe qui s'est merveilleusement développé pour la grandeur de l'Eglise et la gloire de la France.

Faut-il rappeler toutes les pages de votre histoire ? Ce dévouement infatigable, ce zèle qui vous conduit toujours plus avant dans vos pays infidèles, ce feu de l'amour des âmes qui anime votre vie, qui lui conserve les ardeurs d'une vaillante jeunesse, et qui pourtant a su garder à votre cœur, comme un trésor que nous savourons aujourd'hui, l'inexprimable douceur, une touchante bonté qui fait que vous êtes tout à tous, et que pour les plus humbles et les plus petits vous savez réserver des préférences ?

La croix des braves et la croix de Jésus font bien sur votre poitrine. La France vous a distingué, c'était justice. L'Eglise vous a appelé aux honneurs de l'épiscopat : Léon XIII savait combien vous en étiez digne. Que la France ait toujours d'aussi vaillants soldats, et l'Eglise d'aussi nobles Evêques : la patrie n'aura pas à trembler dans les luttes de l'avenir, et la foi ne sera jamais déracinée des âmes.

31e anniversaire de la bataille de Loigny. — Le Comité départemental de secours aux blessés militaires, Croix-Rouge française, délégation de Chartres, a l'honneur d'informer ses concitoyens que le 31e anniversaire de la bataille de Loigny sera célébré cette année le lundi 2 décembre prochain, à 10 heures du matin, en l'église de Loigny.

Départ de Chartres : 6 h. 59 du matin. Arrivée à Orgères : 8 h. 7 du matin. On trouvera à la gare d'Orgères des voitures pour Loigny. Départ d'Orgères : midi 33 ou 4 h. 8. Arrivée à Chartres : 1 h. 40 ou 5 h. 21.

Pour le Comité : *Le Secrétaire :* R. Malenfant.

Autres anniversaires de bataille. — A Saint-Ange et Torçay, le service solennel pour les victimes du combat de Torçay (1870) a eu lieu le lundi 18 novembre, et a été suivi d'une cérémonie près du monument érigé en souvenir des soldats défunts.

A Dreux, l'anniversaire de la bataille du 17 novembre 1870 a été rappelé par une messe célébrée dimanche dernier, 17 novembre, en l'église Saint-Pierre, pour les combattants décédés.

Messes du départ. — Comme nous l'avions annoncé, elles ont eu lieu non seulement à la cathédrale, mais en plusieurs paroisses du diocèse, notamment à Dreux, à Yèvres et à Sours, où cérémonie et sermon ne pouvaient manquer de satisfaire le sentiment religieux des conscrits et de leurs familles.

LES ALMANACHS. — Le Messager de la Beauce et du Perche, 51e année, 1902, vient de paraître. Il se présente aux lecteurs avec les mêmes attraits qu'on lui connaît depuis plus d'un demi-siécle ; le public lui fera certainement le même accueil. Les almanachs à propager sont tout d'abord ceux qui mêlent aux récits amusants des leçons ou des conseils utiles ; sous ce rapport, comme en ce qui concerne la variété et l'originalité des dessins, le **Messager** a une réputation bien méritée qui grandira encore si les amateurs de bonnes lectures consentent à le faire connaître. — (Dans toutes les librairies, prix : 40 centimes. A la librairie de Mme Langlois, à Chartres, remises selon le nombre des exemplaires demandés.)

Theuvy-Achères. — Le mardi 12 novembre avait lieu dans la petite église d'Achères, devenue depuis la Révolution chapelle vicariale, une imposante cérémonie. C'était la fête de saint Brice, patron de l'église.

Plusieurs prêtres des environs, sur l'invitation de M. le curé de Theuvy, ont prêté chacun leur concours pour donner à cette petite fête tout intime un caractère de solennité. Pendant la sainte messe célébrée par M. le curé du Tremblay, M. l'abbé Collin, desservant de la paroisse de Montreuil, a retracé dans une improvisation courte mais substantielle la vie et les vertus du saint patron, montrant que la sainteté n'est pas seulement le privilège de quelques âmes d'élite, mais qu'elle est à la portée de tout le monde. « Accom-
« plir le grand précepte de la prière, observer scrupuleusement la
« loi du dimanche, s'acquitter chrétiennement de ses occupations
« journalières en vue de sauver son âme et non d'amasser de l'ar-
« gent : telle fut la conclusion de ce petit entretien qui produisit
« sur l'auditoire la meilleure impression. »

A l'issue de la messe, un cantique composé pour la circonstance par M. le curé du Boullay-Thierry, chanté non seulement par les prêtres mais par tous les fidèles, vint clore cette petite cérémonie

dont les paroissiens de Theuvy garderont longtemps le souvenir.

P. S. — Nous venons d'apprendre que le Conseil municipal de cette localité vient de voter une somme assez importante pour la restauration de ce petit édifice plusieurs fois séculaire.

Nous félicitons MM. les membres du Conseil de cetté initiative et nous aimons à voir dans cette décision aussi généreuse que spontanée une preuve de leur attachement aux traditions chrétiennes de leurs ancêtres. X.

FAITS DIVERS

Le reliquaire de la France. — Elles ont eu lieu dans l'église de Sainte-Clotilde, à Reims, dont la crypte, suivant le désir du Cardinal Langénieux, va devenir le reliquaire de la France chrétienne, les fêtes qui devaient précéder de huit jours la translation des reliques venues de tous les points du pays. Ces reliques, qui atteignent aujourd'hui le nombre de 625, ont été réunies dans une quarantaine de magnifiques reliquaires pour être exposées pendant huit jours. Les reliques de saint Rémi sont assemblées dans la même châsse.

Jubilé de Mgr Coullié. — S. Em. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, vient de célébrer ses noces d'argent épiscopales; Mgr Coullié avait été sacré évêque en l'église Notre-Dame de Paris, par l'éminent cardinal Guibert, le 19 novembre 1876. La célébration officielle de ce consolant anniversaire a été remis au 21, en la fête de la Présentation de la Sainte Vierge.

On sait que Mgr Coullié a été le prédécesseur de Mgr Touchet à l'évêché d'Orléans; aussi Mgr Touchet a-t-il prescrit une cérémonie religieuse dans son diocèse, que l'éminent prélat gouverna d'abord comme coadjuteur, et ensuite comme évêque. Cette cérémonie a été célébrée à Notre-Dame des Miracles.

A l'Ecole française de Rome. — M. l'abbé Constant, du diocèse de Luçon, à l'unanimité des professeurs de la Sorbonne et avec l'agrément du gouvernement, vient d'être désigné comme l'un des trois élèves à envoyer cette année à l'Ecole française de Rome, que dirige Mgr Duchesne.

M. l'abbé Constant, depuis deux ans licencié ès lettres, s'est livré spécialement à l'étude de l'histoire. La thèse qu'il a choisie et à laquelle il va continuer à travailler à Rome est celle-ci: *Les rapports de la France avec le concile de Trente.*

Quimper. — *Procès de béatification.* — Mgr Dubillard, évêque de Quimper, vient d'adresser à ses diocésains une lettre pastorale au sujet de la reprise du procès de béatification du vénérable serviteur de Dieu D. Michel Le Nobletz.

Agen. — *Diffamateurs condamnés.* — M. l'abbé Duvigneau, curé de Fauillet, avait été odieusement diffamé par la *Revue néracaise*, journal du député socialiste Lagasse.

Le gérant et l'auteur de la diffamation viennent d'être condamnés par le tribunal de Nérac à 100 francs d'amende chacun et solidairement à 500 francs de dommages intérêts, aux frais et à quatre insertions, dont une dans la *Revue néracaise*.

Jérusalem. — Il est intéressant, dit le *Gaulois*, de compléter la dépêche qui annonçait l'échauffourée de Jérusalem entre Grecs et Latins par ces détails sur la personnalité du R. P. Custode qui a été blessé :

Ce vaillant religieux franciscain à qui a été confié au Saint-Sépulcre la garde des droits de l'Eglise qui sont aussi ceux de la France, est un Français de bonne souche.

Il porte en religion le nom de Père Jacques de Dinard et portait dans le monde celui de Jacques de Kercadio.

Fils du colonel de ce nom, il porta lui-même l'uniforme. Devenu moine, il continua à Jérusalem de servir sa patrie avec un dévouement dont il vient de donner une preuve en tombant sous les matraques des Orientaux, plutôt que de céder un seul pouce du terrain qu'il garde au nom de la France.

La *Voix* doit ajouter que le Père Jacques de Kercadio a fait une bonne partie de ses études littéraires à l'Institution Notre-Dame de Chartres, pendant que son père était dans notre ville commandant de gendarmerie.

— Mgr Appodia, évêque auxiliaire de Jérusalem, est mort subitement pendant la messe.

Rappelons que Mgr Appodia fut le prélat qui voulut bien bénir les cloches de Notre-Dame de France pendant le séjour en mai dernier du pèlerinage de pénitence à Jérusalem.

Suisse. — Un Jésuite originaire de Brigue, canton du Valais (Suisse), le P. Léo Perrig, a succombé à Hubli (Indes), à trente-neuf ans. La peste avait éclaté parmi les chrétiens de sa station et emporté en un mois la cinquième partie de la population. Le courageux missionnaire soigna et administra cinquante-neuf pestiférés, qui tous succombèrent. En s'occupant du soixantième, il fut atteint lui-même de la contagion; vingt-quatre heures plus tard, son cadavre rejoignait celui des autres victimes. La mère de ce héros de la charité vit encore à Brigue. Elle a deux fils missionnaires : l'un à Bombay et l'autre dans les Montagnes-Rocheuses.

On aime à rapprocher le nom du P. Leo Perrig de celui de l'abbé Hervieu dont nous avons récemment rapporté le dévouement et la mort, et de montrer unis dans la pratique des mêmes héroïsmes le clergé régulier et le clergé séculier.

Trois livres nouveaux recommandés. — 1° *Un Jésuite,* le P. Georges Boutelant, par Pierre Suau, un volume in-8° écu contenant un portrait-carte. Librairie H. Oudin, 10, rue de Mézières, Paris. — Prix : 2 fr. 50. — Franco : 2 fr. 90. — Certaines impopularités sont glorieuses, et les jésuites ne peuvent manquer d'être assez fiers quand ils voient les ennemis du bien s'unir toujours pour les honnir.

Malheureusement, que de bonnes gens les détestent de confiance, et sur les fables qu'ils en savent ! Ce livre montrera à ceux qui l'ignorent ce qu'est un jésuite. Avocat, volontaire en 1870, missionnaire puis procureur de la mission du Maduré, le P. Boutelant a toujours été un modèle de courage, de dévouement et de loyauté. Ces pages attachantes, où il revit si puissamment, sont actuelles.

2° *Fables et Légendes de Japon.* — Vient de paraître chez H. Oudin, 10, rue de Mézières, un livre d'une réelle originalité. Il est intitulé « Fables et Légendes du Japon ». Il a été imprimé à Tokyo même, la capitale du Japon. La couverture du livre, sa reliure, son papier, les gravures qui ornent chacune de ses pages, ses intéressantes histoires, tout porte le cachet de l'oriental et de l'exotique.

Ce livre a le mérite d'être vendu au profit d'une œuvre éminemment catholique et française, œuvre qui a pour but de conquérir la jeunesse du Japon au catholicisme par l'enseignement de la religion, à la France par l'enseignement du Français, en réunissant sous la direction des missionnaires français le plus grand nombre possible de quarante mille étudiants que renferme la capitale du Japon.

3° *L'âme saine,* par P. H. Clérissac, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. H. Oudin, 10, rue de Mézières, Paris. Un volume in-12, broché, 2 fr. — Ce n'était pas chose facile que de composer, à l'usage du grand public, un traité d'hygiène de l'âme. Il fallait, pour y réussir, autant de délicatesse que d'autorité. Car si la doctrine, très austère, s'y était résolue, à chaque instant, en formules trop abstraites, le lecteur, vite lassé, aurait abandonné son trop docte maître, comme il l'eût fait, d'ailleurs, s'il n'avait reçu de lui que des enseignements d'une banalité aussi vaine que décourageante. Louons le P. Clérissac, d'avoir conservé, pour écrire son livre, ces rares qualités de finesse et de distinction qui assurent à sa prédication, depuis de longues années, un succès très soutenu auprès de ses nombreux auditoires de la France et de l'étranger.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 8 DÉCEMBRE 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE DÉCEMBRE)





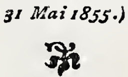
Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Demain 8 décembre, 2e dimanche de l'Avent, fête de l'Immaculée-Conception, double de 1re classe avec octave. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 1/2, *office pontifical*, tierce, procession, grand'messe, sexte. Monseigneur officiera aussi dans l'après-midi. A 3 h., none, vêpres, sermon, complies, salut, procession aux flambeaux dans la crypte. — Le sermon sera prêché par M. l'abbé Verret, chanoine honoraire, supérieur du Petit Séminaire de S. Cheron, en faveur des pauvres secourus par la Conférence de Saint Vincent de Paul. Après le sermon, quête pour cette œuvre. Quêteuses : Mme Moissenet, 32, rue de Bonneval, et Mme Gaullier, 2, place du Théâtre.

— Mardi 10, fête de la Translation de la Sainte Maison de Lorette, célébrée spécialement à la Crypte, à cause de l'affiliation à la *Santa Casa* de Lorette (Italie).

— Jeudi, 12, Messe pour le Tiers-Ordre de Saint François, à 6 h.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — 2e dimanche de l'Avent, fête de l'Immaculée-Conception. A 7 h., messe de communion avec chants. A 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres, procession de la Confrérie, réception d'Enfants de Marie, salut.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception. A 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres, procession de la Confrérie, réception d'Enfants de Marie, salut.

CHAPELLE DE L'HOTEL-DIEU. — *Fête de l'Adoration.* — Jeudi 12 décembre 1901. — Le matin à 5 h. 1/2, exposition du Saint-Sacrement et première messe. — Autres messes : à 7 h., 8 h. et 9 h. — Grand'messe à 10 heures. — A 3 heures, vêpres. — Sermon par M. l'abbé Redaud, professeur de rhétorique au Petit Séminaire de Saint-Cheron. — Salut solennel.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE. — *La Fête de l'Immaculée-Conception de la Très Sainte Vierge.* Cette fête, célébrée d'abord en Angleterre, le fut en France dès l'année 1145, par l'église de Lyon. Le pape Sixte IV l'autorisa par un décret, et y attacha des indulgences. La bulle de ce pontife fut confirmée par le saint Concile de Trente. Le pape Pie V la mit dans le bréviaire et ordonna qu'elle fût célébrée par toute l'Église. Enfin, le 8 décembre 1854, Pie IX a rendu cette fête doublement chère aux cœurs chrétiens en définissant, comme dogme de foi, la croyance en l'Immaculée-Conception. Célébrons cette fête avec une ardente dévotion.

10. Mardi. *Translation de la Sainte Maison* de Lorette, double-majeur.

On appelle les litanies de la Sainte Vierge, litanies de Lorette ; voici pourquoi : Clément VIII, devenu pape en 1592, fit en personne le pèlerinage de Lorette, où se trouve la sainte maison de Nazareth. A l'occasion de ce pèlerinage, ce souverain pontife défendit de chanter d'autres litanies que celles dont l'Église fait maintenant usage, et qu'on appelle vulgairement les litanies de Lorette, parce que c'est dans cette église qu'elles furent chantées pour la première fois. On les attribue communément au cardinal Paul Savelli, prince d'Albano, d'après une lame d'argent où elles furent gravées en 1483.

ÉLOGE FUNÈBRE DES VICTIMES DE LOIGNY

PRONONCÉ, LE 2 DÉCEMBRE 1901, DANS L'ÉGLISE DE LOIGNY,

Par M. l'abbé Clément, aumônier du lycée de Vendôme.

Non recedet laus tua de ore hominum pro quibus non pepercisti animæ tuæ propter angustias et tribulationem generis tui, sed subvenisti ruinæ ante conspectum Dei nostri.

Votre louange ne disparaîtra pas de la bouche des hommes, car pour eux vous n'avez pas épargné votre vie, en raison des angoisses et de la tribulation de votre peuple ; mais vous avez porté secours à notre ruine, en la personne de notre Dieu. (Judith XIII, 25).

MONSEIGNEUR, MES FRÈRES

Ainsi chantait la reconnaissance d'Israël envers l'héroïne sa libératrice.

Ces paroles, il nous est bien permis de les redire, nous aussi, à la louange de chacune des glorieuses victimes tombées ici, le 2 décembre 1870, pour la cause deux fois sainte de l'indépendance nationale et du droit.

Ah ! sans doute, elles n'auront pas, elles ne peuvent avoir hélas ! sur nos lèvres le même accent joyeux d'acclamations triomphales. Dieu ne l'a pas permis !

Voilà trente ans, que sur tous les chemins foulés par l'invasion, vers tous les champs de bataille arrosés du sang de ses fils, la France reprend son douloureux pèlerinage, vient exhaler la plainte de son deuil.

Mais, écoutez cependant ! A travers les sanglots et les larmes, j'entends monter, aussi, l'hymne impérissable de la louange en l'honneur des vaillants qui ne sont plus.

Chanter ! Louer ! Et pourquoi, lorsqu'après tant d'années consacrées à l'œuvre laborieuse du relèvement national, tant de choses encore nous rappellent l'humiliation de la défaite ? Pourquoi ? Parce qu'il y a des défaites, c'est notre grand Bossuet qui l'a dit, triomphantes à l'égal des victoires ; parce qu'en toute action de l'homme ce qui la fait vraiment belle, ce qui lui vaut le juste tribut de nos louanges ce n'est pas le succès, mais la noblesse de l'effort ; c'est ce que l'homme qui passe y a mis d'éternel, ce qu'il y a jeté, jusque dans les ombres de la mort, de splendeur et de beauté morale, ce qu'il y a dépensé, enfin, sous le regard de Dieu, d'abnégation, de dévouement, de sacrifice.

A cet égard, Chrétiens et Français, soyons fiers ! Nous sommes ici sur une terre privilégiée. Il en est d'autres, sans doute, abreuvées par de plus sanglantes hécatombes, il n'en est pas où l'immolation des victimes ait été plus manifestement, un sacrifice, un acte religieux, l'acte suprême de deux religions confondues en une seule : la religion du Christ et celle de la Patrie !

Et c'est pourquoi nous sommes ici.

Fidèles au rendez-vous pieux qui chaque année nous ramène auprès de cette tombe et de cet ossuaire, nous venons, une fois de plus, célébrer le rite sacré du Souvenir chrétien.

Ossa pullulent de loco suo ! (1) Ossements, refleurissez dans vos tombeaux ! Un jour, héroïques victimes, vous entendrez cet appel du Dieu tout-puissant. Aujourd'hui, du moins, selon cette autre expression de nos Saints Livres, que votre chère et glorieuse mémoire *reverdisse* (2) en nos cœurs !

Car elle n'en doit pas disparaître, non plus que de notre bouche vos louanges; car elle connaît encore l'angoisse et la tribulation, cette France bien-aimée pour laquelle vous avez dépensé votre vie sans en rien épargner.

Il lui est bon toujours, nécessaire toujours, d'invoquer votre immortel souvenir. Qu'il plane donc ici sur nous, et nous apporte, au milieu des tristesses où nous nous débattons, la bienfaisante vision d'âmes vraiment chrétiennes et vraiment françaises, âmes généreuses qu'il nous est doux de louer parce qu'elles nous ont enseigné ce qu'il y a de divin à se sacrifier pour ces deux causes : Dieu et la Patrie !

La grandeur et la beauté de votre sacrifice, les enseignements plus que jamais opportuns qui pour chacun de nous s'en dégagent, voilà, nobles combattants de Loigny, ce qu'après tant d'autres je viens essayer de redire.

Je ne suis rien, je le sens, pour le dire comme il conviendrait. Mais ici, la bonne volonté du plus faible reçoit des choses elles-mêmes une précieuse leçon de courage. Je l'éprouvais tout à l'heure, lorsqu'avant de monter dans cette chaire, je m'agenouillais sur ce sol sacré pour y baiser longuement, respectueusement, la trace de vos pas. Je me relève maintenant, et, comptant sur l'indulgence de ces frères qui m'entendent, soutenu par la bénédiction de ce vaillant prélat dont le grand cœur, en cette année terrible, sut montrer en tant de rencontres qu'il était, lui aussi, à la hauteur de vos sacrifices, j'ose vous prier, ô victimes ! d'agréer l'hommage de la modeste couronne qu'en votre honneur j'ai tressée. C'est celle dont nos pauvres louanges de la terre aiment à orner le front des sacrifiés.

I

Des sacrifiés ! Je pourrais dire aussi bien des martyrs. Car le martyre, M. F., c'est l'achèvement sublime et l'idéale beauté du sacrifice, c'est, jusqu'à l'effusion du sang, l'immolation plénière, absolue, d'une vie qui librement se renonce elle-même et se donne, en témoignage de fidélité inviolable à tout ce qu'il y a de divin dans la cause qu'elle sert.

Et telle m'apparait bien l'immolation des victimes que nous venons glorifier.

(1) Ecc. XLIX, 12.

(2) Job, XIV, 7.

Ce qui en fait la grandeur et la beauté, ce n'est pas précisément l'héroïsme de leur mort, quelque admirable qu'il puisse être : ce sont leurs raisons profondes, c'est leur manière de mourir.

On peut mourir en héros sur un champ de bataille, sans voir dans la mort autre chose que le risque formidable et glorieux d'un jeu sanglant qui vous plaît.

Le héros méprise la mort, il la brave, il fait ceci que le moraliste (1) déclarait impossible, il la regarde en face : c'est beau.

Mais, sans la craindre davantage, le sacrifié, le martyr fait mieux : à la menace de la mort, ce n'est pas le dédain qu'il oppose, c'est l'amour.

Et cela, mes Frères, c'est sublime !

Oui ! aimer la mort, non pour elle-même sans doute, mais pour l'occasion qu'elle procure de se donner tout entier, d'un seul coup, sans rien épargner de sa vie, voilà ce dont l'humanité est devenue capable depuis le Sacrifice de l'Homme Dieu.

Tertullien disait fièrement aux empereurs ; « Nous autres chrétiens, nous sommes d'une race toujours prête à mourir » (2). Et c'est vrai. Par vocation nous sommes des sacrifiés. Depuis dix-neuf siècles, il ne cesse de couler ce noble sang chrétien, alimentant de ses flots généreux le grand fleuve empourpré qui prend sa source au Calvaire.

Librement, joyeusement, pour Dieu, la vérité, la justice, la liberté, la patrie, pour toute grande cause, l'on voit des hommes, des enfants, mettre par amour leur être tout entier dans la mort. Voilà le sacrifice chrétien !

Ce fut le vôtre, magnanimes soldats de Loigny !

L'histoire en est connue ; elle est gravée dans chaque sillon de cette immense plaine, sur le granit des stèles et des croix ; sur les murs de ce temple dont les marbres nous crient les noms de quelques-uns de ceux qui l'ont faite ; gravée aussi, peut-être, Messieurs, en glorieux stigmates dans la chair de plusieurs d'entre vous ; gravée, enfin, dans le cœur et dans le souvenir de tous, mais dans aucun plus profondément que dans le vôtre, vénéré pasteur de cette église, qui au sacrifice des morts sûtes ajouter le sacrifice des vivants, j'entends de ceux qui trouvaient encore le courage de vivre pour consoler et bénir tant d'agonies, verser le baume de la divine charité sur tant et de si cruelles douleurs !

Je puis donc être bref, et puisque aussi bien il le faut, ne vous donner de cette sanglante journée qu'une simple et rapide vision.

A l'aube du 2 décembre 1870, tout est prêt pour le sacrifice.

A perte de vue s'étend la nudité glacée de la plaine : c'est la table de l'autel.

Ironie douloureuse des choses ! Comme pour mieux attester son égale indifférence envers nos misères et nos joies, l'impassible

(1) « Le soleil ni la mort ne se peuvent regarder fixement ». La Rochefoucauld, Max., 26.

(1) Expeditum mori genus (Apolog).

nature, pour l'éclairer, allume les feux de son soleil : et c'est le soleil d'Austerlitz !

Prêtes aussi les victimes !

Ce sont toutes ces troupes des 16e et 17e corps de la première Armée de la Loire, régiments de marche, mobiles, marins, francs-tireurs, volontaires, artilleurs, débris de nos anciennes armées ou recrues, tous les dévouements de la France agonisante, accourus de tous les points du sol national, des colonies elles-mêmes, pour se sacrifier et nous sauver, de la ruine, s'il se peut, à tout le moins du déshonneur. Et c'est pourquoi toutes ces vies sont prêtes à se donner sans compter.

Dieu me garde, mes Frères, de vouloir discuter ici, mesurer la valeur respective de tous ces dévouements ! Loin de moi, vous pouvez m'en croire, l'injurieuse pensée d'établir l'échelle des sacrifices et de ranger par catégories les victimes !

Cet ossuaire m'est une leçon, lui qui confond leurs restes dans l'égalité suprême du tombeau.

Donc, je les confonds toutes aussi devant mon admiration émue et ma patriotique reconnaissance.

Mais cette réserve faite, et il la fallait faire pour être juste, me refuserez-vous le droit d'être vrai, en disant que si chez toutes nos glorieuses victimes l'image auguste de la Patrie suscitait la même ardeur des nobles dévouements, chez quelques-unes la pensée de Dieu allait transfigurer leur sacrifice, lui donner proprement une valeur religieuse, en éclairant leur mort d'un reflet d'infini ! Nous le verrons bien tout à l'heure.

Là bas, sous les murs de Paris, on se bat ce même jour pour la seconde fois à Champigny. Ici, sur la foi trompeuse d'une dèpêche et des rumeurs qui circulent, on croit l'armée de Paris beaucoup plus rapprochée et l'on poursuit l'immense effort tenté la veille pour refouler ou percer les forces allemandes, marcher sur Pithiviers et joindre nos frères à Fontainebleau.

La journée a bien commencé. Vers neuf heures, les avant-postes ennemis sont délogés de Loigny. Mais un mouvement mal combiné aboutit, devant la ferme de Beauvilliers, à un désastre complet. Serrées de près, nos troupes reculent jusqu'à Ecuillon. Les Bavarois sont arrêtés dans leur poursuite : notre attaque reprend sur Beauvilliers et Goury, en même temps qu'elle se prononce vers Morailles et Villeprévost.

A Poupry, une partie du 15e corps est immobilisée pour toute la journée dans un sanglant combat.

Vers midi, nous sommes repoussés de Morailles : devant Goury c'est en vain que nos mobiles de Loir-et-Cher et de Maine-et-Loire accomplissent des prodiges de valeur, à rendre jaloux les plus solides vétérans. Permettez, mes Frères, à un de leurs compatriotes de rendre hommage, en passant, à la vaillance de ces jeunes troupes : elles aussi se sont généreusement immolées au service de la patrie et ont fourni de nombreuses victimes au grand sacrifice de ce jour-là !

Refoulés sur Loigny, nous sommes contraints, vers 2 heures, de l'abandonner pour nous replier sur Villepion. Seuls, en face de deux armées allemandes, deux bataillons du 37e s'y maintiennent obstinément, disputant avec l'énergie du désespoir, chaque mur, chaque maison. Von der Thann veut à tout prix Loigny dont la possession doit le rendre maître de Villepion : après cela, ce sera pour l'armée de la Loire la défaite certaine d'une partie de ses forces, l'irrémédiable impuissance de toutes.

Ont-ils compris, ces vaillants, ces martyrs du 37e que dans cet étroit espace se jouaient les destinées du pays ? Je ne saurais le dire. A coup sûr ils ont compris qu'un grand sacrifice était nécessaire : ils n'hésitent pas, avec leurs héroïques commandants Varlet et de Fouchier, ils se dévouent à la mort !

Tel est, mes Frères, le sanglant prologue qui nous présage pour la fin de cette funeste journée d'autres sacrifices, d'autres immolations. Ici, je sens ma parole défaillir sous le poids des choses qu'il faudrait dire ; je voudrais ne rien oublier ni personne, et pourtant, m'imposerez-vous la lourde tâche de reprendre tant d'éloquentes descriptions que déjà vous avez entendues ? Je ne l'ai pas pensé : aussi, ce que j'apporte à la mémoire de nos victimes, c'est beaucoup moins de la rhétorique que des larmes.

Larmes sur ces héros du 37e qui, cernés dans le village en flammes, écrasés par le tir de 80 pièces allemandes, sommés une première fois de se rendre, refusent de capituler. Obligés de chercher abri derrière les murs du cimetière, décimés, broyés ne rencontrant plus autour d'eux que deuil, épouvante, sinistres images de mort, ils n'en poursuivent pas moins leur résistance acharnée. « Ne tirez plus ! ne tirez plus » leur crie-t-on du côté des Allemands. Et l'un d'eux de répondre : «Quand on est au cimetière on n'en sort plus». Et ils n'en sortent plus, en effet, ces sublimes sacrifiés : jusqu'à sept heures du soir, l'incendie projettera ses lueurs sur l'agonie des dernières victimes.

Hélas ! ce ne sont pas les seules ! En voici d'autres qui appellent d'autres larmes.

Vers quatre heures, pendant que se poursuit dans le cimetière une résistance sans autre issue que la mort, Chanzy fait appel au général de Sonis pour remplacer ses hommes épuisés par la lutte et tenter un suprême effort sur Loigny.

En vain Sonis s'efforce d'entraîner les débris de sa deuxième division déployés en avant de Villepion. L'énergie de ces hommes est brisée : ils ont atteint l'extrême limite des sacrifices qu'il est permis de demander aux forces humaines.

Mais, où défaillent les forces de l'homme, celles du chrétien savent retremper, dans les hautes pensées, dans les sublimes inspirations de la foi leur surnaturelle vigueur.

Et quand, sous le grondement du canon, sous le sifflement des balles, invisibles meurtrières, lorsque devant le danger formidable et le trépas certain, les voix de la terre sollicitent ce cœur chrétien, fût-ce un cœur de vingt ans, oh ! ne craignez pas qu'il faiblisse au

souvenir des plus légitimes amours : de ce père et de cette mère vénérés, de ces choses très douces, de ces affections très chères laissées au foyer familial ! D'autres voix se font entendre, murmurant l'austère parole, sacrifice ! et ajoutant, comme jadis elles le disaient à Jeanne, notre douce Pucelle : Il le faut !

C'est la Patrie qui parle, Messieurs, mais aussi, mais surtout : c'est Dieu !

Sonis frémissant, se retourne vers les volontaires de l'Ouest. « Messieurs, leur dit-il, ces hommes refusent de me suivre ; montrons-leur ce que peuvent faire des chrétiens et des hommes de cœur. » — « Merci, général, répond le commandant de Troussures, merci de nous avoir menés à pareille fête. »

Pour lui, comme pour tant d'autres de ses vaillants camarades, la fête, ce jour-là, ne devait avoir qu'un nom : le massacre et l'immolation des braves !

Qu'étaient-ils ces braves ? D'où venaient-ils ? Quelle étrange ardeur les poussait ?

Messieurs, vous les avez connus : c'étaient des chrétiens, hier zouaves du Pape, attestant par ce seul nom, qu'au service de l'Eglise ils n'oubliaient rien de la France, le prouvant aujourd'hui sous le titre de Volontaires de l'Ouest en accourant d'Italie pour mettre leur dévouement au service de la France en danger.

Oui, c'étaient des chrétiens ! Ce matin, dans l'église de Saint-Péravy-la-Colombe ils ont bien montré à quel foyer divin s'allumait la flamme de leur courage.

La blanche bannière dont les plis frissonnent au vent de décembre au-dessus de cette noble phalange, témoigne assez de ce qu'ils sont, ces sacrifiés, groupés sous l'emblême sacré du plus héroïque des amours.

Ce sont des Chrétiens, des Français aussi, Français, je ne dis pas seulement par leurs noms dont plusieurs comptent parmi les plus anciens et les plus illustres de notre histoire, mais par leur spontanéité dans le dévouement, par leur bonne humeur devant les affres du sacrifice.

Tout à l'heure, ils parlaient de fête : m'en voudrez-vous si je rappelle cet autre mot, bien français aussi, tombé de la bouche de l'héroïque colonel de Charette, et qui, dans la familiarité de sa forme m'émeut plus, beaucoup plus encore, que l'élégante insouciance et la folle courtoisie des gentilshommes de Fontenoy : « Tu vas voir, mon petit, la jolie danse ! »

Nous disons, nous, le sublime, l'inoubliable sacrifice !

Vous le voyez donc, mes Frères, le chrétien chez nous, ne tue pas l'homme, comme il plaît à dire à d'aucuns qui ne semblent connaître ni l'un ni l'autre ; ou s'il le tue, vous allez voir comment : c'est en l'aidant à se faire tuer pour son pays.

« En avant ! crie Charette ; marche ! »

Et au son des clairons, aux cris de « Vive la France ! Vive Pie IX ! » la petite troupe s'élance, appuyée d'autres braves qu'entraîne son héroïsme et que ce nous est un devoir de ne point

oublier; à droite, mobiles des Côtes-du-Nord, à gauche, francs-tireurs de Tours et de Blidah. Huit cents hommes en tout et, comme les braves du 37e qui agonisent là-bas, devant eux deux armées !

Mes Frères, vous savez le reste, cette charge fameuse qui pousse, jusqu'au bois Bourgeon, désormais bois des zouaves, ces hommes « liés ensemble, a dit magnifiquement un écrivain militaire, composés en une belle vague humaine que règlent les pôles sublimes du devoir, du sacrifice et de l'amour (1) ».

Sous une tempête de feu, la vague ondule et vient expirer à 60 mètres du bois.

Mais elle reprend son élan, et furieuse cette fois, vient battre sous les murs de Loigny la digue ennemie, la perce et précipite ses derniers remous dans l'abîme.

« France! France! criaient-ils aux survivants du 37e, c'est nous!..... répondez! » Dans l'horreur de la nuit leur appel fut perdu : la mort seule apporta sa réponse. . . . .
. . . .

Parcourez maintenant la trace sanglante et comptez les victimes; je n'en nommerai aucune ; il les faudrait nommer toutes, et d'ailleurs vous les connaissez. Pour ne parler que des zouaves, cent quatre-vingt dix-huit sur trois cents, dix officiers sur quatorze sont tombés devant Loigny. A ces pertes cruelles, ajoutez 60 francs-tireurs de Tours et de Blidah, 110 mobiles des Côtes-du-Nord, et dites-moi si la religion, ce jour-là, n'a pas montré, par les sacrifices qu'elle engendre, combien vaine est l'entreprise de la séparer du cœur de la France! Ah! mes Frères, si cela jamais arrivait, je le dis comme je le pense : ce n'est pas la religion du Christ qui mourrait, ma foi m'interdit pour elle cette crainte, c'est la France ; car ce serait pour elle une déchéance, trop semblable à la mort que de déserter, en divorçant d'avec le Christ qui l'aime, les traditions les plus glorieuses de son passé, la meilleure sauvegarde de son présent, pour son avenir les plus sûres et les plus brillantes espérances.

Mes Frères, cela ne sera pas : le sacrifice de nos morts ne peut avoir été stérile devant Dieu, il ne peut demeurer sans efficacité pratique devant les hommes. Depuis l'année terrible il a eu, il continue d'avoir encore, n'en doutez pas, son prolongement réel, encore que mystérieux parfois, dans le dévouement, dans les immolations de ceux qui survivent.

Et s'il n'a pu, le 2 décembre 1870, nous sauver d'un désastre, du moins, j'ose le dire, en présence de notre Dieu, en face du vainqueur lui-même surpris et jaloux de notre prodigieux relèvement, il nous a sauvés d'une ruine plus complète. N'est-ce pas assez pour justifier les louanges dont nous venons offrir l'hommage à la mémoire de nos victimes? *Non recedet laus de ore hominum.* La louange ne cessera pas dans notre bouche, parce que la reconnaissance vivra toujours dans nos cœurs.

(1) Art Roë : L'*Assaut de Loigny* (Revue des Deux-Mondes, 1er décembre 1894).

Mais les paroles passent qui ne sont que paroles ; les sentiments vibrent de moins en moins qui ne sont pas éveillés, entretenus, fortifiés par des actes.

Aprés avoir loué, remercié nos victimes, un devoir plus pressant nous reste, Français et chrétiens d'aujourd'hui : c'est d'imiter leurs exemples, c'est de ne laisser perdre aucune de leurs leçons. Quelques paroles encore avant de terminer : il les faut brèves, je les voudrais, s'il plaît à Dieu, décisives. Soutenez-moi seulement jusqu'au bout de votre religieuse et bienveillante attention.

II

Mes Frères, on dit que les peuples ont une âme : je le crois. Car, de quelque façon qu'on l'entende, ils vivent. Ils meurent aussi hélas ! et la même histoire qui nous raconte leurs glorieuses destinées, ne nous épargne pas le récit de leurs agonies et nous les montre, un jour ou l'autre, râlant sous les coups du plus fort.

Entendez-moi bien ! Je ne dis pas que pour un peuple, mourir ce soit être vaincu, perdre la partie dans le jeu hasardeux des batailles, ployer sous le poids écrasant des défaites. Non ! ce n'est pas là ce que j'appelle mourir. Car de tout cela, grâce à Dieu, un peuple se relève, s'il est digne de vivre. Il y a trente ans, nous fîmes de tout cela la cruelle expérience ; nous en souffrons encore présentement et cependant, regardez ! Nous vivons, nous sommes grands, nous sommes forts ! N'était la plaie douloureuse qui saigne toujours au flanc de la patrie mutilée, que resterait-il à cette heure de nos désastres passés ?

Grâce au dévouement de ce généreux peuple français qui jamais ne refusa pour la défense nationale aucun des sacrifices qui lui étaient demandés, nous avons payé notre rançon de guerre, cinq milliards ! relevé nos ruines fumantes, bâti de nouvelles forteresses, fondu d'autres canons, créé un armement formidable, creusé des ports, construit des cuirassés, agrandi notre domaine colonial ; nous avons une armée, une admirable armée qui peut bien nous inspirer légitime confiance et patriotique fierté, puisqu'elle nous vaut la jalousie d'une partie de l'Europe, l'alliance et l'amitié de l'autre.

Nous sommes forts ! Sachons le voir cependant, et, le voyant, ayons le courage de le dire : nous sommes faibles aussi, menacés tout au moins, entamés déjà par ces causes de faiblesse qui, si l'on n'y prend garde, engendrent fatalement chez un peuple l'une de ces maladies dont un peuple peut mourir.

Un peuple ne meurt jamais que du scepticisme qui l'énerve ou de l'égoïsme qui le ronge et le paralyse, de son manque de foi aux grandes idées, de sa froideur à la sollicitation des nobles amours.

Pro aris et focis ! Pour nos autels, pour nos foyers ! disaient les anciens. Dieu et Patrie ! disent les nations chrétiennes. Mes Frères, ne sont-ce là que des mots ? Nul, ici, ne soutiendra ce blasphème ; pourtant, on le soutient ailleurs, et c'est là notre mal, un mal qui va s'envenimant tous les jours.

Nous en sommes venus là, trente ans après le sublime sacrifice de nos victimes, que des Français égarés travaillent sous nos yeux à perpétrer contre la France ce grand crime : tuer dans l'âme de ce peuple, né chrétien au baptistère de Reims, la foi au Christ Sauveur ; déraciner de son cœur, s'il se pouvait faire, après l'amour de Dieu, l'amour sacré de la patrie, traités l'un et l'autre par eux, de préjugé des vieux âges, de honteuse superstition.

« La patrie, nous disent-ils, ils le disaient il n'y a pas trois semaines, la patrie n'est pas une idole, mais une idée soumise au contrôle de la raison (1). »

Eh bien ! non, mes Frères ; pas plus qu'elle n'est une idole, la patrie n'est seulement qu'une idée. Comme Dieu, c'est une réalité, et tout ce que le contrôle de la raison est admis à faire en s'exerçant sur elle, c'est de nous en donner une représentation plus vive, une conscience plus claire, un amour plus profond, mieux préparé à tous les sacrifices.

Dieu et Patrie ! Le jour où les intelligences, chez nous, ne verraient plus là que des mots, où les cœurs cesseraient de battre d'enthousiasme à la pensée des hautes réalités qu'ils expriment, toute foi étant morte et tarie la source des généreux dévouements, ce jour-là, je le crains, nous ne serions pas éloignés d'ajouter un nom de plus, le nôtre, au nécrologe des pleuples disparus de l'histoire.

Car, seuls, sont assurés de vivre les peuples qui gardent le secret d'être forts. Et la vraie force, mes Frères, celle dont rien ne triomphe et qui triomphe de tout, même de ses défaites, chez les peuples comme chez les individus, c'est la force morale, celle qui se puise dans quelque grande idée servie par un ardent amour.

N'est-ce pas là, dites-moi, la fière leçon qu'à travers les siècles nous crient les héros de Salamine, les vainqueurs de Platée, celle que nous renvoient, à l'heure où je vous parle, tous les échos venus des lointains rivages du Sud-Africain ?

Ah ! soyons, tant que nous le voudrons, un peuple de lettrés et d'artistes ; ayons des savants, des ingénieurs, des hommes de travail, d'industrie ou de négoce, il en faut : ayons des soldats, il nous en faut pareillement. Mais cela fait, gardons-nous bien de croire que c'est assez de cela pour faire nécessairement de nous un peuple fort.

Car au-dessus de tout cela, il y a la force et la vertu morale d'un peuple, la force que ne suffisent à lui assurer ni l'étendue de son territoire, ni l'encaisse de son trésor, ni le nombre de ses soldats ou la puissance de ses flottes ; la force qui ne lui vient de rien d'extérieur, mais du fond même de sa conscience, de son âme illuminée par la foi, brûlante de patriotisme, décidée à tout entreprendre, à tout endurer à tout sacrifier pour la patrie et pour Dieu !

(1) Manifeste d'un syndicat de membres du corps enseignant dans l'affaire Hervé.

Voilà ce qui fait les peuples vraiment forts !

Cette force, l'avons-nous ?

Chrétiens et Français, qui m'entendez, en face de nos victimes, c'est l'heure d'être sincères avec nous-mêmes.

Est-elle assez troublée notre malheureuse patrie, assez anxieuse du lendemain ? Oh ! ne craignez pas que, sous prétexte d'actualité, j'entre ici (ce n'est d'ailleurs ni le moment ni le lieu) dans le détail de nos maux, de ces antagonismes qui nous divisent, et en nous divisant nous affaiblissent, de ces haines qui tous les jours s'exaspèrent, armant les uns contre les autres les fils d'une même patrie qui ne s'entendent plus sur rien, ni sur la religion, ni sur la politique, ni sur les doctrines, ni sur les intérêts, qui aiment la France, sans doute, mais semblent croire trop souvent que la France c'est uniquement leur parti.

De là ces querelles abominables où l'on pourrait craindre, parfois, que nous allions consacrer ce qui nous reste d'énergie à cette œuvre maudite : déchirer nous-mêmes de nos propres mains cette France que pourtant nous aimons !

Voilà le mal : d'où vient-il ? Du scepticisme destructeur de la foi, de l'égoïsme qui tue l'amour.

Or, Chrétiens et Français, ne l'oubliez pas : avec tout cela un peuple est faible, de tout cela un peuple peut mourir.

En sommes-nous là déjà ? Dieu me garde de le prétendre !

Je ne suis pas, pour ma part, de ces découragés, de ces désespérés qui vont partout répétant que dans la poitrine de la vieille Gaule, le cœur a cessé de battre, qu'elle ne sait plus adorer, que le spectacle de tant d'avortements et de déceptions a éteint en elle toute flamme, qu'elle a désappris les ardents enthousiasmes, et qu'elle est destinée à vivre désormais, morne et solitaire, triste veuve assise auprès des cendres de son foyer refroidi, pleurant ses joies et ses gloires passées, sans espérance pour l'avenir.

Non ! nous n'en sommes pas là. Mais s'il ne se produit chez nous, au plus tôt, une révolte généreuse des consciences contre les causes de faiblesse que je signale c'est à cela que nous allons sûrement.

Où donc est le remède ? Dans le retour à la foi de nos pères, à cette foi qui, aux époques les plus sombres de notre histoire, les a faits si grands et si forts ; à la foi en Dieu, à la foi en nous-mêmes, au génie propre et à la fonction providentielle de notre race. Le remède, il est encore dans un accroissement d'amour, de générosité, d'esprit de sacrifice.

Croire, aimer, se dévouer, se sacrifier n'est-ce pas là, tout compte fait, ce qui donne à notre vie d'ici-bas, et si chétive et si brève, son grand sérieux, sa haute valeur, son prolongement infini à travers la région lumineuse des réalités et des biens qui ne passent pas ?

« Le devoir, a-t-on dit justement, n'est rien s'il n'est sublime,

et la vie devient frivole si elle n'implique des relations éternelles (1). »

Ces relations la foi nous les découvre : mais c'est l'amour et le sacrifice qui les fondent.

Croyons en Dieu, croyons à la patrie !

Aimons Dieu, aimons la France ! Pour Dieu et pour la France, dévouons-nous, sacrifions-nous ! Ainsi nous serons forts. Aux sceptiques, aux égoïstes qui n'attendent rien de la vie que la vulgaire jouissance, nous opposerons vaillamment cette belle parole, l'une des plus fortes que l'antiquité nous ait léguées : « La plus noble jouissance, la meilleure fête c'est le devoir accompli (2). »

Et le devoir ne s'accomplit jamais sans qu'il en coûte un sacrifice.

Le devoir ! Oh ! comme ils en ont généreusement payé la dette sacrée à Dieu, à la France les héros que d'un seul cœur et d'une seule âme, n'est-il pas vrai, nous sommes tous venus ici glorifier !

Glorifier, mes frères, c'est bien. Mais nos morts attendent de nous davantage. Nous sommes leurs obligés. Il ne faut pas que leur sang ait inutilement rougi chacun des sillons de cette plaine. Ce qu'ils attendent de nous, beaucoup plus encore que le retour périodique de la louange, c'est l'effort généreux, constant pour marcher sur leurs traces, c'est l'amour profond, sincère, de ce qu'ils ont aimé, c'est l'union indissoluble dans nos cœurs de ce qu'ils ont uni dans leur sacrifice, Dieu et la France, passionnément aimés, courageusement servis à la vie, à la mort.

Et pour cela, ce qu'ils réclament de nous, ils y ont droit, c'est la fidélité du souvenir.

Quoi ! n'oublier jamais, nous souvenir toujours ? N'est-ce pas trop demander à l'homme dont la plus incurable misère, c'est la facilité de l'oubli ?

Eh bien ! non, mes frères, ce n'est pas trop vous demander, car vous êtes chrétiens ; car vous êtes enfants de cette Église, qui recueille avec un soin pieux, pour les offrir à Dieu, chaque larme versée, chaque douleur subie, chaque goutte de sang répandue pour sa cause ; de cette Église qui se montre si bonne gardienne de la mémoire de ses martyrs, qu'elle répète leurs noms à travers les siècles et fait couler chaque jour sur leurs restes le sang de la divine Victime, du roi des martyrs, Jésus.

Mais vous êtes Français aussi, et ce vous est un second titre à ne vous montrer jamais ni oublieux, ni ingrats.

Vous êtes d'une race trop généreuse, trop prompte à tressaillir d'admiration au passage de toute gloire qui rayonne, de compassion à la vue de toute infortune qui gémit, trop ouverte à la sympathie pour tout ce qui est grand, sublime, héroïque, vous êtes trop

(1) F. Brunetière : *Le Besoin de croire.*

(2) Thucydide : *Guerre du Péloponèse*, L. I, 70.

Français pour oublier jamais cette gloire auréolée de deuil que nous rappelle Loigny.

Vous vous souviendrez donc fidèlement, Français, et cela, aussi, sera pour vous une force.

D'ailleurs, ne le voyez-vous pas ?

C'est l'austère et bienfaisante leçon que vous donne la grave et pieuse cérémonie qui nous rassemble. La Religion et la Patrie, que tant d'autres ailleurs s'efforcent de mettre en douloureux et perpétuel conflit, viennent ici se rejoindre et affirmer solennellement leur nécessaire union dans la fraternité touchante du souvenir.

Le souvenir chrétien ! Le souvenir français ! Gardez-les, mes Frères, l'un et l'autre ; fortifiez-les en vous l'un par l'autre et dites-vous bien qu'à l'heure difficile où nous sommes, ce n'est pas trop de toutes les forces réunies, de l'harmonieux concours de tous les nobles sentiments pour affronter virilement, pour accomplir avec honneur les tâches qui nous attendent.

C'est ce qu'ont bien compris les hommes de cœur qui, en fondant la Société nationale du Souvenir français, ont voulu faire de ce souvenir plus qu'un sentiment isolé, individuel, la grande, l'énergie et toujours agissante protestation de la conscience française contre l'oubli de tous ces braves, tombés pour le pays au champ d'honneur. Le bien réalisé déjà par cette œuvre admirable, celui qu'elle peut réaliser encore, si nous le voulons, dans une plus large mesure, vous le saurez mieux tout à l'heure en entendant l'ardente parole de son apôtre le plus infatigable, vaillant pélerin de tous les lieux consacrés par notre gloire ou nos deuils (1). Mais quant à moi, je puis vous dire ceci. Dans cette œuvre, mes Frères, vous verrez plus qu'un souvenir, vous saluerez une espérance.

Car il ne faut jamais désespérer d'un pays qui croit à la vertu du sacrifice et l'honore, d'un pays qui n'oublie rien de l'héroïsme de ceux qui pour sa cause n'ont rien épargné de leur vie, mais le fait revivre sur le granit, le bronze ou le marbre pour en graver plus profondément l'empreinte au cœur de ses enfants.

En face des négations du sceptique, cette œuvre est un acte de foi, c'est mieux aussi que de vagues déclamations humanitaires sur la solidarité sociale, c'est cette solidarité elle-même s'affirmant par des actes, c'est l'amour de l'humanité fréquentant sa véritable et naturelle école, débutant par cet apprentissage nécessaire, l'amour de la patrie, de son armée, de son drapeau.

Enfin, au milieu de nos misérables discordes, c'est un appel à tous les généreux sentiments qui nous devraient unir. Fous et criminels que nous sommes de nous disputer ainsi sur cette motte de terre qui ne tient encore sous nos pieds que parce qu'elle est faite, en partie, de la poussière de nos martyrs et cimentée par leur sang ! (ce n'est pas là, croyez-le, la moindre beauté de cette œuvre).

(1) M. Niessen, Secrétaire général de la Société nationale du Souvenir français pour l'édification et l'entretien des tombes des militaires et marins morts pour la Patrie.

Et puis, l'on pense à vous aussi, vous qui pleurez, pauvre père, pauvre mère dont le petit soldat ne reviendra plus au foyer, tombé qu'il est dans la brousse africaine, à Madagascar, au Tonkin, en Chine, partout où le service du drapeau l'a conduit. Vos larmes, désormais, couleront moins amères. Le *Souvenir français*, humbles travailleurs, fera ce que votre pauvreté interdisait à votre impuissante tendresse : au petit soldat, il donnera, il a déjà donné son monument, sa couronne ; à l'égal de nos plus grands capitaines lui, non plus, ne sera pas oublié !

Et maintenant, mes Frères, reportons vers Dieu nos pensées et nos cœurs. C'est sur lui que repose et se fonde tout souvenir durable ; lui seul sait déposer sur le front des victimes les couronnes qui ne se flétrissent jamais.

Levons les yeux au ciel ! Des mains se tendent vers nous, des visages amis nous sourient. Qui sont-ils tous ceux-là ? Et d'où sont-ils venus ? Ce sont tous les vaillants qui sortirent un jour, purifiés par le sacrifice, de l'affreuse tribulation de nos guerres. Ils habitent maintenant l'heureux séjour de la paix, où il n'y a plus ni deuil, ni cris de douleur, ni de larmes.

Le deuil est tout entier pour nous, ô Jésus, et nos larmes continuent de couler. Mais, soyez-en béni ! Sur notre douleur déjà, vous répandez quelque chose de la sérénité divine de vos joies.

A ceux que nous pleurons, donnez, ô très doux et pieux Jésus, donnez, nous vous prions, l'éternel repos de votre saint Paradis.

Pie Jesu, dona eis requiem.

Amen.

28 novembre 1901.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Sœurs du S. Cœur de Marie. — Une retraite vient d'être prêchée dans leur chapelle pour les jeunes filles et enfants de leur ouvroir, par le P. Lantoin, oblat de Marie Immaculée, l'un des chapelains de l'église de Montmartre.

Sœurs de S. Paul. — Lundi 2 décembre, vingt-huit postulantes ont reçu le saint habit à la Communauté de S. Paul. Le prédicateur de cette cérémonie de vêture religieuse a été M. l'abbé Nédelec, de Vannes.

Conférence de S. Vincent de Paul. — Les membres de cette Conférence à Chartres, ont en ce moment leur retraite prêchée par M. l'abbé M. Coulombeau, professeur de rhétorique à l'Institution Notre-Dame.

Mignières. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal a donné, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'autorisation des Sœurs Franciscaines de l'orphelinat des Trois-Maries.

Loigny. — Magnifique fête patriotique à Loigny, à l'occasion de l'anniversaire du 2 décembre.

Mgr Mollien, évêque de Chartres, présidait la fête. La messe solennelle a été célébrée par M. l'abbé Carré, curé de Germignonville, et chantée par le chœur de chant du Petit Séminaire de Saint-Cheron. Le panégyrique a été prêché par M. l'abbé Clément, aumônier du lycée de Vendôme, qui a traité du sacrifice chrétien, source de relèvement national.

Sur le perron de l'église, à la sortie de la messe, d'éloquentes paroles ont été prononcées par M. le baron de Cambray et M. Niessen. L'armée a été vigoureusement applaudie.

Au banquet très cordial qui suivit, des toasts furent portés par M. le baron de Cambray et M. l'abbé Theuret, curé de Loigny.

Dans la nombreuse assistance avaient pris place Mgr Mollien et M. l'abbé Fournier, vicaire général ; M. Letainturier, sous-préfet ; M. le colonel du 1er chasseurs ; M. de Montmarin, lieutenant-colonel du 13e cuirassiers ; M. Gaston de Sonis, commandant au 7e cuirassiers. Plusieurs délégués du *Souvenir français*, des délégués de la Croix-Rouge, avec leur président départemental, M. Malenfant, M. Thomassu, président des Vétérans de Chartres ; M. Denizet, président des Vétérans de Janville et 40 ecclésiastiques, dont plusieurs chanoines asisstaient aussi à à la cérémonie.

La Société du *Souvenir français* a déposé une couronne et les Vétérans de Janville une palme au monument des héros de Loigny.

Le Messager de la Beauce et du Perche (1902), reçoit du public le meilleur accueil. Le clergé ne peut manquer de préférer, pour la propagande, les almanachs qui mêlent aux récits amusants des leçons ou des conseils utiles ; sous ce rapport, comme en ce qui concerne la variété et l'originalité des dessins, le **Messager** a une réputation bien méritée qui grandira encore si les amateurs de bonnes lectures consentent à le faire connaître. — (Dans toutes les librairies, prix : 40 centimes. A la librairie de Mme Langlois, à Chartres, remises selon le nombre des exemplaires demandés).

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 14 DÉCEMBRE 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE DÉCEMBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 15 décembre, 3e dimanche de l'Avent (Dimanche *Gaudete*). A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. (On peut, ce dimanche, jouer le grand orgue à la messe, et orner les autels de fleurs ; les diacre et sous-diacre ont la dalmatique et la tunique). — A 3 heures, none, vèpres, complies et salut.

— Mardi 17, à *Magnificat*, commencement des *O* de Noël.

— Mercredi 18, Vendredi 20 et Samedi 21, *Quatre-Temps*, jeûne et abstinence.

— Jeudi 19, à 4 h., adoration réparatrice.

— Samedi 21, Ordination. — A 4 heures, salut à l'autel du S. Cœur de Marie.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain Dimanche, à 10 h., grand'-messe. — A 2 h. 1/2, vêpres, salut. Catéchisme.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 15 décembre 1901, Solennité de la fête de S. Aignan. A 10 h., grand'messe en musique ; célébrant, M. l'àbbé Claireaux, chanoine honoraire, curé-doyen de N.-D. de Nogent-le-Rotrou. A 3 h., vêpres ; sermon par M. l'abbé Le Bel, professeur de philosophie à l'Institution N.-D. ; salut solennel. Tous les offices seront présidés par Monseigneur.

— Vendredi, à 8 h. du soir, chemin de la croix et salut.

BIBLIOGRAPHIE

Études. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. — Sommaire du Numéro du 5 Décembre 1901 : I. Dix années de la vie de Louis Vouillot, par Georges Longhaye. — II. Le Quiétisme. — Lettres inédites du frère de Bossuet (suite), par Eugène Griselle. — III. La vie religieuse d'un bourgeois de Reims au XVIIe siècle. — Jean Maillefer, par Henri Bremond. — IV. L'autorité divine des livres saints, par Lucien Méchineau. — V. La résurrection d'un peuple. — La Bosnie et l'Herzégovine, par Joseph Burnichon. — VI. Les noces d'or de M. Berthelot, par Edouard Capelle. — VII. Les missions catholiques françaises, par Henri Chérot. — VIII. « Les Avariés », de M. Brieux, par Pierre Suau. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

Le R. P. Potton, de l'ordre des Frères prêcheurs (1825-1898) par le R. P. Ignace Body, du même ordre. Un vol. in-8o de VIII-475 pages, orné d'une vingtaine de gravures dont dix hors texte. Prix : 4 fr. (Librairie Douniol, 29, rue de Touruon, Paris, et à Chartres, Librairie Saint-Pierre).

La Vocation et la Vie d'un curé de village, par Mgr Blampignon, protonotaire apostolique, professeur honoraire à la Sorbonne. In-32 de 90 pages. Prix : 75 cent.

Sur le Seuil de l'Au-delà, par Charles Vincent. Un vol. in-12 de 360 pages. Prix : 3 fr. 50 (Librairie Saint-Pierre, à Chartres.)

L'Éducation des Filles par les Religieuses enseignantes. Instructions, avis, conseils, d'après Mme de Maintenon, par le R. P. Libercier, F. P. 1 vol. in-12 de VIII-268 pages. Prix : 3 fr. (Librairie Saint-Pierre, à Chartres.

SOMMAIRE

L'AVENT

L'Avent est une époque de préparation à la fête de Noël, à la naissance de l'Enfant-Dieu. Elle représente la longue période des siècles qui a précédé la venue du Messie, période d'attente anxieuse pour l'humanité, période d'espérance, toute remplie par les cris des prophètes qui appellent l'Emmanuel, le Sauveur promis, qui à l'avance fixent les traits de sa physionomie par leurs descriptions prophétiques.

Mais en même temps cette époque liturgique est, dans la pensée de l'Église, une préparation au second avènement de Jésus sur la terre. Quand les temps seront accomplis, le Christ descendra de nouveau parmi les fils des hommes, cette fois non plus comme un faible enfant, mais comme le juge redoutable des vivants et des morts. Ainsi cette période liturgique a une porte qui ouvre sur le passé, l'autre sur l'avenir ; d'un côté, pour perspective les miliers d'années pendant lesquelles l'humanité attendait son Rédempteur ; de l'autre, les siècles qui s'écouleront jusqu'à l'heure du cataclysme dernier dans lequel sombrera notre planète.

L'enseignement de l'Église s'inspire de cette double pensée : les lectures, les antiennes et les diverses pièces liturgiques nous décrivent l'attente des siècles messianiques, ou bien elles nous annoncent le dernier jugement. Les fidèles doivent donc s'appliquer à suivre cette inspiration : revivre avec les prophètes ces temps où l'on criait vers Dieu afin qu'il ouvrît les cieux et fît descendre sur la terre le Sauveur attendu ; préparer leur cœur à recevoir sa lumière, et en même temps songer à ce dernier avènement du Christ que les premiers chrétiens attendaient avec la crainte et l'impatience que l'on sait, et qui, en somme, pour tout homme, est l'heure de sa mort, puisque quel que soit le nombre des siècles qui pourront s'écouler avant le dernier jour du monde, notre sort est irrévocablement fixé à notre mort.

Il y a, dans les pièces liturgiques de l'Avent, des beautés

de premier ordre, des répons et des antiennes qui peuvent rivaliser avec les plus belles du temps du Carême ou de la Passion. Le fameux répons de Matines du premier dimanche mérite à ce titre d'être cité :

« En regardant de loin je vois la puissance de Dieu qui vient, et une nuée qui couvre toute la terre. Allez au devant de lui et dites : Dis-nous si tu es Celui qui doit régner sur le peuple d'Israël. Qui que vous soyez, habitants de la terre et fils des hommes, riches ou pauvres, allez au-devant de lui et dites : Toi qui régis Israël, écoute, toi qui conduis Joseph comme une brebis, dis-nous si tu es celui-là. »

Dans une autre c'est la prière du peuple qui appelle un Sauveur :

« Je vous en supplie, Seigneur, envoyez Celui que vous devez envoyer ; voyez l'affliction de votre peuple : venez, comme vous l'avez dit ; et délivrez-nous. Vous qui régissez Israël, écoutez, vous qui conduisez Joseph comme une brebis, vous qui êtes assis sur les Chérubins. »

Et sans cesse revient ce cri d'appel : « Cieux, répandez la rosée, et que les nuées fassent pleuvoir le Juste. Que la terre s'ouvre et germe le Sauveur. »

Ainsi, pendant ces quatre semaines, l'âme chrétienne vit dans l'attente du Sauveur promis ; elle l'appelle de ses vœux ; chaque jour la rapproche du terme ; et lorsque le Fils de Dieu naît dans la crèche, il naît aussi dans l'âme du fidèle.

NOTRE-DAME DE LORETTE, A ARPENTIGNY

(*Paroisse de Thimert et de Favières*).

Dans un modeste hameau du Thimerais, à côté de masures probablement de son époque, existe une chapelle rustique, centre d'un pèlerinage consacré à Notre-Dame de Lorette. Quelques lignes historiques sur cet ermitage ne déplairont peut-être pas aux fidèles serviteurs de Marie : « *de Maria nunquam satis* » c'est d'ailleurs une nouvelle preuve de sa puissante protection que le chroniqueur veut enregistrer.

Quand, en 1568, la tutelle de Notre-Dame chassait les mécréants que l'on appelait d'un nom générique « les protestants » ces derniers furent bien obligés de se répandre loin de la cathédrale, « la chambre virginale de Marie ». La contrée du

Thimerais fut un centre où les Calvinistes comptèrent, à l'origine, des adeptes assez nombreux. Ils avaient même un temple à Favières, situé dans l'intérieur du château, en entrant, à gauche, par la grande porte placée entre les deux tourelles; il fut converti en grange que M. Texier fit restaurer en 1857, la porte d'entrée bâtie en pierres de taille grises et disposée en anse de panier a dû subsister. A côté, et derrière l'église de Favières, se trouvait le cimetière protestant, adjugé le 18 fructidor an IV, à Michel Touraille, aujourd'hui en nature de pré (1). C'étaient tantôt le sieur Bélon, de Denonville, tantôt les sieurs Quinson (1609), Delosse (1620), Aubertin, ministres résidants à Favières qui faisaient le service ; le premier baptême de ce rit calviniste est de Marguerite Malherbe (6 février 1621).

Pour comble de malheur, à quelques kilomètres et au nord de ce même village, résidait à Arpentigny un seigneur de la religion prétendue réformée; le journal d'un bourgeois chartrain citait ce hameau comme fief accrédité du protestantisme. Or messire Jean de Gravelle était d'un prosélytisme outré : dans l'enclos seigneurial avait été bâtie dès les âges les plus reculés une chapelle consacrée par la piété des catholiques du Thimerais à Notre-Dame de Lorette et à saint Ouen. Grâce au désarroi des temps, le châtelain protestant put assez aisément s'emparer des rentes et des biens de la chapelle, et faire boucher la porte de l'enclos. Iconoclaste ardent, il brisa les images assez nombreuses qui décoraient l'édifice, enleva la cloche qu'il fit mettre au dessus de sa maison, « emporta le benestier qu'il fit servir d'auge pour faire boire les volailles de sa cour, transporta les bancs, ornements et meubles convertis à son usage, se servant de la dite chapelle pour engranger des grains, mettre du bois et des fruicts, y ayant mesme mis des porcs. »

A ce tableau relaté par un témoin oculaire, on juge que la désolation était dans le lieu saint. De braves villageois sauvèrent la statue brisée de Notre-Dame, et pour se soustraire à la juridiction du seigneur d'Arpentigny, ils la transportèrent

(1) Ce cimetière protestant, que probablement personne ne soupçonne plus aujourd'hui, transformé peut-être en jardin, a dû contenir un certain nombre de corps : naguère Melville Michel en a trouvé six côte à côte, lors de la réparation du cimetière romain juxtaposé.

dans la forêt de Châteauneuf. Le chêne dépositaire de ces débris sacrés s'appelle encore aujourd'hui le chêne « de Lorette » et personne ne passe devant la statue qui remplace l'ancienne sans se signer et sans dire un Ave. Abrités par les branches touffues de ce chêne séculaire (il m'en souvient avec délices) nous, les jeunes étudiants, nous recevions, avant de prendre nos ébats dans la direction de Saint-Maixme, les conseils émus de notre vénéré M. l'abbé Henri Brière, ce prêtre instruit et zélateur de Notre-Dame de Chartres, auquel je suis heureux d'adresser au nom de ses nombreux élèves, ecclésiastiques ou laïcs, l'hommage de notre respectueuse reconnaissance : « L'Église comme ce chêne, disait-il, paraît toujours sur le point d'être déracinée, mais elle résiste à toutes les bourrasques, parce que Marie est à sa tête, comme Elle est à la cime de notre chêne. »

Mais si vénérable soit-il, un chêne ne pouvait remplacer l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Lorette. Messire Pierre Le Roy, prêtre, curé de Thimert, bachelier en la faculté de droit canon et titulaire de cette même chapelle profanée, voulant s'opposer à ces sacrilèges, présenta ses lettres attestant qu'il était canoniquement pourvu de cette chapellenie ; des paroles injurieuses, des coups furent la réponse du sieur de Gravelle et de ses domestiques. Messire Le Roy en appela à Courville ; de ce bailliage en effet relevaient et Arpentigny et la Picotière. Informations, recollements de témoins eurent lieu le 21 septembre et le 26 décembre 1648 devant le lieutenant-général de Dreux ; la cause fut portée jusqu'au parlement qui, le 14 juillet 1649, rendait un arrêt contre Jean de Gravelle, condamnant ce dernier à relever la chapelle : « Notre dite cour ordonne que la chapelle sera restablie par le dit Gravelle, mesme sera la grande porte qui estoit sur la rue par luy remise à l'ouverture cy devant murée, le mur sera desmoly, la cloche, benestier et autres choses rendues, condamne ledit Gravelle à une amende de douze livres tournois. »

Victorieuse une fois de plus de l'hérésie, la Sainte Vierge reprenait possession de son trône dans cette chapelle rustique, qui a même échappé en partie au vandalisme de la révolution, alors que le manoir du calviniste Gravelle a été rasé ; à peine en reste-t-il un pan de mur. Ce fut dans la contrée une expansion extraordinaire de vie et de foi catholiques. Monsieur et Madame

de Favières, ainsi que leurs successeurs, perdent leur influence néfaste; de bons catholiques au contraire, comme Claude Boileau, conseiller et procureur du roi à Châteauneuf, demoiselle Marthe du Bois des Cours, dame d'Illiers, en tenant les fils de leurs tenanciers fermiers sur les fonts de la petite église catholique et romain pour refleurir la vraie religion. Plusieurs abjurations apparaissent dans les registres : celle d'Esther Chouchonne, le lundi 23 octobre 1651, à la cathédrale de Chartres, en présence de Monseigneur, de Me Lemere, grand vicaire, de Me Loys Guerin, curé de Favières ; celle d'Esther Alleaume, fille de Christophe Julienne, le 21 octobre 1682 ; celle de Pierre Marie, mercier, le 4 décembre 1683, en présence de Gastine, curé de Favières ; celle de Louis Foubert, le 18 décembre 1685, en présence de Charles Bouffé, Gédéon Malherbe (les Malherbe se sont également rendus à la vraie foi). Valérien et Laurent les Vieillard, etc.

Finalement l'hérésie de Calvin a de la contrée complètement disparu, et les pieux pèlerins viennent encore invoquer Notre-Dame de Lorette dans sa modeste chapelle d'Arpentigny, heureux d'apporter leurs enfants à Celle qui sait bénir et protéger ; mais ce n'est plus au dix décembre, c'est au huit septembre que les mères chrétiennes viennent demander un évangile et faire brûler un petit cierge.

(Biblioth. municip. de Chartres, Miscellan, 39763. 93, tome 35, nº 60, 1 folio).

(Registre du culte romain de Favières, de 1611 à 1652. E. feuille volante non inventoriée).

(Registre de Favières, fonds Roullier).

Abbé Guillon.

N.-D. DE CHARTRES DANS LA MISSION DU BAS-NIGER (Afrique).

La correspondance suivante, empruntée au *Lis de S. Joseph* de Seyssinet (Isère) peut faire suite aux intéressantes lettres que nous avons publiées en novembre dans la *Voix*.

« Il me serait bien doux de vous donner de longs détails sur ce qui se passe de consolant par ici, mais, en ces pays, il est bien difficile de trouver un moment pour écrire. Vous qui venez de publier dans le *Lis*, la notice du regretté Père Ritter, vous connaissez ce qu'est la Journée d'un Missionnaire au Niger.

A Nsoubé, pour le moment, il se passe bien des choses que je qualifierai volontiers de surprenantes.

Je cause, tout en vous écrivant, avec un chef d'Onitsha, le premier après le roi; il me raconte que si je venais à mourir, tous les Nsoubés prendraient le deuil. J'espère bien ne pas leur donner cette peine de sitôt! L'entrain avec lequel ils se portent à la Mission, n'est pas, semble-t-il, près de ralentir. « Dans quelques jours, à l'Okotchi, me disaient mes meilleurs amis de là-haut, tous chefs couronnés et porteurs du sceptre royal, tu seras étonné de la grande affluence qui se fera incessamment autour de toi! » Les écoles et les catéchismes ne discontinuent pas.

Les deux grandes routes qui conduisent à la ville sont terminées, et elles ne sont pas désertes, durant le jour! Mais c'est surtout le dimanche qu'elles ne désemplissent pas de monde.

Le jour de l'Assomption, j'ai eu le bonheur de baptiser trois femmes dont les maris sont déjà chrétiens. De plus, le R. P. Lejeune a conféré le baptême, le même jour, au roi d'Amagou, le bon vieux chef Obi, dont toute la famille suivra sous peu l'exemple.

Il fait bon vivre au milieu de cette bonne volonté générale, car le bon Dieu n'a-t-il pas dit : « Paix aux hommes de bonne volonté ! »

Le séjour de N.-D. de Chartres (1), est d'ailleurs des plus agréables, et moi, qui devais mourir en arrivant, je n'ai pas même songé un instant jusqu'ici à avoir la fièvre.

Que m'importe d'ailleurs la santé ou la maladie, je fais la volonté de Dieu, ça suffit.

Dernièrement, nons étions cinq Pères, réunis à N.-D. de Chartres pour quelques jours. Tous des *Joseph*, ou tout au moins des Clercs de St-Joseph : les PP. Joseph Lichtemberger et Joseph Bubendorf, les PP. Vogler et Bisch, anciens Clercs, et *Je*, baptisé Joseph et Ami de l'Œuvre de Seyssinet.

Nous avons fait notre retraite annuelle, avec grandes consolations.

C'est Saint Joseph qui présidait avec la bonne Vierge, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus.

Faisait partie du programme, à titre de récréation utile et même nécessaire, une descente à la source du Mili-Cioukwou « l'eau de Dieu » où quelque chose comme de petits torrents se précipitent d'un large rocher, en douches bienfaisantes, bien qu'un peu fouettantes; effet merveilleux, des plus précieux sous ces vastes cieux!

Nous avons dénommé chacune de ces cascades: la *Grande-Grille, St-Joseph, St-Louis, les Célestins, l'Hôpital...*

(1) Village chrétien du Bas-Niger.

Etonnez-vous, mon bien cher Père Supérieur, qu'avec une pareille fortune, tout près de la Mission, le Père Joseph et moi, nous ayons pu éviter les fièvres, juste pendant la mauvaise saison !

Je recommande à vos bonnes prières et à celles des Petits Clercs l'Evangélisation de plusieurs grandes villes voisines dont j'ai la charge et dont je vais m'occuper incessamment. Vivent St Joseph de Seyssinet et N.-D. de Chartres !

Cordiàles salutations à tous les confrères et à vous, mon Révérend Père, l'assurance de mon respect et de ma religieuse gratitude.

Jos. A. Ganot. M. S. Sp. C. I. M.

Onitsha, le 13 septembre 1901.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 15 au 22 Décembre.

15, *IIIe Dimanche de l'Avent. Gaudete.* — Dans une lettre pastorale à ses diocésains, S. Charles Borromée leur a enseigné qu'il fallait, pendant ce saint temps de l'Avent, méditer en secret quel est celui qui vient, d'où il vient, comment il vient ; il a ajouté qu'il fallait se préparer à le recevoir en désirant sa venue et en se purifiant par la confession, par le jeûne et par la communion sacramentelle. Il les exhortait à répandre plus abondamment les charités et les aumônes sur les pauvres, en ce temps où la charité du Père éternel nous donne son propre Fils comme un trésor infini de tous les biens.

16, Lundi. *S. Eusèbe*, évêque de Verceil. — Il naquit en Sardaigne. Après la mort de son père, il se retira en Italie, et se distingua tellement dans le clergé de Verceil que, le siège épiscopal de cette ville étant venu à vaquer, il fut élu à l'unanimité pour le remplir. Le nouvel évêque s'appliqua à former de dignes ministres, et l'on vit sortir de son clergé un grand nombre de saints prélats aussi recommandables par leurs vertus que par leurs lumières.

17, Mardi. *De la férie.* — Aujourd'hui commencent les grandes antiennes, qu'on appelle les *O* de l'Avent, parce qu'elles commencent par cette exclamation. Elles marquent les soupirs des justes de l'ancien Testament. Nous devons désirer de même la venue de N. S. J.-C. dans nos cœurs par sa grâce et par la sainte communion.

18, Mercredi. *Quatre-Temps. — Fête de l'attente du divin enfantement.* Double majeur. — Cette fête fut établie d'abord en l'honneur de l'Annonciation de N.-D. et du mystère de l'Incarnation; on l'a appelée depuis la fête de l'attente du divin enfantement

parce qu'elle devait se faire quelque temps avant Noël. Elle est devenue fort célèbre, et on lui donne aussi le nom de N.-D. de l'*O*, parce que la veille on commence à chanter les Antiennes de l'Avent pour inviter la Sagesse éternelle à venir sur la terre délivrer le genre humain perdu et ruiné par le péché.

19, Jeudi. *De la férie.* — O rejeton de Jessé, qui êtes comme un étendard pour les peuples; devant qui les rois se tiendront dans le silence; à qui les nations offriront leurs prières : venez-nous délivrer; ne tardez plus. (Office du jour).

20, Vendredi. *Quatre-Temps* (jeûne). *De la férie.* — Les offices de la messe des trois jours des Quatre-Temps de l'Avent sont conformes aux mystères et à la sainteté de ce temps. Les deux épîtres sont tirées des prophéties d'Isaïe, où il parle de la venue du Messie, et où il prédit qu'une Vierge sera la mère du Sauveur. L'évangile qui suit ces deux épîtres contient l'histoire de l'Annonciation, selon qu'elle est rapportée par S. Luc. — Ind. : scap. rouge.

21, Samedi. *Quatre-Temps* (jeûne). *S. Thomas*, apôtre, double de 2e classe. — On sait que S. Thomas ne voulut pas croire d'abord à la résurrection de N.-S. Les saints Pères remarquent à cette occasion que l'incrédulité de S. Thomas a été extrêmement utile à l'Église, parce qu'en obligeant l'apôtre à toucher les plaies du Sauveur, elle a guéri la plaie de notre infidélité et nous a ôté tout sujet de douter de sa résurrection. L'infidélité de S. Thomas en a fait un témoin irréprochable de la résurrection de J.-C. La foi de S. Thomas devenue plus vive en a fait un prédicateur zélé, et un glorieux martyr de sa résurrection. — Ind. : Bonne mort, Prop. de la foi, Arch. S. Joseph.

22, *IVe Dimanche de l'Avent.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Ordination. — Le samedi 21 décembre, Mgr l'évêque de Chartres ordonnera dans l'église de N.-D. de Sous-Terre, à 8 heures, huit diacres : MM. Charpentier Georges, Pasquier Constant, Sevrin, Leproust, Louis, Marchi, Métreau et Pébernard, — trois clercs minorés et un clerc tonsuré.

Fête du 8 décembre. — Un missionnaire qui a voyagé beaucoup en France, nous disait hier : « J'ai vu dimanche dernier l'office pontifical à la Cathédrale de Chartres ; que c'était beau ! Nulle part spectacle religieux ne m'a frappé à ce point. Cérémonies incomparables, chants splendides dans une telle basilique et devant une telle assistance ! » Ces impressions d'un prêtre nouveau venu parmi nous n'ont-elles pas été aussi, ne sont-elles pas ordi-

nairement en pareille solennité celles de toute personne qui sait regarder, écouter et comprendre ? Cette année, la fête de l'Immaculée-Conception ayant été célébrée un dimanche, plus considérable encore que d'habitude devait être l'affluence au salut solennel et à la procession dans la Crypte.

Le sermon des vêpres, prêché par M. l'abbé Verret, supérieur du Petit Séminaire de Saint-Cheron, a charmé l'auditoire en lui rappelant dans un éloquent langage les gloires de Marie-Immaculée. L'orateur, à la fin de son discours, a recommandé, au nom de Notre-Dame, la quête qui allait se faire au profit des pauvres secourus par la Conférence de St-Vincent de Paul.

Lucé. — Le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, fut aussi, à Lucé, le jour choisi pour la bénédiction et l'inauguration d'un orgue. La présence de plusieurs prêtres a rehaussé la solennité. M. l'abbé Marcigné, avec beaucoup d'habileté et de talent, a fait apprécier la valeur et les ressources de l'instrument. M. l'abbé Isambert a intéressé l'auditoire par sa parole simple et persuasive. Les chants étaient fort bien exécutés tant par MM. les ecclésiastiques que par les autres assistants, enfants et personnes plus âgées, dont les voix formaient un bel ensemble. La cérémonie du matin et celle du soir eurent donc tout le succès désiré. Elles laisseront dans la paroisse un doux souvenir et une salutaire conviction de la nécessité d'assister aux offices, et du charme qu'on y trouve.

Œuvre de la Propagation de la foi. — Les Associés sont priés de verser leurs cotisations avant la fin de l'année à laquelle ces cotisations s'appliquent, c'est-à-dire avant le 31 décembre. C'est ce qui se pratique pour toutes les bonnes œuvres, et avec raison, car si l'on renvoie en janvier ou en février le paiement de l'aumône annuelle, on est naturellement porté à croire qu'on effectue ce paiement pour l'année courante. La prolongation de la clôture des recettes au delà du terme indiqué a encore un autre inconvénient grave, c'est de retarder le travail toujours long et difficile de la répartition annuelle, dont les respectables chefs des Missions attendent les résultats avec une légitime impatience.

Le mois de janvier est réservé aux Correspondants diocésains pour centraliser leurs recettes, et ceux de leurs versements qui ne seront point parvenus aux trésoriers des Conseils centraux de Lyon et de Paris le 31 janvier, terme de rigueur, ne seront plus inscrits qu'à l'exercice suivant.

A la **chapelle de la Visitation de Chartres.** — On a lu dans l'*Echo dunois* du dimanche 8 décembre :

Mlle Marie Vanier, fille de M. Th. Vanier, d'Ozoir-le-Breuil,

a pris le voile cette semaine, à Chartres, au couvent de la Visitation, en présence de tous ses parents, de nombreux amis, de plusieurs prêtres du canton de Châteaudun et de M. le curé d'Ozoir.

Cette cérémonie est toujours imposante : la jeune fille apparaît en mariée, puis elle disparaît pour revenir en religieuse. Mgr l'Evêque de Chartres présidait cette cérémonie ; M. l'abbé Goussard, chanoine de la Cathédrale, a prononcé le discours d'usage.

Mlle Vanier est en religion sœur Marie-Gabrielle. On se souvient qu'abandonnée par plusieurs médecins, elle a été transportée à Lourdes d'où elle est revenue complètement guérie, et pour remercier Notre-Dame elle s'est consacrée à son service.

Nogent-le-Rotrou. — C'était une belle journée que celle du 8 décembre à la Communauté de l'Immaculée-Conception. Les Sœurs célébraient leur fête patronale.

Commencée par la messe de Communion générale qui clôturait la retraite prêchée aux élèves du pensionnat et aux Enfants de Marie par le R. P. Lemonnier, missionnaire de la Délivrande, cette journée devait se continuer, bientôt après, par une cérémonie de profession religieuse. — A la messe, chantée par M. le chanoine Genet, supérienr de la Communauté, quatre novices prononçaient leurs vœux en présence d'une assistance nombreuse et recueillie, venue pour jouir de ce réconfortant spectacle.

Mais le temps passe vite, les jours de fête et les heures s'écoulent rapidement.

La nombreuse assistance que la chaude parole du bon Père avait attirée le matin se retrouvait plus compacte encore, le soir, dans l'élégante chapelle des Sœurs pour entendre une dernière fois cette parole vraiment apostolique et assister à une brillante réception d'Enfants de Marie. — Douze jeunes filles enveloppées dans leur blanche parure se consacraient à la Vierge Immaculée et choisissaient Marie pour leur glorieuse Mère. C'était la dernière note joyeuse de la fête. Un salut solennel a couronné dignement cette pieuse journée.

Sancheville. — Le samedi, 7 décembre, était célébrée à Sancheville la fête de Sainte-Barbe. A la grand'messe assistaient le maire, l'adjoint, le garde champêtre, la compagnie des sapeurs-pompiers en grande tenue, avec drapeau, clairon et tambour. Après l'office, l'assistance s'est rendue près de la tombe des soldats morts pour la patrie, pour y déposer une couronne. A cette occasion, M. le Curé a prononcé une chaleureuse allocution qui s'est terminée par le chant des prières pour les défunts. Voici une partie de cette allocution :

«... Ces sept hommes qui reposent parmi nous, sous le gazon de notre cimetière, qui sont-ils et qu'a-t-on fait pour eux ? Ai-je besoin de vous le rappeler ?

Ce sont des soldats, tous les sept glorieux combattants de Loigny, tous les sept tombés sur ce champ de bataille à jamais célèbre, tous les sept morts des blessures reçues en cette triste et mémorable journée du 2 décembre 1870, qui, si elle n'a pas donné la victoire à notre armée, a du moins sauvé son honneur. Ces hommes, recueillis dans notre ambulance de Sancheville, ont succombé à leurs glorieuses blessures. Eh bien ! qu'a-t-on fait pour honorer leur dépouille et conserver leur souvenir ? Peu de chose. Après les honneurs d'une sépulture bien simple, trop simple peut-être, le gazon a envahi la terre qui les recouvre. Un simple entourage de fonte, fourni par l'œuvre des tombes militaires ; dans son étroite enceinte, sept petites croix de bois, pressées les unes contre les autres, et qui bientôt auront disparu, consumées par le temps ; deux couronnes déposées par vos soins, et c'est tout ! Pas un nom, pas un titre, pas un mot, qui rappelle leur fin glorieuse, si méritoire devant Dieu et devant les hommes. Pas une voix qui s'élève pour redire leurs noms et demander pour eux l'aumône d'une prière. En vérité, Messieurs, est-ce assez ? Non, non, vous l'avez répété vous-même.

Là-bas, sur la terre de Loigny, empourprée de leur sang, un superbe mausolée se dresse sur l'ossuaire, où sont réunis les restes de leurs compagnons d'armes : les noms de tous ces héros sont gravés sur le marbre : chaque année la voix des orateurs s'élève pour rappeler leur mérite et leur gloire, et la prière de l'Église implore pour eux les miséricordes divines.

Sera-t-il dit que ceux qui sont venus mourir sous notre toit seront privés de ces avantages ? Ou bien, sera-ce, parce qu'ils ont ajouté au mérite de leur immolation, celui d'une longue patiente et religieuse agonie, qu'il sera fait pour eux, moins que pour les autres ?

Le temps fuit avec rapidité et efface bien des souvenirs. Bientôt, les témoins de cette sanglante épopée, ne seront plus. Ne faut-il pas se hâter de réparer un trop grand délaissement, un trop long oubli ?

Aussi bien, je vois encore parmi vous, des hommes de cœur qui ont prodigué leurs soins à ces infortunés, ont entendu leurs gémissements, leur appel à des êtres chéris, et qui ont recueilli leur dernier soupir.

Le temps me semble donc venu, et puisque de toutes parts, le sentiment patriotique se réveille au souffle de ces grands souvenirs ; puisque des sociétés fondées dans ce but, offrent leur

dévoué et généreux concours, je me permettrai en guise de conclusion, de formuler un vœu qui, comme la semence confiée à vos sillons, portera peut-être son fruit.

Ce vœu, le voici :

« Qu'un homme de cœur se lève dans cètte commune : qu'il se mette en relation avec MM. les présidents de la Croix-Rouge et du Souvenir Français : qu'il expose simplement la situation, je veux dire, le délaissement de la tombe militaire de nos sept victimes du combat de Loigny. Et j'en ai l'espoir, le résultat de ces démarches, ne se fera pas longtemps attendre ; je veux dire que bientôt, un monument plus digne de ces héros et de nous, viendra rappeler à vos enfants, les noms de ces braves et redire à tous, la grande leçon de leur bravoure, et le fortifiant exemple de leur généreux sacrifice, pour Dieu et pour la patrie. »

Les Congrégations. — Dans sa séance du mardi 10 décembre, le Conseil municipal de Chartres a donné son avis sur la demande d'autorisation formulée par les Congrégations religieuses établies à Chartres.

Par 19 voix et 4 abstentions, le Conseil a émis un avis favorable en bloc sur toutes les Congrégations établies à Chartres.

NÉCROLOGIE. — Nous avons annoncé, au dernier numéro mensuel de la *Voix*, le décès de Sœur Sainte-Marcelle, née Célina Carrette, religieuse de St-Paul de Chartres, supérieure de l'Hôtel-Dieu à Cherbourg de 1855 à 1897, et restée depuis supérieure honoraire du même établissement. On nous communique les détails suivants sur cette vénérée religieuse.

Sœur Sainte-Marcelle était née à Moulbay (Belgique), le 21 juillet 1822 ; elle était donc dans sa 80e année.

Elle se consacra à Dieu et au service des indigents le 24 janvier 1847, jour où elle prit le voile à la communauté de St-Paul de Chartres. En 1849 elle partait pour l'Extrême-Orient au service des missions étrangères et resta en Chine jusqu'en 1855, époque où sa santé la força à rentrer en France.

Elle fut envoyée à l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, le 13 décembre 1855, en qualité de supérieure ; elle n'a pas quitté l'établissement depuis 46 ans.

Elle se distingua particulièrement lors de l'épidémie du choléra à Cherbourg, au commencement de 1866 et en 1870 où 118 malades militaires atteints de typhus ou de variole furent soignés à l'Hôtel-Dieu. Les souvenirs de l'épidémie cholérique de 1892 et de l'épidémie de variole qui suivit sont présents à la mémoire de la population. Là encore la vénérable supérieure prodigua ses soins aux nombreux malades.

Au mois de mars 1893, le Ministre de l'intérieur lui décerna une médaille d'or. En 1896, la commission administrative de l'Hôtel-Dieu voulant perpétuer le souvenir de la digne supérieure donna au nouveau dortoir des vieillards et incurables (femmes) installé dans le bâtiment neuf, le nom de « Salle Ste-Marcelle. »

Le 3 juillet 1897, la commission réunie en séance demanda au gouvernement la croix de la Légion d'honneur pour Sœur Marcelle qui l'avait si bien gagnée. Ce vœu ne fut pas exaucé et Sœur Marcelle est maintenant en possession de la seule récompense qu'elle ambitionnait.

Ses obsèques ont eu lieu vendredi 22 novembre, à 10 heures du matin, en l'église St-Clément au milieu d'une foule nombreuse et sympathique. Le maire, le conseil municipal, les administrateurs de l'hospice et nombre de notabilités avaient tenu à assister aux funérailles et à rendre un dernier hommage à cette vénérée religieuse.

Sur la tombe, M. le Maire de Cherbourg, en son nom et au nom de la Commission administrative de l'Hôtel-Dieu a prononcé un discours empreint d'une grande élévation, dont voici les dernières lignes :

« Pendant plus d'un demi-siècle la sœur Sainte-Marcelle s'est consacrée au service des pauvres et des malades, non pas dans un but intéressé ou dans l'espoir d'acquérir une récompense ici-bas ; elle l'a fait par amour de l'humanité et par charité chrétienne, mettant ainsi en pratique cette belle devise qui est gravée au fronton de la chapelle de l'hôpital : *Deus est charitas*.

Aussi était-ce un devoir pour nous de rappeler ses services et d'exalter ses vertus dont elle reçoit aujourd'hui tout le prix dans un monde meilleur. »

Deux publications de l'Œuvre des campagnes. — Au clergé. — *Documents du ministère pastoral.* — Prix : 3 francs. — *Recueil de retraites mensuelles sacerdotales*. Prix : 1 fr. 75. (Paris, H. Oudin, éditeur, 10, rue Mézières, 1901.

Le premier de ces travaux est un travail considérable, un in-12 de près de huit cents pages, en très menus caractères, et on se demande s'il est un seul point intéressant le ministère paroissial qui n'ait été étudié et traité par l'auteur. Voici les grandes lignes de l'ouvrage qui pourrait s'appeler le *Répertoire du clergé* : 1° Sanctification personnelle ; 2° action pastorale ; 3° organisation diocésaine ; 4° pratique enseignante ; 5° pratique sacramentelle et liturgique ; 6° pratique de zèle.

Le second travail a pour titre: *Solitudes, recueil de retraites mensuelles sacerdotales*, et comprend des méditations dont le texte

aurait déjà été distribué à des ecclésiastiques, au cours de ces cinq dernières années, le jour consacré par eux à faire la retraite du mois.

— Vient de paraître chez H. Oudin, 10, rue de Mézières, à Paris, un livre d'une réelle originalité. Il est intitulé : **Fables et Légendes du Japon.** Il a été imprimé à Tokyo même, la capitale du Japon. La couverture du livre, sa reliure, son papier, les gravures qui ornent chacune de ses pages, ses intéressantes histoires, tout porte le cachet de l'oriental et de l'exotique.

— **Etrennes spirituelles** à offrir aux enfants et aux personnes pieuses. Voici d'abord *les Petits Souhaits de Saint François de Sales pour 1902* (18ᵉ sèrie), puis les 42 numéros de la *Petite Bibliothèque céleste*, parmi lesquels on trouve : *Comment il faut aimer le bon Dieu* ; *Etrennes spirituelles* ; *Notre paroisse* ; *Comment il faut aimer notre prochain*; *Petites Fleurs d'Ars* ; *la Famille chrétienne* ; *Devoirs des Enfants envers leurs parents* ; *la Prière* ; *les Dimanches tu garderas* ; *le Pater* ; *les Sacrements, etc., etc.*

Tous ces opuscules sont très élégamment imprimés, avec couverture en couleur et encadrement rouge à chaque page, et sont cédés, par nombre, à un prix inouï. 70 exempl. pour 5 francs ; 150 exempl. pour 10 francs. ; 500 exempl. pour 32 francs ; 1,000 exempl. pour 60 francs. — Le port se paye en sus (un colis postal de 3 kilog. contient 150 exemplaires). Librairie Emm. Vitte, 3, place Bellecour, Lyon, et 14, rue de l'Abbaye, Paris.

— A la librairie Vic et Amat, rue Cassette, 11, Paris ; *Souhaits de Nouvel an.* — Petit calendrier de Notre-Dame des Victoires. Prix : L'unité, 0 fr. 10 ; franco. — La douzaine, 1 franc ; franco, 1 fr. 25. Le cent. 8 francs ; franco, 10 francs.

Petits souhaits de Saint-Antoine de Padoue. Jolie brochure in-32. — Impression rouge et noire. — Edition encadrée, septième année. Mêmes prix que pour le Calendrier annoncé ci-dessus.

Le Congrès de l'Evangile. — Le 30 janvier prochain doit se tenir à Paris un Congrès destiné à obtenir une propagande plus efficace de l'Évangile dans toute la France.

Le Congrès se prépare avec activité sous la présidence d'honneur de Son Éminence le Cardinal Richard, archevêque de Paris.

Pour tous renseignements écrire au Comité du Congrès de l'Evangile, 123, rue Montmartre, Paris.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15




SAMEDI 21 DÉCEMBRE 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE DÉCEMBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv 19).

J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation — O VIERGE immaculée qui devez enfanter à la Grâce et Gloire de tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Ce soir, samedi 21 décembre, à 8 heures, commencement du triduum préparatoire à la fête de Noël. Prédicateur du triduum : M. l'abbé Redaud, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de St-Cheron. — Le 4e dimanche de l'Avent. A 6 h., exposition du Saint-Sacrement pour toute la journée ; messes basses de 6, 7 et 8 h. au chœur. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire A 3 h., none, vêpres, sermon pour l'Œuvre des Campagnes, complies, procession, salut.

— Mardi 24, vigile de Noël (jeûne). A 3 h., premières vêpres de la fête. A 10 h. 1/2 (et non à 10 h.) du soir, chant des matines au chœur, suivies de la messe de minuit.

— Mercredi 25, *FÊTE DE NOEL.* — A minuit, messe chantée au chœur et messes basses dans quelques chapelles. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 1/2, office capitulaire : tierce, procession, grand'-messe (*Monseigneur officiera pontificalement*). Le chœur de chant exécutera une messe en musique. A 3 h., none, vêpres, sermon par M. l'abbé Redaud, complies et salut solennel.

— Jeudi 26, fête de Saint Etienne, grand'messe unique à 10 h.

— Vendredi 27, fête de Saint Jean, à 9 h. et à 3 h., offices capit.

— Samedi, *fête des Saints Innocents.* A 9 h., office capitulaire chanté par les enfants de chœur dont ce sera la fête patronale. Après leurs vêpres et complies de la cathédrale, c'est-à-dire vers 3 h. 3/4, ils auront à la Crypte sermon prêché par M. l'abbé Cardeneau, curé de Fontenay-sur-Conie, et salut en musique.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, à 10 h., grand'-messe. A 2 h. 1/2, vêpres. — Mercredi 25, *Noël,* à minuit, messe de communion générale. Le matin, messes à 6 h. et 6 h. 1/2. A 10 h., messe solennelle. A 2 h. 1/2, vêpres et salut. — Jeudi 26, Saint-Etienne, grand'messe à 9 h.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Demain, 4e dimanche de l'Avent. A 6 h., Exposition du Saint-Sacrement. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, procession et salut. — Mardi 24, confessions de 3 h. à 7 h., et de 10 h. à minuit. — Mercredi 25, *Noël :* à minuit, messe de communion avec chants. Messes à 6 h., 7 h. et 8 h. — A 10 h., grand'messe solennelle. A 3 h., vêpres et salut. — Jeudi 26, à 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres et saluts.

BIBLIOGRAPHIE

Nouveau Catholicisme et Nouveau Clergé, par Charles Maignen, docteur en théologie. Un fort volume in-18 jésus : **3 fr. 50.** — Victor Retaux, éditeur, 82, rue Bonaparte, à Paris (VIe). — La première partie contient un exposé à la fois historique et polémique, de la controverse sur l'américanisme en Europe et aux Etats-Unis. — La deuxième partie, beaucoup plus étendue que la première, traite surtout du mouvement néo-catholique en France. Voici les titres des chapitres principaux : Nouveau clergé. — L'influence de l'américanisme sur le clergé français. — Tactique des « Novateurs ». — L'encyclique au clergé français. — Encore la tactique des « Novateurs ». — Un enfant terrible. — Théologie nouvelle. — La réforme au Séminaire. — Philosophie nouvelle. — Séminaristes sociaux. — Le dernier mot du clergé nouveau. — Les transfuges. — Un appel aux évêques. — Un schisme au vingtième siècle.

L'ouvrage se termine par une série de *documents justificatifs* et une *bibliographie* de tous les ouvrages, brochures et articles de Revues publiés sur l'américanisme et les questions qui s'y rattachent.

NOEL

Saint Augustin, l'illustre docteur de l'Eglise, voulant annoncer la Nativité du Sauveur aux fidèles d'Hyppone, reste pour ainsi dire sans parole, sans voix, sans expressions devant un tel mystère. Il ne peut exprimer l'admiration qui remplit son âme, le bonheur, la joie, l'amour qui déborde de son cœur, et il s'écrie : « O miracles, ô prodiges, ô mystères !... puis il ajoute : « Voici que les lois de la nature sont bouleversées, un Dieu se fait homme, une femme est vierge et mère tout ensemble. Dieu qui était Créateur, devient créature ; Dieu, immense comme l'éternité se fait infiniment petit ; Dieu qui fait les riches se fait pauvre lui-même ; Dieu l'esprit infiniment parfait se revêt de notre chair ; Dieu que le ciel et la terre ne peuvent contenir vient s'enfermer dans une étable abandonnée. Mais, pourquoi donc, ô mon Dieu, dans cette chair ? pourquoi donc dans cette crèche ? *Quid Deus in carne, quid Deus in præsepio ?* »

Ecoutons le Lui-même, écoutons le petit Enfant de Bethléem, car je viens de voir [ses lèvres s'entr'ouvrir. Moi, dit le petit Enfant, qui de mon doigt mesure l'univers, qui ai créé de rien le ciel et la terre, moi le Roi de gloire, le Fils Eternel du Père et Dieu comme Lui, si je suis enveloppé de ta chair, si je suis dans cette crèche, ô homme, toi qu'il m'est si doux de nommer *mon frère*, c'est par amour pour toi, c'est pour te délivrer du péché et des peines de l'enfer, pour t'ouvrir le ciel, ce beau ciel où je veux que tu règnes un jour avec moi, c'est pour te rendre heureux à jamais, car si je t'aime, en échange d'un tel excès de tendresse, d'un abaissement si profond, je ne te demande rien, rien qu'un peu d'amour.

Je suis descendu du sommet des montagnes, j'ai franchi à pas de géant les immenses vallées qui nous séparaient, *saliens, in montibus, transiliens colles* (1). Je suis venu du ciel sur la terre, du sein de mon Père dans le sein d'une Vierge, du sein de la Vierge sur cette terre autrefois maudite et maintenant à jamais bénie ; je monterai de la terre sur la croix, de la croix vers le ciel pour descendre enfin dans ton cœur.

Oui, je veux que tu m'aimes ! Pour gagner ton cœur, je suis

(1) XVII, 6. Cant. II, 8.

venu jusqu'à toi ! je suis devenu ton frère, ton ami ; pour toi, j'ai uni le ciel et la terre, le Verbe à la chair, l'Esprit à la boue, Dieu à l'homme. Je me suis fait petit Enfant, je suis devenu l'os de tes os, la chair de ta chair ; je me suis fait homme pour te faire Dieu ; je me suis fait chair pour te donner ma chair en nourriture, et désormais si tu le veux, tu ne feras plus qu'un avec moi, et tu pourras unir ton âme à mon âme, ton cœur à mon cœur ; ma vie sera ta vie, mon bonheur ton bonheur, mon amour ton amour, tes soupirs, mes soupirs...

Tel est l'incomparable mystère de la grande fête de Noël !

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Ordination. — Aujourd'hui, samedi 21 décembre, Mgr l'Evêque de Chartres a ordonné neuf diacres (1), trois clercs minorés et un clerc tonsuré. — Les neuf diacres sont : MM. Charpentier Georges, Pasquier Constant, Sevrin, Goliath, Leproust, Louis, Marchi, Métreau et Pébernard.

Œuvre des campagnes. — C'est en faveur de cette Œuvre qu'auront lieu demain dimanche, après le *Magnificat* des vêpres, à la Cathédrale, le sermon et la quête. Quêteuses : Mme de Bagneaux et Mme de Maistre.

Le but principal de cette œuvre est de procurer des missions aux paroisses rurales. Elle vient aussi en aide aux Ecoles chrétiennes, Patronages, etc.

Messe de minuit à la Crypte. — Les personnes qui désirent entendre la messe de minuit dans l'église N.-D. de Sous-Terre sont averties qu'on y entrera seulement par la porte Nord (du côté de l'Evêché), et que cette porte sera ouverte à onze heures et demie, et refermée à minuit pour empêcher la circulation pendant la messe.

Quête de Noël. — Elle se fera à tous les offices en faveur du Denier de Saint-Pierre. N'oublions pas que le Chef de l'Eglise est à la merci de la charité catholique pour son gouvernement et toutes ses Œuvres dans le monde.

Le P. Allard. — Le P. Allard de Châteaudun, parti dernièrement pour les missions de l'Extrême-Orient, va débarquer avant Noël à Rangôon, capitale de la Birmanie ; de là il ira à Bassein retrouver

(1) Au numéro du 14 décembre, nous en avions annoncé huit seulement, par suite d'une indication insuffisante qui nous avait été communiquée.

un chartrain, le P. Jumentier, sous la conduite duquel il va apprendre la langue du pays et se préparer à son ministère de missionnaire.

A la chapelle de l'Hôtel-Dieu. — La série annuelle des solennités d'Adoration dans les églises de Chartres a eu son digne couronnement à la chapelle de l'Hôtel-Dieu le jeudi 12 décembre. La fête eucharistique y avait été bien préparée ; la célébration a eu tout l'éclat attendu. Les décorations étaient belles ; le chant liturgique bien conduit et l'exécution des motets de musique religieuse par des musiciens de la ville ne laissait rien à désirer. Le prédicateur, M. l'abbé Redaud, professeur de rhétorique au petit séminaire de Saint-Cheron, a donné un intéressant et pieux discours sur le rôle de la Sainte Eucharistie dans la Société chrétienne. Nombreux ont été les assistants aux offices de la journée ; en dehors des offices on a remarqué avec édification parmi les adorateurs des groupes d'élèves appartenant aux diverses maisons d'éducation chrétienne de la ville.

Brunelles. — *Les Sœurs.* — M. l'abbé Brunet, qui fut curé de Brunelles pendant 59 ans, a fait construire de ses deniers, quelques années avant sa mort, une belle école pour l'éducation chrétienne des petites filles de Brunelles et de Champrond-en-Perchet, et l'a confiée et donnée aux Sœurs de l'Immaculée Conception de Nogent-le-Rotrou.

Depuis 32 ans, à la satisfaction de tous, cette école est restée communale. N'est-ce pas là de bonne économie et une source d'union dans la paroisse ? Aussi, le 8 décembre, le conseil municipal de Brunelles comprenant ses intérêts a émis à l'*unanimité* un vote favorable au maintien de l'école des bonnes religieuses.

Honneur aux administrations communales qui savent, sans aucune lutte de parti, gérer sagement leurs affaires ! Récemment les conseils municipaux des deux communes qui composent la paroisse de Brunelles faisaient recouvrir tous les bâtiments affectés au culte. Clocher, église, presbytère, rien n'échappait à leur vigilante sollicitude. En reconnaissance de cette unanime bonne volonté, le conseil de fabrique a voulu faire plaisir à tous par le chauffage de l'église ; un calorifère est installé et à Noël prochain le froid ne viendra pas rompre le charme de l'audition de la gracieuse pastorale que préparent les bonnes Sœurs de l'Immaculée Conception.

Ligue des Femmes Françaises. — Cette ligue, fondée à Lyon pour soutenir les bons candidats s'engageant à défendre la Patrie, la Propriété, la Liberté *ne dépend d'aucun groupe politique.*

Sur a demande du Comité de Lyon, un Comité s'est formé à

Chartres pour le département d'Eure-et-Loir. Il est composé de : Mme *de Bagneaux*, vice-présidente, 19, rue des Lisses. — Mme Emmanuel *Chesnel*, cloître Notre-Dame. — Mlle *Goussard*, 7, place du Marché-aux-Chevaux. — Mme *Joliet*, 21, rue des Lisses.— Mlle de *Lubriat*, 17, rue Muret. — Mlle Eudoxie *Legrand*, 13, rue Daniel-Boutet. — Mme *Malenfant*, 49, rue du Soleil-d'Or. — Mlle *Renard*, 1 *bis*, rue des Grenets. — Mme la comtesse du *Temple de Rougemont*, 11, rue des Lisses. — Mme *Tasset*, rue Noël-Parfait. — Mlle *Yvon*, 1, rue des Grenets. — Mme la Vicomtesse *de Marcy*, impasse du Cheval-Blanc.

Les personnes qui voudraient adhérer à cette ligue sont priées d'envoyer leur offrande à l'une des dames du Comité. Les offrandes peuvent être anonymes.

La ligue des femmes françaises a déjà pris beaucoup d'extension en France. Il en devait être ainsi, parce qu'elle a été inspirée par un grand amour pour la patrie en péril. Dieu en soit béni !

« Ce qui prouve, écrivent les Dames de Lyon, ce qui prouve que notre Ligue — pour agir et pour s'unir — était le grand besoin de l'heure présente, que la pensée en flottait dans l'air, pour ainsi dire, c'est que notre appel a suffi pour donner l'ébranlement à toutes les âmes ; c'est encore qu'un peu partout il a rencontré des projets de même nature tout prêts à prendre l'essor ; c'est surtout que, sentant le besoin d'union, les Françaises qui avaient mûri ces projets et qui les aimaient comme on aime ses enfants, toutes les ont abandonnés et se sont groupées avec nous. »

Avis au sujet des pains d'autel. — Mlle Tafforeau prie les personnes n'ayant pas encore soldé les fournitures de pains d'autel qui leur avaient été faites avant le 1er octobre dernier, de vouloir bien régler ce compte le plus tôt possible. Cette demande est motivée par la régularité des comptes et afin d'éviter les frais de correspondance que nécessiteraient des demandes individuelles adressées à chacun. Les sommes dues pourront être envoyées soit par mandat-poste à l'adresse de Mlle Tafforeau, rue des Jubelines, n° 17, à Chartres, soit par tout autre moyen, pourvu qu'elles parviennent avant le 31 décembre courant.

NÉCROLOGIE : *M. le chanoine Robé.* — Nous recommandons aux prières un de nos vénérés confrères : M. l'abbé Robé, chanoine titulaire de la cathédrale de Chartres, décédé lundi matin, 16 décembre, à l'âge de 66 ans, et inhumé le jeudi 19.

M. l'abbé Robé, Eugène-Edouard, né le 31 juillet 1835 à Nogent-le-Rotrou, fit ses premières classes de latin au collège municipal de Nogent, les continua, à partir de la quatrième, au petit séminaire de Saint-Cheron, et de là passa au grand séminaire pour les cours de philosophie et de théologie.

Ordonné prêtre le 18 juin 1859, il fut d'abord professeur à Saint-Cheron. Il devint vicaire à St-Pierre de Chartres le 1er octobre 1860, et vicaire à la cathédrale le 4 février 1866. Dans les dernières années de son vicariat à Notre-Dame, il exerça quelque temps par intérim les fonctions d'aumônier du collège; il devint ensuite aumônier titulaire de l'école normale. Il devint curé de Courtalain, le 24 janvier 1883. Huit ans après, nommé curé-doyen de La Loupe, il était agréé par le Gouvernement pour ce titre le 26 février 1891, et installé le 1er avril 1891. Le 12 avril 1891, il était installé chanoine honoraire.

Enfin, le 1er mars 1897, un décret présidentiel agréait sa nomination de chanoine titulaire et il quittait La Loupe; il était installé au Chapitre dans sa nouvelle dignité le 1er mai 1897.

Nous venons d'indiquer les phases successives d'une carrière très laborieuse dont le prêtre défunt est allé, avec une sainte confiance, rendre compte au Dieu de bonté et miséricorde. Il s'était préparé à ce grand voyage par les mérites de ces privations et de ces souffrances que lui imposèrent pendant toute sa vie une santé débile, et depuis plusieurs années une maladie de consomption contre laquelle les remèdes étaient impuissants.

Nous préciserons en peu de mots les traits saillants de cette vie sacerdotale.

Séminariste, M. l'abbé Robé avait montré une vivacité d'esprit, une facilité de parole et de composition, comme une chaleur de sentiment, qui semblaient promettre pour plus tard beaucoup de succès dans les relations sociales et surtout dans la prédication.

L'annonce n'était pas trompeuse. Une fois dans le ministère, il prit aisément contact avec les âmes auxquelles il devait et donnait volontiers son dévouement; son zèle favorisé par l'amabilité du caractère put s'exercer avec fruits non seulement sur le terrain des œuvres paroissiales, mais sur les champs de bataille; un excellent livre paru récemment (1) a rappelé son rôle parmi les aumôniers militaires de 1870. Les discours de M. l'abbé Hervé et de M. de Maleyssie, à la fin du service funèbre, devant les Vétérans militaires qui étaient là nombreux avec insignes et drapeau, ont fait un touchant éloge des services rendus par M. l'abbé Robé durant la guerre.

Quant à la prédication, il s'y livra de tout temps comme à une vocation spéciale. Ses discours bien construits, bien étudiés et présentés presque toujours avec un débit entraînant, gagnaient vite la sympathie de l'auditoire, soit dans les églises du dio-

(1) La Garde mobile d'Eure-et-Loir et ses aumôniers en 1870, par M. le chanoine Provost.

cèse, soit dans celles de Paris où il fut appelé pour plusieurs stations. De la station du carême de 1891 à la cathédrale de Chartres datent les premiers symptômes de la maladie qui devait, après dix années de luttes contre elle, le conduire au tombeau ; la fatigue des voyages de Courtalain à Chartres jointe à celles de la prédication, excédaient ses forces.

A la fin de ce carême il commença à La Loupe ses fonctions de curé-doyen, avec l'espérance du retour à une santé meilleure, et ne recula devant aucun labeur pour le bien de sa paroisse. Au bout de quelques années il fallut arrêter ce travail et penser à un autre genre de vie. Le ministère de la prière publique, à l'exclusion de tout autre emploi, lui convenait. Son évêque le lui offrit comme honneur et récompense ; il l'accepta avec reconnaissance et vint se fixer à Chartres.

Chanoine titulaire il fut heureux de vivre tout près de Notre-Dame ; il y a prié, il y a souffert en regardant mélancoliquement de sa fenêtre la belle cathédrale, et comptant sur le secours maternel. Que Notre-Dame lui ouvre le Paradis !

Orléans. — La cause de Jeanne d'Arc se poursuit avec activité en France et à Rome.

Une commission diocésaine, toujours présidée par Mgr l'évêque d'Orléans, et composée de théologiens, de canonistes et d'historiens, a tenu seize séances, du 12 au 21 avril 1901.

Le 18 décembre a dû se tenir, sous la présidence de S. Em. le cardinal Parocchi, la réunion des consulteurs, dite anté-préparatoire ; où ils avaient à discuter les conclusions auxquelles ils sont arrivés, en prenant connaissance du dossier des avocats.

A l'occasion d'une séance anté-préparatoire tenue à Rome pour la cause de béatification de Jeanne d'Arc, Mgr l'évêque d'Orléans a prescrit des prières dans son diocèse.

Agen. — La deuxième Chambre de la Cour d'appel d'Agen vient de statuer sur un jugement du tribunal correctionnel d'Auch, dans une affaire de diffamation de 431 prêtres du Gers contre le journal la *Fraternité*. Elle a condamné la *Fraternité* à 500 francs d'amende et à 5 francs de dommages-intérêts envers chaque prêtre poursuivant.

Autriche. — Trente et un archevêques et évêques autrichiens viennent d'adresser aux fidèles de tous les diocèses d'Autriche une lettre pastorale collective remarquable par l'opportunité de ses hauts enseignements, par la clairvoyance de son patriotisme et l'exemplaire fermeté de son langage épiscopal pour protester contre la campagne d'apostasie religieuse menée depuis trois ans

par le parti pseudo-protestant. On sait que ces menées ont été flétries, au printemps dernier, par l'archiduc François-Ferdinand, dont les déclarations eurent un retentissement considérable; tout récemment, le prince de Liechtenstein révélait que ce parti avait déjà reçu 10 millions de l'Allemagne pour préparer la rébellion.

La crise finale n'est peut-être pas éloignée; l'avertissement qui vient d'être donné aux catholiques autrichiens par l'ensemble du Corps épiscopal produit partout une impression considérable.

Amérique. *Les saints d'Amérique.* — Des saints, voici que ce pays, aux allures si peu mystiques, va en avoir de nombreux et de vrais. La cause de béatification du Vénérable Mgr Jean Neumann, évêque de Philadelphie, introduite à Rome le 12 décembre 1869, est en excellente voie. Ce prélat né en 1811, est mort le jour de l'Epiphanie de 1860. A voir la rapidité avec laquelle la Congrégation des Rites a bien voulu promulguer son premier décret, on peut espérer que le suivant ne se fera pas attendre. D'autres causes sont pendantes et seront bientôt introduites, grâce au zèle éclairé et vigoureux du cardinal Martinelli. Ce sont celles de Mgr Baraga, premier évêque de Marquette; du Père Seclos, pasteur de l'église des Rédemptoristes, Sainte-Marie-de-l'Assomption, à la Nouvelle-Orléans; de la mère Seton, fondatrice des Sœurs de la Charité en Amérique; et de Madame Duchesne, religieuse des Dames du Sacré-Cœur.

Noël-Epiphanie. — *Chœur à quatre voix inégales.* Paroles de J. Serre; musique de J. Condamin. — 1 feuille in-8° de 4 pages. *Lyon,* E. Vitte, 3, place Bellecour. *Prix :* 10 francs, les cent exemplaires; franco, par la poste, 10 fr. 85.

La *Marche des Rois Mages,* d'où ce chœur est extrait, a eu, bien des fois déjà, soit au piano et à l'orgue, soit à l'orchestre et en musique militaire, l'honneur des exécutions publiques. Le succès qu'elle a toujours obtenu permet donc d'espérer que le joli fragment qui vient d'en être publié, pour quatre voix inégales, satisfera le goût délicat des juges éclairés qui recherchent avant tout, en musique, les mélodies originales et les belles harmonies. Les vers empreints de foi et de piété naïve que M. Joseph Serre a jetés sur le thème de la pastorale n'aideront pas d'ailleurs médiocrement à gagner à ce cantique tous les suffrages. — S. M.

Revue du Clergé français. LETOUZÉ ET ANÉ, Editeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. Abonnements, un an : 20 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. — *Sommaire* du 15 décembre 1901. — La méthode de la Théologie, par S. G. Mgr Mignot. — Le Père Gratry, par Godet. — Le Comité des Cultes de l'Assemblée Constituante de 1848, par G. de Pascal. — Quelques « hommes éminents de l'Eglise de France », D. Peteau, par J. Turmel. — *Prédication.* Plans d'instructions : 1° La présence réelle; 2° pour le 3e dimanche de l'Avent, par J. Bricout. — *Consultations et renseignements,* par A. Boudinhon. — *Tribune libre et Documents.* — L'Episcopat français et quelques sollicitudes de l'heure présente, par S. G. Mgr Le Nordez. — La formation du jeune clergé,

par S. G. Mgr DUBILLARD. — L'Apostolat intellectuel de Mgr d'Hulst, par A. BAUDRILLART. — La définition de la foi, par GAYRAUD. — Revue mensuelle du monde catholique. — A travers les périodiques. Bibliographie. Ouvrages nouveaux.

Encens du Bon Pasteur (Oliban pur) pour églises. En vente chez M. Al. Guyot, imprimerie, librairie, 10, rue Gouverneur, Nogent-le-Rotrou.

LE MESSAGER DE LA BEAUCE ET DU PERCHE. — C'est un des plus populaires et des plus utiles almanachs. Le répandre à l'occasion des étrennes. (On le trouve chez tous les libraires).

TABLE DES MATIÈRES

Pour les Suppléments de la Voix de Notre-Dame. Année 1901.

I. Œuvre de la Crypte et des Clercs

II. Chronique de N.-D. de Chartres

III. Pèlerinages

IV. Chronique Diocésaine

V. Faits Divers

VI. — Nécrologie.

VII. Religion. Littérature. Beaux-Arts.

VIII. Œuvres diverses

IX. Bibliographie

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15